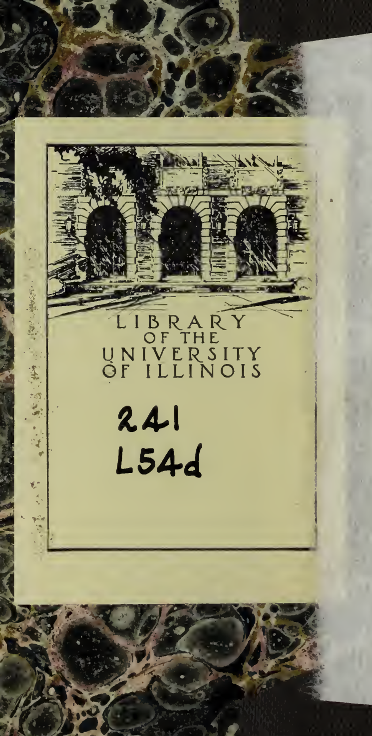



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS
241
L54d

LA

DÉVOTION AISÉE.

IMPRIMERIE DE CARPENTIER-MÉRICOURT,
RUE TRAÎNÉE-SAINT-EUSTACHE, N° 15.



LA

DÉVOTION AISÉE.

PAR

Le P. Pierre Le Moine,
de la Compagnie de Jésus.

4e ÉDITION.



PARIS.
ENTREPOT CENTRAL DE LA LIBRAIRIE,
GALERIE VIVIENNE.
BAUDOUIN, Rue de Vaugirard, 36. | BRIÈRE, Rue Saint-André, 68.
M. DCCC. XXVI.

DÉDICACE.

A

Madame la Duchesse
de Montmorency.

MADAME,

La Dévotion, que tant de gens ont décriée, avait besoin de quelqu'un qui la défendît; et sa défense, que j'ai entreprise en cet ouvrage, ne pouvait avoir plus d'autorité que sous votre nom et de vos exemples. Je sais bien que ce n'est pas l'ordinaire de béatifier les vertus vivantes, et que les modèles achevés et les patrons accomplis ne se trouvent pas en ce monde. Les astres même, qui en sont les plus hautes

et les plus belles parties, ont des inégalités et des taches, souffrent des révolutions et des chutes.

Mais, MADAME, vous n'êtes plus de ce monde que par la bonne odeur que vous y avez laissée, et par les merveilles que vous y faites. Votre vertu est dans une distance d'où elle peut se faire voir sans faire d'ombre, d'où elle peut eclairer la terre sans être obscurcie par les vapeurs de la terre : et il semble que Dieu ne la laisse dans cette existence, qu'afin qu'elle soit long-temps sur la montre, que notre siècle en soit long-temps illuminé, et que sa mémoire demeure plus fraîche et plus éclatante aux autres siécles.

Je ne pouvais donc mieux commencer que par vous, MADAME, la défense de la Dévotion : votre seul nom est une dé-

claration pour elle ; toutes vos actions font des faits qui la justifient et qui la louent ; vous lui êtes vous même une apologie et un éloge, mais une apologie instructive et pleine de grandes maximes, mais un éloge qui explique et qui décide, qui sollicite et qui persuade ; et tout ce qu'enseignent, avec un si grand nombre de paroles, tant de directeurs vivans et de directeurs imprimés, se peut comprendre en un mot quand on vous allègue.

Permettez moi de continuer, MADAME ; quoique je die de vous, votre modestie n'a point de droit sur ce que je dis ; ce n'est pas pour vous que j'en parle, c'est pour le public à qui on ne doit pas cacher les modèles que Dieu lui donne.

Y a-t-il quelque vertu régulière et de mesure, y a-t-il quelque vertu héroïque

et relevée au dessus des règles et des mesures, dont vous n'ayez donné des exemples dans la cour et dans le désert, dans la bonne fortune et dans la mauvaise, à toutes les conditions et à tous les âges ?

Vous avez donné à la cour le plus beau patron qu'elle ait jamais vu, d'une prospérité sobre et modeste, d'une grandeur sans débordement et sans enflure, d'une abondance sujette aux lois et resserrée dans les bornes. Vous lui avez montré, par vos exemples, que la fortune (je dis la riche, la haute, l'heureuse fortune) n'est pas indocile ni incapable de discipline, que le luxe peut apprendre la retenue et la modération, que les délices peuvent être frugales et tempérantes. Vous lui avez fait voir une pureté inviolable à la contagion de son mauvais air, une

vertu à l'épreuve de ses coutumes et de ses exemples, une candeur sans fard et sans artifice qui effaçait le fard et défaisait les artifices, une simplicité plus subtile et mieux instruite, plus accorte et mieux éclairée que sa finesse.

Il y a bien davantage, MADAME, et vous avez fait une merveille bien plus surprenante. Vous avec introduit la Dévotion à la cour, où elle n'avait jamais été qu'en passant et en cachette; mais vous l'y avez introduite hautement et en plein jour; vous l'avez menée dans les assemblées et dans les couversations, aux heures de cérémonies et aux heures de réjouissance; et soit qu'elle reçût de vous quelques teinture de dignité, soit que vous reçussiez d'elle quelque lueur extraordinaire, les libertins qui en faisaient leur jouet par-

tout ailleurs, baissaient les yeux et la respectaient en votre présence.

Aussi, Madame, cette Dévotion n'était pas cette joueuse qui n'est occupée qu'à représenter et à feindre, qui met tout son soin à se faire des masques et à se préparer du plâtre : c'était une solide et sérieuse Dévotion, qui donnait une marque de christianisme à toutes vos actions, qui faisait luire toute votre personne du feu de votre cœur et de l'onction de votre âme, qui ne souffrait rien que de juste et de concerté entre votre foi et votre vie.

Ce n'est donc pas une merveille ordinaire et de tous les jours, d'avoir renouvelé en ce siècle une rareté du temps des miracles, de lui avoir fait voir de la verdure et des fleurs dans une région de feu, de lui avoir appris que la cour n'est pas tou-

jours coupable de l'impiété des courtisans, et qu'il n'y a pas seulement des démons dans la sphère des foudres et des comètes, qu'il y a encore des anges qui ne se noircissent point à ces comètes ni ne se brûlent à ces foudres.

Je n'ose rien dire, MADAME, des dévotions cachées et des merveilles invisibles de votre retraite; et il n'est point nécessaire d'en rien dire. Les gémissemens de la tourterelle doivent être laissés à la solitude et au silence à qui elle les confie; et il faut faire conscience de lever le voile du sanctuaire, et de se mêler de ce qui se passe dans l'arche entre Dieu et les chérubins.

Ne parlant que pour le public, je ne veux parler que de vos exemples publics; et c'était déjà beaucoup, MADAME, que vous

lui eussiez appris à modérer la prospérité qui est emportée, à ranger la grandeur qui embarrasse, à remettre l'honneur et la pureté dans les délices, je dis même dans les délices de la cour, qui ont si mauvais bruit et qui sont si contagieuses.

Mais, Madame, ce beaucoup n'était pas de l'étendue d'une vertu si universelle et si générale, de si grand usage et de si grande montre que la vôtre ; et pour lui donner de quoi déployer toute sa force et achever sa couronne, il fallait la mettre au lieu où elle nous fît voir une adversité tranquille et ordonnée, une douleur résignée et courageuse, un grand deuil accompagné d'un grand sens, et ce qu'avant vous, Madame, on n'avait peut-être jamais vu, un amour sage et violent, un amour sans bornes et sans désordres, un amour poussé

à l'extrémité du malheur, et retenu dans les termes de la modestie.

Vous avez fait tout cela, MADAME ; mais vous l'avez fait si hautement et avec tant de succès que notre siècle qui l'a vu a peine à le croire : et l'histoire qui le racontera aux autres siècles, sera traitée de fabuleuse. Ceux-là même qui ne doutent pas de la fidèle Artémise et de la constante Porcie, douteront de la fidèle et de la constante Félice; ils ne croiront pas qu'il se soit trouvé une vertu assez héroïque pour aimer et pour souffrir avec tant de sagesse et tant de force, pour entretenir si longtemps une si juste et si difficile harmonie de raison et de douleur, un si violent et si merveilleux concert d'affliction et de bienséance.

Mais, MADAME, ce qui ne se croira pas

sur le témoignage de la tradition et sur le récit de l'histoire, se croira sans peine à la vue de ce mausolée, qui sera l'éternelle tradition de votre deuil et de vos larmes, qui sera l'immortelle histoire de votre constance et de votre fidélité. Cette invention est de l'amour, qui est inventif et libéral même dans ses malheurs et dans ses pertes, qui est ingénieux et splendide même dans ses plaintes et dans ses peines. Il a mis vos larmes en marbre et votre deuil en figure; et par là, il a voulu donner une éternité temporelle à votre deuil et à vos larmes; il a voulu que votre mémoire aimât et souffrît encore après vous, qu'elle pleurât perpétuellement et par les yeux de tous les siècles.

N'en doutez pas, Madame: ce deuil somptueux et ces magnifiques larmes seront

accompagnés des regrets et des pleurs, et de l'admiration et du culte de tous les siècles. La postérité en fera un de ses plus religieux spectacles; et à l'avenir, ce ne sera plus des histoires ni des fables, ce ne sera plus de l'ombre d'Artémise ni du fantôme de Porcie, ce sera de cette structure d'honneur et de piété, ce sera de l'image et de la mémoire de Félice, que les héroïnes apprendront à aimer sagement et avec force, à souffrir courageusement et avec constance.

Il y a donc en votre vie, Madame, des modèles de toute manière et des patrons de toute forme; il y a des exemples de vertu mesurée et de vertu sans mesure; et je ne pouvais mieux justifier la Dévotion que par la montre de ces exemples. Outre que, par là, je fais valoir le mérite de sa

cause et m'assure de la voix des juges, je me dégage envers vous, MADAME, et m'acquitte d'une vieille dette.

Il y a quelques années que je mis, en passant, un grain d'encens et deux ou trois fleurs sur le tombeau de M. le duc de Montmorency : c'était un devoir que je rendais à une mémoire qui sera le deuil éternel et l'éternel honneur de la France. Néanmoins, MADAME, vous fîtes valoir ce grain d'encens plus qu'une montagne d'or; vous reçûtes ces deux ou trois fleurs, comme vous eussiez reçu une couronne; et par là, ce que j'avais fait pour m'acquitter d'un devoir public, m'engagea dans une dette particulière.

Vos ayeux héros, MADAME, et vos ayeules héroïnes, les anciens Romains et les anciennes Romaines, recevaient ainsi les

présens des muses qu'ils préféraient aux largesses de la fortune; ils savaient, ces grands polis et disciplinés, que la fortune donne bien la base à la grandeur, mais qu'elle a besoin que les muses lui donnent la figure et la beauté, qu'elles la parfument et la couronnent, qu'elles la garantissent du mauvais temps et des années; ils croyaient que la pourpre et les diadèmes n'avaient qu'autant de lustre que leur en donnaient ces bonnes déesses; ils n'estimaient que ce qui avait passé par leurs mains et en avait reçu la teinture; ils eussent donné des veines d'argent et des sources d'or pour les moindres gouttes de cette teinture; et on en a vu pleurer au milieu de leurs triomphes, parce qu'ils ne la pouvaient avoir si fine ni de si belle couleur qu'ils la souhaitaient. En cela,

certes, ils étaient bien différens de certains grands qui préféraient un ragoût et quatre asperges à tous les parfums et à toutes les couronnes des muses, qui feraient plus d'honneur à un écuyer de cuisine qu'à tous les successeurs de Virgile et de Tite-Live, qu'à Virgile même et à Tite-Live, s'ils revenaient encore au monde. Ce ne sont aussi que des grands barbares et matériels, de la taille et de la forme des grands Tartares et des grands Mosques; et, ôtez la langue et l'habit, je ne sais s'il leur reste rien qui les distingue des sauvages. Et comme, durant leur vie, leur grandeur est une grandeur de colosse, qui est sans intelligence et sans esprit, qui n'a que la pesanteur et la masse, il n'en reste aussi, après la mort, que de la boue qu'on foule et de la poussière que le vent dissipe.

Vos civilités, MADAME, bien éloignées de la barbarie de ces grands-là, m'ont fait votre débiteur; et j'ai cru que je ne devais pas attendre plus long-temps à reconnaître ma dette, ni en remettre le payement à une autre occasion. Les muses, qui ne sont guères amies de la fortune, pourraient bien quelquefois n'être pas solvables; mais étant parentes des grâces comme elles sont, elles ne sauraient jamais être ingrates. J'avoue que les miennes ne sont pas fort riches: elles n'en sont pas moins reconnaissantes; et je ne craindrai point, MADAME, de les cautionner sur cet article. Quand les fleurs et l'encens pourraient leur manquer, les prières ne me manqueront jamais; et vous ne douterez point, MADAME, que, dans ce fonds toujours préparé et toujours entier, il n'y ait

de quoi payer pour elles, et de quoi satisfaire à l'obligation que j'ai d'être parfaitement,

MADAME,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PIERRE LE MOINE,
de la Compagnie de Jésus.

EXTRAIT

DU PRIVILÉGE DU ROI.

Par grâce et privilége du Roi, en date du 13 de juin 1651, il est permis au père Pierre le Moine, de la compagnie de Jésus, de faire imprimer, vendre et débiter, par tels libraires qu'il lui plaira, un livre par lui composé, intitulé: **LA DÉVOTION AISÉE;** et défenses sont faites à tous autres libraires de l'imprimer, ni d'en vendre et débiter d'autres que ceux qui auront été imprimés par les libraires qu'il aura choisis, et ce, par l'espace de vingt années, à commencer du jour de l'impression achevée, à peine de trois mille livres d'amende, etc.

Achevé d'imprimer pour la première fois le premier jour de mars 1652.

PERMISSION

DU R. P. PROVINCIAL.

Je, Claude de Lingentes, provincial de la compagnie de Jésus, en la province de France, suivant le privilége qui nous a été accordé par les rois très-chrétiens Henri III le 10 mai 1583, Henri IV le 20 décembre 1603, et Louis XIII le 14 février 1612, par lequel il est défendu à tous libraires d'imprimer aucun livre de ceux qui sont composés par quelqu'un de notre compagnie, sans permission des supérieurs d'icelle, permets à Antoine de Sommaville, marchand libraire à Paris, de faire imprimer un livre intitulé : LA DÉVOTION AISÉE, composé par le P. Pierre le Moine, de notre compagnie, et revu par trois pères de la même compagnie.

Fait à Moulins, le 3 de novembre 1651.

AVERTISSEMENT.

La Préface manquait à ce Livre; et comme l'auteur se préparait à y travailler, il a trouvé plus à propos, de l'avis de ses amis, de se décharger de ce travail, et de faire servir la Lettre suivante, qui fait tout ce que pourrait faire une Préface. Elle explique le dessein et les principales parties de tout l'ouvrage; elle parle de l'occasion où le dessein en fut formé, et dit d'autres choses qui se peuvent utilement dire en public.

LETTRE

DU SUJET ET DU DESSEIN DE CET OUVRAGE, AJOUTÉE AU LIEU DE PRÉFACE.

A Madame de TOISY.

Madame,

Je vous renvoie notre conversation de dernièrement; mais je vous la renvoie mieux ordonnée et plus durable, en meil-

leure forme et avec plus de masse, et peut-être encore avec plus d'esprit répandu par cette masse. Je me suis servi de ce moyen de la rappeler deux mois après, de lui donner de la consistance et de l'étendue : et cela m'a fait souhaiter, Madame, qu'au lieu du secret de fixer le mercure que la chimie cherche il y a si long-temps, quelque autre secte, plus inventive et plus heureuse que la chimie, nous eût trouvé le secret de fixer la voix, de donner un corps aux paroles, de leur arracher ces aîles invisibles qu'un sage aveugle leur a vues. La belle chose, Madame, mais la commode et la divertissante chose que ce serait, d'avoir des discours et des harangues sans impression et sans écriture, des prédications sans tumulte et sans embarras, des conversations sans cérémonie et sans contrainte, mais instructives et agréables, mais tempérées de ce *doux* et de cet *utile* dont le juste mélange ne peut se trouver que par les sages polis et les gens vertueux de belle humeur et de bel esprit.

Vous reverrez en celle-ci notre dispute sur la DÉVOTION ; et je ne doute point que, la revoyant, vous ne cédiez à l'écriture ce que vous avez contesté à la vive voix.

Votre contestation pourtant me parut un peu étrange; et une autre fois, MADAME, si l'envie vous revient encore de parler sur les difficultés de la Dévotion, je suis d'avis que vous prêtiez vos paroles à quelqu'une de ces vertueuses aigres, de ces dévotes piquantes, qui sont toutes de fiel et d'épines.

Vous êtes vertueuse d'un trop bel air et d'une manière trop agréable, vous pratiquez une Dévotion trop civile et trop complaisante : à tout propos, vous seriez alléguée contre vous même, votre vie réfuterait vos raisons, votre conduite en serait plutôt crue que vos paroles.

Mais, MADAME, il ne fallait que nous entendre pour nous accorder.

Vous prenez la Dévotion dans cet étage supérieur où l'on ne monte que par une longue croix et par une mort continuelle,

où il ne monte que des contemplatifs et des extatiques : et je la prenais dans ce bas étage où tout le monde est appelé, où toutes les conditions doivent avoir une juste place, où les grands même et les riches doivent entrer avec l'attirail de leur fortune et l'embarras de leurs richesses. Je soutenais, MADAME, que cette Dévotion qui doit être dans l'usage commun, ne pouvait être mal aisée; et c'est encore ce que je soutiens dans cet ouvrage, qui n'est qu'une copie de notre conversation, mais une copie un peu plus grande et plus correcte que l'original.

Je ne suis pas faiseur d'horoscope, ni diseur de bonne aventure; mais je me connais assez en la destinée des livres, pour deviner que la fortune de celui-ci ne sera pas tout à fait mauvaise. Il a quelques marques assez heureuses ; son nom même a été trouvé de bon présage; et je n'en saurais mal augurer, puisque vous avez contribué à sa naissance.

Néanmoins, MADAME, il ne saurait être

plus heureux ni faire une meilleure fortune, quand il lui sera permis de se produire, que de profiter au public ; et il fera le profit que je prétends, s'il guérit les vaines craintes des *appréhensifs*, s'il leur fait voir que la Dévotion n'est pas la fâcheuse et l'insupportable qu'ils se figurent, s'il persuade aux *égarés* de quitter les voies embarrassées et périlleuses, et de suivre la vertu par les routes faciles et assurées qu'elle leur montre.

C'est particulièrement à ces égarés et à ces appréhensifs que cet ouvrage est adressé.

Ce n'est pas qu'il ne puisse encore servir à la conduite de ceux qui sont dans le bon chemin : et vous même, MADAME, qui allez si droit et si vite par ce chemin, vous pourrez y trouver quelques adresses qui vous aideront à marcher plus sûrement et plus à l'aise.

Le premier livre vous apprendra à fonder vos bonnes œuvres sur vos devoirs, à être vertueuse avec proportion et par règle, à

être dévote de méthode et de mesure, à ne point faire de corvées, à ne point prendre de charge qui passe vos forces.

Je pense vous l'avoir déja dit, MADAME : la carrière est longue; il faut se ménager pour la fournir, et penser plutôt à gagner le but qu'à se lasser. La couronne doit être complète : et une couronne ne se fait pas d'un coup de marteau; il y faut plus de persévérance que d'effort, et moins de contention que d'adresse.

Vous trouverez, dans le second livre, ce que vous avez désiré de moi sur le bon usage des divertissemens et des parures. La manière dont vous en usez est si ménagée et si retenue, est si bienséante et si modérée, qu'il y a même de l'instruction et du bon exemple à vos divertissemens, qu'il y a des leçons et des modèles de modestie en vos parures : et je ne sais s'il en paraît davantage dans le cours et dans le bal, dans les concerts et dans les assemblées des étoiles.

Mais, MADAME, ce qui suffit à l'honnête

femme ne suffit pas à la chrétienne ; ce qui est assez pour la sage n'est pas assez pour la dévote.

Il y a quelques traits en cela que les plus honnêtes Grecques et les plus sages Romaines n'ont point connues, qu'Aristote et Sénèque n'ont point enseignés ; et vous trouverez ces traits assez nettement exprimés en ce second livre.

Le troisième vous enseignera de quelle méthode et avec quel art il faut faire une vertu chrétienne, de la nécessité naturelle que nous avons de souffrir en cette vie.

Quelques excellentes qualités que vous ayez, vous n'en avez point qui vous en dispense.

La jeunesse n'en dispense point : il y a des brouillards et des nuages, il y a de mauvais jours et de mauvaises nuits pour le printemps aussi bien que pour l'automne.

L'innocence et la pureté n'en dispensent point : les plus innocentes fleurs sont ex-

posées à la bise, et les perles qui sont si pures naissent dans l'amertume.

L'esprit, la conduite, la vie réglée n'en dispensent point : les astres, qui vont si réglément et avec tant de concert, qui sont si justes et si infaillibles, qui ne sont que lumière et qu'intelligence, sont sujets aux défaillances et aux éclipses, aux mauvaises interprétations et aux fausses conjectures.

Les grâces enfin et les richesses n'en dispensent point : comment le feraient-elles si les roses même, qui sont les couronnes des grâces, ont des épines; si l'or et l'argent, qui sont les dieux des riches, passent par le fer et par le feu, se font sous le marteau et sur l'enclume !

Vous trouverez en ce troisième livre, Madame, de quoi adoucir cette si dure et si générale nécessité ; vous y apprendrez à mettre à profit ces indispositions si fréquentes, qui sont à votre jeunesse ce que les nuages sont à une belle matinée. Il n'est pas si étrange néanmoins que vous

ne l'ayez pas si forte : les plus beaux jours l'ont courte, les plus belles fleurs l'ont tendre, les plus beaux fruits l'ont délicate. Mais il est bien rare que vous l'ayez si disciplinée et si sage, que vous l'ayez si modeste et si réglée ; et une maturité avancée est quelque chose de bien plus merveilleux à votre printemps, que ne serait une sérénité perpétuelle.

Puisque le bien ne se donne jamais tout pur en ce monde, ne vous plaignez point de votre partage ; s'il y a quelque chose qui vous pique, il y en a beaucoup davantage qui vous parent ; et je ne crois pas que vous voulussiez avoir changé vos piqûres avec la mauvaise odeur de quelques-unes que je pourrais nommer.

Encore faut-il mieux être des roses que des pavots, quoique la vie des pavots soit moins épineuse et plus tranquille que celle des roses.

N'est-il pas juste que vous payiez au moins de quelque légère souffrance les avantages que Dieu vous a faits ? les pierreries

ont-elles pour rien le prix et l'éclat? la beauté et la réputation ne coûtent-elles rien aux statues? Pourquoi auriez-vous, dès cette vie, l'impassibilité des étoiles, qui ne vous est promise que pour l'autre vie? Contentez-vous d'en avoir ici l'innocence et la pureté; contentez-vous qu'il y en a beaucoup, non-seulement de plus saines et de plus fortes que vous, mais de plus riches et de plus élevées, à qui vous faites envie.

Les plus rares figures ne sont pas toujours les plus éclatantes, ne sont pas toujours sur les plus hautes bases, ni dans les plus précieuses niches.

La fortune n'embellit pas tout ce qu'elle pare; elle n'agrandit pas tout ce qu'elle élève; elle ne met pas de l'esprit en toutes les têtes qu'elle dore.

Et comme je vous disais dernièrement, il y a une souveraineté de vertu, aussi bien que de hasard; et les couronnes de la façon des grâces valent bien celles que fait la fortune.

N'en demandez donc pas davantage, ce serait en vouloir trop : et ce serait en dire trop à une malade, que de vous en dire davantage.

Il faut ménager vos bons intervalles : il ne faut pas être plus fâcheux que la fièvre qui vous les donne.

Le reste se pourra dire de vive voix ; il se pourra même dire par écrit, si mon loisir me permet de dégager ma parole et de faire le discours que je vous ai promis, de l'utilité des maladies, etc.

LA

DÉVOTION AISÉE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il importe de justifier la Dévotion des faux portraits qu'on en fait, et des difficultés imaginaires qu'on lui attribue.

Il ne se faut point tant s'étonner si la vertu n'est pas aimée comme elle le mérite. Elle ne s'est encore montrée à personne, et on n'a point de portrait qui lui ressemble. Les philosophes qui l'ont voulu peindre, ne l'ont fait que d'imagination ou d'après de faux modèles : et comme si leur dessein n'eût été que de la rendre terrible, ils lui ont bien donné de la fierté et de la force, mais ils n'ont point ajouté de grâce à cette fierté, ils n'ont point mêlé

de douceur à cette force. Ils ont dit que c'était une maîtresse impérieuse et hautaine, que ses commandemens étaient tyranniques et sans indulgence, qu'elle ne se contentait pas de la sueur de ceux qui la servent, qu'elle exigeait jusques aux dernières gouttes de leur sang, qu'elle les accablait par des charges redoublées, et par des corvées sans relâche et sans mesure. Ils l'ont logée sur le faîte d'un rocher environné d'épines et bordé de précipices; ils lui ont associé la douleur et le travail; ils lui ont donné un habit sauvage, un équipage de terreur, une mine qui épouvante.

Il n'y a donc rien d'étrange que cette maîtresse si farouche ait trouvé si peu de suivans, qu'il y ait si peu de presse à grimper sur son rocher et à s'exposer à ses épines, qu'elle n'ait eu à son service que ceux qui n'ont pu s'approcher de la fortune.

La Dévotion, qui est la propre vertu des chrétiens, n'a pas eu de plus favorables

peintres que la vertu des philosophes : et cela est étrange de voir les faux portraits qu'on en a faits, d'ouir les mauvais bruits qui en courent. On ne l'a composée que d'aigreur et d'amertume ; on ne lui a donné que des épines et des aiguillons : mais on n'a pas laissé une seule goutte de bonne humeur à cette amertume ; on n'a pas souffert une seule fleur à ses aiguillons et à ses épines. On en a fait une fâcheuse, qui n'aime que la solitude et ne se plaît qu'aux mauvais jours, qui est ennemie des grâces et des plaisirs honnêtes qui les suivent, qui n'est pas plutôt reçue dans une maison qu'elle en chasse la societé et la joie, qu'elle met en pièces les meubles de prix, qu'elle casse les miroirs et jette dans le feu les atours des femmes.

Que dirai-je davantage ? on en a fait un fantôme décharné qui ne sort jamais de l'église, qui fait le carême toute l'année, qui met le vendredi saint à tous les jours.

Et on s'étonne que ce fantôme si terrible ait si peu d'amans ! que toutes les maisons

soient fermées à cette fâcheuse ! que la Dévotion travestie et défigurée de la sorte ne soit suivie de personne!

Ce n'est pas que la Dévotion soit délicate, ni qu'elle veuille être fardée ; toutes sortes d'agrémens ne sont point à son usage : et la poésie même, qui a fait des entreprises si hardies, qui a porté des monstres au ciel et logé des dieux dans les enfers, qui a donné des têtes de cerf à des hommes et des queues de poisson à des femmes, n'a jamais eu la hardiesse de mener la vertu chez la volupté, n'a jamais osé lui donner la livrée et les enseignes du luxe.

Mais véritablement aussi, c'est un abus de faire un épouvantail d'une si excellente chose.

Les sévérités excessives ne sont pas moins scandaleuses que les indulgences mal ménagées; et il y a des tentations de frayeur, comme il y a des tentations de plaisir.

Tous les démons ne sont pas semblables, quoiqu'ils soient tous malfaisans ; ils ne sont pas tous du même ordre, ils n'ont

pas tous le même emploi ni les mêmes artifices : il y en a de bouffons et de pleureurs, il y en a de coquets et de sévères. Mais qu'on ne s'y trompe pas, les pleureurs et les sévères, pour être les moins décriés, ne sont pas les moins dangereux : et ceux qui effraient les âmes timides par la montre d'une dévotion affreuse, ceux qui les retirent du bon chemin par des illusions terribles et par des images qui leur font peur de ce qu'elles devraient aimer, sont aussi mauvais démons que ceux qui les appellent à des simulacres peints et parfumés, qui leur tendent des pièges d'or et de soie, qui sèment de roses le chemin qui conduit au précipice.

Il ne suffit donc pas d'ôter les parfums à ces simulacres, et d'en effacer la peinture ; il ne suffit pas d'arracher le masque à la volupté, de la dépouiller de ses ajustemens, de lui ôter ses bouquets et ses guirlandes. Plusieurs ne sont à elle que parce qu'ils appréhendent la peine qu'il y a à déménager, parce qu'ils ne connaissent point de

maîtresse moins fâcheuse ni d'établissement plus commode : et ceux-là qui sont les plus raisonnables et qui font le plus grand nombre, se donneraient dès aujourd'hui à la Dévotion, si on la leur avait un peu adoucie, si on avait rompu le charme qui la leur fait paraître si étrange et si terrible, si on avait abattu l'épouvantail que les démons imposteurs ont mis en garde devant sa porte.

C'est ce que je prétends faire en cet ouvrage, où je ramasserai, sous trois chefs, tout ce qui se peut dire pour justifier la Dévotion et pour en adoucir l'usage.

Je commencerai par les difficultés générales, qui sont de plus grande montre et qui donnent davantage dans la vue. De celles-là, je passerai aux particulières ; et entrant de là dans le fond de la Dévotion considérée de plus près, je démontrerai que toutes les charges qu'elle impose sont légères et faciles à porter, qu'elle n'est pas incompatible et contrariante comme on la fait, et qu'il n'y a point de complexion ni de qualité qu'elle ne souffre.

CHAPITRE II.

Que la Dévotion n'est inaccessible à personne, qu'elle a ses hauts et ses bas degrés, et que cette inégalité est de la beauté de l'Eglise.

Ce que l'auteur des *Proverbes* dit des paresseux, se peut dire des *appréhensifs* pour qui j'écris. Ils se figurent des lions qui déchirent et qui dévorent, où il n'y a pas seulement de mouches qui piquent. Ils disent que la dévotion est sur une montagne trop élevée, que le chemin de cette montagne est trop roide pour les faibles et trop étroit pour les riches et pour les grands, qu'il n'y a que les forts et les nus évangéliques qui y puissent arriver. Ils ajoutent qu'elle est de mauvaise humeur et mélancolique, qu'elle est ennemie des plaisirs honnêtes et des divertissemens qui sont permis, qu'elle s'attache trop scrupuleusement à cette simpli-

cité mesurée et rigoureuse qui ne passe point le nécessaire, et généralement qu'elle veut que toutes choses se fassent avec trop d'application d'esprit, qu'elle demande une perfection trop recherchée et trop exacte.

Voilà ce que la Dévotion a d'effrayant et de terrible : mais ce n'est qu'aux yeux des *imaginatifs* qu'il est effrayant; et il n'est terrible qu'à ceux qui prennent les nues pour des dragons, et les ombres pour des montagnes.

Il est certain (pour ne rien dissimuler) qu'il y a une Dévotion éminente et élevée au-dessus de toutes choses, et on ne va à cette Dévotion qu'avec des ailes de séraphin, ou avec des grâces aussi fortes que sont les ailes des séraphins.

Mais comme la cime d'une montagne n'est pas toute la montagne, comme la sphère de l'air a deux régions inférieures à la plus haute, comme les édifices les plus élevés ont leurs bas étages : la Dévotion de même a sa pente comme elle a sa

cime; elle a sa haute et sa basse région; elle a son faîte et ses fondemens; et outre l'étage du faîte, elle a un étage sur les fondemens, où il n'y a qu'un pas à faire a la porte.

Il y a bien davantage; ces degrés divers et ces étages différens sont assignés à chacun par des vocations et par des grâces qui leur sont proportionnées ; et comme les vocations et les grâces ne sont pas égales en tous les états, les obligations aussi qui suivent les grâces et les devoirs qu'imposent les vocations ne peuvent pas être les mêmes en toutes sortes de personnes.

Il y a des âmes choisies que Dieu regarde de plus près et plus efficacement que les autres, qu'il échauffe et qu'il purifie d'une façon plus particulière, et qu'il élève par-là au plus haut étage de la Dévotion ; mais ces âmes choisies sont rares et en petit nombre; il se fait beaucoup d'exhalaisons, mais il s'en fait peu qui montent jusqu'au ciel et qui deviennent des étoi-

les; il naît tous les jours des troupes d'oiseaux, mais ces troupes d'oiseaux ne sont pas des aigles; et dans la grâce aussi bien que dans la nature, la perfection n'est pas commune, et les choses précieuses ne se voient jamais en foule.

Dans un rang plus bas, et au-dessous de ces âmes si fortes et si élevées, il y en a d'autres qui ont moins de force et qui ne sont pas appelées à une si haute élévation. Et les âmes de ce bas rang auront aussi leur place dans le ciel, quoique dans un rang inférieur et dans une moins grande lumière que les autres. Le Fils de Dieu, qui est le distributeur de ces places, nous en a lui-même assurés. Il a dit qu'il y avait plusieurs étages et divers appartemens dans la maison de son Père, que le royaume du ciel avait ses grands et ses petits, qu'il avait ses hautes et ses basses fortunes, quoique les plus hautes fortunes de ce monde, comparées aux plus basses de celui-là, ne soient que des bagatelles

de plâtre doré. Saint Paul a ajouté que toutes les étoiles ne sont pas d'égale grandeur, quoiqu'elles soient toutes lumineuses ; il y avait des myrtes et des genêts dans le paradis terrestre, aussi bien que des palmiers et des cèdres.

Ce n'est pas que Dieu agisse avec l'épargne et les réformes des ouvriers malins et avares de leur art ; ce n'est pas aussi qu'il entre de la nécessité dans ses ouvrages, et qu'il y ait, au-dessus de lui, une nature *intendante* qui lui donne les mesures, les moules et le compte des choses qu'il doit faire : c'est qu'il agit avec art et sur les desseins d'une sagesse libre, mais qui est exacte et correcte, qui est la première cause et la première idée de la beauté, laquelle se fait de la proportion et de l'ordre. Or, il est certain que toute proportion suppose de l'inégalité, et qu'il ne peut y avoir d'ordre où il n'y a point de différence.

Nous voyons aussi que toutes les beautés du monde se font de ces différences

bien rangées et de ces inégalités mises en leurs places et disposées avec symétrie. Et puisque la maison de Dieu est un palais achevé en toutes ses pièces, puisque la beauté de l'épouse à qui ce palais est destiné est sans tache et accomplie ; on ne peut pas douter que toutes les pièces de ce palais ne soient magnifiques et précieuses; mais on ne doit pas croire aussi qu'elles soient toutes des colonnes et des frises.

De même, tous les membres de l'épouse doivent être beaux ; mais tous ces beaux membres ne doivent pas être des mains et des têtes.

Et quoique toutes les parties de ce monde supérieur et bienheureux qui nous est promis, soient lumineuses , la lumière pourtant n'est pas égale en toutes ces parties; il a ses grandes et ses petites étoiles, comme celui-ci; il a ses sphères diverses et ses régions différentes , selon la diversité des mérites et la différence des vertus qui doivent y être reçues.

C'est donc une erreur de se persuader

que la Dévotion soit trop élevée; et il est faux qu'elle ne soit accessible qu'aux nus et forts évangéliques. Elle a ses degrés et ses étages, ses inégalités et ses différences, comme la béatitude a les siennes; et l'ordre établi de Dieu veut qu'il y ait des dévots et des vertueux de plus d'une sorte, comme il y aura des saints et des bienheureux de plus d'un rang.

Non-seulement l'Église sera belle dans le ciel; non-seulement l'épouse sera parée le jour de ses noces; elle est déjà belle sur la terre, elle est parée dès maintenant, et sa robe de fiançailles a ses ornemens et ses richesses, aussi bien que sa robe de noce; mais cette beauté n'est pas de parties égales et uniformes; ces parures ne sont pas toutes d'une même façon, ni d'une même couleur; et il y a des grosses et des petites perles; il y a des pierreries de tout prix sur la robe de brocatelle que le prophète lui a vue.

Le même prophète n'a-t-il pas dit que le parfum qui fut versé sur Aaron ne s'ar-

rêta pas à sa tête, mais qu'il descendit jusqu'à sa barbe, qu'il se répandit sur tout son habillement, qu'il en coula même jusqu'aux plus basses franges de sa robe? Et ne doit-on pas apprendre de là que la Dévotion n'est pas seulement pour les hautes et pour les fortes parties, qu'il y en a pour les basses et pour les faibles, qu'il y en a pour ceux qui sont dans l'Église ce que les bords et les franges sont dans la robe?

Et véritablement (pour reprendre encore une fois ce mot du prophète), si l'onction qui fait les saints était demeurée sur la tête du premier saint, je ne sais qui en pourrait avoir une goutte. Il n'y a point de géant qui puisse porter la main à cette tête; les chérubins même, qui ont de si bonnes aîles, ne sauraient voler si haut; elle est au-dessus des collines éternelles, au-dessus des montagnes saintes, comme parle l'Écriture.

Mais cette divine onction ne s'est pas arrêtée là; elle est descendue de la tête du

pontife jusqu'à sa robe, jusqu'à la frange même de sa robe ; et il n'y a personne qui ne puisse au moins toucher cette frange miraculeuse, qui est pleine de son esprit et de sa vertu, qui guérit et qui sanctifie ceux qui la touchent.

La Dévotion n'est donc pas inaccessible, comme on veut le faire accroire ; elle a de hautes régions pour les âmes qui ont des aîles; elle en a de basses pour celles-là même qui ont peine à marcher; et par conséquent, elle n'est pas seulement pour ces *dépouillés* et pour ces *libres* qui sont dégagés du monde ; elle est encore pour ces *embarrassés* qui traînent une famille et une fortune, qui ont des prétentions et des affaires, qui sont chargés de tous les droits et de toutes les nécessités de la vie commune.

Il y a pour ces gens-là, aussi bien que pour les religieux, un salut à faire et une éternité bienheureuse à gagner. Les engagemens du monde ne les dégagent pas des obligations du christianisme ; et les

saints de toute condition, qui sont dans le ciel, nous apprennent qu'il n'y a point de condition qui ne puisse être sanctifiée, que les hautes fortunes et les hautes vertus ne sont pas toujours ennemies, et que, dans les palais même, il se trouve des chemins, qu'il se trouve même des degrés parmi les trônes pour monter au ciel.

Cependant, il ne s'est jamais vu et jamais il ne se verra de saint indévot; toutes les vertus que la Dévotion n'a pas bénies, sont profanes et infidèles, ne sont (à bien dire) que des vices parés et travestis; et celles qui se présenteront à la noce sans cette huile sainte, seront renvoyées avec les vierges folles.

Il n'y a donc point de chrétien à qui la Dévotion ne soit nécessaire, puisque la Dévotion est le crême intérieur qui fait le chrétien; et les grands, les riches et les heureux de ce monde ne peuvent pas être indévots par état, puisqu'il n'y a point d'état dans l'Église qui n'appartienne à la robe de Jésus-Christ que l'onction a pénétrée.

CHAPITRE III.

Que la vraie Dévotion doit être proportionnée à l'état et aux devoirs de chacun; qu'elle a des aides de la nature et de la grâce qui la soulagent et qui diminuent la pesanteur de ses charges.

Quand je dis que le séculier est obligé à la Dévotion aussi bien que le religieux, je ne dis pas que le séculier et le religieux soient obligés à une même Dévotion; ce serait confondre des obligations qui se doivent distinguer, ce serait ôter à l'Église la symétrie et la proportion de ses membres, ce serait lui ôter la diversité et les ornemens de sa robe.

Il n'y a rien de tumultuaire ni de confus dans un si beau corps. Les religieux ont leurs fonctions qui leur sont propres; les séculiers aussi ont les leurs, qui

doivent être diverses, seront les diverses conditions de la vie civile.

Cet ordre est universel et s'observe exactement dans la nature, où les corps, satisfaits de leurs actions, ne prétendent point à celui des esprits ; où les esprits, contens des leurs, n'usurpent point celles des corps. Il s'observe aussi dans le ciel, où les archanges, intendans des peuples, ne quittent point leur ministère pour prendre celui des intelligences commises au gouvernement des astres; où les séraphins contemplateurs, rangés autour du trône de Dieu, ne se mêlent point de l'emploi des anges messagers et gardiens des hommes.

De cet ordre si généralement établi et si ponctuellement observé, se peuvent tirer deux conséquences qui sont de grand usage dans la morale chrétienne, et qui servent à guérir les *appréhensifs* et à les apprivoiser avec la Dévotion.

La première conséquence est que chacun doit prendre la forme de sa vertu et la mesure de sa Dévotion sur les devoirs

et sur les obligations de son état, et que tout ce qui n'est pas de cette forme (quelque belle apparence qu'il ait d'ailleurs), tout ce qui n'est pas dans cette mesure (de quelque étendue qu'il soit au-delà), est une non-valeur qui coûte, une surérogation laborieuse et superflue, qui n'est point acceptée de Dieu et ne sert en rien à faire une personne dévote.

A ce compte-là, il se fait quelquefois des corvées bien inutiles dans les hôpitaux et à l'Église ; il y a bien des austérités que l'on prend pour des actions héroïques, et qui ne sont que des pièces hors d'œuvre et disproportionnées, qui ne servent qu'à troubler l'ordre et à gâter la symétrie. Il y a bien des dévots et des dévotes qui croient faire des miracles et ne font que des prestiges, qui se lassent tout le jour à battre l'air (comme dit saint Paul) et à tirer par-dessus le but, qui courent de toutes leurs forces et s'éloignent de la couronne, parce qu'ils courent hors de la carrière.

Si le juge donne à saint Augustin le temps qu'il devrait donner à ses parties ; si, au lieu de leur faire prompte et briève justice, il s'amuse à faire de longues méditations ; si, par une charité coupable et désordonnée, il fait des pauvres, en allant visiter d'autres pauvres; ne peut-on pas dire qu'il fait fort mal de fort bonnes œuvres, qu'il corrompt le bien en le mettant hors de sa place, et que ses vertus irrégulières lui seront reprochées au jugement de Dieu et seront condamnées avec ses vices ?

Par la même raison, si une femme, prolongeant ses prières et multipliant ses dévotions, augmente le chagrin et redouble les impatiences de son mari; si elle le met en mauvaise humeur par des jeûnes affectés et hors de saison ; si elle corrompt les complaisances qu'elle lui doit, par des austérités rebutantes et dédaigneuses ; si elle fuit la coquetterie, jusqu'à la fierté et l'orgueil; si elle préfère des charités de surérogation qui se font avec montre, à des charités de

justice qui se feraient en secret; si elle porte à un hôpital éloigné les soins et les assistances qu'elle doit à un hôpital domestique ; ne doit-elle pas craindre que ses prières prolongées et ses jeûnes multipliés ne soient comptés pour rien ou soient comptés entre ses mauvaises œuvres, que ses austérités orgueilleuses n'attirent sur elle la punition des coquettes, que ses domestiques abandonnés ne lui reprochent devant Dieu ses aumônes profanes et ses charités infidèles?

La seconde conséquence, qui est attachée à la première et dépend du même principe, nous apprend que la Dévotion n'est pas cette fâcheuse et insupportable qu'on se figure ; qu'elle n'exige rien de pénible et n'impose rien de pesant ; et que, toutes ses charges étant proportionnées (comme elles sont) à l'état et à la condition de chacun, étant tirées des devoirs communs et des obligations naturelles, il ne se peut qu'elles ne se trouvent aisées et légères, pour peu qu'on s'applique à les bien

rendre et à les porter de méthode et avec adresse.

L'aisance de cette Dévotion, proportionnée à chaque état et mesurée sur ses devoirs, est en partie de la nature et en partie de la grâce qui prête la main à la nature.

De la part de la nature qui est ennemie de la violence, il y a toujours ou des instincts ou des inclinations qui donnent à chaque chose une pente aisée et facile vers les actions qu'elle fait dans son rang et par les devoirs de son espèce. La nature s'accommode en cela au dessein de Dieu, qui a distingué les actions aussi bien que les rangs des choses, et a donné à chaque créature le poste qu'elle peut tenir aisément dans le grand concert du monde, afin que les accords en fussent plus justes et l'harmonie plus complète.

A ces premières facilités, par lesquelles chacun est disposé naturellement aux fonctions de son sexe, de son âge et de son état, la grâce en ajoute de secondes, qui

sont plus particulières et plus efficaces, qui s'ajustent plus commodément et avec plus d'aisance à nos actions, qui les lient plus doucement à nos devoirs et les portent plus droit et avec moins de résistance aux services que Dieu nous demande.

Sur quoi il est à remarquer que la loi étant ordonnée aussi bien que la nature, et ses devoirs étant bornés à certaines obligations et à certaines charges, comme le sont ceux de la nature, elle n'exige pas indifféremment toutes sortes de bonnes œuvres de toutes personnes ; et par conséquent, Dieu ne donne pas à toutes personnes des aides universelles et des facilités indifférentes à toutes sortes de bonnes œuvres; il ne donne pas l'esprit de retraite et les vertus solitaires à ceux qu'il appelle à l'action et à la société ; il ne donne pas à un esprit ferme et laborieux, des vertus actives et de compagnie, à ceux qu'il destine au repos de la solitude et au calme, de la contemplation ; il n'a d'autres aides pour faire un bon juge

que pour faire un saint soldat ; il a des moyens qui facilitent le célibat, et il en a qui facilitent le mariage : les religieux même reçoivent de lui des assistances proportionnées aux devoirs de leurs régles ; et telle Dévotion, qui serait aisée à la grâce du désert et à la vertu pénitente, serait impossible à la grâce de la société et à la vertu qui prêche.

De tout cela il faut conclure, à la décharge de la vraie Dévotion, qui doit être proportionnée aux conditions et aux états et mesurée sur leurs devoirs, qu'étant portée de la nature et soutenue de la grâce, allant par une pente aisée et avec bonne escorte, ayant l'instinct et l'assistance, et (comme parle l'Écriture) étant arrosée d'en haut et d'en bas, elle ne peut pas avoir les difficultés que se figurent les *appréhensifs*, qui pensent l'avoir vue où elle n'est pas, et qui probablement ont pris pour elle quelque fantôme qui leur a fait peur.

CHAPITRE IV.

Que les Dévotions particulières et de surérogation ne font point loi; qu'elles ne sont pas toujours méritoires; qu'elles peuvent quelquefois être mauvaises.

Je n'ignore pas (et on ne manquera pas aussi de m'objecter) qu'en toute condition, il se trouve des âmes plus fortes et plus élevées que les communes, qui ne s'arrêtent pas aux devoirs de leur état, ni ne se resserrent dans les bornes que la loi leur a marquées; qui ne se contentent pas de cette justice ponctuelle et formaliste, qui compte, pèse, suppute et regretterait un grain ajouté au poids et à la mesure; qui ont une justice libérale et abondante; qui veulent de la surérogation et du comble en leurs bonnes œuvres; et qui, si elles n'avaient payé avec usure et donné au double, ne croiraient pas s'être acquittées.

Je réponds à cela que cette justice abondante suppose une abondance de grâces qui ne tombe pas tous les jours, ni ne se répand sur toutes sortes de têtes, quand elle tombe.

Et il ne s'agit pas ici des profusions qui ne sont que pour les favoris ; il n'est point question d'une rareté qui ne fait point loi et ne laisse point de conséquence : il s'agit des grâces qui se font en commun ; il est question de l'ordinaire, qui est le fondement des devoirs, et qui porte titre d'obligation pour tous les particuliers à qui il s'étend.

J'ajoute que les surérogations doivent venir de plénitude, qu'on ne doit aller aux conseils qu'après avoir satisfait aux commandemens, qu'on ne peut faire de libéralités avant d'avoir payé ses dettes.

Dieu n'accepte point les offrandes qui lui sont faites de larcin ; il déteste les holocaustes où il entre de la rapine; et (dans Isaïe) il reproche aux Juifs désobéissans

leurs oraisons souillées et leurs jeûnes opiniâtres, il accuse de profanation et d'homicide leurs cérémonies et leurs sacrifices.

Il se voit par-là que ceux-là se lassent fort inutilement et s'épuisent bien à crédit, qui courent toute la journée et de toutes leurs forces, et courent hors des lignes qu'on leur a marquées ; qui se tuent pour aller plus loin que leur devoir, en s'écartant de leur devoir ; que ceux-là font plutôt un sacrilége qu'un sacrifice, qui dépouillent une vertu pour donner sa dépouille à une autre ; que ceux-là détruisent plus qu'ils n'édifient, qui laissent périr des obligations naturelles et des devoirs légitimes, pour ériger en leur place des nouveautés superstitieuses et des observations de fantaisie.

Il n'importe que leurs œuvres soient extraordinaires, qu'elles semblent avoir de l'éclat et de l'élévation, qu'elles demandent de la résolution et de la force.

Les monstres sont extraordinaires, et ne laissent pas d'être les péchés et les débauches de la nature.

Les comètes ne sont que des marques de corruption et des présages de mortalité; elles ont pourtant de l'élévation et de l'éclat, aussi bien que les étoiles.

Il y a une résolution de désordre; il y a une force d'égarement: et c'est de cette résolution et de cette force que les faux dévots agissent dans leurs surérogations mal réglées. Ils se croient fortifiés de la grâce et conduits par un bon ange: et c'est un ange imposteur qui les porte dans la mauvaise route qu'ils ont prise, qui leur ôte le sentiment et la vue des difficultés, qui les excite à courir hors de la carrière et loin du but. Et pourvu qu'il les écarte du but et qu'il leur fasse perdre la couronne, il ne lui importe qu'il les mène parmi les épines ou parmi des fleurs.

Le plaisir n'est pas à toutes les portes de l'enfer; tous les chemins qui y conduisent

ne sont pas fleuris et parfumés ; on y va par des rochers et par des précipices, aussi bien que par des vallons et par des plaines : et c'est une erreur de se persuader qu'on n'y arrive que par le libertinage et sous la conduite de la volupté ; on y arrive encore avec les Dévotions opiniâtres et présomptueuses, avec les vertus qui ont pris de fausses adresses et qui marchent hors de route.

CHAPITRE V.

Que la Dévotion veut être prise avec mesure ; que l'extraordinaire n'est pas toujours la meilleure ; qu'on ne peut aller à la haute que par la basse.

C'est donc une maxime importante et générale que la Dévotion, pour être juste et de mérite, doit être accommodée aux conditions et aux états, et proportionnée à leurs devoirs et à leurs charges. Et de cette maxime on doit apprendre à se désabuser de deux tromperies également dangereuses, qui sont cause qu'il y a tant de lâches repentans et déserteurs qui se lassent de la Dévotion et se retirent de sa suite, et qu'il y a tant de paresseux *appréhensifs* et timides qui n'osent s'engager avec elle, de peur qu'une semblable lassitude ne les oblige à une semblable retraite.

La première tromperie est de ceux qui se consument en faux frais et en corvées inutiles, qui ne font pas ce qu'ils doivent et perdent le mérite de qu'ils font au-delà de ce qu'ils doivent, qui (non contens de cette température de justice et de cette sobriété de sagesse que les saintes écritures nous recommandent) en prennent plus que leurs forces n'en peuvent porter, et succombent enfin sous la pesanteur du fardeau dont ils se chargent.

Il faut dire à ces dévots emportés qui ne vont que d'impétuosité et qui se précipitent où il suffit de marcher, qu'ils se contentent d'aller par la route qui leur est ouverte dans leur état, qu'ils se gardent de vouloir aller trop vîte ni trop loin par cette route, qu'ils ne se laissent point emporter par le désir de se faire remarquer et de paraître à la tête de tous les autres, qu'ils ne prennent point de charges qui ne soient proportionnées à leurs devoirs et mesurées à leurs forces.

Outre que, par-là, se soumettant à la

providence et à l'ordre qu'elle a établi, ils se trouveront dans la voie et comme sur le cours des grâces qui ne se répandent que de mesure et qui ne viennent à nous que par de certaines lignes et dans une voie ordonnée, ils ne se lasseront pas si tôt, allant le pas et avec peu de charge; et, songeant plus à marcher droit qu'à faire beaucoup de chemin, ils seront toujours frais et vigoureux, et leur courage les accompagnera avec leurs forces, jusqu'à la fin de la journée.

La seconde tromperie, en cette matière, est de ceux qui, voyant de loin une Dévotion plus grande et de plus grande montre que la commune, et désespérant d'y atteindre, soit à cause qu'ils appréhendent la longueur et la difficulté du chemin, soit à cause qu'ils ne savent pas jusqu'où leurs forces les peuvent porter, soit à cause qu'ils ne veulent pas prendre la patience d'y aller par degrés et de méthode, renoncent généralement à toute sorte de Dévotion, et à la commune

qui leur paraît basse, et à l'extraordinaire qui leur semble trop élevée.

Il faut représenter à ces dégoûtés volontaires, à ces paresseux impatiens qui cherchent des prétextes à leur paresse, que le jugement qui se fait des choses, par la montre, par la hauteur, ou par la distance, est un jugement mal assuré et sujet à de grands mécomptes. La montre ne tient pas toujours ce qu'elle promet, la hauteur affaiblit la vue et l'éblouit, la distance lui en fait accroire et la trompe.

Cette extraordinaire Dévotion, qu'ils ne voient que de loin, et qui leur paraît la plus haute et la plus parfaite, est peut-être la moins proportionnée à leurs forces, la moins accommodée à leur naturel, la moins compatible avec les devoirs de leur état. Peut-être aussi que Dieu ne les y appelle pas, et que la grâce qui leur est donnée ne porte pas jusques-là. Tous les disciples ne furent pas menés par Jésus-Christ sur le Thabor; ils ne l'accompagnèrent pas tous jusqu'au calvaire.

D'ailleurs, quand ils seraient appelés à cette haute Dévotion, quand elle serait dans l'étendue et dans la partie de la grâce qui leur est donnée, encore en devraient-ils prendre les mesures et y procéder de méthode. En toutes les autres choses, on ne s'avance que pied à pied, on ne monte que par degrés, on ne va au terme que par le chemin. Les arts ont leurs apprentissages, et les sciences ont leurs principes et leurs rudimens.

La nature même, qui est d'ailleurs si certaine et si infaillible, a ses dispositions et ses progrès. Elle ne commence pas l'année par l'automne, ni le jour par le midi; elle donne les fleurs avant les fruits; elle fait les enfans avant les hommes.

Il n'est pas jusqu'au vice qui n'ait ses accroissemens et ses âges. La malice consommée n'est pas la malice d'un jour ; on s'égare avant qu'on se perde ; le premier mauvais pas que l'on fait, n'aboutit pas au précipice.

Et on voudrait que la vertu naquît toute

faite et toute grande ; que, dès le moment qu'elle est conçue, elle eût toute sa taille et toute sa force ! On voudrait que la vie spirituelle n'eût ni enfance, ni rudimens ! On lui voudrait une maturité parfaite et savante, dès le premier jour ! Et, pour aller à la Dévotion, on voudrait commencer par le faîte de la montagne et par le pinacle du temple !

Il faut donc aller pied à pied et par degrés à cette haute Dévotion ; et, dans la vertu même, qui a ses règles aussi bien que les arts, et qui est aussi ordonnée et aussi méthodique que la nature, il faut commencer régulièrement, il faut se perfectionner avec ordre et de méthode. Outre que les choses qui se font par règle se font aisément, et que l'ordre apporte de la facilité aux entreprises les plus difficiles, on se fortifiera en marchant ; les difficultés du commencement s'adouciront dans le progrès ; et dès la seconde journée, on trouvera une plaine et des fleurs, où l'on ne se figurait que des rochers et des épines.

CHAPITRE VI.

Qu'il faut faire cas de la médiocrité de Dévotion ; qu'elle a son prix et son mérite ; qu'elle est d'obligation et nécessaire au salut.

Mais sans examiner si cette haute Dévotion est de l'état de chacun et dans l'étendue de toute sorte de grâce ; sans dire qu'il y a des degrés pour y monter, et qu'il ne faut pas entrer dans la carrière par le but, ni commencer l'édifice par le comble, se peut-on imaginer un dégoût plus extravagant et plus superbe, une délicatesse plus bizarre et plus orgueilleuse, que celle de ces gens-là qui ne veulent pas être dévots, parce qu'ils ne croient pas pouvoir être du premier rang des dévots ; qui laissent le chemin de la vertu, parce qu'ils manquent de courage et de force pour gagner le devant et pour aller plus loin et plus vite que les autres ?

La médiocrité, qui a son prix dans les peintures et dans les statues, qui est honorée dans l'éloquence et dans la poésie, ne sera-t-elle sans récompense et sans honneur que dans la Dévotion ? Quel est l'avare qui ne veuille point être riche, s'il ne compte ses richesses par millions ? Quel est l'ambitieux qui rebute la fortune, si elle ne lui apporte des couronnes et des sceptres à pleines mains ?

On court, à toute heure et par toutes sortes de voies, à cette fortune; on se presse et on se bat autour d'elle, pour avoir quelque part à ses largesses ; et quoiqu'elle jette moins d'or que de cuivre, on ne laisse pas de courir après ce cuivre ; on fait des querelles et des procès pour ce cuivre ; et ceux qui ne peuvent pas atteindre à cette médiocrité d'or qui fait les *heureux* du monde, se contentent de la médiocrité dorée qui fait les *aisés*.

Il n'y a que la médiocrité de Dévotion qui est méprisée ; et néanmoins cette médiocrité, voire la plus basse et la plus com-

mune, est suffisante au salut, est capable de faire des bienheureux, est plus élevée que tout ce qu'il y a de plus haut dans la nature, est de plus grand prix que toutes les couronnes et tous les sceptres que distribue la fortune.

L'importance est que, dans le monde, il y a peu de choses en quoi la médiocrité soit fort nécessaire ; et il y en a beaucoup en quoi elle est bien à peine supportable. Il n'est pas nécessaire de savoir ni danser ni jouer médiocrement, de savoir faire des lettres ou des chansons, des peintures ou des statues médiocrement bonnes ; et quelqu'un a dit qu'il n'était permis à personne, non pas même au prince et à l'empereur, d'être poëte médiocre.

Il y a bien davantage : la plupart des choses qui sont faites pour le plaisir, déplaisent quelquefois beaucoup, si elles ne plaisent extrêmement. Leur médiocrité est un défaut ; elles passent pour vicieuses, si elles ne sont accomplies.

Il n'en est pas de même de la Dévotion.

En quelque degré qu'on la prenne, elle a je de sais quoi d'excellent ou de nécessaire; elle fait les justes parfaits et les justes commencés; elle entre dans les plus éminentes vertus et dans les plus basses; elle travaille aux grandes couronnes et aux petites.

Et les lâches qui, ne croyant pas pouvoir prétendre à une Dévotion éminente, n'en veulent pas au moins une médiocre, me font souvenir du désespoir de ce délicat superbe et extravagant, qui crut n'avoir plus rien à faire dans le monde, quand il sut que ses débauches l'avaient réduit a une pauvreté de cent mille écus. Il les voulut dévorer en un souper, et mourut désespéré d'un malheur qui eût fait la félicité de dix familles.

C'est donc à ces dégoûtés une délicatesse bien orgueilleuse, et c'est à ces paresseux un prétexte fort mal tissu, de ne vouloir point être dévots, s'ils ne sont dévots excellens et du premier ordre.

Et c'est d'ailleurs une appréhension où

il y a je ne sais quoi de visionnaire, de se figurer de si grandes difficultés en la Dévotion, et de la croire inaccessible et intraitable, sans composition et sans indulgence: elle, qui a de basses régions pour les infirmes, comme elle en a d'élevées pour les forts ; qui s'accommode à la faiblesse, aux charges, aux conditions de ceux qui la suivent ; qui n'impose rien de pesant qui ne soit nécessaire, et n'impose rien de nécessaire qui ne soit facile à porter.

CHAPITRE VII.

Qu'il y a moins à souffrir avec la Dévotion qu'avec l'avarice, avec la volupté, avec la galanterie.

Mais quand les difficultés qu'on appréhende en la vie dévote, seraient véritables, et qu'il y aurait du réel et du solide où il n'y a que des apparences qui trompent et des ombres qui effrayent, le prétexte de l'*indévotion* serait-il juste? Et les paresseux qui s'excusent sur ces difficultés, seraient-ils fondés en raison? Combien voyons-nous de choses qui sont pénibles et laborieuses, voire pénibles inutilement et laborieuses sans fruit, et qui ne laissent pas d'être courues et de faire de la foule? Les sciences et la gloire sont-elles logées plus commodément et en des lieux de plus facile accès que n'est la Dévotion? Y va-t-on plus à l'aise et par

des routes plus égales et mieux unies qu'on ne va à la vertu? N'y a-t-il point de rochers à traverser, point d'épines à essuyer sur ces routes? Un dévot coûte-t-il plus à faire qu'un docte? Y faut-il plus de façon et plus de travail qu'à un brave?

Mais qu'est-il besoin d'alléguer ici les sciences et la gloire? On sait assez qu'elles sont pénibles et laborieuses; on en a fait des emblêmes et des symboles que les enfans même n'ignorent pas; et toute l'antiquité les a logées sur des montagnes, où l'on ne va que par des rochers et des précipices.

Les richesses qui sont tant courues, ne font-elles point suer ceux qui les courent? Ne les mènent-elles qu'à l'ombre et parmi les fleurs? La fortune ne fait-elle rien souffrir à ses suivans? Leur est-elle toujours indulgente et toujours aisée? Cette roue, qui est la marque de son inconstance, n'est-elle pas tous les jours l'instrument de leur supplice? Est-ce pour rien qu'on a donné des chaînes et un flam-

beau à l'amour? N'a-t-on point voulu dire par là qu'il est le comite et le bourreau de ceux qui le suivent ?

La volupté elle-même, qui est si molle et qui fait si fort la délicate, ne coûte-t-elle point de peine aux voluptueux ? Vont-ils à elle de plain pied et sans se piquer ? Et ne sont-ce pas ceux-là qui se plaignent (dans l'*Ecclésiaste*) de s'être lassés en s'égarant, d'avoir pris des détours embarrassés et difficiles, d'avoir marché par des voies où il n'y a que de la boue qui salit et des épines qui déchirent ?

Il y a bien davantage : et je le dirai à la honte des impies efféminés et des délicates indévotes.

La galanterie (à ce qu'on dit) est la plus fine et la plus exquise partie de la volupté ; et cependant, cette volupté, si exquise et si fine, est l'inséparable compagne de l'inquiétude et du chagrin ; le soupçon et la défiance, la crainte et la jalousie, sont à ses gages et de sa suite ; et quelque fard qu'elle s'applique, de quel-

que masque qu'elle se déguise, quelque beaux portaits qu'on en voie dans les romans et sur les théâtres; c'est une furie aussi cruelle et aussi malfaisante que les autres. Mais c'est une furie travestie et parée; c'est la sœur de ce démon de midi qui ne fait peur à personne; elle a des serpens à la tête, comme ses autres sœurs: mais ils sont cachés sous sa guirlande; elle a des fouets et une torche : mais les épines de ses fouets ne paraissent pas sous les roses qui les couvrent; et sa torche, pour être environnée de festons et parfumée, ne laisse pas de noircir et de brûler.

Cependant, cette cruelle déguisée a des suivans de toute condition, mais des suivans assidus et infatigables, qui courent après elle, à travers des ronces et des rochers, parmi des écueils et des précipices, par des embrasemens et des naufrages. Elle n'a que du miel sauvage et des pommes pourries à leur donner; et pour ce miel sauvage, ils s'exposent au poison et

au poignard de la jalousie ; ils s'exposent, pour ces pommes pourries, à des démons et à des monstres qui les gardent.

Non-seulement la galanterie est cruelle quand elle tourmente, elle l'est même quand elle caresse. Ses plus agréables fleurs sentent mauvais et sont piquantes ; ses plus doux parfums blessent le cerveau et font mal au cœur ; ses festins ne se font que de poison ; elle enivre avec de l'absynthe, comme parle le prophète ; et les heureux qu'elle fait sont de ces heureux frénétiques qui rient avec les fantômes, qui se forment des fumées de leur sang brûlé et de l'agitation de leur tête émue.

Quittons les termes figurés, et parlons familièrement.

N'est-il pas vrai que la plus mauvaise nuit du plus austère de tous les dévots est moins fâcheuse à passer que la meilleure nuit d'un amoureux qui a à se garder d'un observateur, à se défendre d'un rival, à se munir contre un jaloux, à mettre la paix entre ses désirs et ses dépits, en-

tre ses espérances et ses craintes, entre ses plaisirs et ses remords ?

N'est-il pas vrai qu'il n'y a pas de dévote si mortifiée qui passe plus mal son temps qu'une coquette qui a des confidences à ménager et des intrigues à conduire, qui a peine de s'abstenir et a peur de se commettre, qui ne fait pas une partie, qui ne va pas à une assignation, qu'elle ne croie entendre toutes les voix de la renommée qui crient contre elle, qu'elle ne croie voir le spectre de son mari qui la menace, qu'elle ne voie l'ombre de sa conscience qui lui reproche ses désordres?

Qu'on aille partout où l'on voudra, on trouvera de mauvais jours et de mauvais chemins, en quelque part que l'on aille. Les Egyptiens ne sont pas de meilleure condition en ceci que sont les Israélites; et les impies ne sont pas traités plus favorablement que les dévots. Les uns et les autres ont une mer rouge à traverser ; mais la même mer qui s'ouvre devant les Israélites, se soulève contre les Egyptiens ; et

les impies sont engloutis où les dévots passent à pied sec et à leur aise.

Le prétexte des indévots est donc un mauvais prétexte; et les difficultés qu'ils appréhendent ne devraient pas les empêcher d'entrer dans le chemin de la vertu, puisqu'on en souffre de plus grandes au chemin du vice, puisqu'on se lasse moins en allant droit qu'en s'égarant, et qu'on fait son salut à meilleur compte et à moins de frais qu'on ne se damne.

Mais il ne suffit pas d'avoir justifié la Dévotion de ces plaintes générales, il faut encore la justifier des plaintes particulières. Et après avoir montré aux *appréhensifs* qu'elle n'est pas cette *inaccessible* qui a sa demeure sur la cime d'une montagne bordée de précipices, il faut encore leur faire voir qu'elle n'est pas cette *mélancolique* qui pleure toujours, qui est ennemie des divertissemens et des grâces, qui n'aime que la solitude et le silence, qui ne se plaît qu'à la nuit et au deuil qui lui ressemble.

LA

DÉVOTION AISÉE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Que la vraie Dévotion ne peut être mélancolique; qu'elle a des joies naturelles et surnaturelles; que Dieu ne veut pas être servi avec chagrin.

Il est vrai que la Dévotion est accusée de mélancolie : on la prend pour une vertu hypocondriaque qui inspire le chagrin et la tristesse ; on se persuade que tous les jours sont des jours de cendres ou des jours de funérailles; et peu s'en faut qu'on ne la fasse semblable à ces pleureuses de marbre, qui entretiennent un deuil perpétuel sur les sépultures.

J'avoue qu'il y a une Dévotion de cette

humeur, mais cette Dévotion-là n'est pas la vraie ; c'est une joueuse que l'hypocrisie a instruite, et qui est de l'école des Pharisiens : et celle-là véritablement a grande raison d'être triste. Elle court à un précipice par des épines ; elle va au feu par la fumée ; et, par un fort malheureux temps, elle passe à une éternité encore plus malheureuse.

Telle, la Dévotion des prophètes de Baal, qui se coupaient avec des rasoirs et se mettaient tout en sang pour un Dieu sourd et aveugle. Telle était celle de quelques hérétiques, réformateurs du christianisme et censeurs de leur propre mère, qui ont inventé des austérités excommuniées et scandaleuses, qui ont voulu ajouter à la croix que Jésus-Christ nous a laissée et que l'église a reçue. Telle est encore aujourd'hui celle des religieux turcs, qui sont eux-mêmes leurs tyrans et leurs bourreaux, qui se tourmentent pour se damner, qui vont en enfer par le martyre.

J'avoue encore que la vraie Dévotion n'a point de part aux fausses joies du monde.

Ce serait aussi une étrange incongruité de voir une Dévotion vagabonde et emportée, une Dévotion lascive et coquette.

Je ne sais si la disconvenance serait plus grande de voir un prêtre danseur de corde et joueur de farce, de voir une religieuse baladine et comédienne.

Mais la Dévotion est-elle à plaindre, pour être privée de ces joies trompeuses et sophistiquées, qui ressemblent à celles d'un hydropique qui se noie pour se désaltérer, à celle d'un fébricitant qui nourrit sa fièvre de melon, à celle d'un ivrogne qui refuse des sceptres et des couronnes? Et si l'on a dit, si véritablement et de si bon sens, qu'il n'est point de plus grande volupté que d'être libre de la volupté, n'est-il pas bien aussi véritable et d'aussi bon sens de dire que la plus grande joie est de n'être point sujet aux mauvaises joies?

Au lieu de ces joies creuses et évapo rées, la Dévotion en a de solides et de sérieuses, qui pénètrent le cœur sans altérer le visage, qui donnent satisfaction à l'esprit sans causer des convulsions au corps, qui ne laissent ni confusion ni repentir, qui n'ont besoin ni qu'on les cache, ni qu'on les excuse.

Premièrement, elle a la joie de la bonne conscienoe, qui est (comme dit le sage) un festin de toutes les heures, qui est une bonne chère sans interruption et sans dégoût, sans préparatif et sans dépense.

Secondement, elle a la joie de l'espérance, qui est la belle avance d'un beau jour, qui est la veille heureuse d'une fête toujours heureuse, qui est une montre et une promesse, mais une montre qui passe toutes les moissons de cette vie, une promesse plus belle, plus assurée, plus magnifique que toutes les récoltes du présent.

Troisièmement, elle a la joie des bonnes actions, qui est un applaudissement secret et privé, une acclamation intérieure

et particulière que les applaudissemens du théâtre et les acclamations des peuples n'égalent point.

Quatrièmement, elle a la joie qui se fait de cette onction spirituelle qui adoucit toutes les amertumes de cette vie, qui fait fleurir les pierres et les épines de ce malheureux désert, qui pourrit le joug (comme parle le prophète) et parfume toutes les croix où il en tombe quelque goutte.

Cinquièmement, elle a la joie de l'amitié, de l'alliance, de la proximité de Dieu, qui couronne tous ses amis, qui fait régner tous ses alliés, qui déifie tous ses proches.

Enfin, elle a toutes les joies de la grâce, et toutes celles de la nature, qui se peuvent prendre du consentement de la grâce.

Mais depuis quand la Dévotion serait-elle devenue triste ? N'est-ce pas elle qui menait autrefois la joie dans les cavernes des anachorètes, qui la faisait monter sur les roues et sur les bûchers des mar-

tyrs, qui donnait de la douceur et des agrémens aux supplices, qui parait la mort et lui faisait des amans ? A-t-elle aujourd'hui moins de vertu qu'elle n'en avait autrefois ? Sera-t-elle plus mélancolique sous la soie et dans des chambres dorées, qu'elle ne l'a été sous le fer et dans des cachots ? Le visage d'un prédicateur la fera-t-il de plus mauvaise humeur que ne faisait le visage d'un bourreau ? Le christianisme lui est-il maintenant plus pesant et plus sévère qu'il n'était de ce temps-là ? Les couronnes qui l'attendent sont-elles plus mal assurées ou moins magnifiques ? A-t-elle découvert depuis peu des non-valeurs ou de fausses assignations dans l'évangile ?

Mais peut-être que le Dieu d'aujourd'hui n'est pas le Dieu du temps de nos pères ; et au lieu qu'auparavant, il aimait les services libres et les offrandes faites avec joie, au lieu qu'il recommandait la gaîté à la plus austère vertu, et qu'il voulait que le jeûne même se parât et que l'abs-

tinence fût parfumée, il ne récompense plus que le chagrin et la rêverie, il ne veut plus voir que des esprits abattus et des visages exterminés, il n'estime plus que le culte où il y a du dépit, que l'encens qui lui est jeté à regret, que les offrandes qui lui sont faites en grondant et avec plainte.

Le changement, certes, serait étrange: mais où trouvera-t-on qui le croie? Et qui ne croira plutôt que la calomnie est effrontée et mal instruite, laquelle impute de la tristesse à la vraie Dévotion, à qui le présent et l'avenir, les commandemens de Dieu et ses promesses, sont des sujets d'une joie constante et perpétuelle?

CHAPITRE II.

Que la mélancolie de quelques dévots est plus de leur tempérament que de la Dévotion ; que la joie est au fond de l'âme où la Dévotion l'introduit ; que les vicieux ont leur chagrin et leur tristesse, aussi bien que les dévots.

A tout ce que je viens de dire pour justifier la Dévotion de cette plainte, on ne peut opposer que la sécheresse et la pâleur, que la solitude et le chagrin de quelques dévots.

Mais certainement il est bien injuste d'accuser la Dévotion des péchés de la nature, de lui imputer les défauts du tempérament, de lui reprocher les imperfections de la matière.

Ne dira-t-on pas encore qu'elle lie la langue, qu'elle éteint la vue, qu'elle affaiblit les nerfs, qu'elle déboîte les membres,

parce qu'ils y a des dévots muets et aveugles, parce qu'il en y en a de boiteux et de contrefaits ?

Je ne nie pas qu'il ne se voie des dévots qui sont pâles et mélancoliques de leur complexion, qui aiment le silence et la retraite, qui n'ont que du sang de macreuse dans les veines et de la terre sur le visage. Mais il s'en voit assez d'autres qui sont d'une complexion plus heureuse et mieux tempérée, qui ont abondance de cette humeur douce et chaude, de ce sang bénin et rectifié qui fait la joie, qui ne sont pas ennemis des belles conversations, et ne fuient pas les honnêtes compagnies.

Davantage, la joie n'est pas de la couleur du visage, ni de la graisse du corps ; elle est du centre du cœur et du fond de l'âme : c'est-là que la Dévotion l'introduit avec la paix et l'innocence.

Et comme assez souvent il y a un enfer particulier, il y a des furies invisibles, il y a des âmes damnées sous ces visages si

pleins et si colorés et dans ces corps si gras et si bien nourris.

Fort souvent aussi, ces corps, que l'on voit si abattus et si ruinés, sont habités par des âmes toujours gaies et toujours contentes, par des âmes souveraines et couronnées, que l'on pourrait comparer à des rèines logées dans un hôpital, où à des anges qui seraient attachés à des astres toujours en éclipse et toujours couverts de nuages.

On voit la pâleur et la sécheresse de ces gens-là, mais on ne voit pas leur plénitude secrète et leur satisfaction intérieure ; on voit leurs croix et leurs épines, mais on ne voit pas l'huile qui coule de ces croix, ni les fruits qui germent de ces épines ; on voit leur mort et leur purgatoire, mais on ne voit pas leurs félicités cachées, on ne voit pas leur gloire domestique et le paradis invisible qu'ils portent partout.

Mais n'y a-t-il de mélancoliques et de pâles que les dévots ? N'y a-t-il de chagrin

et de mauvaise humeur que pour la Dévotion ? Ceux qui lui font ce reproche, n'ont-ils jamais remarqué la jaunisse et la sécheresse des avares ? N'ont-ils jamais observé l'inquiétude et le chagrin des ambitieux ? N'ont-ils jamais ouï parler de la pâleur et des soupirs, des veilles et des rêveries des amans ? Et si on les prenait à serment, oseraient-ils bien jurer qu'il n'y a que de beaux jours et de beaux soleils à Babylone, qu'il ne s'y fait point de pluies ni de nuages, point de mécontens ni de pleureurs ?

On y pleure sans doute, et on y pleure plus amèrement qu'on ne fait ailleurs. Les Israélites, soit les déserteurs, soit les bannis, y mangent leur pain avec leurs larmes; et leurs luths, muets et suspendus aux branches des saules, témoignent assez, par leur silence, que ce pays-là n'est pas le pays de la joie et des cantiques.

Babylone, avec tout cela, ne laisse pas d'être peuplée ; elle regorge d'originaires

et d'étrangers ; on y accourt de tous les endroits du monde.

Et ce qui est bien étrange, les rues de Sion sont désertes et les maisons déshabitées, quoique la joie et la paix soient de Sion, quoique les fêtes y soient perpétuelles et tranquilles, quoique la sérénité y soit sans interruption et sans trouble.

CHAPITRE III.

Que la Dévotion n'est pas si sévère qu'on la fait; qu'elle a ses jeux et ses spectacles qui instruisent et divertissent.

Non-seulement on fait accroire que la Dévotion est mélancolique et rêveuse, on la fait encore sévère et critique, on la fait ennemie des divertissemens et des jeux, qui sont la fleur de la joie et l'assaisonnement de la vie.

Et ici, avant que de passer outre, ne pourrait-on point demander à ces faiseurs de plaintes d'où leur vient cette délicatesse, et quel droit ils ont aux divertissemens et aux jeux? Sont-ils si mauvais ménagers du temps, qui est si précieux et si incertain ? Appréhendent-ils si peu le compte qu'ils en doivent rendre ? En ont-ils trop pour gagner l'éternité ?

Mais savent-ils bien quelle est la condition de l'homme en ce monde ? Ne leur a-t-on jamais appris qu'il n'y est que comme un prisonnier chargé de chaînes, comme un forçat attaché à la galère, comme un criminel qui va au supplice ? Avons-nous sujet de rire ou de pleurer dans cet état-là ? Devons-nous penser à chercher des divertissemens ou à faire pénitence ?

Et si la musique (comme a dit le sage) ne peut être qu'importune et déconcertée dans une maison qui est en deuil, le luxe et le jeu seront-ils de meilleurs concerts dans une prison ? La débauche et la licence ne seront-elles point messéantes dans une chiourme? Ne sera-t-il point extravagant de jouer avec les fers aux mains et la corde au cou, de danser à la vue de son bûcher, d'aller au supplice comme à une mascarade ?

Mais ne prenons point les choses dans cette extrême rigueur, quoique cette extrémité ne déborde point du droit, ni ne passe les bornes de la raison ; et deman-

dons s'il n'y a que la Dévotion qui défende les divertissemens à ceux qui la suivent.

La chicane est-elle plus indulgente aux plaideurs ? Le trafic fait-il meilleure composition aux marchands et aux banquiers? Les juges, les magistrats, les ministres d'état, sont-ils en cela plus privilégiés que les dévots ? Tous ces gens-là ont-ils des heures de joie et des heures de promenade ? Ont-ils des jours de bal et des jours de comédie ?

Il est donc bien injuste d'imputer particulièrement à la Dévotion ce qui ne lui est point particulier ; et c'est de plus une délicatesse honteuse au chrétien de demander à la vertu des exceptions qu'il ne demanderait pas à l'ambition et à l'avarice, et de quitter à regret et avec peine pour son salut ce qu'il abandonne si gaîment pour une pièce d'argile qui sonne, pour un petit bruit qui se passe, pour des couronnes de papier que le vent emporte.

J'ajoute à cela que cette sévérité est si

générale que ce qu'on impute à la Dévotion est une imposture, et il est faux qu'elle soit ennemie de toutes sortes de divertissemens.

Toute sévère qu'on l'a fait, elle a un théâtre toujours ouvert et toujours paré ; et sur ce théâtre, elle a ses jeux, ses concerts ; elle a ses danses et ses spectacles : mais ce sont des jeux instructifs et divertissans; ce sont des concerts d'esprit et d'intelligence ; ce sont des danses sérieuses et modestes ; ce sont des spectacles plus utiles que les leçons des philosophes.

Elle se peut divertir à considérer les jeux que l'Ecriture sainte attribue à la sagesse divine, à jouir du concert des cieux et de l'harmonie des saisons, à regarder le bal des planètes et la danse des étoiles.

Les jeux de la sagesse divine sont bien aussi divertissans que les tours d'un bateleur; le concert des cieux est bien aussi agréable, et l'harmonie des saisons mérite bien autant d'attention, qu'un concert de bois résonnant, et qu'une harmonie de

cordes tendues; et il n'y a point de baladin si juste, il n'y a point de baladine si parée, qu'il fasse si beau voir danser que le soleil et la lune.

Outre ces jeux et ces concerts, outre cette harmonie et ce bal, qui sont des divertissemens pour toutes les heures, si la Dévotion se plaît aux spectacles, elle peut assister à toutes les représentations qui se fond sur le grand théâtre du monde, où il y a autant de flambeaux que d'étoiles, autant de machines que de cieux et d'élémens, où la scène change de décoration autant de fois que les saisons, où il se joue quelque nouvelle pièce chaque jour, où il tombe chaque jour quelque haute tête qui fait du bruit par sa chute.

Et si l'on a écrit que la vie humaine était une comédie pour les sages, si les philosophes ont osé dire que la fortune était leur joueuse de gobelets et leur bateleuse, la Dévotion peut-elle manquer de divertissemens utiles et agréables, pour peu qu'elle soit instruite et qu'elle prête son attention à ce qui se fait sur ce théâtre?

CHAPITRE IV.

Que la Dévotion ne condamne point les divertissemens; qu'elle s'accommode en cela aux besoins de la nature, à l'ordre de la police et à l'usage des saints.

On dira qu'il y a trop de discours en ces concerts et trop de philosophie en ces spectacles, qu'il leur faut des oreilles trop intelligentes et des yeux trop spirituels, et que tout le monde n'étant pas capable de se réjouir si sérieusement et d'une si haute manière, on voudrait que la Dévotion s'accommodât au plus grand nombre, et qu'elle permît des divertissemens où il fallût moins d'esprit et moins d'étude.

Elle en permet encore de cette sorte: elle sait qu'il y a une nécessité de divertissement, comme il y a une nécessité de

repos et de nourriture ; elle peut même avoir ouï dire que le divertissement est le repos et la nourriture de l'âme, qui a ses lassitudes et ses défaillances, qui s'abat et qui s'épuise par la dissipation des esprits matériels qui l'assistent en ses fonctions.

Elle a pour cela l'exemple de la nature, qui a ses jours de calme et ses jours d'agitation, qui a ses mois de repos et ses mois de travail, qui n'est pas toujours occupée à faire des pins et des cèdres, à produire des marbres et des métaux, à préparer la moisson et la vendange, qui se divertit à parfumer les fleurs et à peindre les pierreries, qui a ses jouets et ses bijoux (selon le mot de Tertullien), comme elle a ses affaires et ses pièces d'importance.

Elle a de plus l'autorité de la police, qui a donné des fêtes aux peuples, des vacations aux magistrats, des spectacles à toutes les conditions et à tous les âges.

Elle a la pratique de l'Eglise, qui mêle

à ses plus augustes mystères les parfums, la musique et le son des instrumens.

Elle a encore l'usage des saints, voire des saints les plus rigoureux et les plus sévères, qui n'avaient pas toujours des croix et des têtes de mort entre les mains, qui n'étaient pas à toute heure dans la plus haute région du ciel, qui descendaient quelquefois à terre avec les anges et les aigles.

Quelques-uns ont écouté la musique avec plaisir, comme saint Augustin et saint François; quelques autres ont joué des instrumens, comme David et sainte Cécile; d'autres ont aimé la chasse, comme saint Louis et saint Elzear; et d'autres ont fait des vers, comme saint Damase, saint Paulin et saint Grégoire de Nazianze.

Il est vrai pourtant que la Dévotion qui n'est ni sévère ni sauvage, ne laisse pas d'être judicieuse et réservée : et comme elle ne rejette pas indifféremment et sans exception toute sorte de divertissemens,

aussi ne les reçoit-elle pas sans discrétion et à l'aventure. Elle veut qu'on y apporte du choix, et qu'on y tienne quelque sorte de règle; et en cela même, elle ne veut rien que ne veuille la nature, qui ne fait rien au hasard, et qui est discrète et réglée dans les moindres choses.

CHAPITRE V.

De quatre sortes de divertissemens que défend la Dévotion.

Il y a des divertissemens que la Dévotion ne permet pas, et il y a un ordre et des règles à observer pour ne corrompre pas ceux qu'elle permet.

Premièrement, elle défend tous les divertissemens qui blessent la conscience et donnent la mort à l'âme. Pourquoi ne les défendrait-elle pas ? Ce sont des divertissemens pareils à la danse des Israélites qui périrent aux pieds du veau d'or, pareils au jeu des soldats de Joab et d'Abner qui s'égorgèrent mutuellement, pareils au festin qu'Absalon fit à ses frères, où le sang fut mêlé avec le vin, et où la mort fut l'issue de la bonne chère.

Pourquoi encore ne les défendrait-elle pas ? Et pourquoi ne serait-elle pas

obéie ? On obéit bien à la médecine qui défend les fleurs qui entêtent, les parfums qui échauffent, les ragoûts qui altèrent, les promenades qui enrhument. Peut-être que l'esprit ne vaut pas le corps, et que la santé vaux mieux que la conscience ; peut-être que le rhume est plus à craindre que le péché, et qu'il est moins dangereux d'être mal avec Dieu que d'avoir mal à la gorge.

Secondement, la Dévotion ne permet point les divertissemens qui laissent des taches, quoiqu'ils ne laissent point de plaie ; qui souillent la réputation, quoiqu'ils ne blessent point la conscience : et la défense qu'elle en fait ne peut raisonnablement être accusée de trop de rigueur. On se garde bien de la boue, quoique la boue n'empoisonne pas ; on se défend de la fumée, quoiqu'on ne se brûle point à la fumée; on vit de régime, on s'abstient des viandes les plus délicieuses, on s'expose au fer au feu, on passe par les plus rigoureuses formes de la médecine, pour se garantir d'un petit mal qui n'altère que le teint et ne se sent qu'au

miroir. Et pour conserver sa réputation, qui est (après sa conscience) le plus délicat et le plus précieux de tous les biens, on trouvera insupportable de s'abstenir d'une conversation de mauvais bruit, d'éviter une maison décriée, et de se passer d'une promenade suspecte.

Troisièmement, la Dévotion ne souffre point les divertissemens qui troublent la paix domestique, et qui mettent la division et le désordre dans les familles. Et en ce point, l'honneur entre en cause avec le devoir, et l'amour propre est d'accord avec la Dévotion. Le moindre bruit qu'un mari jaloux ou une femme mécontente fait au logis, se répand et se multiplie à l'infini : et si on a dit que les forêts ont des oreilles, on peut bien dire que les chambres et les cabinets ont des voix ; et on peut dire de plus qu'il y a des oiseaux parleurs qui se nourrissent de ces voix, qui sont continuellement aux fenêtres et aux portes des maisons pour les épier, qui les répandent avec bruit partout où ils passent, et en

remplissent en un moment toute une ville.

Les gazettes coureuses et médisantes trafiquent de semblables bruits ; la renommée maligne et curieuse en compose ses nouvelles : et par là quelquefois, l'innocence fière et superbe est décriée ; la vertu hautaine, qui s'appuie trop sur sa bonne conscience, déchoit de sa bonne réputation ; et ce qui n'était au commencement qu'un ombrage sans sujet et sans consistance, se grossit et se fortifie avec le temps, prend du corps et de la fermeté, et devient (je ne sais comment) le déshonneur d'une famille et la fable d'une province.

Non-seulement on y hasarde l'honneur ; on y perd encore le repos, et on se prépare des semences d'épines pour tout le reste de sa vie. Il ne se peut dire jusqu'où piquent ces épines, et combien de fois le sang coule des âmes qui en sont piquées : il n'y a point de toile d'argent ni de drap d'or qu'elles ne percent ; il n'y a point de brocatelle ni de broderie qui les arrête ; elles entrent dans la tête et dans le cœur ;

on les porte à la cour et au bal; on ne s'y endurcit, ni par l'accoutumance, ni par le long temps; il n'y a point d'huile si bénigne qui en adoucisse les piqûres; il n'y a point de mains si adroites qui les arrachent; et c'est beaucoup qu'elles tombent à la venue des cheveux blancs et des rides.

C'est donc une étrange imprudence de s'engager en des épines perpétuelles pour une fleur d'un moment, de s'exposer à être toute sa vie mal à son aise chez soi, pour passer agréablement une après-dînée hors du logis : et il est merveilleux que des femmes, qui sont si *appréhensives* et si délicates qu'il ne faudrait que le bourdonnement d'une abeille pour les chasser du plus délicieux jardin du monde, aient la hardiesse d'introduire la discorde dans leurs maisons, de la souffrir jour et nuit à leurs côtés avec tous ses serpens, et cela, pour une partie faite à contre temps et contre les formes, pour un divertissement imaginaire et superficiel, où il y a plus d'opiniâtreté que de plaisir et moins de goût que de fantaisie.

Quatrièmement, la Dévotion condamne les jeux où l'on hasarde des sommes excessives, parce que ces jeux ne sont (à bien dire), ni d'honnêtes exercices pour le corps, ni d'agréables divertissemens pour l'esprit : ce sont des tempêtes de personnes sédentaires, des naufrages sans vent et sans agitation, des voleries impunies et autorisées; ce sont des banques ruineuses à ceux qui gagnent et à ceux qui perdent; ce sont des brigandages privés, où les parens, les alliés et les amis se détroussent de gré à gré et tour à tour, où les maisons se ruinent sans fer et sans feu, où les femmes sont affamées par leurs maris, où les enfans sont égorgés par leurs pères.

Bien loin de s'y délasser l'esprit, on y tremble et on y pâlit, comme dans un vaisseau battu de l'orage; on y crie et on s'y tourmente, comme dans un embrasement; on y a des emportemens et des des fougues, on y a des colères et des rages, comme dans un combat à outrance.

Non-seulement on y perd le bien, et

les familles en sont ruinées ; on y perd encore la conscience, et toutes les lois du christianisme y sont violées ; on y apprend à jurer de sens rassis et à blasphémer de méthode, à inventer des imprécations inouïes et des impiétés de nouvelle forme, à trafiquer de faux sermens et de tromperies.

L'importance est que ces jeux sont des monstres qui engloutissent le présent et l'avenir, qui dévorent ce qu'on possède et ce qu'on espère. Et encore, après les possessions englouties et les espérances dévorées, il reste de l'altération à ces monstres ; et il faut qu'un magistrat mette les lois à l'encan, il faut qu'une femme vende son honneur, pour avoir de quoi les soûler ; c'est-à-dire que, pour avoir de quoi jouer tous les jours, il faut tous les jours voler, il faut que les concessions et les injustices de la matinée remplissent le vide et réparent les brèches qui se font de nuit par les dez et par les cartes.

CHAPITRE VI.

Du temps et de l'âge des divertissemens. — De l'ordre et de la méthode que la Dévotion veut que l'on y garde.

Après que la dévotion a éloigné tous les divertissemens décriés et scandaleux, elle règle ceux qui se peuvent prendre innocemment et sans soupçon; elle leur assigne et leur mesure leur temps; elle les partage et les distribue selon la distinction des qualités et des âges : et comme elle ne permet pas que de l'accessoire on fasse le principal, que les divertissemens prennent la place des affaires et que toute la vie soit un passe-temps, aussi ne souffre-t-elle pas que l'on confonde ce qui se doit distinguer, que l'on remue les bornes que la nature et la bienséance ont marquées, et que les divertissemens qui sont d'un sexe et d'un âge soient transportés à un autre.

Ce serait une étrange et dangereuse oisiveté de n'avoir jamais rien de sérieux dans l'esprit, de mettre le mardi gras à tous les jours, de faire de sa vie une farce continuelle.

Que diront à Dieu ces joueurs, ces danseurs, ces rieurs perpétuels, lorsque, sur le compte de leur vie, il se trouvera des jeux et des danses, des comédies et des promenades, des collations et des festins en tous les articles, et à peine s'y trouvera-t-il un mot de prière, un double d'aumône, un soupir ou une larme de pénitence?

Il faut donc que les divertissemens aient un temps réglé ; mais ce temps-là ne doit pas revenir tous les jours ni à toute heure.

Les divertissemens changent de nom et de nature, et ce ne sont plus des divertissemens et des passetemps, ce sont des vacations et des emplois, quand ils sont ordinaires et perpétuels, quand ils tiennent la place des devoirs et des affaires, quand on en fait le capital et l'essentiel.

Il y a bien davantage : leur pointe s'émousse; leur douceur se corrompt; ils per-

dent ce qui pique et ce qui chatouille; ils ne délassent pas l'esprit, ils l'accablent, quand on les prend sans relâche et sans mesure ; et il n'y a point d'homme de palais qui sorte de son cabinet plus harassé du faix des sacs et de l'importunité des parties, il n'y a point d'hommes d'étude qui sorte de sa bibliothèque plus rompu de spéculations et d'écritures, que ces piliers d'académie se trouvent rompus et harassés après le tumulte de leurs passions émues au hasard, après les chutes et les élévations de leurs esprits agités par la fortune, après le feu et la fumée que le démon du jeu a fait dans leurs têtes avec les cartes.

On doit ajouter à cela que les divertissemens sont aux actions sérieuses ce que le sel et le vinaigre sont aux viandes ; et on ne prend pas le sel à pleines mains, on ne boit pas de pleins verres de vinaigre. Ils sont au travail ce que les remèdes sont aux malades, et à l'esprit ce que la nourriture et le repos sont au corps : et on ne fait pas

un ordinaire de pilules et d'apozèmes, on ne dîne pas à toutes les heures du jour, on ne dort pas toute l'année.

Il faut donc que le temps des divertissemens soit réglé; et on ne peut y apporter de plus justes règles que celles qui se prennent de la nécessité, de la bienséance, de la charité et de la coutume.

La nécessité, qui est la première de toutes les lois, veut qu'on se divertisse après l'agitation et le travail, après les afflictions et les maladies; et la Dévotion serait indiscrète qui refuserait ce soulagement à un esprit abattu de fatigues et de veilles, à un corps épuisé de diètes et de saignées.

La bienséance, qui est la loi du monde civilisé, veut que l'on contribue au divertissement honnête des compagnies où l'on se trouve engagé par civilité et par devoir; et ce ne serait pas tendresse de conscience, ce serait faiblesse d'esprit à celui qui, se retirant d'une partie faite régulièrement et selon les formes, romprai

par sa bizarrerie une fête de famille, et déconcerterait la réjouissance d'une assemblée.

La charité elle-même ne refuserait pas son consentement ni sa présence à de semblables parties; et sans doute elle se trouverait offensée d'un scrupule pareil à celui de ce sevère indiscret, qui s'excusa de jouer de je ne sais quel intrument à la prière de saint François, qui en avait besoin pour remettre sa tête encore ébranlée de l'émotion que la fièvre lui avait laissée. Comme il y a des nécessiteux de plus d'une condition, il y a aussi des aumônes de plus d'une sorte; elles ne se font pas toutes à l'hôpital, il s'en fait encore dans les palais; et la charité pourrait quelquefois être moindre de donner du pain à tel pauvre, que de donner la musique à tel affligé et à tel malade.

La coutume a aussi ses droits, comme la nécessité, la bienfaisance et la charité ont les leurs; et il y a des temps où le sérieux serait impertinent, et le chagrin de

de mauvais augure. Il est juste, en ces temps-là, d'accorder quelque chose à la prescription et aux usages que les lois tolèrent. Il n'est pas toujours bon de contredire le public et de s'inscrire en faux contre les modes. On peut quelquefois suivre la foule, quand elle ne se détourne qu'un peu et qu'il est aisé de revenir du détour où elle est portée. Le sage ne sera pas seulement sobre la veille des rois, il ne sera pas seulement modeste le jour du carnaval : mais il sera sobre sans austérité, il sera modeste sans être de mauvaise humeur ; et ses joies justes et compassées, ses divertissemens modérés et retenus, seront une plus douce et plus efficace censure de la débauche et des bacchanales, qu'une sévérité importune qui viendrait à contre temps et hors de sa place.

A ces règles qui marquent les jours et les heures des divertissemens, il en faut ajouter une autre qui les distribue selon les âges et les arrête dans un certain espace d'années. En ceci particulièrement, la bien-

séance a ses lois et ses formes qui veulent être observées; et quoique ces lois ne soient pas de l'autorité du *Décalogue*, quoique ces formes ne soient pas de si grande conséquence que celles de nos mystères, elles ne se violent guère néanmoins que par quelque dissolution des sens et par quelques débauches de tête.

N'est-ce pas une constance bien extravagante et de fort mauvaise grâce de vouloir tenir bon contre le temps, de s'opiniâtrer contre la vieillesse, de prétendre arrêter les beaux jours avec des cheveux blancs et dans des rides? Les meilleures choses du monde ne sont bonnes qu'en une saison : un moment avant, elles ne sont pas ou elles sont aigres; un moment après, elles ne sont plus ou elles sont pourries.

On n'a jamais vu en un même jour des fleurs et de la neige sur la terre. Les roses, qui sont si belles et qui sentent si bon encore après leur mort, baissent la tête et semblent se vouloir cacher, dès qu'elles vieillissent : et ce n'est qu'aux

étoiles qu'il appartient d'être toujours en compagnie et toujours au bal, parce qu'il n'y a que les étoiles qui ont le don de jeunesse perpétuelle.

Le meilleur don en ce point serait de de prendre conseil de la raison et d'un bon miroir, de se rendre à la bienséance et à la nécessité, et de se retirer quand on est averti que la nuit s'approche. Il y a certes peu de plaisir, et il y a encore moins d'honneur, à vouloir encore être du monde, quand on n'a plus que des ruines à montrer au monde, à courir toutes les ruelles et tous les cercles, quand on ne devrait plus penser qu'au cimetière et au cercueil : et une tête doit être bien verte, qui n'est pas encore mûre à un âge qui aurait pouri des chênes et cassé des marbres.

++

CHAPITRE VII.

De quelques règles que la Dévotion veut qu'on observe dans les divertissemens, pour les rendre utiles et de mérite.

TOUTES les règles expliquées aux chapitres précédens sont nécessaires pour se divertir innocemment et avec bienséance ; et toutes ces règles se peuvent observer sous la conduite et par les ordres d'une vertu intendante des jeux et directrice des divertissemens, que les philosophes ont connue.

La Dévotion vient de plus haut, et vise plus loin que cette vertu ; sa naissance est plus noble, et sa fin plus élevée ; elle ne s'arrête pas à cette honnêteté morale qui n'est que l'ébauche du christianisme et le corps de l'homme de bien ; il ne lui suffit pas qu'on se divertisse innocemment et avec bienséance, qu'on joue sans se

blesser et sans se noircir : Scipion et Lælius, Cornélie et Pauline, tous les sages et toutes les prudes de l'ancienne Rome se divertissaient de la sorte. La Dévotion veut qu'on ajoute le mérite à la bienséance; elle veut qu'une âme s'avance en se relâchant, et que, dans les passetemps même, on ménage les intérêts de l'éternité.

Il n'est point nécessaire, pour en venir là, de corrompre sa belle humeur, ni de prendre une mine plus sévère ; il ne faut qu'ajouter un peu de zèle, un peu de charité, un peu de considération, à la belle humeur et à la bonne mine.

Le zèle mettra un frein à ces bouches dangereuses qui n'ont pas une dent qui ne soit envenimée, qui ne s'ouvrent jamais qu'elles ne mordent ou qu'elles n'empoisonnent; il réprimera ces langues licencieuses qui blessent la pudeur et la modestie, qui scandalisent les grâces et les font rougir, qui décrient les plus innocens divertissemens et déshonorent les plaisirs les plus honnêtes ; il s'opposera aux jure-

mens et aux imprécations, aux impiétés et aux blasphèmes qui rendent les jeux criminels, et attirent tôt ou tard la colère de Dieu sur la fortune et sur la tête des jeunes impies et sur celle de leurs complices.

La charité, qui est l'agent et la trésorière du pauvre, prendra soin de leurs nécessités; et par les petits gains qu'elle mettra en réserve pour leur subsistance, non seulement elle se fera une banque de grâces et un trafic de mérite, elle se fera même une semence pour une plus ample récolte; elle se fera une rente constituée qui lui donnera droit à de plus grands gains, et engagera dans ses intérêts celui qui gouverne le hasard, qui envoie la fortune où il veut, qui assigne à qui il lui plaît les bons et les mauvais points de sa roue.

La considération, s'y mêlant de temps en temps, empêchera que l'esprit se dissipe et s'évapore, et le resserrera en soi-même par quelques pensées semblables à celles-ci : « *Je joue*... et quoique je gagne,

» je perds le temps... et ce temps est un
» bien dont il ne se peut faire de fonds
» ni de rente, un bien qui ne se vend ni
» ne se prête, un bien qui ne se trouve ni
» par le change ni à la banque.... et
» quand je pourrais gagner tous les trésors
» de la terre, avec tous ces trésors gagnés,
» je ne racheterais pas une heure perdue.
» ...Néanmoins, avec cette heure perdue,
» je pouvais acheter une éternité bien-
» heureuse, je pouvais acquérir une cou-
» ronne dans le ciel, je pouvais acquitter
» les dettes que mes péchés m'ont lais-
» sées.... *Je joue* .... et peut-être que
» la justice de Dieu a la main levée sur ma
» tête.... peut-être que mon bon ange
» pleure mes folles joies qui font rire mon
» mauvais ange.... peut-être que mon
» jeu à cette heure me sera une matière
» de supplice à l'avenir.... peut-être que
» ces cartes et ces dés, que ce damier et
» ces cornets, feront une partie de mon
» bûcher et seront la nourriture de mes
» flammes..... *Je danse* .... et la mort,

» qui danse avec moi, me tire au tom-
» beau . . . . et mon mauvais ange qui me
» suit cherche à me faire tomber en
» quelque piége qu'il m'a tendu . . . . et les
» mêmes pas que je fais, en ont conduit
» de plus justes et de plus adroits au pré-
» cipice . . . . Si mon âge et ma condition,
» si la saison et la coutume veulent que je
» danse, que ne le puis-je aussi purement
» et avec autant d'innocence que le font
» les astres, qui ne se salissent jamais et
» jamais ne tombent en dansant, qui ne
» s'écartent jamais de leur devoir ni de
» leur route, qui sont toujours lumineux
» et toujours chastes, qui obéissent tou-
» jours à Dieu et suivent toujours leurs
» intelligences ? »

De semblables pensées empêcheront que l'esprit ne se détende plus qu'il ne faut; et pour le moins elles feront que l'âme, rappelée à soi par intervalles, conservera sa vigueur et ne sera pas tout entière à des bagatelles.

CHAPITRE VIII.

Que la Dévotion ne rejette pas toutes sortes de parures; que les vertus parées ne sont pas sans exemple; que la distinction des habillemens est nécessaire.

On ne se contente pas du divertissement et de la joie, on veut encore que la magnificence et la pompe y soient ajoutées; et quelques-uns trouvent mauvais que la Dévotion ne permette pas toute sorte d'ornemens et de parures.

Et ici encore, je pourrais demander si ces ornemens sont de notre condition présente, s'il est bienséant à des criminels et à des prisonniers de se parer, si ce n'est point une contradiction de fait et une incongruité morale d'ajuster le deuil, de peindre et de farder sa misère, d'aller poudré et parfumé au jugement, d'aller au

supplice avec des fleurs sur la tête et des mouches au visage.

Il est véritable néanmoins que la Dévotion n'est pas ennemie de toutes sortes d'ornemens, et qu'elle ne rejette pas sans distinction tout ce qui plaît et tout ce qui pare. D'une part, la crasse, la saleté, les haillons, ne furent jamais des vertus ; et je ne vois point d'article dans le *Décalogue* qui les commande. D'autre part aussi, la propreté, la bienséance, les habits honnêtes ne furent jamais des vices ; et dans la loi ancienne ni dans la loi nouvelle, je ne connais point d'écriture ni de tradition qui les condamne.

Toutes ces choses, sans forme et sans couleur de leur nature, sont indifférentes au bien et au mal ; la bonne et la mauvaise teinture leur viennent du cœur et de la foi où le cœur les tourne; et comme il peut y avoir une simplicité ambitieuse et des haillons enflés d'orgueil, il peut bien y avoir aussi une magnificence pauvre d'esprit et des ornemens modestes.

En effet, pourquoi voudrait-on que la modestie et la propreté, que la force et la grâce, que la pudeur et la parure fussent des choses incompatibles? Ne voyons-nous pas que la violette est modeste et parfumée, que la rose est habillée de pourpre et armée d'épines, que le lis, qui est si pur et si blanc, est plus paré que le plus magnifique de tous les rois ne le fut au plus beau jour de sa gloire?

Il se voit assez d'exemples de cette alliance des vertus avec les grâces, et il s'en voit même dans l'Ecriture sainte, où il ne se propose point d'exemples qui ne soient corrects et achevés. On y voit Abigaïl dans une humilité bienséante et ajustée, mais bienséante sans curiosité et ajustée sans afféterie. Judith y paraît avec de la force et de l'agrément; elle y est parée et courageuse; et la fermeté de sa vertu ne s'amollit point sous la lueur de sa robe. Esther y conserve sa dévotion et sa pudeur, parmi les pompes d'une cour infidèle et licencieuse; et dans l'usage qu'elle fait de ses

atours, les perles de son diadème lui sont des cendres, et sa brocatelle est le cilice de son esprit.

Davantage la Dévotion n'est pas opposée à la raison; elle n'est contraire ni aux lois, ni aux coutumes; les lois et les coutumes autorisées veulent que les membres du corps politique soient distingués d'habillemens, et que ceux-là soient couverts le plus richement, qui sont les plus nobles, qui approchent le souverain de plus près, qui ont des fonctions plus illustres et plus importantes.

Dans le monde intellectuel, les esprits les plus élevés et les plus proches du trône de Dieu sont les mieux parés; et il est particulièrement écrit du premier ange, qu'il était couvert de toutes sortes de pierreries.

Dans le monde matériel, le ciel, qui est la partie dominante, est aussi la partie lumineuse; le soleil lui est comme une couronne mobile, et les astres sont comme les dorures et les brillans de sa robe.

Dans le monde ecclésiastique, il y a des tiares et des mitres; il y a de l'or et de la pourpre ; il y a une diversité d'ornemens, qui exprime la diversité des dignités et la différence des ministères.

En l'homme, qui est un monde abrégé et une république raccourcie , les pieds, qui sont comme les parties roturières , ne sont couverts que d'ongles et de peaux dures; la tête, qui est la partie souveraine, est couronnée de cheveux et parée de la beauté du visage, qui lui est (selon le mot de Tertullien) comme une robe de cérémonie.

Ajoutons à cela que cette si grande diversité de richesses et d'ornemens , que nous voyons dans la nature, n'a pas été faite au hasard et sans dessein ; elle n'est pas tombée fortuitement des mains de Dieu; elle doit être (comme toutes les autres choses) à l'usage des hommes : je dis des hommes qui sont ses enfans, plutôt que des hommes qui sont ses ennemis. Et puisque le luxe et l'orgueil s'en servent

mal, il faut bien qu'il y ait quelque vertu subalterne à la Dévotion et soumise à ses règlemens, qui se serve innocemment de ces choses, qui les remette dans leur juste usage, qui les purifie des taches que les vices y ont laissées.

La Dévotion n'est donc pas une vertu de l'école des cyniques ; elle n'est pas de cette secte sauvage et demi-brutale, qui ne laissait qu'une besace et un bâton à ses sages ; elle souffre les ornemens du corps, mais elle les souffre à certaines conditions et dans certaines justesses qui sont d'obligation et de bienséance: et si elles ne sont observées avec soin, la richesse des habillemens n'est (à bien dire) qu'une disconvenance précieuse, qu'un désordre qui a du lustre, qu'une disproportion étudiée et de grands frais; les blessures et les maladies de l'âme paraissent au travers des ornemens de la chair ; et ce qui fait l'honneur de la servante, fait la confusion de la maîtresse.

CHAPITRE IX.

Que la Dévotion veut que les parures soient nettes de mauvaise intention et de scandale; qu'elles soient sans afféterie et sans artifice; qu'il n'y entre point de fard ni de luxe.

Il y a trois règles principales, que la Dévotion veut qu'on observe dans les habillemens et dans les meubles.

La première est qu'ils soient sans scandale, sans artifice et sans luxe ;

La seconde, qu'ils soient accommodés aux conditions, aux âges et au temps qui règne ;

La troisième, qu'ils soient accompagnés d'autres ornemens, qui leur donnent un second éclat et les sanctifient.

Premièrement, elle les veut sans scandale : et par-là, elle les purifie des taches qui leur pourraient venir des mauvaises

intentions de certaines créatures entreprenantes et dangereuses, qui exercent une espèce de piraterie dans les assemblées, qui aspirent à la tyrannie des âmes, qui tendent des filets à tous les esprits, qui veulent mettre le feu dans tous les cœurs. Par-là encore, elle défend certaine effronterie si licencieuse et de si mauvais exemple, qui ne considère ni les particuliers ni le public, qui ne respecte ni les bonnes lois ni les bonnes mœurs, qui expose aux yeux des hommes, et quelquefois aux yeux des anges et du sanctuaire, une nudité qui pourrait être coupable, et de la chute des anges, et de la ruine du sanctuaire. Autrefois, saint Paul ne souffrait pas que les femmes eussent la tête découverte dans l'église; et aujourd'hui, au mépris de saint Paul et au scandale de l'Église, quelques-unes y viennent demi-nues. Ne font-elles point de différence entre l'autel et le théâtre, entre la messe et la comédie, entre leur juge et leurs galans? Sont-elles là pour faire de nouveaux

prisonniers, et violer la franchise des lieux saints par leurs rapines ? Ne craignent-elles point le zèle des chérubins qui assistent aux saints mystères? N'appréhendent-elles point que les plaies de l'agneau qui s'immole sur l'autel, s'ouvrent à leur condamnation et à leur supplice, et qu'il en sorte un feu vengeur et dévorant qui les consume ?

Secondement, la Dévotion veut que les ornemens soient sans artifice ; et par-là, elle défend les soins excessifs et les curiosités affectées ; elle rejette les façons où il y a de l'étude et de la bizarrerie, les modes qui se font remarquer par leur nouveauté ou par leur extravagance, qui n'ont pas encore la prescription du temps ni l'approbation de la coutume, qui ne sont pas autorisées par l'usage de celles qu'on peut suivre sans se départir de la vertu et sans laisser de tache à sa réputation.

Surtout elle condamne cet art corrupteur de la nature et réformateur des œuvres de Dieu, qui fait état de blanchir les

noires, de rajeunir les vieilles, d'embellir les laides. Celui-là (quoiqu'on en dise) est bien moins trompeur, qui se vante de savoir faire des diamans avec du sable, et de l'or avec du cuivre.

La Dévotion condamne cet art qui promet de faire une jeunesse de soixante ans, de rappeler le printemps après l'automne, de conserver les fleurs jusqu'aux neiges. Cet art de fourberie et d'imposture gâte les dents, avance les rides, fait tomber les cheveux, et ruine généralement tout l'édifice qu'il replâtre et qu'il réforme. Il se fait nommer l'artisan des grâces, et il ne sort que des monstres de sa boutique. En effet, l'Afrique peut-elle rien produire de plus étrange, les fables peuvent-elles rien feindre de plus bizarre, et se peut-on rien imaginer de plus extravagant, qu'un visage composé de six bouteilles et d'autant de boîtes, qu'une tête assemblée de parties achetées en dix boutiques, qu'une femme où il entre plus de pièces rapportées que dans un ouvrage de marquetterie,

qu'une Française qui est espagnole et africaine, qui est indienne et anglaise, qui a le front d'un blanc de delà les monts et les joues d'un rouge d'outre-mer, qui a des dents venues du levant et des cheveux apportés du nord ?

Mais que dira-t-on de cette hypocrisie de la taille, de ce mensonge perpétuel de toute la personne? Est-il moins coupable, et sera-t-il moins rigoureusement puni que celui de la parole ? Que dira-t-on de cette entreprise faite sur l'image de Dieu, de cette falsification de ses traits? Sera-t-elle moins criminelle que la falsification de la monnaie, que la contrefaçon du sceau du prince ?

Que dira-t-on encore de cette critique arrogante et présomptueuse, de cette censure impie et sacrilége, qui entreprend de corriger le chef-d'œuvre du grand-maître, qui ose lui donner de nouvelles règles et des idées plus parfaites que les siennes, qui veut lui apprendre à mieux faire les hommes qu'il ne les fait ?

Mais s'il y a des malédictions et des anathèmes lâchés sur ceux qui changent une syllabe en ses paroles, qui augmentent ou qui diminuent ses écritures d'une seule lettre, n'y aura-t-il point de peines préparées à ceux qui pervertissent le plus bel ouvrage de ses mains, qui falsifient son image, qui altèrent sa ressemblance ?

Troisièmement, la Dévotion ne veut pas que, dans les habillemens et dans les meubles, il y ait rien qui sente le luxe.

La police a condamné le luxe avant la Dévotion ; et après les édits des rois et les arrêts des parlemens qui l'ont tant de fois banni, il serait superflu d'alléguer les décrets des pontifes et les canons des conciles qui l'excommunient. Il n'y a point d'état ancien ni moderne, point de monarchie ni de république, d'où les lois ne l'aient chassé ; et jamais les particuliers ne l'ont rappelé, jamais le public n'a consenti à son rappel, qu'il n'ait ruiné les particuliers et le public. Il a fait plus de mal à Rome, que les Gaules victorieuses de Ro-

me, que l'Afrique débordée jusqu'aux portes de Rome. Il a fait plus de dégâts dans la France, que l'Espagne et l'Angleterre, que les Reytres et les Croates, que les guerres civiles et étrangères. Et si la fortune des royaumes et des empires ne lui peut résister, est-il à croire que les fortunes des particuliers lui résistent? Est-il à croire qu'il n'abatte pas de petites figures de bouc, s'il abat des colosses, voire des colosses de bronze?

C'est donc un dangereux hôte que le luxe, quelque spécieux et quelque honorable qu'il paraisse; et ceux qui se plaisent à l'éclat qu'il jette et au bruit qu'il fait, se plaisent au présage de leur ruine. La Dévotion lui défend l'entrée de tous les lieux où elle entre; et en sa place, elle introduit dans les maisons, dans les meubles et dans les habillemens, une bienséance proportionnée aux conditions, ajustée aux âges, accommodée au temps même qui est en règne.

CHAPITRE X.

Que l'habillement, le logis et les meubles doivent être proportionnés aux conditions; que la jeunesse peut être parée de droit naturel; que la vieillesse se doit contenter d'être propre.

Cette première régle, pour être juste, doit être suivie de la seconde : et il ne suffit pas que les ornemens soient sans tache et sans scandale, il faut encore qu'ils soient proportionnés aux conditions, qui ont leurs mesures différentes comme les corps ont les leurs, et qui veulent être logées et vêtues selon cette différence de mesures. Il y a, dans la nature et dans les arts, des modèles et des exemples de cette régle.

La nature qui a couronné le paon, lui a donné une richesse de plumage et une pompe de queue, qui répondent à la dignité de sa couronne. Elle a donné à l'aigle

un autre nid et d'autres ailes qu'à la colombe. Et dans la fable même, cet animal servile qui se couvrit de la peau d'un lion, fut la risée de tous les autres.

Dans les arts, un palais doit se bâtir d'autres matériaux qu'une cabane ; il faut d'autres ornemens à un temple qu'à une halle ; les vases d'honneur (pour user des termes de saint Paul) se font plus curieusement et d'une étoffe plus précieuse que les vases d'ignominie. Et dans la statue énigmatique et mystérieuse qui représentait les différences des conditions et des empires, la tête était d'or et les pieds d'argile. Cette bienséance pourtant n'est pas observée comme elle devrait. Les pieds ont pris ce qui appartenait à la tête ; des vaisseaux destinés à l'ignominie sont dorés et parfumés ; et de petites créatures, nées dans la boue et faites de boue, sont plus parées que des autels, sont plus ajustées que des temples. A peine avaient-elles hier de quoi se couvrir, à peine avaient-elles de quoi vivre : et aujourd'hui elles

ont des seigneuries en diamans et en perles, elles portent en jupes et en collets ce qui suffirait à la subsistance de six familles.

Après cela, on demande quelle sécheresse a épuisé tant de grandes bourses, quel mauvais vent a fait tomber tant de puissantes maisons ; on demande ce qu'est devenue l'abondance en la campagne demi-déserte, où est allée la substance des provinces ruinées. On s'en prend à la fortune, qui n'est qu'une idole de papier ; on en accuse le temps, qui est un fantôme sans malice et sans action ; et on n'en accuse pas le luxe, qui est la mauvaise fortune, et qui fait le mauvais temps des riches.

A la bienséance des conditions, il faut ajouter la bienséance des âges, qui ont leurs diversités et leurs convenances. Sur quoi, on peut prendre, pour les ornemens du corps, les mêmes règles que j'ai données pour les divertissemens de l'esprit. La joie et la propreté peuvent être de tous les âges ; l'enjouement et les atours ne peuvent en être ; et ce qui serait ré-

forme et sévérité à vingt ans, serait extravagance et coquetterie à soixante.

De tout temps, la jeunesse a cru avoir droit de se parer; et ce droit semble lui avoir été conféré par la nature, qui a paré la jeunesse de toutes choses. Elle a paré la matinée qui est la jeunesse du jour; elle a paré le printemps qui est la jeunesse de l'année; elle a paré les ruisseaux qui sont la jeunesse des rivières. Tous les mois, elle pare de nouveaux rayons les jeunes lunes; tous les jours, elle pare de nouvelles couleurs le jeune soleil; tous les ans, elle pare de nouvelles fleurs la terre et les arbres qui rajeunissent; elle se pare elle-même et se rajuste, toutes les fois qu'au retour de la belle saison, elle reprend une jeunesse nouvelle. Il peut donc être permis de se parer en un âge qui est la fleur et la verdure des ans, qui est la matinée et le printemps de la vie.

Mais il en faut demeurer là; et il faut se garder de vouloir mêler la fleur à la lie et la verdure à la sécheresse; il se faut

garder de confondre le printemps aves l'hiver, et le soir avec la matinée. Il ne faut plus parler de bouquets, quand les feuilles tombent; et le contre temps serait étrange de chercher des roses sur la neige. Il serait encore plus étrange d'ajuster une tête chauve et de parfumer des cheveux gris. Mais ce ne serait plus un contresens, ce serait un prodige, de peindre et d'ajuster un squelette, de se parer et de se farder sur le bord de sa fosse, de se couvrir de mouches et de poudre, quand on commence à sentir les vers et la pourriture.

CHAPITRE XI.

Que l'Église et l'État ont leurs saisons différentes, et que les habillemens doivent être différens selon la différence de ces saisons.

Outre les âges qui regardent les personnes, l'Église et l'État ont leurs saisons différentes ; et ces différentes saisons ont leurs bienséances qui veulent être observées.

Dans l'Église, il y a des temps de sainte allégresse et de réjouissance chrétienne ; et en ces temps-là, il n'y a point de rigueur qui ne se détende, il n'y a point d'austérité qui ne s'adoucisse ; les pierres même sont parées extraordinairement, et il n'est pas jusqu'aux épines du désert qui ne fleurissent.

Mais cette réjouissance et ces ornemens ne sont pas de tous les jours; il y a des temps

de deuil et des saisons de pénitence, où le sac serait plus propre que la soie, ou la cendre aurait meilleure grâce que les perles. En ce temps-là que toutes choses sont affligées de la mort du fils de Dieu, que les autels en portent le deuil, que les cloches en sont muettes, que les cierges en ont perdu la lumière, que les marbres la sentent et la pleurent, une âme serait bien dure et bien insensible qui ne prendrait aucune part à ce deuil public, qui n'en voudrait pas troubler une seule boucle de ses cheveux ni se défaire d'une seule mouche, qui irait à l'église comme à la foire, et qui porterait le carnaval en vanité et en luxe le jour du vendredi saint.

L'État a aussi ses fêtes et ses temps heureux, qui veulent être parés et qui souffrent que l'on se pare ; et la vertu serait suspecte et donnerait du scandale, si elle paraissait en habits de deuil à un sacre ou à un couronnement, à un jour de traité de paix ou à un jour de triomphe.

Mais certes aussi, il n'y a pas seulement

de l'indévotion, il y a de l'inhumanité en quelques-uns, qui ne distinguent point les saisons, qui aigrissent le sentiment des misères générales par la montre de leurs délices particulières, qui exposent, aux yeux d'un public mendiant et affamé, des profusions qui pourraient lasser les désirs d'un roi et épuiser les finances d'un royaume.

Ces gens-là ont-ils composé avec la fortune ? Ont-ils des garans et des titres d'une prospérité perpétuelle ? Sont-ils assurés que le mauvais ange qui va de maison en maison, ne passera point devant leurs portes, et qu'ils n'auront point de part à la punition publique ? Une telle grâce est plus à craindre qu'à désirer ; ce serait moins un privilége qu'une excommunication ; et il n'y a que ceux qui sont retranchés de la société des hommes, qui ne sont point châtiés avec les hommes.

Mais s'il n'y a point de maisons privilégiées, si l'ange exécuteur entre partout, si la tempête est générale, si le feu qui est

aujourd'hui chez leurs voisins prend demain chez eux, n'est-ce pas ou une étrange dureté ou une étrange délicatesse d'assister en habit de fête à la ruine de sa patrie, d'être couronné et parfumé dans un deuil public, de faire des bouquets et de se parer à la lueur du feu dont leurs maisons sont environnées ?

CHAPITRE XII.

De l'ornement de l'âme qui doit accompagner l'ornement du corps. — De la bonne intention qui le doit sanctifier. — Réflexions morales et chrétiennes sur l'usage des ornemens.

Il ne suffit pas que l'ornement du corps soit purgé de scandale, d'artifice et de luxe, qu'il soit accommodé aux conditions, aux âges et aux saisons, il faut qu'il soit accompagné d'autres ornemens plus intérieurs et plus durables qui lui donnent de l'éclat et de l'esprit, qui l'honorent et le sanctifient.

Tertullien en fait un assortiment à sa mode, quand il propose aux dames chrétiennes un fard composé de blanc d'innocence et de rouge de pudeur, un collier fait du joug de Jésus-Christ, des pendans d'oreilles façonnés de sa parole, et d'autres semblables atours qui parent toutes les

conditions et font honneur à tous les âges ; qui ne sont sujets, ni à la bizarrerie du monde, ni à la sévérité des lois somptuaires; qui donnent de la grâce aux rides même et aux cheveux blancs ; qui font la beauté, la jeunesse et l'éclat de l'âme ; qui lui sont des marques de noblesse et des enseignes de souveraineté ; qui la rendent digne de l'amour de Dieu, et la préparent à ses visites et à ses faveurs.

A tout cela il faut ajouter une grande pureté d'intention, tirée de la tyrannie de la coutume et des servitudes de sa condition, imitée d'Esther, de Judith et des autres, qui ont sanctifié la grandeur et la beauté et allié les vertus avec les grâces. Et afin de relever l'esprit de temps en temps, et le dégager de l'embarras que lui font des mouchoirs et des collets, des robes et des jupes, et tout le reste de cet attirail qui suffirait à charger quatre mulets, on le peut entretenir de quelque bonne lecture ou de quelques réflexions qui se pourront faire sur le modèle que j'en vais donner.

« A quoi bon tous ces ornemens qui » sont à mon pauvre corps ce que les couleurs sont à une statue de terre, ce que » la neige est à un bourbier, ce qu'un » emplâtre de soie est à un ulcère? Les » couleurs n'empêchent pas que la pluie » qui tombe sur la statue, n'en fasse de la » boue; le bourbier ne laisse pas de sentir » mauvais sous la neige, ni l'ulcère de » faire mal et de se pourrir sous la soie.

» Que sert-il de luire et d'être paré, si » l'on n'a, au dedans, des parures qui répondent à celles du dehors, si l'on n'a » un esprit qui sanctifie et qui gouverne » ces lumières? Les comètes ont de l'éclat; mais c'est un éclat de corruption » et de supplice, un éclat qui fait peur » et que l'on déteste. Les pavots ont du » lustre; mais il ont un esprit malfaisant » et une mauvaise odeur qui déshonore » ce lustre. Les roses sont peintes et parfumées; mais elles sont environnées » d'une infinité d'épines qui piquent. » Et une âme vicieuse, qui est dans un » corps paré, comme un démon dans un

» temple, y est-elle moins tourmentée de » sa mauvaise conscience ? Sentira-t-elle » moins le feu de son supplice, quand le » temple sera ruiné ?

« Mais n'est-ce point des péchés de mon » père et de la matière de sa damnation » que je me pare ? Ces perles ne sont-elles » point des larmes du pauvre ? Ces do- » rures sont-elles bien nettes du sang de » l'orphelin et de la veuve ? N'y a-t-il rien » de la sueur et de la substance du peuple » en ces jupes ?

« Qui m'assurera que ce n'est point une » victime destinée au fer et au feu de la » justice divine, que je pare ? Combien y » en a-t-il maintenant sous ce fer et dans » ce feu, qui ont été les idoles de leurs » siècles, qui ont mené les rois et les » conquérans en triomphe ? Et si la justice » divine faisait grâce d'une seconde vie à » quelqu'une de ces malheureuses, pas- » serait-elle le temps à se tordre les che- » veux et à s'appliquer des mouches ?

» Que sais-je si je n'arriverai point à la » même fin par la même route ? Que sais-je

» si, de mes diamans et de mes perles, il » ne se fera point un jour des flammes et » des charbons; si, de mes toiles d'or et » d'argent, il ne se fera point de robes ar- » dentes qui me brûleront éternellement?

» Que répondrai-je à Dieu, quand il me » reprochera que j'ai fait plus d'état de » mon teint que de sa grâce, que j'ai » moins appréhendé le désordre de ma » conscience que le désordre de mes che- » veux, qu'une petite sécheresse sur la » main m'a donné plus d'inquiétude que » six ulcères dans l'âme, et que ma vie a » été comme la vie d'une poupée, toute en » habit et toute en montre? »

De semblables réflexions soutiendront l'esprit et l'empêcheront de se plonger dans la matière; elles le dégageront du présent et lui feront jeter la vue sur l'avenir; pour le moins, elles seront cause que toute la matinée ne s'en ira pas à rien, et que, parmi les bagatelles, il y aura quelque chose de sérieux qui instruira la vanité et la tiendra sous la discipline.

CHAPITRE XIII.

Si la Dévotion peut compatir avec ce qu'on appelle la galanterie.

Ce n'est pas assez que la Dévotion ait une joie constante et perpétuelle, qu'on lui laisse les plaisirs honnêtes et les divertissemens réglés, qu'elle retienne dans les habits et dans les meubles tous les ornemens que la bienséance et la coutume peuvent souffrir : il y a des difficiles qui voudraient encore que la Dévotion composât avec la galanterie, ou pour le moins qu'elle dissimulât avec elle.

Que ferait-on à ces malades dégoûtés qui ne veulent point guérir, s'ils ne guérissent avec des bisques et des ragoûts, si on ne leur met du vin d'Espagne en apozèmes, et de l'hypocras en médecine? Néanmoins, il faut user encore ici de distinction, et séparer les choses qui sont

mêlées dans l'équivoque. Les paroles n'y seront pas perdues, et il s'y trouvera lieu de donner quelque instruction sur un sujet qui n'est pas moins embarrassant que l'ambition, et qui fait bien autant de bruit que la fortune.

Il y a une galanterie scandaleuse et criminelle, qui est contraire à la conscience et à l'honneur, qui tue l'âme en souillant le corps, qui est condamnée par les lois divines et humaines, et dont le nom même est défendu aux bouches chrétiennes.

Personne (que je sache) n'a encore parlé d'allier cette sorte de galanterie avec la Dévotion. L'alliance en serait bien autre que celle de l'épine et de la rose, que celle de la nuit et du jour, que celle de l'ombre et de la lumière; et ce serait comme si on alliait Bélial avec Jésus-Christ, comme si on mettait une idole dans l'arche, comme si on introduisait Dagon dans le sanctuaire.

Il y a une seconde sorte de galanterie, qui n'est pas si noire ni de si mauvaise

odeur que celle-là, qui ne fait pas tant de fumée ni tant de bruit, qui n'est pas si criminelle ni si décriée. En apparence, elle se resserre dans les bornes du devoir, et son dessein n'est pas d'aller à cette extrémité qui est au delà de l'honneur. Mais les bornes qu'elle se donne sont un peu larges; et quelquefois elle va plus loin que son dessein, et passe le but où elle vise.

Elle n'en veut, dit-elle, qu'à l'esprit; mais ne pouvant aller à l'esprit que par le corps, il est bien à craindre qu'elle ne s'arrête au passage, et qu'elle n'aime mieux la possession du logis qui se voit et qui est exposé à ses usages, que la bienveillance du maître qui est invisible et qui ne satisfait que d'image et en idée.

Plusieurs raisons me persuadent que cette seconde sorte de galanterie ne se peut accommoder avec la Dévotion.

Premièrement, elle fait des liens à l'âme; et quoique ces liens ne lui semblent d'abord que des filets, voire des filets de soie qui parent plutôt qu'ils ne chargent, ils ne

laissent pas de lui embarrasser les ailes et de lui ôter le mouvement que la Dévotion lui demande.

Secondement, elle amène avec soi comme un essaim de soucis qui pressent, de soins qui piquent, de désirs qui voltigent, et d'autres semblables passions inquiètes et turbulentes qui font un bruit continuel autour du cœur, qui l'empêchent d'ouïr la voix de Dieu qui lui parle, qui le divertissent de l'attention qu'il doit à la grâce qui l'appelle.

Troisièmement, elle apporte une infinité d'occupations inutiles et embarrassantes, qui font de la foule et qui pressent de jour et de nuit, qui se mettent en la place des affaires et du repos; et si quelquefois on pense à donner à la Dévotion une seule demi-heure de réserve, ces importunes envoient tumultuairement et avec bruit mille différentes pensées, qui ne lui en laissent pas une minute qu'elles n'enlèvent ou qu'elles ne gâtent. Les oiseaux qui fondaient sur le sacrifice d'Abraham,

n'étaient pas plus importuns ; et il faudrait quelque chose de plus fort que la vertu d'Abraham pour s'en défaire.

Quatrièmement, elle donne lieu à quantité de petits péchés, qui ne sont pas véritablement de ces vautours qui déchirent, mais qui sont de ces mouches (comme dit l'Ecriture sainte) qui corrompent l'esprit des meilleurs parfums. Je veux bien qu'ils n'éteignent pas la charité, je veux qu'ils n'ôtent pas la vie à l'âme; c'est assez qu'ils refroidissent la Dévotion et qu'ils ternissent l'éclat de la grâce. On ne se défend pas seulement des serpens qui empoisonnent, on se défend même des vers qui salissent.

Cinquièmement, la chasteté n'y est pas en assurance, et je ne sache guère de caution sur laquelle je lui conseillasse de s'y engager. Les plus pures eaux deviennent boueuses à quatre pas de leur source; la manne engendrait des vers et se corrompait, quoiqu'elle eût été faite de la main des anges. Il se parle, dans l'Ecri-

ture, de certains chérubins qui avaient des têtes d'homme et des pieds de bête; et saint Paul nous avertit qu'il y a des choses qui commencent par l'esprit et se terminent à la chair.

Ce n'est pas que j'impute ce désordre à toutes les amitiés. Le siècle n'est pas si corrompu, la nature n'est pas si débauchée, l'honnêteté publique n'est pas si perdue, que l'amitié ne puisse être bien avec les grâces sans se mettre mal avec l'honneur, qu'elle ne puisse passer d'un sexe à un autre sans déchoir du rang qu'elle tient entre les vertus.

Il peut donc y avoir des amitiés fort innocentes, il peut même y en avoir de fort vertueuses; mais cette innocence et cette vertu ne se doivent pas attendre de tous ceux qui les promettent. Les empoisonneurs ne décrient pas leurs mauvaises drogues par de mauvais noms; ils ne les servent pas dans des vases de mauvaise odeur et gâtés de boue; et si le vice venait à découvert et tête levée, s'il se pré-

sentait sans déguisement et sans masque, s'il disait son nom à la porte, il n'y a guère de maisons qui lui fussent ouvertes.

On demandera peut-être en cet endroit si des choses si différentes et de si grande conséquence n'ont point de marques extérieures qui les distinguent. Elles en ont sans doute, et personne ne s'y trompera, qui ne les prendra point au hasard et à l'aventure. Le bon amour fait les bonnes amitiés, le mauvais fait les mauvaises. Le bon amour néanmoins n'est pas immobile et gelé, comme quelques-uns le croient; il est plus actif et a plus de feu que l'autre : mais il agit de concert et de mesure, il se meut sans emportement et sans désordre ; et son feu, toujours élevé et toujours pur, ne tombe jamais, et jamais ne fait de fumée.

Je pense qu'après une longue épreuve, on se peut engager sur cette marque, et qu'il ne peut y avoir de péril dans les amitiés où il n'entre rien de pesant ni d'obscur,

rien qui abatte ni qui aveugle, et qui sont (comme parle saint Augustin), lumineuses depuis leur principe jusqu'à leur terme ; c'est-à-dire, pour expliquer une figure par d'autres figures, qu'il n'y a rien à craindre dans les amitiés qui sont aussi pures et aussi spirituelles que celle des palmes qui s'aiment sans se toucher, que celle des astres qui n'ont communication que de l'aspect et de la lumière, que celle des chérubins de l'arche qui étaient conjoints par le propitiatoire et ne s'approchaient que du bout des ailes.

CHAPITRE XIV.

Qu'il y a une galanterie de pur esprit, qui peut compatir avec la Dévotion ; qu'il s'est toujours vu des saints polis et des dévots civilisés. — Exemples anciens et modernes qui le confirment.

Outre la première espèce de galanterie qui est condamnée, et la seconde qui est suspecte, il y en a une troisième qui est toute innocente et toute pure, qui ne prend les choses que par leur esprit, et qui donne de l'esprit à toutes les choses dont elle se mêle. Et celle-ci, qui est la fleur de la vie civile, le caractère des honnêtes gens et le propre trait des personnes de condition (je dis de condition naturelle et indépendante de la fortune), ne peut avoir de définition exacte qui la représente tout d'une vue.

On pourrait dire néanmoins que c'est

un assemblage de grâces et de gentillesses, de civilité et de complaisance, et d'autres semblables qualités mêlées ensemble et liées avec beaucoup d'esprit, mais d'esprit agréable et délicat, qui les soutient et les gouverne, qui leur prête son fond et sa pointe, qui leur donne de l'action et du lustre.

On pourrait dire encore plus définitivement, et en termes plus exprès et plus formels, que cette sorte de galanterie est une certaine teinture de grâces disciplinées et civiles, est une certaine impression d'esprit agréable et lumineux, qui donne de la politesse et de l'éclat, de la dignité et de la noblesse, à tout ce que fait et à tout ce que dit un honnête homme.

Sur quoi il faut remarquer que, comme il y a d'honnêtes gens de plus d'un sexe et de plus d'une profession, il a aussi des galanteries de plus d'une espèce. Mais de quelque espèce qu'elles soient, il faut que l'esprit y règne, je ne dis pas l'esprit de l'université et du collége, je dis l'esprit de la cour et du grand monde.

Il est arrivé de là qu'on a donné le nom de *galant* à tout ce qu'il y a de plus ingénieux et de plus exquis, de plus raffiné et de plus spirituel dans les arts ; on l'a donné à ce je ne sais quoi qui est comme la fleur et le lustre de chaque chose. Et non-seulement il y a de la galanterie dans les beaux vers, dans les belles-lettres, dans les belles devises, qui sont des ouvrages de pur esprit, il s'en est même trouvé pour les armes et pour les meubles, pour les exercices et pour les jeux, pour les plaisirs et pour les délices (je dis pour les plaisirs des savans polis et pour les délices des sages de bel esprit).

Il n'y a donc point de doute que cette sorte de galanterie ne se puisse accorder avec la Dévotion. Elle est toute d'esprit et de grâce : et la Dévotion n'est point contraire à l'esprit, la vertu n'est pas ennemie des grâces. Bien loin d'être leur ennemie, elle est leur compagne et leur alliée; elle a communication de biens avec elle; pour la force et pour l'action qu'elle

leur donne, elle reçoit d'elles de la douceur et de l'agrément. Ce n'est que la vertu des cyniques qui est sauvage, ce n'est que celle des hypocrites qui est fâcheuse.

Certes aussi, la condition des vertueux serait bien dure, et la vertu aurait une étrange suite, si elle n'était suivie que par des barbares et des pédans, s'il fallait être stupide pour être dévot, si le juste de la morale se faisait du rude des arts, si, outre les lois qui défendent les désordres de la volonté et les débauches du corps, il y avait d'autres lois qui défendissent les agrémens de l'esprit et la politesse des mœurs.

Mais s'il y a des lois de cette nature, elles n'ont pas encore été publiées, et l'usage reçu leur est contraire. De tout temps on a vu des saints polis et des dévots de bel esprit; de tout temps il y a eu des vertus ingénieuses et des vertueux civilisés.

Les lettres qui nous sont demeurées de saint Basile, de saint Grégoire de Nazian-

ze, et de l'évêque Synesius, sont des patrons de cette belle manière de sainteté. L'ancienne Grèce, qui était la mère des grâces et des muses, qui était toute éloquente et toute poétique, n'a jamais rien fait de si agréable et de si spirituel. Ses sophistes, qui étaient les philosophes galans, n'ont rien laissé de si parfumé ni de si fleuri : et la merveille est que ces parfums et ces fleurs issaient d'un désert qui n'était pas seulement plus pur et plus innocent, mais qui était encore plus poli et mieux cultivé que la cour.

Mais cela ne regarde que la manière d'écrire; et quant à la manière d'agir, il y a assez d'autres exemples anciens et modernes de cette vertu ingénieuse et civilisée. Il y en a pour les cavaliers et pour les dames; il y en a chez nos voisins et parmi nous, et il se trouvera peut-être que les domestiques valent bien les étrangers.

Les cavaliers peuvent se proposer l'exemple du maréchal de Boucicaud, qui fut si brave qu'en la journée que les Chrétiens

perdirent contre Bajazet, il perça deux fois un gros de plus de vingt mille Turcs, qui fut si chaste que les soupçons même et les mauvais bruits qui entrent partout n'avaient point d'entrée chez lui, qui fut si galant (mais d'une galanterie si noble et si chrétienne) qu'il institua un ordre de chevalerie pour la défense des dames.

Celles qui sont curieuses des raretés de delà les monts, pourront se proposer cette Victoire Colonne, femme du marquis de Pescaire, laquelle effaça, par sa science et par sa vertu, la réputation des originaux de l'ancienne Rome. Elle composa un poëme des victoires de son mari : et ce poëme fut la plus précieuse et la plus illustre couronne de ses victoires. Après sa mort, elle demeura mariée à sa mémoire, et se fit de son veuvage une espèce de religion qu'elle préféra à l'amour et à la fortune de tous les prétendans qui la recherchèrent. Néanmoins, il n'y eut jamais rien de farouche en son veuvage ; sa vertu ne fut jamais bizarre ni chagrine; et l'adresse

fut célèbre dont elle se défit de ses poursuivans, à qui elle répondit que son mari n'était pas encore mort pour elle. Les élégies ingénieuses et les devises spirituelles qu'elle fit de son deuil et de sa constance, témoignèrent qu'il y avait de l'intelligence en son deuil, que sa constance était éclairée et lumineuse comme celle du diamant, que ses larmes étaient des larmes d'esprit ; et encore maintenant, il se voit quelques reliques de ces belles larmes, qui sont conservées avec soin dans les cabinets des curieux d'élégies et de devises.

On pourrait ici donner quelque lieu à cette si vertueuse et si sage infante, dont le nom et la mémoire font encore aujourd'hui l'honneur de la maison d'Autriche. Jamais dévote ne trouva mieux qu'elle le juste tempérament des vertus douces et des vertus fortes; jamais princesse ne fit du bien avec plus d'esprit ni de meilleure grâce, ne fut magnifique d'une manière plus ingénieuse et plus galante. Jamais personne ne purifia mieux l'esprit de la

cour, ni ne prît plus innocemment l'air du grand monde. Elle ne disait pas un mot qui n'eût de l'attrait et de la pointe; elle ne faisait pas une action où il n'y eût de la grandeur et de la noblesse; il ne sortait rien de ses mains, qui n'en sortît avec l'odeur de sa vertu et la teinture de sa fortune.

Mais il n'est pas nécessaire de sortir de chez nous pour avoir des exemples de cette galanterie vertueuse et spirituelle : et nous connaissons assez de personnes qui semblent avoir été envoyées au monde pour instruire et pour corriger le luxe, pour rendre l'honneur à la volupté et la remettre dans la discipline, pour enseigner à la cour la manière de se réjouir ingénieusement et avec art, pour apprendre aux réformateurs mal informés que toutes les grâces ne sont pas licencieuses et déréglées, qu'il y en a de modestes et de régulières, et que les désordres sont des volontés et des personnes, et non pas des conditions ni des fortunes. L'abeille prend de quoi

faire du miel, où l'araignée prend de quoi faire du venin ; un même rayon fait la bonne odeur de la rose et la mauvaise odeur de la rue; le lis se blanchit au même soleil où la mûre se noircit, et il y a des âmes qui se souillent ou se corrompent, où d'autres âmes se purifient et s'embellissent.

LA

DÉVOTION AISÉE.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE Ier.

Que les esprits les plus élevés ne sont pas les plus dévots; que la contemplation n'est pas nécessaire à la Dévotion.

Il se voit assez de gens qui ne sont obsédés, ni de cet esprit folet qui est intendant des jeux, ni de ce démon de midi qui préside au luxe, ni de cet autre démon de feu qui porte à l'amour et aux désordres qui l'accompagnent. Le jeu n'est que pour les riches oisifs, qui ont de l'argent inutile et du temps à perdre; le luxe n'est que pour ces superbes aisés, qui aiment

le théâtre et les spectacles, qui se plaisent à l'embarras et à la montre; l'amour n'est que pour les complexions où il y a plus de sang que de pituite; il n'est que pour les saisons où le soleil est encore chaud, où il fait encore des fleurs et de la verdure.

Il ne serait donc pas difficile à plusieurs de s'accommoder avec la Dévotion sur tous ces articles.

Mais ceux-là même qui se relâcheraient de ce côté-là, se roidissent d'autre part, et font venir d'ailleurs de nouveaux sujets de rupture. La Dévotion (disent-ils) demande des esprits élevés et des âmes contemplatives; elle veut une application trop continuelle et trop tendue; il lui faut une perfection trop exacte et trop correcte; et les devoirs qu'elle impose, sont des corvées de trop grands frais et trop pénibles.

Ces appréhensions ne sont pas plus saines ni mieux fondées que les autres; il y a, comme en toutes les autres, ou de l'ignorance ou de l'erreur; et quoi qu'il y ait, il y faut apporter du remède. C'est ce

qui me reste à faire en ce dernier livre, où, considérant la Dévotion de plus près et par ce qu'elle a d'intérieur et d'essentiel, je montrerai que les hautes contemplations ne lui sont point nécessaires, qu'une médiocre application d'esprit et une perfection médiocre lui suffisent, et qu'il n'y a rien que de facile dans les devoirs et dans les charges qu'elle impose.

Premièrement, l'élévation d'esprit nécessaire à la science n'est point nécessaire à la Dévotion : c'est une vertu qui est plus du cœur que de la tête, et il lui faut plus de chaleur que de lumière. Les apôtres et les disciples, qui ont été les premiers dévots, n'étaient ni de l'école de Platon, ni de celle d'Aristote; c'étaient (comme parle saint Justin) des hommes tout de filets et d'étoupes, nourris dans des barques et parmi des rames.

Dans l'Ecriture sainte, il se voit des chérubins à tête de bœuf, qui ont autant de feu et qui sont aussi près du trône de Dieu que les chérubins à tête d'homme.

Le lézard qui se traîne sur ses mains (comme dit le sage); monte jusqu'au faîte des plus hauts palais; et chez les rois même, il est logé plus haut que les rois : et l'aigle qui a de si fortes aîles et qui est née si voisine du soleil, descend de ce haut voisinage pour une charogne demi-rongée et demi-pourrie, que des loups et des chiens lui ont laissée.

Secondement, l'élévation qui fait les contemplatifs, ne fait pas toujours les saints. Les comètes ont leur hauteur et leur lumière, aussi bien que les étoiles ; et il y aura tel faiseur de méditations qui sera méconnu du Fils de Dieu, aussi bien que tel faiseur de miracles ; il y aura tel contemplatif renvoyé, aussi bien que tel prophète désavoué, et telle vierge chassée de la noce.

D'ailleurs, il y a peu de vrais contemplatifs, même dans le désert et parmi les anachorètes ; et il y a nombre de vrais dévots, même dans la cour et parmi les gens du grand monde.

Le Fils de Dieu aussi, qui eut si grand soin de déployer devant ses disciples le dessein du christianisme, de leur en montrer la juste forme et leur en marquer tous les traits, n'en choisit que trois pour être les spectateurs de ses nuits illustres et les témoins de ses catastrophes. Et parmi tant de dogmes et tant de règles de mortification, d'humilité, de patience, qu'il nous a laissées, il ne se lit pas un mot qui enseigne la contemplation, comme il ne s'en lit point qui enseigne la prophétie ni l'art des miracles.

CHAPITRE II.

Que l'application d'esprit que demande la Dévotion est aisée; qu'elle doit être différente, selon la différence des actions.

Quand je dis que les spéculatifs ne sont pas toujours les dévots, et que la contemplation n'est pas une partie essentielle à la Dévotion, je ne veux pas dire que la Dévotion puisse être étourdie et précipitée, que l'application d'esprit et la considération ne lui soient point nécessaires. Elles le sont sans doute: et une Dévotion inconsidérée ne serait pas un moindre prodige qu'une tempérance déréglée, qu'une prudence tumultuaire, qu'une justice démesurée. Mais outre qu'elle ne les demande pas si tendues et si continuelles que l'on s'imagine, elle n'est pas seule qui en demande.

N'en donne-t-on point aux sciences et aux arts, aux affaires et au trafic, aux procès et au ménage ? N'en donne-t-on pas même aux complimens et aux visites, au feu même et à la danse ? Il n'est pas jusqu'à la débauche et au vice, à quoi l'on apporte de l'application d'esprit. Et on traite la Dévotion de fâcheuse ! On crie qu'elle en veut trop, si elle demande autant de réflexion qu'on en a pour des bagatelles, qu'on en apporte à la débauche ! Encore ne l'obtient-elle pas. Et on voudrait faire son salut plus à l'aventure et plus inconsidérément qu'on ne fait une entrée de ballet ! On voudrait gagner une éternité de bonheur, avec moins d'application qu'on en apporte à gagner une partie au trictrac ! On voudrait servir Dieu et satisfaire aux devoirs du christianisme, plus tumultuairement et plus au hasard qu'on ne sollicite un juge, qu'on ne visite un ami, qu'on ne satisfait aux moindres devoirs de la vie civile ! C'est bien ignorer ce qu'est Dieu et ce que nous

sommes! C'est bien se moquer et de ses promesses et de ses menaces! C'est bien prendre et le paradis pour une fable et l'enfer pour un épouvantail!

Cette application d'esprit (pour en dire un mot), qui désabuse les imaginatifs et les ignorans qui l'appréhendent, ne doit pas être tendue et violente, sans interruption et sans relâche; elle lasserait l'esprit et blesserait les organes qui veulent être bandés modérément et qui demandent de justes intervalles d'action et de repos.

Davantage elle ne se doit pas mettre en considérations tirées de force et venues de loin. De semblables considérations sont des extraits qui épuisent le cerveau et le dessèchent, sont des essences qui se tirent avec peine et goutte à goutte; et sitôt qu'elles sont tirées, elles s'évaporent.

Il suffit à la Dévotion de l'avoir telle que la prudence l'a communément dans les affaires, c'est-à-dire, qu'il y faut de la liberté sans négligence, de l'étude sans

contention, de l'assiduité sans empressement, et du soin sans inquiétude.

En cela donc le dévot en usera comme le sage, qui ne se bande pas également, ni n'agit d'une égale force en toutes choses. Il distinguera les affaires et les temps; il s'appliquera différemment et avec des considérations différentes, selon la différence des sujets et des occasions qu'il aura entre les mains; il sera toujours dévot, mais il ne le sera pas d'une égale contention ni d'une même manière.

La prudence ne le souffre pas; toutes les matières n'en sont pas capables : et ce serait une disconvenance, qui n'avancerait point la Dévotion et qui blesserait la bienséance, de faire sur la gazette d'aussi hautes réflexions qu'on en ferait sur l'évangile, de faire un conte avec le même esprit qu'on ferait sa confession, de se mettre à table avec un cœur aussi élevé et des pensées aussi recueillies que si l'on se présentait à l'autel.

CHAPITRE III.

Que la Dévotion ne demande pas une égale perfection en toutes choses ; que cette égalité est impossible ; qu'elle est contre les formes de la nature et les règles de la grâce.

De ce que je viens de dire, il est aisé de conclure, pour l'instruction des *appréhensifs* prévenus et mal informés, que la Dévotion n'est pas si incommode ni si gênante qu'on la fait, qu'elle ne demande pas tant de contrainte ni tant de formalités que l'on crie, qu'elle ne veut pas une perfection trop exacte et trop recherchée en toutes choses. Il n'y a point de droit qui lui permette de demander plus qu'on ne peut faire; et il est certain que toutes les choses qui se peuvent bien faire, ne peuvent être de même mesure ni de même forme.

Premièrement, le bon et le beau, qui sont uniformes et sans distinction en eux-mêmes et dans leur source, ont des inégalités et des différences dans la matière où ils descendent.

Dans le monde, la beauté d'une planette n'est pas celle d'une étoile, et celle d'une montagne n'est pas celle d'une rivière.

Dans l'homme, la beauté du visage est toute autre que la beauté de la main; et celle de l'œil toute autre que celle de la bouche.

De même, dans la vie dévote, la bonté ne peut être égale en toutes les bonnes œuvres; et les vertus, quoiqu'elles soient toutes belles, n'ont pas toutes la même grâce.

Comment l'auraient-elles, étant si différentes de sujets et de matières, si diverses de conditions et de circonstances? Les roses se font d'un même suc et sous un même soleil; les perles se forment d'une même humeur et sous un même rayon : et néanmoins toutes les roses n'ont pas le

même éclat ni la même odeur, et il y a différence de prix et de lustre entre les perles.

Secondement, toutes les actions de la vie ne sont pas indifférentes à toute sorte de perfection. Les anciens ne faisaient pas leur mercure de tout bois, et la nature ne fait pas toute chose de toute matière ; elle en a une pour le diamant, et une autre pour le verre ; et ce qui lui sert à faire de l'or, ne lui sert pas à faire du plomb.

Tous les arts qui travaillent sous la nature et après ses modèles, suivent en cela son exemple ; et leurs ouvrages sont divers, selon la diversité de la matière qu'ils emploient. On ne fait pas une cabane avec du marbre ; on ne fait pas un palais avec du chaume ; et dans le plus beau palais du monde, toutes les pierres ne sont pas des frises et des colonnes, toutes les pièces ne sont pas des cabinets et des galeries.

Il en est de même dans la morale ; la vertu n'agit pas toujours d'une égale force, parce qu'elle ajuste sa force aux occasions et à la matière qui lui est donnée ; et quoi-

qu'elle ne fasse rien que de bien, ce bien néanmoins a ses degrés et ses mesures, a ses inégalités et ses différences.

Mais qu'on ne croie pas que ces inégalités soient des défauts, et que ces différences soient des taches : elles ont leur grâce dans le tissu de la vie qui est *nuée* comme la robe de l'épouse, qui doit être composée d'actions héroïques et d'actions communes, comme la fable à laquelle elle est comparée par les sages.

Troisièmement, les grâces qui sont des aides nécessaires à la vertu, ne sont pas toutes de même étendue ni de même force; elles ont leurs mesures et leur portée; et leurs mesures ne se peuvent passer par aucun effort naturel; on ne peut, quelque violence qu'on se fasse, aller plus loin qu'elles ne portent. Il n'y a donc point de vertu qui puisse toujours aller par haut et d'un train toujours égal; il n'y en a point qui ne décline et qui ne baisse quand l'impression la quitte, qui ne se détende et ne se relâche quand elle est laissée à elle-même:

et ce ne serait faire effort que pour tomber, de vouloir aller plus haut que ne porte le ressort et que l'impulsion ne souffre.

Non-seulement les grâces sont inégales; elles sont diverses et ont leurs qualités et leurs marques, aussi bien que leur portée et leurs mesures. La grâce d'oraison n'est pas la grâce de tempérance; celle qui fait les débonnaires ne fait pas les justes; il en faut une autre pour être aumônier, et une autre pour être chaste; et les actions surnaturelles en demandent d'autres que les naturelles.

Il n'importe qu'elles soient toutes lumineuses et qu'elles viennent toutes de la source des lumières. Il en est comme des esprits solaires; ils viennent tous d'un même corps, ils descendent tous par des rayons qui se ressemblent : la diversité pourtant en est merveilleuse, et il n'y a point de confusion ni de hasard en leurs offices. Ceux qui font les animaux, ne font pas ceux qui font les plantes; il y en a d'autres pour les métaux que pour les mar-

bres; et ce serait un monstre, quoique ce fût un monstre invisible, s'il naissait des cèdres et des palmiers sous des influences qui ne doivent produire que du serpolet et de la lavande.

Le monstre serait encore plus grand et la merveille plus étrange, si l'on montait à une vertu éminente avec un aide ordinaire et par une grâce du bas ordre, si l'on faisait des actions héroïques, quand on n'a que l'assistance qu'il faut pour en faire de communes.

CHAPITRE IV.

Que la vie dévote ne peut être égale en toutes choses ; que la vie des saints a eu ses inégalités. — Avis important à ceux qui veulent trop entreprendre.

Qu'on ne dise donc plus que la Dévotion veut les choses trop achevées et trop accomplies, qu'elle veut une perfection trop exacte et trop égale. Cette égalité de perfection n'est pas un bien possible, ni même un bien convenable. La sagesse, qui est si éminente, ne veut pas être éminente en toutes choses ; et il y a bien des occasions et des sujets où les sages modérés sont plus justes que les sages qui excèdent.

Dieu même ne fait pas toutes ses œuvres sur les plus hautes idées, ni dans la plus haute perfection qu'il les pourrait faire. Il n'a pas voulu que tous les corps

fussent lumineux et incorruptibles, que tous les animaux fussent intelligens et raisonnables, que toutes les plantes fussent fructueuses et salutaires. Il a fait plus d'herbes qu'il n'a fait de cèdres, plus de reptiles que d'aigles, et plus de gravier que d'étoiles.

La merveille est que cette inégalité d'ouvrages est d'une puissance toujours égale. Il ne lui a pas fallu plus d'art ni plus de force pour les cèdres et pour les aigles, que pour les herbes et pour les reptiles; et les étoiles n'ont pas été faites d'une parole plus active ni plus souveraine que le gravier.

Il n'y a donc rien d'étrange que les saints, qui n'ont pas une vertu si simple et si égale que celle-là, agissent diversement et avec inégalité, et qu'il y ait de l'extraordinaire et du commun en leur vie, qu'il y ait du grand et du bas dans leurs actions, selon la différence des grâces qui leur sont données, selon la portée et la direction des esprits qui les gouvernent.

David a conduit des troupeaux et des

armées, il a défait des géans et assommé des lions, il a chanté et a joué de la harpe; mais il n'a pas chanté du même esprit qu'il a combattu, il n'a pas joué de la harpe avec la même force qu'il a défait des géans, et ses actions de berger furent autres que ses actions de capitaine.

Judith a manié l'aiguille et l'épée, mais elle a manié l'épée tout autrement que l'aiguille; elle avait une autre élévation d'esprit et son cœur était dans une autre assiette quand elle coupa la tête à Holopherne, que quand elle travaillait en laine avec ses femmes. Et puisque l'Écriture remarque qu'elle avait des habits de jeûne et des habits de réjouissance, il est bien à croire que, changeant d'habit, elle changeait aussi d'action et de visage; et que la Judith qui se mortifiait dans son désert domestique, était tout autrement inspirée que celle qui se réjouissait en public avec le peuple.

Tous les autres saints ont eu de semblables inégalités. Saint Basile et saint Grégoire son ami n'écrivaient pas ces let-

tres si polies et si galantes qu'ils nous ont laissées, avec le même zèle dont ils foudroyaient les hérétiques, dont ils terrassaient les idolâtres. Saint Paulin faisait des vers avec une antre disposition qu'il ne lavait les pieds des pauvres; et ce n'était pas avec un mauvais esprit que sainte Cécile jouait des instrumens, c'était pourtant avec un autre esprit qu'elle ne passait la nuit en prières.

Ne soyons pas en cela plus sévères ni plus scrupuleux que les saints; nous ne sommes pas plus dévots ni plus religieux qu'ils n'étaient. Ne feignons point de baisser où des aigles ont baissé : nous n'aurons ni de meilleurs yeux, ni de plus fortes aîles que ces aigles; mais nous sommes plus ambitieux et plus téméraires, nous avons plus de vanité et plus de présomption. Nous voudrions être toujours en l'air, non pas pour être plus purs, mais pour être plus regardés. Nous désirons la perfection, parce qu'elle nous pare, et non pas parce qu'elle plaît à Dieu.

Il nous est bon néanmoins de descendre quelquefois, de peur de tomber; et il n'est pas à propos que tout ce qui est en nous soit lumineux, de crainte que notre propre éclat ne nous éblouisse.

Souvenons-nous qu'il y a plus de terre que de feu en la composition de l'homme, et que l'esprit y est attaché à la matière.

Souvenons-nous que les chérubins n'ont pas seulement des aîles; ils ont encore des pieds, je dis même des pieds de bêtes.

Souvenons-nous enfin qu'il sortit du sang et de l'eau de la plaie du sauveur crucifié; et apprenons du moins par là qu'il y a des grâces qui échauffent et des grâces qui rafraîchissent, et que les unes et les autres coulent d'une même source; qu'il y a des vertus fortes et des vertus douces, et que les douces ne sont pas moins de Jésus-Christ que les fortes; qu'il y a des Dévotions ardentes et des Dévotions tempérées, et que l'esprit de vie est dans les tempérées aussi bien que dans les ardentes.

CHAPITRE V.

Que les actions essentielles à la vie dévote sont aisées; qu'elles coûtent moins que celles de la vie naturelle; qu'elles sont moins pénibles que celles de la vie mondaine.

Allons encore plus avant : considérons la Dévotion de plus près, prenons la juste mesure de ses devoirs et de ses charges, et voyons si elle impose rien de nécessaire qui soit difficile.

Il y a de pleines bibliothèques de maximes et de pratiques de Dévotion; et de toutes ces bibliothèques, si on les avait réduites à l'essentiel et au nécessaire, il ne se ferait que trois articles qui ne se trouveront ni pénibles ni de grande charge, quand ils seront bien expliqués.

Le premier est de l'*action*, le second est de l'*abstinence*, et le troisième de la *patience*, qui sont les seules parties né-

cessaires à l'intégrité et au concert de la vie dévote.

Premièrement, il lui faut des *actions* qui lui soient propres, parce que la vie dévote a sa forme et ses principes qui la distinguent de toutes les autres vies : et par conséquent, elle doit avoir des actions proportionnées à cette forme et ajustées à ces principes.

Secondement, elle doit avoir ses *abstinences*, parce qu'elle a ses impuretés et ses antipathies, comme toutes les autres vies ont les leurs : et il n'y a point de vie si imparfaite dans les insectes, il n'y en a point de si insensible dans les plantes, qui ne sépare le pur d'avec l'impur, qui ne démêle ce qui est naturel d'avec ce qui est étranger, et ne s'abstienne de ce qui lui est contraire.

Il lui faut enfin de la *patience*, parce qu'elle a ses tentations et ses épreuves, comme la vie végétale a ses mauvais jours, comme la vie animale a ses maladies : et sans *patience*, il lui est impossible, ni de

demeurer ferme sous le bon esprit qui l'éprouve afin de la couronner, ni de vaincre le mauvais qui la tente afin de l'abattre.

Il entre donc nécessairement, et de l'*action*, et de l'*abstinence*, et de la *patience*, en la vie dévote. L'importance est qu'il n'y a point d'*actions* plus aisées, point d'*abstinences* moins incommodes, point de *patience* moins gênante que celles de la vie dévote.

Les propres actions de la vie dévote ne peuvent être que de deux sortes : les unes sont de devoir, et commandées par la loi chrétienne ; les autres sont de surérogation, et laissées à la liberté de chacun. Celles qui ne sont point commandées, ne sauraient peser à personne. (Qui serait le délicat, mais qui serait le malade de corps et d'esprit qui se plaindrait d'une corvée libre et arbitraire, d'une charge sans obligation et sans contrainte?) Quant à celles qui sont commandées, si elles sont nécessaires, si elles sont communes, si elles sont de choses naturelles, elles ne

sauraient être si difficiles que l'on crie ; et il faut que ceux-là aient la vue bien trouble, qui prennent en ceci les chemins pour des montagnes.

Premièrement, la providence ne serait pas aisée et commode, ne serait pas juste et infaillible comme on nous la représente ; et il faudrait qu'elle eût manqué au premier chef de sa conduite, si, dans la vie chrétienne, les actions commandées, qui sont les seules nécessaires, étaient difficiles.

En toutes les autres vies qui ne sont pas de l'importance de celle-là, le nécessaire est facile et de peu de frais, les besoins sont à notre vue et quasi sous notre main ; il n'y a que le superflu qui est laborieux et qui vient de loin ; il n'y a que l'abondance qui demande de l'effort et des machines, qui ne vient qu'après un long travail et avec peine.

Davantage les choses commandées sont communes et s'étendent à tout le monde ; elles ne souffrent point de privilége ni de

dispense ; elles ne laissent point de lieu aux excuses ni aux remises. Il faut donc que la facilité en soit grande, afin que l'obligation en soit générale ; et il faut bien que la route soit aisée, à laquelle (comme dit l'Evangile) les débiles et les malades, les boiteux et les aveugles sont appelés aussi bien que les robustes et les sains, aussi bien que ceux qui ont de bons yeux et de bonnes jambes.

Généralement, Dieu n'a pas voulu que le bien vivre nous coûtât plus que le vivre, ni que la grâce nous fût moins indulgente que la nature. Et bien loin d'attacher notre salut à des conditions difficiles et onéreuses, à des charges de grande peine et de grands frais, il a voulu que les sacremens les plus nécessaires fussent les plus aisés ; il les a mis en des matières qui sont entre les mains de tout le monde, que l'on a sans préparatif et sans dépense.

N'est-ce point ce qu'a voulu dire le prophète, quand il a dit que la loi de Dieu n'était ni delà les monts, ni delà la mer ;

que, pour y atteindre, il ne fallait ni monter au ciel, ni descendre dans l'abîme; qu'on pouvait être homme de bien, sans traverser de précipices et sans s'exposer au naufrage?

Est-on ambitieux, est-on avare, est-on voluptueux, à si peu de frais et avec si peu de peine? Le monde est-il de si bonne composition? Le prince du monde fait-il des commandemens si aisés? Donne-t-il des lois si douces et si commodes? Est-ce à faux que les mauvais sujets de ce mauvais prince se plaignent, par la plume de l'*Ecclésiaste*, de s'être lassés pour rien, d'avoir marché par des voies inégales et pénibles, par des sentiers tout hérissés d'épines et couverts de pierres, bordés de rochers et environnés de précipices?

Qu'était-il besoin d'alléguer l'ambition qui veut toujours aller par en haut et qui ne marche que sur des montagnes, de citer l'avarice qui est embarrassée et laborieuse, de prendre à témoin la volupté qui est une maîtresse bizarre et tyrannique? Le

simple vivre est incomparablement plus mal aisé que le bien vivre; la vertu se contente de moins que la santé : et il est plus facile de faire un saint que de satisfaire un pauvre, d'obéir à Dieu que d'obéir à un médecin, de remplir les devoirs du christianisme que les devoirs de la nature.

++

CHAPITRE VI.

Qu'en ce qui regarde le culte et l'amour de Dieu, les devoirs de la Dévotion sont aisés et naturels.

Toutes les actions commandées regardent ou le culte et l'amour de Dieu, ou l'amour et le soulagement du prochain. La loi et les prophètes, la grâce et les évangiles sont en abrégé et par extrait dans ces deux articles. Et il n'est point nécessaire d'aller chercher la sainteté dans les forêts et dans les cavernes, à la pointe des rochers et dans le fond des précipices : elle est dans l'observation de ces deux articles; et pourvu qu'on y soit fidèle, il n'importe que ce soit au désert ou dans le monde, que ce soit sous un cilice ou dans la pourpre.

L'observation au reste n'en peut être difficile, parce qu'elle est naturelle et qu'il ne faut que de l'instinct pour honorer l'ex-

cellence, pour se soumettre à la supériorité, pour aimer la bonté et la beauté.

Dans le monde naturel, les corps se soumettent aux esprits, les élémens se soumettent aux corps célestes, tous les effets se soumettent à leurs causes : et cette soumission est un culte sans commandement et sans loi, qui est dû à l'excellence et à la supériorité que les esprits ont sur les corps, que les cieux ont sur les élémens, que les causes ont sur leurs effets.

Dans le monde politique, on fait honneur aux princes et aux magistrats ; et cet honneur est un tribut qui se paie sans exacteur et sans contrainte. Il se paie même aux grands et aux riches que la fortune a faits au hasard, quoique ces grands ne soient quelquefois que des comètes de mauvais présages, quoique ces riches ne soient que de la boue dorée.

Dans le monde poli et civilisé, la vertu, la sagesse, les sciences, sont respectées ; et il n'est pas jusques aux artisans de réputation, qui ne soient honorés de tous

ceux qui ont quelque rayon d'esprit dans les yeux, et qui regardent moins matériellement que les autres.

Sera-t-il moins naturel et plus difficile de rendre du culte au créateur des cieux et des élémens, au juge des princes et des magistrats, au principe des vertus et des sciences? Peut-être que la souveraineté de Dieu n'est qu'une souveraineté de théâtre, et qu'il n'est roi que par représentation et en peinture. Peut-être qu'il est moins glorieux d'être créateur que d'être poète, et que la structure du monde est quelque chose de moins excellent que la composition d'une fable.

Quant à ce qui regarde la bonté et la beauté, y a-t-il quelque sujet où elles ne soient pas aimées naturellement et sans contrainte? On les aime dans les œuvres de la nature et dans les œuvres de l'art, où elles sont véritables et où elles ne sont qu'apparentes; on les aime même où elles sont fausses et trompeuses, où elles ont plus d'amertume que de douceur, où elles

infectent et déchirent ceux qui les embrassent. Pourquoi donc ne serait-il point naturel de les aimer dans leur principe et dans leur source, dans leur original et dans leur modèle ?

N'est-ce pas un prodige que, de toutes les beautés, il n'y ait que la divine à qui il faille de la colère et des menaces pour se faire aimer ; que, de toutes les bontés, il n'y ait que la souveraine qui ait besoin de s'aigrir et de s'altérer pour se faire suivre ? N'est-ce pas un enchantement que de chercher à se désaltérer à un égout plutôt qu'à une fontaine, que de n'aimer pas une beauté qui est la source de la vie et qui donne la vie à ceux qui l'aiment, et que de courir après son ombre, que de se passionner pour les traces de ses pieds imprimées sur la poussière ?

CHAPITRE VII.

Qu'en ce qui concerne l'amour et le soulagement du prochain, les devoirs de la Dévotion sont faciles et naturels.

L'amour du prochain, qui est une appartenance et une suite, un écoulement et une réflexion de l'amour de Dieu, ne saurait être ni moins naturel ni moins facile. Et cela, certes aussi, serait bien étrange, qu'il lui fallût de la contrainte et de la violence pour descendre par une pente que les sens lui ont préparée, qu'il eût besoin de ressorts et de machines pour aller où la ressemblance l'attire. De quelque condition que soit un homme, il ressemble à un autre homme; et la ressemblance est la matière des inclinations et des sympathies, le nœud des cœurs et des esprits, le lien des couples et des assemblées. Par la ressemblance, un sauvage est le familier

de tous les sauvages, un lion est privé pour tous les lions, un tigre est l'ami naturel de tous les tigres.

Cela serait donc contre la nature et tiendrait du monstre, si l'homme, qui est le seul animal aimant et le seul aimable, avait peine d'aimer un autre homme, qui est venu d'une même source et formé d'une même argile, qui est sous un même ciel comme sous un même toit, qui est sur une même terre comme à une même table, qui attend un même héritage d'un même père. Des statues, qui seraient l'ouvrage d'un même sculpteur et seraient faites d'un même marbre et sur un même modèle, si elles avaient de l'esprit et du mouvement, bien loin de se heurter et de se détruire, se traiteraient de parentes et d'alliées ; et chacune pour le moins aimerait sa ressemblance en sa voisine, et y respecterait l'art de leur père commun.

Davantage, il est aussi naturel à l'homme de bien faire à un autre homme que de l'aimer.

Premièrement, la plus propre et la plus naturelle action de l'homme est de bien faire, et il n'a quasi que cet avantage sur les bêtes. Il y en a de courageuses et de vaillantes, il y en a d'adroites et d'industrieuses, il y en a de tempérantes et de pudiques, il y en a de reconnaissantes et de fidèles. On dit même qu'il y en a de judicieuses et de raisonnables, mais on n'a point encore dit qu'il y en eût de bienfaisantes.

Secondement, le bienfait est comme la propre part et le premier fruit de l'amour. Et je ne sais si le prodige serait plus grand de voir une source sans ruisseau, un feu sans chaleur, un soleil sans rayon, que de voir un amour sans bienfait. Ceux-là certes le connaissent mal et l'ont pris pour un autre, qui lui ont donné des aîles et des flèches, qui lui ont fait porter un flambeau et une corde. Que ferait-il de cet attirail qui ne lui appartient point et qui n'est pas à son usage? Il fallait laisser ces aîles à la crainte qui fuit toujours, ces flèches au dépit qui veut se venger, ce flam-

beau à la colère qui veut tout brûler, et cette corde au désespoir, afin qu'il s'étranglât. Quant à l'amour qui est naturellement bienfaisant et libéral, mais qui est bienfaisant avec goût, qui est libéral avec sentiment, il lui fallait donner cette corne d'abondance que l'on donne à la fortune, qui est une bienfaisante sans choix et sans goût, qui est une libérale indiscrète et insensible.

Troisièmement, le commerce des bienfaits, qui est le propre commerce des âmes nobles, se fait de la plénitude qui est d'une part et du vide qui est de l'autre ; il se fait de la compassion que donnent les pauvres et les affligés, et du soulagement que rendent les riches et les heureux. Or, d'une part, le vide attire naturellement, et la misère donne naturellement de la pitié; d'autre part aussi, il est naturel à la plénitude de se répandre, et la plus naturelle félicité des heureux est le bien faire.

Les rivières, qui sont pleines et contraintes, rompent leurs levées; les fontai-

les qui regorgent et sont retenues, crèvent leurs canaux; en nous-mêmes, la réplétion fait des maladies; et généralement toute abondance qui n'a point de cours est ruineuse; et la félicité qui ne se communique point, est une félicité imparfaite et incommode.

Il n'est donc pas difficile d'aimer le prochain et de lui bien faire. Au contraire, l'amitié est la seule douceur qui peut corriger les amertumes de la vie; le bien faire est une gloire naturelle et la béatitude de ce monde; et non-seulement le riche qui donne est le souverain du nécessiteux qui reçoit, il est (comme a dit quelqu'un) son second créateur et son dieu visible.

De tout ce discours qui est assez juste, on peut conclure qu'il n'y a rien que d'aisé dans les actions qui nous sont commandées par la loi chrétienne, et qui appartiennent aux premiers devoirs de la vie dévote. Et l'importance en ceci n'est pas de faire des choses élevées et surpre-

nantes qui aient de l'éclat et de la montre: elle est de faire avec soin tout ce qui est commandé, et de remplir exactement la mesure de la commune justice.

Ceux-là le feront de la sorte, qui sauront peser la conséquence éternelle de ces actions, qui ne les remettront pas aux heures perdues et au temps de la solitude et du chagrin, qui en feront leur nécessaire et le capital de leur vie, qui se persuaderont qu'ils ne peuvent faire leur salut que par là, et qu'en comparaison du salut qui est la fortune de l'éternité, toutes les fortunes du temps ne sont que des bijoux de cartes et des bagatelles de paille.

CHAPITRE VIII.

Que les abstinences essentielles à la Dévotion sont aisées; qu'elles n'ôtent rien aux nécessités ni aux aises même de la vie.

Les bonnes œuvres, pour être complètes, veulent être accompagnées d'abstinences. Sans cela, il y aurait du mécompte dans les devoirs, la vertu ne serait pas entière, et l'homme de bien manquerait d'une pièce qui lui est essentielle. La justice aussi a deux parties, et la loi est de deux pages : la première est des vertus qui sont commandées ; la seconde est des vices qui sont défendus; et le salut ne peut se faire que de la plénitude et de l'assortiment de ces deux parties. Les vierges qui se trouvèrent sans huile, ne furent pas reçues à la noce; et l'indiscret qui se présenta au festin avec une robe messéante, en fut chassé.

Il faut donc ajouter les abstinences aux

actions, afin que la Dévotion soit complète et la justice assortie. Et ici encore, il est besoin d'user de distinction, et de séparer les abstinences volontaires et de conseil, d'avec les abstinences nécessaires et de devoir.

Je n'ai rien à dire des abstinences volontaires : ce qui est libre ne peut être à charge ; et dans les abstinences non plus que dans les actions, il n'y a pas lieu de se plaindre de la pesanteur d'un fardeau qui n'est imposé à personne, qui est laissé à la discrétion de chacun, et que chacun peut mesurer avec ses forces.

Quant aux abstinences qui sont d'obligation, outre qu'elles sont nécessaires et communes, et qu'il n'était pas d'une providence aisée et commode, que, dans la loi non plus que dans la nature, le nécessaire fût pénible et laborieux, ni que le commun fût éloigné et difficile, il y a trois autres raisons qui en doivent persuader la facilité.

Premièrement, les abstinences commandées ne sont pas des choses qui sont né-

cessaires à la vie ; et la loi qui veut que le riche assiste le pauvre et soulage ses besoins, n'entend pas que le riche s'abandonne lui-même et qu'il refuse à ses propres besoins ce qu'ils lui demandent.

Secondement, les abstinences commandées ne vont pas même aux choses qui ne sont que commodes, et qui ne servent qu'à la douceur et aux aises de la vie. Je n'ignore pas les conseils que l'Evangile donne aux disciples, qui sont les familiers et les domestiques; je connais les sentiers et les détours qui ne sont pas pour l'embarras ni pour la foule ; mais il est ici question des commandemens qui sont généraux , il s'agit du grand chemin où tout le monde est appelé. Et il est certain qu'il n'y a point de commandement qui défende les richesses qui ne sont point tachées de sang, les plaisirs où il n'entre point de souillure, les fêtes modestes et retenues, les voluptés qui n'ont pas besoin de secret, qui ne font point rougir ceux qui les prennent.

Il y a bien véritablement des richesses défendues, mais ce sont les richesses sanglantes et de rapine. Il y a des plaisirs et des fêtes que la loi ne permet point, mais ce sont les plaisirs cruels et barbares, les fêtes impies et profanes. Il y a des voluptés dont il est nécessaire de s'abstenir, mais ce sont les voluptés qui fuient le jour, les témoins qui n'osent dire leur nom et qui craignent de se montrer en public.

Mais qui croira qu'il n'y ait de belles maisons que celles qui sont usurpées et prises de force, que celles que la tyrannie et la violence ont bâties de la solitude et des ruines des provinces? Qui croira qu'il n'y ait de beaux meubles que ceux qui sont humides des larmes de la veuve, qui sont teints du sang de l'orphelin; qu'il n'y ait d'agréables festins que ceux qui se font de la moelle et de la substance du peuple? Qui croira qu'il ne se puisse faire un bon compte, si la médisance et l'impiété n'y sont mêlées; que la volupté ne puisse plaire, si elle ne noircit; qu'elle ne puisse

être divertissante, si elle est honteuse? Qui croira qu'il n'y ait que les injustes et les violens, que les voleurs et les pirates qui soient satisfaits; qu'il n'y ait que les athées et les blasphémateurs qui vivent contens; qu'il n'y ait que les débauchés et les coureuses qui soient à leur aise?

CHAPITRE IX.

Que la santé et l'honneur, les passions et les vices ont des abstinences plus rigoureuses que la Dévotion. — Avec quel esprit il se faut abstenir, pour s'abstenir avec mérite.

Il y a deux autres raisons qui sont encore plus fortes et plus persuasives que celles qui viennent d'être alléguées, quoique celles-là soient assez fortes d'elles-mêmes et qu'elles doivent persuader toutes seules et sans suite.

Les abstinences qui entrent d'obligation et par nécessité dans les devoirs du chrétien, ne sont pas plus difficiles que celles qui entrent dans les devoirs naturels; et la loi de Dieu, de ce côté-là, n'a rien de plus incommode ni de plus gênant, n'a rien de plus rigoureux ni de plus sévère, que les lois de la médecine, que

celles de l'honneur, que celles de la bienséance, que celles du monde raisonnable et civilisé.

La médecine n'est-elle pas plus sévère que l'Eglise? Et les diètes qu'elle ordonne ne sont-elles pas plus rigoureuses que les jeûnes des Chartreux et des Minimes? L'honneur permet-il les friponneries et les grivelées? Souffre-t-il les calomnies et les mensonges? La bienséance est-elle plus indulgente aux dames que n'est la Dévotion? Ne leur défend-elle point les privautés scandaleuses et les habitudes où il y a du péril? Et les mêmes abstinences, qui sont essentielles au dévot et nécessaires à la dévote, ne sont-elles pas essentielles à l'honnête homme et nécessaires à l'honnête femme?

Mais qu'est-il besoin d'alléguer l'honneur et la bienséance, de recourir au monde raisonnable et civilisé? Les passions et les vices ont des abstinences, et des abstinences plus rigoureuses et plus austères que ne sont celles des vertus. Il

y a des jours de jeûne à Babylone aussi bien qu'à Jérusalem; et les mécréans souffrent des circoncisions plus douloureuses que les fidèles. Que n'ôte-t-on point aux aises pour donner à l'ambition? Que n'ôte-t-on point à l'ambition pour donner à l'avarice? Et l'avarice même n'a-t-elle pas ses circoncisions et ses jeûnes? Ne retranche-t-elle pas le sommeil aux yeux, la nourriture à la bouche, le repos à tout le corps? Ne fait-elle pas le vendredi toute la semaine, et le carême toute l'année?

Il y a bien davantage : non-seulement, pour être indulgent à une passion, on est sévère à une autre passion; non-seulement on nourrit un vice, des abstinences d'un autre vice; on ôte même au repos et à l'honneur, on ôte à la santé et à la vie, pour satisfaire un plaisir qu'on n'ose avouer; et on ne feint point de payer un jour d'excès, de quatre mois de diète; on ne feint point d'aller à une vieillesse avancée, goutteuse et fluxionnaire, d'aller même à une mort précipitée et mal-

heureuse, par le désordre d'une nuit scandaleuse et criminelle. Un saint à canoniser se ferait avec moins de peine ; et je pourrais nommer tel débauché qui a jeûné plus sévèrement et plus long-temps que tel Chartreux, qui a plus souffert que tel martyr dont on fait la fête.

Que demande donc la Dévotion, et quel est en ce point le devoir de ceux qui la suivent ? Il n'est pas de s'abstenir de toutes les choses agréables, mais de s'abstenir de toutes les choses défendues, par la soumission que l'on doit à la loi divine qui les défend. Il est de soumettre ses passions et ses sens, non pas à une circoncision de cérémonie et superstitieuse, aussi vaine que celle des Juifs, aussi réprouvée que celle des Turcs, mais à la circoncision de Jésus-Christ ; il est d'être juste, d'être tempérant, d'être chaste, par le pur esprit du christianisme et par la seule intention d'obéir à Dieu et de lui plaire.

Cette pureté d'intention n'est pas une seconde charge ajoutée aux abstinences,

c'est une formalité qui les dirige et les sanctifie, c'est une teinture qui leur donne la couleur du christianisme et la marque reçue au commerce de l'autre monde.

Les vertus qui manquent de cette couleur, quelque parées et quelque éclatantes qu'elles soient d'ailleurs, ne peuvent être agréables au Dieu des vertus. Ce seront des vertus ou stoïciennes ou cyniques, ce ne seront pas des vertus chrétiennes; elles seront de l'école de Zénon ou de la discipline d'Epictète, elles ne seront pas de celle de Jésus-Christ. Et quand véritablement elles seraient vierges, n'étant pas éclairées et n'allant pas droit, elles n'arriveraient pas à temps à la noce; et si elles ne sont punies avec les adultères, elles seront au moins chassées avec les vierges folles.

++

CHAPITRE X.

Que la patience essentielle à la Dévotion n'est pas particulière aux dévots; que le vice et la volupté ont des croix plus pesantes que celles de la Dévotion.

Il faut conclure ce traité par la patience, qui est la vertu couronnée et distributrice des couronnes. Elle est commandée à l'homme chrétien, elle est nécessaire à tous les hommes; mais elle est aisée et facile, elle est de grand usage et de grand profit à l'homme dévot.

Il n'y a rien que le christianisme nous recommande davantage que la patience. L'Évangile nous la prêche à chaque page et quasi à chaque ligne; et la vie de Jésus-Christ n'a été qu'une suite et une histoire, ou (comme parle Tertullien) n'a été qu'une carrière ou une course de patience.

Les philosophes même (je dis les philo-

sophes de dehors) n'étaient que des professeurs de patience ; ils la mettaient au commencement et à la fin de tous leurs dogmes; et un d'entre eux, faisant en deux mots le portrait du sage , ne le compose que de patience et d'abstinence, quoique (à bien dire) leur patience ne fût qu'une patience de théâtre , comme leur abstinence n'était qu'une abstinence de montre.

Mais qu'on ne se persuade pas que cette patience soit une charge particulière à ceux qui suivent la Dévotion. Elle est commune à tous les hommes; les grands y sont sujets comme les petits, et les rois en cela n'ont point de privilége par-dessus les peuples.

D'une part aussi, la sentence fut générale, par laquelle le premier homme fut condamné au travail et à la sueur. Il n'y eut point de réserve ni d'exception pour la tête; il n'y eut point de dispense ni de grâce pour les parties nobles. Et non-seulement les pauvres qui semblent n'être venus que des pieds d'Adam, et qui sont dans le corps politique ce que les pieds

d'argile étaient dans la statue de Nabuchodonosor; mais les princes mêmes qui pensent être sortis de la tête de ce premier homme, et qui sont dans les états ce que la tête était dans cette statue mystérieuse, sont sujets à la rigueur de cette sentence.

De là vient qu'on sue sous la pourpre aussi bien que sous la bure, qu'on ne travaille pas moins avec le sceptre qu'avec la rame, et que les têtes qui sont couronnées ont leurs peines et leurs souffrances aussi bien que les pieds qui sont dans la boue.

D'autre part, la sentence ne fut pas moins rigoureuse ni moins générale, qui fut rendue contre la terre, notre commune source et notre commune nourrice. De là vient aussi que nous sortons tous de cette source avec tant de peine, et qu'il y a tant d'amertume dans le lait que nous prenons de cette nourrice.

D'ailleurs encore, la malédiction qui la condamna aux épines ayant été sans exception pour les terres où il se devait bâtir des palais, pour celles où il devait

naître de l'or et des pierreries, pour celles où se devait former la matière des trônes et des couronnes ; il est arrivé de là qu'il y a des épines jusques sous les dais et dans les balustres, qu'on se coupe à l'or et qu'on s'égratigne aux pierreries, qu'il n'y a point de couronne qui ne pique, ni de trône qui ne blesse : et les plus hautes fortunes aussi bien que les plus basses étant composées de cette terre maudite, il n'y en a point aussi, quelque éclatante et quelque dorée qu'elle soit, qui n'ait ses ronces et ses épines, qui n'ait ses afflictions et ses matières de patience.

La patience n'est donc pas seulement pour la Dévotion et pour les dévots. L'impiété et les impies y ont leur bonne part. La volupté elle-même, qui est si molle et si délicate, n'en est pas exempte; elle a ses épines et ses croix, comme la vertu a les siennes; et s'il y a un calvaire pour les disciples qui suivent Jésus-Christ, il y en a un aussi, mais beaucoup plus funeste et plus tragique, pour les larrons qui le blasphêment.

CHAPITRE XI.

Que la patience que demande la Dévotion est aisée; que l'austérité n'y est point nécessaire; que le plus grand secret est de faire bon usage des occasions de souffrir qui nous arrivent. —Pratique facile et remarquable sur cet usage.

Puisque la nécessité de souffrir est commune, et que nous ne saurions faire un pas sans que nous mettions le pied sur quatre épines, puisqu'il y a des croix pour tout le monde et que toute la terre nous est un calvaire, le premier soin de la Dévotion doit être de mettre à profit cette commune nécessité, de faire fleurir ces épines, de tirer de l'huile de ces croix, de se faire un paradis de ce calvaire. Et pour cela il n'est point nécessaire de se faire un lit de cendres et une chemise de cilice, d'ajouter des carêmes particuliers

aux carêmes de l'Eglise; il n'est point nécessaire d'affecter des austérités de réputation et de montre, d'être le persécuteur et le tyran de sa chair, d'être le *comité* et le bourreau de ses sens.

L'austérité n'est pas toujours de saison et n'est pas toujours la vertu; la synagogue répudiée a ses jeûnes aussi bien que l'Eglise qui est l'épouse; et autrefois Baal avait de faux martyrs, qui faisaient plus grande largesse de leur sang que les prophètes.

D'ailleurs, le Fils de Dieu, qui nous a laissé des leçons et des exemples de tout ce que nous sommes obligés de faire, s'est contenté de ne détourner point son corps des fouets, et de se soumettre à la croix qui lui était imposée.

Il suffit donc qu'à son exemple, le chrétien fasse bon usage des occasions de patience qui lui viennent, soit par une providence particulière de Dieu, soit par le cours général de la nature, soit par la décadence et le déclin de sa fortune, soit

par la malice ou par l'imprudence des hommes.

Au reste, le bon usage de ces choses ne consiste pas à se faire une indolence et une stupidité de stoïque, à braver la douleur avec fierté, à défier cette fortune qui est la commune *quintaine* des philosophes. Il consiste à recevoir toutes choses comme de la main de Dieu, à respecter sa direction et sa conduite dans les mauvaises saisons aussi bien que dans les bonnes, à se soumettre à ses ordres et à sa justice dans les désordres même du temps, dans l'injustice même des hommes.

L'importance est de mettre à profit les moindres occasions. Il n'en est point de si petite ni de si légère, qui n'ait son utilité, et qui ne puisse être ménagée avec mérite. Les vertus ne travaillent pas tous les jours sur de grands sujets; elles ne font pas à toute heure des actions héroïques.

La terre ne porte pas seulement de grands arbres, elle porte encore de petites

herbes ; et ces petites herbes ne lui donnent pas moins de grâces et ne l'enrichissent pas moins que ces grands arbres.

Une impertinence d'un laquais, une indiscrétion d'une servante, une méprise d'un cocher, un miroir cassé, une jupe déchirée, un mouchoir rompu, une bagatelle perdue, une viande mal apprêtée, et d'autres semblables petits sujets de patience, peuvent être de grand mérite.

Il est vrai, et je l'avoue: ces petits sujets ne sont que de petits grains, ce ne sont que des filets et des gouttes; mais ces petits grains sont des perles et des grains d'or, et il s'en peut faire de riches couronnes; ces filets sont de pourpre et de brocatelle, et il s'en peut composer une robe fort éclatante; ces gouttes sont agréables et précieuses, et le torrent de volupté que l'Ecriture promet aux saints, se peut former de semblables gouttes.

Mais le grand secret en ceci, et (s'il m'est permis d'user de ce terme) la principale *finesse* de la Dévotion est de soutenir no-

tre patience de la patience de Jésus-Christ, de prendre quelques gouttes de ses larmes et de son sang dans nos maladies, de verser un peu de son fiel dans nos amertumes, de mêler à nos épines les épines de sa couronne, et d'appuyer nos petites croix à la sienne.

Il n'y a point de douleur que son sang n'apaise, point de fièvre que ses larmes ne tempèrent; il n'y a point d'amertume qu'une goutte de son fiel n'adoucisse, point d'épines qui ne s'émoussent parmi les siennes; il n'y a point de croix (quand ce serait une croix de fer), qui ne s'amollisse et ne se trouve aisée à porter, incontinent que la sienne l'aura touchée.

La Dévotion qui ne demande qu'une patience si commune et si nécessaire, si aisée et si commode, en demande-t-elle trop? Ne fait-on pas davantage pour l'ambition et pour l'avarice, pour des intérêts imaginaires et de néant, pour des plaisirs d'un moment et de fantaisie?

Il est, certes, bien étrange que tant de

gens qui montent si gaîment sur le calvaire du monde, aient si grande peine à monter sur le calvaire de Jésus-Christ: et il est bien honteux que toutes sortes de personnes se pressant pour porter les croix des larrons, le sauveur trouve à peine quelqu'un qui s'offre à porter la sienne.

CHAPITRE XII.

Conclusion de l'ouvrage. — Avis important sur le choix des Directeurs.

J'EN ai dit assez pour désabuser les imaginations prévenues de mauvais bruits et séduites par les impostures de l'apparence. J'ai rompu le charme qui donnait une forme affreuse à la Dévotion, qui faisait paraître des fantômes et des machines, des montagnes et des précipices autour d'elle. Et non-seulement j'ai montré qu'elle n'est pas cette chagrine et cette sévère, qu'elle n'est pas cette sauvage et cette barbare que les *appréhensifs* et les délicats se figurent; j'ai montré même qu'elle est aisée et facile, voire plus aisée que le vice qui est le tyran de ceux qui le suivent, voire plus facile que la volupté qui est de ces louves déguisées qui étouffent et qui déchirent ceux qui les embrassent.

Il resterait de confirmer la spéculation par la pratique, et de venir à l'usage après les preuves. Màis, outre qu'en divers endroits, j'ai touché en passant ce qu'il y a de principal et d'essentiel, l'usage qui est particulier ne s'enseigne pas en général. Il veut être accommodé aux âges et aux humeurs, aux sexes et aux qualités, aux emplois et aux saisons, au loisir et aux affaires; et tant de biais si différens ne se peuvent prendre d'un trait de plume, ni se ramasser en trois lignes.

La conférence y est plus courte et plus assurée que la lecture; l'importance est de n'y aller pas au hasard et de prendre garde à qui on donne la main. Il y a des guides ignorans et sans habitude du pays, qui, n'en connaissant ni la carte ni la langue, embarrassent ceux qu'ils conduisent et les mènent à des fondrières par des épines; il y en a de téméraires, qui se font des routes de leurs erreurs, et se perdent avec ceux qui les suivent; il y en a de vains, qui aiment mieux s'égarer avec

bruit, qui aiment mieux se perdre et avoir des spectateurs de leur perte, que d'aller droit sans réputation et se sauver dans la foule; il y en a même d'inhumains et de cruels, qui tirent les voyageurs à l'écart, afin de les égorger plus sûrement et d'en avoir toute la dépouille.

Il n'est pas moins dangereux de se tromper au choix des guides qu'au choix des chemins; la lumière et la considération n'y sont pas moins nécessaires; et quand il s'agit d'aller à un gîte dont on ne revient jamais, et où le bien et le mal n'ont point de mesure et n'auront jamais de terme, on n'y saurait trop chercher de sûreté, on n'y saurait apporter trop de prudence.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE.

LES

PROVINCIALES.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE J. PINARD,
RUE D'ANJOU-DAUPHINE, N° 8.

LES

PROVINCIALES,

PAR

BLAISE PASCAL.



PARIS.

PONTHIEU, Palais-Royal, Galerie de Bois;
DELAUNAY et SANSON, même Galerie;
BRIÈRE, rue Saint-André-des-Arcs, n° 68.

1826.

LETTRES ECRITES
A UN PROVINCIAL
PAR
UN DE SES AMIS.

PREMIÈRE LETTRE.

Des disputes de Sorbonne, et de l'invention du Pouvoir prochain dont les molinistes se servirent pour faire conclure la censure de M. Arnauld.

De Paris, ce 23 janvier 1656.

MONSIEUR,

Nous étions bien abusés. Je ne suis détrompé que d'hier ; jusque-là j'ai pensé que le sujet des disputes de Sorbonne était bien important, et d'une extrême conséquence pour la religion. Tant d'assemblées d'une compagnie aussi célèbre qu'est la Faculté de théologie de Paris, et où il s'est passé tant de choses si extraordinaires et si hors d'exemple, en font concevoir une si haute idée, qu'on ne peut croire qu'il n'y en ait un sujet bien extraordinaire. Cependant vous serez bien surpris, quand vous apprendrez par ce récit à quoi se termine un si grand éclat ; et c'est ce que je vous dirai en peu de mots, après m'en être parfaitement instruit.

On examine deux questions ; l'une de fait, et l'autre de droit.

Celle de fait consiste à savoir si M. Arnauld est téméraire, pour avoir dit dans sa seconde lettre : « Qu'il a lu exactement le livre de Jansénius, et « qu'il n'y a point trouvé les propositions condam- « nées par le feu pape, et néanmoins que, comme il « condamne ces propositions en quelque lieu qu'elles « se rencontrent, il les condamne dans Jansénius, si « elles y sont. »

La question sur cela est de savoir s'il a pu, sans témérité, témoigner par-là qu'il doute que ces propositions soient de Jansénius, après que messieurs les évêques ont déclaré qu'elles sont de lui.

On propose l'affaire en Sorbonne. Soixante et onze docteurs entreprennent sa défense, et soutiennent qu'il n'a pu répondre autre chose à ceux qui par tant d'écrits lui demandaient s'il tenait que ces propositions fussent dans ce livre, sinon qu'il ne les y a pas vues, et que néanmoins il les y condamne, si elles y sont.

Quelques-uns même passant plus avant ont déclaré que, quelque recherche qu'ils en aient faite, ils ne les y ont jamais trouvées, et que même ils y en ont trouvé de toutes contraires. Ils ont demandé ensuite avec instance que, s'il y avait quelque docteur qui les y eût vues, il voulût les montrer ; que c'était une chose si facile, qu'elle ne pouvait être refusée, puisque c'était un moyen sûr de les réduire tous, et M. Arnauld même : mais on le leur a toujours refusé. Voilà ce qui s'est passé de ce côté-là.

De l'autre part se sont trouvés quatre-vingts docteurs séculiers, et quelque quarante religieux mendiants, qui ont condamné la proposition de M. Arnauld, sans vouloir examiner si ce qu'il avait dit était vrai ou faux, et ayant même déclaré qu'il ne

s'agissait pas de la vérité, mais seulement de la témérité de sa proposition.

Il s'en est de plus trouvé quinze qui n'ont point été pour la censure, et qu'on appelle indifférents.

Voilà comment s'est terminée la question de fait, dont je ne me mets guère en peine : car, que M. Arnauld soit téméraire, ou non, ma conscience n'y est pas intéressée. Et si la curiosité me prenait de savoir si ces propositions sont dans Jansénius, son livre n'est pas si rare, ni si gros, que je ne le puisse lire tout entier pour m'en éclaircir, sans en consulter la Sorbonne.

Mais, si je ne craignais aussi d'être téméraire, je crois que je suivrais l'avis de la plupart des gens que je vois, qui, ayant cru jusqu'ici sur la foi publique que ces propositions sont dans Jansénius, commencent à se défier du contraire, par le refus bizarre qu'on fait de les montrer, qui est tel, que je n'ai encore vu personne qui m'ait dit les y avoir vues. De sorte que je crains que cette censure ne fasse plus de mal que de bien, et qu'elle ne donne à ceux qui en sauront l'histoire une impression tout opposée à la conclusion. Car en vérité le monde devient méfiant, et ne croit les choses que quand il les voit. Mais, comme j'ai déjà dit, ce point-là est peu important, puisqu'il ne s'y agit point de la foi.

Pour la question de droit, elle semble bien plus considérable, en ce qu'elle touche la foi. Aussi j'ai pris un soin particulier de m'en informer. Mais vous serez bien satisfait de voir que c'est une chose aussi peu importante que la première.

Il s'agit d'examiner ce que M. Arnauld a dit dans la même lettre : « Que la grace, sans laquelle on ne « peut rien, a manqué à saint Pierre dans sa chute. » Sur quoi nous pensions, vous et moi, qu'il était question d'examiner les plus grands principes de la

grace, comme, si elle n'est pas donnée à tous les hommes, ou bien, si elle est efficace; mais nous étions bien trompés. Je suis devenu grand théologien en peu de temps, et vous en allez voir des marques.

Pour savoir la chose au vrai, je vis monsieur N., docteur de Navarre, qui demeure près de chez moi, qui est, comme vous le savez, des plus zélés contre les jansénistes; et, comme ma curiosité me rendait presque aussi ardent que lui, je lui demandai s'ils ne décideraient pas formellement « que la grace est donnée à tous, » afin qu'on n'agitât plus ce doute. Mais il me rebuta rudement, et me dit que ce n'était pas là le point; qu'il y en avait de ceux de son côté qui tenaient que la grace n'est pas donnée à tous; que les examinateurs mêmes avaient dit en pleine Sorbonne que cette opinion est *problématique ;* et qu'il était lui-même dans ce sentiment; ce qu'il me confirma par ce passage, qu'il dit être célèbre, de S. Augustin : « Nous savons que la grace n'est pas donnée « à tous les hommes. »

Je lui fis excuse d'avoir mal pris son sentiment, et le priai de me dire s'ils ne condamneraient donc pas au moins cette autre opinion des jansénistes qui fait tant de bruit, « que la grace est efficace, et « qu'elle détermine notre volonté à faire le bien. » Mais je ne fus pas plus heureux en cette seconde question. Vous n'y entendez rien, me dit-il, ce n'est pas là une hérésie : c'est une opinion orthodoxe : tous les thomistes la tiennent; et moi-même je l'ai soutenue dans ma Sorbonique.

Je n'osai plus lui proposer mes doutes; et même je ne savais plus où était la difficulté, quand, pour m'en éclaircir, je le suppliai de me dire en quoi consistait donc l'hérésie de la proposition de M. Arnauld. C'est, me dit-il, en ce qu'il ne reconnaît pas que les justes aient le pouvoir d'accomplir les com-

mandements de Dieu en la manière que nous l'entendons.

Je le quittai après cette instruction; et, bien glorieux de savoir le nœud de l'affaire, je fus trouver monsieur N. qui se porte de mieux en mieux, et qui eut assez de santé pour me conduire chez son beau-frère, qui est janséniste, s'il y en eut jamais, et pourtant fort bon homme. Pour en être mieux reçu, je feignis d'être fort des siens, et lui dis : Serait-il bien possible que la Sorbonne introduisît dans l'Eglise cette erreur, « que tous les justes ont toujours le pou-« voir d'accomplir les commandements ? » Comment parlez-vous ? me dit mon docteur. Appellez-vous erreur un sentiment si catholique, et que les seuls luthériens et calvinistes combattent ? Et quoi ! lui dis-je, n'est-ce pas votre opinion ? Non, me dit-il, nous l'anathématisons comme hérétique et impie. Surpris de cette réponse, je connus bien que j'avais trop fait le janséniste, comme j'avais l'autre fois été trop moliniste. Mais, ne pouvant m'assurer de sa réponse, je le priai de me dire confidemment s'il tenait « que les justes eussent toujours un pouvoir verita-« ble d'observer les préceptes. » Mon homme s'échauffa là-dessus, mais d'un zèle dévot, et dit qu'il ne déguiserait jamais ses sentiments pour quoi que ce fût ; que c'était sa créance ; et que lui et tous les siens la défendraient jusqu'à la mort, comme étant la pure doctrine de S. Thomas et de S. Augustin leur maître.

Il m'en parla si sérieusement, que je n'en pus douter. Et sur cette assurance je retournai chez mon premier docteur, et lui dis, bien satisfait, que j'étais sûr que la paix serait bientôt en Sorbonne : que les jansénistes étaient d'accord du pouvoir qu'ont les justes d'accomplir les préceptes ; que j'en étais garant, et que je leur ferais signer de leur sang. Tout beau ! me dit-il ; il faut être théologien pour en

voir le fin. La différence qui est entre nous est si subtile, qu'à peine pouvons-nous la marquer nous-mêmes; vous auriez trop de difficulté à l'entendre. Contentez-vous donc de savoir que les jansénistes vous diront bien que tous les justes ont toujours le pouvoir d'accomplir les commandements : ce n'est pas de quoi nous disputons; mais ils ne vous diront pas que ce pouvoir soit *prochain*. C'est là le point.

Ce mot me fut nouveau et inconnu. Jusque-là j'avais entendu les affaires, mais ce terme me jeta dans l'obscurité, et je crois qu'il n'a été inventé que pour brouiller. Je lui en demandai donc l'explication, mais il m'en fit un mystère, et me renvoya sans autre satisfaction, pour demander aux jansénistes s'ils admettaient ce pouvoir *prochain*. Je chargeai ma mémoire de ce terme; car mon intelligence n'y avait aucune part. Et de peur de l'oublier, je fus promptement retrouver mon janséniste, à qui je dis incontinent après les premières civilités : Dites-moi, je vous prie, si vous admettez *le pouvoir prochain ?* Il se mit à rire, et me dit froidement : Dites-moi vous-même en quel sens vous l'entendez; et alors je vous dirai ce que j'en crois. Comme ma connaissance n'allait pas jusque-là, je me vis en terme de ne lui pouvoir répondre; et néanmoins, pour ne pas rendre ma visite inutile, je lui dis au hasard : Je l'entends au sens des molinistes. A quoi mon homme, sans s'émouvoir : Auxquels des molinistes, me dit-il, me renvoyez-vous? Je les lui offris tous ensemble, comme ne faisant qu'un même corps et n'agissant que par un même esprit.

Mais il me dit : Vous êtes bien peu instruit. Ils sont si peu dans les mêmes sentiments, qu'ils en ont de tout contraires. Étant tous unis dans le dessein de perdre M. Arnauld, ils se sont avisés de s'accorder de ce terme de *prochain*, que les uns et les autres

diraient ensemble, quoiqu'ils l'entendissent diversement; afin de parler un même langage, et que par cette conformité apparente ils pussent former un corps considérable, et composer un plus grand nombre, pour l'opprimer avec assurance.

Cette réponse m'étonna. Mais, sans recevoir ces impressions des méchants desseins des molinistes, que je ne veux pas croire sur sa parole, et où je n'ai point d'intérêt, je m'attachai seulement à savoir les divers sens qu'ils donnent à ce mot mystérieux de *prochain*. Il me dit : Je vous en éclaircirais de bon cœur; mais vous y verriez une répugnance et une contradiction si grossière, que vous auriez peine à me croire. Je vous serais suspect. Vous en serez plus sûr en l'apprenant d'eux-mêmes, et je vous en donnerai les adresses. Vous n'avez qu'à voir séparément un nommé M. le Moine, et le père Nicolaï. Je ne connais ni l'un ni l'autre, lui dis-je. Voyez donc, me dit-il, si vous ne connaîtrez point quelqu'un de ceux que je vous vas nommer; car ils suivent les sentiments de M. le Moine. J'en connus en effet quelques-uns. Et ensuite il me dit : Voyez si vous ne connaissez point des dominicains, qu'on appelle nouveaux thomistes, car ils sont tous comme le père Nicolaï. J'en connus aussi entre ceux qu'il me nomma; et, résolu de profiter de cet avis, et de sortir d'affaire, je le quittai, et allai d'abord chez un des disciples de M. le Moine.

Je le suppliai de me dire ce que c'était qu'*avoir le pouvoir prochain de faire quelque chose*. Cela est aisé, me dit-il; c'est avoir tout ce qui est nécessaire pour la faire, de telle sorte qu'il ne manque rien pour agir. Et ainsi, lui dis-je, avoir le *pouvoir prochain* de passer une rivière, c'est avoir un bateau, des bateliers, des rames, et le reste, en sorte que rien ne manque. Fort bien, me dit-il. Et avoir le pouvoir prochain *de voir*, lui dis-je, c'est avoir bonne

vue, et être en plein jour. Car qui aurait bonne vue dans l'obscurité, n'aurait pas le pouvoir prochain de voir, selon vous; puisque la lumière lui manquerait, sans quoi on ne voit point. Doctement, me dit-il. Et par conséquent, continuai-je, quand vous dites que tous les justes ont toujours le pouvoir prochain d'observer les commandements, vous entendez qu'ils ont toujours toute la grace nécessaire pour les accomplir; en sorte qu'il ne leur manque rien de la part de Dieu. Attendez, me dit-il, ils ont toujours tout ce qui est nécessaire pour les observer, ou du moins pour le demander à Dieu. J'entends bien, lui dis-je, ils ont tout ce qui est nécessaire pour prier Dieu de les assister, sans qu'il soit nécessaire qu'ils aient aucune nouvelle grace de Dieu pour prier. Vous l'entendez, me dit-il. Mais il n'est donc pas nécessaire qu'ils aient une grace efficace pour prier Dieu? Non, me dit-il, suivant M. le Moine.

Pour ne point perdre de temps, j'allai aux jacobins, et demandai ceux que je savais être des nouveaux thomistes. Je les priai de me dire ce que c'est que *pouvoir prochain*. N'est-ce pas celui, leur dis-je, auquel il ne manque rien pour agir? Non, me dirent-ils. Mais quoi, mon père, s'il manque quelque chose à ce pouvoir, l'appelez-vous *prochain*, et direz-vous, par exemple, qu'un homme ait, la nuit et sans aucune lumière, *le pouvoir prochain de voir?* Oui-da, il l'aurait selon nous, s'il n'est pas aveugle. Je le veux bien, leur dis-je; mais M. le Moine l'entend d'une manière contraire. Il est vrai, me dirent-ils, mais nous l'entendons ainsi. J'y consens, leur dis-je; car je ne dispute jamais du nom, pourvu qu'on m'avertisse du sens qu'on lui donne. Mais je vois par-là que, quand vous dites que les justes ont toujours *le pouvoir prochain* pour prier Dieu, vous entendez qu'ils ont besoin d'un autre secours pour prier, sans quoi

ils ne prieront jamais. Voilà qui va bien, me répondirent mes pères, en m'embrassant, voilà qui va bien : car il leur faut de plus une grace efficace qui n'est pas donnée à tous, et qui détermine leur volonté à prier : et c'est une hérésie de nier la nécessité de cette grace efficace pour prier.

Voilà qui va bien, leur dis-je à mon tour ; mais, selon vous, les jansénistes sont catholiques, et M. le Moine hérétique : car les jansénistes disent que les justes ont le pouvoir de prier, mais qu'il faut pourtant une grace efficace, et c'est ce que vous approuvez. Et M. le Moine dit que les justes prient sans grace efficace, et c'est ce que vous condamnez. Oui, dirent-ils ; mais M. le Moine appelle ce pouvoir, *pouvoir prochain*.

Quoi ! mes pères, leur dis-je, c'est se jouer des paroles, de dire que vous êtes d'accord à cause des termes communs dont vous usez, quand vous êtes contraires dans le sens. Mes pères ne répondirent rien ; et sur cela mon disciple de M. le Moine arriva par un bonheur que je croyais extraordinaire ; mais j'ai su depuis que leur rencontre n'est pas rare, et qu'ils sont continuellement mêlés les uns avec les autres.

Je dis donc à mon disciple de M. le Moine : Je connais un homme qui dit que tous les justes ont toujours le pouvoir de prier Dieu, mais que néanmoins ils ne prieront jamais sans une grace efficace qui les détermine, et laquelle Dieu ne donne pas toujours à tous les justes. Est-il hérétique ? Attendez, me dit mon docteur, vous me pourriez surprendre. Allons doucement, *distinguo* ; s'il appelle ce pouvoir, *pouvoir prochain*, il sera thomiste, et partant catholique : sinon il sera janséniste, et partant hérétique. Il ne l'appelle, lui dis-je, ni prochain, ni non prochain. Il est donc hérétique, me dit-il : demandez-le à ces bons pères. Je ne les pris pas pour juges ;

car ils consentaient déjà d'un mouvement de tête; mais je leur dis : Il refuse d'admettre ce mot de *prochain*, parce qu'on ne le veut pas expliquer. A cela un de ces pères voulut en apporter sa définition; mais il fut interrompu par le disciple de M. le Moine, qui lui dit : Voulez-vous donc recommencer nos brouilleries? Ne sommes-nous pas demeurés d'accord de ne point expliquer ce mot de *prochain*, et de le dire de part et d'autre sans dire ce qu'il signifie? A quoi le jacobin consentit.

Je pénétrai par-là dans leur dessein, et leur dis en me levant pour les quitter : En vérité, mes pères, j'ai grand peur que tout ceci ne soit une pure chicanerie; et, quoi qu'il arrive de vos assemblées, j'ose vous prédire que, quand la censure serait faite, la paix ne serait pas établie. Car, quand on aurait décidé qu'il faut prononcer les syllabes *pro chain*, qui ne voit que, n'ayant point été expliquées, chacun de vous voudra jouir de la victoire? Les jacobins diront que ce mot s'entend en leur sens. M. le Moine dira que c'est au sien; et ainsi il y aura bien plus de disputes pour l'expliquer que pour l'introduire : car après tout, il n'y aurait pas grand péril à le recevoir sans aucun sens, puisqu'il ne peut nuire que par le sens. Mais ce serait une chose indigne de la Sorbonne et de la théologie, d'user de mots équivoques et captieux sans les expliquer. Enfin, mes pères, dites-moi, je vous prie, pour la dernière fois, ce qu'il faut que je croie pour être catholique? Il faut, me dirent-ils tous ensemble, dire que tous les justes ont le *pouvoir prochain*, en faisant abstraction de tout sens : *abstrahendo à sensu thomistarum, et à sensu aliorum theologorum.*

C'est-à-dire, leur dis-je en les quittant, qu'il faut prononcer ce mot des lèvres, de peur d'être hérétique de nom. Car est-ce que le mot est de l'Écriture? Non,

me dirent-ils. Est-il donc des Pères, ou des conciles, ou des papes? Non. Est-il donc de S. Thomas? Non. Quelle nécessité y a-t-il donc de le dire, puisqu'il n'a ni autorité, ni aucun sens de lui-même? Vous êtes opiniâtre, me dirent-ils : vous le direz, ou vous serez hérétique, et M. Arnauld aussi, car nous sommes le plus grand nombre : et s'il est besoin, nous ferons venir tant de cordeliers, que nous l'emporterons.

Je les viens de quitter sur cette dernière raison, pour vous écrire ce récit, par où vous voyez qu'il ne s'agit d'aucun des points suivants, et qu'ils ne sont condamnés de part ni d'autre : « 1. Que la grace « n'est pas donnée à tous les hommes. 2. Que tous « les justes ont toujours le pouvoir d'accomplir les « commandements de Dieu. 3. Qu'ils ont néanmoins « besoin pour les accomplir, et même pour prier, « d'une grace efficace qui détermine invinciblement « leur volonté. 4. Que cette grace efficace n'est pas « toujours donnée à tous les justes, et qu'elle dépend « de la pure miséricorde de Dieu. » De sorte qu'il n'y a plus que le mot *prochain* sans aucun sens qui court risque.

Heureux les peuples qui l'ignorent! heureux ceux qui ont précédé sa naissance! car je n'y vois plus de remède, si messieurs de l'Académie, par un coup d'autorité, ne bannissent de la Sorbonne ce mot barbare qui cause tant de divisions. Sans cela la censure paraît assurée: mais je vois qu'elle ne fera point d'autre mal que de rendre la Sorbonne méprisable par ce procédé, qui lui ôtera l'autorité qui lui est si nécessaire en d'autres rencontres.

Je vous laisse cependant dans la liberté de tenir pour le mot de *prochain,* ou non; car je vous aime trop pour vous persécuter sous ce prétexte. Si ce récit ne vous déplaît pas, je continuerai de vous avertir de tout ce qui se passera. Je suis, etc.

SECONDE LETTRE.

De la Grace Suffisante.

De Paris, ce 29 janvier 1656.

MONSIEUR,

Comme je fermais la lettre que je vous ai écrite, je fus visité par monsieur N. notre ancien ami, le plus heureusement du monde pour ma curiosité; car il est très-informé des questions du temps, et il sait parfaitement le secret des jésuites, chez qui il est à toute heure, et avec les principaux. Après avoir parlé de ce qui l'amenait chez moi, je le priai de me dire en un mot quels sont les points débattus entre les deux partis.

Il me satisfit sur l'heure, et me dit qu'il y en avait deux principaux : le premier, touchant *le pouvoir prochain ;* le second, touchant *la grace suffisante.* Je vous ai éclairci du premier par la précédente : je vous parlerai du second dans celle-ci.

Je sus donc, en un mot, que leur différend, touchant *la grace suffisante,* est en ce que les jésuites prétendent qu'il y a une grace donnée généralement à tous les hommes, soumise de telle sorte au libre arbitre, qu'il la rend efficace ou inefficace à son choix, sans aucun nouveau secours de Dieu, et sans qu'il manque rien de sa part pour agir effectivement: ce qui fait qu'ils l'appellent *suffisante,* parce qu'elle seule suffit pour agir. Et que les jansénistes, au contraire, veulent qu'il n'y ait aucune grace actuelle-

ment suffisante, qui ne soit aussi efficace, c'est-à-dire, que toutes celles qui ne déterminent point la volonté à agir effectivement, sont insuffisantes pour agir, parce qu'ils disent qu'on n'agit jamais sans *grace efficace*. Voilà leur différend.

Et m'informant après de la doctrine des nouveaux thomistes : Elle est bizarre, me dit-il; ils sont d'accord avec les jésuites d'admettre *une grace suffisante* donnée à tous les hommes; mais ils veulent néanmoins que les hommes n'agissent jamais avec cette seule grace, et qu'il faille, pour les faire agir, que Dieu leur donne *une grace efficace* qui détermine réellement leur volonté à l'action, et laquelle Dieu ne donne pas à tous. De sorte que, suivant cette doctrine, lui dis-je, cette grace est *suffisante* sans l'être. Justement, me dit-il, car, si elle suffit, il n'en faut pas davantage pour agir; et, si elle ne suffit pas, elle n'est pas *suffisante*.

Mais, lui dis-je, quelle différence y a-t-il donc entre eux et les jansénistes? Ils diffèrent, me dit-il, en ce qu'au moins les dominicains ont cela de bon, qu'ils ne laissent pas de dire que tous les hommes ont *la grace suffisante*. J'entends bien, répondis-je; mais ils le disent sans le penser, puisqu'ils ajoutent qu'il faut nécessairement, pour agir, avoir *une grace efficace, qui n'est pas donnée à tous* : ainsi, s'ils sont conformes aux jésuites par un terme qui n'a pas de sens, ils leur sont contraires et conformes aux jansénistes dans la substance de la chose. Cela est vrai, dit-il. Comment donc, lui dis-je, les jésuites sont-ils unis avec eux? et que ne les combattent-ils aussi-bien que les jansénistes, puisqu'ils auront toujours en eux de puissants adversaires, lesquels, soutenant la nécessité de la grace efficace qui détermine, les empêcheront d'établir celle qu'ils veulent être seule suffisante?

Les dominicains sont trop puissants, me dit-il, et la société des jésuites est trop politique pour les choquer ouvertement. Elle se contente d'avoir gagné sur eux qu'ils admettent au moins le nom de *grace suffisante,* quoiqu'ils l'entendent en un autre sens. Par-là elle a cet avantage, qu'elle fera passer leur opinion pour insoutenable, quand elle le jugera à propos, et cela lui sera aisé. Car, supposé que tous les hommes aient des graces suffisantes, il n'y a rien de plus naturel que d'en conclure que la grace efficace n'est donc pas nécessaire pour agir, puisque la suffisance de ces graces générales exclurait la nécessité de toutes les autres. Qui dit *suffisant,* marque tout ce qui est nécessaire pour agir, et il servirait de peu aux dominicains de s'écrier qu'ils donnent un autre sens au mot de *suffisant :* le peuple, accoutumé à l'intelligence commune de ce terme, n'écouterait pas seulement leur explication. Ainsi la société profite assez de cette expression que les dominicains reçoivent, sans les pousser davantage ; et si vous aviez la connaissance des choses qui se sont passées sous les papes Clément VIII et Paul V, et combien la société fut traversée dans l'établissement de la grace suffisante, par les dominicains, vous ne vous étonneriez pas de voir qu'elle ne se brouille pas avec eux, et qu'elle consent qu'ils gardent leur opinion, pourvu que la sienne soit libre, et principalement quand les dominicains la favorisent par le nom de *grace suffisante,* dont ils ont consenti de se servir publiquement.

Elle est bien satisfaite de leur complaisance. Elle n'exige pas qu'ils nient la nécessité de la grace efficace ; ce serait trop les presser : il ne faut pas tyranniser ses amis ; les jésuites ont assez gagné. Car le monde se paie de paroles : peu approfondissent les choses : et ainsi, le nom de *grace suffisante* étant

reçu des deux côtés, quoique avec divers sens, il n'y a personne, hors les plus fins théologiens, qui ne pense que la chose que ce mot signifie soit tenue aussi bien par les jacobins que par les jésuites, et la suite fera voir que ces derniers ne sont pas les plus dupes.

Je lui avouai que c'étaient d'habiles gens : et, pour profiter de son avis, je m'en allai droit aux jacobins, où je trouvai à la porte un de mes bons amis, grand janséniste, car j'en ai de tous les partis, qui demandait quelque autre père que celui que je cherchais. Mais à force de prières je l'engageai à m'accompagner, et demandai un de mes nouveaux thomistes. Il fut ravi de me revoir : Eh bien ! mon père, lui dis-je, ce n'est pas assez que tous les hommes aient un *pouvoir prochain*, par lequel pourtant ils n'agissent en effet jamais, il faut qu'ils aient encore une *grace suffisante*, avec laquelle ils agissent aussi peu. N'est-ce pas là l'opinion de votre école ? Oui, dit le bon père ; et je l'ai bien dit ce matin en Sorbonne. J'y ai parlé toute ma demi-heure, et sans le *sable* j'eusse bien fait changer ce malheureux proverbe qui court déjà dans Paris : « Il opine du bonnet comme un moine en Sorbonne. » Et que voulez-vous dire par votre demi-heure et par votre sable? lui répondis-je ; taille-t-on vos avis à une certaine mesure ? Oui, me dit-il, depuis quelques jours. Et vous oblige-t-on de parler demi-heure ? Non. On parle aussi peu qu'on veut. Mais non pas tant que l'on veut, lui dis-je. O la bonne règle pour les ignorants ! ô l'honnête prétexte pour ceux qui n'ont rien de bon à dire ! Mais enfin, mon père, cette grace donnée à tous les hommes est *suffisante* ? Oui, dit-il. Et néanmoins elle n'a nul effet *sans grace efficace?* Cela est vrai, dit-il. Et tous les hommes ont *la suffisante*, continuai-je, et tous

n'ont pas l'*efficace ?* Il est vrai, dit-il. C'est-à-dire, lui dis-je, que tous ont assez de grace, et que tous n'en ont pas assez : c'est-à-dire que cette grace suffit, quoiqu'elle ne suffise pas : c'est-à-dire qu'elle est suffisante de nom, et insuffisante en effet. En bonne foi, mon père, cette doctrine est bien subtile. Avez-vous oublié, en quittant le monde, ce que le mot de *suffisant* y signifie : ne vous souvient-il pas qu'il renferme tout ce qui est nécessaire pour agir ? Mais vous n'en avez pas perdu la mémoire : car, pour me servir d'une comparaison qui vous sera plus sensible, si l'on ne vous servait à table que deux onces de pain et un verre d'eau par jour, seriez-vous content de votre prieur qui vous dirait que cela serait suffisant pour vous nourrir, sous prétexte qu'avec autre chose qu'il ne vous donnerait pas, vous auriez tout ce qui vous serait nécessaire pour vous nourrir ? Comment donc vous laissez-vous aller à dire que tous les hommes ont *la grace suffisante* pour agir, puisque vous confessez qu'il y en a une autre absolument nécessaire pour agir, que tous n'ont pas ? Est-ce que cette créance est peu importante, et que vous abandonnez à la liberté des hommes, de croire que la grace efficace est nécessaire ou non? Est-ce une chose indifférente de dire qu'avec la grace suffisante on agit en effet ? Comment, dit ce bon homme, indifférente ! C'est *une hérésie*, c'est *une hérésie* formelle. La nécessité de *la grace efficace* pour agir effectivement est *de foi ;* il y a *hérésie* à la nier.

Où en sommes-nous donc ? m'écriai-je, et quel parti dois-je ici prendre ? Si je nie la grace suffisante, je suis janséniste. Si je l'admets comme les jésuites, en sorte que la grace efficace ne soit pas nécessaire, je serai *hérétique*, dites-vous. Et si je l'admets comme vous, en sorte que la grace efficace soit nécessaire, je pèche contre le sens commun, et je suis

extravagant, disent les jésuites. Que dois-je donc faire dans cette nécessité inévitable, d'être ou extravagant, ou hérétique, ou janséniste? Et en quels termes sommes-nous réduits, s'il n'y a que les jansénistes qui ne se brouillent ni avec la foi, ni avec la raison, et qui se sauvent tout ensemble de la folie et de l'erreur?

Mon ami janséniste prenait ce discours à bon présage et me croyait déjà gagné. Il ne me dit rien néanmoins; mais en s'adressant à ce père : Dites-moi, je vous prie, mon père, en quoi vous êtes conformes aux jésuites? C'est, dit-il, en ce que les jésuites et nous reconnaissons les *graces suffisantes* données à tous. Mais, lui dit-il, il y a deux choses dans ce mot de *grace suffisante :* il y a le son, qui n'est que du vent, et la chose qu'il signifie, qui est réelle et effective. Et ainsi, quand vous êtes d'accord avec les jésuites touchant le mot *de suffisante,* et que vous leur êtes contraires dans le sens, il est visible que vous êtes contraires touchant la substance de ce terme, et que vous n'êtes d'accord que du son. Est-ce là agir sincèrement et cordialement? Mais quoi, dit le bon homme, de quoi vous plaignez-vous, puisque nous ne trahissons personne par cette manière de parler? Car dans nos écoles nous disons ouvertement que nous l'entendons d'une manière contraire aux jésuites. Je me plains, lui dit mon ami, de ce que vous ne publiez pas de toutes parts que vous entendez par grace suffisante la grace qui n'est pas suffisante. Vous êtes obligés en conscience, en changeant ainsi le sens des termes ordinaires de la religion, de dire que, quand vous admettez une *grace suffisante* dans tous les hommes, vous entendez qu'ils n'ont pas des graces suffisantes en effet. Tout ce qu'il y a de personnes au monde entendent le mot de *suffisant* en un même sens : les seuls nouveaux thomistes l'en-

tendent en un autre. Toutes les femmes, qui font la moitié du monde, tous les gens de la cour, tous les gens de guerre, tous les magistrats, tous les gens de palais, les marchands, les artisans, tout le peuple; enfin toutes sortes d'hommes, excepté les dominicains, entendent par le mot de *suffisant* ce qui enferme tout le nécessaire. Presque personne n'est averti de cette singularité. On dit seulement par toute la terre que les jacobins tiennent que tous les hommes ont des *graces suffisantes*. Que peut-on conclure de là, sinon qu'ils tiennent que tous les hommes ont toutes les graces qui sont nécessaires pour agir, et principalement en les voyant joints d'intérêt et d'intrigue avec les jésuites, qui l'entendent de cette sorte? L'uniformité de vos expressions, jointe à cette union de parti, n'est-elle pas une interprétation manifeste et une confirmation de l'uniformité de vos sentiments.

Tous les fidèles demandent aux théologiens quel est le véritable état de la nature depuis sa corruption? Saint-Augustin et ses disciples répondent qu'elle n'a plus de grace suffisante qu'autant qu'il plaît à Dieu de lui en donner. Les jésuites sont venus ensuite, et disent que tous ont des graces effectivement suffisantes. On consulte les dominicains sur cette contrariété. Que font-ils là-dessus? Ils s'unissent aux jésuites : ils font par cette union le plus grand nombre : ils se séparent de ceux qui nient ces graces suffisantes : ils déclarent que tous les hommes en ont. Que peut-on penser de là, sinon qu'ils autorisent les jésuites? Et puis ils ajoutent que néanmoins ces graces suffisantes sont inutiles sans les efficaces, qui ne sont pas données à tous.

Voulez-vous voir une peinture de l'Église dans ces différents avis! Je la considère comme un homme qui, partant de son pays pour faire un voyage, est

rencontré par des voleurs qui le blessent de plusieurs coups et le laissent à demi-mort. Il envoie quérir trois médecins dans les villes voisines. Le premier, ayant sondé ses plaies, les juge mortelles, et lui déclare qu'il n'y a que Dieu qui lui puisse rendre ses forces perdues. Le second, arrivant ensuite, voulut le flatter, et lui dit qu'il avait encore des forces suffisantes pour arriver en sa maison, et insultant contre le premier, qui s'opposait à son avis, forma le dessein de le perdre. Le malade en cet état douteux, apercevant de loin le troisième, lui tend les mains, comme à celui qui le devait déterminer. Celui-ci, ayant considéré ses blessures, et su l'avis des deux premiers, embrasse le second, s'unit à lui, et tous deux ensemble se liguent contre le premier, et le chassent honteusement, car ils étaient plus forts en nombre. Le malade juge à ce procédé qu'il est de l'avis du second; et le lui demandant en effet, il lui déclare affirmativement que ses forces sont suffisantes pour faire son voyage. Le blessé néanmoins ressentant sa faiblesse, lui demande à quoi il les jugeait telles. C'est, lui dit-il, parce que vous avez encore vos jambes; or les jambes sont les organes qui suffisent naturellement pour marcher. Mais, lui dit le malade, ai-je toute la force nécessaire pour m'en servir? car il me semble qu'elles sont inutiles dans ma langueur. Non certainement, dit le médecin, et vous ne marcherez jamais effectivement, si Dieu ne vous envoie un secours extraordinaire pour vous soutenir et vous conduire. Eh quoi! dit le malade, je n'ai donc pas en moi les forces suffisantes, et auxquelles il ne manque rien pour marcher effectivement? Vous en êtes bien éloigné, lui dit-il. Vous êtes donc, dit le blessé, d'avis contraire à votre compagnon touchant mon véritable état? Je vous l'avoue, lui répondit-il.

Que pensez-vous que dit le malade? Il se plaignit du procédé bizarre, et des termes ambigus de ce troisième médecin. Il le blâma de s'être uni au second, à qui il était contraire de sentiment, et avec lequel il n'avait qu'une conformité apparente, et d'avoir chassé le premier, auquel il était conforme en effet. Et après avoir fait essai de ses forces, et reconnu par expérience la vérité de sa faiblesse, il les renvoya tous deux, et, rappelant le premier, se mit entre ses mains, et, suivant son conseil, il demanda à Dieu les forces qu'il confessait n'avoir pas; il en reçut miséricorde, et par son secours arriva heureusement dans sa maison.

Le bon père, étonné d'une telle parabole, ne répondait rien. Et je lui dis doucement pour le rassurer : mais, après tout, mon père, à quoi avez-vous pensé de donner le nom de *suffisante* à une grace que vous dites qu'il est de foi de croire qu'elle est insuffisante en effet? Vous en parlez, dit-il, bien à votre aise. Vous êtes libre et particulier; je suis religieux et en communauté. N'en savez-vous pas peser la différence? Nous dépendons des supérieurs : ils dépendent d'ailleurs. Ils ont promis nos suffrages : que voulez-vous que je devienne? Nous l'entendîmes à demi-mot, et cela nous fit souvenir de son confrère, qui a été relégué à Abbeville pour un sujet semblable.

Mais, lui dis-je, pourquoi votre communauté s'est-elle engagée à admettre cette grace? C'est un autre discours, me dit-il. Tout ce que je vous puis dire, en un mot, est que notre ordre a soutenu autant qu'il a pu la doctrine de saint Thomas touchant la grace efficace. Combien s'est-il opposé ardemment à la naissance de la doctrine de Molina! Combien a-t-il travaillé pour l'établissement de la nécessité de la grace efficace de Jésus-Christ! Ignorez-vous ce

qui se fit sous Clément VIII et Paul V, et que, la mort prévenant l'un, et quelques affaires d'Italie empêchant l'autre de publier sa bulle, nos armes sont demeurées au Vatican? Mais les jésuites qui, dès le commencement de l'hérésie de Luther et de Calvin, s'étaient prévalus du peu de lumière qu'a le peuple pour en discerner l'erreur d'avec la vérité de la doctrine de saint Thomas, avaient en peu de temps répandu par-tout leur doctrine avec un tel progrès, qu'on les vit bientôt maîtres de la créance des peuples; et nous en état d'être décriés comme des calvinistes et traités comme les jansénistes le sont aujourd'hui, si nous ne tempérions la vérité de la grace efficace par l'aveu, au moins apparent, d'une *suffisante*. Dans cette extrémité, que pouvions-nous mieux faire pour sauver la vérité sans perdre notre crédit, sinon d'admettre le nom de grace suffisante, en niant qu'elle soit telle en effet? Voila comment la chose est arrivée.

Il nous dit cela si tristement, qu'il me fit pitié; mais non pas à mon second, qui lui dit : Ne vous flattez point d'avoir sauvé la vérité : si elle n'avait point eu d'autres protecteurs, elle serait périe en des mains si faibles. Vous avez reçu dans l'Église le nom de son ennemi : c'est y avoir reçu l'ennemi même. Les noms sont inséparables des choses. Si le mot de grace *suffisante* est une fois affermi, vous aurez beau dire que vous entendez par-là une grace qui est insuffisante, vous n'y serez pas reçus. Votre explication serait odieuse dans le monde : on y parle plus sincèrement des choses moins importantes; les jésuites triompheront; ce sera leur grace suffisante en effet, et non pas la vôtre, qui ne l'est que de nom, qui passera pour établie; et on fera un article de foi du contraire de votre créance.

Nous souffririons tous le martyre, lui dit le père,

plutôt que de consentir à l'établissement de *la grace suffisante au sens des jésuites*, S. Thomas que nous jurons de suivre jusqu'à la mort, y étant directement contraire. A quoi mon ami, plus sérieux que moi, lui dit : Allez, mon père, votre ordre a reçu un honneur qu'il ménage mal. Il abandonne cette grace qui lui avait été confiée, et qui n'a jamais été abandonnée depuis la création du monde. Cette grace victorieuse qui a été attendue par les patriarches, prédite par les prophètes, apportée par Jésus-Christ, prêchée par S. Paul, expliquée par S. Augustin, le plus grand des Pères, embrassée par ceux qui l'ont suivi, confirmée par S. Bernard, le dernier des Pères, soutenue par S. Thomas, l'ange de l'école, transmise de lui à votre ordre, maintenue par tant de vos pères, et si glorieusement défendue par vos religieux sous les papes Clément et Paul : cette grace efficace, qui avait été mise comme en dépôt entre vos mains, pour avoir, dans un saint ordre à jamais durable, des prédicateurs qui la publiassent au monde jusqu'à la fin des temps, se trouve comme délaissée pour des intérêts si indignes. Il est temps que d'autres mains s'arment pour sa querelle. Il est temps que Dieu suscite des disciples intrépides au docteur de la grace, qui, ignorant les engagements du siècle, servent Dieu pour Dieu. La grace peut bien n'avoir plus les dominicains pour défenseurs; mais elle ne manquera jamais de défenseurs ; car elle les forme elle-même par sa force toute-puissante. Elle demande des cœurs purs et dégagés ; et elle-même les purifie et les dégage des intérêts du monde, incompatibles avec les vérités de l'évangile. Pensez-y bien, mon père, et prenez garde que Dieu ne change ce flambeau de sa place, et qu'il ne vous laisse dans les ténèbres, et sans couronne, pour punir la froideur que vous avez pour une cause si importante à son Eglise.

Il en eût bien dit davantage, car il s'échauffait de plus en plus. Mais je l'interrompis, et dis en me levant : En vérité, mon père, si j'avais du crédit en France, je ferais publier à son de trompe : « On fait « a savoir que, quand les jacobins disent que la « grace suffisante est donnée à tous, ils entendent « que tous n'ont pas la grace qui suffit effective- « ment. » Après quoi vous le diriez tant qu'il vous plairait; mais non pas autrement. Ainsi finit notre visite.

Vous voyez donc par-là que c'est ici une *suffisance* politique, pareille au *pouvoir prochain*. Cependant je vous dirai qu'il me semble qu'on peut sans péril douter du *pouvoir prochain*, et de cette grace *suffisante*, pourvu qu'on ne soit pas jacobin.

En fermant ma lettre, je viens d'apprendre que la censure est faite. Mais comme je ne sais pas encore en quels termes, et qu'elle ne sera publiée que le 15 février, je ne vous en parlerai que par le premier ordinaire. Je suis, etc.

TROISIÈME LETTRE.

Injustice, absurdité et nullité de la censure de M. Arnauld.

De Paris, ce 9 février 1656.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre, et en même temps l'on m'a apporté une copie manuscrite de la censure. Je me suis trouvé aussi-bien traité dans l'une, que M. Arnauld l'est mal dans l'autre. Je crains qu'il n'y ait de l'excès des deux côtés, et que nous ne soyons pas assez connus de nos juges. Je m'assure que, si nous l'étions davantage, M. Arnauld mériterait l'approbation de la Sorbonne, et moi la censure de l'académie. Ainsi nos intérêts sont tout contraires. Il doit se faire connaître pour défendre son innocence; au lieu que je dois demeurer dans l'obscurité pour ne pas perdre ma réputation. De sorte que, ne pouvant paraître, je vous remets le soin de m'acquitter envers mes célèbres approbateurs, et je prends celui de vous informer des nouvelles de la censure.

Je vous avoue, monsieur, qu'elle m'a extrêmement surpris. J'y pensais voir condamner les plus horribles hérésies du monde; mais vous admirerez comme moi que tant d'éclatantes préparations se soient anéanties sur le point de produire un si grand effet.

Pour l'entendre avec plaisir, ressouvenez-vous, je

vous prie, des étranges impressions qu'on nous donne depuis si long-temps des jansénistes. Rappelez dans votre mémoire les cabales, les factions, les erreurs, les schismes, les attentats qu'on leur reproche depuis si long-temps; de quelle sorte on les a décriés et noircis dans les chaires et dans les livres, et combien ce torrent, qui a eu tant de violence et de durée, était grossi dans ces dernières années, où on les accusait ouvertement et publiquement d'être non-seulement hérétiques et schismatiques, mais apostats et infidèles: « de nier le mystère de la transsubstantiation, et « de renoncer à Jésus-Christ et à l'évangile. »

Ensuite de tant d'accusations si atroces, on a pris le dessein d'examiner leurs livres pour en faire le jugement. On a choisi la seconde lettre de M. Arnauld qu'on disait être remplie des plus détestables erreurs. On lui donne pour examinateurs ses plus déclarés ennemis. Ils emploient toute leur étude à rechercher ce qu'ils y pourraient reprendre; et ils en rapportent une proposition touchant la doctrine, qu'ils exposent à la censure.

Que pouvait-on penser de tout ce procédé, sinon que cette proposition, choisie avec des circonstances si remarquables, contenait l'essence des plus noires hérésies qui se puissent imaginer? Cependant elle est telle, qu'on n'y voit rien qui ne soit si clairement et si formellement exprimé dans les passages des Pères que M. Arnauld a rapportés en cet endroit, que je n'ai vu personne qui en pût comprendre la différence. On s'imaginait néanmoins qu'il y en avait beaucoup; puisque, les passages des Pères étant sans doute catholiques, il fallait que la proposition de M. Arnauld y fût horriblement contraire pour être hérétique.

C'était de la Sorbonne qu'on attendait cet éclaircissement. Toute la chrétienté avait les yeux ouverts

pour voir dans la censure de ces docteurs ce point imperceptible au commun des hommes. Cependant M. Arnauld fait ses apologies où il donne en plusieurs colonnes sa proposition, et les passages des Pères d'où il l'a prise, pour en faire paraître la conformité aux moins clairvoyants.

Il fait voir que saint Augustin dit en un endroit qu'il cite : « Que Jésus-Christ nous montre un juste, « en la personne de saint Pierre, qui nous instruit « par sa chûte de fuir la présomption. » Il en rapporte un autre du même Père, qui dit : « Que Dieu, « pour montrer que sans grace on ne peut rien, a « laissé saint Pierre sans grace. » Il en donne un autre de saint Chrysostôme, qui dit : « Que la chûte « de saint Pierre n'arriva pas pour avoir été froid « envers Jésus-Christ, mais parce que la grace lui « manqua ; et qu'elle n'arriva pas tant par sa négli- « gence que par l'abandon de Dieu, pour apprendre « à toute l'Église que sans Dieu l'on ne peut rien. » Ensuite de quoi il rapporte sa proposition accusée, qui est celle-ci : « Les Pères nous montrent un juste, « en la personne de saint Pierre, à qui la grace, sans « laquelle on ne peut rien, a manqué. »

C'est sur cela qu'on essaie en vain de remarquer comment il se peut faire que l'expression de M. Arnauld soit autant différente de celles des pères que la vérité l'est de l'erreur, et la foi de l'hérésie. Car où en pourrait-on trouver la différence ? Serait-ce en ce qu'il dit : « Que les Pères nous montrent un juste en « la personne de saint Pierre ? » Mais saint Augustin l'a dit en mots propres. Est-ce en ce qu'il dit : « Que « la grace lui a manqué ? » Mais le même saint Augustin qui dit « que saint Pierre était juste, » dit « qu'il n'avait pas eu la grace en cette rencontre. » Est-ce en ce qu'il dit : « Que sans la grace on ne « peut rien ? » Mais n'est-ce pas ce que saint Au-

gustin dit au même endroit, et ce que saint Chrysostôme même avait dit avant lui, avec cette seule différence, qu'il l'exprime d'une manière bien plus forte, comme en ce qu'il dit : « Que sa chûte n'arriva « pas par sa froideur, ni par sa négligence, mais par « le défaut de la grace, et par l'abandon de Dieu. »

Toutes ces considérations tenaient tout le monde en haleine, pour apprendre en quoi consistait donc cette diversité, lorsque cette censure si célèbre et si attendue a enfin paru après tant d'assemblées. Mais, hélas ! elle a bien frustré notre attente. Soit que les docteurs molinistes n'aient pas daigné s'abaisser jusqu'à nous en instruire, soit pour quelque autre raison secrète, ils n'ont fait autre chose que prononcer ces paroles : « Cette proposition est téméraire, impie, « blasphématoire, frappée d'anathême et hérétique. »

Croiriez-vous, monsieur, que la plupart des gens, se voyant trompés dans leur espérance, sont entrés en mauvaise humeur, et s'en prennent aux censeurs mêmes ? Ils tirent de leur conduite des conséquences admirables pour l'innocence de M. Arnauld. Eh quoi, disent-ils, est-ce là tout ce qu'ont pu faire durant si long-temps tant de docteurs si acharnés sur un seul, que de ne trouver dans tous ses ouvrages que trois lignes à reprendre, et qui sont tirées des propres paroles des plus grands docteurs de l'Église grecque et latine ? Y a-t-il un auteur qu'on veuille perdre dont les écrits n'en donnent un plus spécieux prétexte ! Et quelle plus haute marque peut-on produire de la foi de cet illustre accusé ?

D'où vient, disent-ils, qu'on pousse tant d'imprécations qui se trouvent dans cette censure, où l'on assemble tous ces termes « de poison, de peste, d'hor- « reur, de témérité, d'impiété, de blasphême, d'a- « bomination, d'exécration, d'anathême, d'hérésie, »

qui sont les plus horribles expressions qu'on pourrait former contre Arius, et contre l'Antechris même, pour combattre une hérésie imperceptible et encore sans la découvrir ? Si c'est contre les paroles des Pères qu'on agit de la sorte, où est la foi et la tradition ? Si c'est contre la proposition de M. Arnauld, qu'on nous montre en quoi elle en est différente puisqu'il ne nous en paraît autre chose qu'une parfaite conformité ? Quand nous en reconnaîtrons le mal, nous l'aurons en détestation ; mais tant que nous ne le verrons point, et que nous n'y trouverons que les sentiments des saints Pères conçus et exprimés en leurs propres termes, comment pourrions-nous l'avoir sinon en une sainte vénération ?

Voilà de quelle sorte ils s'emportent; mais ce sont des gens trop pénétrants. Pour nous, qui, n'approfondissons pas tant les choses, tenons-nous en repos sur le tout. Voulons-nous être plus savants que nos maîtres ? N'entreprenons pas plus qu'eux. Nous nous égarerions dans cette recherche. Il ne faudrait rien pour rendre cette censure hérétique. La vérité est si délicate, que, pour peu qu'on s'en retire, on tombe dans l'erreur : mais cette erreur est si déliée, que, pour peu qu'on s'en éloigne, on se trouve dans la vérité. Il n'y a qu'un point imperceptible entre cette proposition et la foi. La distance en est si insensible, que j'ai eu peur, en ne la voyant pas, de me rendre contraire aux docteurs de l'Église, pour me rendre trop conforme aux docteurs de Sorbonne. Et dans cette crainte, j'ai jugé nécessaire de consulter un de ceux qui, par politique, furent neutres dans la première question, pour apprendre de lui la chose véritablement. J'en ai donc vu un fort habile, que je priai de me vouloir marquer les circonstances de cette différence, parce que je lui confessai franchement que je n'y en voyais aucune.

A quoi il me répondit en riant, comme s'il eût pris plaisir à ma naïveté : Que vous êtes simple de croire qu'il y en ait! Et où pourrait-elle être? Vous imaginez-vous que, si l'on en eût trouvé quelqu'une, on ne l'eût pas marquée hautement, et qu'on n'eût pas été ravi de l'exposer à la vue de tous les peuples dans l'esprit desquels on veut décrier M. Arnauld? Je reconnus bien, à ce peu de mots, que tous ceux qui avaient été neutres dans la première question ne l'eussent pas été dans la seconde. Je ne laissai pas néanmoins de vouloir ouïr ses raisons, et de lui dire: Pourquoi donc ont-ils attaqué cette proposition? A quoi il me repartit : Ignorez-vous ces deux choses, que les moins instruits de ces affaires connaissent : l'une, que M. Arnauld a toujours évité de dire rien qui ne fût puissamment fondé sur la tradition de l'Église; l'autre, que ses ennemis ont néanmoins résolu de l'en retrancher à quelque prix que ce soit, et qu'ainsi, les écrits de l'un ne donnant aucune prise aux desseins des autres, ils ont été contraints, pour satisfaire leur passion, de prendre une proposition telle quelle, et de la condamner sans dire en quoi, ni pourquoi? Car ne savez-vous pas comment les jansénistes les tiennent en échec et les pressent si furieusement, que, la moindre parole qui leur échappe contre les principes des Pères, on les voit incontinent accablés par des volumes entiers, où ils sont forcés de succomber? De sorte qu'après tant d'épreuves de leur faiblesse, ils ont jugé plus à propos et plus facile de censurer que de repartir, parce qu'il leur est bien plus aisé de trouver des moines que des raisons.

Mais quoi! lui dis-je, la chose étant ainsi, leur censure est inutile; car quelle créance y aura-t-on en la voyant sans fondement, et ruinée par les réponses qu'on y fera? Si vous connaissiez l'esprit du

peuple, me dit mon docteur, vous parleriez d'une autre sorte. Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura presque tout son effet pour un temps; et quoiqu'à force d'en montrer l'invalidité, il soit certain qu'on la fera entendre, il est aussi véritable que d'abord la plupart des esprits en seront aussi fortement frappés que de la plus juste du monde. Pourvu qu'on crie dans les rues : « Voici la censure de « M. Arnauld : voici la condamnation des jansé- « nistes, » les jésuites auront leur compte. Combien y en aura-t-il peu qui la lisent? Combien peu de ceux qui la liront qui l'entendent? Combien peu qui aperçoivent qu'elle ne satisfait point aux objections? Qui croyez-vous qui prenne les choses à cœur et qui entreprenne de les examiner à fond? Voyez donc combien il y a d'utilité en cela pour les ennemis des jansénistes. Ils sont sûrs par-là de triompher, quoique d'un vain triomphe à leur ordinaire, au moins durant quelques mois : c'est beaucoup pour eux; ils chercheront ensuite quelque nouveau moyen de subsister. Ils vivent au jour la journée. C'est de cette sorte qu'ils se sont maintenus jusqu'à présent, tantôt par un catéchisme où un enfant condamne leurs adversaires; tantôt par une procession où la grace suffisante mène l'efficace en triomphe; tantôt par une comédie où les diables emportent Jansénius; une autre fois par un almanach; maintenant par cette censure.

En vérité, lui dis-je, je trouvais tantôt à redire au procédé des molinistes; mais, après ce que vous m'avez dit, j'admire leur prudence et leur politique. Je vois bien qu'ils ne pouvaient rien faire de plus judicieux ni de plus sûr. Vous l'entendez, me dit-il : leur plus sûr parti a toujours été de se taire. Et c'est ce qui a fait dire à un savant théologien : « Que les « plus habiles d'entre eux sont ceux qui intriguent

« beaucoup, qui parlent peu, et qui n'écrivent « point. »

C'est dans cet esprit que, dès le commencement des assemblées, ils avaient prudemment ordonné que, si M. Arnauld venait en Sorbonne, ce ne fût que pour y exposer simplement ce qu'il croyait, et non pour y entrer en lice contre personne. Les examinateurs s'étant voulu un peu écarter de cette méthode, ils ne s'en sont pas bien trouvés. Ils se sont vus trop vertement réfutés par son second apologétique.

C'est dans ce même esprit qu'ils ont trouvé cette rare et toute nouvelle invention de la demi-heure et du sable. Ils se sont délivrés par-là de l'importunité de ces fâcheux docteurs qui entreprenaient de réfuter toutes leurs raisons, de produire les livres pour les convaincre de fausseté, de les sommer de répondre, et de les réduire à ne pouvoir répliquer.

Ce n'est pas qu'ils n'aient bien vu que ce manquement de liberté, qui avait porté un si grand nombre de docteurs à se retirer des assemblées, ne ferait pas de bien à leur censure; et que l'acte de protestation de nullité qu'en avait fait M. Arnauld, dès avant qu'elle fût conclue, serait un mauvais préambule pour la faire recevoir favorablement. Ils croient assez que ceux qui ne sont pas préoccupés considèrent pour le moins autant le jugement de soixante-dix docteurs qui n'avaient rien à gagner en défendant M. Arnauld, que celui d'une centaine d'autres qui n'avaient rien à perdre en le condamnant.

Mais, après tout, ils ont pensé que c'était toujours beaucoup d'avoir une censure, quoiqu'elle ne soit que d'une partie de la Sorbonne, et non pas de tout le corps; quoiqu'elle soit faite avec peu ou point de liberté, et obtenue par beaucoup de menus moyens qui ne sont pas des plus réguliers; quoiqu'elle

n'explique rien de ce qui pouvait être en dispute; quoiqu'elle ne marque point en quoi consiste cette hérésie, et qu'on y parle peu, de crainte de se méprendre. Ce silence même est un mystère pour les simples; et la censure en tirera cet avantage singulier, que les plus critiques et les plus subtils théologiens n'y pourront trouver aucune mauvaise raison.

Mettez-vous donc l'esprit en repos, et ne craignez point d'être hérétique en vous servant de la proposition condamnée. Elle n'est mauvaise que dans la seconde lettre de M. Arnauld. Ne vous en voulez-vous pas fier à ma parole? Croyez-en M. le Moine le plus ardent des examinateurs, qui, en parlant encore ce matin à un docteur de mes amis, qui lui demandait en quoi consiste cette différence dont il s'agit, et s'il ne serait plus permis de dire ce qu'ont dit les Pères : « Cette proposition, lui a-t-il excel-« lemment répondu, serait catholique dans une « autre bouche : ce n'est que dans M. Arnauld que « la Sorbonne l'a condamnée. » Et ainsi admirez les machines du molinisme, qui font dans l'Église de si prodigieux renversements, que ce qui est catholique dans les Pères devient hérétique dans M. Arnauld; que ce qui était hérétique dans les semi-pélagiens devient orthodoxe dans les écrits des jésuites; que la doctrine si ancienne de saint Augustin est une nouveauté insupportable; et que les inventions nouvelles qu'on fabrique tous les jours à notre vue passent pour l'ancienne foi de l'Église. Sur cela il me quitta.

Cette instruction m'a servi. J'y ai compris que c'est ici une hérésie d'une nouvelle espèce. Ce ne sont pas les sentiments de M. Arnauld qui sont hérétiques; ce n'est que sa personne. C'est une hérésie personnelle. Il n'est pas hérétique pour ce qu'il a dit ou écrit, mais seulement pour ce qu'il est

M. Arnauld. C'est tout ce qu'on trouve à redire en lui. Quoi qu'il fasse, s'il ne cesse d'être, il ne sera jamais bon catholique. La grace de S. Augustin ne sera jamais la véritable tant qu'il la défendra. Elle le deviendrait, s'il venait à la combattre. Ce serait un coup sûr, et presque le seul moyen de l'établir, et de détruire le molinisme ; tant il porte de malheur aux opinions qu'il embrasse !

Laissons donc là leurs différends. Ce sont des disputes de théologiens, et non pas de théologie. Nous qui ne sommes point docteurs, n'avons que faire à leurs démêlés. Apprenez des nouvelles de la censure à tous nos amis, et aimez-moi autant que je suis, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

De la grace actuelle toujours présente, et des péchés d'ignorance.

De Paris, ce 25 février 1656.

Monsieur,

Il n'est rien tel que les jésuites. J'ai bien vu des jacobins, des docteurs, et de toute sorte de gens, mais une pareille visite manquait à mon instruction. Les autres ne font que les copier. Les choses valent toujours mieux dans leur source. J'en ai donc vu un des plus habiles, et j'y étais accompagné de mon fidèle janséniste, qui vint avec moi aux jacobins. Et, comme je souhaitais particulièrement d'être éclairci sur le sujet d'un différend qu'ils ont avec les jansénistes, touchant ce qu'ils appellent la *grace actuelle,* je dis à ce bon père que je lui serais fort obligé s'il voulait m'en instruire; que je ne savais pas seulement ce que ce terme signifiait : je le priai donc de me l'expliquer. Très-volontiers, me dit-il; car j'aime les gens curieux. En voici la définition. Nous appelons « grace actuelle, une inspiration de « Dieu par laquelle il nous fait connaître sa volonté, « et par laquelle il nous excite à la vouloir accom- « plir. » Et en quoi, lui dis-je, êtes-vous en dispute avec les jansénistes sur ce sujet? C'est, me répondit-il, en ce que nous voulons que Dieu donne des graces actuelles à tous les hommes à chaque tentation, parce que nous soutenons que, si l'on n'avait pas à chaque tentation la grace actuelle pour n'y

point pécher, quelque péché que l'on commît, il ne pourrait jamais être imputé. Et les jansénistes disent, au contraire, que les péchés commis sans grace actuelle ne laissent pas d'être imputés : mais ce sont des rêveurs. J'entrevoyais ce qu'il voulait dire ; mais, pour le lui faire encore expliquer plus clairement, je lui dis : Mon père, ce mot de *grace actuelle* me brouille ; je n'y suis pas accoutumé : si vous aviez la bonté de me dire la même chose sans vous servir de ce terme, vous m'obligeriez infiniment. Oui, dit le père ; c'est-à-dire que vous voulez que je substitue la définition à la place du défini, cela ne change jamais le sens du discours ; je le veux bien. Nous soutenons donc, comme un principe indubitable, « qu'une action ne peut être imputée à péché, « si Dieu ne nous donne, avant que de la commettre, « la connaissance du mal qui y est, et une inspira- « tion qui nous excite à l'éviter ; » m'entendez-vous maintenant ?

Étonné d'un tel discours, selon lequel tous les péchés de surprise, et ceux qu'on fait dans un entier oubli de Dieu, ne pourraient être imputés, je me tournai vers mon janséniste, et je connus bien, à sa façon, qu'il n'en croyait rien. Mais, comme il ne répondait mot, je dis à ce père : Je voudrais, mon père, que ce que vous dites fût bien véritable, et que vous en eussiez de bonnes preuves. En voulez-vous ? me dit-il aussitôt. Je m'en vais vous en fournir, et des meilleures ; laissez-moi faire. Sur cela, il alla chercher ses livres. Et je dis cependant à mon ami : Y en a-t-il quelque autre qui parle comme celui-ci ? Cela vous est-il si nouveau ? me répondit-il. Faites état que jamais les Pères, les papes, les conciles, ni l'Écriture, ni aucun livre de piété, même dans ces derniers temps, n'ont parlé de cette sorte : mais que, pour des casuistes, et des nouveaux sco-

lastiques, il vous en apportera un beau nombre. Mais quoi! lui dis-je, je me moque de ces auteurs-là, s'ils sont contraires à la tradition. Vous avez raison, me dit-il. Et à ces mots, le bon père arriva chargé de livres. Et m'offrant le premier qu'il tenait : Lisez, me dit-il, la Somme des péchés du père Bauny, que voici, et de la cinquième édition encore, pour vous montrer que c'est un bon livre. C'est dommage, me dit tout bas mon janséniste, que ce livre-là ait été condamné à Rome, et par les évêques de France. Voyez, dit le père, la page 906. Je lus donc, et je trouvai ces paroles : « Pour pécher et se rendre cou-« pable devant Dieu, il faut savoir que la chose « qu'on veut faire ne vaut rien, ou au moins en « douter, craindre, ou bien juger que Dieu ne prend « plaisir à l'action à laquelle on s'occupe, qu'il la « défend, et nonobstant la faire, franchir le saut et « passer outre. »

Voilà qui commence bien, lui dis-je. Voyez cependant, me dit-il, ce que c'est que l'envie. C'était sur cela que M. Hallier, avant qu'il fût de nos amis, se moquait du père Bauny, et lui appliquait ces paroles : *Ecce qui tollit peccata mundi* ; « voilà celui qui ôte les péchés du monde. » Il est vrai, lui dis-je, que voilà une rédemption toute nouvelle, selon le père Bauny.

En voulez-vous, ajouta-t-il, une autorité plus authentique? Voyez ce livre du père Annat. C'est le dernier qu'il a fait contre M. Arnauld; lisez la page 34, où il y a une oreille, et voyez les lignes que j'ai marquées avec du crayon; elles sont toutes d'or. Je lus donc ces termes : « Celui qui n'a aucune pen-« sée de Dieu, ni de ses péchés, ni aucune appré-« hension', c'est-à-dire, à ce qu'il me fit entendre, « aucune connaissance de l'obligation d'exercer des « actes d'amour de Dieu, ou de contrition, n'a au-

« cune grace actuelle pour exercer ces actes ; mais il « est vrai aussi qu'il ne fait aucun péché en les omet- « tant, et que, s'il est damné, ce ne sera pas en pu- « nition de cette omission. » Et quelques lignes plus bas : « Et on peut dire la même chose d'une coupa- « ble commission. »

Voyez-vous, me dit le père, comme il parle des péchés d'omission, et de ceux de commission ? Car il n'oublie rien. Qu'en dites-vous ? O que cela me plaît ! lui répondis-je ; que j'en vois de belles conséquences ! Je perce déjà dans les suites : que de mystères s'offrent à moi ! Je vois, sans comparaison, plus de gens justifiés par cette ignorance et cet oubli de Dieu que par la grace et les sacrements. Mais, mon père, ne me donnez-vous point une fausse joie ? N'est-ce point ici quelque chose de semblable à cette *suffisance* qui ne suffit pas ? J'appréhende furieusement le *distinguo* : j'y ai déjà été attrapé. Parlez-vous sincèrement ? Comment ! dit le père en s'échauffant ; il n'en faut pas railler. Il n'y a point ici d'équivoque. Je n'en raille pas, lui dis-je ; mais c'est que je crains à force de désirer.

Voyez donc, me dit-il, pour vous en mieux assurer, les écrits de M. le Moine, qui l'a enseigné en pleine Sorbonne. Il l'a appris de nous, à la vérité, mais il l'a bien démêlé. O qu'il l'a fortement établi ! Il enseigne que, pour faire qu'une action *soit péché*, il faut que *toutes ces choses se passent dans l'ame*. Lisez et pesez chaque mot. Je lus donc en latin ce que vous verrez ici en français. « 1. D'une part, « Dieu répand dans l'ame quelque amour qui la « penche vers la chose commandée : et de l'autre « part, la concupiscence rebelle la sollicite au con- « traire. 2. Dieu lui inspire la connaissance de sa « faiblesse. 3. Dieu lui inspire la connaissance du « médecin qui la doit guérir. 4. Dieu lui inspire le

« désir de sa guérison. 5. Dieu lui inspire le désir de « le prier et d'implorer son secours. »

Et si toutes ces choses ne se passent dans l'ame, dit le jésuite, l'action n'est pas proprement péché, et ne peut être imputée, comme M. le Moine le dit en ce même endroit et dans toute la suite.

En voulez-vous encore d'autres autorités? En voici; mais toutes modernes, me dit doucement mon janséniste. Je le vois bien, dis-je, et, en m'adressant à ce père, je lui dis : O mon père, le grand bien que voici pour des gens de ma connaissance! il faut que je vous les amène. Peut-être n'en avez-vous guère vu qui aient moins de péchés, car ils ne pensent jamais à Dieu : les vices ont prévenu leur raison : « Ils n'ont jamais connu ni leur infirmité, ni « le médecin qui la peut guérir. Ils n'ont jamais « pensé à désirer la santé de leur ame, et encore « moins à prier Dieu de la leur donner : » de sorte qu'ils sont encore dans l'innocence du baptême, selon M. le Moine. « Ils n'ont jamais eu de pensée « d'aimer Dieu, ni d'être contrits de leurs péchés ; » de sorte que, selon le père Annat, ils n'ont commis aucun péché par le défaut de charité et de pénitence : leur vie est dans une recherche continuelle de toutes sortes de plaisirs, dont jamais le moindre remords n'a interrompu le cours. Tous ces excès me faisaient croire leur perte assurée ; mais, mon père, vous m'apprenez que ces mêmes excès rendent leur salut assuré. Béni soyez-vous, mon père, qui justifiez ainsi les gens. Les autres apprennent à guérir les ames par des austérités pénibles : mais vous montrez que celles qu'on aurait crues le plus désespérément malades se portent bien. O la bonne voie pour être heureux en ce monde et en l'autre! j'avais toujours pensé qu'on péchait d'autant plus, qu'on pensait moins à Dieu. Mais, à ce que je vois, quand on a pu gagner une fois

sur soi de n'y plus penser du tout, toutes choses deviennent pures pour l'avenir. Point de ces pécheurs à demi, qui ont quelque amour pour la vertu. Ils seront tous damnés ces demi-pécheurs. Mais pour ces francs pécheurs, pécheurs endurcis, pécheurs sans mélange, pleins et achevés, l'enfer ne les tient pas. Ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner.

Le bon père, qui voyait assez clairement la liaison de ces conséquences avec son principe, s'en échappa adroitement; et, sans se fâcher, ou par douceur, ou par prudence, il me dit seulement : Afin que vous entendiez comment nous sauvons ces inconvénients, sachez que nous disons bien que ces impies, dont vous parlez, seraient sans péché, s'ils n'avaient jamais eu de pensées de se convertir, ni de désirs de se donner à Dieu. Mais nous soutenons qu'ils en ont tous; et que Dieu n'a jamais laissé pécher un homme sans lui donner auparavant la vue du mal qu'il va faire, et le désir, ou d'éviter le péché, ou au moins d'implorer son assistance pour le pouvoir éviter : et il n'y a que les jansénistes qui disent le contraire.

Eh quoi! mon père, lui repartis-je, est-ce là l'hérésie des jansénistes, de nier qu'à chaque fois qu'on fait un péché, il vient un remords troubler la conscience, malgré lequel on ne laisse pas de *franchir le saut et de passer outre*, comme dit le père Bauny? C'est une assez plaisante chose d'être hérétique pour cela. Je croyais bien qu'on fût damné pour n'avoir pas de bonnes pensées; mais qu'on le soit pour ne pas croire que tout le monde en a, vraiment je ne le pensais pas. Mais, mon père, je me tiens obligé en conscience de vous désabuser, et de vous dire qu'il y a mille gens qui n'ont point ces désirs, qui pèchent sans regret, qui pèchent avec joie, qui en font vanité. Et qui peut en savoir plus de nouvelles que

vous? Il n'est pas que vous ne confessiez quelqu'un de ceux dont je parle; car c'est parmi les personnes de grande qualité qu'il s'en rencontre d'ordinaire. Mais prenez garde, mon père, aux dangereuses suites de votre maxime. Ne remarquez-vous pas quel effet elle peut faire dans ces libertins qui ne cherchent qu'à douter de la religion? Quel prétexte leur en offrez-vous, quand vous leur dites, comme une vérité de foi, qu'ils sentent, à chaque péché qu'ils commettent, un avertissement et un désir intérieur de s'en abstenir! Car n'est-il pas visible qu'étant convaincus, par leur propre expérience, de la fausseté de votre doctrine en ce point, que vous dites être de foi, ils en étendront la conséquence à tous les autres? Ils diront que, si vous n'êtes pas véritables en un article, vous êtes suspects en tous: et ainsi vous les obligerez à conclure, ou que la religion est fausse, ou du moins que vous en êtes mal instruits.

Mais mon second, soutenant mon discours, lui dit: Vous feriez bien, mon père, pour conserver votre doctrine, de n'expliquer pas aussi nettement que vous nous avez fait ce que vous entendez par grace *actuelle*. Car comment pourriez-vous déclarer ouvertement, sans perdre toute créance dans les esprits, « que personne ne pèche qu'il n'ait auparavant « la connaissance de son infirmité, celle du médecin, « le désir de la guérison, et celui de la demander à « Dieu? » Croira-t-on, sur votre parole, que ceux qui sont plongés dans l'avarice, dans l'impudicité, dans les blasphêmes, dans le duel, dans la vengeance, dans les vols, dans les sacriléges, aient véritablement le désir d'embrasser la chasteté, l'humilité, et les autres vertus chrétiennes?

Pensera-t-on que ces philosophes, qui vantaient si hautement la puissance de la nature, en connussent

'infirmité et le médecin? Direz-vous que ceux qui outenaient, comme une maxime assurée, « que ce « n'est pas Dieu qui donne la vertu, et qu'il ne s'est « jamais trouvé personne qui la lui ait demandée, » ›ensassent à la lui demander eux-mêmes?

Qui pourra croire que les épicuriens, qui niaient a Providence divine, eussent des mouvements de ›rier Dieu? eux qui disaient, « que c'était lui faire « injure de l'implorer dans nos besoins, comme s'il « eût été capable de s'amuser à penser à nous. »

Et enfin, comment s'imaginer que les idolâtres et es athées aient dans toutes les tentations qui les ›ortent au péché, c'est-à-dire une infinité de fois en eur vie, le désir de prier le vrai Dieu qu'ils igno-'ent, de leur donner les vraies vertus qu'ils ne con-naissent pas?

Oui, dit le bon père d'un ton résolu, nous le di-'ons; et plutôt que de dire qu'on pèche sans avoir la vue que l'on fait mal, et le désir de la vertu con-traire, nous soutiendrons que tout le monde, et les mpies et les infidèles, ont ces inspirations et ces dé-sirs à chaque tentation. Car vous ne sauriez me nontrer, au moins par l'Ecriture, que cela ne soit pas.

Je pris la parole à ce discours pour lui dire : Eh quoi! mon père, faut-il recourir à l'Ecriture pour nontrer une chose si claire? Ce n'est pas ici un point de foi, ni même de raisonnement. C'est une chose de fait. Nous le voyons, nous le savons, nous le sentons.

Mais mon janséniste, se tenant dans les termes que le père avait prescrits, lui dit ainsi : Si vous voulez, mon père, ne vous rendre qu'à l'Ecriture, j'y con-sens; mais au moins ne lui résistez pas; et puisqu'il est écrit, « que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux « gentils, et qu'il les a laissés errer dans leurs voies, »

ne dites pas que Dieu a éclairé ceux que les livres sacrés nous assurent « avoir été abandonnés dans les « ténèbres et dans l'ombre de la mort. »

Ne vous suffit-il pas, pour entendre l'erreur de votre principe, de voir que saint Paul se dit *le premier des pécheurs*, pour un péché qu'il déclare avoir commis *par ignorance, et avec zèle?*

Ne suffit-il pas de voir par l'évangile que ceux qui crucifiaient Jésus-Christ avaient besoin du pardon qu'il demandait pour eux, quoiqu'ils ne connussent point la malice de leur action et qu'ils ne l'eussent jamais faite, selon saint Paul, s'ils en eussent eu la connaissance?

Ne suffit-il pas que Jésus-Christ nous avertisse qu'il y aura des persécuteurs de l'Église qui croiront rendre service à Dieu en s'efforçant de la ruiner; pour nous faire entendre que ce péché, qui est le plus grand de tous, selon l'apôtre, peut être commis par ceux qui sont si éloignés de savoir qu'ils pèchent, qu'ils croiraient pécher en ne le faisant pas? Et enfin, ne suffit-il pas que Jésus-Christ lui-même nous ait appris qu'il y a deux sortes de pécheurs, dont les uns pèchent avec connaissance, et les autres sans connaissance; et qu'ils seront tous châtiés, quoiqu'à la vérité différemment?

Le bon père, pressé par tant de témoignages de l'Écriture, à laquelle il avait eu recours, commença à lâcher pied, et laissant pécher les impies sans inspiration, il nous dit : Au moins vous ne nierez pas que les justes ne pèchent jamais sans que Dieu leur donne... Vous reculez, lui dis-je en l'interrompant, vous reculez, mon père : vous abandonnez le principe général, et, voyant qu'il ne vaut plus rien à l'égard des pécheurs, vous voudriez entrer en composition, et le faire au moins subsister pour les justes. Mais cela étant, j'en vois l'usage bien rac-

courci; car il ne servira plus à guère de gens; et ce n'est quasi pas la peine de vous le disputer.

Mais mon second, qui avait, à ce que je crois, étudié toute cette question le matin même, tant il était prêt sur tout, lui répondit : Voilà, mon père, le dernier retranchement où se retirent ceux de votre parti qui ont voulu entrer en dispute. Mais vous y êtes aussi peu en assurance. L'exemple des justes ne vous est pas plus favorable. Qui doute qu'ils ne tombent souvent dans des péchés de surprise sans qu'ils s'en aperçoivent? N'apprenons-nous pas des saints mêmes combien la concupiscence leur tend de piéges secrets, et combien il arrive ordinairement que, quelque sobres qu'ils soient, ils donnent à la volupté ce qu'ils pensent donner à la seule nécessité, comme saint Augustin le dit de soi-même dans ses Confessions?

Combien est-il ordinaire de voir les plus zélés s'emporter dans la dispute à des mouvements d'aigreur pour leur propre intérêt, sans que leur conscience leur rende sur l'heure d'autre témoignage, sinon qu'ils agissent de la sorte pour le seul intérêt de la vérité, et sans qu'ils s'en aperçoivent quelquefois que long-temps après?

Mais que dira-t-on de ceux qui se portent avec ardeur à des choses effectivement mauvaises, parce qu'ils les croient effectivement bonnes, comme l'histoire ecclésiastique en donne des exemples; ce qui n'empêche pas, selon les Pères, qu'ils n'aient péché dans ces occasions?

Et sans cela, comment les justes auraient-ils des péchés cachés? Comment serait-il véritable que Dieu seul en connaît et la grandeur et le nombre; que personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, et que les plus saints doivent toujours demeurer

dans la crainte et dans le tremblement, quoiqu'ils ne se sentent coupables en aucune autre chose, comme saint Paul le dit de lui-même ?

Concevez donc, mon père, que les exemples et des justes et des pécheurs renversent également cette nécessité que vous supposez pour pécher, de connaître le mal et d'aimer la vertu contraire, puisque la passion que les impies ont pour les vices témoigne assez qu'ils n'ont aucun désir pour la vertu ; et que l'amour que les justes ont pour la vertu témoigne hautement qu'ils n'ont pas toujours la connaissance des péchés qu'ils commettent chaque jour selon l'Écriture.

Et il est si vrai que les justes pèchent en cette sorte, qu'il est rare que les grands saints pèchent autrement. Car comment pourrait-on concevoir que ces ames si pures qui fuient avec tant de soin et d'ardeur les moindres choses qui peuvent déplaire à Dieu aussitôt qu'elles s'en aperçoivent, et qui pèchent néanmoins plusieurs fois chaque jour, eussent à chaque fois avant que de tomber, « la connaissance de leur infirmité en cette occasion, celle « du médecin, le désir de leur santé, et celui de « prier Dieu de les secourir, » et que, malgré toutes ces inspirations, ces ames si zélées *ne laissassent pas de passer outre* et de commettre le péché ?

Concluez donc, mon père, que ni les pécheurs, ni même les plus justes, n'ont pas toujours ces connaissances, ces désirs, et toutes ces inspirations, toutes les fois qu'ils pèchent; c'est-à-dire, pour user de vos termes, qu'il n'ont pas toujours la grace actuelle dans toutes les occasions où ils pèchent. Et ne dites plus, avec vos nouveaux auteurs, qu'il est impossible qu'on pèche quand on ne connaît pas la justice; mais dites plutôt avec saint Augustin, et

les anciens Pères, qu'il est impossible qu'on ne pèche pas quand on ne connaît pas la justice : *Necesse est ut peccet, à quo ignoratur justitia.*

Le bon père, se trouvant aussi empêché de soutenir son opinion au regard des justes qu'au regard des pécheurs, ne perdit pas pourtant courage. Et après avoir un peu rêvé : Je m'en vais bien vous convaincre, nous dit-il. Et reprenant son père Bauny à l'endroit même qu'il nous avait montré : Voyez, voyez la raison sur laquelle il établit sa pensée. Je savais bien qu'il ne manquait pas de bonnes preuves. Lisez ce qu'il cite d'Aristote, et vous verrez qu'après une autorité si expresse, il faut brûler les livres de ce prince des philosophes, ou être de notre opinion. Écoutez donc les principes qu'établit le père Bauny : il dit premièrement « qu'une action ne peut « être imputée à blâme lorsqu'elle est involontaire. » Je l'avoue, lui dit mon ami. Voilà la première fois, leur dis-je, que je vous ai vus d'accord. Tenez-vous-en là, mon père, si vous m'en croyez. Ce ne serait rien faire, me dit-il; car il faut savoir quelles sont les conditions nécessaires pour faire qu'une action soit volontaire. J'ai bien peur, répondis-je, que vous ne vous brouilliez là-dessus. Ne craignez point, dit-il, ceci est sûr; Aristote est pour moi. Écoutez bien ce que dit le père Bauny : « Afin qu'une ac« tion soit volontaire, il faut qu'elle procède « d'homme qui voie, qui sache, qui pénètre ce qu'il « y a de bien et de mal en elle. VOLUNTARIUM EST, « dit-on communément avec le philosophe, (vous « savez bien que c'est Aristote, me dit-il, en me « serrant les doigts), *quod fit à principio cognos« cente singula, in quibus est actio* : si bien que « quand la volonté, à la volée et sans discus« sion, se porte à vouloir ou abhorrer, faire ou « laisser quelque chose, avant que l'entendement ait

« pu voir s'il y a du mal à la vouloir ou à la fuir, « la faire ou la laisser, telle action n'est ni bonne ni « mauvaise, d'autant que, avant cette perquisition, « cette vue et réflexion de l'esprit dessus les qualités « bonnes ou mauvaises de la chose à laquelle on « s'occupe, l'action avec laquelle on la fait n'est « volontaire. »

Et bien, me dit le père, êtes-vous content? Il semble, repartis-je qu'Aristote est de l'avis du père Bauny; mais cela ne laisse pas de me surprendre. Quoi, mon père, il ne suffit pas, pour agir volontairement, qu'on sache ce que l'on fait, et qu'on ne le fasse que parce qu'on le veut faire? mais il faut de plus « que l'on voie, que l'on sache et que l'on pé- « nètre ce qu'il y a de bien et de mal dans cette ac- « tion? » Si cela est, il n'y a guère d'actions volontaires dans la vie; car on ne pense guère à tout cela. Que de jurements dans le jeu, que d'excès dans les débauches, que d'emportements dans le carnaval qui ne sont point volontaires, et par conséquent ni bons, ni mauvais, pour n'être point accompagnés de ces *réflexions d'esprit sur les qualités bonnes ou mauvaises* de ce que l'on fait! Mais est-il possible, mon père, qu'Aristote ait eu cette pensée? Car j'avais ouï dire que c'était un habile homme. Je m'en vais vous en éclaircir, me dit mon janséniste. Et ayant demandé au père la morale d'Aristote, il l'ouvrit au commencement du troisième livre, d'où le père Bauny a pris les paroles qu'il en rapporte, et dit à ce bon père : Je vous pardonne d'avoir cru, sur la foi du père Bauny, qu'Aristote ait été de ce sentiment. Vous auriez changé d'avis, si vous l'aviez lu vous-même. Il est bien vrai qu'il enseigne « qu'a- « fin qu'une action soit volontaire, il faut connaître « les particularités de cette action : SINGULA *in qui- « bus est actio.* » Mais qu'entend-il par-là, sinon les

circonstances particulières de l'action, ainsi que les exemples qu'il en donne le justifient clairement, n'en rapportant point d'autre que de ceux où l'on ignore quelqu'une de ces circonstances, comme « d'une « personne qui, voulant monter une machine, en « décoche un dard qui blesse quelqu'un; et de Mé- « rope qui tua son fils en pensant tuer son ennemi, » et autres semblables ?

Vous voyez donc par-là quelle est l'ignorance qui rend les actions involontaires; et que ce n'est que celle des circonstances particulières qui est appelée par les théologiens, comme vous le savez fort bien, mon père, l'*ignorance du fait*. Mais, quant à celle *du droit*, c'est-à-dire quant à l'ignorance du bien et du mal qui est en l'action, de laquelle seule il s'agit ici, voyons si Aristote est de l'avis du père Bauny. Voici les paroles de ce philosophe : « Tous les mé- « chants ignorent ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils « doivent fuir; et c'est cela même qui les rend mé- « chants et vicieux. C'est pourquoi on ne peut pas « dire que, parce qu'un homme ignore ce qu'il est « à propos qu'il fasse pour satisfaire à son devoir, « son action soit involontaire. Car cette ignorance « dans le choix du bien et du mal ne fait pas qu'une « action soit involontaire, mais seulement qu'elle « est vicieuse. L'on doit dire la même chose de celui « qui ignore en général les règles de son devoir, « puisque cette ignorance rend les hommes dignes « de blâme, et non d'excuse. Et ainsi l'ignorance, « qui rend les actions involontaires et excusables, « est seulement celle qui regarde le fait en particu- « lier, et ses circonstances singulières. Car alors on « pardonne à un homme, et on l'excuse, et on le « considère comme ayant agi contre son gré. »

Après cela, mon père, direz-vous encore qu'Aristote soit de votre opinion ? Et qui ne s'étonnera de

voir qu'un philosophe païen ait été plus éclairé que vos docteurs en une matière aussi importante à toute la morale, et à la conduite même des ames, qu'est la connaissance des conditions qui rendent les actions volontaires ou involontaires, et qui ensuite les excusent ou ne les excusent pas de péché? N'espérez donc plus rien, mon père, de ce prince des philosophes, et ne résistez plus au prince des théologiens, qui décide ainsi ce point, au liv. 1 de ses Rétr., ch. 15. « Ceux qui pèchent par ignorance, ne font leur action que parce qu'ils la veulent faire, quoiqu'ils pèchent sans qu'ils veuillent pécher. Et ainsi ce péché même d'ignorance ne peut être commis que par la volonté de celui qui le commet, mais par une volonté qui se porte à l'action, et non au péché; ce qui n'empêche pas néanmoins que l'action ne soit péché, parce qu'il suffit pour cela qu'on ait fait ce qu'on était obligé de ne point faire. »

Le père me parut surpris, et plus encore du passage d'Aristote, que de celui de saint Augustin. Mais, comme il pensait à ce qu'il devait dire, on vint l'avertir que madame la maréchale de.... et madame la marquise de.... le demandaient. Et ainsi, en nous quittant à la hâte : J'en parlerai, dit-il, à nos pères. Ils y trouveront bien quelque réponse. Nous en avons ici de bien subtils. Nous l'entendîmes bien ; et quand je fus seul avec mon ami, je lui témoignai d'être étonné du renversement que cette doctrine apportait dans la morale. A quoi il me répondit qu'il était bien étonné de mon étonnement. Ne savez vous donc pas encore que leurs excès sont beaucoup plus grands dans la morale que dans les autres matières? Il m'en donna d'étranges exemples, et remit le reste à une autre fois. J'espère que ce que j'en apprendrai sera le sujet de notre premier entretien. Je suis, etc.

CINQUIÈME LETTRE.

Dessein des jésuites en établissant une nouvelle morale. Deux sortes de casuistes parmi eux ; beaucoup de relâchés et quelques-uns de sévères : raison de cette différence. Explication de la doctrine de la Probabilité. Foule d'auteurs modernes et inconnus mis à la place des saints pères.

De Paris, ce 20 mars 1656.

Monsieur,

Voici ce que je vous ai promis. Voici les premiers traits de la morale des bons pères jésuites, « de ces « hommes éminents en doctrine et en sagesse qui sont « tous conduits par la sagesse divine, qui est plus « assurée que toute la philosophie. » Vous pensez peut-être que je raille. Je le dis sérieusement, ou plutôt ce sont eux-mêmes qui le disent dans leur livre intitulé, *Imago primi sœculi*. Je ne fais que copier leurs paroles, aussi-bien que dans la suite de cet éloge ; « C'est une société d'hommes, ou plutôt d'an- « ges, qui a été prédite par Isaïe en ces paroles : Allez, « anges prompts et légers. » La prophétie n'en est-elle pas claire ? « Ce sont des esprits d'aigles ; c'est « une troupe de phénix, un auteur ayant montré de- « puis peu qu'il y en a plusieurs. Ils ont changé la « face de la chrétienté. » Il le faut croire, puisqu'ils le disent. Et vous l'allez bien voir dans la suite de ce discours, qui vous apprendra leurs maximes.

J'ai voulu m'en instruire de bonne sorte. Je ne

me suis pas fié à ce que notre ami m'en avait appris. J'ai voulu les voir eux-mêmes; mais j'ai trouvé qu'il ne m'avait rien dit que de vrai. Je pense qu'il ne ment jamais. Vous le verrez par le récit de ces conférences.

Dans celle que j'eus avec lui, il me dit de si étranges choses, que j'avais peine à le croire; mais il me les montra dans les livres de ces pères : de sorte qu'il ne me resta à dire pour leur défense, sinon que c'étaient les sentiments de quelques particuliers qu'il n'était pas juste d'imputer au corps. Et en effet, je l'assurai que j'en connaissais qui sont aussi sévères que ceux qu'il me citait sont relâchés. Ce fut sur cela qu'il me découvrit l'esprit de la Société, qui n'est pas connu de tout le monde; et vous serez peut-être bien aise de l'apprendre. Voici ce qu'il me dit.

Vous pensez beaucoup faire en leur faveur de montrer qu'ils ont de leurs pères aussi conformes aux maximes évangéliques que les autres y sont contraires; et vous concluez de là que ces opinions larges n'appartiennent pas à toute la Société. Je le sais bien; car si cela était, ils n'en souffriraient pas qui y fussent si contraires. Mais puisqu'ils en ont aussi qui sont dans une doctrine si licencieuse, concluez-en de même, que l'esprit de la Société n'est pas celui de la sévérité chrétienne : car si cela était, ils n'en souffriraient pas qui y fussent si opposés. Eh quoi! lui répondis-je, quel peut donc être le dessein du corps entier? C'est sans doute qu'ils n'en ont aucun d'arrêté, et que chacun a la liberté de dire à l'aventure ce qu'il pense. Cela ne peut pas être, me répondit-il : un si grand corps ne subsisterait pas dans une conduite téméraire, et sans une ame qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements; outre qu'ils ont un ordre particulier de ne rien imprimer sans l'aveu de leurs supérieurs. Mais quoi! lui dis-je, comment les mêmes supérieurs peuvent-ils consentir à des maximes

si différentes ? C'est ce qu'il faut vous apprendre, me répliqua-t-il.

Sachez donc que leur objet n'est pas de corrompre les mœurs : ce n'est pas leur dessein. Mais ils n'ont pas aussi pour unique but celui de les réformer : ce serait une mauvaise politique. Voici quelle est leur pensée. Ils ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il est utile et comme nécessaire au bien de la religion que leur crédit s'étende partout, et qu'ils gouvernent toutes les consciences. Et, parce que les maximes évangéliques et sévères sont propres pour gouverner quelques sortes de personnes, ils s'en servent dans ces occasions où elles leur sont favorables. Mais comme ces mêmes maximes ne s'accordent pas au dessein de la plupart des gens, ils les laissent à l'égard de ceux-là, afin d'avoir de quoi satisfaire tout le monde. C'est pour cette raison qu'ayant affaire à des personnes de toutes sortes de conditions et de nations si différentes, il est nécessaire qu'ils aient des casuistes assortis à toute cette diversité.

De ce principe vous jugez aisément que s'ils n'avaient que des casuistes relâchés, ils ruineraient leur principal dessein, qui est d'embrasser tout le monde, puisque ceux qui sont véritablement pieux cherchent une conduite plus sévère. Mais comme il n'y en a pas beaucoup de cette sorte, ils n'ont pas besoin de beaucoup de directeurs sévères pour les conduire. Ils en ont peu pour peu ; au lieu que la foule des casuistes relâchés s'offre à la foule de ceux qui cherchent le relâchement.

C'est par cette conduite *obligeante et accommodante,* comme l'appelle le P. Petau, qu'ils tendent les bras à tout le monde. Car, s'il se présente à eux quelqu'un qui soit tout résolu de rendre des biens mal acquis, ne craignez pas qu'ils l'en détournent. Ils loueront au contraire et confirmeront une si sainte

résolution. Mais qu'il en vienne un autre qui veuille avoir l'absolution sans restituer, la chose sera bien difficile, s'ils n'en fournissent des moyens dont ils se rendront les garants.

Par-là ils conservent tous leurs amis, et se défendent contre tous leurs ennemis. Car, si on leur reproche leur extrême relâchement, ils produisent incontinent au public leurs directeurs austères, avec quelques livres qu'ils ont faits de la rigueur de la loi chrétienne; et les simples, et ceux qui n'approfondissent pas plus avant les choses, se contentent de ces preuves.

Ainsi, ils en ont pour toutes sortes de personnes, et répondent si bien selon ce qu'on leur demande, que, quand ils se trouvent en des pays où un Dieu crucifié passe pour folie, ils suppriment le scandale de la croix, et ne prêchent que J.-C. glorieux, et non pas J.-C. souffrant : comme ils ont fait dans les Indes et dans la Chine, où ils ont permis aux chrétiens l'idolâtrie même, par cette subtile invention, de leur faire cacher sous leurs habits une image de J.-C. à laquelle ils leur enseignent de rapporter mentalement les adorations publiques qu'ils rendent à l'idole Cachinchoam et à leur Keum-fucum, comme Gravina, dominicain, le leur reproche; et comme le témoigne le mémoire, en espagnol, présenté au roi d'Espagne Philippe IV, par les cordeliers des îles Philippines, rapporté par Thomas Hurtado dans son livre du Martyre de la foi, page 427. De telle sorte que la congrégation des cardinaux *de propagandâ fide* fut obligée de défendre particulièrement aux jésuites, sur peine d'excommunication, de permettre des adorations d'idoles sous aucun prétexte, et de cacher le mystère de la croix à ceux qu'ils instruisent de la religion, leur commandant expressément de n'en recevoir aucun au baptême qu'après

cette connaissance, et leur ordonnant d'exposer dans leurs églises l'image du crucifix, comme il est porté amplement dans le décret de cette congrégation, donné le 9 juillet 1646, signé par le cardinal Caponi.

Voilà de quelle manière ils se sont répandus par toute la terre à la faveur *de la doctrine des opinions probables,* qui est la source et la base de tout ce déréglement. C'est ce qu'il faut que vous appreniez d'eux-mêmes. Car ils ne le cachent à personne, non plus que tout ce que vous venez d'entendre, avec cette seule différence, qu'ils couvrent leur prudence humaine et politique du prétexte d'une prudence divine et chrétienne; comme si la foi et la tradition qui la maintient n'était pas toujours une et invariable dans tous les temps et dans tous les lieux; comme si c'était à la règle à se fléchir pour convenir au sujet qui doit lui être conforme; et comme si les ames n'avaient, pour se purifier de leurs taches, qu'à corrompre la loi du Seigneur; au lieu « que la loi du « Seigneur, qui est sans tache et toute sainte, est « celle qui doit convertir les ames » et les conformer à ses salutaires instructions !

Allez donc, je vous prie, voir ces bons pères, et je m'assure que vous remarquerez aisément dans le relâchement de leur morale la cause de leur doctrine touchant la grace. Vous y verrez les vertus chrétiennes si inconnues et si dépourvues de la charité, qui en est l'ame et la vie ; vous y verrez tant de crimes palliés, et tant de désordres soufferts, que vous ne trouverez plus étrange qu'ils soutiennent que tous les hommes ont toujours assez de grace pour vivre dans la piété de la manière qu'ils l'entendent. Comme leur morale est toute païenne, la nature suffit pour l'observer. Quand nous soutenons la nécessité de la grace efficace, nous lui donnons d'autres

vertus pour objet. Ce n'est pas simplement pour guérir les vices par d'autres vices; ce n'est pas seulement pour faire pratiquer aux hommes les devoirs extérieurs de la religion; c'est pour une vertu plus haute que celle des pharisiens et des plus sages du paganisme. La loi et la raison sont des graces suffisantes pour ces effets. Mais pour dégager l'ame de l'amour du monde, pour la retirer de ce qu'elle a de plus cher, pour la faire mourir à soi-même, pour la porter et l'attacher uniquement et invariablement à Dieu, ce n'est l'ouvrage que d'une main toute-puissante. Et il est aussi peu raisonnable de prétendre que l'on a toujours un plein pouvoir, qu'il le serait de nier que ces vertus destituées d'amour de Dieu, lesquelles ces bons pères confondent avec les vertus chrétiennes, ne sont pas en notre puissance.

Voilà comment il me parla, et avec beaucoup de douleur; car il s'afflige sérieusement de tous ces désordres. Pour moi, j'estimai ces bons pères de l'excellence de leur politique, et je fus, selon son conseil, trouver un bon casuiste de la Société. C'est une de mes anciennes connaissances, que je voulus renouveler exprès. Et comme j'étais instruit de la manière dont il les fallait traiter, je n'eus pas peine à le mettre en train. Il me fit d'abord mille caresses; car il m'aime toujours : et après quelques discours indifférents, je pris occasion du temps où nous sommes pour apprendre de lui quelque chose sur le jeûne, afin d'entrer insensiblement en matière. Je lui témoignai donc que j'avais de la peine à le supporter. Il m'exhorta à me faire violence : mais, comme je continuai à me plaindre, il en fut touché, et se mit à chercher quelque cause de dispense. Il m'en offrit en effet plusieurs qui ne me convenaient point, lorsqu'il s'avisa enfin de me demander si je

n'avais pas de peine à dormir sans souper. Oui, lui dis-je, mon père, et cela m'oblige souvent à faire collation à midi et à souper le soir. Je suis bien aise, me répliqua-t-il, d'avoir trouvé ce moyen de vous soulager sans péché : allez, vous n'êtes point obligé à jeûner. Je ne veux pas que vous m'en croyiez, venez à la bibliothèque. J'y fus, et là, en prenant un livre : En voici la preuve, me dit-il, et Dieu sait quelle ! C'est Escobar. Qui est Escobar, lui dis-je, mon père ? Quoi ! vous ne savez pas qui est Escobar de notre Société, qui a compilé cette Théologie morale de vingt-quatre de nos pères ; sur quoi il fait, dans la préface, une allégorie de ce livre « à celui de l'Apocalypse qui était scellé de sept « sceaux ? Et il dit que JÉSUS l'offre ainsi scellé aux « quatre animaux, Suarez, Vasquez, Molina, Va- « lentia, en présence de vingt-quatre jésuites qui « représentent les vingt-quatre vieillards ? » Il lut toute cette allégorie, qu'il trouvait bien juste, et par où il me donnait une grande idée de l'excellence de cet ouvrage. Ayant ensuite cherché son passage du jeûne : Le voici, me dit-il, au tr. 1, ex. 13, n. 67. « Celui qui ne peut dormir s'il n'a soupé, est-il obligé de jeûner ? Nullement. » N'êtes-vous pas content ? Non pas tout-à-fait, lui dis-je ; car je puis bien supporter le jeûne en faisant collation le matin et soupant le soir. Voyez donc la suite, me dit-il, ils ont pensé à tout. « Et que dira-t-on, si on peut bien « se passer d'une collation le matin en soupant le « soir ? Me *voilà*. On n'est point encore obligé à « jeûner. Car personne n'est obligé à changer l'or- « dre de ses repas. » O la bonne raison ! lui dis-je. Mais dites-moi, continua-t-il, usez-vous de beaucoup de vin ? Non, mon père, lui dis-je ; je ne le puis souffrir. Je vous disais cela, me répondit-il, pour vous avertir que vous en pourriez boire le matin, et

quand il vous plairait, sans rompre le jeûne; et cela soutient toujours. En voici la décision au même lieu, n. 57. « Peut-on, sans rompre le jeûne, boire « du vin à telle heure qu'on voudra, et même en « grande quantité? On le peut, et même de l'hy- « pocras. » Je ne me souvenais pas de cet hypocras, dit-il; il faut que je le mette sur mon recueil. Voilà un honnête homme, lui dis-je, qu'Escobar; tout le monde l'aime, répondit le père. Il fait de si jolies questions. Voyez celle-ci qui est au même endroit, n. 38. « Si un homme doute qu'il ait vingt-un ans, « est-il obligé de jeûner? Non. Mais si j'ai vingt-un « ans cette nuit à une heure après minuit, et qu'il « soit demain jeûne, serai-je obligé de jeûner de- « main? Non; car vous pourriez manger autant « qu'il vous plairait depuis minuit jusqu'à une « heure, puisque vous n'auriez pas encore vingt-un « ans : et ainsi ayant droit de rompre le jeûne, « vous n'y êtes point obligé. » O que cela est divertissant! lui dis-je. On ne s'en peut tirer, me répondit-il; je passe les jours et les nuits à le lire; je ne fais autre chose. Le bon père, voyant que j'y prenais plaisir, en fut ravi; et continuant : Voyez, dit-il, encore ce trait de Filiutius, qui est un de ces vingt-quatre jésuites, t. 2, tr. 27, part. 2, c. 6, n. 143. « Celui qui s'est fatigué à quelque chose, « comme à poursuivre une fille, *ad insequendam* « *amicam*, est-il obligé de jeûner? Nullement. Mais « s'il s'est fatigué exprès pour être par-là dispensé « du jeûne, y sera-t-il tenu? Encore qu'il ait eu ce « dessein formé, il n'y sera point obligé. » Eh bien! l'eussiez-vous cru? me dit-il. En vérité, mon père, lui dis-je, je ne le crois pas bien encore. Eh quoi! n'est-ce pas un péché de ne pas jeûner quand on le peut? Est-il permis de rechercher les occasions de pécher? ou plutôt n'est-on pas obligé de les fuir?

Cela serait assez commode. Non pas toujours, me dit-il; c'est selon. Selon quoi? lui dis-je. Ho! ho! repartit le père. Et si on recevait quelque incommodité en fuyant les occasions, y serait-on obligé, à votre avis? Ce n'est pas au moins celui du père Bauny, que voici, p. 1084. « On ne doit pas refuser « l'absolution à ceux qui demeurent dans les oc- « casions prochaines du péché, s'ils sont en tel état « qu'ils ne puissent les quitter sans donner sujet au « monde de parler, ou sans qu'ils en reçussent eux- « mêmes de l'incommodité. » Je m'en réjouis, mon père; il ne reste plus qu'à dire qu'on peut rechercher les occasions de propos délibéré, puisqu'il est permis de ne les pas fuir. Cela même est aussi quelquefois permis, ajouta-t-il. Le célèbre casuiste Basile Ponce l'a dit, et le père Bauny le cite et approuve son sentiment, que voici dans le traité de la pénitence, q. 4, p. 94. « On peut rechercher une occasion directe- « ment et pour elle-même; PRIMÒ ET PER SE, quand « le bien spirituel et temporel de nous ou de notre « prochain nous y porte. »

Vraiment, lui dis-je, il me semble que je rêve, quand j'entends des religieux parler de cette sorte! Eh quoi! mon père, dites-moi, en conscience, êtes-vous dans ce sentiment-là? Non vraiment, me dit le père. Vous parlez donc, continuai-je, contre votre conscience? Point du tout, dit-il. Je ne parlais pas en cela selon ma conscience, mais selon celle de Ponce et du père Bauny: et vous pourriez les suivre en sûreté; car ce sont d'habiles gens. Quoi! mon père, parce qu'ils ont mis ces trois lignes dans leurs livres, sera-t-il devenu permis de rechercher les occasions de pécher? Je croyais ne devoir prendre pour règle que l'Écriture et la tradition de l'Église, mais non pas vos casuistes. O bon Dieu, s'écria le père, vous me faites souvenir de ces jansé-

nistes! Est-ce que le père Bauny et Basile Ponce ne peuvent pas rendre leur opinion probable? Je ne me contente pas du probable, lui dis-je, je cherche le sûr. Je vois bien, me dit le bon père, que vous ne savez pas ce que c'est que la doctrine des opinions probables. Vous parleriez autrement si vous le saviez. Ah! vraiment, il faut que je vous en instruise. Vous n'aurez pas perdu votre temps d'être venu ici, sans cela vous ne pouviez rien entendre. C'est le fondement et l'*a b c* de toute notre morale. Je fus ravi de le voir tombé dans ce que je souhaitais; et, le lui ayant témoigné, je le priai de m'expliquer ce que c'était qu'une opinion probable. Nos auteurs vous y répondront mieux que moi, dit-il. Voici comme ils en parlent tous généralement, et entre autres, nos vingt-quatre, *in princ.* ex. 3, n. 8. « Une opi-
« nion est appelée probable, lorsqu'elle est fondée
« sur des raisons de quelque considération. D'où il
« arrive quelquefois qu'un seul docteur fort grave
« peut rendre une opinion probable. » Et en voici la raison : « car un homme adonné particulièrement
« à l'étude ne s'attacherait pas à une opinion, s'il
« n'y était attiré par une raison bonne et suffisante. » Et ainsi, lui dis-je, un seul docteur peut tourner les consciences et les bouleverser à son gré, et toujours en sûreté. Il n'en faut pas rire, me dit-il, ni penser combattre cette doctrine. Quand les jansénistes l'ont voulu faire, ils y ont perdu leur temps. Elle est trop bien établie. Écoutez Sanchez, qui est un des plus célèbres de nos pères, Som. l. 1, c. 9, n. 7. « Vous douterez peut-être si l'autorité d'un
« seul docteur bon et savant rend une opinion pro-
« bable. A quoi je réponds que oui. Et c'est ce qu'as-
« surent Angelus, Sylv. Navarre, Emmanuel Sa, etc.
« Et voici comme on le prouve. Une opinion pro-
« bable est celle qui a un fondement considérable.

« Or l'autorité d'un homme savant et pieux n'est « pas de petite considération, mais plutôt de grande « considération. Car, écoutez bien cette raison : Si « le témoignage d'un tel homme est de grand poids « pour nous assurer qu'une chose se soit passée, par « exemple, à Rome, pourquoi ne le sera-t-il pas de « même dans un doute de morale? »

La plaisante comparaison, lui dis-je, des choses du monde à celles de la conscience! Ayez patience : Sanchez répond à cela dans les lignes qui suivent immédiatement. « Et la restriction qu'y apportent cer- « tains auteurs ne me plaît pas, que l'autorité d'un « tel docteur est suffisante dans les choses de droit « humain, mais non pas dans celles de droit divin. « Car elle est de grand poids dans les unes et dans « les autres. »

Mon père, lui dis-je franchement, je ne puis faire cas de cette règle. Qui m'a assuré que, dans la liberté que vos docteurs se donnent d'examiner les choses par la raison, ce qui paraîtra sûr à l'un le paraisse à tous les autres? La diversité des jugements est si grande.... Vous ne l'entendez pas, dit le père en m'interrompant; aussi sont-ils fort souvent de différents avis : mais cela n'y fait rien. Chacun rend le sien probable et sûr. Vraiment l'on sait bien qu'ils ne sont pas tous de même sentiment; et cela n'en est que mieux. Ils ne s'accordent au contraire presque jamais. Il y a peu de questions où vous ne trouviez que l'un dit, oui; l'autre dit, non. Et en tous ces cas-là, l'une et l'autre des opinions contraires est probable. Et c'est pourquoi Diana dit sur un certain sujet, part. 3, tom. 4, r. 244 : « Ponce et Sanchez « sont de contraires avis : mais, parce qu'ils étaient « tous deux savants, chacun rend son opinion pro- « bable. »

Mais, mon père, lui dis-je, on doit être bien em-

barrassé à choisir alors! Point du tout, dit-il, il n'y a qu'à suivre l'avis qui agrée le plus. Eh quoi! si l'autre est plus probable? Il n'importe, me dit-il. Et si l'autre est plus sûr? Il n'importe, me dit encore le père; le voici bien expliqué. C'est Emmanuel Sa de notre Société, dans son Aphorisme *de dubio*, p. 183. « On peut faire ce qu'on pense être permis « selon une opinion probable : quoique le contraire » soit plus sûr. Or l'opinion d'un seul docteur « grave y suffit. » Et si une opinion est tout ensemble et moins probable et moins sûre, sera-t-il permis de la suivre en quittant ce que l'on croit être plus probable et plus sûr? Oui, encore une fois, me dit-il : écoutez Filiutius, ce grand jésuite de Rome, *Mort. Quæst.*, tr. 21; c. 4, n. 128. « Il est permis de « suivre l'opinion la moins probable, quoiqu'elle « soit la moins sûre. C'est l'opinion commune des « nouveaux auteurs. » Cela n'est-il pas clair? Nous voici bien au large, lui dis-je, mon révérend père. Graces à vos opinions probables, nous avons une belle liberté de conscience. Et vous autres casuistes, avez-vous la même liberté dans vos réponses? Oui, me dit-il, nous répondons aussi ce qu'il nous plaît, ou plutôt ce qu'il plaît à ceux qui nous interrogent. Car voici nos règles, prises de nos pères, Layman, *Theol. Mor.*, l. 1, tr. 1, c. 2, § 2, n. 7; Vasquez, *Dist.* 62, c. 9, n. 47; Sanchez, *in Sum.*, l. 1, c. 9, n. 23; et de nos vingt-quatre, *in princ. ex.* 3, n. 24. Voici les paroles de Layman, que le livre de nos vingt-quatre a suivies : « Un docteur, étant consulté, « peut donner un conseil, non-seulement probable « selon son opinion, mais contraire à son opinion, « s'il est estimé probable par d'autres, lorsque cet « avis contraire au sien se rencontre plus favorable « et plus agréable à celui qui le consulte : Si FORTÈ « *et illi favorabilior seu exoptatior sit.* Mais je dis

« de plus qu'il ne sera point hors de raison qu'il « donne à ceux qui le consultent un avis tenu pour « probable par quelque personne savante, quand « même il s'assurerait qu'il serait absolument faux. »

Tout de bon, mon père, votre doctrine est bien commode. Quoi! avoir à répondre oui et non à son choix? On ne peut assez priser un tel avantage. Et je vois bien maintenant à quoi vous servent les opinions contraires que vos docteurs ont sur chaque matière. Car l'une vous sert toujours, et l'autre ne vous nuit jamais. Si vous ne trouvez votre compte d'un côté, vous vous jetez de l'autre, et toujours en sûreté. Cela est vrai, dit-il; et ainsi nous pouvons toujours dire avec Diana, qui trouva le père Bauny pour lui, lorsque le père Lugo lui était contraire :

Sæpè, premente Deo, fert Deus alter opem.
Si quelque Dieu nous presse, un autre nous délivre.

J'entends bien, lui dis-je; mais il me vient une difficulté dans l'esprit. C'est qu'après avoir consulté un de vos docteurs, et pris de lui une opinion un peu large, on sera peut-être attrapé si on rencontre un confesseur qui n'en soit pas, et qui refuse l'absolution, si l'on ne change de sentiment. N'y avez-vous point donné ordre, mon père? En doutez-vous? me répondit-il. On les a obligés à absoudre leurs pénitents qui ont des opinions probables, sur peine de péché mortel, afin qu'ils n'y manquent pas. C'est ce qu'ont bien montré nos pères, et entre autres le père Bauny, tr. 4, *De Pænit.*, q. 13, p. 93. « Quand le pénitent, dit-il, suit une opinion probable, le confesseur le doit absoudre, quoique son « opinion soit contraire à celle du pénitent. » Mais il ne dit pas que ce soit un péché mortel de ne le pas absoudre. Que vous êtes prompt! me dit-il;

écoutez la suite : il en fait une conclusion expresse : « Refuser l'absolution à un pénitent qui agit selon « une opinion probable, est un péché qui, de sa na- « ture, est mortel. » Et il cite, pour confirmer ce sentiment, trois des plus fameux de nos pères, Suarez, tom. 4, dist. 32, sect. 5; Vasquez, disp. 62, c. 7; et Sanchez, num. 29.

O mon père ! lui dis-je, voilà qui est bien prudemment ordonné ! Il n'y a plus rien à craindre. Un confesseur n'oserait plus y manquer. Je ne savais pas que vous eussiez le pouvoir d'ordonner sur peine de damnation. Je croyais que vous ne saviez qu'ôter les péchés; je ne pensais pas que vous en sussiez introduire. Mais vous avez tout pouvoir, à ce que je vois. Vous ne parlez pas proprement, me dit-il. Nous n'introduisons pas les péchés, nous ne faisons que les remarquer. J'ai déjà bien reconnu deux ou trois fois que vous n'êtes pas bon scolastique. Quoi qu'il en soit, mon père, voilà mon doute bien résolu. Mais j'en ai un autre encore à vous proposer. C'est que je ne sais comment vous pouvez faire, quand les pères de l'Eglise sont contraires au sentiment de quelqu'un de vos casuistes.

Vous l'entendez bien peu, me dit-il. Les pères étaient bons pour la morale de leur temps; mais ils sont trop éloignés pour celle du nôtre. Ce ne sont plus eux qui la règlent, ce sont les nouveaux casuistes. Ecoutez notre père Cellot, *de Hier.*, l. 8, cap. 16, p. 714, qui suit en cela notre fameux père Reginaldus : « Dans les questions de morale, les « nouveaux casuistes sont préférables aux anciens « Pères, quoiqu'ils fussent plus proches des apô- « tres. » Et c'est en suivant cette maxime que Diana parle de cette sorte, p. 5, tr. 8, reg. 31. « Les « bénéficiers sont-ils obligés de restituer leur reve- « nu dont ils disposent mal ? Les anciens disaient

« que oui, mais les nouveaux disent que non : ne « quittons donc pas cette opinion qui décharge de « l'obligation de restituer. » Voila de belles paroles, lui dis-je, et pleines de consolation pour bien du monde. Nous laissons les Pères, me dit-il, à ceux qui traitent la positive : mais, pour nous qui gouvernons les consciences, nous les lisons peu, et ne citons dans nos écrits que les nouveaux casuistes. Voyez Diana, qui a tant écrit ; il a mis à l'entrée de ses livres la liste des auteurs qu'il rapporte. Il y en a deux cent quatre-vingt-seize, dont le plus ancien est depuis quatre-vingts ans. Cela est donc venu au monde depuis votre Société? lui dis-je. Environ, me répondit-il. C'est-à-dire, mon père, qu'à votre arrivée on a vu disparaître saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Jérôme, et les autres pour ce qui est de la morale. Mais au moins que je sache les noms de ceux qui leur ont succédé ; qui sont-ils ces nouveaux auteurs? Ce sont des gens bien habiles et bien célèbres, me dit-il. C'est Villalobos, Conink, Llamas, Achokier, Dealkozer, Dellacrux, Veracruz, Ugolin, Tambourin, Fernandez, Martinez, Suarez, Henriquez, Vasquez, Lopez, Gomez, Sanchez, de Vechis, de Grassis, de Grassalis, de Pitigianis, de Graphæis, Squilanti, Bizozeri, Barcola, de Bobadilla, Simancha, Perez de Lara, Aldretta, Lorca, de Scarcia, Quaranta, Scophra, Pedrezza, Cabrezza, Bisbe, Dias, de Clavasio, Villagut, Adam à Manden, Iribarne, Binsfeld, Volfangi à Vorberg, Vosthery, Strevesdorf. O mon père! lui dis-je tout effrayé, tous ces gens-là étaient-ils chrétiens? Comment, chrétiens! me répondit-il. Ne vous disais-je pas que ce sont les seuls par lesquels nous gouvernons aujourd'hui la chrétienté? Cela me fit pitié, mais je ne lui en témoignai rien, et lui demandai seulement si tous ces auteurs-là étaient jésuites.

Non, me dit-il, mais il n'importe; ils n'ont pas laissé de dire de bonnes choses. Ce n'est pas que la plupart ne les aient prises ou imitées des nôtres; mais nous ne nous piquons pas d'honneur, outre qu'ils citent nos pères à toute heure et avec éloge. Voyez Diana, qui n'est pas de notre Société; quand il parle de Vasquez, il l'appelle *le phénix des esprits*. Et quelquefois il dit « que Vasquez seul lui est « autant que tout le reste des hommes ensemble. « *Instar omnium*. » Aussi tous nos pères se servent fort souvent de ce bon Diana; car si vous entendez bien notre doctrine de la Probabilité, vous verrez que cela n'y fait rien. Au contraire, nous avons bien voulu que d'autres que les jésuites puissent rendre leurs opinions probables, afin qu'on ne puisse pas nous les imputer toutes. Et ainsi, quand quelque auteur que ce soit en a avancé une, nous avons droit de la prendre, si nous le voulons, par la doctrine des opinions probables; et nous n'en sommes pas les garants quand l'auteur n'est pas de notre corps. J'entends tout cela, lui dis-je. Je vois bien par là que tout est bien venu chez vous, hormis les anciens Pères, et que vous êtes les maîtres de la campagne. Vous n'avez plus qu'à courir.

Mais je prévois trois ou quatre grands inconvénients, et de puissantes barrières qui s'opposeront à votre course. Et quoi? me dit le père tout étonné. C'est, lui répondis-je, l'Ecriture sainte, les papes et les conciles, que vous ne pouvez démentir, et qui sont tous dans la voie unique de l'évangile. Est-ce là tout? me dit-il. Vous m'avez fait peur. Croyez-vous qu'une chose si visible n'ait pas été prévue, et que nous n'y ayons pas pourvu? Vraiment je vous admire, de penser que nous soyons opposés à l'Ecriture, aux papes ou aux conciles! Il faut que je vous éclaircisse du contraire. Je serais

bien marri que vous crussiez que nous manquons à ce que nous leur devons. Vous avez sans doute pris cette pensée de quelques opinions de nos pères qui paraissent choquer leurs décisions, quoique cela ne soit pas. Mais, pour en entendre l'accord, il faudrait avoir plus de loisir. Je souhaite que vous ne demeuriez pas mal édifié de nous. Si vous voulez que nous nous revoyions demain, je vous en donnerai l'éclaircissement.

Voilà la fin de cette conférence, qui sera celle de cet entretien; aussi en voilà bien assez pour une lettre. Je m'assure que vous en serez satisfait en attendant la suite. Je suis, etc.

SIXIÈME LETTRE.

Différents artifices des jésuites pour éluder l'autorité de l'évangile, des conciles et des papes. Quelques conséquences qui suivent de leur doctrine sur la Probabilité. Leurs relâchements en faveur des bénéficiers, des prêtres, des religieux et des domestiques. Histoire de Jean d'Alba.

De Paris, ce 10 avril 1656.

Monsieur,

Je vous ai dit, à la fin de ma dernière lettre, que ce bon père jésuite m'avait promis de m'apprendre de quelle sorte les casuistes accordent les contrariétés qui se rencontrent entre leurs opinions et les décisions des papes, des conciles et de l'Ecriture. Il m'en a instruit, en effet, dans ma seconde visite, dont voici le récit.

Ce bon père me parla de cette sorte : Une des manières dont nous accordons ces contradictions apparentes, est par l'interprétation de quelque terme. Par exemple, le pape Grégoire XIV a déclaré que les assassins sont indignes de jouir de l'asyle des églises, et qu'on les en doit arracher. Cependant nos vingt-quatre vieillards disent; tr. 6, ex. 4, n. 27 : « Que tous ceux qui tuent en trahison « ne doivent pas encourir la peine de cette bulle. » Cela vous paraît être contraire, mais on l'accorde, en interprétant le mot d'*assassin*, comme ils font par ces paroles : « Les assassins ne sont-ils pas in- « dignes de jouir du privilége des églises? Oui, par

« la bulle de Grégoire XIV. Mais nous entendons « par le mot d'assassins, ceux qui ont reçu de l'ar- « gent pour tuer quelqu'un en trahison. D'où il ar- « rive que ceux qui tuent sans en recevoir aucun « prix, mais seulement pour obliger leurs amis, ne « sont pas appelés assassins. » De même il est dit dans l'évangile : « Donnez l'aumône de votre su- « perflu. » Cependant plusieurs casuistes ont trouvé moyen de décharger les personnes les plus riches de l'obligation de donner l'aumône. Cela vous paraît encore contraire; mais on en fait voir facilement l'accord, en interprétant le mot de *superflu;* en sorte qu'il n'arrive presque jamais que personne en ait. Et c'est ce qu'a fait le docte Vasquez en cette sorte, dans son *Traité de l'Aumône*, c. 4 : « Ce « que les personnes du monde gardent pour relever « leur condition et celle de leurs parents n'est pas « appelé superflu. Et c'est pourquoi à peine trou- « vera-t-on qu'il y ait jamais de superflu chez les « gens du monde, et non pas même chez les rois. »

Aussi Diana ayant rapporté ces mêmes paroles de Vasquez, car il se fonde ordinairement sur nos pères, il en conclut fort bien : « Que, dans la question, si « les riches sont obligés de donner l'aumône de leur « superflu, encore que l'affirmative fût véritable, il « n'arrivera jamais, ou presque jamais, qu'elle oblige « dans la pratique. »

Je vois bien, mon père, que cela suit de la doctrine de Vasquez. Mais que répondrait-on, si l'on objectait qu'afin de faire son salut, il serait donc aussi sûr, selon Vasquez, de ne point donner l'aumône, pourvu qu'on ait assez d'ambition pour n'avoir point de superflu; qu'il est sûr, selon l'évangile, de n'avoir point d'ambition, afin d'avoir du superflu pour en pouvoir donner l'aumône? Il faudrait répondre, me dit-il, que toutes ces deux voies

sont sûres selon le même évangile; l'une, selon l'évangile dans le sens le plus littéral et le plus facile à trouver; l'autre, selon le même évangile, interprété par Vasquez. Vous voyez par-là l'utilité des interprétations.

Mais quand les termes sont si clairs, qu'ils n'en souffrent aucune, alors nous nous servons de la remarque des circonstances favorables, comme vous verrez par cet exemple. Les papes ont excommunié les religieux qui quittent leur habit, et nos vingt-quatre vieillards ne laissent pas de parler en cette sorte, tr. 6, ex. 7, n. 103. « En quelles occasions un « religieux peut-il quitter son habit sans encourir « l'excommunication? » Il en rapporte plusieurs, et entre autres celle-ci : « S'il le quitte pour une cause « honteuse, comme pour aller filouter, ou pour « aller *incognito* en des lieux de débauche, le devant « bientôt reprendre. » Aussi il est visible que les bulles ne parlent point de ces cas-là.

J'avais peine à croire cela, et je priai le père de me le montrer dans l'original; je vis que le chapitre où sont ces paroles est intitulé : « Pratique selon « l'école de la Société de Jésus; *Praxis ex Societatis Jesu scholâ;* » et j'y vis ces mots : *Si habitum dimittat ut furetur occultè, vel fornicetur.* Et il me montra la même chose dans Diana, en ces termes : *Ut eat incognitus ad lupanar.* Et d'où vient, mon père, qu'ils les ont déchargés de l'excommunication en cette rencontre? Ne le comprenez-vous pas? me dit-il. Ne voyez-vous pas quel scandale ce serait de surprendre un religieux en cet état avec son habit de religion? Et n'avez-vous point ouï parler, continua-t-il, comment on répondit à la première bulle, *Contra sollicitantes?* et de quelle sorte nos vingt-quatre, dans un chapitre aussi de la Pratique de l'école de notre Société, expliquent la

bulle de Pie V, *Contra clericos, etc.*? Je ne sais ce que c'est que tout cela, lui dis-je. Vous ne lisez donc guère Escobar? me dit-il. Je ne l'ai que d'hier, mon père, et même j'eus de la peine à le trouver. Je ne sais ce qui est arrivé depuis peu, qui fait que tout le monde le cherche. Ce que je vous disais, repartit le père, est au tr. 1, ex. 8, n. 102. Voyez-le en votre particulier. Vous y trouverez un bel exemple de la manière d'interpréter favorablement les bulles. Je le vis en effet dès le soir même; mais je n'ose vous le rapporter, car c'est une chose effroyable.

Le bon père continua donc ainsi. Vous entendez bien maintenant comment on se sert des circonstances favorables? Mais il y en a quelquefois de si précises, qu'on ne peut accorder par-là les contradictions. De sorte que ce serait bien alors que vous croiriez qu'il y en aurait. Par exemple : trois papes ont décidé que les religieux, qui sont obligés par un vœu particulier à la vie quadragésimale, n'en sont pas dispensés, encore qu'ils soient faits évêques. Et cependant Diana dit « que nonobstant leur décision « il en sont dispensés. » Et comment accorde-t-il cela? lui dis-je. C'est, répliqua le père, par la plus subtile de toutes les nouvelles méthodes, et par le plus fin de la Probabilité. Je vais vous l'expliquer. C'est que, comme vous le vîtes l'autre jour, l'affirmative et la négative de la plupart des opinions ont chacune quelque probabilité, au jugement de nos docteurs, et assez pour être suivies avec sûreté de conscience. Ce n'est pas que le pour et le contre soient ensemble véritables dans le même sens, cela est impossible; mais c'est seulement qu'ils sont ensemble probables, et sûrs par conséquent.

Sur ce principe, Diana notre bon ami parle ainsi en la part. 5, tr. 13, r. 39. « Je réponds à la déci- « sion de ces trois papes, qui est contraire à mon

« opinion, qu'ils ont parlé de la sorte en s'attachant
« à l'affirmative, laquelle en effet est probable, à
« mon jugement même : mais il ne s'ensuit pas de
« là que la négative n'ait aussi sa probabilité. » Et dans le même traité, r. 65, sur un autre sujet, dans lequel il est encore d'un sentiment contraire à un pape, il parle ainsi : « Que le pape l'ait dit comme
« chef de l'Église, je le veux. Mais il ne l'a fait que
« dans l'étendue de la sphère de probabilité de son
« sentiment. » Or vous voyez bien que ce n'est pas là blesser les sentiments des papes : on ne le souffrirait pas à Rome, où Diana est en un si grand crédit. Car il ne dit pas que ce que les papes ont décidé ne soit pas probable; mais, en laissant leur opinion dans toute la sphère de probabilité, il ne laisse pas de dire que le contraire est aussi probable. Cela est très-respectueux, lui dis-je. Et cela est plus subtil, ajouta-t-il, que la réponse que fit le père Bauny quand on eut censuré ses livres à Rome. Car il lui échappa d'écrire contre M. Hallier, qui le persécutait alors furieusement : « Qu'a de commun la cen-
« sure de Rome avec celle de France? » Vous voyez assez par-là que, soit par l'interprétation des termes, soit par la remarque des circonstances favorables, soit enfin par la double probabilité du pour et du contre, on accorde toujours ces contradictions prétendues, qui vous étonnaient auparavant, sans jamais blesser les décisions de l'Écriture, des conciles ou des papes, comme vous le voyez. Mon révérend père, lui dis-je, que le monde est heureux de vous avoir pour maîtres! Que ces probabilités sont utiles! Je ne savais pourquoi vous aviez pris tant de soin d'établir qu'un seul docteur, *s'il est grave,* peut rendre une opinion probable, que le contraire peut l'être aussi; et qu'alors on peut choisir du pour et du contre celui qui agrée le plus, encore qu'on ne le

croie pas véritable, et avec tant de sûreté de conscience, qu'un confesseur qui refuserait de donner l'absolution sur la foi de ces casuistes serait en état de damnation : d'où je comprends qu'un seul casuiste peut à son gré faire de nouvelles règles de morale, et disposer, selon sa fantaisie, de tout ce qui regarde la conduite des mœurs. Il faut, me dit le père, apporter quelque tempérament à ce que vous dites. Apprenez bien ceci. Voici notre méthode, où vous verrez le progrès d'une opinion nouvelle, depuis sa naissance jusqu'à sa maturité.

D'abord le docteur *grave* qui l'a inventée l'expose au monde, et la jette comme une semence pour prendre racine. Elle est encore faible en cet état, mais il faut que le temps la mûrisse peu-à-peu. Et c'est pourquoi Diana, qui en a introduit plusieurs, dit en un endroit : « J'avance cette opinion; mais « parce qu'elle est nouvelle, je la laisse mûrir au « temps, *relinquo tempori maturandam.* » Ainsi en peu d'années on la voit insensiblement s'affermir ; et après un temps considérable, elle se trouve autorisée par la tacite approbation de l'Église, selon cette grande maxime du père Bauny : « Qu'une opinion « étant avancée par quelques casuistes, et l'Église « ne s'y étant point opposée, c'est un témoignage « qu'elle l'approuve. » Et c'est en effet par ce principe qu'il autorise un de ses sentiments dans son traité 6, p. 312. Eh quoi! lui dis-je, mon père, l'Église, à ce compte-là, approuverait donc tous les abus qu'elle souffre, et toutes les erreurs des livres qu'elle ne censure point? Disputez, me dit-il, contre le père Bauny. Je vous fais un récit, et vous contestez contre moi. Il ne faut jamais disputer sur un fait. Je vous disais donc que, quand le temps a ainsi mûri une opinion, alors elle est tout-à-fait probable et sûre. Et de là vient que le docte Cara-

muel, dans la lettre où il adresse à Diana sa Théologie fondamentale, dit que ce grand « Diana a rendu « plusieurs opinions probables qui ne l'étaient pas « auparavant, *quæ antea non erant.* Et qu'ainsi on « ne pèche plus en les suivant; au lieu qu'on péchait « auparavant; *jam non peccant, licet antè peccaverint.* »

En vérité, mon père, lui dis-je, il y a bien à profiter auprès de vos docteurs. Quoi! de deux personnes qui font les mêmes choses, celui qui ne sait pas leur doctrine pèche; celui qui la sait ne pèche pas? Elle est donc tout ensemble instructive et justifiante? La loi de Dieu faisait des prévaricateurs, selon S. Paul; celle-ci fait qu'il n'y a presque que des innocents. Je vous supplie, mon père, de m'en bien informer; je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez dit les principales maximes que vos casuistes ont établies.

Hélas! me dit le père, notre principal but aurait été de n'établir point d'autres maximes que celles de l'évangile dans toute leur sévérité. Et l'on voit assez par le réglement de nos mœurs que, si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par dessein. Nous y sommes forcés. Les hommes sont aujourd'hui tellement corrompus, que, ne pouvant les faire venir à nous, il faut bien que nous allions à eux : autrement ils nous quitteraient; ils feraient pis, ils s'abandonneraient entièrement. Et c'est pour les retenir que nos casuistes ont considéré les vices auxquels on est le plus porté dans toutes les conditions, afin d'établir des maximes si douces, sans toutefois blesser la vérité, qu'on serait de composition difficile si l'on n'en était content. Car le dessein capital que notre Société a pris pour le bien de la religion, est de ne rebuter qui que ce soit, pour ne pas désespérer le monde.

Nous avons donc des maximes pour toutes sortes de personnes, pour les bénéficiers, pour les prêtres, pour les religieux, pour les gentilshommes, pour les domestiques, pour les riches, pour ceux qui sont dans le commerce, pour ceux qui sont mal dans leurs affaires, pour ceux qui sont dans l'indigence, pour les femmes dévotes, pour celles qui ne le sont pas, pour les gens mariés, pour les gens déréglés. Enfin rien n'a échappé à leur prévoyance. C'est-à-dire, lui dis-je, qu'il y en a pour le clergé, la noblesse, et le tiers-état. Me voici bien disposé à les entendre.

Commençons, dit le père, par les bénéficiers. Vous savez quel trafic on fait aujourd'hui des bénéfices, et que, s'il fallait s'en rapporter à ce que saint Thomas et les anciens en ont écrit, il y aurait bien des simoniaques dans l'Église. C'est pourquoi il a été fort nécessaire que nos pères aient tempéré les choses par leur prudence, comme ces paroles de Valentia, qui est l'un des quatre animaux d'Escobar, vous l'apprendront. C'est la conclusion d'un long discours, où il en donne plusieurs expédients, dont voici le meilleur à mon avis. C'est en la pag. 2039 du tome 3. « Si l'on donne un bien temporel pour « un bien spirituel », c'est-à-dire de l'argent pour un bénéfice, « et qu'on donne l'argent comme le « prix du bénéfice, c'est une simonie visible. Mais, « si on le donne comme le motif qui porte la vo- « lonté du collateur à le conférer, ce n'est point « simonie, encore que celui qui le confère considère « et attende l'argent comme la fin principale. » Tannerus, qui est encore de notre Société, dit la même chose dans son tome 3, p. 1519, quoiqu'il « avoue que saint Thomas y est contraire, en ce « qu'il enseigne absolument que c'est toujours si- « monie de donner un bien spirituel pour un tem-

« porel, si le temporel en est la fin. » Par ce moyen nous empêchons une infinité de simonies. Car qui serait assez méchant pour refuser, en donnant de l'argent pour un bénéfice, de porter son intention à le donner comme *un motif* qui porte le bénéficier à le résigner, au lieu de le donner comme *le prix* du bénéfice? Personne n'est assez abandonné de Dieu pour cela. Je demeure d'accord, lui dis-je, que tout le monde a des graces suffisantes pour faire un tel marché. Cela est assuré, repartit le père.

Voilà comment nous avons adouci les choses à l'égard des bénéficiers. Quant aux prêtres, nous avons plusieurs maximes qui leur sont assez favorables. Par exemple, celle-ci de nos vingt-quatre, tr. 1, ex. 11, n. 96 : « Un prêtre qui a reçu de l'ar-
« gent pour dire une messe, peut-il recevoir de
« nouvel argent sur la même messe? Oui, dit Fi-
« liutius, en appliquant la partie du sacrifice qui lui
« appartient comme prêtre à celui qui le paie de
« nouveau, pourvu qu'il n'en reçoive pas autant
« que pour une messe entière, mais seulement pour
« une partie, comme pour un tiers de messe. »

Certes, mon père, voici une de ces rencontres où le *pour* et le *contre* sont bien probables. Car ce que vous me dites ne peut manquer de l'être, après l'autorité de Filiutius et d'Escobar. Mais en le laissant dans sa sphère de probabilité, on pourrait bien, ce me semble, dire aussi le contraire, et l'appuyer par ces raisons. Lorsque l'Église permet aux prêtres qui sont pauvres de recevoir de l'argent pour leurs messes, parce qu'il est bien juste que ceux qui servent à l'autel vivent de l'autel, elle n'entend pas pour cela qu'ils échangent le sacrifice pour de l'argent, et encore moins qu'ils se privent eux-mêmes de toutes les graces qu'ils en doivent tirer les premiers. Et je dirais encore « que les prêtres, selon

« saint Paul, sont obligés d'offrir le sacrifice, premièrement pour eux-mêmes, et puis pour le peuple; » et qu'ainsi il leur est bien permis d'en associer d'autres au fruit du sacrifice, mais non pas de renoncer eux-mêmes volontairement à tout le fruit du sacrifice, et de le donner à un autre pour un tiers de messe, c'est-à-dire pour quatre ou cinq sols. En vérité, mon père, pour peu que je fusse *grave*, je rendrais cette opinion probable. Vous n'y auriez pas grande peine, me dit-il. Elle l'est visiblement. La difficulté était de trouver de la probabilité dans le contraire des opinions qui sont manifestement bonnes. Et c'est ce qui n'appartient qu'aux grands hommes. Le père Bauny y excelle. Il y a du plaisir de voir ce savant casuiste pénétrer dans le pour et le contre d'une même question qui regarde encore les prêtres, et trouver raison partout, tant il est ingénieux et subtil.

Il dit en un endroit, c'est dans le traité 10, p. 474 : « On ne peut pas faire une loi qui obligeât « les curés à dire la messe tous les jours, parce « qu'une telle loi les exposerait indubitablement, « *haud dubiè*, au péril de la dire quelquefois en « péché mortel. » Et néanmoins, dans le même traité 10, page 441, il dit : « Que les prêtres qui « ont reçu de l'argent pour dire la messe tous les « jours la doivent dire tous les jours, et qu'ils ne « peuvent pas s'excuser sur ce qu'ils ne sont pas « toujours assez bien préparés pour la dire, parce « qu'on peut toujours faire l'acte de contrition ; et « que, s'ils y manquent, c'est leur faute, et non pas « celle de celui qui leur fait dire la messe. » Et pour lever les plus grandes difficultés qui pourraient les en empêcher, il résout ainsi cette question dans le même traité, quest. 32, p. 457 : « Un prêtre peut-il « dire la messe le même jour qu'il a commis un

« péché mortel et des plus criminels, en se confes- « sant auparavant? Non, dit Villalobos, à cause de « son impureté. Mais Sancius dit que oui, et sans « aucun péché ; et je tiens son opinion sûre, et « qu'elle doit être suivie dans la pratique : *et tuta* « *et sequenda in praxi*. »

Quoi, mon père ! lui dis-je, on doit suivre cette opinion dans la pratique? Un prêtre qui serait tombé dans un tel désordre, oserait-il s'approcher le même jour de l'autel, sur la parole du père Bauny? Et ne devrait-il pas déférer aux anciennes lois de l'Église, qui excluaient pour jamais du sacrifice, ou au moins pour un long temps, les prêtres qui avaient commis des péchés de cette sorte, plutôt que de s'arrêter aux nouvelles opinions des casuistes, qui les y admettent le jour même qu'ils y sont tombés? Vous n'avez point de mémoire, dit le père. Ne vous appris-je pas l'autre fois que, selon nos pères Cellot et Reginaldus, « on ne doit pas suivre, dans la mo- « rale, les anciens Pères, mais les nouveaux ca- « suistes? » Je m'en souviens bien, lui répondis-je. Mais il y a plus ici, car il y a des lois de l'Église. Vous avez raison, me dit-il; mais c'est que vous ne savez pas encore cette belle maxime de nos pères : « Que les lois de l'Église perdent leur force quand « on ne les observe plus, CUM *jam desuetudine* « *abierunt*, » comme dit Filiutius, tom. 2, tr. 25. n. 33. Nous voyons mieux que les anciens les nécessités présentes de l'Église. Si on était si sévère à exclure les prêtres de l'autel, vous comprenez bien qu'il n'y aurait pas un si grand nombre de messes. Or la pluralité des messes apporte tant de gloire à Dieu, et d'utilité aux ames, que j'oserai dire, avec notre père Cellot, dans son livre de la Hiérarchie, pag. 611 de l'impression de Rouen, qu'il n'y aurait pas trop de prêtres, « quand non-seulement tous les

« hommes et les femmes, si cela se pouvait, mais « que les corps insensibles, et les bêtes brutes « mêmes, *bruta animalia*, seraient changés en « prêtres pour célébrer la messe. »

Je fus si surpris de la bizarrerie de cette imagination, que je ne pus rien dire, de sorte qu'il continua ainsi : Mais en voilà assez pour les prêtres ; je serais trop long ; venons aux religieux. Comme leur plus grande difficulté est en l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs, écoutez l'adoucissement qu'y apportent nos pères. C'est Castrus Palaüs, de notre Société, *Op. mor.* p. 1, disp. 2, pag. 6 : « Il est « hors de dispute, *non est controversia,* que le re- « ligieux qui a pour soi une opinion probable n'est « point tenu d'obéir à son supérieur, quoique l'o- « pinion du supérieur soit la plus probable. Car « alors il est permis au religieux d'embrasser celle « qui lui est la plus agréable, *quæ sibi gratior fue-* « *rit,* comme le dit Sanchez. Et encore que le com- « mandement du supérieur soit juste, cela ne vous « oblige pas de lui obéir : car il n'est pas juste de « tous points et en toutes manières, *non undequa-* « *què justè præcipit,* mais seulement probablement ; « et ainsi vous n'êtes engagé que probablement à lui « obéir, et vous en êtes probablement dégagé : *pro-* « *babiliter obligatus et probabiliter deobligatus.* » Certes, mon père, lui dis-je, on ne saurait trop estimer un si beau fruit de la double probabilité. Elle est de grand usage, me dit-il ; mais abrégeons. Je ne vous dirai plus que ce trait de notre célèbre Molina, en faveur des religieux qui sont chassés de leurs couvents pour leurs désordres. Notre père Escobar le rapporte, tr. 6, ex. 7, n. 111, en ces termes : « Molina assure qu'un religieux chassé de son mo- « nastère n'est point obligé de se corriger pour y

« retourner, et qu'il n'est plus lié par son vœu d'o-
« béissance. »

Voilà, mon père, lui dis-je, les ecclésiastiques bien à leur aise. Je vois bien que vos casuistes les ont traités favorablement. Ils y ont agi comme pour eux-mêmes. J'ai bien peur que les gens des autres conditions ne soient pas si bien traités. Il fallait que chacun fît pour soi. Ils n'auraient pas mieux fait eux-mêmes, me repartit le père. On a agi pour tous avec une pareille charité, depuis les plus grands jusques aux moindres. Et vous m'engagez, pour vous le montrer, à vous dire nos maximes touchant les valets.

Nous avons considéré, à leur égard, la peine qu'ils ont, quand ils sont gens de conscience, à servir des maîtres débauchés. Car s'ils ne font tous les messages où ils les emploient, ils perdent leur fortune; et s'ils leur obéissent, ils en ont du scrupule. C'est pour les en soulager que nos vingt-quatre pères, tr. 7, ex. 4, n. 223, ont marqué les services qu'ils peuvent rendre en sûreté de conscience. En voici quelques-uns : « Porter des lettres et des présents ;
« ouvrir les portes et les fenêtres ; aider leur maître
« à monter à la fenêtre, tenir l'échelle pendant qu'il
« y monte : tout cela est permis et indifférent. Il
« est vrai que pour tenir l'échelle, il faut qu'ils
« soient menacés plus qu'à l'ordinaire, s'ils y man-
« quaient. Car c'est faire injure au maître d'une
« maison d'y entrer par la fenêtre. »

Voyez-vous combien cela est judicieux? Je n'attendais rien moins, lui dis-je, d'un livre tiré des vingt-quatre jésuites. Mais, ajouta le père, notre père Bauny a encore bien appris aux valets à rendre tous ces devoirs-là innocemment à leurs maîtres, en faisant qu'ils portent leur intention, non pas aux pé-

chés dont ils sont les entremetteurs, mais seulement au gain qui leur en revient. C'est ce qu'il a bien expliqué dans sa Somme des péchés, en la page 710 de la première impression : « Que les confesseurs, « dit-il, remarquent bien qu'on ne peut absoudre « les valets qui font des messages déshonnêtes, s'ils « consentent aux péchés de leurs maîtres; mais il « faut dire le contraire, s'ils le font pour leur com- « modité temporelle. » Et cela est bien facile à faire, car pourquoi s'obstineraient-ils à consentir à des péchés dont ils n'ont que la peine?

Et le même père Bauny a encore établi cette grande maxime en faveur de ceux qui ne sont pas contents de leurs gages. C'est dans sa Somme, pag 213 et 214 de la sixième édition. « Les valets qui se plai- « gnent de leurs gages peuvent-ils d'eux-mêmes les « croître en se garnissant les mains d'autant de bien « appartenant à leurs maîtres, comme ils s'imagi- « nent en être nécessaire pour égaler lesdits gages « à leur peine? Ils le peuvent en quelques rencon- « tres, comme lorsqu'ils sont si pauvres en cher- « chant condition qu'ils ont été obligés d'accepter « l'offre qu'on leur a faite, et que les autres valets « de leur sorte gagnent davantage ailleurs. »

Voilà justement, mon père, lui dis-je, le passage de Jean d'Alba. Quel Jean d'Alba? dit le père. Que voulez-vous dire? Quoi! mon père, ne vous souvenez-vous plus de ce qui se passa en cette ville l'année 1647? Et où étiez-vous donc alors? J'enseignais, dit-il, les cas de conscience dans un de nos colléges assez éloigné de Paris. Je vois donc bien, mon père, que vous ne savez pas cette histoire; il faut que je vous la dise C'était une personne d'honneur qui la contait l'autre jour en un lieu où j'étais. Il nous disait que ce Jean d'Alba, servant vos pères du collége de Clermont de la rue Saint-Jacques, et

n'étant pas satisfait de ses gages, déroba quelque chose pour se récompenser; que vos pères, s'en étant aperçus, le firent mettre en prison, l'accusant de vol domestique, et que le procès en fut rapporté au Châtelet, le sixième jour d'avril 1647, si j'ai bonne mémoire. Car il nous marqua toutes ces particularités-là, sans quoi à peine l'aurait-on cru. Ce malheureux, étant interrogé, avoua qu'il avait pris quelques plats d'étain à vos pères, mais il soutint qu'il ne les avait pas volés pour cela, rapportant pour sa justification cette doctrine du père Bauny, qu'il présenta aux juges avec un écrit d'un de vos pères, sous lequel il avait étudié les cas de conscience, qui lui avait appris la même chose. Sur quoi M. de Montrouge, l'un des plus considérés de cette compagnie, dit en opinant : « Qu'il n'était pas « d'avis que, sur des écrits de ces pères, contenant « une doctrine illicite, pernicieuse et contraire à « toutes les lois naturelles, divines et humaines, « capables de renverser toutes les familles et d'auto- « riser tous les vols domestiques, on dût absoudre « cet accusé. Mais qu'il était d'avis que ce trop fi- « dèle disciple fût fouetté devant la porte du col- « lège, par la main du bourreau, lequel en même « temps brûlerait les écrits de ces pères traitant du « larcin, avec défense à eux de plus enseigner une « telle doctrine, sur peine de la vie. »

On attendait la suite de cet avis, qui fut fort approuvé, lorsqu'il arriva un incident qui fit remettre le jugement de ce procès. Mais cependant le prisonnier disparut, on ne sait comment, sans qu'on parlât plus de cette affaire-là; de sorte que Jean d'Alba sortit, et sans rendre sa vaisselle. Voilà ce qu'il nous dit, et il ajoutait à cela que l'avis de M. Montrouge est aux registres du Châtelet, où chacun le peut voir. Nous prîmes plaisir à ce conte.

A quoi vous amusez-vous? dit le père. Qu'est-ce que tout cela signifie? Je vous parle des maximes de nos casuistes; j'étais prêt à vous parler de celles qui regardent les gentilshommes, et vous m'interrompez par des histoires hors de propos. Je ne vous le disais qu'en passant, lui dis-je, et aussi pour vous avertir d'une chose importante sur ce sujet, que je trouve que vous avez oubliée en établissant votre doctrine de la probabilité. Eh quoi! dit le père, que pourrait-il y avoir de manque après que tant d'habiles gens y ont passé? C'est, lui répondis-je, que vous avez bien mis ceux qui suivent vos opinions probables, en assurance à l'égard de Dieu et de la conscience : car, à ce que vous dites, on est en sûreté de ce côté-là en suivant un docteur grave. Vous les avez encore mis en assurance du côté des confesseurs : car vous avez obligé les prêtres à les absoudre sur une opinion probable, à peine de péché mortel. Mais vous ne les avez point mis en assurance du côté des juges; de sorte qu'ils se trouvent exposés au fouet et à la potence en suivant vos probabilités. C'est un défaut capital que cela. Vous avez raison, dit le père, vous me faites plaisir. Mais c'est que nous n'avons pas autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs, qui sont obligés de se rapporter à nous pour les cas de conscience : car c'est nous qui en jugeons souverainement. J'entends bien, lui dis-je; mais si d'une part vous êtes les juges des confesseurs, n'êtes-vous pas de l'autre les confesseurs des juges? Votre pouvoir est de grande étendue : obligez-les d'absoudre les criminels qui ont une opinion probable, à peine d'être exclus des sacrements; afin qu'il n'arrive pas, au grand mépris et scandale de la probabilité, que ceux que vous rendez innocents dans la théorie soient fouettés ou pendus dans la pratique. Sans cela, comment trou-

veriez-vous des disciples? Il y faudra songer, me dit-il; cela n'est pas à négliger. Je le proposerai à notre père Provincial. Vous pouviez néanmoins réserver cet avis à un autre temps, sans interrompre ce que j'ai à vous dire des maximes que nous avons établies en faveur des gentilshommes, et je ne vous les apprendrai qu'à la charge que vous ne me ferez plus d'histoires.

Voilà tout ce que vous aurez pour aujourd'hui; car il faut plus d'une lettre pour vous mander tout ce que j'ai appris en une seule conversation. Cependant je suis, etc.

SEPTIÈME LETTRE.

De la méthode de diriger l'intention, selon les casuistes. De la permission qu'ils donnent de tuer pour la défense de l'honneur et des biens, et qu'ils étendent jusqu'aux prêtres et aux religieux. Question curieuse, proposée par Caramuel, savoir s'il est permis aux jésuites de tuer les jansénistes.

De Paris, ce 25 avril 1656.

MONSIEUR,

Après avoir apaisé le bon père dont j'avais un peu troublé le discours par l'histoire de Jean d'Alba, il le reprit sur l'assurance que je lui donnai de ne lui en plus faire de semblables; et il me parla des maximes de ses casuistes touchant les gentilshommes, à peu près en ces termes :

Vous savez, me dit-il, que la passion dominante des personnes de cette condition est ce point d'honneur qui les engage à toute heure à des violences qui paraissent bien contraires à la piété chrétienne; de sorte qu'il faudrait les exclure presque tous de nos confessionnaux, si nos pères n'eussent un peu relâché de la sévérité de la religion pour s'accommoder à la faiblesse des hommes. Mais, comme ils voulaient demeurer attachés à l'évangile par leur devoir envers Dieu, et aux gens du monde par leur charité pour le prochain, ils ont eu besoin de toute leur lumière pour trouver des expédients qui tempérassent les choses avec tant de justesse, qu'on pût

maintenir et réparer son honneur par les moyens dont on se sert ordinairement dans le monde, sans blesser néanmoins sa conscience; afin de conserver tout ensemble deux choses aussi opposées en apparence, que la piété et l'honneur.

Mais autant que ce dessein était utile, autant l'exécution en était pénible. Car je crois que vous voyez assez la grandeur et la difficulté de cette entreprise. Elle m'étonne, lui dis-je assez froidement. Elle vous étonne? me dit-il. Je le crois, elle en étonnerait bien d'autres. Ignorez-vous que d'une part la loi de l'évangile ordonne « de ne point rendre le mal pour le « mal, et d'en laisser la vengeance à Dieu? » Et que de l'autre les lois du monde défendent de souffrir les injures, sans en tirer raison soi-même, et souvent par la mort de ses ennemis? Avez-vous jamais rien vu qui paraisse plus contraire? Et cependant, quand je vous dis que nos pères ont accordé ces choses, vous me dites simplement que cela vous étonne. Je ne m'expliquais pas assez, mon père. Je tiendrais la chose impossible, si, après ce que j'ai vu de vos pères, je ne savais qu'ils peuvent faire facilement ce qui est impossible aux autres hommes. C'est ce qui me fait croire qu'ils en ont bien trouvé quelque moyen, que j'admire sans le connaître, et que je vous prie de me déclarer.

Puisque vous le prenez ainsi, me dit-il, je ne puis vous le refuser. Sachez donc que ce principe merveilleux est notre grande méthode de *diriger l'intention,* dont l'importance est telle dans notre morale, que j'oserais quasi la comparer à la doctrine de la probabilité. Vous en avez vu quelques traits en passant, dans de certaines maximes que je vous ai dites. Car, lorsque je vous ai fait entendre comment les valets peuvent faire en conscience de certains messages fâcheux, n'avez-vous pas pris garde que

c'était seulement en détournant leur intention du mal dont ils sont les entremetteurs, pour la porter au gain qui leur en revient? Voilà ce que c'est que *diriger l'intention*. Et vous avez vu de même que ceux qui donnent de l'argent pour des bénéfices seraient de véritables simoniaques sans une pareille diversion. Mais je veux maintenant vous faire voir cette grande méthode dans tout son lustre sur le sujet de l'homicide, qu'elle justifie en mille rencontres, afin que vous jugiez par un tel effet tout ce qu'elle est capable de produire. Je vois déjà, lui dis-je, que par-là tout sera permis, rien n'en échappera. Vous allez toujours d'une extrémité à l'autre, répondit le père; corrigez-vous de cela. Car, pour vous témoigner que nous ne permettons pas tout, sachez que, par exemple, nous ne souffrons jamais d'avoir l'intention formelle de pécher pour le seul dessein de pécher; et que quiconque s'obstine à n'avoir point d'autre fin dans le mal que le mal même, nous rompons avec lui; cela est diabolique : voilà qui est sans exception d'âge, de sexe, de qualité. Mais quand on n'est pas dans cette malheureuse disposition, alors nous essayons de mettre en pratique notre méthode de *diriger l'intention*, qui consiste à se proposer pour fin de ses actions un objet permis. Ce n'est pas qu'autant qu'il est en notre pouvoir, nous ne détournions les hommes des choses défendues; mais, quand nous ne pouvons pas empêcher l'action, nous purifions au moins l'intention; et ainsi nous corrigeons le vice du moyen par la pureté de la fin.

Voilà par où nos pères ont trouvé moyen de permettre les violences qu'on pratique en défendant son honneur. Car il n'y a qu'à détourner son intention du désir de vengeance, qui est criminel, pour la porter au désir de défendre son honneur, qui est permis selon nos pères. Et c'est ainsi qu'ils accomplissent tous

leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes. Car ils contentent le monde en permettant les actions; et ils satisfont à l'évangile en purifiant les intentions. Voilà ce que les anciens n'ont point connu; voilà ce qu'on doit à nos pères. Le comprenez-vous maintenant? Fort bien, lui dis-je. Vous accordez aux hommes l'effet extérieur et matériel de l'action, et vous donnez à Dieu ce mouvement intérieur et spirituel de l'intention; et, par cet équitable partage, vous alliez les lois humaines avec les divines. Mais, mon père, pour vous dire la vérité, je me défie un peu de vos promesses, et je doute que vos auteurs en disent autant que vous. Vous me faites tort, dit le père; je n'avance rien que je ne prouve, et par tant de passages, que leur nombre, leur autorité et leurs raisons vous rempliront d'admiration.

Car, pour vous faire voir l'alliance que nos pères ont faite des maximes de l'évangile avec celles du monde, par cette direction d'intention, écoutez notre père Reginaldus, *in praxi*, liv. 21, num. 62, p. 260. « Il est défendu aux particuliers de se venger. Car « saint Paul dit aux Rom. ch. 12 : Ne rendez à per- « sonne le mal pour le mal; et l'Eccl. ch. 28 : Celui « qui veut se venger attirera sur soi la vengeance de « Dieu, et ses péchés ne seront point oubliés. Outre « tout ce qui est dit dans l'évangile, du pardon des « offenses, comme dans les chapitres 6 et 18 de saint « Mathieu. » Certes, mon père, si après cela il dit autre chose que ce qui est dans l'Écriture, ce ne sera pas manque de le savoir. Que conclut-il donc enfin? Le voici, dit-il : « De toutes ces choses, il paraît « qu'un homme de guerre peut sur l'heure même « poursuivre celui qui l'a blessé; non pas, à la vérité, « avec l'intention de rendre le mal pour le mal, mais « avec celle de conserver son honneur : ***Non ut ma-* « *lum pro malo reddat, sed ut conservet honorem.*** »

Voyez-vous comment ils ont soin de défendre d'avoir l'intention de rendre le mal pour le mal, parce que l'Écriture le condamne? Ils ne l'ont jamais souffert. Voyez Lessius, de Just. liv. 2, c. 9, d. 12, n. 79. « Celui qui a reçu un soufflet ne peut pas avoir l'in- « tention de s'en venger; mais il peut bien avoir « celle d'éviter l'infamie, et pour cela de repousser « à l'instant cette injure, et même à coups d'épée : « *etiam cum gladio.* » Nous sommes si éloignés de souffrir qu'on ait le dessein de se venger de ses ennemis, que nos pères ne veulent pas seulement qu'on leur souhaite la mort par un mouvement de haine. Voyez notre père Escobar, tr. 5, ex. 5, n. 145. « Si « votre ennemi est disposé à vous nuire, vous ne de- « vez pas souhaiter sa mort par un mouvement de « haine, mais vous le pouvez bien faire pour éviter « votre dommage. » Car cela est tellement légitime avec cette intention, que notre grand Hurtado de Mendoza dit : « Qu'on peut prier Dieu de faire « promptement mourir ceux qui se disposent à nous « persécuter, si on ne le peut éviter autrement » C'est au livre *de Spe*, vol. 2, d. 15, sect. 4, § 48.

Mon révérend père, lui dis-je, l'Eglise a bien oublié de mettre une oraison à cette intention dans ses prières. On n'y a pas mis, me dit-il, tout ce qu'on peut demander à Dieu. Outre que cela ne se pouvait pas; car cette opinion-là est plus nouvelle que le bréviaire : vous n'êtes pas bon chronologiste. Mais, sans sortir de ce sujet, écoutez encore ce passage de notre père Gaspar Hurtado, *de Sub. pecc. diff.* 9, cité par Diana, p. 5, tr. 14, r. 99. C'est l'un des vingt-quatre pères d'Escobar. « Un bénéficier peut, « sans aucun péché mortel, désirer la mort de celui « qui a une pension sur son bénéfice; et un fils celle « de son père, et se réjouir quand elle arrive, pourvu

« que ce ne soit que pour le bien qui lui en revient, « et non pas par une haine personnelle. »

O mon père, lui dis-je, voilà un beau fruit de la direction d'intention! Je vois bien qu'elle est de grande étendue. Mais néanmoins il y a de certains cas dont la résolution serait encore difficile, quoique fort nécessaire pour les gentilshommes. Proposez-les pour voir, dit le père. Montrez-moi, lui dis-je, avec toute cette direction d'intention, qu'il soit permis de se battre en duel. Notre grand Hurtado de Mendoza, dit le père, vous y satisfera sur l'heure, dans ce passage que Diana rapporte, pag. 5, tr. 14, r. 99. « Si un gentilhomme qui est appelé en duel est connu « pour n'être pas dévot, et que les péchés qu'on lui « voit commettre à toute heure sans scrupule fassent « aisément juger, que, s'il refuse le duel, ce n'est pas « par la crainte de Dieu, mais par timidité; et qu'ainsi « on dise de lui que c'est une poule et non pas un « homme, *gallina et non vir*, il peut, pour conserver « son honneur, se trouver au lieu assigné, non pas « véritablement avec l'intention expresse de se battre « en duel, mais seulement avec celle de se défendre, « si celui qui l'a appelé l'y vient attaquer injuste- « ment. Et son action sera toute indifférente d'elle- « même. Car quel mal y a-t-il d'aller dans un champ, « de s'y promener en attendant un homme, et de se « défendre si on l'y vient attaquer? Et ainsi il ne « pèche en aucune manière, puisque ce n'est point « du tout accepter un duel, ayant l'intention dirigée « à d'autres circonstances. Car l'acceptation du duel « consiste en l'intention expresse de se battre, la- « quelle celui-ci n'a pas. »

Vous ne m'avez pas tenu parole, mon père. Ce n'est pas là proprement permettre le duel; au contraire, il le croit tellement défendu, que, pour le rendre permis, il évite de dire que c'en soit un. Ho!

ho! dit le père, vous commencez à pénétrer: j'en suis ravi. Je pourrais dire néanmoins qu'il permet en cela tout ce que demandent ceux qui se battent en duel. Mais, puisqu'il faut vous répondre juste, notre père Layman le fera pour moi, en permettant le duel en mots propres, pourvu qu'on dirige son intention à l'accepter seulement pour conserver son honneur ou sa fortune. C'est au livre 3, p. 3, c. 3, n. 2 et 3. « Si « un soldat à l'armée, ou un gentilhomme à la cour, « se trouve en état de perdre son honneur ou sa for- « tune, s'il n'accepte un duel, je ne vois pas que l'on « puisse condamner celui qui le reçoit pour se dé- « fendre. » Petrus Hurtado dit la même chose, au rapport de notre célèbre Escobar, au tr. 1, ex. 7, n. 96 et 98; il ajoute ces paroles de Hurtado : « Qu'on « peut se battre en duel pour défendre même son « bien, s'il n'y a que ce moyen de le conserver; parce « que chacun a le droit de défendre son bien, et même « par la mort de ses ennemis. » J'admirai sur ces passages de voir que la piété du roi emploie sa puissance à défendre et à abolir le duel dans ses états, et que la piété des jésuites occupe leur subtilité à le permettre et à l'autoriser dans l'Église. Mais le bon père était si en train, qu'on lui eût fait tort de l'arrêter, de sorte qu'il poursuivit ainsi : Enfin, dit-il, Sanchez (voyez un peu quels gens je vous cite!) passe outre. Car il permet non-seulement de recevoir, mais encore d'offrir le duel, en dirigeant bien son intention. Et notre Escobar le suit en cela au même lieu, n. 97. Mon père, lui dis-je, je le quitte si cela est; mais je ne croirai jamais qu'il l'ait écrit, si je ne le vois. Lisez-le donc vous-même, me dit-il; et je lus en effet ces mots dans la Théologie morale de Sanchez, liv. 2, c. 39, n. 7 : « Il est bien raison- « nable de dire qu'un homme peut se battre en duel « pour sauver sa vie, son honneur, ou son bien en

« une quantité considérable, lorsqu'il est constant « qu'on les lui veut ravir injustement par des pro- « cès et des chicaneries, et qu'il n'y a que ce seul « moyen de les conserver. Et Navarrus dit fort bien « qu'en cette occasion il est permis d'accepter et « d'offrir le duel : *Licet acceptare et offerre duellum.* « Et aussi qu'on peut tuer en cachette son ennemi. « Et même, en ces rencontres-là, on ne doit point « user de la voie du duel, si on peut tuer en cachette « son homme, et sortir par-là d'affaire. Car, par ce « moyen, on évitera tout ensemble, et d'exposer sa « vie dans un combat, et de participer au péché que « notre ennemi commettrait par un duel. »

Voilà, mon père, lui dis-je, un pieux guet-apens : mais, quoique pieux, il demeure toujours guet-apens, puisqu'il est permis de tuer son ennemi en trahison. Vous ai-je dit, répliqua le père, qu'on peut tuer en trahison? Dieu m'en garde! Je vous dis qu'on peut tuer en cachette, et de là vous concluez qu'on peut tuer en trahison, comme si c'était la même chose. Apprenez d'Escobar, tr. 6, ex. 4, n. 26, ce que c'est que tuer en trahison, et puis vous parlerez. « On appelle tuer en trahison, quand « on tue celui qui ne s'en défie en aucune manière. « Et c'est pourquoi celui qui tue son ennemi n'est « pas dit le tuer en trahison, quoique ce soit par « derrière, ou dans une embûche : *Licet per insi-* « *dias, aut à tergo percutiat.* » Et au même traité, n. 56, « Celui qui tue son ennemi avec lequel il s'é- « tait réconcilié, sous promesse de ne plus attenter « à sa vie, n'est pas absolument dit le tuer en trahi- « son, à moins qu'il n'y eût entre eux une amitié « bien étroite : *arctior amicitia.* »

Vous voyez par-là que vous ne savez pas seulement ce que les termes signifient, et cependant vous parlez comme un docteur. J'avoue, lui dis-je, que

cela m'est nouveau ; et j'apprends de cette définition qu'on n'a peut-être jamais tué personne en trahison. Car on ne s'avise guère d'assassiner que ses ennemis. Mais, quoi qu'il en soit, on peut donc, selon Sanchez, tuer hardiment, je ne dis plus, en trahison, mais seulement par derrière, ou dans une embûche, un calomniateur qui nous poursuit en justice? Oui, dit le père, mais en dirigeant bien l'intention; vous oubliez toujours le principal. Et c'est ce que Molina soutient aussi, tom. 4, tr. 3, disp. 12. Et même, selon notre docte Reginaldus, liv. 21, cap. 5, n. 57 : « On peut tuer aussi les faux témoins « qu'il suscite contre nous. » Et enfin, selon nos grands et célèbres pères Tannerus et Emmanuel Sa, on peut de même tuer et les faux témoins et le juge, s'il est de leur intelligence. Voici ces mots, tr. 3, disp. 4, quest. 8, n. 83 : « Sotus, dit-il, et Lessius « disent qu'il n'est pas permis de tuer les faux té- « moins et le juge qui conspirent à faire mourir un « innocent ; mais Emmanuel Sa, et d'autres au- « teurs ont raison d'improuver ce sentiment-là, au « moins pour ce qui touche la conscience. » Et il confirme encore, au même lieu, qu'on peut tuer et témoins et juge.

Mon père, lui dis-je, j'entends maintenant assez bien votre principe de la direction d'intention; mais j'en veux bien entendre aussi les conséquences, et tous les cas où cette méthode donne le pouvoir de tuer. Reprenons donc ceux que vous m'avez dits, de peur de méprise ; car l'équivoque serait ici dangereuse. Il ne faut tuer que bien à propos, et sur bonne opinion probable. Vous m'avez donc assuré qu'en dirigeant bien son intention, on peut, selon vos pères, pour conserver son honneur, et même son bien, accepter un duel, l'offrir quelquefois, tuer en cachette un faux accusateur, et ses témoins avec lui,

et encore le juge corrompu qui les favorise; et vous m'avez dit aussi que celui qui a reçu un soufflet peut, sans se venger, le réparer à coups d'épée. Mais, mon père, vous ne m'avez pas dit avec quelle mesure. On ne s'y peut guère tromper, dit le père; car on peut aller jusqu'à le tuer. C'est ce que prouve fort bien notre savant Henriquez, liv. 14, c. 10, n. 3, et d'autres de nos pères rapportés par Escobar, tr. 1, ex. 7, n. 48, en ces mots : « On peut tuer « celui qui a donné un soufflet, quoiqu'il s'enfuie, « pourvu qu'on évite de le faire par haine ou par « vengeance, et que par-là on ne donne pas lieu à « des meurtres excessifs et nuisibles à l'état. Et la « raison en est, qu'on peut ainsi courir après son « honneur, comme après du bien dérobé. Car en- « core que votre honneur ne soit pas entre les mains « de votre ennemi, comme seraient des hardes qu'il « vous aurait volées, on peut néanmoins le recou- « vrer en la même manière, en donnant des marques « de grandeur et d'autorité, et s'acquérant par-là « l'estime des hommes. Et en effet, n'est-il pas « véritable que celui qui a reçu un soufflet est ré- « puté sans honneur, jusqu'à ce qu'il ait tué son « ennemi. » Cela me parut si horrible, que j'eus peine à me retenir; mais, pour savoir le reste, je le laissai continuer ainsi. Et même, dit-il, on peut, pour prévenir un soufflet, tuer celui qui le veut donner, s'il n'y a que ce moyen de l'éviter. Cela est commun dans nos pères. Par exemple, Azor, *Inst. mor.* part 3, p. 105. (C'est encore l'un des vingt-quatre vieillards.) « Est-il permis à un homme « d'honneur de tuer celui qui lui veut donner un « soufflet, ou un coup de bâton? Les uns disent que « non; et leur raison est que la vie du prochain est « plus précieuse que notre honneur : outre qu'il y a « de la cruauté à tuer un homme pour éviter seule-

« ment un soufflet. Mais les autres disent que cela « est permis; et certainement je le trouve probable, « quand on ne peut l'éviter autrement. Car sans « cela l'honneur des innocents serait sans cesse ex- « posé à la malice des insolents. » Notre grand Filiutius, de même, t. 2, tr. 29, c. 3, n. 50; et le P. Héreau, dans ses écrits de l'Homicide; Hurtado de Mendoza, in. 2, 2, disp. 170, sect. 16, §. 137; et Bécan, *Som.* tom. 1, q. 64, *de Homicid.* Et nos pères Flahaud et Lecourt, dans leurs écrits que l'université, dans sa troisième requête, a rapportés tout au long pour les décrier, mais elle n'y a pas réussi, et Escobar, au même lieu, n. 48, disent tous les mêmes choses. Enfin cela est si généralement soutenu, que Lessius le décide comme une chose qui n'est contestée d'aucun casuiste, l. 2, c. 9, n. 76. Car il en apporte un grand nombre qui sont de cette opinion, et aucun qui soit contraire; et même il allègue, n. 77, Pierre Navarre, qui, parlant généralement des affronts, dont il n'y en a point de plus sensible qu'un soufflet, déclare que, selon le consentement de tous les casuistes, *ex sententiâ omnium licet contumeliosum occidere, si aliter ea injuria arceri nequit.* En voulez-vous davantage?

Je l'en remerciai, car je n'en avais que trop entendu. Mais, pour voir jusqu'où irait une si damnable doctrine, je lui dis : Mais, mon père, ne sera-t-il point permis de tuer pour un peu moins? Ne saurait-on diriger son intention en sorte qu'on puisse tuer pour un démenti? Oui, dit le père, et selon notre père Baldelle, liv. 3, disp. 24, n. 24, rapporté par Escobar au même lieu, n. 49 : « Il est « permis de tuer celui qui vous dit, Vous avez « menti, si on ne peut le réprimer autrement. » Et on peut tuer de la même sorte pour des médisances, selon nos pères. Car Lessius, que le père Héreau

entre autres suit mot à mot, dit, au lieu déjà cité : « Si vous tâchez de ruiner ma réputation par des « calomnies devant les personnes d'honneur, et que « je ne puisse l'éviter autrement qu'en vous tuant, « le puis-je faire? Oui, selon des auteurs modernes, « et même encore que le crime que vous publiez « soit véritable, si toutefois il est secret, en sorte « que vous ne puissiez le découvrir selon les voies « de la justice; et en voici la preuve. Si vous me « voulez ravir l'honneur en me donnant un soufflet, « je puis l'empêcher par la force des armes : donc la « même défense est permise quand vous me voulez « faire la même injure avec la langue. De plus, on « peut empêcher les affronts : donc on peut empê- « cher les médisances. Enfin l'honneur est plus « cher que la vie. Or on peut tuer pour défendre sa « vie : donc on peut tuer pour défendre son hon- « neur. »

Voilà des arguments en forme. Ce n'est pas là discourir, c'est prouver. Et enfin ce grand Lessius montre au même endroit, n. 78, qu'on peut tuer même pour un simple geste, ou un signe de mépris. « On peut, dit-il, attaquer et ôter l'honneur en « plusieurs manières, dans lesquelles la défense « paraît bien juste; comme si on veut donner un « coup de bâton, ou un soufflet, ou si on veut « nous faire affront par des paroles ou par des « signes : *sive per signa*. »

O mon père! lui dis-je, voilà tout ce qu'on peut souhaiter pour mettre l'honneur à couvert; mais la vie est bien exposée, si, pour de simples médisances, ou des gestes désobligeants, on peut tuer le monde en conscience. Cela est vrai, me dit-il; mais, comme nos pères sont forts circonspects, ils ont trouvé à propos de défendre de mettre cette doctrine en usage en ces petites occasions. Car ils disent au

moins « qu'à peine doit-on la pratiquer : *practicè* « *vix probari potest.* » Et ce n'a pas été sans raison, la voici. Je la sais bien, lui dis-je : c'est parce que la loi de Dieu défend de tuer. Ils ne le prennent pas par-là, me dit le père : ils le trouvent permis en conscience, et en ne regardant que la vérité en elle-même. Et pourquoi le défendent-ils donc? Écoutez-le, dit-il. C'est parce qu'on dépeuplerait un état en moins de rien, si on en tuait tous les médisants. Apprenez-le de notre Reginaldus, liv. 21, n. 63, pag. 260 : « Encore que cette opinion qu'on peut « tuer pour une médisance ne soit pas sans proba- « bilité dans la théorie, il faut suivre le contraire « dans la pratique. Car il faut toujours éviter le « dommage de l'état dans la manière de se défendre. « Or il est visible qu'en tuant le monde de cette « sorte, il se ferait un trop grand nombre de meur- « tres. » Lessius en parle de même au lieu déjà cité. « Il faut prendre garde que l'usage de cette maxime « ne soit nuisible à l'état : car alors il ne faut pas le « permettre : *tunc enim non est permittendus.* »

Quoi! mon père, ce n'est donc ici qu'une défense de politique, et non pas de religion? Peu de gens s'y arrêteront, et surtout dans la colère. Car il pourrait être assez probable qu'on ne fait point de tort à l'état de le purger d'un méchant homme. Aussi, dit-il, notre père Filiutius joint à cette raison-là une autre bien considérable, tr. 29, c. 3, n. 51. « C'est qu'on serait puni en justice, en tuant « le monde pour ce sujet. » Je vous le disais bien, mon père, que vous ne feriez jamais rien qui vaille, tant que vous n'auriez point les juges de votre côté. Les juges, dit le père, qui ne pénètrent pas dans les consciences, ne jugent que par le dehors de l'action, au lieu que nous regardons principalement à l'intention. Et de là vient que nos maximes sont quelque-

fois un peu différentes des leurs. Quoi qu'il en soit, mon père, il se conclut fort bien des vôtres qu'en évitant les dommages de l'état, on peut tuer les médisants en sûreté de conscience, pourvu que ce soit en sûreté de sa personne.

Mais, mon père, après avoir si bien pourvu à l'honneur, n'avez-vous rien fait pour le bien? Je sais qu'il est de moindre considération, mais il n'importe. Il me semble qu'on peut bien diriger son intention à tuer pour le conserver. Oui, dit le père, et je vous en ai touché quelque chose qui vous a pu donner cette ouverture. Tous nos casuistes s'y accordent, et même on le permet, « encore que l'on ne « craigne plus aucune violence de ceux qui nous « ôtent notre bien, comme quand ils s'enfuient. » Azor, de notre Société, le prouve pag. 3, l. 2, c. 1, q. 20.

Mais, mon père, combien faut-il que la chose vaille pour nous porter à cette extrémité? « Il faut, « selon Reginaldus, l. 21, c. 5, n. 66, et Tannerus, « in 2, 2, disp. 4, q. 8, d. 4, n. 69, que la chose « soit de grand prix au jugement d'un homme pru- « dent. » Et Layman et Filiutius en parlent de même. Ce n'est rien dire, mon père : où ira-t-on chercher un homme prudent, dont la rencontre est si rare, pour faire cette estimation? Que ne déterminent-ils exactement la somme? Comment, dit le père, était-il si facile, à votre avis, de comparer la vie d'un homme et d'un chrétien à de l'argent? C'est ici où je veux vous faire sentir la nécessité de nos casuistes. Cherchez-moi dans tous les anciens Pères pour combien d'argent il est permis de tuer un homme. Que vous diront-ils? sinon, *Non occides:* « Vous ne tuerez point. » Et qui a donc osé déterminer cette somme? répondis-je. C'est, me dit-il, notre grand et incomparable Molina, la gloire de

notre Société, qui, par sa prudence inimitable, l'a estimée « à six ou sept ducats, pour lesquels il assure « qu'il est permis de tuer, encore que celui qui les « emporte s'enfuie, » C'est en son t. 4, tr. 3, disp. 16, d. 6. Et il dit de plus au même endroit « qu'il n'oserait condamner d'aucun péché un hom- « me qui tue celui qui lui veut ôter une chose de la « valeur d'un écu, ou moins : *unius aurei, vel mi- « noris adhuc valoris.* » Ce qui a porté Escobar à établir cette règle générale, n. 44, « que régulière- « ment on peut tuer un homme pour la valeur d'un « écu, selon Molina. »

O mon père ! d'où Molina a-t-il pu être éclairé pour déterminer une chose de cette importance sans aucun secours de l'Ecriture, des conciles, ni des Pères ? Je vois bien qu'il a eu des lumières bien particulières et bien éloignées de saint Augustin sur l'homicide, aussi bien que sur la grace. Me voici bien savant sur ce chapitre ; et je connais parfaitement qu'il n'y a plus que les gens d'Eglise qui s'abstiendront de tuer ceux qui leur feront tort en leur honneur, ou en leur bien. Que voulez-vous dire ? répliqua le père. Cela serait-il raisonnable, à votre avis, que ceux qu'on doit le plus respecter dans le monde fussent seuls exposés à l'insolence des méchants ? Nos pères ont prévenu ce désordre. Car Tannerus, t. 2, d. 4, q. 8, d. 4, n. 76, dit : « Qu'il est permis aux « ecclésiastiques, et aux religieux mêmes, de tuer, « pour défendre non-seulement leur vie, mais aussi « leur bien, ou celui de leur communauté : » Molina, qu'Escobar rapporte, n. 43 ; Bécan, in 2, 2, t. 2, q. 7, *de Hom.* concl. 2, n. 5 ; Reginaldus, l. 21, c. 5, n. 68 ; Layman, l. 3, tr. 3, p. 3, c. 3, n. 4 ; Lessius, l. 2, c. 9, d. 11, n. 72, et les autres, se servent tous des mêmes paroles.

Et même, selon notre célèbre P. Lamy, il est per-

mis aux prêtres et aux religieux de prévenir ceux qui les veulent noircir par des médisances, en les tuant pour les en empêcher. Mais c'est toujours en dirigeant bien l'intention. Voici ses termes, t. 5, disp. 36, n. 118 : « Il est permis à un ecclésiastique, ou à un religieux, de tuer un calomniateur « qui menace de publier des crimes scandaleux de « sa communauté, ou de lui même, quand il n'y a « que ce seul moyen de l'en empêcher, comme s'il « est prêt à répandre ses médisances si on ne le tue « promptement. Car, en ce cas, comme il serait permis à ce religieux de tuer celui qui lui voudrait « ôter la vie, il lui est permis aussi de tuer celui qui « lui veut ôter l'honneur, ou celui de sa communauté, de la même sorte qu'aux gens du monde. » Je ne savais pas cela, lui dis-je, et j'avais cru simplement le contraire sans y faire de réflexion, sur ce que j'avais ouï dire que l'Eglise abhorre tellement le sang, qu'elle ne permet pas seulement aux juges ecclésiastiques d'assister aux jugements criminels. Ne vous arrêtez pas à cela, dit-il; notre père Lamy prouve fort bien cette doctrine, quoique, par un trait d'humilité bienséant à ce grand homme, il la soumette aux lecteurs prudents. Et Caramuel, notre illustre défenseur, qui la rapporte dans sa *Théologie fondamentale*, p. 543, la croit si certaine, qu'il soutient que « le contraire n'est pas probable » et il en tire des conclusions admirables, comme celle-ci, qu'il appelle « la conclusion des conclusions, *conclusionum conclusio* : Qu'un prêtre non-seulement peut, en de certaines rencontres, tuer un calomniateur, mais encore qu'il y en a où il le doit « faire : *etiam aliquando debet occidere*. » Il examine plusieurs questions nouvelles sur ce principe; par exemple celle-ci : *Savoir si les jésuites peuvent tuer les jansénistes?* Voilà, mon père, m'écriai-je,

un point de théologie bien surprenant! et je tiens les jansénistes déjà morts par la doctrine du père Lamy. Vous voila attrapé, dit le père : Caramuel conclut le contraire des mêmes principes. Et comment cela, mon père? Parce, me dit-il, qu'ils ne nuisent pas à notre réputation. Voici ses mots, n. 1146 et 1147, p. 547 et 548. « Les jansénistes « appellent les jésuites pélagiens; pourra-t-on les « tuer pour cela? Non, d'autant que les jansénistes « n'obscurcissent non plus l'éclat de la Société « qu'un hibou celui du soleil; au contraire, ils l'ont « relevée, quoique contre leur intention : *occidi* « *non possunt, quia nocere non potuerunt.* »

Hé quoi! mon père, la vie des jansénistes dépend donc seulement de savoir s'ils nuisent à votre réputation? Je les tiens peu en sûreté, si cela est. Car, s'il devient tant soit peu probable qu'ils vous fassent tort, les voila tuables sans difficulté. Vous en ferez un argument en forme ; et il n'en faut pas davantage avec une direction d'intention pour expédier un homme en sûreté de conscience. O qu'heureux sont les gens qui ne veulent pas souffrir les injures d'être instruits en cette doctrine! Mais que malheureux sont ceux qui les offensent! En vérité, mon père, il vaudrait autant avoir affaire à des gens qui n'ont point de religion qu'à ceux qui en sont instruits jusqu'à cette direction. Car enfin l'intention de celui qui blesse ne soulage point celui qui est blessé. Il ne s'aperçoit point de cette direction secrète, et il ne sent que celle du coup qu'on lui porte. Et je ne sais même si on n'aurait pas moins de dépit de se voir tuer brutalement par des gens emportés que de se sentir poignarder consciencieusement par des gens dévots.

Tout de bon, mon père, je suis un peu surpris de tout ceci; et ces questions du père Lamy et de

Caramuel ne me plaisent point. Pourquoi? dit le père : êtes-vous janséniste? J'en ai une autre raison, lui dis-je. C'est que j'écris de temps en temps à un de mes amis de la campagne ce que j'apprends des maximes de vos pères. Et quoique je ne fasse que rapporter simplement et citer fidèlement leurs paroles, je ne sais néanmoins s'il ne se pourrait pas rencontrer quelque esprit bizarre qui, s'imaginant que cela vous fait tort, ne tirât de vos principes quelque méchante conclusion. Allez, me dit le père, il ne vous en arrivera point de mal, j'en suis garant. Sachez que ce que nos pères ont imprimé eux-mêmes, et avec l'approbation de nos supérieurs, n'est ni mauvais, ni dangereux à publier.

Je vous écris donc sur la parole de ce bon père; mais le papier me manque toujours, et non pas les passages. Car il y en a tant d'autres, et de si forts, qu'il faudrait des volumes pour tout dire. Je suis, etc.

HUITIÈME LETTRE.

Maximes corrompues des casuistes touchant les juges, les usuriers, le contrat Mohatra, les banqueroutiers, les restitutions, etc. Diverses extravagances des mêmes casuistes.

De Paris, ce 28 mai 1656.

MONSIEUR,

Vous ne pensiez pas que personne eût la curiosité de savoir qui nous sommes; cependant il y a des gens qui essaient de le deviner, mais ils rencontrent mal. Les uns me prennent pour un docteur de Sorbonne : les autres attribuent mes lettres à quatre ou cinq personnes, qui, comme moi, ne sont ni prêtres, ni ecclésiastiques. Tous ces faux soupçons me font connaître que je n'ai pas mal réussi dans le dessein que j'ai eu de n'être connu que de vous, et du bon père qui souffre toujours mes visites, et dont je souffre toujours les discours, quoique avec bien de la peine. Mais je suis obligé à me contraindre; car il ne les continuerait pas, s'il s'apercevait que j'en fusse si choqué; et ainsi je ne pourrais m'acquitter de la parole que je vous ai donnée, de vous faire savoir leur morale. Je vous assure que vous devez compter pour quelque chose la violence que je me fais. Il est bien pénible de voir renverser toute la morale chrétienne par des égarements si étranges, sans oser y contredire ouvertement. Mais, après avoir tant enduré pour votre satisfaction, je pense qu'à la fin j'éclaterai pour la mienne, quand il n'aura plus rien à me dire. Cependant je me retiendrai au-

tant qu'il me sera possible; car plus je me tais, plus il me dit de choses. Il m'en apprit tant la dernière fois, que j'aurai bien de la peine à tout dire. Vous verrez des principes bien commodes pour ne point restituer. Car, de quelque manière qu'il pallie ses maximes, celles que j'ai à vous dire ne vont en effet qu'à favoriser les juges corrompus, les usuriers, les banqueroutiers, les larrons, les femmes perdues et les sorciers, qui sont tous dispensés assez largement de restituer ce qu'ils gagnent chacun dans leur métier. C'est ce que le bon père m'apprit par ce discours.

Dès le commencement de nos entretiens, me dit-il, je me suis engagé à vous expliquer les maximes de nos auteurs pour toutes sortes de conditions. Vous avez déja vu celles qui touchent les bénéficiers, les prêtres, les religieux, les domestiques et les gentilshommes ; parcourons maintenant les autres, et commençons par les juges.

Je vous dirai d'abord une des plus importantes et des plus avantageuses maximes que nos pères aient enseignées en leur faveur. Elle est de notre savant Castro Palao, l'un de nos vingt-quatre vieillards. Voici ses mots : « Un juge peut-il, dans une question de droit, « juger selon une opinion probable, en quittant l'opi- « nion la plus probable? Oui, et même contre son « propre sentiment : *imo contra propriam opinio-* « *nem.* » Et c'est ce que notre père Escobar rapporte aussi au tr. 6, ex. 6, n. 45. O mon père, lui dis-je, voilà un beau commencement ! les juges vous sont bien obligés : et je trouve bien étrange qu'ils s'opposent à vos probabilités, comme nous l'avons remarqué quelquefois, puisqu'elles leur sont si favorables. Car vous leur donnez par-là le même pouvoir sur la fortune des hommes que vous vous êtes donné sur les consciences. Vous voyez, me dit-il, que ce n'est pas

notre intérêt qui nous fait agir, nous n'avons eu égard qu'au repos de leurs consciences; et c'est à quoi notre grand Molina a si utilement travaillé, sur le sujet des présents qu'on leur fait. Car, pour lever les scrupules qu'ils pourraient avoir d'en prendre en de certaines rencontres, il a pris le soin de faire le dénombrement de tous les cas où ils en peuvent recevoir en conscience, à moins qu'il n'y eût quelque loi particulière qui le leur défendît. C'est en son t. 1, tr. 2, d. 88, n. 6. Les voici : « Les juges peuvent recevoir des « présents des parties, quand ils les leur donnent ou « par amitié, ou par reconnaissance de la justice « qu'ils ont rendue, ou pour les porter à la rendre à « l'avenir, ou pour les obliger à prendre un soin « particulier de leur affaire, ou pour les engager à « les expédier promptement. » Notre savant Escobar en parle encore au tr. 6, ex. 6, n. 48, en cette sorte : « S'il y a plusieurs personnes qui n'aient pas « plus de droit d'être expédiés l'un que l'autre, le « juge qui prendra quelque chose de l'un, à condi- « tion, *ex pacto*, de l'expédier le premier, péchera- « t-il? Non certainement, selon Layman : car il ne « fait aucune injure aux autres selon le droit natu- « rel, lorsqu'il accorde à l'un, par la considération « de son présent, ce qu'il pouvait accorder à celui « qui lui eût plu : et même, étant également obligé « envers tous par l'égalité de leur droit, il le devient « davantage envers celui qui lui fait ce don, qui « l'engage à le préférer aux autres; et cette préfé- « rence semble pouvoir être estimée pour de l'argent: « *Quæ obligatio videtur pretio æstimabilis.* »

Mon révérend père, lui dis-je, je suis surpris de cette permission, que les premiers magistrats du royaume ne savent pas encore. Car M. le premier président a apporté un ordre dans le parlement pour empêcher que certains greffiers ne prissent de l'argent

pour cette sorte de préférence : ce qui témoigne qu'il est bien éloigné de croire que cela soit permis à des juges, et tout le monde a loué une réformation si utile à toutes les parties. Le bon père, surpris de ce discours, me répondit : Dites-vous vrai ? je ne savais rien de cela. Notre opinion n'est que probable, le contraire est probable aussi. En vérité, mon père, lui dis-je, on trouve que M. le premier président a plus que probablement bien fait, et qu'il a arrêté par-là le cours d'une corruption publique, et soufferte durant trop long-temps. J'en juge de la même sorte, dit le père ; mais passons cela, laissons les juges. Vous avez raison, lui dis-je ; aussi-bien ne reconnaissent-ils pas assez ce que vous faites pour eux. Ce n'est pas cela, dit le père ; mais c'est qu'il y a tant de choses à dire sur tous, qu'il faut être court sur chacun.

Parlons maintenant des gens d'affaires. Vous savez que la plus grande peine qu'on ait avec eux, est de les détourner de l'usure, et c'est aussi à quoi nos pères ont pris un soin particulier ; car ils détestent si fort ce vice, qu'Escobar dit au tr. 3, ex. 5, n. 1, « que « de dire que l'usure n'est pas péché, ce serait une « hérésie. » Et notre père Bauny, dans sa Somme des péchés, ch. 14, remplit plusieurs pages des peines dues aux usuriers. Il les déclare « infames durant « leur vie, et indignes de sépulture après leur mort. » O mon père ! je ne le croyais pas si sévère. Il l'est quand il le faut, me dit-il : mais aussi ce savant casuiste, ayant remarqué qu'on n'est attiré à l'usure que par le désir du gain, il dit au même lieu : « L'on « n'obligerait donc pas peu le monde, si, le garantissant des mauvais effets de l'usure, et tout ensemble du péché qui en est la cause, on lui donnait le moyen de tirer autant et plus de profit de « son argent, par quelque bon et légitime emploi, « que l'on en tire des usures. » Sans doute, mon

père, il n'y aurait plus d'usuriers après cela. « Et « c'est pourquoi, dit-il, il en a fourni une méthode « générale pour toutes sortes de personnes; gentils« hommes, présidents, conseillers, etc. » et si facile, qu'elle ne consiste qu'en l'usage de certaines paroles qu'il faut prononcer en prêtant son argent : ensuite desquelles on peut en prendre du profit, sans craindre qu'il soit usuraire, comme il est sans doute qu'il l'aurait été autrement. Et quels sont donc ces termes mystérieux, mon père ? Les voici, me dit-il, et en mots propres ; car vous savez qu'il a fait son livre de la Somme des péchés en français, *pour être entendu de tout le monde*, comme il le dit dans la préface. « Celui à qui on demande de l'argent ré« pondra donc en cette sorte : Je n'ai point d'argent « à prêter ; si ai bien à mettre à profit honnête et « licite. Si désirez la somme que demandez pour la « faire valoir par votre industrie à moitié gain, moitié « perte, peut-être m'y résoudrai-je. Bien est vrai « qu'à cause qu'il y a trop de peine à s'accommoder « pour le profit, si vous m'en voulez assurer un cer« tain, et quant et quant aussi mon sort principal, « qu'il ne coure fortune, nous tomberions bien plu« tôt d'accord, et vous ferai toucher argent dans « cette heure. » N'est-ce pas là un moyen bien aisé de gagner de l'argent sans pécher? Et le père Bauny n'a-t-il pas raison de dire ces paroles, par lesquelles il conclut cette méthode : « Voilà, à mon avis, le « moyen par lequel quantité de personnes dans le « monde, qui, par leurs usures, extorsions et con« trats illicites se provoquent la juste indignation « de Dieu, se peuvent sauver en faisant de beaux, « honnêtes et licites profits? »

O mon père! lui dis-je, voilà des paroles bien puissantes. Sans doute elles ont quelque vertu occulte pour chasser l'usure, que je n'entends pas : car

j'ai toujours pensé que ce péché consistait à retirer plus d'argent qu'on n'en a prêté. Vous l'entendez bien peu, me dit-il. L'usure ne consiste presque, selon nos pères, qu'en l'intention de prendre ce profit comme usuraire. Et c'est pourquoi notre père Escobar fait éviter l'usure par un simple détour d'intention. C'est au tr. 3, ex. 5, n. 4, 33, 44 : « Ce « serait usure, dit-il, de prendre du profit de ceux « à qui on prête, si on l'exigeait comme dû par justice : mais, si on l'exige comme dû par reconnaissance, ce n'est point usure. » Et n. 3 : « Il n'est pas « permis d'avoir l'intention de profiter de l'argent « prêté immédiatement ; mais de le prétendre par « l'entremise de la bienveillance de celui à qui on « l'a prêté, MEDIA BENEVOLENTIA, ce n'est point « usure. »

Voilà de subtiles méthodes ; mais une des meilleures, à mon sens, (car nous en avons à choisir) c'est celle du contrat Mohatra. Le contrat Mohatra, mon père ! Je vois bien, dit-il, que vous ne savez ce que c'est. Il n'y a que le nom d'étrange. Escobar vous l'expliquera au tr. 3, ex. 3, n. 36. « Le contrat Mohatra est celui par lequel on achète des étoffes « chèrement et à crédit, pour les revendre au même « instant à la même personne argent comptant et à « bon marché. » Voilà ce que c'est que le contrat Mohatra : par où vous voyez qu'on reçoit une certaine somme comptant, en demeurant obligé pour davantage. Mais, mon père, je crois qu'il n'y a jamais eu qu'Escobar qui se soit servi de ce mot-là : y a-t-il d'autres livres qui en parlent ? Que vous savez peu les choses ! me dit le père. Le dernier livre de Théologie morale qui a été imprimé cette année même à Paris parle du Mohatra, et doctement. Il est intitulé : « *Epilogus Summarum*. C'est un abrégé de toutes « les Sommes de théologie, pris de nos pères Suarez,

« Sanchez, Lessius, Fagundez, Hurtado, et d'autres « casuistes célèbres, » comme le titre le dit. Vous y verrez donc en la p. 54 : « Le Mohatra est « quand un homme, qui a affaire de vingt pistoles, « achète d'un marchand des étoffes pour trente pis- « toles, payables dans un an, et les lui revend à « l'heure même pour vingt pistoles comptant. » Vous voyez bien par-là que le Mohatra n'est pas un mot inouï. Eh bien, mon père, ce contrat-là est-il permis? Escobar, répondit le père, dit au même lieu, « qu'il y a des lois qui le défendent sous des peines « très-rigoureuses. » Il est donc inutile, mon père? Point du tout, dit-il : car Escobar en ce même endroit donne des expédients pour le rendre permis; « encore même, dit-il, que celui qui vend et rachète « ait pour intention principale le dessein de profi- « ter, pourvu seulement qu'en vendant il n'excède « pas le plus haut prix des étoffes de cette sorte, et « qu'en rachetant il n'en passe pas le moindre, et « qu'on n'en convienne pas auparavant en termes « exprès ni autrement. « Mais Lessius, *de Just.* l. 2, c. 21, d. 16, dit « qu'encore même qu'on eût vendu « dans l'intention de racheter à moindre prix, on « n'est jamais obligé à rendre ce profit, si ce n'est « peut-être par charité, au cas que celui de qui on « l'exige fût dans l'indigence, et encore pourvu qu'on « le pût rendre sans s'incommoder; *si commodè « potest.* » Voilà tout ce qui se peut dire. En effet, mon père, je crois qu'une plus grande indulgence serait vicieuse. Nos pères, dit-il, savent si bien s'arrêter où il faut! Vous voyez assez par-là l'utilité du Mohatra.

J'aurais bien encore d'autres méthodes à vous enseigner; mais celles-là suffisent, et j'ai à vous entretenir de ceux qui sont mal dans leurs affaires. Nos pères ont pensé à les soulager selon l'état où ils

sont. Car, s'ils n'ont pas assez de bien pour subsister honnêtement, et tout ensemble pour payer leurs dettes, on leur permet d'en mettre une partie à couvert en faisant banqueroute à leurs créanciers. C'est ce que notre père Lessius a décidé, et qu'Escobar confirme au tr. 3, ex. 2, n. 163. « Celui qui « fait banqueroute peut-il en sûreté de conscience « retenir de ses biens autant qu'il est nécessaire « pour faire subsister sa famille avec honneur, *ne* « *indecorè vivat?* Je soutiens que oui avec Lessius; « et même encore qu'il les eût gagnés par des injus- « tices et des crimes connus de tout le monde, *ex* « *injustitiâ et notorio delicto*, quoiqu'en ce cas il « n'en puisse pas retenir en aussi grande quantité « qu'autrement. » Comment, mon père, par quelle étrange charité voulez-vous que ces biens demeurent plutôt à celui qui les a gagnés par ses voleries, pour le faire subsister avec honneur, qu'à ses créanciers, à qui ils appartiennent légitimement? On ne peut pas, dit le père, contenter tout le monde, et nos pères ont pensé particulièrement à soulager ces misérables. Et c'est encore en faveur des indigents que notre grand Vasquez, cité par Castro Palao, tom. 1, tr. 6, d. 6, p. 6, n. 12, dit « que quand on « voit un voleur résolu et prêt à voler une per- « sonne pauvre, on peut, pour l'en détourner, lui « assigner quelque personne riche en particulier, « pour la voler au lieu de l'autre. » Si vous n'avez pas Vasquez, ni Castro Palao, vous trouverez la même chose dans votre Escobar. Car, comme vous le savez, il n'a presque rien dit qui ne soit pris de vingt-quatre des plus célèbres de nos pères. C'est au tr. 5, ex. 5. n. 120. « La pratique de notre So- « ciété pour la charité envers le prochain. »

Cette charité est véritablement extraordinaire, mon père, de sauver la perte de l'un par le dom-

mage de l'autre. Mais je crois qu'il faudrait la faire entière, et que celui qui a donné ce conseil serait ensuite obligé en conscience de rendre à ce riche le bien qu'il lui aurait fait perdre. Point du tout, me dit-il, car il ne l'a pas volé lui-même, il n'a fait que le conseiller à un autre. Or écoutez cette sage résolution de notre père Bauny sur un cas qui vous étonnera donc encore bien davantage, et où vous croiriez qu'on serait beaucoup plus obligé de restituer. C'est au ch. 13 de sa Somme. Voici ses propres termes français : « Quelqu'un prie un soldat « de battre son voisin, ou de brûler la grange d'un « homme qui l'a offensé. On demande si, au défaut « du soldat, l'autre qui l'a prié de faire tous ces « outrages doit réparer du sien le mal qui en sera « issu. Mon sentiment est que non. Car à restitu- « tion nul n'est tenu, s'il n'a violé la justice. La « viole-t-on quand on prie autrui d'une faveur? « Quelque demande qu'on lui en fasse, il demeure « toujours libre de l'octroyer ou de la nier. De quel- « que côté qu'il incline, c'est sa volonté qui l'y « porte; rien ne l'y oblige que la bonté, que la dou- « ceur et la facilité de son esprit. Si donc ce soldat « ne répare le mal qu'il aura fait, il n'y faudra as- « treindre celui à la prière duquel il aura offensé « l'innocent. » Ce passage pensa rompre notre entretien : car je fus sur le point d'éclater de rire de la *bonté et douceur* d'un brûleur de grange, et de ces étranges raisonnements qui exemptent de restitution le premier et véritable auteur d'un incendie, que les juges n'exempteraient pas de la mort : mais si je ne me fusse retenu, le bon père s'en fût offensé, car il parlait sérieusement, et me dit ensuite du même air:

Vous devriez reconnaître par tant d'épreuves combien vos objections sont vaines; cependant vous nous faites sortir par-là de notre sujet. Revenons

donc aux personnes incommodées, pour le soulagement desquelles nos pères, comme entre autres Lessius, l. 2, c. 12, n. 12, assurent « qu'il est permis « de dérober non-seulement dans une extrême né« cessité, mais encore dans une nécessité grave, « quoique non pas extrême. » Escobar le rapporte aussi au tr. 1. ex. 9, n. 29. Cela est surprenant, mon père : il n'y a guère de gens dans le monde qui ne trouvent leur nécessité grave, et à qui vous ne donniez par-là le pouvoir de dérober en sûreté de conscience. Et quand vous en réduiriez la permission aux seules personnes qui sont effectivement en cet état, c'est ouvrir la porte à une infinité de larcins, que les juges puniraient nonobstant cette nécessité grave, et que vous devriez réprimer à bien plus forte raison, vous qui devez maintenir parmi les hommes non-seulement la justice, mais encore la charité, qui est détruite par ce principe. Car enfin n'est-ce pas la violer, et faire tort à son prochain, que de lui faire perdre son bien pour en profiter soi-même ? C'est ce qu'on m'a appris jusqu'ici. Cela n'est pas toujours véritable, dit le père; car notre grand Molina nous a appris, t. 2, tr. 2, disp. 328, n. 8, « que l'ordre de la charité n'exige pas qu'on « se prive d'un profit pour sauver par-là son pro« chain d'une perte pareille. » C'est ce qu'il dit pour montrer ce qu'il avait entrepris de prouver en cet endroit-là, « qu'on n'est pas obligé en cons« cience de rendre les biens qu'un autre nous aurait « donnés, pour en frustrer ses créanciers. » Et Lessius, qui soutient la même opinion, la confirme par ce même principe au liv. 2, ch. 20, dist. 19, n. 168.

Vous n'avez pas assez de compassion pour ceux qui sont mal à leur aise; nos pères ont eu plus de charité que cela. Ils rendent justice aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Je dis bien davantage, ils

la rendent même aux pécheurs. Car, encore qu'ils soient fort opposés à ceux qui commettent des crimes, néanmoins ils ne laissent pas d'enseigner que les biens gagnés par des crimes peuvent être légitimement retenus. C'est ce que Lessius enseigne généralement, l. 2, c. 14, d. 8. « On n'est point, « dit-il, obligé, ni par la loi de nature, ni par « les lois positives, *c'est-à-dire par aucune loi,* « de rendre ce qu'on a reçu pour avoir commis une « action criminelle, comme pour un adultère, en- « core même que cette action soit contraire à la « justice. » Car, comme dit encore Escobar en citant Lessius, tr. 1, ex. 8, n. 59 : « Les biens qu'une « femme acquiert par l'adultère sont véritablement « gagnés par une voie illégitime, mais néanmoins la « possession en est légitime : » *Quamvis mulier illicitè acquirat, licitè tamen retinet acquisita.* Et c'est pourquoi les plus célèbres de nos pères décident formellement que ce qu'un juge prend d'une des parties qui a mauvais droit pour rendre en sa faveur un arrêt injuste, et ce qu'un soldat reçoit pour avoir tué un homme, et ce qu'on gagne par les crimes infâmes, peut être légitimement retenu. C'est ce qu'Escobar ramasse de nos auteurs, et qu'il assemble au tr. 3, ex. 1, n. 23, où il fait cette règle générale : « Les biens acquis par des voies honteuses, « comme par un meurtre, une sentence injuste, une « action déshonnête, etc, sont légitimement pos- « sédés, et on n'est point obligé à les restituer. » Et encore au tr. 5, ex. 5, n. 53 : « On peut disposer « de ce qu'on reçoit pour des homicides, des sen- « tences injustes, des péchés infâmes, etc., parce « que la possession en est juste, et qu'on acquiert « le domaine et la propriété des choses que l'on y « gagne. » O mon père ! lui dis-je, je n'avais pas ouï parler de cette voie d'acquérir; et je doute que

la justice l'autorise, et qu'elle prenne pour un juste titre l'assassinat, l'injustice et l'adultère. Je ne sais, dit le père, ce que les livres du droit en disent : mais je sais bien que les nôtres, qui sont les véritables règles des consciences, en parlent comme moi. Il est vrai qu'ils en exceptent un cas auquel ils obligent à restituer. C'est « quand on a reçu de « l'argent de ceux qui n'ont pas le pouvoir de dis- « poser de leur bien, tels que sont les enfants de « famille et les religieux. » Car notre grand Molina les en excepte au tom. 1, *de Just.* tr. 2, disp. 94: *Nisi mulier accepisset ab eo qui alienare non potest, ut à religioso et filio familias ;* car alors il faut leur rendre leur argent. Escobar cite ce passage au tr. 1, ex. 8, n. 59, et il confirme la même chose au tr. 3, ex. 1, n. 23.

Mon révérend père, lui dis-je, je vois les religieux mieux traités en cela que les autres. Point du tout, dit le père, n'en fait-on pas autant pour tous les mineurs généralement, au nombre desquels les religieux sont toute leur vie? Il est juste de les excepter. Mais, à l'égard de tous les autres, on n'est point obligé de leur rendre ce qu'on reçoit d'eux pour une mauvaise action. Et Lessius le prouve amplement au liv. 2, *de Just.* c. 14. d. 8, n. 52. « Car, dit-il, « une méchante action peut être estimée pour de « l'argent, en considérant l'avantage qu'en reçoit « celui qui la fait faire, et la peine qu'y prend celui « qui l'exécute : et c'est pourquoi on n'est point « obligé à restituer ce qu'on reçoit pour la faire, de « quelque nature qu'elle soit, homicide, sentence « injuste, action sale (car ce sont les exemples dont « il se sert dans toute cette matière), si ce n'est « qu'on eût reçu de ceux qui n'ont pas le pouvoir « de disposer de leur bien. Vous direz peut-être « que celui qui reçoit de l'argent pour un méchant

« coup pèche, et qu'ainsi il ne peut ni le prendre, « ni le retenir. Mais je réponds qu'après que la « chose est exécutée, il n'y a plus aucun péché ni « à payer, ni à en recevoir le paiement. » Notre grand Filiutius entre plus encore dans le détail de la pratique. Car il marque « qu'on est obligé en « conscience de payer différemment les actions de « cette sorte, selon les différentes conditions des « personnes qui les commettent, et que les unes va- « lent plus que les autres. » C'est ce qu'il établit sur de solides raisons au tr. 31, c 9, n. 231 : *Occultæ fornicariæ debetur pretium in conscientiâ, et multo majore ratione, quàm publicæ. Copia enim quam occulta facit mulier sui corporis, multò plus valet quàm ea quam publica facit meretrix.; nec ulla est lex positiva quæ reddat eam incapacem pretii. Idem dicendum de pretio promisso virgini, conjugatæ, moniali, et cuicumque alii. Est enim omnium eadem ratio.*

Il me fit voir ensuite, dans ses auteurs, des choses de cette nature si infâmes, que je n'oserais les rapporter, et dont il aurait eu horreur lui-même (car il est bon homme), sans le respect qu'il a pour ses pères, qui lui fait recevoir avec vénération tout ce qui vient de leur part. Je me taisais cependant, moins par le dessein de l'engager à continuer cette matière, que par la surprise de voir des livres de religieux pleins de décisions si horribles, si injustes et si extravagantes tout ensemble. Il poursuivit donc en liberté son discours, dont la conclusion fut ainsi. C'est pour cela, dit-il, que notre illustre Molina (je crois qu'après cela vous serez content), décide ainsi cette question : « Quand on a reçu « de l'argent pour faire une méchante action, est-on « obligé à le rendre? Il faut distinguer, dit ce grand « homme : si on n'a pas fait l'action pour laquelle

« on a été payé, il faut rendre l'argent; mais si on « l'a faite, on n'y est point obligé : *si non fecit hoc « malum, tenetur restituere; secùs, si fecit.* » C'est ce qu'Escobar rapporte au tr. 3, ex. 2, n. 138.

Voilà quelques-uns de nos principes touchant la restitution. Vous en avez bien appris aujourd'hui, je veux voir maintenant comment vous en aurez profité. Répondez-moi donc. « Un juge qui a reçu « de l'argent d'une des parties pour rendre un ju- « gement en sa faveur, est-il obligé à le rendre? » Vous venez de me dire que non, mon père. Je m'en doutais bien, dit-il; vous l'ai-je dit généralement? Je vous ai dit qu'il n'est pas obligé de rendre, s'il a fait gagner le procès à celui qui n'a pas bon droit. Mais quand on a droit, voulez-vous qu'on achète encore le gain de sa cause, qui est dû légitimement? Vous n'avez pas de raison. Ne comprenez-vous pas que le juge doit la justice, et qu'ainsi il ne la peut pas vendre; mais qu'il ne doit pas l'injustice, et qu'ainsi il peut en recevoir de l'argent? Aussi, tous nos principaux auteurs, comme Molina, disp. 94 et 99; Reginaldus, liv. 10, n. 184, 185 et 187; Filiutius, tr. 31, n. 220 et 228; Escobar, tr. 3, ex. 1, n. 21 et 23; Lessius, lib. 2, c. 14, d. 8, n. 52, enseignent tous uniformément : « Qu'un juge est « bien obligé de rendre ce qu'il a reçu pour faire « justice, si ce n'est qu'on le lui eût donné par libé- « ralité; mais qu'il n'est jamais obligé à rendre ce « qu'il a reçu d'un homme en faveur duquel il a « rendu un arrêt injuste. »

Je fus tout interdit par cette fantasque décision; et pendant que j'en considérais les pernicieuses conséquences, le père me préparait une autre question, et me dit : Répondez donc une autre fois avec plus de circonspection. Je vous demande maintenant : « Un homme qui se mêle de deviner est-il obligé de

« rendre l'argent qu'il a gagné par cet exercice ? » Ce qu'il vous plaira, mon révérend père, lui dis-je. Comment, ce qu'il me plaira? Vraiment vous êtes admirable! Il semble, de la façon que vous parlez, que la vérité dépende de notre volonté. Je vois bien que vous ne trouveriez jamais celle-ci de vous-même. Voyez donc résoudre cette difficulté-là à Sanchez; mais aussi c'est Sanchez. Premièrement il distingue en sa *Som.* liv. 2, c. 38, n. 94, 95 et 96 : « Si ce de-« vin ne s'est servi que de l'astrologie et des autres « moyens naturels, ou s'il a employé l'art diabo-« lique. Car il dit qu'il est obligé de restituer en un « cas, et non pas en l'autre. » Diriez-vous bien maintenant auquel? Il n'y a pas là de difficulté, lui dis-je. Je vois bien, répliqua-t-il, ce que vous voulez dire. Vous croyez qu'il doit restituer au cas qu'il se soit servi de l'entremise des démons? Mais vous n'y entendez rien; c'est tout au contraire. Voici la résolution de Sanchez, au même lieu : « Si ce devin n'a « pris la peine et le soin de savoir, par le moyen du « diable, ce qui ne se pouvait savoir autrement, *si* « *nullam operam apposuit ut arte diaboli id sciret,* « il faut qu'il restitue; mais s'il en a pris la peine, « il n'y est point obligé. » Et d'où vient cela, mon père? Ne l'entendez-vous pas? me dit-il. C'est parce qu'on peut bien deviner par l'art du diable, au lieu que l'astrologie est un moyen faux. Mais, mon père, si le diable ne répond pas la vérité, car il n'est guère plus véritable que l'astrologie, il faudra donc que le devin restitue par la même raison? Non pas toujours, me dit-il. *Distinguo*, dit Sanchez sur cela. « Car si le devin est ignorant en l'art « diabolique, *si sit artis diabolicæ ignarus,* il est « obligé à restituer : mais s'il est habile sorcier, et « qu'il ait fait ce qui est en lui pour savoir la vé-« rité, il n'y est point obligé; car alors la diligence

« d'un tel sorcier peut être estimée pour de l'ar- « gent : *diligentia à mago apposita est pretio æsti- « mabilis.* » Cela est de bon sens, mon père, lui dis-je, car voilà le moyen d'engager les sorciers à se rendre savants et experts en leur art, par l'espérance de gagner du bien légitimement, selon vos maximes, en servant fidèlement le public. Je crois que vous raillez, dit le père; cela n'est pas bien. Car si vous parliez ainsi en des lieux où vous ne fussiez pas connu, il pourrait se trouver des gens qui prendraient mal vos discours, et qui vous reprocheraient de tourner les choses de la religion en raillerie. Je me défendrais facilement de ce reproche, mon père. Car je crois que, si on prend la peine d'examiner le véritable sens de mes paroles, on n'en trouvera aucune qui ne marque parfaitement le contraire, et peut-être s'offrira-t-il un jour, dans nos entretiens, l'occasion de le faire amplement paraître. Ho, ho! dit le père, vous ne riez plus. Je vous confesse, lui dis-je, que ce soupçon que je me voulusse railler des choses saintes me serait bien sensible, comme il serait bien injuste. Je ne le disais pas tout de bon, repartit le père ; mais parlons plus sérieusement. J'y suis tout disposé, si vous le voulez, mon père ; cela dépend de vous Mais je vous avoue que j'ai été surpris de voir que vos pères ont tellement étendu leurs soins à toutes sortes de conditions, qu'ils ont voulu même régler le gain légitime des sorciers. On ne saurait, dit le père, écrire pour trop de monde, ni particulariser trop les cas, ni répéter trop souvent les mêmes choses en différents livres. Vous le verrez bien par ce passage d'un des plus graves de nos pères. Vous le pouvez juger, puisqu'il est aujourd'hui notre père provincial. C'est le révérend père Cellot, en son liv. 8 de la Hiérarchie, c. 16, §. 2. « Nous savons, dit-il,

« qu'une personne qui portait une grande somme « d'argent pour la restituer par ordre de son con- « fesseur, s'étant arrêtée en chemin chez un libraire, « et lui ayant demandé s'il n'y avait rien de nou- « veau, *num quid novi ?* il lui montra un nouveau « livre de Théologie morale, et que, le feuilletant « avec négligence et sans penser à rien, il tomba « sur son cas, et y apprit qu'il n'était point obligé « à restituer : de sorte que, s'étant déchargé du far- « deau de son scrupule, et demeurant toujours « chargé du poids de son argent, il s'en retourna « bien plus léger en sa maison : *abjectâ scrupuli* « *sarcinâ, retento auri pondere, levior domum* « *repetiit.* »

Et bien, dites-moi, après cela, s'il est utile de savoir nos maximes? En rirez-vous maintenant? Et ne ferez-vous pas plutôt, avec le père Cellot, cette pieuse réflexion sur le bonheur de cette rencontre? « Les rencontres de cette sorte sont en Dieu l'effet « de sa providence, en l'ange gardien l'effet de sa « conduite, et en ceux à qui elles arrivent, l'effet « de leur prédestination. Dieu, de toute éternité, a « voulu que la chaîne d'or de leur salut dépendît « d'un tel auteur, et non pas de cent autres qui « disent la même chose : parce qu'il n'arrive pas « qu'ils les rencontrent. Si celui-là n'avait écrit, « celui-ci ne serait pas sauvé. Conjurons donc, par « les entrailles de Jésus-Christ, ceux qui blâment « la multitude de nos auteurs, de ne leur pas en- « vier les livres que l'élection éternelle de Dieu et « le sang de Jésus-Chrit leur a acquis. » Voilà de belles paroles, par lesquelles ce savant homme prouve si solidement cette proposition qu'il avait avancée : « Combien il est utile qu'il y ait un grand « nombre d'auteurs qui écrivent de la Théologie

« morale : *quàm utile sit de theologiâ morali multos scribere !* »

Mon père, lui dis-je, je remettrai à une autre fois à vous déclarer mon sentiment sur ce passage ; et je ne vous dirai présentement autre chose, sinon que, puisque vos maximes sont si utiles, et qu'il est si important de les publier, vous devez continuer à m'en instruire. Car je vous assure que celui à qui je les envoie les fait voir à bien des gens. Ce n'est pas que nous ayons autrement l'intention de nous en servir, mais c'est qu'en effet nous pensons qu'il sera utile que le monde en soit bien informé. Aussi, me dit-il, vous voyez que je ne les cache pas ; et pour continuer, je pourrai bien vous parler la première fois des douceurs et des commodités de la vie que nos pères permettent pour rendre le salut aisé et la dévotion facile, afin qu'après avoir appris jusqu'ici ce qui touche les conditions particulières, vous appreniez ce qui est général pour toutes, et qu'ainsi il ne vous manque rien pour une parfaite instruction. Après que ce père m'eut parlé de la sorte, il me quitta. Je suis, etc.

J'ai toujours oublié à vous dire qu'il y a des Escobars de différentes impressions. Si vous en achetez, prenez de ceux de Lyon, où il y a à l'entrée une image d'un agneau qui est sur un livre scellé de sept sceaux, ou de ceux de Bruxelles de 1651. Comme ceux-là sont les derniers, ils sont meilleurs et plus amples que ceux des éditions précédentes de Lyon des années 1644 et 1646.

NEUVIÈME LETTRE.

De la fausse dévotion à la sainte Vierge que les Jésuites ont introduite. Diverses facilités qu'ils ont inventées pour se sauver sans peine, et parmi les douceurs et les commodités de la vie. Leurs maximes sur l'ambition, l'envie, la gourmandise, les équivoques, les restrictions mentales, les libertés qui sont permises aux filles, les habits des femmes, le jeu, le précepte d'entendre la messe.

De Paris, ce 3 juillet 1656.

Monsieur,

Je ne vous ferai pas plus de compliments que le bon père m'en fit la dernière fois que je le vis. Aussitôt qu'il m'aperçut, il vint à moi et me dit en regardant dans un livre qu'il tenait à la main : « Qui « vous ouvrirait le paradis, ne vous obligerait-il « pas parfaitement? Ne donneriez-vous pas des mil- « lions d'or pour en avoir une clé, et entrer dedans « quand bon vous semblerait? Il ne faut point en- « trer en de si grands frais : en voici une, voire « cent à meilleur compte. » Je ne savais si le bon père lisait, ou s'il parlait de lui-même. Mais il m'ôta de peine en disant : Ce sont les premières paroles d'un beau livre du père Barry de notre Société; car je ne dis jamais rien de moi-même. Quel livre, lui dis-je, mon père? En voici le titre, dit-il : « Le pa- « radis ouvert à Philagie, par cent dévotions à la « mère de Dieu, aisées à pratiquer. » Et quoi, mon père, chacune de ces dévotions aisées suffit pour ou-

vrir le ciel? Oui, dit-il, voyez-le encore dans la suite des paroles que vous avez ouïes : « Tout autant de dévotions à la mère de Dieu que vous « trouverez en ce livre, sont autant de clés du ciel « qui vous ouvriront le paradis tout entier, pourvu « que vous les pratiquiez : » et c'est pourquoi il dit dans la conclusion, « qu'il est content si on en pra- « tique une seule. »

Apprenez-m'en donc quelqu'une des plus faciles, mon père. Elles le sont toutes, répondit-il : par exemple, « saluer la sainte Vierge à la rencontre de « ses images; dire le petit chapelet des dix plaisirs « de la Vierge; prononcer souvent le nom de Marie ; « donner commission aux anges de lui faire la révé- « rence de notre part; souhaiter de lui bâtir plus « d'églises que n'ont fait tous les monarques ensem- « ble; lui donner tous les matins le bonjour, et sur « le tard le bonsoir; dire tous les jours *l'Ave*, « *Maria*, en l'honneur du cœur de Marie. » Et il dit que cette dévotion-là assure de plus, d'obtenir le cœur de la Vierge. Mais, mon père, lui dis-je, c'est pourvu qu'on lui donne aussi le sien ? Cela n'est pas nécessaire, dit-il, quand on est trop attaché au monde. Écoutez-le : « Cœur pour cœur, ce « serait bien ce qu'il faut; mais le vôtre est un peu « trop attaché, et tient un peu trop aux créatures : « ce qui fait que je n'ose vous inviter à offrir au- « jourd'hui ce petit esclave que vous appelez votre « cœur. » Et ainsi il se contente de *l'Ave, Maria*, qu'il avait demandé. Ce sont les dévotions des p. 33, 59, 145, 156, 172, 258 et 420 de la première édition. Cela est tout-à-fait commode, lui dis-je, et je crois qu'il n'y aura personne de damné après cela. Hélas! dit le père, je vois bien que vous ne savez pas jusqu'où va la dureté du cœur de certaines gens! Il y en a qui ne s'attacheraient jamais à dire tous les jours ces deux

paroles, *bonjour, bonsoir*, parce que cela ne se peut faire sans quelque application de mémoire. Et ainsi il a fallu que le père Barry leur ait fourni des pratiques encore plus faciles, « comme d'avoir jour et « nuit un chapelet au bras en forme de bracelet; ou « de porter sur soi un rosaire, ou bien une image de « la Vierge. » Ce sont là les dévotions des pag. 14, 326 et 447. « Et puis dites que je ne vous fournis « pas des dévotions faciles pour acquérir les bonnes « grâces de Marie, » comme dit le père Barry, p. 106. Voilà, mon père, lui dis-je, l'extrême facilité. Aussi, dit-il, c'est tout ce qu'on a pu faire, et je crois que cela suffira. Car il faudrait être bien misérable pour ne vouloir pas prendre un moment en toute sa vie pour mettre un chapelet à son bras, ou un rosaire dans sa poche, et assurer par-là son salut avec tant de certitude, que ceux qui en font l'épreuve n'y ont jamais été trompés, de quelque manière qu'ils aient vécu, quoique nous conseillions de ne laisser pas de bien vivre. Je ne vous en rapporterai que l'exemple de la page 34, d'une femme qui, pratiquant tous les jours la dévotion de saluer les images de la Vierge, vécut toute sa vie en péché mortel, et mourut enfin en cet état, et qui ne laissa pas d'être sauvée par le mérite de cette dévotion. Et comment cela? m'écriai-je. C'est, dit-il, que notre Seigneur la fit ressusciter exprès. Tant il est sûr qu'on ne peut périr quand on pratique quelqu'une de ces dévotions.

En vérité, mon père, je sais que les dévotions à la Vierge sont un puissant moyen pour le salut, et que les moindres sont d'un grand mérite, quand elles partent d'un mouvement de foi et de charité, comme dans les saints qui les ont pratiquées. Mais de faire croire à ceux qui en usent sans changer leur mauvaise vie, qu'ils se convertiront à la mort, ou que

Dieu les ressuscitera, c'est ce que je trouve bien plus propre à entretenir les pécheurs dans leurs désordres, par la fausse paix que cette confiance téméraire apporte, qu'à les en retirer par une véritable conversion que la grace seule peut produire. « Qu'importe, dit le père, par où nous entrions dans le « paradis, moyennant que nous y entrions? » comme dit sur un semblable sujet notre célèbre père Binet, qui a été notre provincial, en son excellent livre *De la Marque de prédestination*, n 31, pag. 130 de la 15e édition. « Soit de bond ou de volée, que nous « en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de « gloire? » comme dit encore ce père au même lieu. J'avoue, lui dis-je, que cela n'importe; mais la question est de savoir si on y entrera. La Vierge, dit-il, en répond. Voyez-le dans les dernières lignes du livre du père Barry : « S'il arrivait qu'à la mort « l'ennemi eût quelque prétention sur vous, et qu'il « y eût du trouble dans la petite république de vos « pensées, vous n'avez qu'à dire que Marie répond « pour vous, et que c'est à elle qu'il faut s'adresser. »

Mais, mon père, qui voudrait pousser cela vous embarrasserait. Car enfin qui nous a assuré que la Vierge en répond? Le père Barry, dit-il, en répond pour elle, p. 465. « Quant au profit et bonheur qui « vous en reviendra, je vous en réponds, et me « rends pleige pour la bonne mère. » Mais, mon père, qui répondra pour le père Barry? Comment, dit le père, il est de notre Compagnie. Et ne savez-vous pas encore, que notre Société répond de tous les livres de nos pères? Il faut vous apprendre cela, il est bon que vous le sachiez. Il y a un ordre dans notre Société, par lequel il est défendu à toutes sortes de libraires d'imprimer aucun ouvrage de nos pères sans l'approbation des théologiens de notre Compagnie, et sans la permission de nos supérieurs.

C'est un réglement fait par Henri III, le 10 mai 1583, et confirmé par Henri IV, le 20 décembre 1603, et par Louis XIII, le 14 février 1612 : de sorte que tout notre corps est responsable des livres de chacun de nos pères. Cela est particulier à notre Compagnie. Et de là vient qu'il ne sort aucun ouvrage de chez nous qui n'ait l'esprit de la Société. Voilà ce qu'il était à propos de vous apprendre. Mon père, lui dis-je, vous m'avez fait plaisir, et je suis fâché seulement de ne l'avoir pas su plus tôt. Car cette connaissance engage à avoir bien plus d'attention pour vos auteurs. Je l'eusse fait, dit-il, si l'occasion s'en fût offerte ; mais profitez-en à l'avenir, et continuons notre sujet.

Je crois vous avoir ouvert des moyens d'assurer son salut assez faciles, assez sûrs et en assez grand nombre : mais nos pères souhaiteraient bien qu'on n'en demeurât pas à ce premier degré, où l'on ne fait que ce qui est exactement nécessaire pour le salut. Comme ils aspirent sans cesse à la plus grande gloire de Dieu, ils voudraient élever les hommes à une vie plus pieuse. Et parce que les gens du monde sont d'ordinaire détournés de la dévotion par l'étrange idée qu'on leur en a donnée, nous avons cru qu'il était d'une extrême importance de détruire ce premier obstacle. Et c'est en quoi le P. Le Moine a acquis beaucoup de réputation par le livre de LA DÉVOTION AISÉE, qu'il a fait à ce dessein. C'est là qu'il fait une peinture tout-à-fait charmante de la dévotion. Jamais personne ne l'a connue comme lui. Apprenez-le par les premières paroles de cet ouvrage : « La vertu ne s'est encore montrée à personne, on « n'en a point fait de portrait qui lui ressemble. Il « n'y a rien d'étrange qu'il y ait eu si peu de presse « à grimper sur son rocher. On en a fait une fâ- « cheuse qui n'aime que la solitude ; on lui a asso-

« cié la douleur et le travail; et enfin on l'a faite « ennemie des divertissements et des jeux, qui sont « la fleur de la joie et l'assaisonnement de la vie. » C'est ce qu'il dit, page 92.

Mais, mon père, je sais bien au moins qu'il y a de grands saints dont la vie a été extrêmement austère. Cela est vrai, dit-il; mais aussi; « il s'est toujours « vu des saints polis, et des dévots civilisés, » selon ce père, pag. 191; et vous verrez, p. 86, que la différence de leurs mœurs vient de celle de leurs humeurs. Écoutez-le. « Je ne nie pas qu'il ne se voie « des dévots qui sont pâles et mélancoliques de leur « complexion, qui aiment le silence et la retraite, « et qui n'ont que du flegme dans les veines, et de « la terre sur le visage. Mais il s'en voit assez d'au- « tres qui sont d'une complexion plus heureuse, et « qui ont abondance de cette humeur douce et « chaude, et de ce sang bénin et rectifié qui fait la « joie. »

Vous voyez de là que l'amour de la retraite et du silence n'est pas commun à tous les dévots; et que, comme je vous le disais, c'est l'effet de leur complexion plutôt que de la piété. Au lieu que ces mœurs austères dont vous parlez sont proprement le caractère d'un sauvage et d'un farouche. Aussi vous les verrez placées entre les mœurs ridicules et brutales d'un fou mélancolique, dans la description que le père Le Moine en a faite au 7e livre de ses Peintures morales. En voici quelques traits. « Il est « sans yeux pour les beautés de l'art et de la na- « ture. Il croirait s'être chargé d'un fardeau incom- « mode s'il avait pris quelque matière de plaisir « pour soi. Les jours de fêtes, il se retire parmi les « morts. Il s'aime mieux dans un tronc d'arbre ou « dans une grotte que dans un palais ou sur un « trône. Quant aux affronts et aux injures, il y est

« aussi insensible que s'il avait des yeux et des « oreilles de statue. L'honneur et la gloire sont des « idoles qu'il ne connaît point, et pour lesquels il « n'a point d'encens à offrir. Une belle personne « lui est un spectre. Et ces visages impérieux et « souverains, ces agréables tyrans qui font partout « des esclaves volontaires et sans chaînes, ont le « même pouvoir sur ses yeux que le soleil sur ceux « des hiboux, etc. «

Mon révérend père, je vous assure que, si vous ne m'aviez dit que le père le Moine est l'auteur de cette peinture, j'aurais dit que c'eût été quelque impie qui l'aurait faite à dessein de tourner les saints en ridicule. Car, si ce n'est là l'image d'un homme tout-à-fait détaché des sentiments auxquels l'évangile oblige de renoncer, je confesse que je n'y entends rien. Voyez donc, dit-il, combien vous vous y connaissez peu, car ce sont là « des traits d'un es- « prit faible et sauvage, qui n'a pas les affections « honnêtes et naturelles qu'il devrait avoir, » comme le père le Moine le dit à la fin de cette description. C'est par ce moyen qu'il « enseigne la vertu et la « philosophie chrétienne, » selon le dessein qu'il en avait dans cet ouvrage, comme il le déclare dans l'avertissement. Et en effet, on ne peut nier que cette méthode de traiter de la dévotion n'agrée tout autrement au monde que celle dont on se servait avant nous. Il n'y a point de comparaison, lui dis-je, et je commence à espérer que vous me tiendrez parole. Vous le verrez bien mieux dans la suite, dit-il, je ne vous ai encore parlé de la piété qu'en général. Mais, pour vous faire voir en détail combien nos pères en ont ôté de peines, n'est-ce pas une chose bien pleine de consolation pour les ambitieux, d'apprendre qu'ils peuvent conserver une véritable dévotion avec un amour désordonné pour les gran-

deurs? Et quoi! mon père, avec quelque excès qu'ils les recherchent? Oui, dit-il; car ce ne serait toujours que péché véniel, à moins qu'on ne désirât les grandeurs pour offenser Dieu ou l'Etat plus commodément. Or les péchés véniels n'empêchent pas d'être dévot, puisque les plus grands saints n'en sont pas exempts. Écoutez donc Escobar, tr. 2, ex. 2, n. 17. « L'ambition, qui est un appétit désordonné des « charges et des grandeurs, est de soi-même un pé- « ché véniel : mais, quand on désire ces grandeurs « pour nuire à l'Etat, ou pour avoir plus de com- « modité d'offenser Dieu, ces circonstances exté- « rieures le rendent mortel. »

Cela est assez commode, mon père. Et n'est-ce pas encore, continua-t-il, une doctrine bien douce pour les avares de dire, comme fait Escobar, au tr. 5, ex. 5, n. 154 : « Je sais que les riches ne pèchent point « mortellement quand ils ne donnent point l'au- « mône de leur superflu dans les grandes nécessités « des pauvres : *scio in gravi pauperum necessitate* « *divites, non dando superflua, non peccare mor-* « *taliter?* » En vérité, lui dis-je, si cela est, je vois bien que je ne me connais guère en péchés. Pour vous le montrer encore mieux, dit-il, ne pensez-vous pas que la bonne opinion de soi-même, et la complaisance qu'on a pour ses ouvrages, est un péché des plus dangereux? Et ne serez-vous pas bien surpris si je vous fais voir que, encore même que cette bonne opinion soit sans fondement, c'est si peu un péché, que c'est au contraire un don de Dieu? Est-il possible, mon père? Oui, dit-il, et c'est ce que nous a appris notre grand père Garasse, dans son livre français intitulé : *Somme des vérités capitales de la religion,* p. 2, p. 419. « C'est un effet, dit-il, de « la justice commutative, que tout travail honnête « soit récompensé ou de louange, ou de satisfac-

« tion...... Quand les bons esprits font un ouvrage « excellent, ils sont justement récompensés par les « louanges publiques. Mais quand un pauvre esprit « travaille beaucoup pour ne rien faire qui vaille, « et qu'il ne peut ainsi obtenir des louanges publi- « ques, afin que son travail ne demeure pas sans ré- « compense, Dieu lui en donne une satisfaction « personnelle qu'on ne peut lui envier sans une in- « justice plus que barbare. C'est ainsi que Dieu, qui « est juste, donne aux grenouilles de la satisfaction « de leur chant. »

Voilà, lui dis-je, de belles décisions en faveur de la vanité, de l'ambition et de l'avarice. Et l'envie, mon père, sera-t-elle plus difficile à excuser? Ceci est délicat, dit le père. Il faut user de la distinction du père Bauny, dans sa Somme des péchés. Car son sentiment, c. 7, p. 123, de la cinquième et sixième édition, est « que l'envie du bien spirituel du pro- « chain est mortelle, mais que l'envie du bien tem- « porel n'est que vénielle. » Et par quelle raison, mon père? Écoutez-la, me dit-il. « Car le bien qui « se trouve ès choses temporelles est si mince, et de « si peu de conséquence pour le ciel, qu'il est de « nulle considération devant Dieu et ses saints. » Mais, mon père, si ce bien est si *mince* et de si petite considération, comment permettez-vous de tuer les hommes pour le conserver? Vous prenez mal les choses, dit le père : on vous dit que le bien est de nulle considération devant Dieu, mais non pas devant les hommes. Je ne pensais pas à cela, lui dis-je, et j'espère que, par ces distinctions-là, il ne restera plus de péchés mortels au monde. Ne pensez pas cela, dit le père, car il y en a qui sont toujours mortels de leur nature, comme par exemple la paresse.

O mon père! lui dis-je, toutes les commodités de la vie sont donc perdues? Attendez, dit le père, quand

vous aurez vu la définition de ce vice qu'Escobar en donne, tr. 2, ex. 2, n. 81, peut-être en jugerez-vous autrement; écoutez-la. « La paresse est une tristesse « de ce que les choses spirituelles sont spirituelles, « comme serait de s'affliger de ce que les sacrements « sont la source de la grace; et c'est un péché mortel. » O mon père! lui dis-je, je ne crois pas que personne se soit jamais avisé d'être paresseux en cette sorte. Aussi, dit le père, Escobar dit ensuite, n. 105: « J'avoue « qu'il est bien rare que personne tombe jamais dans « le péché de paresse. » Comprenez-vous bien par-là combien il importe de bien définir les choses? Oui, mon père, lui dis-je, et je me souviens sur cela de vos autres définitions de l'assassinat, du guet-apens, et des biens superflus. Et d'où vient, mon père, que vous n'étendez pas cette méthode à toutes sortes de cas, pour donner à tous les péchés des définitions de votre façon, afin qu'on ne péchât plus en satisfaisant ses plaisirs?

Il n'est pas toujours nécessaire, me dit-il, de changer pour cela les définitions des choses. Vous l'allez voir sur le sujet de la bonne chère, qui passe pour un des plus grands plaisirs de la vie, et qu'Escobar permet en cette sorte, n. 102, dans la Pratique selon notre Société. « Est-il permis de boire et de « manger tout son saoul sans nécessité, et pour la « seule volupté? Oui certainement, selon Sanchez, « pourvu que cela ne nuise point à la santé; parce « qu'il est permis à l'appétit naturel de jouir des « actions qui lui sont propres : *an comedere, et bi-* « *bere usque ad satietatem absque necessitate ob* « *solam voluptatem, sit peccatum? Cum Sanctio* « *negativè respondeo, modo non obsit valetudini,* « *quia licitè potest appetitus naturalis suis actibus* « *frui.* » O mon père! lui dis-je, voilà le passage le plus complet, et le principe le plus achevé de toute

votre morale, et dont on peut tirer d'aussi commodes conclusions. Et quoi! la gourmandise n'est donc pas même un péché véniel? Non pas, dit-il, en la manière que je viens de dire : mais elle serait péché véniel selon Escobar, n. 56, « si, sans aucune nécessité, on se gorgeait du boire et du manger jusqu'à vomir : *si quis se usque ad vomitum ingurgitet.* »

Cela suffit sur ce sujet; et je veux maintenant vous parler des facilités que nous avons apportées pour faire éviter les péchés dans les conversations et dans les intrigues du monde. Une chose des plus embarrassantes qui s'y trouve, est d'éviter le mensonge, et sur-tout quand on voudrait bien faire accroire une chose fausse. C'est à quoi sert admirablement notre doctrine des équivoques, par laquelle « il est permis « d'user de termes ambigus, en les faisant entendre « en un autre sens qu'on ne les entend soi-même, » comme dit Sanchez, *Op. mor.* p. 2, l. 3, c. 6, n. 13. Je sais cela, mon père, lui dis-je. Nous l'avons tant publié, continua-t-il, qu'à la fin tout le monde en est instruit. Mais savez-vous bien comment il faut faire quand on ne trouve point de mots équivoques? Non, mon père. Je m'en doutais bien, dit-il, cela est nouveau : c'est la doctrine des restrictions mentales. Sanchez la donne au même lieu : « On peut jurer, « dit-il, qu'on n'a pas fait une chose, quoiqu'on « l'ait faite effectivement, en entendant en soi-même « qu'on ne l'a pas faite un certain jour, ou avant « qu'on fût né, ou en sous-entendant quelque autre « circonstance pareille, sans que les paroles dont on « se sert aient aucun sens qui le puisse faire con- « naître. Et cela est fort commode en beaucoup de « rencontres, et est toujours très-juste quand cela « est nécessaire ou utile pour la santé, l'honneur, « ou le bien. »

Comment ! mon père, et n'est-ce pas là un mensonge, et même un parjure ? Non, dit le père : Sanchez le prouve au même lieu, et notre père Filiutius aussi, tr. 25, chap. 11, n. 331 ; parce, dit-il, que c'est « l'intention qui règle la qualité de l'action. » Et il y donne encore, n. 328, un autre moyen plus sûr d'éviter le mensonge. C'est qu'après avoir dit tout haut, *je jure que je n'ai point fait cela,* on ajoute tout bas, *aujourd'hui :* ou qu'après avoir dit tout haut, *je jure,* on dise tout bas, *que je dis*, et que l'on continue ensuite tout haut, *que je n'ai point fait cela.* Vous voyez bien que c'est dire la vérité. Je l'avoue, lui dis-je ; mais nous trouverions peut-être que c'est dire la vérité tout bas, et un mensonge tout haut : outre que je craindrais que bien des gens n'eussent pas assez de présence d'esprit pour se servir de ces méthodes. Nos pères, dit-il, ont enseigné au même lieu, en faveur de ceux qui ne sauraient pas user de ces restrictions, qu'il leur suffit pour ne point mentir, de dire simplement *qu'ils n'ont point fait* ce qu'ils ont fait, pourvu « qu'ils aient en général l'intention de donner à leurs discours le sens « qu'un habile homme y donnerait. »

Dites la vérité, il vous est arrivé bien des fois d'être embarrassé, manque de cette connaissance ? Quelquefois, lui dis-je. Et n'avouerez-vous pas de même, continua-t-il, qu'il serait souvent bien commode d'être dispensé en conscience de tenir de certaines paroles qu'on donne ? Ce serait, lui dis-je, mon père, la plus grande commodité du monde ! Écoutez donc Escobar au tr. 3, ex. 3, n. 48, où il donne cette règle générale ; « Les promesses n'obligent point, « quand on n'a point intention de s'obliger en les « faisant. Or il n'arrive guère qu'on ait cette intention, à moins que l'on les confirme par serment « ou par contrat : de sorte que, quand on dit sim-

« plement, je le ferai, on entend qu'on le fera si l'on « ne change de volonté ; car on ne veut pas se priver « par-là de sa liberté. » Il en donne d'autres que vous y pouvez voir vous-même : et il dit à la fin, « que tout cela est pris de Molina et de nos autres « auteurs : *Omnia ex Molinâ et aliis.* Et ainsi on « n'en peut pas douter. »

O mon père ! lui dis-je, je ne savais pas que la direction d'intention eût la force de rendre les promesses nulles. Vous voyez, dit le père, que voilà une grande facilité pour le commerce du monde. Mais ce qui nous a donné le plus de peine, a été de régler les conversations entre les hommes et les femmes : car nos pères sont plus réservés sur ce qui regarde la chasteté. Ce n'est pas qu'ils ne traitent des questions assez curieuses et assez indulgentes, et principalement pour les personnes mariées ou fiancées. J'appris sur cela les questions les plus extraordinaires qu'on puisse s'imaginer. Il m'en donna de quoi remplir plusieurs lettres : mais je ne veux pas seulement en marquer les citations, parce que vous faites voir mes lettres à toutes sortes de personnes, et je ne voudrais pas donner l'occasion de cette lecture à ceux qui n'y chercheraient que leur divertissement.

La seule chose que je puis vous marquer de ce qu'il me montra dans leurs livres, même français, est ce que vous pouvez voir dans la Somme des péchés du père Bauny, p. 165, de certaines petites privautés qu'il y explique, pourvu qu'on dirige bien son intention, *comme à passer pour galant :* et vous serez surpris d'y trouver p. 148, un principe de morale touchant le pouvoir qu'il dit que les filles ont de disposer de leur virginité sans leurs parents; voici ses termes : « Quand cela se fait du consentement de « la fille, quoique le père ait sujet de s'en plaindre, « ce n'est pas néanmoins que ladite fille, ou celui à

« qui elle s'est prostituée, lui aient fait aucun tort, « ou violé pour son égard la justice : car la fille est « en possession de sa virginité, aussi-bien que de « son corps, elle en peut faire ce que bon lui sem- « ble, à l'exclusion de la mort, ou du retranchement « de ses membres. » Jugez par-là du reste. Je me souvins, sur cela, d'un passage d'un poète païen, qui a été meilleur casuiste que ces pères; puisqu'il a dit : « Que la virginité d'une fille ne lui appartient « pas tout entière; qu'une partie appartient au père, « et l'autre à la mère, sans lesquels elle n'en peut « disposer même pour le mariage. » Et je doute qu'il y ait aucun juge qui ne prenne pour une loi le contraire de cette maxime du père Bauny.

Voilà tout ce que je puis dire de tout ce que j'entendis, et qui dura si long-temps, que je fus obligé de prier enfin le père de changer de matière. Il le fit, et m'entretint de leurs réglements pour les habits des femmes en cette sorte. Nous ne parlerons point, dit-il, de celles qui auraient l'intention impure; mais pour les autres, Escobar dit au tr. 1, ex. 8, n. 5 : « Si on « se pare sans mauvaise intention, mais seulement « pour satisfaire l'inclination naturelle qu'on a à la « vanité, *ob naturalem fastûs inclinationem*, ou ce « n'est qu'un péché véniel, ou ce n'est point péché « du tout. » Et le père Bauny, en sa Somme des péchés, c. 46. pag. 1094, dit : « Que bien que la « femme eût connaissance du mauvais effet que sa « diligence à se parer opérerait et au corps et en « l'ame de ceux qui la contempleraient ornée de ri- « ches et précieux habits, qu'elle ne pécherait néan- « moins en s'en servant. » Et il cite entre autres notre père Sanchez pour être du même avis.

Mais, mon père, que répondent donc vos auteurs aux passages de l'Écriture, qui parlent avec tant de véhémence contre les moindres choses de cette sorte?

Lessius, dit le père, y a doctement satisfait, *De Just.*, l. 4, c. 4, d. 14, n. 114. en disant : « Que ces pas-« sages de l'Écriture n'étaient des préceptes qu'à « l'égard des femmes de ce temps-là, pour donner » par leur modestie un exemple d'édification aux « païens. » Et d'où a-t-il pris cela, mon père? Il n'importe pas d'où il l'ait pris ; il suffit que les sentiments de ces grands hommes-là sont toujours probables d'eux-mêmes. Mais le P. le Moine a apporté une modération à cette permission générale : car il ne le veut point du tout souffrir aux vieilles : c'est dans sa Dévotion aisée, et entre autres pag. 127, 157, 163. « La jeunesse, dit-il, peut être parée du « droit naturel. Il peut être permis de se parer en « un âge qui est la fleur et la verdure des ans. Mais « il en faut demeurer là : le contre-temps serait « étrange de chercher des roses sur la neige. Ce n'est « qu'aux étoiles qu'il appartient d'être toujours au « bal, parce qu'elles ont le don de jeunesse perpé-« tuelle. Le meilleur donc en ce point serait de pren-« dre conseil de la raison et d'un bon miroir ; de se « rendre à la bienséance et à la nécessité, et de se « retirer quand la nuit approche. » Cela est tout-à-fait judicieux, lui dis-je. Mais, continua-t-il, afin que vous voyiez combien nos pères ont eu soin de tout, je vous dirai que, donnant permission aux femmes de jouer, et voyant que cette permission leur serait souvent inutile, si on ne leur donnait aussi le moyen d'avoir de quoi jouer, ils ont établi une autre maxime en leur faveur, qui se voit dans Escobar, au chap. du larcin, tr. 1, ex. 9. n. 13. « Une femme, « dit-il, peut jouer, et prendre pour cela de l'argent « à son mari. »

En vérité, mon père, cela est bien achevé. Il y a bien d'autres choses néanmoins, dit le père : mais il faut les laisser pour parler des maximes plus im-

portantes, qui facilitent l'usage des choses saintes, comme par exemple, la manière d'assister à la messe. Nos grands théologiens, Gaspard Hurtado, *de Sacr.*, t. 2, d. 5, dist. 2, et Coninck, q. 83, a. 6, n. 197, ont enseigné sur ce sujet « qu'il suffit d'être présent « à la messe de corps, quoiqu'on soit absent d'es- « prit, pourvu qu'on demeure dans une contenance « respectueuse extérieurement. » Et Vasquez passe plus avant, car il dit « qu'on satisfait au précepte « d'ouïr la messe, encore même qu'on ait l'intention « de n'en rien faire. » Tout cela est aussi dans Escobar, tr. 1, ex. 11, n. 74 et 107; et encore au tr. 1, ex. 1, n. 116, où il l'explique par l'exemple de ceux qu'on mène à la messe par force, et qui ont l'intention expresse de ne la point entendre. Vraiment, lui dis-je, je ne le croirais jamais, si un autre me le disait. En effet, dit-il, cela a quelque besoin de l'autorité de ces grands hommes; aussi-bien que ce que dit Escobar, au tr. 1, ex. 11, n. 31 : « Qu'une « méchante intention, comme de regarder des « femmes avec un désir impur, jointe à celle d'ouïr « la messe comme il faut, n'empêche pas qu'on n'y « satisfasse : *Nec obest alia prava intentio, ut aspiciendi libidinosè fœminas.* »

Mais on trouve encore une chose commode dans notre savant Turrianus, *Select.*, p. 2, d. 16, dub. 7 : « Qu'on peut ouïr la moitié d'une messe d'un prê- « tre, et ensuite une autre moitié d'un autre; et « même qu'on peut ouïr d'abord la fin de l'une, et « ensuite le commencement d'une autre. » Et je vous dirai de plus qu'on a permis encore « d'ouïr « deux moitiés de messe en même temps de deux « différents prêtres, lorsque l'un commence la messe, « quand un autre en est à l'élévation; parce qu'on « peut avoir l'attention à ces deux côtés à la fois, « et que deux moitiés de messe font une messe en-

« tière : *duæ medietates unam missam constituunt.* » C'est ce qu'ont décidé nos pères Bauny, tr. 6, q. 9, p. 312; Hurtado. *de Sacr.*, t. 2, *de Missâ*, d. 5, diff. 4; Azorius, p. 1, l. 7, c. 3, q. 3; Escobar, tr. 1, ex. 11, n. 73, dans le chapitre « De la Pra- « tique pour ouïr la messe selon notre Société. » Et vous verrez les conséquences qu'il en tire dans ce même livre, des éditions de Lyon, des années 1644 et 1646, en ces termes : « De là je conclus que » vous pouvez ouïr la messe en très-peu de temps : » si, par exemple, vous rencontrez quatre messes » à-la-fois qui soient tellement assorties, que, quand » l'une commence, l'autre soit à l'évangile, une » autre à la consécration, et la dernière à la com- » munion. » Certainement, mon père, on entendra la messe dans Notre-Dame en un instant par ce moyen. Vous voyez donc, dit-il, qu'on ne pouvait pas mieux faire pour faciliter la manière d'ouïr la messe.

Mais je veux vous faire voir maintenant comment on a adouci l'usage des sacrements, et surtout de celui de la pénitence; car c'est-là où vous verrez la dernière bénignité de la conduite de nos pères : et vous admirerez que la dévotion qui étonnait tout le monde, ait pu être traitée par nos pères avec une telle prudence, « qu'ayant abattu cet épouvan- « tail que les démons avaient mis à sa porte, *ils* « *l'aient rendue* plus facile que le vice, et plus « aisée que la volupté; *en sorte* que le simple vivre « est incomparablement plus malaisé que le bien « vivre, » pour user des termes du père le Moine, p. 244 et 291 de sa Dévotion aisée. N'est-ce pas là un merveilleux changement? En vérité, lui dis-je, mon père, je ne puis m'empêcher de vous dire ma pensée. Je crains que vous ne preniez mal vos mesures, et que cette indulgence ne soit capable de

choquer plus de monde que d'en attirer. Car la messe, par exemple, est une chose si grande et si sainte, qu'il suffirait, pour faire perdre à vos auteurs toute créance dans l'esprit de plusieurs personnes, de leur montrer de quelle manière ils en parlent. Cela est bien vrai, dit le père, à l'égard de certaines gens : mais ne savez-vous pas que nous nous accommodons à toute sorte de personnes? Il semble que vous ayez perdu la mémoire de ce que je vous ai dit si souvent sur ce sujet. Je veux donc vous en entretenir la première fois à loisir, en différant pour cela notre entretien des adoucissements de la confession. Je vous le ferai si bien entendre, que vous ne l'oublierez jamais. Nous nous séparâmes là-dessus; et ainsi je m'imagine que notre première conversation sera de leur politique. Je suis, etc.

DIXIÈME LETTRE.

Adoucissements que les Jésuites ont apportés au sacrement de pénitence, par leurs maximes touchant la confession, la satisfaction, l'absolution, les occasions prochaines de pécher, la contrition et l'amour de Dieu.

De Paris, ce 2 août 1656.

Monsieur,

Ce n'est pas encore ici la politique de la Société, mais c'en est un des plus grands principes. Vous y verrez les adoucissements de la confession, qui sont assurément le meilleur moyen que ces pères aient trouvé pour attirer tout le monde et ne rebuter personne. Il fallait savoir cela avant que de passer outre. Et c'est pourquoi le père trouva à propos de m'en instruire en cette sorte :

Vous avez vu, me dit-il, par tout ce que je vous ai dit jusques ici, avec quel succès nos pères ont travaillé à découvrir, par leurs lumières, qu'il y a un grand nombre de choses permises qui passaient autrefois pour défendues ; mais, parce qu'il reste encore des péchés qu'on n'a pu excuser, et que l'unique remède en est la confession, il a été bien nécessaire d'en adoucir les difficultés par les voies que j'ai maintenant à vous dire. Et ainsi, après vous avoir montré dans toutes nos conversations précédentes comment on a soulagé les scrupules qui troublaient les consciences, en faisant voir que ce qu'on croyait mauvais ne l'est pas, il reste

à vous montrer en celle-ci la manière d'expier facilement ce qui est véritablement péché, en rendant la confession aussi aisée qu'elle était difficile autrefois. Et par quel moyen, mon père? C'est, dit-il, par ces subtilités admirables qui sont propres à notre Compagnie, et que nos pères de Flandre appellent, dans l'Image de notre premier siècle, l. 3, or. 1. p. 401, et l. 1, c. 2, « de pieuses et saintes « finesses, et un saint artifice de dévotion : *piam « et religiosam calliditatem*, *et pietatis solertiam*, » au l. 3. c. 8. C'est par le moyen de ces inventions « que les crimes s'expient aujourd'hui *alacriùs*, « avec plus d'allégresse et d'ardeur qu'ils ne se « commettaient autrefois; en sorte que plusieurs « personnes effacent leurs taches aussi prompte- « ment qu'ils les contractent : *plurimi vix citiùs « maculas contrahunt*, *quàm eluunt*, » comme il est dit au même lieu. Apprenez-moi donc, je vous prie, mon père, *ces finesses* si salutaires. Il y en a plusieurs, me dit-il; car, comme il se trouve beaucoup de choses pénibles dans la confession, on a apporté des adoucissements à chacune. Et parce que les principales peines qui s'y rencontrent sont la honte de confesser de certains péchés, le soin d'en exprimer les circonstances, la pénitence qu'il en faut faire, la résolution de n'y plus tomber, la fuite des occasions prochaines qui y engagent, et le regret de les avoir commis; j'espère vous montrer aujourd'hui qu'il ne reste presque rien de fâcheux en tout cela, tant on a eu soin d'ôter toute l'amertume et toute l'aigreur d'un remède si nécessaire.

Car, pour commencer par la peine qu'on a de confesser de certains péchés, comme vous n'ignorez pas qu'il est souvent assez important de se conserver dans l'estime de son confesseur, n'est-ce pas une chose bien commode de permettre, comme font nos

pères, et entre autres Escobar, qui cite encore Suarez, tr. 7, a. 4, n. 135, « d'avoir deux confesseurs, « l'un pour les péchés mortels, et l'autre pour les « véniels, afin de se maintenir en bonne réputation « auprès de son confesseur ordinaire, *uti bonam famam apud ordinarium tueatur*, pourvu qu'on ne « prenne pas de là occasion de demeurer dans le pé- « ché mortel? » Et il donne ensuite un autre subtil moyen pour se confesser d'un péché, même à son confesseur ordinaire, sans qu'il s'aperçoive qu'on l'a commis depuis la dernière confession. « C'est, dit- « il, de faire une confession générale, et de confondre « ce dernier péché avec les autres dont on s'accuse « en gros. » Il dit encore la même chose, *Princ.*, ex. 2, n. 73. Et vous avouerez, je m'assure, que cette décision du père Bauny, Théol. mor., tr. 4, q. 15, p. 137, soulage encore bien la honte qu'on a de confesser ses rechutes : « Que, hors de certaines « occasions, qui n'arrivent que rarement, le con- « fesseur n'a pas droit de demander si le péché dont « on s'accuse est un péché d'habitude, et qu'on « n'est pas obligé de lui répondre sur cela; parce « qu'il n'a pas droit de donner à son pénitent la « honte de déclarer ses rechutes fréquentes. »

Comment, mon père ! j'aimerais autant dire qu'un médecin n'a pas droit de demander à son malade s'il y a long-temps qu'il a la fièvre. Les péchés ne sont-ils pas tous différents selon les différentes circonstances? et le dessein d'un véritable pénitent ne doit-il pas être d'exposer tout l'état de sa conscience à son confesseur avec la même sincérité et la même ouverture de cœur que s'il parlait à Jésus-Christ, dont le prêtre tient la place? Or n'est-on pas bien éloigné de cette disposition quand on cache ses rechutes fréquentes, pour cacher la grandeur de son péché? Je vis le bon père embarrassé là-

dessus : de sorte qu'il pensa à éluder cette difficulté plutôt qu'à la résoudre, en m'apprenant une autre de leurs règles, qui établit seulement un nouveau désordre, sans justifier en aucune sorte cette décision du père Bauny, qui est, à mon sens, une de leurs plus pernicieuses maximes, et des plus propres à entretenir les vicieux dans leurs mauvaises habitudes. Je demeure d'accord, me dit-il, que l'habitude augmente la malice du péché, mais elle n'en change pas la nature : et c'est pourquoi on n'est pas obligé à s'en confesser, selon la règle de nos pères, qu'Escobar rapporte,[1] *Princ.*, ex. 2, n. 39 : « Qu'on n'est obligé de confesser que les circonstances qui changent l'espèce du péché, et non pas « celles qui l'aggravent. »

C'est selon cette règle que notre père Granados dit *in 5 part.*, cont. 7, t. 9, d. 9, n. 22, « que si « on a mangé de la viande en carême, il suffit de « s'accuser d'avoir rompu le jeûne, sans dire si c'est « en mangeant de la viande, ou en faisant deux repas maigres. » Et selon notre père Reginaldus, tr. 1, l. 6, c. 4, n. 114 : « Un devin qui s'est servi « de l'art diabolique n'est pas obligé à déclarer cette « circonstance; mais il suffit de dire qu'il s'est mêlé « de deviner, sans exprimer si c'est par la chiromancie, ou par un pacte avec le démon. » Et Fagundez, de notre Société, p. 2, l. 4, c. 3, n. 17, dit aussi : « Le rapt n'est pas une circonstance qu'on « soit tenu de découvrir quand la fille y a consenti. » Notre père Escobar rapporte tout cela au même lieu, n. 41, 61, 62, avec plusieurs autres décisions assez curieuses des circonstances qu'on n'est pas obligé de confesser. Vous pouvez les y voir vous-même. Voilà, lui dis-je, des *artifices de dévotion* bien accommodants.

Tout cela néanmoins, dit-il, ne serait rien, si on

n'avait de plus adouci la pénitence, qui est une des choses qui éloignait davantage de la confession. Mais maintenant les plus délicats ne la sauraient plus appréhender, après ce que nous avons soutenu dans nos thèses du collége de Clermont : « Que, si « le confesseur impose une pénitence convenable, « *convenientem*, et qu'on ne veuille pas néanmoins « l'accepter, on peut se retirer en renonçant à l'ab- « solution et à la pénitence imposée. » Et Escobar dit encore dans la Pratique de la pénitence, selon notre Société, tr. 7, ex. 4, n. 188 : « Que, si le « pénitent déclare qu'il veut remettre à l'autre « monde à faire pénitence, et souffrir en purgatoire « toutes les peines qui lui sont dues, alors le con- « fesseur doit lui imposer une pénitence bien légère « pour l'intégrité du sacrement, et principalement « s'il reconnaît qu'il n'en accepterait pas une plus « grande. » Je crois, lui dis-je, que, si cela était, on ne devrait plus appeler la confession le sacrement de pénitence. Vous avez tort, dit-il; car au moins on en donne toujours quelqu'une pour la forme. Mais, mon père, jugez-vous qu'un homme soit digne de recevoir l'absolution quand il ne veut rien faire de pénible pour expier ses offenses? Et quand des personnes sont en cet état, ne devriez-vous pas plutôt leur retenir leurs péchés que de les leur remettre? Avez-vous l'idée véritable de l'étendue de votre ministère? et ne savez-vous pas que vous y exercez le pouvoir de lier et de délier? Croyez-vous qu'il soit permis de donner l'absolution indifféremment à tous ceux qui la demandent, sans reconnaître auparavant si Jésus-Christ délie dans le ciel ceux que vous déliez sur la terre? Eh quoi! dit le père, pensez-vous que nous ignorions « que le confesseur doit se rendre juge de la dispo- « sition de son pénitent, tant parce qu'il est obligé

« de ne pas dispenser les sacrements à ceux qui en « sont indignes, Jésus-Christ lui ayant ordonné « d'être dispensateur fidèle, et de ne pas donner « les choses saintes aux chiens, que parce qu'il est « juge, et que c'est le devoir d'un juge de juger « justement, en déliant ceux qui en sont dignes, et « liant ceux qui en sont indignes, et aussi parce « qu'il ne doit pas absoudre ceux que Jésus-Christ « condamne? » De qui sont ces paroles-là, mon père? De notre père Filiutius, répliqua-t-il, t. 1, tr. 7, n. 354. Vous me surprenez, lui dis-je; je les prenais pour être d'un des Pères de l'Église. Mais, mon père, ce passage doit bien étonner les confesseurs, et les rendre bien circonspects dans la dispensation de ce sacrement, pour reconnaître si le regret de leurs pénitents est suffisant, et si les promesses qu'ils donnent de ne plus pécher à l'avenir sont recevables. Cela n'est point du tout embarrassant, dit le père : Filiutius n'avait garde de laisser les confesseurs dans cette peine; et c'est pourquoi, ensuite de ces paroles, il leur donne cette méthode facile pour en sortir. « Le confesseur peut aisément « se mettre en repos touchant la disposition de son « pénitent. Car s'il ne donne pas des signes suffi- « sants de douleur, le confesseur n'a qu'à lui de- « mander s'il ne déteste pas le péché de son ame, « et s'il répond que oui, il est obligé de l'en croire. « Et il faut dire la même chose de la résolution « pour l'avenir, à moins qu'il y eût quelque obli- « gation de restituer, ou de quitter quelque occa- « sion prochaine. » Pour ce passage, mon père, je vois bien qu'il est de Filiutius. Vous vous trompez, dit le père : car il a pris tout cela mot à mot de Suarez, in. 3, part., t. 4, disp. 32, sect. 2, n. 2. Mais, mon père, ce dernier passage de Filiutius détruit ce qu'il avait établi dans le premier. Car les

confesseurs n'auront plus le pouvoir de se rendre juges de la disposition de leurs pénitents, puisqu'ils sont obligés de les en croire sur leur parole, lors même qu'ils ne donnent aucun signe suffisant de douleur. Est-ce qu'il y a tant de certitude dans ces paroles qu'on donne, que ce seul signe soit convaincant? Je doute que l'expérience ait fait connaître à vos pères que tous ceux qui leur font ces promesses les tiennent, et je suis trompé s'ils n'éprouvent souvent le contraire. Cela n'importe, dit le père; on ne laisse pas d'obliger toujours les confesseurs à les croire. Car le père Bauny, qui a traité cette question à fond dans sa Somme des péchés, c. 46, p. 1090, 1091 et 1092, conclut « que, toutes les fois « que ceux qui récidivent souvent, sans qu'on y « voie aucun amendement, se présentent au confes- « seur, et lui disent qu'ils ont regret du passé et « bon dessein pour l'avenir, il les en doit croire « sur ce qu'ils le disent, quoiqu'il soit à présumer « telles résolutions ne passer pas le bout des lèvres. « Et quoiqu'ils se portent ensuite avec plus de li- « berté et d'excès que jamais dans les mêmes fautes, « on peut néanmoins leur donner l'absolution selon « mon opinion. » Voilà, je m'assure, tous vos doutes bien résolus.

Mais, mon père, lui dis-je, je trouve que vous imposez une grande charge aux confesseurs, en les obligeant de croire le contraire de ce qu'ils voient. Vous n'entendez pas cela, dit-il; on veut dire par-là qu'ils sont obligés d'agir et d'absoudre, comme s'ils croyaient que cette résolution fût ferme et constante, encore qu'ils ne le croient pas en effet. Et c'est ce que nos pères Suarez et Filiutius expliquent ensuite des passages de tantôt. Car, après avoir dit « que le prêtre est obligé de croire son « pénitent sur sa parole, » ils ajoutent « qu'il n'est

« pas nécessaire que le confesseur se persuade que « la résolution de son pénitent s'exécutera, ni qu'il « le juge même probablement; mais il suffit qu'il « pense qu'il en a à l'heure même le dessein en gé- « néral, quoiqu'il doive retomber en bien peu de « temps. Et c'est ce qu'enseignent tous nos auteurs, « *ita docent omnes autores*. » Douterez-vous d'une chose que nos auteurs enseignent? Mais, mon père, que deviendra donc ce que le père Pétau a été obligé de reconnaître lui-même dans la préface de la *Pén. publ.*, pag. 4: « Que les saints Pères, les « docteurs et les conciles, sont d'accord, comme « d'une vérité certaine, que la pénitence, qui pré- « pare à l'Eucharistie, doit être véritable, cons- « tante, courageuse, et non pas lâche et endormie, « ni sujette aux rechutes et aux reprises? » Ne voyez-vous pas, dit-il, que le père Pétau parle de *l'ancienne Église?* Mais cela est maintenant si *peu de saison*, pour user des termes de nos pères, que, selon le père Bauny, le contraire est seul véritable; c'est au tr. 4, q. 15, p. 95. « Il y a des auteurs qui « disent qu'on doit refuser l'absolution à ceux qui « retombent souvent dans les mêmes péchés, et « principalement lorsque, après les avoir plusieurs « fois absous, il n'en paraît aucun amendement : et « d'autres disent que non. Mais la seule véritable « opinion est qu'il ne faut point leur refuser l'ab- « solution ; et encore qu'ils ne profitent point de « tous les avis qu'on leur a souvent donnés, qu'ils « n'aient pas gardé les promesses qu'ils ont faites de « changer de vie, qu'ils n'aient pas travaillé à se « purifier, il n'importe : et quoi qu'en disent les « autres, la véritable opinion, et laquelle on doit « suivre, est que, même en tous ces cas, on les doit « absoudre. » Et tr. 4, q. 22, p. 100, « qu'on ne « doit ni refuser, ni différer l'absolution à ceux qui

« sont dans des péchés d'habitude contre la loi de « Dieu, de nature, et de l'Église, quoiqu'on n'y « voie aucune espérance d'amendement : *Etsi emendationis futuræ nulla spes appareat.* »

Mais, mon père, lui dis-je, cette assurance d'avoir toujours l'absolution pourrait bien porter les pécheurs..... Je vous entends, dit-il en m'interrompant; mais écoutez le père Bauny, q. 15. « On peut « absoudre celui qui avoue que l'espérance d'être « absous l'a porté à pécher avec plus de facilité « qu'il n'eût fait sans cette espérance. » Et le père Caussin, défendant cette proposition, dit, pag. 211 de sa Rép. à la Théol. mor. : « Que, si elle n'était « véritable, l'usage de la confession serait interdit à « la plupart du monde; et qu'il n'y aurait plus « d'autre remède aux pécheurs, qu'une branche « d'arbre et une corde. » O mon père! que ces maximes-là attireront de gens à vos confessionnaux! Aussi, dit-il, vous ne sauriez croire combien il y en vient : « nous sommes accablés et comme opprimés « sous la foule de nos pénitents, *pœnitentium numero obruimur,* » comme il est dit en l'Image de notre premier siècle, l. 3, c. 8. Je sais, lui dis-je, un moyen facile de vous décharger de cette presse. Ce serait seulement, mon père, d'obliger les pécheurs à quitter les occasions prochaines : vous vous soulageriez assez par cette seule invention. Nous ne cherchons pas ce soulagement, dit-il; au contraire : car, comme il est dit dans le même livre, l. 3, c. 7, pag. 374 : « Notre Société a pour but de « travailler à établir les vertus, de faire la guerre « aux vices, et de servir un grand nombre d'ames. » Et, comme il y a peu d'ames qui veuillent quitter les occasions prochaines, on a été obligé de définir ce que c'est qu'occasion prochaine; comme on voit dans Escobar, en la Pratique de notre Société, tr. 7,

ex. 4, n. 226 : « On n'appelle pas occasion pro-« chaine celle où l'on ne pèche que rarement, « comme de pécher par un transport soudain avec « celle avec qui on demeure, trois ou quatre fois « par an; » ou, selon le père Bauny, dans son livre français, une ou deux fois par mois, p. 1082; et encore pag. 1089, où il demande « ce qu'on doit faire « entre les maîtres et servantes, cousins et cousines « qui demeurent ensemble, et qui se portent mu-« tuellement à pécher par cette occasion. » Il les faut séparer, lui dis-je. C'est ce qu'il dit aussi, « si « les rechutes sont fréquentes, et presque journa-« lières : mais s'ils n'offensent que rarement par en-« semble, comme serait une ou deux fois le mois, et « qu'ils ne puissent se séparer sans grande incom-« modité et dommage, on pourra les absoudre, « selon ces auteurs, et entre autres Suarez, pourvu « qu'ils promettent bien de ne plus pécher, et « qu'ils aient un vrai regret du passé. » Je l'entendis bien; car il m'avait déjà appris de quoi le confesseur se doit contenter pour juger de ce regret. Et le père Bauny, continua-t-il, permet, p. 1083 et 1084, à ceux qui sont engagés dans les occasions prochaines, « d'y demeurer, quand ils ne les pour-« raient quitter sans bailler sujet au monde de par-« ler, ou sans en recevoir de l'incommodité. » Et il dit de même en sa Théologie morale, tr. 4, *De pœnit.*, q. 13, pag. 93, et q. 14, p. 94 : « Qu'on « peut et qu'on doit absoudre une femme qui a « chez elle un homme avec qui elle pèche souvent, « si elle ne le peut faire sortir honnêtement, ou « qu'elle ait quelque cause de le retenir : *Si non* « *potest honestè ejicere, aut habeat aliquam cau-* « *sam retinendi ;* pourvu qu'elle propose bien de « ne plus pécher avec lui. »

O mon père, lui dis-je, l'obligation de quitter

les occasions est bien adoucie, si l'on en est dispensé aussitôt qu'on en recevrait de l'incommodité : mais je crois au moins qu'on y est obligé, selon vos pères, quand il n'y a point de peine? Oui, dit le père, quoique toutefois cela ne soit pas sans exception. Car le père Bauny dit au même lieu : « Il est permis « à toutes sortes de personnes d'entrer dans les lieux « de débauche pour y convertir des femmes perdues, « quoiqu'il soit bien vraisemblable qu'on y péchera : « comme si on a déjà éprouvé souvent qu'on s'est « laissé aller au péché par la vue et les cajoleries de « ces femmes. Et encore qu'il y ait des docteurs qui « n'approuvent pas cette opinion, et qui croient « qu'il n'est pas permis de mettre volontairement « son salut en danger pour secourir son prochain, « je ne laisse pas d'embrasser très-volontiers cette « opinion qu'ils combattent. » Voilà, mon père, une nouvelle sorte de prédicateurs. Mais sur quoi se fonde le père Bauny pour leur donner cette mission? C'est, me dit-il, sur un de ses principes qu'il donne au même lieu après Basile Ponce. Je vous en ai parlé autrefois, et je crois que vous vous en souvenez. C'est « qu'on peut rechercher une occasion « directement et par elle-même, *primo et per se*, « pour le bien temporel ou spirituel de soi ou du « prochain. » Ces passages me firent tant d'horreur, que je pensai rompre là-dessus : mais je me retins, afin de le laisser aller jusqu'au bout, et me contentai de lui dire : Quel rapport y a-t-il, mon père, de cette doctrine à celle de l'évangile, qui oblige « à « s'arracher les yeux, et à retrancher les choses les « plus nécessaires quand elles nuisent au salut? » Et comment pouvez-vous concevoir qu'un homme qui demeure volontairement dans les occasions des péchés les déteste sincèrement? N'est-il pas visible, au contraire, qu'il n'en est point touché comme il

faut, et qu'il n'est pas encore arrivé à cette véritable conversion de cœur, qui fait autant aimer Dieu qu'on a aimé les créatures?

Comment, dit-il, ce serait là une véritable contrition? Il semble que vous ne sachiez pas que, comme dit le père Pintereau en la seconde partie de l'abbé de Boisic, page 50 : « Tous nos pères enseignent, « d'un commun accord, que c'est une erreur, et « presque une hérésie, de dire que la contrition soit « nécessaire, et que l'attrition toute seule, et même « conçue par LE SEUL motif des peines de l'enfer, « qui exclut la volonté d'offenser, ne suffise pas « avec le sacrement. » Quoi, mon père! c'est presque un article de foi que l'attrition conçue par la seule crainte des peines suffit avec le sacrement? Je crois que cela est particulier à vos pères. Car les autres, qui croient que l'attrition suffit avec le sacrement, veulent au moins qu'elle soit mêlée de quelque amour de Dieu. Et de plus, il me semble que vos auteurs mêmes ne tenaient point autrefois que cette doctrine fût si certaine. Car votre père Suarez en parle de cette sorte, *De Pœn.*, q. 90, art. 4, disp. 15, sect. 4, n. 17 : « Encore, dit-il, que ce soit une opi- « nion probable que l'attrition suffit avec le sacre- « ment, toutefois elle n'est pas certaine, et elle peut « être fausse. *Non est certa, et potest esse falsa.* Et « si elle est fausse, l'attrition ne suffit pas pour « sauver un homme. Donc celui qui meurt sciem- « ment en cet état s'expose volontairement au péril « moral de la damnation éternelle. Car cette opi- « nion n'est ni fort ancienne, ni fort commune : « *Nec valdè antiqua, nec multùm communis.* » Sanchez ne trouvait pas non plus qu'elle fût si assurée, puisqu'il dit en sa Somme, l. 1, c. 9, n. 34 : « Que le malade et son confesseur qui se contente- « raient, à la mort, de l'attrition avec le sacrement

« pécheraient mortellement, à cause du grand péril « de damnation où le pénitent s'exposerait, si l'opi- « nion qui assure que l'attrition suffit avec le sacre- « ment ne se trouvait pas véritable; » ni Comitolus aussi, quand il dit, *Resp. Mor.*, l. 1, q. 32, n. 7, 8 : « Qu'il n'est pas trop sûr que l'attrition suffise « avec le sacrement. »

Le bon père m'arrêta là-dessus. Eh quoi ! dit-il, vous lisez donc nos auteurs? vous faites bien; mais vous feriez encore mieux de ne les lire qu'avec quelqu'un de nous. Ne voyez-vous pas que, pour les avoir lus tout seul, vous en avez conclu que ces passages font tort à ceux qui soutiennent maintenant notre doctrine de l'attrition, au lieu qu'on vous aurait montré qu'il n'y a rien qui les relève davantage. Car quelle gloire est-ce à nos pères d'aujourd'hui d'avoir en moins de rien répandu si généralement leur opinion partout, que, hors les théologiens, il n'y a presque personne qui ne s'imagine que ce que nous tenons maintenant de l'attrition n'ait été de tout temps l'unique créance des fidèles ! Et ainsi, quand vous montrez, par nos pères mêmes, qu'il y a peu d'années *que cette opinion n'était pas certaine*, que faites-vous autre chose, sinon donner à nos derniers auteurs tout l'honneur de cet établissement ?

Aussi Diana, notre ami intime, a cru nous faire plaisir de marquer par quels degrés on y est arrivé. C'est ce qu'il fait p. 5, tr. 13, où il dit : « Qu'au- « trefois les anciens scolastiques soutenaient que « la contrition était nécessaire aussitôt qu'on avait « fait un péché mortel : mais que depuis on a cru « qu'on n'y était obligé que les jours de fêtes, et en- « suite que quand quelque grande calamité mena- « çait tout le peuple : que, selon d'autres, on était « obligé à ne la pas différer long-temps quand on

« approche de la mort; mais que nos pères Hurtado « et Vasquez ont réfuté excellemment toutes ces « opinions-là, et établi qu'on n'y était obligé que « quand on ne pouvait être absous par une autre « voie, ou à l'article de la mort! » Mais, pour continuer le merveilleux progrès de cette doctrine, j'ajouterai que nos pères Fagundez, præc. 2, t. 2, c. 4, n. 13; Granados in 3, part., contr. 7, d. 3, sec. 4, n. 17; et Escobar, tr. 7, ex. 4, n. 88, dans la Pratique, selon notre Société, ont décidé : « Que la con- « trition n'est pas nécessaire même à la mort, parce, « disent-ils, que si l'attrition avec le sacrement ne « suffisait pas à la mort, il s'ensuivrait que l'attri- « tion ne serait pas suffisante avec le sacrement. » Et notre savant Hurtado, *de Sacr.*, d. 6, cité par Diana, part. 4, tr. 4, Miscell., r. 193, et par Escobar, tr. 7, ex. 4, n. 91, va encore plus loin; écoutez-le: « Le regret d'avoir péché, qu'on ne conçoit « qu'à cause du seul mal temporel qui en arrive, « comme d'avoir perdu la santé, ou son argent, est- « il suffisant? Il faut distinguer. Si on ne pense pas « que ce mal soit envoyé de la main de Dieu, ce re- « gret ne suffit pas; mais, si on croit que ce mal est « envoyé de Dieu, comme en effet tout mal, dit « *Diana*, excepté le péché, vient de lui, ce regret « est suffisant. » C'est ce que dit Escobar en *la Pratique de notre Société*. Notre père François Lamy soutient aussi la même chose, tr. 8, disp. 3, n. 13.

Vous me surprenez, mon père; car je ne vois rien en toute cette attrition-là que de naturel; et ainsi un pécheur se pourrait rendre digne de l'absolution sans aucune grace surnaturelle. Or il n'y a personne qui ne sache que c'est une hérésie condamnée par le concile. Je l'aurais pensé comme vous, dit-il; et cependant il faut bien que cela ne soit pas. Car nos

pères du collége de Clermont ont soutenu dans leurs thèses du 23 mai et du 6 juin 1644, col. 4, n. 1 : « Qu'une attrition peut être sainte et suffisante « pour le sacrement, quoiqu'elle ne soit pas surna- « turelle. » Et dans celle du mois d'août 1643 : « Qu'une attrition qui n'est que naturelle suffit « pour le sacrement, pourvu qu'elle soit honnête : « *Ad sacramentum sufficit attritio naturalis, modo* « *honesta.* » Voilà tout ce qui se peut dire, si ce n'est qu'on veuille ajouter une conséquence, qui se tire aisément de ces principes : qui est que la contrition est si peu nécessaire au sacrement, qu'elle y serait au contraire nuisible, en ce qu'effaçant les péchés par elle-même, elle ne laisserait rien à faire au sacrement. C'est ce que dit notre père Valentia, ce célèbre jésuite, tom. 4, disp. 7, q. 8, p. 4 : « La con- « trition n'est point du tout nécessaire pour obte- « nir l'effet principal du sacrement, mais au con- « traire elle y est plutôt un obstacle : *Imo obstat* « *potiùs quominùs effectus sequatur.* » On ne peut rien désirer de plus à l'avantage de l'attrition. Je le crois, mon père ; mais souffrez que je vous en dise mon sentiment, et que je vous fasse voir à quel excès cette doctrine conduit. Lorsque vous dites que *l'attrition conçue par la seule crainte des peines* suffit avec le sacrement pour justifier les pécheurs, ne s'ensuit-il pas de là qu'on pourra toute sa vie expier ses péchés de cette sorte, et ainsi être sauvé sans avoir jamais aimé Dieu en sa vie ? Or vos pères oseraient-ils soutenir cela?

Je vois bien, répondit le père, par ce que vous me dites, que vous avez besoin de savoir la doctrine de nos pères touchant l'amour de Dieu. C'est le dernier trait de leur morale, et le plus important de tous. Vous deviez l'avoir compris par les passages que je vous ai cités de la contrition. Mais en voici

d'autres plus précis sur l'amour de Dieu ; ne m'interrompez donc pas, car la suite même en est considérable. Ecoutez Escobar, qui rapporte les opinions différentes de nos auteurs sur ce sujet, dans la Pratique de l'amour de Dieu selon notre Société, au tr. 1, ex. 2, n. 21, et tr. 5, ex. 4, n. 8, sur cette question : « Quand est-on obligé d'avoir affection « actuellement pour Dieu ? Suarez dit que c'est as- « sez, si on l'aime avant l'article de la mort, sans « déterminer aucun temps ; Vasquez, qu'il suffit en- « core à l'article de la mort ; d'autres, quand on re- « çoit le baptême ; d'autres, quand on est obligé « d'être contrit ; d'autres les jours de fêtes. Mais « notre père Castro Palao combat toutes ces opi- « nions-là, et avec raison, *merito*. Hurtado de Men- « doza prétend qu'on y est obligé tous les ans, et « qu'on nous traite bien favorablement encore, de ne « nous y obliger pas plus souvent. Mais notre père « Coninck croit qu'on y est obligé en trois ou « quatre ans ; Henriquez, tous les cinq ans ; et Fi- « liutius dit qu'il est probable qu'on n'y est pas « obligé à la rigueur tous les cinq ans. Et quand « donc ? Il le remet au jugement des sages. » Je laissai passer tout ce badinage, où l'esprit de l'homme se joue si insolemment de l'amour de Dieu. Mais, poursuivit-il, notre père Antoine Sirmond, qui triomphe sur cette matière dans son admirable livre de la Défense de la vertu, *où il parle français en France*, comme il dit au lecteur, discourt ainsi au 2e tr., sect. 1, pag. 12, 13, 14, etc. : « S. Thomas « dit qu'on est obligé à aimer Dieu aussitôt après « l'usage de la raison : c'est un peu bientôt ; Sco- « tus, chaque dimanche : sur quoi fondé ? d'autres, « quand on est grièvement tenté : oui, en cas qu'il « n'y eût que cette voie de fuir la tentation ; Sco- « tus, quand on reçoit un bienfait de Dieu : bon

« pour l'en remercier; d'autres, à la mort, c'est bien « tard. Je ne crois pas non plus que ce soit à chaque « que réception de quelque sacrement : l'attrition « y suffit avec la confession, si l'on en a la commo- « dité. Suarez dit qu'on y est obligé en un temps ; « mais en quel temps? il vous en fait juge, et il n'en « sait rien. Or, ce que ce docteur n'a pas su, je ne « sais qui le sait. » Et il conclut enfin qu'on n'est obligé à autre chose, à la rigueur, qu'à observer les autres commandements, sans aucune affection pour Dieu, et sans que notre cœur soit à lui, pourvu qu'on ne le haïsse pas. C'est ce qu'il prouve en tout son second traité. Vous le verrez à chaque page, et entre autres, aux pages 16, 19, 24, 28, où il dit ces mots : « Dieu, en nous commandant de l'aimer, se « contente que nous lui obéissions en ses autres « commandements. Si Dieu eût dit : Je vous per- « drai, quelque obéissance que vous me rendiez, si « de plus votre cœur n'est à moi : ce motif, à votre « avis, eût-il été bien proportionné à la fin que « Dieu a dû et a pu avoir? Il est donc dit que nous « aimerons Dieu en faisant sa volonté, comme si « nous l'aimions d'affections, comme si le motif de la « charité nous y portait. Si cela arrive réellement, « encore mieux : sinon, nous ne laisserons pas « pourtant d'obéir en rigueur au commandement « d'amour, en ayant les œuvres, de façon que (voyez « la bonté de Dieu!) il ne nous est pas tant com- « mandé de l'aimer que de ne le point haïr. »

C'est ainsi que nos pères ont déchargé les hommes de l'obligation *pénible* d'aimer Dieu actuellement. Et cette doctrine est si avantageuse, que nos pères Annat, Pintereau, le Moine, et A. Sirmond même, l'ont défendue vigoureusement, quand on a voulu la combattre. Vous n'avez qu'à le voir dans leurs réponses à la Théologie morale : et celle du

père Pintereau en la seconde part. de l'abbé de Boisic, p. 53, vous fera juger de la valeur de cette dispense, par le prix qu'il dit qu'elle a coûté, qui est le sang de Jésus-Christ. C'est le couronnement de cette doctrine. Vous y verrez donc que cette dispense de l'obligation *fâcheuse* d'aimer Dieu est le privilége de la loi évangélique par-dessus la judaïque. « Il a été raisonnable, dit-il, que, dans la loi « de grace du nouveau Testament, Dieu levât l'o- « bligation fâcheuse et difficile, qui était en la loi « de rigueur, d'exercer un acte de parfaite contri- « tion pour être justifié, et qu'il instituât des sa- « crements pour suppléer à son défaut, à l'aide « d'une disposition plus facile. Autrement, certes, « les Chrétiens, qui sont les enfants, n'auraient pas « maintenant plus de facilité à se remettre aux « bonnes graces de leur père que les Juifs, qui « étaient les esclaves, pour obtenir miséricorde de « leur seigneur. »

O mon père! lui dis-je, il n'y a point de patience que vous ne mettiez à bout, et on ne peut ouïr sans horreur les choses que je viens d'entendre. Ce n'est pas de moi-même, dit-il. Je le sais bien, mon père, mais vous n'en avez point d'aversion; et, bien loin de détester les auteurs de ces maximes, vous avez de l'estime pour eux. Ne craignez-vous pas que votre consentement ne vous rende participant de leur crime? Et pouvez-vous ignorer que saint Paul juge « dignes de mort, non-seulement les auteurs des « maux, mais aussi ceux qui y consentent? » Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues, par les palliations que vous y avez apportées? Fallait-il encore leur donner l'occasion de commettre les crimes mêmes que vous n'avez pu excuser, par la facilité et l'assurance de l'absolution que vous leur en offrez, en détruisant à

ce dessein la puissance des prêtres, et les obligeant d'absoudre, plutôt en esclaves qu'en juges, les pécheurs les plus envieillis, sans changement de vie, sans aucun signe de regret, que des promesses cent fois violées; sans pénitence, *s'ils n'en veulent point accepter;* et sans quitter les occasions des vices, *s'ils en reçoivent de l'incommodité ?*

Mais on passe encore au-delà, et la licence qu'on a prise d'ébranler les règles les plus saintes de la conduite chrétienne, se porte jusqu'au renversement entier de la loi de Dieu. On viole *le grand commandement, qui comprend la loi et les prophètes :* on attaque la piété dans le cœur : on en ôte l'esprit qui donne la vie : on dit que l'amour de Dieu n'est pas nécessaire au salut ; et on va même jusqu'à prétendre que *cette dispense d'aimer Dieu est l'avantage que Jésus-Christ a apporté au monde.* C'est le comble de l'impiété. Le prix du sang de Jésus-Christ sera de nous obtenir la dispense de l'aimer ! Avant l'incarnation, on était obligé d'aimer Dieu ; mais depuis que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il lui a donné son fils unique*, le monde, racheté par lui, sera déchargé de l'aimer ! Etrange théologie de nos jours ! On ose lever *l'anathème* que Saint Paul prononce *contre ceux qui n'aiment point le Seigneur Jésus!* On ruine ce que dit saint Jean, que *qui n'aime point demeure en la mort;* et ce que dit Jésus-Christ même, que *qui ne l'aime point, ne garde point ses préceptes !* Ainsi on rend dignes de jouir de Dieu dans l'éternité ceux qui n'ont jamais aimé Dieu en toute leur vie ! Voilà le mystère d'iniquité accompli. Ouvrez enfin les yeux, mon père ; et si vous n'avez point été touché par les autres égarements de vos casuistes, que ces derniers vous en retirent par leurs excès. Je le souhaite de tout mon cœur pour vous et pour tous vos pères ; et je prie

Dieu qu'il daigne leur faire connaitre combien est fausse la lumière qui les a conduits jusqu'à de tels précipices, et qu'il remplisse de son amour ceux qui en osent dispenser les hommes.

Après quelques discours de cette sorte, je quittai le père, et je ne vois guère d'apparence d'y retourner. Mais n'y ayez pas de regret; car, s'il était nécessaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai assez lu leurs livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur morale, et peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. Je suis, etc.

ONZIÈME LETTRE.

ÉCRITE AUX RÉVÉRENDS PÈRES JÉSUITES.

Qu'on peut réfuter par des railleries les erreurs ridicules. Précautions avec lesquelles on le doit faire ; qu'elles ont été observées par Montalte, et qu'elles ne l'ont point été par les Jésuites Bouffonneries impies du père le Moine et du père Garasse.

Du 18 août 1656.

Mes révérends pères,

J'ai vu les lettres que vous débitez contre celles que j'ai écrites à un de mes amis sur le sujet de votre morale, où l'un des principaux points de votre défense est que je n'ai pas parlé assez sérieusement de vos maximes : c'est ce que vous répétez dans tous vos écrits, et que vous poussez jusqu'à dire : « Que j'ai « tourné les choses saintes en raillerie. »

Ce reproche, mes pères, est bien surprenant et bien injuste. Car en quel lieu trouvez-vous que je tourne les choses saintes en raillerie ? Vous marquez en particulier « le contrat Mohatra, et l'histoire de Jean « d'Alba. » Mais est-ce cela que vous appelez des choses saintes ! Vous semble-t-il que le Mohatra soit une chose si vénérable, que ce soit un blasphème de n'en pas parler avec respect ? Et les leçons du père Bauny, pour le larcin, qui portèrent Jean d'Alba à le pratiquer contre vous-mêmes, sont-elles si sacrées, que vous ayez droit de traiter d'impies ceux qui s'en moquent ?

Quoi! mes pères, les imaginations de vos auteurs passeront pour les vérités de la foi; et on ne pourra se moquer des passages d'Escobar, et des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs, sans qu'on soit accusé de rire de la religion? Est-il possible que vous ayez osé redire si souvent une chose si peu raisonnable? et ne craignez-vous point, en me blâmant de m'être moqué de vos égarements, de me donner un nouveau sujet de me moquer de ce reproche, et de le faire retomber sur vous-mêmes, en montrant que je n'ai pris sujet de rire que de ce qu'il y a de ridicule dans vos livres; et qu'ainsi, en me moquant de votre morale, j'ai été aussi éloigné de me moquer des choses saintes, que la doctrine de vos casuistes est éloignée de la doctrine sainte de l'évangile?

En vérité, mes pères, il y a bien de la différence entre rire de la religion et rire de ceux qui la profanent par leurs opinions extravagantes. Ce serait une impiété de manquer de respect pour les vérités que l'esprit de Dieu a révélées : mais ce serait une autre impiété de manquer de mépris pour les faussetés que l'esprit de l'homme leur oppose.

Car, mes pères, puisque vous m'obligez d'entrer en ce discours, je vous prie de considérer que, comme les vérités chrétiennes sont dignes d'amour et de respect, les erreurs qui leur sont contraires sont dignes de mépris et de haine; parce qu'il y a deux choses dans les vérités de notre religion : une beauté divine qui les rend aimables, et une sainte majesté qui les rend vénérables; et qu'il y a aussi deux choses dans les erreurs : l'impiété qui les rend horribles, et l'impertinence qui les rend ridicules. C'est pourquoi, comme les saints ont toujours pour la vérité ces deux sentiments d'amour et de crainte, et que leur sagesse est toute comprise entre la crainte qui en est le prin-

cipe, et l'amour qui en est la fin, les saints ont aussi pour l'erreur ces deux sentiments de haine et de mépris, et leur zèle s'emploie également à repousser avec force la malice des impies, et à confondre avec risée leur égarement et leur folie.

Ne prétendez donc pas, mes pères, de faire accroire au monde que ce soit une chose indigne d'un chrétien de traiter les erreurs avec moquerie, puisqu'il est aisé de faire connaître à ceux qui ne le sauraient pas que cette pratique est juste, qu'elle est commune aux Pères de l'Eglise, et qu'elle est autorisée par l'Écriture, par l'exemple des plus grands saints, et par celui de Dieu même.

Car ne voyons-nous pas que Dieu hait et méprise les pécheurs tout ensemble, jusque-là même qu'à l'heure de leur mort, qui est le temps où leur état est le plus déplorable et le plus triste, la sagesse divine joindra la moquerie et la risée à la vengeance et à la fureur qui les condamnera à des supplices éternels : *In interitu vestro ridebo et subsannabo*. Et les saints, agissant par le même esprit, en useront de même, puisque, selon David, quand ils verront la punition des méchants, « ils en trembleront et en « riront en même temps : *videbunt justi et timebunt : et super eum ridebunt*. » Et Job en parle de même : *Innocens subsannabit eos*.

Mais c'est une chose bien remarquable sur ce sujet, que, dans les premières paroles que Dieu a dites à l'homme depuis sa chute, on trouve un discours de moquerie, et *une ironie piquante*, selon les Pères. Car, après qu'Adam eut désobéi, dans l'espérance que le démon lui avait donnée d'être fait semblable à Dieu, il paraît par l'Écriture que Dieu, en punition, le rendit sujet à la mort, et qu'après l'avoir réduit à cette misérable condition qui était due à son péché, il se moqua de lui en cet état par ces pa-

roles de risée : « Voilà l'homme qui est devenu comme « l'un de nous : *ecce Adam quasi unus ex nobis:* » ce qui est une *ironie sanglante et sensible* dont Dieu le *piquait vivement,* selon saint Chrysostôme et les interprètes. *Adam,* dit Rupert, « méritait d'être raillé « par cette ironie, et on lui faisait sentir sa folie bien « plus vivement par cette expression ironique que « par une expression sérieuse. » Et Hugues de S. Victor, ayant dit la même chose, ajoute « que cette ironie « était due à sa sotte crédulité; et que cette espèce « de raillerie est une action de justice, lorsque celui « envers qui on en use l'a méritée. »

Vous voyez donc, mes pères, que la moquerie est quelquefois plus propre à faire revenir les hommes de leurs égarements, et qu'elle est alors une action de justice; parce que, comme dit Jérémie, « les ac- « tions de ceux qui errent sont dignes de risée, à « cause de leur vanité : *vana sunt et risu digna.* » Et c'est si peu une impiété de s'en rire, que c'est l'effet d'une sagesse divine, selon cette parole de saint Augustin : « Les sages rient des insensés, parce qu'ils « sont sages, non pas de leur propre sagesse, mais de « cette sagesse divine qui rira de la mort des mé- « chants. »

Aussi les prophètes remplis de l'esprit de Dieu ont usé de ces moqueries, comme nous voyons par les exemples de Daniel et d'Elie. Enfin il s'en trouve des exemples dans les discours de Jésus-Christ même : et saint Augustin remarque que, quand il voulut humilier Nicodème, qui se croyait habile dans l'intelligence de la loi : « Comme il le voyait enflé d'or- « gueil par sa qualité de docteur des Juifs, il exerce « et étonne sa présomption par la hauteur de ses de- « mandes, et, l'ayant réduit à l'impuissance de ré- « pondre : Quoi, lui dit-il, vous êtes maître en « Israël, et vous ignorez ces choses? Ce qui est le

« même que s'il eût dit : Prince superbe, reconnaissez « que vous ne savez rien. » Et saint Chrysostôme et saint Cyrille disent sur cela « qu'il méritait d'être « joué de cette sorte. »

Vous voyez donc, mes pères, que, s'il arrivait aujourd'hui que des personnes qui feraient les maîtres envers les Chrétiens, comme Nicodème et les pharisiens envers les Juifs, ignorassent les principes de la religion, et soutinssent, par exemple « qu'on peut « être sauvé sans avoir jamais aimé Dieu en toute « sa vie, » on suivrait en cela l'exemple de Jésus-Christ, en se jouant de leur vanité et de leur ignorance.

Je m'assure, mes pères, que ces exemples sacrés suffisent pour vous faire entendre que ce n'est pas une conduite contraire à celle des saints de rire des erreurs et des égarements des hommes : autrement il faudrait blâmer celle des plus grands docteurs de l'Église qui l'ont pratiquée, comme saint Jérôme dans ses lettres et dans ses écrits contre Jovinien, Vigilance, et les pélagiens : Tertullien, dans son Apologétique contre les folies des idolâtres : saint Augustin contre les religieux d'Afrique, qu'il appelle les *Chevelus* : saint Irénée contre les gnostiques : saint Bernard et les autres Pères de l'Église, qui, ayant été les imitateurs des apôtres, doivent être imités par les fidèles dans toute la suite des temps, puisqu'ils sont proposés, quoi qu'on en dise, comme le véritable modèle des chrétiens, même d'aujourd'hui.

Je n'ai donc pas cru faillir en les suivant. Et, comme je pense l'avoir assez montré, je ne dirai plus sur ce sujet que ces excellentes paroles de Tertullien, qui rendent raison de tout mon procédé. « Ce que « j'ai fait n'est qu'un jeu avant un véritable combat. « J'ai plutôt montré les blessures qu'on vous peut « faire que je ne vous en ai fait. Que s'il se trouve

« des endroits où l'on soit excité à rire, c'est parce « que les sujets mêmes y portaient. Il y a beaucoup « de choses qui méritent d'être moquées et jouées « de la sorte, de peur de leur donner du poids en « les combattant sérieusement. Rien n'est plus dû à « la vanité que la risée; et c'est proprement à la vé- « rité qu'il appartient de rire, parce qu'elle est gaie, « et de se jouer de ses ennemis, parce qu'elle est as- « surée de la victoire. Il est vrai qu'il faut prendre « garde que les railleries ne soient pas basses et in- « dignes de la vérité. Mais, à cela près, quand on « pourra s'en servir avec adresse, c'est un devoir « que d'en user. » Ne trouvez-vous pas, mes pères, que ce passage est bien juste à notre sujet? « Les « lettres que j'ai faites jusqu'ici ne sont qu'un jeu « avant un véritable combat. » Je n'ai fait encore que me jouer, « et vous montrer plutôt les blessures « qu'on vous peut faire que je ne vous en ai fait. » J'ai exposé simplement vos passages sans y faire presque de réflexion. « Que si l'on y a été excité à rire, c'est « parce que les sujets y portaient d'eux-mêmes. » Car qu'y a-t-il de plus propre à exciter à rire que de voir une chose aussi grave que la morale chrétienne remplie d'imaginations aussi grotesques que les vôtres? On conçoit une si haute attente de ces maximes, qu'on dit « que Jésus-Christ a lui-même ré- « vélées à des pères de la Société, » que, quand on y trouve « qu'un prêtre qui a reçu de l'argent pour « dire une messe, peut, outre cela, en prendre d'au- « tres personnes, en leur cédant toute la part qu'il « a au sacrifice; qu'un religieux n'est pas excom- « munié pour quitter son habit lorsque c'est pour « danser, pour filouter, ou pour aller incognito en « des lieux de débauche; et qu'on satisfait au pré- « cepte d'ouïr la messe en entendant quatre quarts « de messe à la fois de différents prêtres; » lors, dis-je,

qu'on entend ces décisions et autres semblables, il est impossible que cette surprise ne fasse rire, parce que rien n'y porte davantage qu'une disproportion surprenante entre ce qu'on attend et ce qu'on voit. Et comment aurait-on pu traiter autrement la plupart de ces matières? puisque ce serait « les autoriser que « de les traiter sérieusement, » selon Tertullien.

Quoi! faut-il employer la force de l'Écriture et de la tradition, pour montrer que c'est tuer son ennemi en trahison que de lui donner des coups d'épée par derrière et dans une embûche; et que c'est acheter un bénéfice que de donner de l'argent comme un motif pour se le faire résigner? Il y a donc des matières qu'il faut mépriser, et « qui mé« ritent d'être jouées et moquées. » Enfin, ce que dit cet ancien auteur, « que rien n'est plus dû à la « vanité que la risée, » et le reste de ces paroles s'applique ici avec tant de justesse et avec une force si convaincante, qu'on ne saurait plus douter qu'on peut bien rire des erreurs sans blesser la bienséance.

Et je vous dirai aussi, mes pères, qu'on en peut rire sans blesser la charité, quoique ce soit une des choses que vous me reprochez encore dans vos écrits. « Car la charité oblige quelquefois à rire des er« reurs des hommes, pour les porter eux-mêmes à « en rire et à les fuir, selon cette parole de saint « Augustin : *Hæc tu misericorditer irride, ut eis « ridenda ac fugienda commendes.* » Et la même charité oblige aussi quelquefois à les repousser avec colère, selon cette autre parole de saint Grégoire de Nazianze : « L'esprit de charité et de douceur a ses « émotions et ses colères. » En effet, comme dit saint Augustin, « qui oserait dire que la vérité doit « demeurer désarmée contre le mensonge, et qu'il « sera permis aux ennemis de la foi d'effrayer les « fidèles par des paroles fortes, et de les réjouir par

« des rencontres d'esprit agréables ; mais que les ca-
« tholiques ne doivent écrire qu'avec une froideur
« de style qui endorme les lecteurs? »

Ne voit-on pas que, selon cette conduite, on laisserait introduire dans l'Église les erreurs les plus extravagantes et les plus pernicieuses, sans qu'il fût permis de s'en moquer avec mépris, de peur d'être accusé de blesser la bienséance, ni de les confondre avec véhémence, de peur d'être accusé de manquer de charité?

Quoi! mes pères, il vous sera permis de dire « qu'on peut tuer pour éviter un soufflet et une « injure, » et il ne sera pas permis de réfuter publiquement une erreur publique d'une telle conséquence? Vous aurez la liberté de dire « qu'un juge « peut en conscience retenir ce qu'il a reçu pour « faire une injustice, » sans qu'on ait la liberté de vous contredire? Vous imprimerez, avec privilége et approbation de vos docteurs, « qu'on peut être « sauvé sans avoir jamais aimé Dieu, » et vous fermerez la bouche à ceux qui défendront la vérité de la foi, en leur disant qu'ils blesseraient la charité de frères en vous attaquant, et la modestie de chrétiens en riant de vos maximes? Je doute, mes pères, qu'il y ait des personnes à qui vous ayez pu le faire accroire : mais néanmoins, s'il s'en trouvait qui en fussent persuadés, et qui crussent que j'aurais blessé la charité que je vous dois, en décriant votre morale, je voudrais bien qu'ils examinassent avec attention d'où naît en eux ce sentiment. Car, encore qu'ils s'imaginent qu'il part de leur zèle, qui n'a pu souffrir sans scandale de voir accuser leur prochain; je les prierais de considérer qu'il n'est pas impossible qu'il vienne d'ailleurs, et qu'il est même assez vraisemblable qu'il vient du déplaisir ret et souvent caché à nous-mêmes, que le mal-

heureux fonds qui est en nous ne manque jamais d'exciter contre ceux qui s'opposent au relâchement des mœurs. Et pour leur donner une règle qui leur en fasse reconnaître le véritable principe, je leur demanderai si, en même temps qu'ils se plaignent de ce qu'on a traité de la sorte des religieux, ils se plaignent encore davantage de ce que des religieux ont traité la vérité de la sorte. Que s'ils sont irrités non-seulement contre les lettres, mais encore plus contre les maximes qui y sont rapportées, j'avouerai qu'il se peut faire que leur ressentiment parte de quelque zèle, mais peu éclairé ; et alors les passages qui sont ici suffiront pour les éclaircir. Mais s'ils s'emportent seulement contre les répréhensions, et non pas contre les choses qu'on a reprises, en vérité, mes pères, je ne m'empêcherai jamais de leur dire qu'ils sont grossièrement abusés et que leur zèle est bien aveugle.

Étrange zèle qui s'irrite contre ceux qui accusent des fautes publiques, et non pas contre ceux qui les commettent ! Quelle nouvelle charité qui s'offense de voir confondre des erreurs manifestes, et qui ne s'offense point de voir renverser la morale par ces erreurs ! Si ces personnes étaient en danger d'être assassinées, s'offenseraient-elles de ce qu'on les avertirait de l'embûche qu'on leur dresse ; et au lieu de se détourner de leur chemin pour l'éviter, s'amuseraient-elles à se plaindre du peu de charité qu'on aurait eu de découvrir le dessein criminel de ces assassins ? S'irritent-ils lorsqu'on leur dit de ne manger pas d'une viande, parce qu'elle est empoisonnée ; ou de n'aller pas dans une ville, parce qu'il y a de la peste ?

D'où vient donc qu'ils trouvent qu'on manque de charité quand on découvre des maximes nuisibles à la religion, et qu'ils croient au contraire qu'on

manquerait de charité, si on ne leur découvrait pas les choses nuisibles à leur santé et à leur vie, sinon parce que l'amour qu'ils ont pour la vie, leur fait recevoir favorablement tout ce qui contribue à la conserver, et que l'indifférence qu'ils ont pour la vérité fait que non-seulement ils ne prennent aucune part à sa défense, mais qu'ils voient même avec peine qu'on s'efforce de détruire le mensonge?

Qu'ils considèrent donc devant Dieu combien la morale que vos casuistes répandent de toutes parts est honteuse et pernicieuse à l'Église : combien la licence qu'ils introduisent dans les mœurs est scandaleuse et démesurée : combien la hardiesse avec laquelle vous les soutenez est opiniâtre et violente. Et s'ils ne jugent qu'il est temps de s'élever contre de tels désordres, leur aveuglement sera aussi à plaindre que le vôtre, mes pères, puisque et vous et eux avez un pareil sujet de craindre cette parole de saint Augustin sur celle de Jésus-Christ dans l'évangile : « Malheur aux aveugles qui conduisent ; « malheur aux aveugles qui sont conduits : *væ cæcis* « *ducentibus! væ cæcis sequentibus!* »

Mais, afin que vous n'ayez plus lieu de donner ces impressions aux autres, ni de les prendre vous-mêmes, je vous dirai, mes pères (et je suis honteux de ce que vous m'engagez à vous dire ce que je devrais apprendre de vous), je vous dirai donc quelles marques les Pères de l'Église nous ont données pour juger si les répréhensions partent d'un esprit de piété et de charité, ou d'un esprit d'impiété et de haine.

La première de ces règles est que l'esprit de piété porte toujours à parler avec vérité et sincérité ; au lieu que l'envie et la haine emploient le mensonge et la calomnie : *splendentia et vehementia, sed rebus veris,* dit saint Augustin. Quiconque se sert du

mensonge agit par l'esprit du diable. Il n'y a point de direction d'intention qui puisse rectifier la calomnie : et quand il s'agirait de convertir toute la terre, il ne serait pas permis de noircir des personnes innocentes ; parce qu'on ne doit pas faire le moindre mal pour faire réussir le plus grand bien, « et « que la vérité de Dieu n'a pas besoin de notre « mensonge, » selon l'Écriture. « Il est du devoir « des défenseurs de la vérité, dit saint Hilaire, de « n'avancer que des choses vraies. » Aussi, mes pères, je puis dire devant Dieu qu'il n'y a rien que je déteste davantage que de blesser tant soit peu la vérité ; et que j'ai toujours pris un soin très-particulier non-seulement de ne pas falsifier, ce qui serait horrible, mais de ne pas altérer ou détourner le moins du monde le sens d'un passage. De sorte que, si j'osais me servir, en cette rencontre, des paroles du même saint Hilaire, je pourrais bien vous dire avec lui : « Si nous disons des choses fausses, que « nos discours soient tenus pour infâmes ; mais si « nous montrons que celles que nous produisons « sont publiques et manifestes, ce n'est point sortir « de la modestie et de la liberté apostolique de les « reprocher. »

Mais ce n'est pas assez, mes pères, de ne dire que des choses vraies, il faut encore ne pas dire toutes celles qui sont vraies ; parce qu'on ne doit rapporter que les choses qu'il est utile de découvrir, et non pas celles qui ne pourraient que blesser sans apporter aucun fruit. Et ainsi, comme la première règle est de parler avec vérité, la seconde est de parler avec discrétion. « Les méchants, dit saint « Augustin, persécutent les bons en suivant l'aveu- « glement de la passion qui les anime ; au lieu que « les bons persécutent les méchants avec une sage « discrétion : de même que les chirurgiens considè-

« rent ce qu'ils coupent, au lieu que les meurtriers « ne regardent point où ils frappent. » Vous savez bien, mes pères, que je n'ai pas rapporté des maximes de vos auteurs celles qui vous auraient été les plus sensibles, quoique j'eusse pu le faire, et même sans pécher contre la discrétion, non plus que de savants hommes et très-catholiques, mes pères, qui l'ont fait autrefois. Et tous ceux qui ont lu vos auteurs, savent aussi bien que vous combien en cela je vous ai épargnés : outre que je n'ai parlé en aucune sorte contre ce qui vous regarde chacun en particulier ; et je serais fâché d'avoir rien dit des fautes secrètes et personnelles, quelque preuve que j'en eusse. Car je sais que c'est le propre de la haine et de l'animosité, et qu'on ne doit jamais le faire, à moins qu'il n'y en ait une nécessité bien pressante pour le bien de l'Église. Il est donc visible que je n'ai manqué en aucune sorte à la discrétion, dans ce que j'ai été obligé de dire touchant les maximes de votre morale, et que vous avez plus de sujet de vous louer de ma retenue que de vous plaindre de mon indiscrétion.

La troisième règle, mes pères, est que, quand on est obligé d'user de quelques railleries, l'esprit de piété porte à ne les employer que contre les erreurs, et non pas contre les choses saintes ; au lieu que l'esprit de bouffonnerie, d'impiété et d'hérésie, se rit de ce qu'il y a de plus sacré. Je me suis déjà justifié sur ce point ; et on est bien éloigné d'être exposé à ce vice quand on n'a qu'à parler des opinions que j'ai rapportées de vos auteurs.

Enfin, mes pères, pour abréger ces règles, je ne vous dirai plus que celle-ci, qui est le principe et la fin de toutes les autres : c'est que l'esprit de charité porte à avoir dans le cœur le désir du salut de ceux contre qui on parle, et à adresser ses prières à Dieu en même temps qu'on adresse ses reproches aux

hommes. « On doit toujours, dit saint Augustin, « conserver la charité dans le cœur, lors même qu'on « est obligé de faire au-dehors des choses qui parais- « sent rudes aux hommes, et de les frapper avec une « âpreté dure, mais bienfaisante; leur utilité devant « être préférée à leur satisfaction. » Je crois, mes pères, qu'il n'y a rien dans mes lettres qui témoigne que je n'aie pas eu ce désir pour vous; et ainsi la charité vous oblige à croire que je l'ai eu en effet, lorsque vous n'y voyez rien de contraire. Il paraît donc par-là que vous ne pouvez montrer que j'aie péché contre cette règle, ni contre aucune de celles que la charité oblige de suivre; et c'est pourquoi vous n'avez aucun droit de dire que je l'aie blessée en ce que j'ai fait.

Mais si vous voulez, mes pères, avoir maintenant le plaisir de voir en peu de mots une conduite qui pèche contre chacune de ces règles, et qui porte véritablement le caractère de l'esprit de bouffonnerie, d'envie et de haine, je vous en donnerai des exemples; et, afin qu'ils vous soient plus connus et plus familiers, je les prendrai de vos écrits mêmes.

Car, pour commencer par la manière indigne dont vos auteurs parlent des choses saintes, soit dans leurs railleries, soit dans leurs galanteries, soit dans leurs discours sérieux, trouvez-vous que tant de contes ridicules de votre père Binet, dans sa *Consolation des malades,* soient fort propres au dessein qu'il avait pris de consoler chrétiennement ceux que Dieu afflige? Direz-vous que la manière si profane et si coquette dont votre père le Moine a parlé de la piété dans sa *Dévotion aisée*, soit plus propre à donner du respect que du mépris pour l'idée qu'il forme de la vertu chrétienne? Tout son livre des *Peintures morales* respire-t-il autre chose, et dans sa prose et dans ses vers, qu'un esprit plein de la vanité et des folies du

monde? Est-ce une pièce digne d'un prêtre que cette ode du 7e livre, intitulée : « Éloge de la pudeur, où il est montré que toutes les belles choses « sont rouges, ou sujettes à rougir. » C'est ce qu'il fit pour consoler une dame, qu'il appelle Delphine, de ce qu'elle rougissait souvent. Il dit donc, à chaque stance, que quelques-unes des choses les plus estimées sont rouges, comme les roses, les grenades, la bouche, la langue; et c'est parmi ces galanteries, honteuses à un religieux, qu'il ose mêler insolemment ces esprits bienheureux qui assistent devant Dieu, et dont les chrétiens ne doivent parler qu'avec vénération.

Les chérubins, ces glorieux
Composés de tête et de plume,
Que Dieu de son esprit allume,
Et qu'il éclaire de ses yeux;
Ces illustres faces volantes
Sont toujours rouges et brûlantes,
Soit du feu de Dieu, soit du leur,
Et dans leurs flammes mutuelles
Font du mouvement de leurs ailes
Un éventail à leur chaleur.

Mais la rougeur éclate en toi,
Delphine, avec plus d'avantage,
Quand l'honneur est sur ton visage
Vêtu de pourpre comme un roi, etc.

Qu'en dites-vous, mes pères? Cette préférence de la rougeur de Delphine à l'ardeur de ces esprits qui n'en ont point d'autre que la charité; et la comparaison d'un éventail avec ces ailes mystérieuses, vous paraît-elle fort chrétienne dans une bouche qui consacre le corps adorable de Jésus-Christ? Je sais qu'il ne l'a dit que pour faire le galant et pour rire; mais c'est cela qu'on appelle rire des choses saintes. Et n'est-il pas vrai que, si on lui faisait justice, il

ne se garantirait pas d'une censure? quoique, pour s'en défendre, il se servît de cette raison, qui n'est pas elle-même moins censurable, qu'il rapporte au livre Ier : « Que la Sorbonne n'a point de juridic-« tion sur le Parnasse, et que les erreurs de ce pays-« là ne sont sujettes ni aux censures, ni à l'inquisi-« tion, » comme s'il n'était défendu d'être blasphémateur et impie qu'en prose. Mais au moins on n'en garantirait pas par-là cet autre endroit de l'avant-propos du même livre : « Que l'eau de la rivière au « bord de laquelle il a composé ses vers est si pro-« pre à faire des poëtes, que, quand on en ferait de « l'eau bénite, elle ne chasserait pas le démon de la « poésie : » non plus que celui-ci de votre père Garasse dans sa Somme des vérités capitales de la religion, pag. 649, où il joint le blasphème à l'hérésie, en parlant du mystère sacré de l'incarnation en cette sorte : « La personnalité humaine a été comme entée « ou mise à cheval sur la personnalité du verbe; » et cet autre endroit du même auteur, p. 510, sans en rapporter beaucoup d'autres, où il dit sur le sujet du nom de Jésus, figuré ordinairement ainsi IHS : « Que quelques-uns en ont ôté la croix pour pren-« dre les seuls caractères en cette sorte, IHS, qui est « un Jésus dévalisé. »

C'est ainsi que vous traitez indignement les vérités de la religion, contre la règle inviolable qui oblige à n'en parler qu'avec révérence. Mais vous ne péchez pas moins contre celle qui oblige à ne parler qu'avec vérité et discrétion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire dans vos écrits que la calomnie? Ceux du père Brisacier sont-ils sincères? Et parle-t-il avec vérité, quand il dit, 4e part., pag. 24 et 25, que les religieuses de Port-Royal ne prient pas les saints, et qu'elles n'ont point d'images dans leur église? Ne sont-ce pas des faussetés bien hardies, puisque le

contraire paraît à la vue de tout Paris ? Et parle-t-il avec discrétion, quand il déchire l'innocence de ces filles, dont la vie est si pure et si austère, quand il les appelle des « filles impénitentes, asacramentaires « incommuniantes; des vierges folles, fantastiques, « calaganes, désespérées, et tout ce qu'il vous plaira, » et qu'il les noircit par tant d'autres médisances, qui ont mérité la censure de feu M. l'archevêque de Paris? quand il calomnie des prêtres dont les mœurs sont irréprochables, jusqu'à dire, 1re partie, p. 22: « Qu'ils pratiquent des nouveautés dans les confes- « sions, pour attraper les belles et les innocentes; et « qu'il aurait horreur de rapporter les crimes abo- « minables qu'ils commettent? » N'est-ce pas une témérité insupportable d'avancer des impostures si noires, non-seulement sans preuve, mais sans la moindre ombre et sans la moindre apparence? Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, et je remets à vous en parler plus au long une autre fois : car j'ai à vous entretenir sur cette matière, et ce que j'ai dit suffit pour faire voir combien vous péchez contre la vérité et la discrétion tout ensemble.

Mais on dira peut-être que vous ne péchez pas au moins contre la dernière règle, qui oblige d'avoir le désir du salut de ceux qu'on décrie, et qu'on ne saurait vous en accuser sans violer le secret de votre cœur, qui n'est connu que de Dieu seul. C'est une chose étrange, mes pères, qu'on ait néanmoins de quoi vous en convaincre : que, votre haine contre vos adversaires ayant été jusqu'à souhaiter leur perte éternelle, votre aveuglement ait été jusqu'à découvrir un souhait si abominable : que, bien loin de former en secret des désirs de leur salut, vous ayez fait en public des vœux pour leur damnation : et qu'après avoir produit ce malheureux souhait dans la ville de Caen avec le scandale de toute l'Église,

vous ayez osé depuis soutenir encore à Paris dans vos livres imprimés une action si diabolique. Il ne se peut rien ajouter à ces excès contre la piété : railler et parler indignement des choses les plus sacrées : calomnier les vierges et les prêtres faussement et scandaleusement : et enfin former des désirs et des vœux pour leur damnation. Je ne sais, mes pères, si vous n'êtes point confus, et comment vous avez pu avoir la pensée de m'accuser d'avoir manqué de charité, moi qui n'ai parlé qu'avec tant de vérité et de retenue, sans faire de réflexion sur les horribles violements de la charité, que vous faites vous-mêmes par de si déplorables emportements.

Enfin, mes pères, pour conclure, par un autre reproche que vous me faites, de ce qu'entre un si grand nombre de vos maximes que je rapporte, il y en a quelques-unes qu'on vous avait déjà objectées, sur quoi vous vous plaignez de ce que « je redis « contre vous ce qui avait été dit, » je réponds que c'est au contraire parce que vous n'avez pas profité de ce qu'on vous l'a déjà dit, que je vous le redis encore. Car quel fruit a-t-il paru de ce que de savants docteurs et l'université entière vous en ont repris par tant de livres? Qu'ont fait vos pères Annat, Caussin, Pintereau et le Moine, dans les réponses qu'ils y ont faites, sinon de couvrir d'injures ceux qui leur avaient donné ces avis salutaires? Avez-vous supprimé les livres où ces méchantes doctrines sont enseignées? En avez-vous réprimé les auteurs? En êtes-vous devenus plus circonspects? Et n'est-ce pas depuis ce temps-là qu'Escobar a tant été imprimé de fois en France et aux Pays-Bas ; et que vos pères Cellot, Bagot, Bauny, Lamy, le Moine et les autres, ne cessent de publier tous les jours les mêmes choses, et de nouvelles encore aussi licencieuses que jamais? Ne vous plaignez donc plus,

mes pères, ni de ce que je vous ai reproché des maximes que vous n'avez point quittées, ni de ce que je vous en ai objecté de nouvelles, ni de ce que j'ai ri de toutes. Vous n'avez qu'à les considérer pour y trouver votre confusion et ma défense. Qui pourra voir, sans rire, la décision du père Bauny pour celui qui fait brûler une grange : celle du père Cellot, pour la restitution : le réglement de Sanchez en faveur des sorciers : la manière dont Hurtado fait éviter le péché du duel en se promenant dans un champ, et y attendant un homme : les compliments du père Bauny pour éviter l'usure : la manière d'éviter la simonie, par un détour d'intention; et celle d'éviter le mensonge, en parlant tantôt haut, tantôt bas; et le reste des opinions de vos docteurs les plus graves? En faut-il davantage, mes pères, pour me justifier? Et y a-t-il rien de mieux « dû à « la vanité et à la faiblesse de ces opinions que la « risée, » selon Tertullien? Mais, mes pères, la corruption des mœurs que vos maximes apportent est digne d'une autre considération, et nous pouvons bien faire cette demande avec le même Tertullien : « Faut-il rire de leur folie, ou déplorer leur aveu- « glement? *Rideam vanitatem, an exprobrem cæ- « citatem?* » Je crois, mes pères, qu'on peut en rire et en pleurer à son choix : « *hæc tolerabilius « vel ridentur, vel flentur,* » dit saint Augustin. Reconnaissez donc « qu'il y a un temps de rire et « un temps de pleurer, » selon l'Ecriture. Et je souhaite, mes pères, que je n'éprouve pas en vous la vérité de ces paroles des Proverbes : « Qu'il y « a des personnes si peu raisonnables, qu'on n'en « peut avoir de satisfaction, de quelque manière « qu'on agisse avec eux, soit qu'on rie, soit qu'on « se mette en colère. »

En achevant cette lettre, j'ai vu un écrit que vous

avez publié, où vous m'accusez d'imposture sur le sujet de six de vos maximes que j'ai rapportées, et d'intelligence avec les hérétiques : j'espère que vous y verrez une réponse exacte, et dans peu de temps, mes pères, ensuite de laquelle je crois que vous n'aurez pas envie de continuer cette sorte d'accusation.

DOUZIÈME LETTRE.

Réfutations des chicanes des Jésuites sur l'aumône et sur la simonie.

Du 9 septembre 1656.

Mes révérends pères,

J'étais prêt à vous écrire sur le sujet des injures que vous me dites depuis si long-temps dans vos écrits, où vous m'appellez « impie, bouffon, ignorant, farceur, imposteur, calomniateur, fourbe, « hérétique, calviniste déguisé, disciple de Du Moulin, possédé d'une légion de diables, » et tout ce qu'il vous plaît. Je voulais faire entendre au monde pourquoi vous me traitez de la sorte, car je serais fâché qu'on crût tout cela de moi ; et j'avais résolu de me plaindre de vos calomnies et de vos impostures, lorsque j'ai vu vos réponses, où vous m'en accusez moi-même. Vous m'avez obligé par-là de changer mon dessein ; et néanmoins je ne laisserai pas de le continuer en quelque sorte ; puisque j'espère, en me défendant, vous convaincre de plus d'impostures véritables que vous ne m'en avez imputé de fausses. En vérité, mes pères, vous en êtes plus suspects que moi. Car il n'est pas vraisemblable qu'étant seul comme je suis, sans force et sans aucun appui humain contre un si grand corps, et n'étant soutenu que par la vérité et la sincérité, je me sois exposé à tout perdre en m'exposant à être convaincu d'imposture. Il est trop aisé de découvrir les faussetés dans les questions de fait, comme celle-ci.

Je ne manquerais pas de gens pour m'en accuser, et la justice ne leur en serait pas refusée. Pour vous, mes pères, vous n'êtes pas en ces termes; et vous pouvez dire contre moi tout ce que vous voulez, sans que je trouve à qui m'en plaindre. Dans cette différence de nos conditions, je ne dois pas être peu retenu, quand d'autres considérations ne m'y engageraient pas. Cependant vous me traitez comme un imposteur insigne, et ainsi vous me forcez à repartir : mais vous savez que cela ne se peut faire sans exposer de nouveau, et même sans découvrir plus à fond les points de votre morale; en quoi je doute que vous soyez bons politiques. La guerre se fait chez vous et à vos dépens; et quoique vous ayez pensé qu'en embrouillant les questions par des termes d'école, les réponses en seraient si longues, si obscures et si épineuses, qu'on en perdrait le goût, cela ne sera peut-être pas tout-à-fait ainsi; car j'essaierai de vous ennuyer le moins qu'il se peut en ce genre d'écrire. Vos maximes ont je ne sais quoi de divertissant qui réjouit toujours le monde. Souvenez-vous au moins que c'est vous qui m'engagez d'entrer dans cet éclaircissement, et voyons qui se défendra le mieux.

La première de vos Impostures est sur « l'opi- « nion de Vasquez touchant l'aumône. » Souffrez donc qne je l'explique nettement, pour ôter toute obscurité de nos disputes. C'est une chose assez connue, mes pères, que, selon l'esprit de l'Eglise, il y a deux préceptes touchant l'aumône : « l'un, « de donner de son superflu dansles nécessités ordi- « naires des pauvres; l'autre, de donner même de « ce qui est nécessaire, selon sa condition, dans les « nécessités extrêmes. » C'est ce que dit Cajetan, après saint Thomas : de sorte que, pour faire voir l'esprit de Vasquez touchant l'aumône, il faut mon-

trer comment il a réglé, tant celle qu'on doit faire du superflu, que celle qu'on doit faire du nécessaire.

Celle du superflu, qui est le plus ordinaire secours des pauvres, est entièrement abolie par cette seule maxime *De El.*, c. 4, n. 14, que j'ai rapportée dans mes lettres. « Ce que les gens du monde « gardent pour relever leur condition et celle de « leurs parents n'est pas appelé superflu. Et ainsi « à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais de su- « perflu dans les gens du monde, et non pas même « dans les rois. » Vous voyez bien, mes pères, que, par cette définition, tous ceux qui auront de l'ambition n'auront point de superflu ; et qu'ainsi l'aumône en est anéantie à l'égard de la plupart du monde. Mais, quand il arriverait même qu'on en aurait, on serait encore dispensé d'en donner dans les nécessités communes, selon Vasquez, qui s'oppose à ceux qui veulent y obliger les riches. Voici ses termes, ch. 1, n. 32 : « Corduba, dit-il, ensei- « gne que, lorsqu'on a du superflu, on est obligé « d'en donner à ceux qui sont dans une nécessité « ordinaire, au moins une partie, afin d'accomplir le « précepte en quelque chose; MAIS CELA NE ME PLAIT « PAS : *sed hoc non placet* : CAR NOUS AVONS MON- « TRÉ LE CONTRAIRE contre Cajetan et NAVARRE. » Ainsi, mes pères, l'obligation de cette aumône est absolument ruinée, selon ce qu'il plaît à Vasquez.

Pour celle du nécessaire, qu'on est obligé de faire dans les nécessités extrêmes et pressantes, vous verrez, par les conditions qu'il apporte pour former cette obligation, que les plus riches de Paris peuvent n'y être pas engagés une seule fois en leur vie. Je n'en rapporterai que deux. L'une, « QUE L'ON « SACHE que le pauvre ne sera secouru d'aucun au- « tre : *hæc intelligo et cætera omnia, quando* SCIO « *nullum alium opem laturum*, » chap. 1, n. 28.

Qu'en dites-vous, mes pères? arrivera-t-il souvent que dans Paris, où il y a tant de gens charitables, on puisse savoir qu'il ne se trouvera personne pour secourir un pauvre qui s'offre à nous? Et cependant, si on n'a pas cette connaissance, on pourra le renvoyer sans secours, selon Vasquez. L'autre condition est que la nécessité de ce pauvre soit telle, « qu'il soit menacé de quelque accident mortel, ou de per« dre sa réputation, » n. 24 et 26, ce qui est bien peu commun. Mais ce qui en marque encore la rareté, c'est qu'il dit, n. 45, que le pauvre, qui est en cet état où il dit qu'on est obligé à lui donner l'aumône, « peut voler le riche en conscience. » Et ainsi il faut que cela soit bien extraordinaire, si ce n'est qu'il veuille qu'il soit ordinairement permis de voler. De sorte qu'après avoir détruit l'obligation de donner l'aumône du superflu, qui est la plus grande source des charités, il n'oblige les riches d'assister les pauvres de leur nécessaire que lorsqu'il permet aux pauvres de voler les riches. Voilà la doctrine de Vasquez, où vous renvoyez les lecteurs pour leur édification.

Je viens maintenant à vos Impostures. Vous vous étendez d'abord sur l'obligation que Vasquez impose aux ecclésiastiques de faire l'aumône. Mais je n'en ai point parlé, et j'en parlerai quand il vous plaira. Il n'en est donc pas question ici. Pour les laïques desquels seuls ils s'agit, il semble que vous vouliez faire entendre que Vasquez ne parle en l'endroit que j'ai cité que selon le sens de Cajetan, et non pas selon le sien propre. Mais comme il n'y a rien de plus faux, et que vous ne l'avez pas dit nettement, je veux croire pour votre honneur que vous ne l'avez pas voulu dire.

Vous vous plaignez ensuite hautement de ce qu'après avoir rapporté cette maxime de Vasquez : « A

« peine se trouvera-t-il que les gens du monde, et « même les rois, aient jamais de superflu, *j'en ai* « *conclu* que les riches sont donc à peine obligés « de donner l'aumône de leur superflu. » Mais que voulez-vous dire, mes pères? S'il est vrai que les riches n'ont presque jamais de superflu, n'est-il pas certain qu'ils ne seront presque jamais obligés de donner l'aumône de leur superflu? Je vous en ferais un argument en forme, si Diana, qui estime tant Vasquez, qu'il l'appelle *le phénix des esprits*, n'avait tiré la même conséquence du même principe. Car, après avoir rapporté cette maxime de Vasquez, il en conclut: « que dans la question, savoir si les « riches sont obligés de donner l'aumône de leur « superflu, quoique l'opinion qui les y oblige fût « véritable, il n'arriverait jamais, ou presque jamais, « qu'elle obligeât dans la pratique. » Je n'ai fait que suivre mot à mot tout ce discours. Que veut donc dire ceci, mes pères? Quand Diana rapporte avec éloge les sentiments de Vasquez, quand il les trouve probables, *et très-commodes pour les riches*, comme il le dit au même lieu, il n'est ni calomniateur, ni faussaire, et vous ne vous plaignez point qu'il lui impose: au lieu que, quand je représente ces mêmes sentiments de Vasquez, mais sans le traiter *de phénix*, je suis un imposteur, un faussaire, et un corrupteur de ses maximes. Certainement, mes pères, vous avez sujet de craindre que la différence de vos traitements envers ceux qui ne diffèrent pas dans le rapport, mais seulement dans l'estime qu'ils font de votre doctrine, ne découvre le fond de votre cœur, et ne fasse juger que vous avez pour principal objet de maintenir le crédit et la gloire de votre Compagnie; puisque tandis que votre théologie accommodante passe pour une sage condescendance, vous ne désavouez point ceux qui la publient, et au

contraire vous les louez comme contribuant à votre dessein. Mais quand on la fait passer pour un relâchement pernicieux, alors le même intérêt de votre Société vous engage à désavouer des maximes qui vous font tort dans le monde : et ainsi vous les reconnaissez ou les renoncez, non pas selon la vérité qui ne change jamais, mais selon les divers changements des temps, suivant cette parole d'un ancien : *omnia pro tempore, nihil pro veritate.* Prenez-y garde, mes pères; et afin que vous ne puissiez plus m'accuser d'avoir tiré du principe de Vasquez une conséquence qu'il eût désavouée, sachez qu'il l'a tirée lui-même, c. 1, n. 27. « A peine est-on obligé « de donner l'aumône, quand on n'est obligé à la « donner que de son superflu, selon l'opinion de « Cajetan ET SELON LA MIENNE, *et secundùm nos-* « *tram.* » Confessez donc, mes pères, par le propre témoignage de Vasquez, que j'ai suivi exactement sa pensée; et considérez avec quelle conscience vous avez osé dire, « que, si l'on allait à la source, on « verrait avec étonnement qu'il y enseigne tout le « contraire. »

Enfin, vous faites valoir par-dessus tout ce que vous dites, que, si Vasquez n'oblige pas les riches de donner l'aumône de leur superflu, il les oblige en récompense de la donner de leur nécessaire. Mais vous avez oublié de marquer l'assemblage des conditions qu'il déclare être nécessaires pour former cette obligation, lesquelles j'ai rapportées, et qui la restreignent si fort, qu'elles l'anéantissent presque entièrement : et au lieu d'expliquer ainsi sincèrement sa doctrine, vous dites généralement, qu'il oblige les riches à donner même ce qui est nécessaire à leur condition. C'est en dire trop, mes pères : la règle de l'évangile ne va pas si avant : ce serait une autre erreur, dont Vasquez est bien éloigné. Pour

couvrir son relâchement, vous lui attribuez un excès de sévérité qui le rendrait répréhensible, et par-là vous vous ôtez la créance de l'avoir rapporté fidèlement. Mais il n'est pas digne de ce reproche, après avoir établi, comme je l'ai fait voir, que les riches ne sont point obligés, ni par justice, ni par charité, de donner de leur superflu, et encore moins du nécessaire dans tous les besoins ordinaires des pauvres, et qu'ils ne sont obligés de donner du nécessaire qu'en des rencontres si rares, qu'elles n'arrivent presque jamais.

Vous ne m'objectez rien davantage; de sorte qu'il ne me reste qu'à faire voir combien est faux ce que vous prétendez, que Vasquez est plus sévère que Cajetan. Et cela sera bien facile, puisque ce cardinal enseigne « qu'on est obligé par justice de donner « l'aumône de son superflu, même dans les com- « munes nécessités des pauvres : parce que, selon les « saints Pères, les riches sont seulement dispensa- « teurs de leur superflu, pour le donner à qui ils « veulent d'entre ceux qui en ont besoin. » Et ainsi, au lieu que Diana dit des maximes de Vasquez qu'elles seront « bien commodes et bien agréables « aux riches et à leurs confesseurs, » ce cardinal, qui n'a pas une pareille consolation à leur donner, déclare, *De Eleem.*, c. 6, « qu'il n'a rien à dire aux « riches que ces paroles de Jésus-Christ : Qu'il « est plus facile qu'un chameau passe par le trou « d'une aiguille, que non pas qu'un riche entre « dans le ciel; » et à leurs confesseurs : « Si un « aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous « deux dans le précipice; » tant il a trouvé cette obligation indispensable! Aussi c'est ce que les Pères et tous les saints ont établi comme une vérité constante. « Il y a deux cas, dit saint Thomas, 2, 2, « q. 118, art. 4, où l'on est obligé de donner l'au-

« mône par un devoir de justice, *ex debito legali* : « l'un, quand les pauvres sont en danger ; l'autre, « quand nous possédons des biens superflus. » Et q. 87, a. 1 : « Les troisièmes décimes que les Juifs « devaient manger avec les pauvres ont été aug- « mentées dans la loi nouvelle, parce que Jésus- « Christ veut que nous donnions aux pauvres, « non-seulement la dixième partie, mais tout notre « superflu. » Et cependant il ne plaît pas à Vasquez qu'on soit obligé d'en donner une partie seulement, tant il a de complaisance pour les riches, de dureté pour les pauvres, d'opposition à ces sentiments de charité qui font trouver douce la vérité de ces paroles de saint Grégoire, laquelle paraît si rude aux riches du monde : « Quand nous donnons aux pau- « vres ce qui leur est nécessaire, nous ne leur don- « nons pas tant ce qui est à nous que nous leur « rendons ce qui est à eux : et c'est un devoir de « justice plutôt qu'une œuvre de miséricorde. »

C'est de cette sorte que les saints recommandent aux riches de partager avec les pauvres les biens de la terre, s'ils veulent posséder avec eux les biens du ciel. Et au lieu que vous travaillez à entretenir dans les hommes l'ambition, qui fait qu'on n'a jamais de superflu, et l'avarice, qui refuse d'en donner quand on en aurait ; les saints ont travaillé au contraire à porter les hommes à donner leur superflu, et à leur faire connaître qu'ils en auront beaucoup, s'ils le mesurent, non par la cupidité, qui ne souffre point de bornes, mais par la piété, qui est ingénieuse à se retrancher pour avoir de quoi se répandre dans l'exercice de la charité. « Nous aurons beaucoup de « superflu, dit saint Augustin, si nous ne gardons « que le nécessaire : mais si nous recherchons les « choses vaines, rien ne nous suffira. Recherchez, « mes frères, ce qui suffit à l'ouvrage de Dieu, »

c'est-à-dire, à la nature ; « et non pas ce qui suffit « à votre cupidité, » qui est l'ouvrage du démon : « et souvenez-vous que le superflu des riches est le « nécessaire des pauvres. »

Je voudrais bien, mes pères, que ce que je vous dis servît non-seulement à me justifier, ce serait peu, mais encore à vous faire sentir et abhorrer ce qu'il y a de corrompu dans les maximes de vos casuistes, afin de nous unir sincèrement dans les saintes règles de l'évangile, selon lesquelles nous devons tous être jugés.

Pour le second point, qui regarde la simonie, avant que de répondre aux reproches que vous me faites, je commencerai par l'éclaircissement de votre doctrine sur ce sujet. Comme vous vous êtes trouvés embarrassés entre les canons de l'Église qui imposent d'horribles peines aux simoniaques, et l'avarice de tant de personnes qui recherchent cet infâme trafic, vous avez suivi votre méthode ordinaire, qui est d'accorder aux hommes ce qu'ils désirent, et de donner à Dieu des paroles et des apparences. Car qu'est-ce que demandent les simoniaques, sinon d'avoir de l'argent en donnant leurs bénéfices ? Et c'est cela que vous avez exempté de simonie. Mais parce qu'il faut que le nom de simonie demeure, et qu'il y ait un sujet où il soit attaché, vous avez choisi pour cela une idée imaginaire, qui ne vient jamais dans l'esprit des simoniaques, et qui leur serait inutile : qui est d'estimer l'argent considéré en lui-même autant que le bien spirituel considéré en lui-même. Car qui s'aviserait de comparer des choses si disproportionnées et d'un genre si différent ? Et cependant, pourvu qu'on ne fasse pas cette comparaison métaphysique, on peut donner son bénéfice à un autre, et en recevoir de l'argent sans simonie selon vos auteurs.

C'est ainsi que vous vous jouez de la religion pour suivre la passion des hommes; et voyez néanmoins avec quelle gravité votre père Valentia débite ses songes à l'endroit cité dans mes lettres, tom. 3, disp. 6, q. 16, p. 3, p. 2044. « On peut, dit-il, donner « un bien temporel pour un spirituel en deux ma-« nières : l'une en prisant davantage le temporel « que le spirituel, et ce serait simonie; l'autre en « prenant le temporel comme le motif et la fin qui « porte à donner le spirituel, sans que néanmoins on « prise le temporel plus que le spirituel; et alors ce « n'est point simonie. Et la raison en est, que la si-« monie consiste à recevoir un temporel comme le « juste prix d'un spirituel. Donc, si on demande le « temporel, *si petatur temporale,* non pas comme « le prix, mais comme le motif qui détermine à le « conférer, ce n'est point du tout simonie, encore « qu'on ait pour fin et attente principale la posses-« sion du temporel : *minimè erit simonia, etiamsi « temporale principaliter intendatur et expecte-« tur.* » Et votre grand Sanchez n'a-t-il pas eu une pareille révélation, au rapport d'Escobar, tr. 6, ex. 2, n. 40? Voici ses mots : « Si on donne un bien « temporel pour un bien spirituel, non pas comme « PRIX, mais comme un MOTIF qui porte le collateur « à le donner, ou comme une reconnaissance, si on « l'a déjà reçu, est-ce simonie? Sanchez assure que « non. » Vos thèses de Caen, de 1644 : « C'est « une opinion probable, enseignée par plusieurs ca-« tholiques, que ce n'est pas simonie de donner un « bien temporel pour un spirituel, quand on ne le « donne pas comme prix. » Et quant à Tannerus, voici sa doctrine, pareille à celle de Valentia, qui fera voir combien vous avez tort de vous plaindre de ce que j'ai dit qu'elle n'est pas conforme à celle de saint Thomas; puisque lui-même l'avoue au lieu

cité dans ma lettre, tom. 3, disp. 5, p. 1519. « Il n'y « a point, dit-il, proprement et véritablement de si- « monie, sinon à prendre un bien temporel comme le « prix d'un spirituel : mais, quand on le prend comme « un motif qui porte à donner le spirituel, ou comme « en reconnaissance de ce qu'on l'a donné, ce n'est « point simonie, au moins en conscience. » Et un peu après : « Il faut dire la même chose, encore qu'on « regarde le temporel comme sa fin principale, et « qu'on le préfère même au spirituel; quoique saint « Thomas et d'autres semblent dire le contraire, en « ce qu'ils assurent que c'est absolument simonie « de donner un bien spirituel pour un temporel, « lorsque le temporel en est la fin. »

Voilà, mes pères, votre doctrine de la simonie enseignée par vos meilleurs auteurs, qui se suivent en cela bien exactement. Il ne me reste donc qu'à répondre à vos impostures. Vous n'avez rien dit sur l'opinion de Valentia, et ainsi sa doctrine subsiste après votre réponse. Mais vous vous arrêtez sur celle de Tannerus, et vous dites qu'il a seulement décidé que ce n'était pas une simonie de droit divin, et vous voulez faire croire que j'ai supprimé de ce passage ces paroles, *de droit divin*, sur quoi vous n'êtes pas raisonnables, mes pères : car ces termes, *de droit divin*, ne furent jamais dans ce passage. Vous ajoutez ensuite que Tannerus déclare que c'est une simonie *de droit positif*. Vous vous trompez, mes pères : il n'a pas dit cela généralement, mais sur des cas particuliers, *in casibus à jure expressis*, comme il le dit en cet endroit. En quoi il fait une exception de ce qu'il avait établi en général dans ce passage, « que ce n'est pas simonie en conscience; » ce qui enferme que ce n'en est pas aussi une de droit positif, si vous ne voulez faire Tannerus assez impie pour soutenir qu'une simonie de droit positif n'est

pas simonie en conscience. Mais vous recherchez à dessein ces mots de « droit divin, droit positif, droit « naturel, tribunal intérieur et extérieur, cas expri- « més dans le droit, présomption externe, » et les autres qui sont peu connus, afin d'échapper sous cette obscurité, et de faire perdre la vue de vos égarements. Vous n'échapperez pas néanmoins, mes pères, par ces vaines subtilités, car, je vous ferai des questions si simples, qu'elles ne seront point sujettes au *distinguo*.

Je vous demande donc, sans parler de *droit positif*, ni de *présomption externe*, ni de *tribunal extérieur*, si un bénéficier sera simoniaque, selon vos auteurs, en donnant un bénéfice de quatre mille livres de rente, et recevant dix mille francs argent comptant, non pas comme prix du bénéfice, mais comme un motif qui le porte à le donner. Répondez-moi nettement, mes pères; que faut-il conclure sur ce cas, selon vos auteurs? Tannerus ne dira-t-il pas formellement « que ce n'est point simonie en cons- « cience, puisque le temporel n'est pas le prix du « bénéfice, mais seulement le motif qui le fait don- « ner? » Valentia, vos thèses de Caen, Sanchez et Escobar, ne décideront-ils pas de même, « que ce « n'est pas simonie » par la même raison? En faut-il davantage pour excuser ce bénéficier de simonie? Et oseriez-vous le traiter de simoniaque dans vos confessionnaux, quelque sentiment que vous en ayez par vous-mêmes; puisqu'il aurait droit de vous fermer la bouche, ayant agi selon l'avis de tant de docteurs graves? Confessez donc qu'un tel bénéficier est excusé de simonie, selon vous, et défendez maintenant cette doctrine, si vous le pouvez.

Voilà, mes pères, comment il faut traiter les questions pour les démêler, au lieu de les embrouiller, ou par des termes d'école, ou en changeant l'état

de la question, comme vous faites dans votre dernier reproche en cette sorte. Tannerus, dites-vous, déclare au moins qu'un tel échange est un grand péché; et vous me reprochez d'avoir supprimé malicieusement cette circonstance *qui le justifie entièrement*, à ce que vous prétendez. Mais vous avez tort, et en plusieurs manières. Car, quand ce que vous dites serait vrai, il ne s'agissait pas, au lieu où j'en parlais, de savoir s'il y avait en cela du péché, mais seulement s'il y avait de la simonie. Or ce sont deux questions fort séparées : les péchés n'obligent qu'à se confesser, selon vos maximes : la simonie oblige à restituer : et il y a des personnes à qui cela paraîtrait assez différent. Car vous avez bien trouvé des expédients pour rendre la confession douce, mais vous n'en avez point trouvé pour rendre la restitution agréable. J'ai à vous dire de plus que le cas que Tannerus accuse de péché n'est pas simplement celui où l'on donne un bien spirituel pour un temporel, qui en est le motif même principal; mais il ajoute encore « que l'on prise le temporel plus que le spirituel, » ce qui est ce cas imaginaire dont nous avons parlé. Et il ne fait pas de mal de charger celui-là de péché ; puisqu'il faudrait être bien méchant, ou bien stupide, pour ne vouloir pas éviter un péché par un moyen aussi facile qu'est celui de s'abstenir de comparer les prix de ces deux choses, lorsqu'il est permis de donner l'une pour l'autre. Outre que Valentia examinant, au lieu déjà cité, s'il y a du péché à donner un bien spirituel pour un temporel, qui en est le motif principal, rapporte les raisons de ceux qui disent que oui, en ajoutant : *Sed hoc non videtur mihi satis certum :* cela ne me paraît pas assez certain.

Mais, depuis, votre père Érade Bille, professeur des cas de conscience à Caen, a décidé qu'il n'y a en

cela aucun péché : car les opinions probables vont toujours en mûrissant. C'est ce qu'il déclare dans ses écrits de 1644, contre lesquels M. Dupré, docteur et professeur à Caen, fit cette belle harangue imprimée, qui est assez connue. Car, quoique ce père Erade Bille reconnaisse que la doctrine de Valentia, suivie par le père Milhard, et condamnée en Sorbonne, « soit contraire au sentiment commun, « suspecte de simonie en plusieurs choses, et punie « en justice, quand la pratique en est découverte, » il ne laisse pas de dire que c'est une opinion probable, et par conséquent sûre en conscience, et qu'il n'y a en cela ni simonie, ni péché. « C'est, dit-il, « une opinon probable et enseignée par beaucoup « de docteurs catholiques, qu'il n'y a aucune si- « monie, NI AUCUN PÉCHÉ à donner de l'argent, ou « une autre chose temporelle pour un bénéfice, soit « par forme de reconnaissance, soit comme un mo- « tif sans lequel on ne le donnerait pas, pourvu « qu'on ne le donne pas comme un prix égal au bé- « néfice. » C'est là tout ce qu'on peut désirer. Et selon toutes ces maximes vous voyez, mes pères, que la simonie sera si rare, qu'on en aurait exempté Simon même le magicien, qui voulait acheter le Saint-Esprit, en quoi il est l'image des simoniaques qui achètent ; et Giezi, qui reçut de l'argent pour un miracle, en quoi il est la figure des simoniaques qui vendent. Car il est sans doute que, quand Simon, dans les Actes, *offrit de l'argent aux apôtres pour avoir leur puissance*, il ne se servit ni des termes d'acheter ni de vendre, ni de prix, et qu'il ne fit autre chose que d'offrir de l'argent, comme un motif pour se faire donner ce bien spirituel. Ce qui étant exempt de simonie, selon vos auteurs, il se fût bien garanti de l'anathème de saint Pierre, s'il eût été instruit de vos maximes. Et cette ignorance fit

aussi grand tort à Giezi, quand il fut frappé de la lèpre par Élisée ; car, n'ayant reçu de l'argent de ce prince guéri miraculeusement que comme une reconnaissance, et non pas comme un prix égal à la vertu divine qui avait opéré ce miracle, il eût obligé Élisée à le guérir, sur peine de péché mortel, puisqu'il aurait agi selon tant de docteurs graves, et qu'en pareils cas vos confesseurs sont obligés d'absoudre leurs pénitents, et de les laver de la lèpre spirituelle, dont la corporelle n'est que la figure.

Tout de bon, mes pères, il serait aisé de vous tourner là-dessus en ridicule, je ne sais pourquoi vous vous y exposez. Car je n'aurais qu'à rapporter vos autres maximes, comme celle-ci d'Escobar dans *la Pratique de la Simonie selon la Société de Jésus*, n. 40 : « Est-ce simonie, lorsque deux religieux « s'engagent l'un à l'autre en cette sorte : donnez-« moi votre voix pour me faire élire provincial, et « je vous donnerai la mienne pour vous faire « prieur? Nullement. » Et cette autre, tr. 6, n. 14 : « Ce n'est pas simonie de se faire donner un béné-« fice en promettant de l'argent, quand on n'a pas « dessein de payer en effet; parce que ce n'est « qu'une simonie feinte, qui n'est non plus vraie, « que du faux or n'est pas vrai or. » C'est par cette subtilité de conscience qu'il a trouvé le moyen, en ajoutant la fourbe à la simonie, de faire avoir des bénéfices sans argent et sans simonie. Mais je n'ai pas le loisir d'en dire davantage; car il faut que je pense à me défendre contre votre troisième calomnie sur le sujet des banqueroutiers.

Pour celle-ci, mes pères, il n'y a rien de plus grossier. Vous me traitez d'imposteur sur le sujet d'un sentiment de Lessius, que je n'ai point cité de moi-même, mais qui se trouve allégué par Escobar, dans un passage que j'en rapporte : et ainsi, quand il

serait vrai que Lessius ne serait pas de l'avis qu'Escobar lui attribue, qu'y a-t-il de plus injuste que de s'en prendre à moi? Quand je cite Lessius et vos autres auteurs de moi-même, je consens d'en répondre. Mais comme Escobar a ramassé les opinions de vingt-quatre de vos pères, je vous demande si je dois être garant d'autre chose que de ce que je cite de lui, et s'il faut, outre cela, que je réponde des citations qu'il fait lui-même dans les passages que j'en ai pris? Cela ne serait pas raisonnable. Or c'est de quoi il s'agit en cet endroit. J'ai rapporté dans ma lettre ce passage d'Escobar traduit fort fidèlement, et sur lequel aussi vous ne dites rien : « Celui « qui fait banqueroute peut-il en sûreté de cons- « cience retenir de ses biens autant qu'il est néces- « saire pour vivre avec honneur, *ne indecorè vivat ?* « Je réponds que oui avec Lessius, *cum Les- « sio assero posse, etc.* » Sur cela vous me dites que Lessius n'est pas de ce sentiment. Mais pensez un peu où vous vous engagez. Car, s'il est vrai qu'il en est, on vous appellera imposteurs, d'avoir assuré le contraire ; et s'il n'en est pas, Escobar sera l'imposteur : de sorte qu'il faut maintenant par nécessité que quelqu'un de la Société soit convaincu d'imposture. Voyez un peu quel scandale ! Aussi vous ne savez prévoir la suite des choses. Il vous semble qu'il n'y a qu'à dire des injures aux personnes, sans penser sur qui elles retombent. Que ne faisiez-vous savoir votre difficulté à Escobar, avant de la publier ? il vous eût satisfait. Il n'est pas si malaisé d'avoir des nouvelles de Valladolid, où il est en parfaite santé, et où il achève sa grande Théologie morale en six volumes, sur les premiers desquels je vous pourrai dire un jour quelque chose. On lui a envoyé les dix premières lettres ; vous pouviez aussi lui envoyer votre objection, et je m'assure qu'il y eût

bien répondu : car il a vu sans doute dans Lessius ce passage, d'où il a pris le *ne indecorè vivat*. Lisez-le bien, mes pères, et vous l'y trouverez comme moi, lib. 2, c. 16, n. 45 : *Idem colligitur apertè ex juribus citatis, maximè quoad ea bona quæ post cessionem acquirit, de quibus is qui debitor est etiam ex delicto, potest retinere quantùm necessarium est, ut pro suâ conditione* NON INDECORÈ VIVAT. *Petes an leges id permittant de bonis quæ tempore instantis cessionis habebat? Ita videtur colligi ex DD.*

Je ne m'arrêterai pas à vous montrer que Lessius, pour autoriser cette maxime, abuse de la loi, qui n'accorde que le simple vivre aux banqueroutiers, et non pas de quoi subsister avec honneur. Il suffit d'avoir justifié Escobar contre une telle accusation, c'est plus que je ne devais faire. Mais vous, mes pères, vous ne faites pas ce que vous devez : car il est question de répondre au passage d'Escobar, dont les décisions sont commodes, en ce qu'étant indépendantes du devant et de la suite, et toutes renfermées en de petits articles, elles ne sont pas sujettes à vos distinctions. Je vous ai cité son passage entier, qui permet « à ceux « qui font cession de retenir leurs biens, quoique « acquis injustement, pour faire subsister leur famille « avec honneur. » Sur quoi je me suis écrié dans mes lettres : « Comment, mes pères, par quelle étrange « charité voulez-vous que les biens appartiennent « plutôt à ceux qui les ont mal acquis qu'aux créan- « ciers légitimes ? » C'est à quoi il faut répondre : mais c'est ce qui vous met dans un fâcheux embarras, que vous essayez en vain d'éluder en détournant la question, en citant d'autres passages de Lessius, desquels ils ne s'agit point. Je vous demande donc si cette maxime d'Escobar peut être suivie en conscience par ceux qui font banqueroute? Et prenez garde à ce

que vous direz. Car si vous répondez que non, que deviendra votre docteur, et votre doctrine de la probabilité? Et si vous dites que oui, je vous renvoie au parlement.

Je vous laisse dans cette peine, mes pères; car je n'ai plus ici de place pour entreprendre l'Imposture suivante sur le passage de Lessius touchant l'homicide, ce sera pour la première fois, et le reste ensuite.

Je ne vous dirai rien cependant sur les avertissements pleins de faussetés scandaleuses par où vous finissez chaque Imposture : je repartirai à tout cela dans la lettre où j'espère montrer la source de vos calomnies. Je vous plains, mes pères, d'avoir recours à de tels remèdes. Les injures que vous me dites n'éclairciront pas nos différends, et les menaces que vous me faites en tant de façons ne m'empêcheront pas de me défendre. Vous croyez avoir la force et l'impunité, mais je crois avoir la vérité et l'innocence. C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaie d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité, et ne servent qu'à la relever davantage. Toutes les lumières de la vérité ne peuvent rien pour arrêter la violence, et ne font que l'irriter encore plus. Quand la force combat la force, la plus puissante détruit la moindre : quand on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge : mais la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. Qu'on ne prétende pas de là néanmoins que les choses soient égales : car il y a cette extrême différence, que la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque : au lieu que la vérité subsiste éternellement, et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même.

TREIZIÈME LETTRE.

Que la doctrine de Lessius sur l'homicide est la même que celle de Victoria. Combien il est facile de passer de la spéculation à la pratique. Pourquoi les Jésuites se sont servis de cette vaine distinction, et combien elle est inutile pour les justifier.

Du 30 septembre 1656.

Mes révérends pères,

Je viens de voir votre dernier écrit, où vous continuez vos Impostures jusqu'à la vingtième, en déclarant que vous finissez par-là cette sorte d'accusation, qui faisait votre première partie, pour en venir à la seconde, où vous devez prendre une nouvelle manière de vous défendre, en montrant qu'il y a bien d'autres casuistes que les vôtres qui sont dans le relâchement, aussi-bien que vous. Je vois donc maintenant, mes pères, à combien d'Impostures j'ai à répondre : et puisque la quatrième où nous en sommes demeurés est sur le sujet de l'homicide, il sera à propos, en y répondant, de satisfaire en même temps aux 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18e, qui sont sur le même sujet.

Je justifierai donc dans cette lettre la vérité de mes citations contre les faussetés que vous m'imposez. Mais parce que vous avez osé avancer dans vos écrits, « que les sentiments de vos auteurs sur le meurtre « sont conformes aux décisions des papes et des lois « ecclésiastiques, » vous m'obligerez à détruire, dans ma lettre suivante, une proposition si téméraire et

si injurieuse à l'Église. Il importe de faire voir qu'elle est exempte de vos corruptions, afin que les hérétiques ne puissent pas se prévaloir de vos égarements pour en tirer des conséquences qui la déshonorent. Et ainsi, en voyant d'une part vos pernicieuses maximes et de l'autre les canons de l'Église qui les ont toujours condamnées, on trouvera tout ensemble, et ce qu'on doit éviter, et ce qu'on doit suivre.

Votre quatrième Imposture est sur une maxime touchant le meurtre, que vous prétendez que j'ai faussement attribuée à Lessius. C'est celle-ci : « Celui « qui a reçu un soufflet peut poursuivre à l'heure « même son ennemi, et même à coups d'épée, non « pas pour se venger, mais pour réparer son honneur. » Sur quoi vous dites que cette opinion-là est du casuiste Victoria. Et ce n'est pas encore là le sujet de la dispute. Car il n'y a point de répugnance à dire qu'elle soit tout ensemble de Victoria et de Lessius; puisque Lessius dit lui-même qu'elle est aussi de Navarre et de votre père Henriquez, qui enseignent « que « celui qui a reçu un soufflet peut à l'heure même « poursuivre son homme, et lui donner autant de « coups qu'il jugera nécessaire pour réparer son « honneur. » Il est donc seulement question de savoir si Lessius est du sentiment de ces auteurs, aussi bien que son confrère. Et c'est pourquoi vous ajoutez : « que Lessius ne rapporte cette opinion que « pour la réfuter, et qu'ainsi je lui attribue un sen- « timent qu'il n'allègue que pour le combattre, qui « est l'action du monde la plus lâche et la plus hon- « teuse à un écrivain. » Or je soutiens, mes pères, qu'il ne la rapporte que pour la suivre. C'est une question de fait qu'il sera bien facile de décider. Voyons donc comment vous prouvez ce que vous dites, et vous verrez ensuite comment je prouve ce que je dis.

Pour montrer que Lessius n'est pas de ce sentiment, vous dites qu'il en condamne la pratique. Et pour prouver cela, vous rapportez un de ses passages, liv. 2, c. 9, n. 82, où il dit ces mots : « J'en condamne la pratique. » Je demeure d'accord que, si on cherche ces paroles dans Lessius, au nombre 82, où vous les citez, on les y trouvera. Mais que dira-t-on, mes pères, quand on verra en même temps qu'il traite en cet endroit d'une question toute différente de celle dont nous parlons, et que l'opinion, dont il dit en ce lieu-là qu'il en condamne la pratique, n'est en aucune sorte celle dont il s'agit ici, mais une autre toute séparée? Cependant il ne faut, pour en être éclairci, qu'ouvrir le livre même où vous renvoyez. Car on y trouvera toute la suite de son discours en cette manière.

Il traite la question, « savoir si on peut tuer pour « un soufflet, » au n. 79, et il la finit au nombre 80, sans qu'il y ait en tout cela un seul mot de condamnation. Cette question étant terminée, il en commence une nouvelle en l'art. 81, « savoir si on peut tuer pour des médisances. » Et c'est sur celle-là qu'il dit, au n. 82, ces paroles que vous avez citées : « J'en « condamne la pratique. »

N'est-ce donc pas une chose honteuse, mes pères, que vous osiez produire ces paroles, pour faire croire que Lessius condamne l'opinion qu'on peut tuer pour un soufflet, et que, n'en ayant rapporté en tout que cette seule preuve, vous triomphiez là-dessus, en disant, comme vous faites : « Plusieurs personnes d'hon-« neur dans Paris ont déjà reconnu cette insigne faus-« seté par la lecture de Lessius, et ont appris par-là « quelle créance on doit avoir à ce calomniateur ? » Quoi, mes pères ! est-ce ainsi que vous abusez de la créance que ces personnes d'honneur ont en vous ? Pour leur faire entendre que Lessius n'est pas d'un

sentiment, vous leur ouvrez son livre en un endroit où il en condamne un autre. Et comme ces personnes n'entrent pas en défiance de votre bonne foi, et ne pensent pas à examiner s'il s'agit en ce lieu-là de la question contestée, vous trompez ainsi leur crédulité. Je m'assure, mes pères, que, pour vous garantir d'un si honteux mensonge, vous avez eu recours à votre doctrine des équivoques, et que, lisant ce passage *tout haut*, vous disiez *tout bas* qu'il s'y agissait d'une autre matière. Mais je ne sais si cette raison, qui suffit bien pour satisfaire votre conscience, suffira pour satisfaire la juste plainte que vous feront ces gens d'honneur quand ils verront que vous les avez joués de cette sorte.

Empêchez-les donc bien, mes pères, de voir mes lettres, puisque c'est le seul moyen qui vous reste pour conserver encore quelque temps votre crédit. Je n'en use pas ainsi des vôtres; j'en envoie à tous mes amis; je souhaite que tout le monde les voie; et je crois que nous avons tous raison. Car enfin, après avoir publié cette quatrième Imposture avec tant d'éclat, vous voilà décriés, si on vient à savoir que vous y avez supposé un passage pour un autre. On jugera facilement que, si vous eussiez trouvé ce que vous demandiez au lieu même où Lessius traite cette matière, vous ne l'eussiez pas été chercher ailleurs; et que vous n'y avez eu recours que parce que vous n'y voyiez rien qui fût favorable à votre dessein. Vous vouliez faire trouver dans Lessius ce que vous dites dans votre Imposture, pag. 10, lig. 12, « Qu'il « n'accorde pas que cette opinion soit probable dans « la spéculation : » et Lessius dit expressément en sa conclusion, n. 88 : « Cette opinion, qu'on peut « tuer pour un soufflet reçu, est probable dans la « spéculation. » N'est-ce pas là mot à mot le contraire de votre discours? Et qui peut assez admirer

avec quelle hardiesse vous produisez en propres termes le contraire d'une vérité de fait ? de sorte qu'au lieu que vous concluiez, de votre passage supposé, que Lessius n'était pas de ce sentiment, il se conclut fort bien, de son véritable passage, qu'il est de ce même sentiment.

Vous vouliez encore faire dire à Lessius, « qu'il en « condamne la pratique : » et, comme je l'ai déjà dit, il ne se trouve pas une seule parole de condamnation en ce lieu-là ; mais il parle ainsi : « Il semble qu'on « n'en doit pas FACILEMENT permettre la pratique, « *in praxi non videtur* FACILE PERMITTENDA. » Est-ce là, mes pères, le langage d'un homme qui *condamne* une maxime? Diriez-vous qu'il ne faut pas *permettre facilement*, dans la pratique, les adultères ou les incestes ? Ne doit-on pas conclure au contraire que, puisque Lessius ne dit autre chose, sinon que la pratique n'en doit pas être facilement permise, son sentiment est que cette pratique peut être quelquefois permise, quoique rarement ? Et comme s'il eût voulu apprendre à tout le monde quand on la doit permettre, et ôter aux personnes offensées les scrupules qui les pourraient troubler mal à propos, ne sachant en quelles occasions il leur est permis de tuer dans la pratique, il a eu soin de leur marquer ce qu'ils doivent éviter pour pratiquer cette doctrine en conscience. Écoutez-le, mes pères. « Il semble, dit-il, « qu'on ne doit pas le permettre facilement A CAUSE « du danger qu'il y a qu'on agisse en cela par haine « ou par vengeance, ou avec excès, ou que cela ne « causât trop de meurtres. » De sorte qu'il est clair que ce meurtre restera tout-à-fait permis dans la pratique, selon Lessius, si on évite ces inconvénients, c'est-à-dire, si l'on peut agir sans haine, sans vengeance et dans des circonstances qui n'attirent pas beaucoup de meurtres. En voulez-vous un exemple,

mes pères? en voici un assez nouveau. C'est celui du soufflet de Compiègne. Car vous avouerez que celui qui l'a reçu a témoigné, par la manière dont il s'est conduit, qu'il était assez maître des mouvements de haine et de vengeance. Il ne lui restait donc qu'à éviter un trop grand nombre de meurtres : et vous savez, mes pères, qu'il est si rare que des jésuites donnent des soufflets aux officiers de la maison du roi, qu'il n'y avait pas à craindre qu'un meurtre en cette occasion en eût tiré beaucoup d'autres en conséquence. Et ainsi vous ne sauriez nier que ce jésuite ne fût tuable en sûreté de conscience, et que l'offensé ne pût en cette rencontre pratiquer envers lui la doctrine de Lessius. Et peut-être, mes pères, qu'il l'eût fait, s'il eût été instruit dans votre école, et s'il eût appris d'Escobar « qu'un homme qui a reçu un soufflet est réputé sans honneur jusqu'à ce qu'il ait tué « celui qui le lui a donné. » Mais vous avez sujet de croire que les instructions fort contraires qu'il a reçues d'un curé que vous n'aimez pas trop n'ont pas peu contribué en cette occasion à sauver la vie à un jésuite.

Ne nous parlez donc plus de ces inconvénients qu'on peut éviter en tant de rencontres, et hors lesquels le meurtre est permis, selon Lessius, dans la pratique même. C'est ce qu'ont bien reconnu vos auteurs, cités par Escobar dans la *Pratique de l'homicide selon votre Société*. « Est-il permis, dit-il, de « tuer celui qui a donné un soufflet? Lessius dit que « cela est permis dans la spéculation, mais qu'on ne « le doit pas conseiller dans la pratique, *non consulendum in praxi*, à cause du danger de la haine « ou des meurtres nuisibles à l'État qui en pourraient « arriver. MAIS LES AUTRES ONT JUGÉ, QU'EN ÉVITANT « CES INCONVÉNIENTS, CELA EST PERMIS ET SUR DANS « LA PRATIQUE : *in praxi probabilem et tutam judi-*

« *cârunt Henriquez, etc.* » Voilà comment les opinions s'élèvent peu à peu jusqu'au comble de la probabilité. Car vous y avez porté celle-ci, en la permettant enfin sans aucune distinction de spéculation ni de pratique, en ces termes : « Il est permis, lors-« qu'on a reçu un soufflet, de donner incontinent un « coup d'épée, non pas pour se venger, mais pour « conserver son honneur. » C'est ce qu'ont enseigné vos pères à Caen, en 1644, dans leurs écrits publics, que l'université produisit au parlement, lorsqu'elle y présenta sa troisième requête contre votre doctrine de l'homicide, comme il se voit en la page 339 du livre qu'elle en fit alors imprimer.

Remarquez donc, mes pères, que vos propres auteurs ruinent d'eux-mêmes cette vaine distinction de spéculation et de pratique, que l'université avait traitée de ridicule, et dont l'invention est un secret de votre politique qu'il est bon de faire entendre. Car, outre que l'intelligence en est nécessaire pour les quinze, seize, dix-sept et dix-huitième Impostures, il est toujours à propos de découvrir peu à peu les principes de cette politique mystérieuse.

Quand vous avez entrepris de décider les cas de conscience d'une manière favorable et accommodante, vous en avez trouvé où la religion seule était intéressée, comme les questions de la contrition, de la pénitence, de l'amour de Dieu, et toutes celles qui ne touchent que l'intérieur des consciences. Mais vous en avez trouvé d'autres où l'Etat a intérêt aussi-bien que la religion, comme sont celles de l'usure, des banqueroutes, de l'homicide, et autres semblables. Et c'est une chose bien sensible à ceux qui ont un véritable amour pour l'Eglise, de voir qu'en une infinité d'occasions où vous n'avez eu que la religion à combattre, vous en avez renversé les lois sans réserve, sans distinction et sans crainte,

comme il se voit dans vos opinions si hardies contre la pénitence et l'amour de Dieu : parce que vous saviez que ce n'est pas ici le lieu où Dieu exerce visiblement sa justice. Mais dans celles où l'Etat est intéressé aussi-bien que la religion, l'appréhension que vous avez eue de la justice des hommes vous a fait partager vos décisions, et former deux questions sur ces matières : l'une que vous appelez *de spéculation,* dans laquelle, en considérant ces crimes en eux-mêmes, sans regarder à l'intérêt de l'Etat, mais seulement à la loi de Dieu qui les défend, vous les avez permis, sans hésiter, en renversant ainsi la loi de Dieu qui les condamne; l'autre que vous appelez *de pratique*, dans laquelle, en considérant le dommage que l'Etat en recevrait, et la présence des magistrats qui maintiennent la sûreté publique, vous n'approuvez pas toujours dans la pratique ces meurtres et ces crimes que vous trouvez permis dans la spéculation, afin de vous mettre par-là à couvert du côté des juges. C'est ainsi, par exemple, que, sur cette question, « s'il est permis de tuer pour des médisances, » vos auteurs, Filiutius, tr. 29, cap. 3, n. 52; Reginaldus, l. 21, cap. 5, n. 63, et les autres, répondent: « Cela est permis dans la spéculation, *ex probabili* « *opinione licet;* mais je n'en approuve pas la prati- « que, à cause du grand nombre de meurtres qui ar- « riveraient et feraient tort à l'Etat, si on tuait tous « les médisants; et qu'aussi on serait puni en jus- « tice en tuant pour ce sujet. » Voilà de quelle sorte vos opinions commencent à paraître sous cette distinction, par le moyen de laquelle vous ne ruinez que la religion, sans blesser sensiblement l'Etat. Par-là vous croyez être en assurance. Car vous vous imaginez que le crédit que vous avez dans l'Eglise empêchera qu'on ne punisse vos attentats contre la vérité; et que les précautions

que vous apportez pour ne mettre pas facilement ces permissions en pratique, vous mettront à couvert de la part des magistrats, qui, n'étant pas juges des cas de conscience, n'ont proprement intérêt qu'à la pratique extérieure. Ainsi une opinion qui serait condamnée sous le nom de pratique, se produit en sûreté sous le nom de spéculation. Mais, cette base étant affermie, il n'est pas difficile d'y élever le reste de vos maximes. Il y avait une distance infinie entre la défense que Dieu a faite de tuer, et la permission spéculative que vos auteurs en ont donnée. Mais la distance est bien petite de cette permission à la pratique. Il ne reste seulement qu'à montrer que ce qui est permis dans la spéculative l'est bien aussi dans la pratique. On ne manquera pas de raisons pour cela. Vous en avez bien trouvé en des cas plus difficiles. Voulez-vous voir, mes pères, par où l'on y arrive? suivez ce raisonnement d'Escobar, qui l'a décidé nettement dans le premier des six tomes de sa grande Théologie morale, dont je vous ai parlé, où il est tout autrement éclairé que dans ce recueil qu'il avait fait de vos vingt-quatre vieillards : car, au lieu qu'il avait pensé en ce temps-là qu'il pouvait y avoir des opinions probables dans la spéculation qui ne fussent pas sûres dans la pratique, il a connu le contraire depuis, et l'a fort bien établi dans ce dernier ouvrage : tant la doctrine de la probabilité en général reçoit d'accroissement par le temps, aussi-bien que chaque opinion probable en particulier! Ecoutez-le donc *in præloq.*, n. 15. « Je ne vois pas, dit-il, comment il se pourrait faire « que ce qui paraît permis dans la spéculation ne le « fût pas dans la pratique; puisque ce qu'on peut « faire dans la pratique dépend de ce qu'on trouve « permis dans la spéculation, et que ces choses ne » diffèrent l'une de l'autre que comme l'effet de la

« cause. Car la spéculation est ce qui détermine à l'ac-
« tion. D'OU IL S'ENSUIT QU'ON PEUT EN SURETÉ
« DE CONSCIENCE SUIVRE DANS LA PRATIQUE LES
« OPINIONS PROBABLES DANS LA SPÉCULATION, et
« même avec plus de sûreté que celles qu'on n'a pas
« si bien examinées spéculativement. »

En vérité, mes pères, votre Escobar raisonne assez bien quelquefois. Et en effet, il y a tant de liaison entre la spéculation et la pratique, que, quand l'une a pris racine, vous ne faites plus difficulté de permettre l'autre sans déguisement. C'est ce qu'on a vu dans la permission de tuer pour un soufflet, qui, de la simple spéculation, a été portée hardiment par Lessius à une pratique *qu'on ne doit pas facilement accorder*, et de là par Escobar *à une pratique facile;* d'où vos pères de Caen l'ont conduite à une permission pleine, sans distinction de théorie et de pratique, comme vous l'avez déjà vu.

C'est ainsi que vous faites croître peu à peu vos opinions. Si elles paraissaient tout à coup dans leur excès, elles causeraient de l'horreur : mais ce progrès lent et insensible y accoutume doucement les hommes, et en ôte le scandale. Et par ce moyen, la permission de tuer, si odieuse à l'Etat et à l'Eglise, s'introduit premièrement dans l'Eglise, et ensuite de l'Eglise dans l'Etat.

On a vu un semblable succès de l'opinion de tuer pour des médisances. Car elle est aujourd'hui arrivée à une permission pareille sans aucune distinction. Je ne m'arrêterais pas à vous en rapporter les passages de vos pères, si cela n'était nécessaire pour confondre l'assurance que vous avez eue de dire deux fois dans votre quinzième Imposture, p. 26 et 30, « qu'il n'y a pas un jésuite qui permette de « tuer pour des médisances. » Quand vous dites cela, mes pères, vous devriez empêcher que je ne

le visse, puisqu'il m'est si facile d'y répondre. Car, outre que vos pères Reginaldus, Filiutius, etc. l'ont permis dans la spéculation, comme je l'ai déjà dit, et que de là le principe d'Escobar nous mène sûrement à la pratique, j'ai à vous dire de plus que vous avez plusieurs auteurs qui l'ont permis en mots propres, et entre autres le père Héreau dans ses leçons publiques, ensuite desquelles le roi le fit mettre en arrêt en votre maison, pour avoir enseigné, outre plusieurs erreurs, « que quand celui « qui nous décrie devant des gens d'honneur conti- « nue après l'avoir averti de cesser, il nous est per- « mis de le tuer; non pas véritablement en public, « de peur du scandale, mais en cachette, SED CLAM. »

Je vous ai déjà parlé du père Lamy, et vous n'ignorez pas que sa doctrine sur ce sujet a été censurée en 1649 par l'université de Louvain. Et néanmoins il n'y a pas encore deux mois que votre père Des Bois a soutenu à Rouen cette doctrine censurée du père Lamy, et a enseigné « qu'il est « permis à un religieux de défendre l'honneur qu'il « a acquis par sa vertu, MÊME EN TUANT celui qui « attaque sa réputation, ETIAM CUM MORTE INVA- « SORIS. » Ce qui a causé un tel scandale en cette ville-là, que tous les curés se sont unis pour lui faire imposer silence, et l'obliger à rétracter sa doctrine par les voies canoniques. L'affaire en est à l'officialité.

Que voulez-vous donc dire, mes pères? Comment entreprenez-vous de soutenir après cela « qu'au- « cun jésuite n'est d'avis qu'on puisse tuer pour « des médisances? » Et fallait-il autre chose pour vous en convaincre que les opinions mêmes de vos pères que vous rapportez, puisqu'ils ne défendent pas spéculativement de tuer, mais seulement dans la pratique, « à cause du mal qui en arriverait à l'Etat? »

Car je vous demande sur cela, mes pères, s'il s'agit dans nos disputes d'autre chose, sinon d'examiner si vous avez renversé la loi de Dieu qui défend l'homicide. Il n'est pas question de savoir si vous avez blessé l'Etat, mais la religion. A quoi sert-il donc, dans ce genre de dispute, de montrer que vous avez épargné l'Etat, quand vous faites voir en même temps que vous avez détruit la religion, en disant, comme vous faites, p. 28, l. 3, « que le « sens de Réginaldus sur la question de tuer pour « des médisances, est qu'un particulier a droit » d'user de cette sorte de défense, la considérant « simplement en elle-même? » Je n'en veux pas davantage que cet aveu pour vous confondre. « Un « particulier, dites-vous, a droit d'user de cette défense, » c'est-à-dire de tuer pour des médisances, « en considérant la chose en elle-même; » et par conséquent, mes pères, la loi de Dieu qui défend de tuer est ruinée par cette décision.

Et il ne sert de rien de dire ensuite, comme vous faites, « que cela est illégitime et criminel, même « selon la loi de Dieu, à raison des meurtres et des « désordres qui en arriveraient dans l'État, parce « qu'on est obligé, selon Dieu, d'avoir égard au « bien de l'État » C'est sortir de la question. Car, mes pères, il y a deux lois à observer : l'une qui défend de tuer, l'autre qui défend de nuire à l'État. Reginaldus n'a pas peut-être violé la loi qui défend de nuire à l'État, mais il a violé certainement celle qui défend de tuer. Or il ne s'agit ici que de celle-là seule. Outre que vos autres pères, qui ont permis ces meurtres dans la pratique, ont ruiné l'une aussi-bien que l'autre. Mais allons plus avant, mes pères. Nous voyons bien que vous défendez quelquefois de nuire à l'État, et vous dites que votre dessein en cela est d'observer la loi de Dieu qui oblige à le

maintenir. Cela peut être véritable, quoiqu'il ne soit pas certain; puisque vous pourriez faire la même chose par la seule crainte des juges. Examinons donc, je vous prie, de quel principe part ce mouvement.

N'est-il pas vrai, mes pères, que, si vous regardiez véritablement Dieu, et que l'observation de sa loi fût le premier et principal objet de votre pensée, ce respect régnerait uniformément dans toutes vos décisions importantes, et vous engagerait à prendre dans toutes ces occasions l'intérêt de la religion? Mais si l'on voit au contraire que vous violez en tant de rencontres les ordres les plus saints que Dieu ait imposés aux hommes, quand il n'y a que sa loi à combattre; et que, dans les occasions même dont il s'agit, vous anéantissez la loi de Dieu, qui défend ces actions comme criminelles en elles-mêmes, et ne témoignez craindre de les approuver dans la pratique que par la crainte des juges, ne nous donnez-vous pas sujet de juger que ce n'est point Dieu que vous considérez dans cette crainte; et que, si en apparence vous maintenez sa loi en ce qui regarde l'obligation de ne pas nuire à l'État, ce n'est pas pour sa loi même, mais pour arriver à vos fins, comme ont toujours fait les moins religieux politiques?

Quoi, mes pères! vous nous direz qu'en ne regardant que la loi de Dieu qui défend l'homicide, on a droit de tuer pour des médisances? Et après avoir ainsi violé la loi éternelle de Dieu, vous croirez lever le scandale que vous avez causé, et nous persuader de votre respect envers lui, en ajoutant que vous en défendez la pratique pour des considérations d'État, et par la crainte des juges? N'est-ce pas au contraire exciter un scandale nouveau, non pas par le respect que vous témoignez en cela pour les juges? car ce n'est pas cela que je vous reproche, et vous

vous jouez ridiculement là-dessus, pag. 29. Je ne vous reproche pas de craindre les juges, mais de ne craindre que les juges. C'est cela que je blâme, parce que c'est faire Dieu moins ennemi des crimes que les hommes. Si vous disiez qu'on peut tuer un médisant selon les hommes, mais non pas selon Dieu, cela serait moins insupportable : mais, quand vous prétendez que ce qui est trop criminel pour être souffert par les hommes soit innocent et juste aux yeux de Dieu qui est la justice même, que faites-vous autre chose, sinon montrer à tout le monde que, par cet horrible renversement si contraire à l'esprit des saints, vous êtes hardis contre Dieu et timides envers les hommes? Si vous aviez voulu condamner sincèrement ces homicides, vous auriez laissé subsister l'ordre de Dieu qui les défend : et si vous aviez osé permettre d'abord ces homicides, vous les auriez permis ouvertement malgré les lois de Dieu et des hommes. Mais, comme vous avez voulu les permettre insensiblement, et surprendre les magistrats qui veillent à la sûreté publique, vous avez agi finement en séparant vos maximes, et proposant d'un côté « qu'il est permis dans la spéculative de tuer pour « des médisances » (car on vous laisse examiner les choses dans la spéculation), et produisant d'un autre côté cette maxime détachée, « que ce qui est « permis dans la spéculation l'est bien aussi dans la pratique. » Car quel intérêt l'État semble-t-il avoir dans cette proposition générale et métaphysique! Et ainsi, ces deux principes peu suspects étant reçus séparément, la vigilance des magistrats est trompée; puisqu'il ne faut plus que rassembler ces maximes pour en tirer cette conclusion où vous tendez, qu'on peut donc tuer dans la pratique pour de simples médisances.

Car c'est encore ici, mes pères, une des plus sub-

tiles adresses de votre politique, de séparer dans vos écrits les maximes que vous assemblez dans vos avis. C'est ainsi que vous avez établi à part votre doctrine de la probabilité, que j'ai souvent expliquée. Et, ce principe général étant affermi, vous avancez séparément des choses qui, pouvant être innocentes d'elles-mêmes, deviennent horribles étant jointes à ce pernicieux principe. J'en donnerai pour exemple ce que vous avez dit p. 11, dans vos Impostures, et à quoi il faut que je réponde : « Que plusieurs théologiens célèbres sont d'avis qu'on peut tuer pour « un soufflet reçu. » Il est certain, mes pères, que, si une personne qui ne tient point la probabilité avait dit cela, il n'y aurait rien à reprendre, puisqu'on ne ferait alors qu'un simple récit qui n'aurait aucune conséquence. Mais vous, mes pères, et tous ceux qui tiennent cette dangereuse doctrine, « que tout ce « qu'approuvent des auteurs célèbres est probable « et sûr en conscience, » quand vous ajoutez à cela, « que plusieurs auteurs célèbres sont d'avis qu'on « peut tuer pour un soufflet, » qu'est-ce faire autre chose, sinon de mettre à tous les chrétiens le poignard à la main pour tuer ceux qui les auront offensés, en leur déclarant qu'ils le peuvent faire en sûreté de conscience, parce qu'ils suivront en cela l'avis de tant d'auteurs graves ?

Quel horrible langage qui, en disant que des auteurs tiennent une opinion damnable, est en même temps une décision en faveur de cette opinion damnable, et qui autorise en conscience tout ce qu'il ne fait que rapporter ! On l'entend, mes pères, ce langage de votre école. Et c'est une chose étonnante que vous ayez le front de le parler si haut, puisqu'il marque votre sentiment si à découvert, et vous convainc de tenir pour sûre en conscience cette opinion, « qu'on peut tuer pour un soufflet, » aussitôt que

vous nous avez dit que plusieurs auteurs célèbres la soutiennent.

Vous ne pouvez vous en défendre, mes pères, non plus que vous prévaloir des passages de Vasquez et de Suarez que vous m'opposez, où ils condamnent ces meurtres que leurs confrères approuvent. Ces témoignages, séparés du reste de votre doctrine, pourraient éblouir ceux qui ne l'entendent pas assez. Mais il faut joindre ensemble vos principes et vos maximes. Vous dites donc ici que Vasquez ne souffre point les meurtres. Mais que dites-vous d'un autre côté, mes pères? « Que la probabilité d'un « sentiment n'empêche pas la probabilité du senti- « ment contraire; » et en un autre lieu, « qu'il est « permis de suivre l'opinion la moins probable et la « moins sûre, en quittant l'opinion la plus probable « et la plus sûre. » Que s'ensuit-il de tout cela ensemble, sinon que nous avons une entière liberté de conscience pour suivre celui qui nous plaira de tous ces avis opposés? Que devient donc, mes pères, le fruit que vous espériez de toutes ces citations? Il disparaît, puisqu'il ne faut pour votre condamnation que rassembler ces maximes que vous séparez pour votre justification. Pourquoi produisez-vous donc ces passages de vos auteurs que je n'ai point cités, pour excuser ceux que j'ai cités, puisqu'ils n'ont rien de commun? Quel droit cela vous donne-t-il de m'appeler *imposteur?* Ai-je dit que tous vos pères sont dans un même déréglement? Et n'ai-je pas fait voir au contraire que votre principal intérêt est d'en avoir de tous avis pour servir à tous vos besoins? A ceux qui voudront tuer on présentera Lessius; à ceux qui ne voudront pas tuer on produira Vasquez, afin que personne ne sorte malcontent, sans avoir pour soi un auteur grave. Lessius parlera en païen de l'homicide, et peut-être en chrétien de

l'aumône : Vasquez parlera en païen de l'aumône, et en chrétien de l'homicide. Mais par le moyen de la probabilité que Vasquez et Lessius tiennent, et qui rend toutes vos opinions communes, ils se prêteront leurs sentiments les uns aux autres, et seront obligés d'absoudre ceux qui auront agi selon les opinions que chacun d'eux condamne. C'est donc cette variété qui vous confond davantage. L'uniformité serait plus supportable : et il n'y a rien de plus contraire aux ordres exprès de saint Ignace et de vos premiers généraux, que ce mélange confus de toutes sortes d'opinions. Je vous en parlerai peut-être quelque jour, mes pères : et on sera surpris de voir combien vous êtes déchus du premier esprit de votre institut, et que vos propres généraux ont prévu que le dérèglement de votre doctrine dans la morale pourrait être funeste non-seulement à votre Société, mais encore à l'Église universelle.

Je vous dirai cependant que vous ne pouvez tirer aucun avantage de l'opinion de Vasquez. Ce serait une chose étrange, si, entre tant de jésuites qui ont écrit, il n'y en avait pas un ou deux qui eussent dit ce que tous les chrétiens confessent. Il n'y a point de gloire à soutenir qu'on ne peut pas tuer pour un soufflet, selon l'évangile; mais il y a une horrible honte à le nier. De sorte que cela vous justifie si peu, qu'il n'y a rien qui vous accable davantage; puisque, ayant eu parmi vous des docteurs qui vous ont dit la vérité, vous n'êtes pas demeurés dans la vérité, et que vous avez mieux aimé les ténèbres que la lumière. Car vous avez appris de Vasquez, « que c'est une opinion païenne, et non pas chré-« tienne, de dire qu'on puisse donner un coup de bâ-« ton à celui qui a donné un soufflet : que c'est rui-« ner le Décalogue et l'évangile, de dire qu'on puisse « tuer pour ce sujet, et que les plus scélérats d'entre

« les hommes le reconnaissent. » Et cependant vous avez souffert que, contre ces vérités connues, Lessius, Escobar et les autres, aient décidé que toutes les défenses que Dieu a faites de l'homicide n'empêchent point qu'on ne puisse tuer pour un soufflet. A quoi sert-il donc maintenant de produire ce passage de Vasquez contre le sentiment de Lessius, sinon pour montrer que Lessius est *un païen et un scélérat*, selon Vasquez? et c'est ce que je n'osais dire. Qu'en peut-on conclure, si ce n'est que Lessius *ruine le Décalogue et l'évangile* : qu'au dernier jour Vasquez condamnera Lessius sur ce point, comme Lessius condamnera Vasquez sur un autre, et que tous vos auteurs s'élèveront en jugement les uns contre les autres pour se condamner réciproquement dans leurs effroyables excès contre la loi de JÉSUS-CHRIST?

Concluons donc, mes pères, que puisque votre probabilité rend les bons sentiments de quelques-uns de vos auteurs inutiles à l'Église, et utiles seulement à votre politique, ils ne servent qu'à nous montrer par leur contrariété la duplicité de votre cœur, que vous nous avez parfaitement découverte en nous déclarant d'une part que Vasquez et Suarez sont contraires à l'homicide, et de l'autre que plusieurs auteurs célèbres sont pour l'homicide : afin d'offrir deux chemins aux hommes en détruisant la simplicité de l'esprit de Dieu, qui maudit ceux qui sont doubles de cœur, et qui se préparent deux voies, *væ duplici corde, et ingredienti duabus viis!*

QUATORZIÈME LETTRE.

On réfute par les saints Pères les maximes des Jésuites sur l'homicide. On répond en passant à quelques-unes de leurs calomnies ; et on compare leur doctrine avec la forme qui s'observe dans les jugements criminels.

Du 23 octobre 1656.

MES RÉVÉRENDS PÈRES,

Si je n'avais qu'à répondre aux trois Impostures qui restent sur l'homicide, je n'aurais pas besoin d'un long discours, et vous les verrez ici réfutées en peu de mots : mais comme je trouve bien plus important de donner au monde de l'horreur de vos opinions sur ce sujet que de justifier la fidélité de mes citations, je serai obligé d'employer la plus grande partie de cette lettre à la réfutation de vos maximes, pour vous représenter combien vous êtes éloignés des sentiments de l'Église, et même de la nature. Les permissions de tuer, que vous accordez en tant de rencontres font paraître qu'en cette matière vous avez tellement oublié la loi de Dieu, et tellement éteint les lumières naturelles, que vous avez besoin qu'on vous remette dans les principes les plus simples de la religion et du sens commun. Car qu'y a-t-il de plus naturel que ce sentiment, « qu'un particulier n'a pas droit sur la vie d'un « autre ? Nous en sommes tellement instruits de « nous-mêmes, dit saint Chrysostôme, que quand « Dieu a établi le précepte de ne point tuer, il n'a

« pas ajouté que c'est à cause que l'homicide est un « mal; parce, dit ce père, que la loi suppose qu'on « a déja appris cette vérité de la nature.»

Aussi ce commandement a été imposé aux hommes dans tous les temps. L'évangile a confirmé celui de la loi; et le Décalogue n'a fait que renouveler celui que les hommes avaient reçu de Dieu avant la loi en la personne de Noé, dont tous les hommes devaient naître. Car, dans ce renouvellement du monde, Dieu dit à ce patriarche: «Je demanderai « compte aux hommes de la vie des hommes, et au « frère de la vie de son frère. Quiconque versera le « sang humain, son sang sera répandu; parce que « l'homme est créé à l'image de Dieu.»

Cette défense générale ôte aux hommes tout pouvoir sur la vie des hommes. Et Dieu se l'est tellement réservé à lui seul, que, selon la vérité chrétienne, opposée en cela aux fausses maximes du paganisme, l'homme n'a pas même pouvoir sur sa propre vie. Mais, parce qu'il a plu à sa providence de conserver les Sociétés des hommes, et de punir les méchants qui les troublent, il a établi lui-même des lois pour ôter la vie aux criminels; et ainsi, ces meurtres, qui seraient des attentats punissables sans son ordre, deviennent des punitions louables par son ordre, hors duquel il n'y a rien que d'injuste. C'est ce que Saint-Augustin a représenté admirablement au livre I de *la Cité de Dieu*, c. 21. « Dieu, dit-il, a fait lui-même quelques excep- « tions à cette défense générale de tuer, soit par « les lois qu'il a établies pour faire mourir les cri- « minels, soit par les ordres particuliers qu'il a don- « nés quelquefois pour faire mourir quelques per- « sonnes. Et quand on tue en ces cas-là, ce n'est pas « l'homme qui tue, mais Dieu, dont l'homme n'est « que l'instrument, comme une épée entre les mains

« de celui qui s'en sert. Mais, si l'on excepte ces « cas, quiconque tue se rend coupable d'homicide. »

Il est donc certain, mes pères, que Dieu seul a le droit d'ôter la vie, et que néanmoins, ayant établi des lois pour faire mourir les criminels, il a rendu les rois ou les républiques dépositaires de ce pouvoir. Et c'est ce que saint Paul nous apprend, lorsque, parlant du droit qu'ont les souverains de faire mourir les hommes, il le fait descendre du ciel en disant « que ce n'est pas en « vain qu'ils portent l'épée, parce qu'ils sont mi- « nistres de Dieu pour exécuter ses vengeances con- « tre les coupables. »

Mais comme c'est Dieu qui leur a donné ce droit, il les oblige à l'exercer ainsi qu'il le ferait lui-même, c'est-à-dire avec justice, selon cette parole de saint Paul au même lieu : « Les princes ne sont pas éta- « blis pour se rendre terribles aux bons, mais aux « méchants. Qui veut n'avoir point sujet de re- « douter leur puissance n'a qu'à bien faire; car ils « sont ministres de Dieu pour le bien. » Et cette restriction rabaisse si peu leur puissance, qu'elle la relève au contraire beaucoup davantage; parce que c'est la rendre semblable à celle de Dieu, qui est impuissant pour faire le mal et tout-puissant pour faire le bien; et que c'est la distinguer de celle des démons, qui sont impuissants pour le bien, et n'ont de puissance que pour le mal. Il y a seulement cette différence entre Dieu et les souverains, que, Dieu étant la justice et la sagesse même, il peut faire mourir sur-le-champ qui il lui plaît, et en la manière qu'il lui plaît; car outre qu'il est le maître souverain de la vie des hommes, il est sans doute qu'il ne la leur ôte jamais ni sans cause ni sans connaissance, puisqu'il est aussi incapable d'injustice que d'erreur. Mais les princes ne peuvent pas agir

de la sorte, parce qu'ils sont tellement ministres de Dieu qu'il sont hommes néanmoins, et non pas dieux. Les mauvaises impressions les pourraient surprendre, les faux soupçons les pourraient aigrir, et la passion les pourrait emporter; c'est ce qui les a engagés eux-mêmes à descendre dans les moyens humains, et à établir dans leurs États des juges auxquels ils ont communiqué ce pouvoir; afin que cette autorité que Dieu leur a donnée ne soit employée que pour la fin pour laquelle ils l'ont reçue.

Concevez donc, mes pères, que, pour être exempt d'homicide, il faut agir tout ensemble et par l'autorité de Dieu et selon la justice de Dieu; et que, si ces deux conditions ne sont jointes, on pèche, soit en tuant avec son autorité, mais sans justice; soit en tuant avec justice, mais sans son autorité. De la nécessité de cette union, il arrive, selon saint Augustin, « que celui « qui sans autorité tue un criminel se rend criminel « lui-même, par cette raison principale qu'il usurpe « une autorité que Dieu ne lui a pas donnée; » et les juges au contraire, qui ont cette autorité, sont néanmoins homicides, s'ils font mourir un innocent contre les lois qu'ils doivent suivre.

Voila, mes pères, les principes du repos et de la sûreté publique, qui ont été reçus dans tous les temps et dans tous les lieux, et sur lesquels tous les législateurs du monde, sacrés et profanes, ont établi leurs lois, sans que jamais les païens même aient apporté d'exception à cette règle, sinon lorsqu'on ne peut autrement éviter la perte de la pudicité ou de la vie, parce qu'ils ont pensé, « qu'alors, comme « dit Cicéron, les lois mêmes semblent offrir leurs « armes à ceux qui sont dans une telle nécessité. »

Mais que, hors cette occasion, dont je ne parle point ici, il y ait jamais eu de loi qui ait permis aux

particuliers de tuer, et qui l'ait souffert, comme vous faites, pour se garantir d'un affront, et pour éviter la perte de l'honneur, ou du bien, quand on n'est point en même temps en péril de la vie ; c'est, mes pères, ce que je soutiens que jamais les infidèles même n'ont fait. Ils l'ont, au contraire, défendu expressément ; car la loi des XII Tables de Rome portait « qu'il n'est pas permis de tuer un voleur de jour « qui ne se défend point avec des armes. » Ce qui avait déjà été défendu dans l'Exode, c. 22. Et la loi *Furem, ad Legem Corneliam,* qui est prise d'Ulpien, « défend de tuer même les voleurs de nuit qui ne « nous mettent pas en péril de mort. » Voyez-le dans Cujas, *in tit. dig. De Justit. et Jure, ad Leg.* 3.

Dites-nous donc, mes pères, par quelle autorité vous permettez ce que les lois divines et humaines défendent ? et par quel droit Lessius a pu dire, l. 2, c. 9, n. 66 et 72 : « L'Exode défend de tuer les vo- « leurs de jour qui ne se défendent pas avec des ar- « mes, et on punit en justice ceux qui tueraient de « cette sorte. Mais néanmoins on n'en serait pas cou- « pable en conscience, lorsqu'on n'est pas certain de « pouvoir recouvrer ce qu'on nous dérobe, et qu'on « est en doute, comme dit Sotus ; parce qu'on n'est « pas obligé de s'exposer au péril de perdre quelque « chose pour sauver un voleur. Et tout cela est en- « core permis aux ecclésiastiques même. » Quelle étrange hardiesse ! La loi de Moïse punit ceux qui tuent les voleurs, lorsqu'ils n'attaquent pas notre vie, et la loi de l'évangile, selon vous, les absoudra ! Quoi, mes pères ! Jésus-Christ est-il venu pour détruire la loi, et non pas pour l'accomplir ? « Les juges « puniraient, dit Lessius, ceux qui tueraient en cette « occasion ; mais on n'en serait pas coupable en « conscience. » Est-ce donc que la morale de Jésus-Christ est plus cruelle et moins ennemie du meurtre

que celle des païens, dont les juges ont pris ces lois civiles qui le condamnent? Les chrétiens font-ils plus d'état des biens de la terre, ou font-ils moins d'état de la vie des hommes, que n'en ont fait les idolâtres et les infidèles? Sur quoi vous fondez-vous, mes pères? Ce n'est sur aucune loi expresse ni de Dieu, ni des hommes, mais seulement sur ce raisonnement étrange : « Les lois, dites-vous, permettent « de se défendre contre les voleurs et de repousser « la force par la force. Or, la défense étant permise, « le meurtre est aussi réputé permis, sans quoi la « défense serait souvent impossible. »

Cela est faux, mes pères, que, la défense étant permise, le meurtre soit aussi permis. C'est cette cruelle manière de se défendre qui est la source de toutes vos erreurs, et qui est appelée, par la faculté de Louvain, UNE DÉFENSE MEURTRIÈRE, *defensio occisiva,* dans leur censure de la doctrine de votre père Lamy sur l'homicide. Je vous soutiens donc qu'il y a tant de différence, selon les lois, entre tuer et se défendre, que, dans les mêmes occasions où la défense est permise, le meurtre est défendu quand on n'est point en péril de mort. Écoutez-le, mes pères, dans Cujas, au même lieu : « Il est permis de repousser celui qui « vient pour s'emparer de notre possession, MAIS IL « N'EST PAS PERMIS DE LE TUER. » et encore : « Si « quelqu'un vient pour nous frapper, et non pas pour « nous tuer, il est bien permis de le repousser, MAIS « IL N'EST PAS PERMIS DE LE TUER. »

Qui vous a donc donné le pouvoir de dire, comme font Molina, Reginaldus, Filiutius, Escobar, Lessius et les autres? « Il est permis de tuer celui qui vient « pour nous frapper; » et ailleurs : « Il est permis « de tuer celui qui veut nous faire un affront, selon « l'avis de tous les casuistes, *ex sententiâ omnium.* » comme dit Lessius, n. 74. Par quelle autorité, vous

qui n'êtes que des particuliers, donnez-vous ce pouvoir de tuer aux particuliers et aux religieux même? Et comment osez-vous usurper ce droit de vie et de mort qui n'appartient essentiellement qu'à Dieu, et qui est la plus glorieuse marque de la puissance souveraine? C'est sur cela qu'il fallait répondre; et vous pensez y avoir satisfait en disant simplement dans votre treizième Imposture, « que la valeur pour laquelle Molina permet de tuer un voleur qui s'en-« fuit sans nous faire aucune violence, n'est pas aussi « petite que j'ai dit, et qu'il faut qu'elle soit plus « grande que six ducats. » Que cela est faible, mes pères! Où voulez-vous la déterminer? à quinze ou seize ducats? Je ne vous en ferai pas moins de reproches. Au moins vous ne sauriez dire qu'elle passe la valeur d'un cheval. Car Lessius, l. 2, c. 9, n. 74, décide nettement « qu'il est permis de tuer un voleur « qui s'enfuit avec notre cheval. » Mais je vous dis de plus que, selon Molina, cette valeur est déterminée à six ducats, comme je l'ai rapporté: et si vous n'en voulez pas demeurer d'accord, prenons un arbitre que vous ne puissiez refuser. Je choisis donc pour cela votre père Reginaldus, qui, expliquant ce même lieu de Molina, l. 21, n. 68, déclare « que Molina y DÉTER-« MINE la valeur pour laquelle il n'est pas permis de « tuer, à trois, ou quatre, ou cinq ducats. » Et ainsi, mes pères, je n'aurai pas seulement Molina, mais encore Reginaldus.

Il ne me sera pas moins facile de réfuter votre quatorzième Imposture touchant la permission de « tuer « un voleur qui nous veut ôter un écu, » selon Molina. Cela est si constant, qu'Escobar vous le témoignera, tr. 1, ex. 7, n. 44, où il dit que « Molina dé-« termine régulièrement la valeur pour laquelle on « peut tuer, à un écu. » Aussi vous me reprochez seulement dans la quatorzième Imposture que j'ai

supprimé les dernières paroles de ce passage : « Que « l'on doit garder en cela la modération d'une juste « défense. » Que ne vous plaignez-vous donc aussi de ce qu'Escobar ne les a point exprimées ? Mais que vous êtes peu fins ! Vous croyez qu'on n'entend pas ce que c'est, selon vous, que se défendre. Ne savons-nous pas que c'est user *d'une défense meurtrière ?* Vous voudriez faire entendre que Molina a voulu dire par-là que, quand on se trouve en péril de la vie en gardant son écu, alors on peut tuer, puisque c'est pour défendre sa vie. Si cela était vrai, mes pères, pourquoi Molina dirait-il, au même lieu, *qu'il est contraire en cela à Carrerus et Bald,* qui permettent de tuer pour sauver sa vie ? Je vous déclare donc qu'il entend simplement que, si l'on peut sauver son écu sans tuer le voleur, on ne doit pas le tuer ; mais que, si l'on ne peut le sauver qu'en tuant, encore même qu'on ne coure nul risque de la vie, comme si le voleur n'a point d'armes, qu'il est permis d'en prendre et de le tuer pour sauver son écu ; et qu'en cela on ne sort point, selon lui, de la modération d'une juste défense. Et pour vous le montrer, laissez-le s'expliquer lui-même, t. 4, tr. 3, d. 11, n. 5 : « On ne laisse pas de demeurer dans la modération « d'une juste défense, quoiqu'on prenne des armes « contre ceux qui n'en ont point, ou qu'on en prenne « de plus avantageuses qu'eux. Je sais qu'il y en a « qui sont d'un sentiment contraire : mais je n'ap- « prouve point leur opinion, même dans le tribunal « extérieur. »

Aussi, mes pères, il est constant que vos auteurs permettent de tuer pour la défense de son bien et de son honneur, sans qu'on soit en aucun péril de sa vie. Et c'est par ce même principe qu'ils autorisent les duels, comme je l'ai fait voir par tant de passages sur lesquels vous n'avez rien répondu. Vous n'atta-

quez dans vos écrits qu'un seul passage de votre père Layman, qui le permet, « lorsque autrement on serait « en péril de perdre sa fortune ou son honneur : » et vous dites que j'ai supprimé ce qu'il ajoute, *que ce cas-là est fort rare*. Je vous admire, mes pères ; voilà de plaisantes impostures que vous me reprochez. Il est bien question de savoir si ce cas-là est rare ! il s'agit de savoir si le duel y est permis. Ce sont deux questions séparées. Layman, en qualité de casuiste, doit juger si le duel y est permis, et il déclare que oui. Nous jugerons bien sans lui si ce cas-là est rare, et nous lui déclarerons qu'il est fort ordinaire. Et si vous aimez mieux en croire votre bon ami Diana, il vous dira *qu'il est fort commun*, part. 5, tract. 14; *misc.* 2, *resol.* 99. Mais qu'il soit rare ou non, et que Layman suive en cela Navarre, comme vous le faites tant valoir, n'est-ce pas une chose abominable qu'il consente à cette opinion : Que, pour conserver un faux honneur, il soit permis en conscience d'accepter un duel, contre les édits de tous les États chrétiens, et contre tous les canons de l'Église, sans que vous ayez encore ici, pour autoriser toutes ces maximes diaboliques, ni lois, ni canons, ni autorité de l'Écriture ou des Pères, ni exemple d'aucun saint, mais seulement ce raisonnement impie : « L'hon- « neur est plus cher que la vie. Or il est permis de « tuer pour défendre sa vie. Donc il est permis de « tuer pour défendre son honneur. » Quoi, mes pères, parce que le déréglement des hommes leur a fait aimer ce faux honneur plus que la vie que Dieu leur a donnée pour le servir, il leur sera permis de tuer pour le conserver ! C'est cela même qui est un mal horrible, d'aimer cet honneur-là plus que la vie. Et cependant cette attache vicieuse qui serait capable de souiller les actions les plus saintes, si on les rapportait à cette fin, sera capable de justifier les plus

criminelles, parce qu'on les rapporte à cette fin?

Quel renversement, mes pères! et qui ne voit à quels excès il peut conduire? Car enfin il est visible qu'il portera jusqu'à tuer pour les moindres choses, quand on mettra son honneur à les conserver; je dis même jusqu'à tuer *pour une pomme*. Vous vous plaindriez de moi, mes pères, et vous diriez que je tire de votre doctrine des conséquences malicieuses, si je n'étais appuyé sur l'autorité du grave Lessius, qui parle ainsi, n. 68 : « Il n'est pas permis de tuer « pour conserver une chose de petite valeur, comme « pour un écu, OU POUR UNE POMME, AUT PRO « POMO, si ce n'est qu'il nous fût honteux de la « perdre. Car alors on peut la reprendre, et même « tuer, s'il est nécessaire, pour la ravoir, *et si opus* « *est, occidere;* parce que ce n'est pas tant défen- « dre son bien que son honneur. » Cela est net, mes pères. Et, pour finir votre doctrine par une maxime qui comprend toutes les autres, écoutez celle-ci de votre père Héreau, qui l'avait prise de Lessius : « Le droit de se défendre s'étend à tout ce qui est « nécessaire pour nous garder de toute injure. »

Que d'étranges suites sont enfermées dans ce principe inhumain! et combien tout le monde est-il obligé de s'y opposer, et sur-tout les personnes publiques! Ce n'est pas seulement l'intérêt général qui les y engage, mais encore le leur propre, puisque vos casuistes cités dans mes lettres étendent leurs permissions de tuer jusqu'à eux. Et ainsi les factieux qui craindront la punition de leurs attentats, lesquels ne leur paraissent jamais injustes, se persuadant aisément qu'on les opprime par violence, croiront en même temps « que le droit de se défen- « dre s'étend à tout ce qui leur est nécessaire pour « se garder de toute injure. » Ils n'auront plus à vaincre les remords de la conscience, qui arrêtent

la plupart des crimes dans leur naissance, et ils ne penseront plus qu'à surmonter les obstacles du dehors.

Je n'en parlerai point ici, mes pères, non plus que des autres meurtres que vous avez permis, qui sont encore plus abominables et plus importants aux États que tous ceux-ci, dont Lessius traite si ouvertement dans les Doutes quatre et dix, aussi-bien que tant d'autres de vos auteurs. Il serait à désirer que ces horribles maximes ne fussent jamais sorties de l'enfer ; et que le diable, qui en est le premier auteur, n'eût jamais trouvé des hommes assez dévoués à ses ordres pour les publier parmi les chrétiens.

Il est aisé de juger par tout ce que j'ai dit jusqu'ici combien le relâchement de vos opinions est contraire à la sévérité des lois civiles, et même païennes. Que sera-ce donc si on les compare avec les lois ecclésiastiques, qui doivent être incomparablement plus saintes, puisqu'il n'y a que l'Église qui connaisse et qui possède la véritable sainteté? Aussi, cette chaste épouse du fils de Dieu qui, à l'imitation de son époux, sait bien répandre son sang pour les autres, mais non pas répandre pour elle celui des autres, a pour le meurtre une horreur toute particulière, et proportionnée aux lumières particulières que Dieu lui a communiquées. Elle considère les hommes non-seulement comme hommes, mais comme images du Dieu qu'elle adore. Elle a pour chacun d'eux un saint respect qui les lui rend tous vénérables, comme rachetés d'un prix infini, pour être faits les temples du Dieu vivant. Et ainsi elle croit que la mort d'un homme que l'on tue sans l'ordre de son Dieu n'est pas seulement un homicide, mais un sacrilége qui la prive d'un de ses membres; puisque, soit qu'il soit fidèle, soit qu'il

ne le soit pas, elle le considère toujours, ou comme étant l'un de ses enfants, ou comme étant capable de l'être.

Ce sont, mes pères, ces raisons toutes saintes, qui, depuis que Dieu s'est fait homme pour le salut des hommes, ont rendu leur condition si considérable à l'Église, qu'elle a toujours puni l'homicide qui les détruit comme un des plus grands attentats qu'on puisse commettre contre Dieu. Je vous en rapporterai quelques exemples, non pas dans la pensée que toutes ces sévérités doivent être gardées, je sais que l'Église peut disposer diversement de cette discipline extérieure, mais pour faire entendre quel est son esprit immuable sur ce sujet. Car les pénitences qu'elle ordonne pour le meurtre peuvent être différentes selon la diversité des temps; mais l'horreur qu'elle a pour le meurtre ne peut jamais changer par le changement des temps.

L'Église a été long-temps à ne réconcilier qu'à la mort ceux qui étaient coupables d'un homicide volontaire, tels que sont ceux que vous permettez. Le célèbre concile d'Ancyre les soumet à la pénitence durant toute leur vie : et l'Église a cru depuis être assez indulgente envers eux en réduisant ce temps à un très-grand nombre d'années. Mais, pour détourner encore davantage les chrétiens des homicides volontaires, elle a puni très-sévèrement ceux même qui étaient arrivés par imprudence, comme on peut voir dans saint Basile, dans saint Grégoire de Nysse, dans les décrets du pape Zacharie et d'Alexandre II. Les canons rapportés par Isaac, évêque de Langres, tr. 2, 13, « ordonnent sept ans de pénitence pour « avoir tué en se défendant. » Et on voit que saint Hildebert, évêque du Mans, répondit à Yves de Chartres : « Qu'il a eu raison d'interdire un prêtre

« pour toute sa vie, qui, pour se défendre, avait « tué un voleur d'un coup de pierre. »

N'ayez donc plus la hardiesse de dire que vos décisions sont conformes à l'esprit et aux canons de l'Église. On vous défie d'en montrer aucun qui permette de tuer pour défendre son bien seulement ; car je ne parle pas des occasions où l'on aurait à défendre aussi sa vie, *se suaque liberando* : vos propres auteurs confessent qu'il n'y en a point, comme entre autres votre père Lamy, tom. 5, disp. 36, num. 136 : « Il n'y a, dit-il, aucun droit « divin ni humain qui permette expressément de « tuer un voleur qui ne se défend pas. » Et c'est néanmoins ce que vous permettez expressément. On vous défie d'en montrer aucun qui permette de tuer pour l'honneur, pour un soufflet, pour une injure et une médisance. On vous défie d'en montrer aucun qui permette de tuer les témoins, les juges et les magistrats, quelque injustice qu'on en appréhende. L'esprit de l'Église est entièrement éloigné de ces maximes séditieuses qui ouvrent la porte aux soulèvements auxquels les peuples sont si naturellement portés. Elle a toujours enseigné à ses enfants qu'on ne doit point rendre le mal pour le mal : qu'il faut céder à la colère : ne point résister à la violence : rendre à chacun ce qu'on lui doit, honneur, tribut, soumission : obéir aux magistrats et aux supérieurs, même injustes ; parce qu'on doit toujours respecter en eux la puissance de Dieu qui les a établis sur nous. Elle leur défend encore plus fortement que les lois civiles de se faire justice à eux-mêmes ; et c'est par son esprit que les rois chrétiens ne se la font pas dans les crimes même de lèse-majesté au premier chef, et qu'ils remettent les criminels entre les mains des juges pour les faire punir selon les lois

et dans les formes de la justice, qui sont si contraires à votre conduite, que l'opposition qui s'y trouve vous fera rougir. Car, puisque ce discours m'y porte, je vous prie de suivre cette comparaison entre la manière dont on peut tuer ses ennemis, selon vous, et celle dont les juges font mourir les criminels.

Tout le monde sait, mes pères, qu'il n'est jamais permis aux particuliers de demander la mort de personne; et que, quand un homme nous aurait ruinés, estropiés, brûlé nos maisons, tué notre père, et qu'il se disposerait encore à nous assassiner et à nous perdre d'honneur, on n'écouterait point en justice la demande que nous ferions de sa mort. De sorte qu'il a fallu établir des personnes publiques qui la demandent de la part du roi, ou plutôt de la part de Dieu. A votre avis, mes pères, est-ce par grimace et par feinte que les juges chrétiens ont établi ce réglement? Et ne l'ont-ils pas fait pour proportionner les lois civiles à celles de l'évangile; de peur que la pratique extérieure de la justice ne fût contraire aux sentiments intérieurs que des chrétiens doivent avoir? On voit assez combien ce commencement des voies de la justice vous confond; mais le reste vous accablera.

Supposez donc, mes pères, que ces personnes publiques demandent la mort de celui qui a commis tous ces crimes; que fera-t-on là-dessus? Lui portera-t-on incontinent le poignard dans le sein? Non, mes pères; la vie des hommes est trop importante, on y agit avec plus de respect : les lois ne l'ont pas soumise à toutes sortes de personnes, mais seulement aux juges dont on a examiné la probité et la naissance. Et croyez-vous qu'un seul suffise pour condamner un homme à mort? Il en faut sept pour le moins, mes pères. Il faut que de ces sept il n'y en

ait aucun qui ait été offensé par le criminel, de peur que la passion n'altère ou ne corrompe son jugement. Et vous savez, mes pères, qu'afin que leur esprit soit aussi plus pur, on observe encore de donner les heures du matin à ces fonctions : tant on apporte de soin pour les préparer à une action si grande, où ils tiennent la place de Dieu, dont ils sont les ministres, pour ne condamner que ceux qu'il condamne lui-même.

Et c'est pourquoi, afin d'y agir comme fidèles dispensateurs de cette puissance divine d'ôter la vie aux hommes, ils n'ont la liberté de juger que selon les dépositions des témoins, et selon toutes les autres formes qui leur sont prescrites ; ensuite desquelles ils ne peuvent en conscience prononcer que selon les lois, ni juger dignes de mort que ceux que les lois y condamnent. Et alors, mes pères, si l'ordre de Dieu les oblige d'abandonner au supplice le corps de ces misérables, le même ordre de Dieu les oblige de prendre soin de leurs âmes criminelles, et c'est même parce qu'elles sont criminelles qu'ils sont plus obligés à en prendre soin ; de sorte qu'on ne les envoie à la mort qu'après leur avoir donné moyen de pourvoir à leur conscience. Tout cela est bien pur et bien innocent ; et néanmoins l'Église abhorre tellement le sang, qu'elle juge encore incapables du ministère de ses autels ceux qui auraient assisté à un arrêt de mort, quoique accompagné de toutes ces circonstances si religieuses : par où il est aisé de concevoir quelle idée l'Eglise a de l'homicide.

Voilà, mes pères, de quelle sorte, dans l'ordre de la justice, on dispose de la vie des hommes : voyons maintenant comment vous en disposez. Dans vos nouvelles lois, il n'y a qu'un juge, et ce juge est celui-là même qui est offensé. Il est tout ensemble le

juge, la partie et le bourreau. Il se demande à lui-même la mort de son ennemi, il l'ordonne, il l'exécute sur-le-champ; et sans respect ni du corps, ni de l'âme de son frère, il tue et damne celui pour qui Jésus-Christ est mort; et tout cela pour éviter un soufflet ou une médisance, ou une parole outrageuse, ou d'autres offenses semblables pour lesquelles un juge, qui a l'autorité légitime, serait criminel d'avoir condamné à la mort ceux qui les auraient commises, parce que les lois sont très-éloignées de les y condamner. Et enfin, pour comble de ces excès, on ne contracte ni péché, ni irrégularité, en tuant de cette sorte sans autorité et contre les lois, quoiqu'on soit religieux et même prêtre. Où en sommes-nous, mes pères? Sont-ce des religieux et des prêtres qui parlent de cette sorte? Sont-ce des chrétiens? Sont-ce des turcs? Sont-ce des hommes? Sont-ce des démons? Et sont-ce là des *mystères révélés par l'Agneau à ceux de la Société*, ou les abominations suggérées par le Dragon à ceux qui suivent son parti?

Car enfin, mes pères, pour qui voulez-vous qu'on vous prenne? pour des enfants de l'évangile, ou pour des ennemis de l'évangile? On ne peut être que d'un parti ou de l'autre, il n'y a point de milieu. « Qui n'est point avec Jésus-Christ est contre « lui. » Ces deux genres d'hommes partagent tous les hommes. Il y a deux peuples et deux mondes répandus sur toute la terre, selon saint Augustin: le monde des enfants de Dieu, qui forme un corps, dont Jésus-Christ est le chef et le roi; et le monde ennemi de Dieu, dont le diable est le chef et le roi. Et c'est pourquoi Jésus-Christ est appelé le roi et le dieu du monde, parce qu'il a partout des sujets et des adorateurs, et que le diable est aussi appelé dans l'Écriture le prince du monde et le

dieu de ce siècle, parce qu'il a partout des suppôts et des esclaves. Jésus-Christ a mis dans l'Église, qui est son empire, les lois qu'il lui a plu, selon sa sagesse éternelle; et le diable a mis dans le monde, qui est son royaume, les lois qu'il a voulu y établir. Jésus-Christ a mis l'honneur à souffrir; le diable à ne point souffrir. Jésus-Christ a dit à ceux qui reçoivent un soufflet, de tendre l'autre joue; et le diable a dit à ceux à qui on veut donner un soufflet de tuer ceux qui voudront leur faire cette injure. Jésus-Christ déclare heureux ceux qui participent à son ignominie, et le diable déclare malheureux ceux qui sont dans l'ignominie. Jésus-Christ dit: Malheur à vous quand les hommes diront du bien de vous! et le diable dit: Malheur à ceux dont le monde ne parle pas avec estime!

Voyez donc maintenant, mes pères, duquel de ces deux royaumes vous êtes. Vous avez ouï le langage de la ville de paix, qui s'appelle la Jérusalem mystique, et vous avez ouï le langage de la ville de trouble, que l'Écriture appelle *la spirituelle Sodome*: lequel de ces deux langages entendez-vous? lequel parlez-vous? Ceux qui sont à Jésus-Christ ont les mêmes sentiments que Jésus-Christ, selon saint Paul; et ceux qui sont enfants du diable, *ex patre diabolo*, qui a été homicide dès le commencement du monde, suivent les maximes du diable, selon la parole de Jésus-Christ. Écoutons donc le langage de votre école, et demandons à vos auteurs: Quand on nous donne un soufflet, doit-on l'endurer plutôt que de tuer celui qui le veut donner? ou bien est-il permis de tuer pour éviter cet affront? *Il est permis*, disent Lessius, Molina, Escobar, Reginaldus, Filiutius, Baldellus et autres jésuites, *de tuer celui qui nous veut donner un soufflet*. Est-ce là le langage de Jésus-Christ? Ré-

pondez-nous encore. Serait-on sans honneur en souffrant un soufflet, sans tuer celui qui l'a donné? « N'est-il pas véritable, dit Escobar, que tandis « qu'un homme laisse vivre celui qui lui a donné « un soufflet, il demeure sans honneur?» Oui, mes pères, *sans cet honneur* que le diable a transmis de son esprit superbe en celui de ses superbes enfants. C'est cet honneur qui a toujours été l'idole des hommes possédés par l'esprit du monde. C'est pour se conserver cette gloire, dont le démon est le véritable distributeur, qu'ils lui sacrifient leur vie par la fureur des duels à laquelle ils s'abandonnent, leur honneur par l'ignominie des supplices auxquels ils s'exposent, et leur salut par le péril de la damnation, auquel ils s'engagent, et qui les a fait priver de la sépulture même par les canons ecclésiastiques. Mais on doit louer Dieu de ce qu'il a éclairé l'esprit du roi par des lumières plus pures que celles de votre théologie. Ses édits si sévères sur ce sujet n'ont pas fait que le duel fût un crime; ils n'ont fait que punir le crime qui est inséparable du duel. Il a arrêté, par la crainte de la rigueur de sa justice, ceux qui n'étaient pas arrêtés par la crainte de la justice de Dieu : et sa piété lui a fait connaître que l'honneur des chrétiens consiste dans l'observation des ordres de Dieu et des règles du christianisme, et non pas dans ce fantôme d'honneur que vous prétendez, tout vain qu'il soit, être une excuse légitime pour les meurtres. Ainsi vos décisions meurtrières sont maintenant en aversion à tout le monde, et vous seriez mieux conseillés de changer de sentiments, si ce n'est par principe de religion, au moins par maxime de politique. Prévenez, mes pères, par une condamnation volontaire de ces opinions inhumaines, les mauvais effets qui en pourraient naître, et dont vous seriez res-

ponsables. Et pour concevoir plus d'horreur de l'homicide, souvenez-vous que le premier crime des hommes corrompus a été un homicide en la personne du premier juste; que leur plus grand crime a été un homicide en la personne du chef de tous les justes; et que l'homicide est le seul crime qui détruit tout ensemble l'État, l'Église, la nature et la piété.

Je viens de voir la réponse de votre apologiste à ma treizième lettre. Mais s'il ne répond pas mieux à celle-ci, qui satisfait à la plupart de ses difficultés, il ne méritera plus de réplique. Je le plains de le voir sortir à toute heure hors du sujet pour s'étendre en des calomnies et des injures contre les vivants et contre les morts. Mais, pour donner créance aux mémoires que vous lui fournissez, vous ne deviez pas lui faire désavouer publiquement une chose aussi publique qu'est le soufflet de Compiègne. Il est constant, mes pères, par l'aveu de l'offensé, qu'il a reçu sur sa joue un coup de la main d'un jésuite; et tout ce qu'ont pu faire vos amis a été de mettre en doute s'il l'a reçu de l'avant-main ou de l'arrière-main; et d'agiter la question si un coup de revers de la main sur la joue doit être appelé soufflet ou non. Je ne sais à qui il appartient d'en décider; mais je croirai cependant que c'est au moins un soufflet probable. Cela me met en sûreté de conscience.

QUINZIÈME LETTRE.

Que les Jésuites ôtent la calomnie du nombre des crimes, et qu'ils ne font point de scrupule de s'en servir pour décrier leurs ennemis.

Du 25 novembre 1656.

Mes révérends pères,

Puisque vos impostures croissent tous les jours, et que vous vous en servez pour outrager si cruellement toutes les personnes de piété qui sont contraires à vos erreurs, je me sens obligé, pour leur intérêt et pour celui de l'Église, de découvrir un mystère de votre conduite, que j'ai promis il y a long-temps, afin qu'on puisse reconnaître par vos propres maximes quelle foi l'on doit ajouter à vos accusations et à vos injures.

Je sais que ceux qui ne vous connaissent pas assez ont peine à se déterminer sur ce sujet; parce qu'ils se trouvent dans la nécessité ou de croire les crimes incroyables dont vous accusez vos ennemis, ou de vous tenir pour des imposteurs, ce qui leur paraît aussi incroyable. Quoi! disent-ils, si ces choses-là n'étaient, des religieux les publieraient-ils, et voudraient-ils renoncer à leur conscience, et se damner par ces calomnies? Voilà la manière dont ils raisonnent: et ainsi les preuves visibles par lesquelles on ruine vos faussetés, rencontrant l'opinion qu'ils ont de votre sincérité, leur esprit demeure en suspens entre l'évidence de la vérité qu'ils ne peuvent démentir, et le devoir de la charité qu'ils appré-

hendent de blesser. De sorte que, comme la seule chose qui les empêche de rejeter vos médisances est l'estime qu'ils ont de vous, si on leur fait entendre que vous n'avez pas de la calomnie l'idée qu'ils s'imaginent que vous en avez, et que vous croyez pouvoir faire votre salut en calomniant vos ennemis, il est sans doute que le poids de la vérité les déterminera incontinent à ne plus croire vos impostures. Ce sera donc, mes pères, le sujet de cette lettre.

Je ne ferai pas voir seulement que vos écrits sont remplis de calomnies, je veux passer plus avant. On peut bien dire des choses fausses en les croyant véritables, mais la qualité de menteur enferme l'intention de mentir. Je ferai donc voir, mes pères, que votre intention est de mentir et de calomnier, et que c'est avec connaissance et avec dessein que vous imposez à vos ennemis des crimes dont vous savez qu'ils sont innocents, parce que vous croyez le pouvoir faire sans déchoir de l'état de grace. Et quoique vous sachiez aussi bien que moi ce point de votre morale, je ne laisserai pas de vous le dire, mes pères, afin que personne n'en puisse douter, en voyant que je m'adresse à vous pour vous le soutenir à vous-mêmes, sans que vous puissiez avoir l'assurance de le nier, qu'en confirmant par ce désaveu même le reproche que je vous en fais. Car c'est une doctrine si commune dans vos écoles, que vous l'avez soutenue non-seulement dans vos livres, mais encore dans vos thèses publiques, ce qui est de la dernière hardiesse; comme entre autres dans vos thèses de Louvain de l'année 1645, en ces termes : « Ce n'est « qu'un péché véniel de calomnier et d'imposer de « faux crimes pour ruiner de créance ceux qui par- « lent mal de nous. *Quidni non nisi veniale sit,* « *detrahentis autoritatem magnam, tibi noxiam,* « *falso crimine elidere?* » Et cette doctrine est si

constante parmi vous, que, quiconque l'ose attaquer, vous le traitez d'ignorant et de téméraire.

C'est ce qu'a éprouvé depuis peu le père Quiroga, capucin allemand, lorsqu'il voulut s'y opposer. Car votre père Dicastillus l'entreprit incontinent, et il parle de cette dispute en ces termes, *De Just.* l. 2, tr. 2, disp. 12, n. 404 : « Un certain religieux grave, « pieds nus et encapuchonné, *cucullatus gymnopoda,* que je ne nomme point, eut la témérité de « décrier cette opinion parmi des femmes et des « ignorants, et de dire qu'elle était pernicieuse et « scandaleuse contre la paix des États et des Sociétés, et enfin contraire non-seulement à tous « les docteurs catholiques, mais à tous ceux qui peuvent être catholiques. Mais je lui ai soutenu, « comme je soutiens encore, que la calomnie, lorsqu'on en use contre un calomniateur, quoiqu'elle « soit un mensonge, n'est point néanmoins un péché mortel, ni contre la justice, ni contre la « charité; et pour le prouver, je lui ai fourni en « foule nos pères et les universités entières qui en « sont composées, que j'ai tous consultés, et entre « autres le révérend père Jean Gans, confesseur de « l'empereur; le révérend père Daniel Bastèle, confesseur de l'archiduc Léopold; le père Henri, qui « a été précepteur de ces deux princes; tous les « professeurs publics et ordinaires de l'université « de Vienne (toute composée de Jésuites); tous les « professeurs de l'université de Gratz (toute de « Jésuites); tous les professeurs de l'université de « Prague (dont les Jésuites sont les maîtres) : de « tous lesquels j'ai en main les approbations de mon « opinion, écrites et signées de leur main : outre « que j'ai encore pour moi le père de Pennalossa, « jésuite, prédicateur de l'empereur et du roi d'Espagne; le père Pillicerolli, jésuite, et bien d'au-

« tres qui avaient tous jugé cette opinion probable « avant notre dispute. » Vous voyez bien, mes pères, qu'il y a peu d'opinions que vous ayez pris si à tâche d'établir, comme il y en avait peu dont vous eussiez tant de besoin. Et c'est pourquoi vous l'avez tellement autorisée, que les casuistes s'en servent comme d'un principe indubitable. « Il est constant, « dit Caramuel, n. 1151, que c'est une opinion pro- « bable qu'il n'y a point de péché mortel à calom- « nier faussement pour conserver son honneur. Car « elle est soutenue par plus de vingt docteurs graves, « par Gaspar Hurtado et Dicastillus, jésuite, etc ; « de sorte que, si cette doctrine n'était probable, à « peine y en aurait-il aucune qui le fût en toute la « théologie. »

O théologie abominable et si corrompue en tous ses chefs, que si, selon ses maximes, il n'était probable et sûr en conscience qu'on peut calomnier sans crime pour conserver son honneur, à peine y aurait-il aucune de ses décisions qui fût sûre ! Qu'il est vraisemblable, mes pères, que ceux qui tiennent ce principe le mettent quelquefois en pratique! L'inclination corrompue des hommes s'y porte d'elle-même avec tant d'impétuosité, qu'il est incroyable qu'en levant l'obstacle de la conscience, elle ne se répande avec toute sa véhémence naturelle. En voulez-vous un exemple? Caramuel vous le donnera au même lieu. « Cette maxime, dit-il, du père Dicas- « tillus, jésuite, touchant la calomnie, ayant été « enseignée par une comtesse d'Allemagne aux filles « de l'impératrice, la créance qu'elles eurent de ne « pécher au plus que véniellement par des calom- « nies en fit tant naître en peu de jours, et tant de « médisances, et tant de faux rapports, que cela mit « toute la cour en combustion et en alarmes. Car il « est aisé de s'imaginer l'usage qu'elles en surent

« faire : de sorte que, pour apaiser ce tumulte, on « fut obligé d'appeler un bon père capucin d'une « vie exemplaire, nommé le père Quiroga (et ce fut « sur quoi le père Dicastillus le querella tant) qui « vint leur déclarer que cette maxime était très-per- « nicieuse, principalement parmi les femmes, et il « eut un soin particulier de faire que l'impératrice « en abolît tout-à-fait l'usage. » On ne doit pas être surpris des mauvais effets que causa cette doctrine. Il faudrait admirer au contraire qu'elle ne produisît pas cette licence. L'amour-propre nous persuade toujours assez que c'est avec injustice qu'on nous attaque; et à vous principalement, mes pères, que la vanité aveugle de telle sorte, que vous voulez faire croire en tous vos écrits que c'est blesser l'honneur de l'Église que de blesser celui de votre Société. Et ainsi, mes pères, il y aurait lieu de trouver étrange que vous ne missiez pas cette maxime en pratique. Car il ne faut plus dire de vous comme font ceux qui ne vous connaissent pas : Comment ces bons pères voudraient-ils calomnier leurs ennemis, puisqu'ils ne le pourraient faire que par la perte de leur salut? Mais il faut dire au contraire : Comment ces bons pères voudraient-ils perdre l'avantage de décrier leurs ennemis, puisqu'ils le peuvent faire sans hasarder leur salut? Qu'on ne s'étonne donc plus de voir les Jésuites calomniateurs : ils le sont en sûreté de conscience, et rien ne les en peut empêcher; puisque, par le crédit qu'ils ont dans le monde, ils peuvent calomnier sans craindre la justice des hommes, et que, par celui qu'ils se sont donné sur les cas de conscience, ils ont établi des maximes pour le pouvoir faire sans craindre la justice de Dieu.

Voilà, mes pères, la source d'où naissent tant de noires impostures. Voilà ce qui en a fait répandre à votre père Brisacier, jusqu'à s'attirer la censure de

feu M. l'archevêque de Paris. Voilà ce qui a porté votre père d'Anjou à décrier en pleine chaire, dans l'Église de Saint-Benoît, à Paris, le 8 mars 1655, les personnes de qualité qui recevaient les aumônes pour les pauvres de Picardie et de Champagne, auxquelles ils contribuaient tant eux-mêmes; et de dire, par un mensonge horrible et capable de faire tarir ces charités, si on eût eu quelque créance en vos impostures, « qu'il savait de science certaine que ces per-« sonnes avaient détourné cet argent pour l'em-« ployer contre l'Église et contre l'État : » ce qui obligea le curé de cette paroisse, qui est un docteur de Sorbonne, de monter le lendemain en chaire pour démentir ces calomnies. C'est par ce même principe que votre père Crasset a tant prêché d'impostures dans Orléans, qu'il a fallu que M. l'évêque d'Orléans l'ait interdit comme un imposteur public, par son mandement du 9 septembre dernier, où il déclare « qu'il défend à frère Jean Crasset, prêtre de la com-« pagnie de Jésus, de prêcher dans son diocèse; et « à tout son peuple de l'ouïr, sous peine de se ren-« dre coupable d'une désobéissance mortelle : sur ce « qu'il a appris que ledit Crasset avait fait un dis-« cours en chaire rempli de faussetés et de calomnies « contre les ecclésiastiques de cette ville, leur impo-« sant faussement et malicieusement qu'ils soute-« naient ces propositions hérétiques et impies : Que « les commandements de Dieu sont impossibles : que « jamais on ne résiste à la grâce intérieure : et que « Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hom-« mes; et autres semblables, condamnées par Inno-« cent X. » Car c'est là, mes pères, votre imposture ordinaire, et la première que vous reprochez à tous ceux qu'il vous est important de décrier. Et quoiqu'il vous soit aussi impossible de le prouver de qui que ce soit, qu'à votre père Crasset de ces ecclésias-

tiques d'Orléans, votre conscience néanmoins demeure en repos, « parce que vous croyez que cette « manière de calomnier ceux qui vous attaquent est « si certainement permise, » que vous ne craignez point de le déclarer publiquement et à la vué de toute une ville.

En voici un insigne témoignage dans le démêlé que vous eûtes avec M. Puys, curé de saint Nisier, à Lyon : et comme cette histoire marque parfaitement votre esprit, j'en rapporterai les principales circonstances. Vous savez, mes pères, qu'en 1649, M. Puys traduisit en français un excellent livre d'un autre père capucin, « touchant le devoir des chré- « tiens à leur paroisse et contre ceux qui les en dé- « tournent, » sans user d'aucune invective, et sans désigner aucun religieux, ni aucun ordre en particulier. Vos pères néanmoins prirent cela pour eux; et sans avoir aucun respect pour un ancien pasteur, juge en la primatie de France, et honoré de toute la ville, votre père Alby fit un livre sanglant contre lui, que vous vendîtes vous-mêmes dans votre propre église, le jour de l'Assomption, où il l'accusait de plusieurs choses, et entre autres de « s'être rendu « scandaleux par ses galanteries et d'être suspect « d'impiété, d'être hérétique, excommunié, et enfin « digne du feu. » A cela M. Puys répondit, et le père Alby soutint, par un second livre, ses premières accusations. N'est-il donc pas vrai, mes pères, ou que vous étiez des calomniateurs, ou que vous croyiez tout cela de ce bon prêtre; et qu'ainsi il fallait que vous le vissiez hors de ces erreurs pour le juger digne de votre amitié? Écoutez donc ce qui se passa dans l'accommodement qui fut fait en présence d'un grand nombre des premières personnes de la ville, dont les noms sont dans l'acte qui en fut dressé le 25 septembre 1650. Ce fut en présence de

tout ce monde que M. Puys ne fit autre chose que déclarer « que ce qu'il avait écrit ne s'adressait « point aux pères jésuites : qu'il avait parlé en gé- « néral contre ceux qui éloignent les fidèles des pa- « roisses, sans avoir pensé en cela attaquer la So- « ciété, et qu'au contraire il l'honorait avec amour. » Par ces seules paroles il revint de son apostasie, de ses scandales et de son excommunication, sans rétractation et sans absolution ; et le père Alby lui dit ensuite ces propres paroles : « Monsieur, la créance « que j'ai eue que vous attaquiez la compagnie dont « j'ai l'honneur d'être, m'a fait prendre la plume « pour y répondre ; et j'ai cru que la manière dont « j'ai usé M'ÉTOIT PERMISE. Mais, connaissant mieux « votre intention, je viens vous déclarer QU'IL N'Y « A PLUS RIEN qui me puisse empêcher de vous te- « nir pour un homme d'esprit, très-éclairé, de doc- « trine profonde et ORTHODOXE, de mœurs IRRÉPRÉ- « HENSIBLES, et, en un mot, pour digne pasteur de « votre église. C'est une déclaration que je fais avec « joie, et je prie ces messieurs de s'en souvenir. »

Ils s'en sont souvenus, mes pères ; et on fut plus scandalisé de la réconciliation que de la querelle. Car qui n'admirerait ce discours du père Alby ? Il ne dit pas qu'il vient se rétracter, parce qu'il a appris le changement des mœurs et de la doctrine de M. Puys ; mais seulement « parce que, connaissant « que son intention n'a pas été d'attaquer votre « Compagnie, il n'y a plus rien qui l'empêche de le « tenir pour catholique. » Il ne croyait donc pas qu'il fût hérétique en effet ? Et néanmoins, après l'en avoir accusé contre sa connaissance, il ne déclare pas qu'il a failli ; mais il ose dire, au contraire, « qu'il croit que la manière dont il en a usé lui « était permise. »

A quoi songez-vous, mes pères, de témoigner ainsi

publiquement que vous ne mesurez la foi et la vertu des hommes que par les sentiments qu'ils ont pour votre Société? Comment n'avez-vous point appréhendé de vous faire passer vous-mêmes, et par votre propre aveu, pour des imposteurs et des calomniateurs ? Quoi ! mes pères, un même homme, sans qu'il se passe aucun changement en lui, selon que vous croyez qu'il honore ou qu'il attaque votre Compagnie, sera « pieux *ou* impie, irrépréhensible *ou* excom« munié, digne pasteur de l'Eglise *ou* digne d'être « mis au feu, et enfin catholique *ou* hérétique ? » C'est donc une même chose, dans votre langage, d'attaquer votre Société et d'être hérétique ? Voilà une plaisante hérésie, mes pères ; et ainsi, quand on voit dans vos écrits que tant de personnes catholiques y sont appelées hérétiques, cela ne veut dire autre chose, sinon « que vous croyez qu'ils vous atta« quent. » Il est bon, mes pères, qu'on entende cet étrange langage, selon lequel il est sans doute que je suis un grand hérétique. Aussi c'est en ce sens que vous me donnez si souvent ce nom. Vous ne me retranchez de l'Église que parce que vous croyez que mes Lettres vous font tort : et ainsi il ne me reste, pour devenir catholique, ou que d'approuver les excès de votre morale, ce que je ne pourrais faire sans renoncer à tout sentiment de piété ; ou de vous persuader que je ne recherche en cela que votre véritable bien ; et il faudrait que vous fussiez bien revenus de vos égarements pour le reconnaître. De sorte que je me trouve étrangement engagé dans l'hérésie, puisque, la pureté de ma foi étant inutile pour me retirer de cette sorte d'erreur, je n'en puis sortir, ou qu'en trahissant ma conscience, ou qu'en réformant la vôtre. Jusques-là je serai toujours un méchant et un imposteur ; et quelque fidèle que j'aie été à rapporter vos passages, vous irez crier partout : « Qu'il faut être

« organe du démon pour vous imputer *des choses* « *dont il* n'y a ni marque ni vestige dans vos livres; » et vous ne ferez rien en cela que de conforme à votre maxime et à votre pratique ordinaire, tant le privilége que vous avez de mentir a d'étendue. Souffrez que je vous en donne un exemple que je choisis à dessein, parce que je répondrai en même temps à la neuvième de vos Impostures; aussi-bien elles ne méritent d'être réfutées qu'en passant.

Il y a dix à douze ans qu'on vous reprocha cette maxime du père Bauny : « Qu'il est permis de re- « chercher directement, PRIMO ET PER SE une occa- « sion prochaine de pécher pour le bien spirituel ou « temporel de nous ou de notre prochain, » tr. 4, q. 14, dont il apporte pour exemple : « Qu'il est « permis à chacun d'aller en des lieux publics pour « convertir des femmes perdues, encore qu'il soit « vraisemblable qu'on y péchera, pour avoir déjà « expérimenté souvent qu'on est accoutumé de se « laisser aller au péché par les caresses de ces femmes. » Que répondit à cela votre père Caussin, en 1644, dans son Apologie pour la Compagnie de Jésus, p. 128? « Qu'on voie l'endroit du père Bauny, qu'on « lise la page, les marges, les avant-propos, les suites, « tout le reste, et même tout le livre, on n'y trou- « vera pas un seul vestige de cette sentence, qui ne « pourrait tomber que dans l'ame d'un homme ex- « trêmement perdu de conscience, et qui semble ne « pouvoir être supposée que par l'organe du démon. » Et votre père Pintereau, en même style, première partie, p. 24 : « Il faut être bien perdu de conscience « pour enseigner une si détestable doctrine; mais il « faut être pire qu'un démon pour l'attribuer au père « Bauny. Lecteur, il n'y en a ni marque ni vestige « dans tout son livre. » Qui ne croirait que des gens qui parlent de ce ton-là eussent sujet de se plaindre,

et qu'on aurait en effet imposé au père Bauny? Avez-vous rien assuré contre moi en de plus forts termes? et comment oserait-on s'imaginer qu'un passage fût en mots propres au lieu même où l'on le cite, quand on dit « qu'il n'y en a ni marque ni vestige dans tout « le livre? »

En vérité, mes pères, voilà le moyen de vous faire croire jusqu'à ce qu'on vous réponde; mais c'est aussi le moyen de faire qu'on ne vous croie jamais plus, après qu'on vous aura répondu. Car il est si vrai que vous mentiez alors, que vous ne faites aujourd'hui aucune difficulté de reconnaître, dans vos réponses, que cette maxime est dans le père Bauny, au lieu même qu'on avait cité : et ce qui est admirable, c'est qu'au lieu qu'elle était *détestable* il y a douze ans, elle est maintenant si innocente, que, dans votre neuvième Imposture, pag. 10, vous m'accusez « d'ignorance et « de malice, de quereller le père Bauny sur une opi- « nion qui n'est point rejetée dans l'école. » Qu'il est avantageux, mes pères, d'avoir affaire à ces gens qui disent le pour et le contre! Je n'ai besoin que de vous-mêmes pour vous confondre. Car je n'ai à montrer que deux choses. L'une, que cette maxime ne vaut rien; l'autre, qu'elle est du père Bauny; et je prouverai l'un et l'autre par votre propre confession. En 1644, vous avez reconnu qu'elle est *détestable*, et en 1656, vous avouez qu'elle est du père Bauny. Cette double reconnaissance me justifie assez, mes pères; mais elle fait plus, elle découvre l'esprit de votre politique. Car dites-moi, je vous prie, quel est le but que vous vous proposez dans vos écrits? Est-ce de parler avec sincérité? non, mes pères, puisque vos réponses s'entre-détruisent. Est-ce de suivre la vérité de la foi? Aussi peu, puisque vous autorisez une maxime qui est *détestable* selon vous-mêmes. Mais considérons que, quand vous avez dit que cette

maxime est *détestable*, vous avez nié en même temps qu'elle fût du père Bauny; et ainsi il était innocent : et quand vous avouez qu'elle est de lui, vous soutenez en même temps qu'elle est bonne; et ainsi il est innocent encore. De sorte que, l'innocence de ce père étant la seule chose commune à vos deux réponses, il est visible que c'est aussi la seule chose que vous y recherchez, et que vous n'avez pour objet que la défense de vos pères, en disant d'une même maxime, qu'elle est dans vos livres et qu'elle n'y est pas; qu'elle est bonne et qu'elle est mauvaise : non pas selon la vérité, qui ne change jamais, mais selon votre intérêt, qui change à toute heure. Que ne pourrais-je vous dire là-dessus? car vous voyez bien que cela est convaincant. Cependant rien ne vous est plus ordinaire. Et, pour en omettre une infinité d'exemples, je crois que vous vous contenterez que je vous en rapporte encore un.

On vous a reproché en divers temps une autre proposition du même père Bauny, tr. 4, quest. 22, p. 100: « On ne doit dénier ni différer l'absolution à ceux qui « sont dans les habitudes de crimes contre la loi de « Dieu, de nature et de l'Église, encore qu'on n'y « voie aucune espérance d'amendement : *etsi emen-* « *dationis futuræ spes nulla appareat.* » Je vous prie sur cela, mes pères, de me dire lequel y a le mieux répondu, selon votre goût, ou de votre père Pintereau, ou de votre père Brisacier, qui défendent le père Bauny en vos deux manières : l'un en condamnant cette proposition, mais en désavouant aussi qu'elle soit du père Bauny : l'autre, en avouant qu'elle est du père Bauny, mais en la justifiant en même temps? Écoutez-les donc discourir. Voici le père Pintereau, p. 18 : « Qu'appelle-t-on franchir les « bornes de toute pudeur, et passer au-delà de toute « impudence, sinon d'imposer au père Bauny, comme

« une chose avérée, une si damnable doctrine? Jugez, « lecteur, de l'indignité de cette calomnie, et voyez « à qui les jésuites ont affaire, et si l'auteur d'une si « noire supposition ne doit pas passer désormais pour « le truchement du père des mensonges? » Et voici maintenant votre père Brisacier, 4e p., pag. 21. En effet, le père Bauny « dit ce que vous rapportez. » (C'est démentir le père Pintereau bien nettement.) « Mais, » ajoute-t-il, pour justifier le père Bauny, « vous qui reprenez cela, attendez, quand un pénitent « sera à vos pieds, que son ange gardien hypothèque « tous les droits qu'il a au ciel pour être sa caution. « Attendez que Dieu le père jure par son chef que « David a menti, quand il a dit, par le Saint-Esprit, « que tout homme est menteur, trompeur et fragile; « et que ce pénitent ne soit plus menteur, fragile, « changeant, ni pécheur comme les autres; et vous « n'appliquerez le sang de JÉSUS-CHRIST sur per- « sonne. »

Que vous semble-t-il, mes pères, de ces expressions extravagantes et impies, que, s'il fallait attendre *qu'il y eût quelque espérance d'amendement* dans les pécheurs pour les absoudre, il faudrait attendre *que Dieu le père jurât par son chef* qu'ils ne tomberaient jamais plus? Quoi, mes pères! n'y a-t-il point de différence entre *l'espérance* et la *certitude*? Quelle injure est-ce faire à la grace de JÉSUS-CHRIST de dire qu'il est si peu possible que les chrétiens sortent jamais des crimes contre la loi de Dieu, de nature et de l'Église, qu'on ne pourrait l'espérer *sans que le Saint-Esprit eût menti* : de sorte que, selon vous, si l'on ne donnait l'absolution à ceux *dont on n'espère aucun amendement*, le sang de JÉSUS-CHRIST demeurerait inutile, et on ne *l'appliquerait jamais sur personne?* A quel état, mes pères, vous réduit le désir immodéré de conserver la gloire de vos auteurs,

puisque vous ne trouvez que deux voies pour les justifier, l'imposture ou l'impiété ; et qu'ainsi la plus innocente manière de vous défendre est de désavouer hardiment les choses les plus évidentes !

De là vient que vous en usez si souvent. Mais ce n'est pas encore là tout ce que vous savez faire. Vous forgez des écrits pour rendre vos ennemis odieux, comme *la Lettre d'un ministre à M. Arnauld,* que vous débitâtes dans tout Paris, pour faire croire que le livre de la Fréquente communion, approuvé par tant d'évêques et tant de docteurs, mais qui, à la vérité, vous était un peu contraire, avait été fait par une intelligence secrète avec les ministres de Charenton. Vous attribuez d'autres fois à vos adversaires des écrits pleins d'impiété, comme *la Lettre circulaire des jansénistes,* dont le style impertinent rend cette fourbe trop grossière, et découvre trop clairement la malice ridicule de votre père Meinier, qui ose s'en servir, pag. 28, pour appuyer ses plus noires impostures. Vous citez quelquefois des livres qui ne furent jamais au monde, comme *les Constitutions du Saint-Sacrement,* d'où vous rapportez des passages que vous fabriquez à plaisir, et qui font dresser les cheveux à la tête des simples, qui ne savent pas quelle est votre hardiesse à inventer et publier des mensonges. Car il n'y a sorte de calomnie que vous n'ayez mise en usage. Jamais la maxime qui l'excuse ne pouvait être en meilleure main.

Mais celles-là sont trop aisées à détruire ; et c'est pourquoi vous en avez de plus subtiles, où vous ne particularisez rien, afin d'ôter toute prise et tout moyen d'y répondre ; comme quand le père Brisacier dit : « Que ses ennemis commettent des crimes « abominables, mais qu'il ne les veut pas rapporter. » Ne semble-t-il pas qu'on ne peut convaincre d'imposture un reproche si indéterminé ? Un habile

homme néanmoins en a trouvé le secret, et c'est encore un capucin, mes pères. Vous êtes aujourd'hui malheureux en capucins, et je prévois qu'une autre fois vous le pourriez bien être en bénédictins. Ce capucin s'appelle le père Valérien, de la maison des comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite histoire comment il répondit à vos calomnies. Il avait heureusement réussi à la conversion du prince Ernest, landgrave de Hesse-Rheinsfelt. Mais vos pères, comme s'ils eussent eu quelque peine de voir convertir un prince souverain sans les y appeler, firent incontinent un livre contre lui (car vous persécutez les gens de bien partout), où, falsifiant un de ses passages, ils lui imputent une doctrine *hérétique*. Ils firent aussi courir une lettre contre lui, où ils lui disaient : « O que nous avons de choses à « découvrir, *sans dire quoi*, dont vous serez bien « affligé! Car si vous n'y donnez ordre, nous se- « rons obligés d'en avertir le pape et les cardinaux. » Cela n'est pas maladroit; et je ne doute point, mes pères, que vous ne leur parliez ainsi de moi : mais prenez garde de quelle sorte il y répond dans son livre imprimé à Prague l'année dernière, pag. 112 et suiv. « Que ferai-je, dit-il, contre ces injures va- « gues et indéterminées? Comment convaincrai-je « des reproches qu'on n'explique point? En voici « néanmoins le moyen. C'est que je déclare haute- « ment et publiquement à ceux qui me menacent, « que ce sont des imposteurs insignes, et de très- « habiles et très-impudents menteurs, s'ils ne dé- « couvrent ces crimes à toute la terre. Paraissez « donc, mes accusateurs, et publiez ces choses sur « les toits au lieu que vous les avez dites à l'oreille, « et que vous avez menti en assurance en les disant « à l'oreille. Il y en a qui s'imaginent que ces dis- « putes sont scandaleuses. Il est vrai que c'est exci-

« ter un scandale horrible que de m'imputer un « crime tel que l'hérésie, et de me rendre suspect « de plusieurs autres. Mais je ne fais que remédier « à ce scandale en soutenant mon innocence. »

En vérité, mes pères, vous voilà mal menés, et jamais homme n'a été mieux justifié. Car il a fallu que les moindres apparences de crime vous aient manqué contre lui, puisque vous n'avez point répondu à un tel défi. Vous avez quelquefois de fâcheuses rencontres à essuyer, mais cela ne vous rend pas plus sages. Car quelque temps après, vous l'attaquâtes encore de la même sorte sur un autre sujet, et il se défendit aussi de même, pag. 151, en ces termes : « Ce genre d'hommes, qui se rend in« supportable à toute la chrétienté, aspire, sous le « prétexte des bonnes œuvres, aux grandeurs et à la « domination, en détournant à leurs fins presque « toutes les lois divines, humaines, positives et na« turelles. Ils attirent, ou par leur doctrine, ou par « crainte, ou par espérance, tous les grands de la « terre, de l'autorité desquels ils abusent pour faire « réussir leurs détestables intrigues. Mais leurs at« tentats, quoique si criminels, ne sont ni punis, « ni arrêtés : ils sont récompensés au contraire, et « ils les commettent avec la même hardiesse que « s'ils rendaient un service à Dieu. Tout le monde « le reconnaît, tout le monde en parle avec exécra« tion ; mais il y en a peu qui soient capables de « s'opposer à une si puissante tyrannie. C'est ce « que j'ai fait néanmoins. J'ai arrêté leur impu« dence, et je l'arrêterai encore par le même moyen. « Je déclare donc qu'ils ont menti très-impudem« ment, MENTIRIS IMPUDENTISSIMÈ. Si les choses « qu'ils m'ont reprochées sont véritables, qu'ils les « prouvent, ou qu'ils passent pour convaincus d'un « mensonge plein d'impudence. Leur procédé sur

« cela découvrira qui a raison. Je prie tout le « monde de l'observer ; et de remarquer cependant « que ce genre d'hommes, qui ne souffrent pas la « moindre des injures qu'ils peuvent repousser, « font semblant de souffrir très-patiemment celles « dont ils ne se peuvent défendre, et couvrent d'une « fausse vertu leur véritable impuissance. C'est « pourquoi j'ai voulu irriter plus vivement leur « pudeur, afin que les plus grossiers reconnaissent « que, s'ils se taisent, leur patience ne sera pas un « effet de leur douceur, mais du trouble de leur « conscience. »

Voilà ce qu'il dit, mes pères, et il finit ainsi : « Ces gens-là, dont on sait les histoires par tout « le monde, sont si évidemment injustes et si inso- « lents dans leur impunité, qu'il faudrait que j'eusse « renoncé à Jésus-Christ et à son Église, si je ne « détestais leur conduite, et même publiquement, « autant pour me justifier que pour empêcher les « simples d'en être séduits. »

Mes révérends pères, il n'y a plus moyen de reculer. Il faut passer pour des calomniateurs convaincus, et recourir à votre maxime, que cette sorte de calomnie n'est pas un crime. Ce père a trouvé le secret de vous fermer la bouche : c'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous accusez les gens sans preuves. On n'a qu'à répondre à chacun de vous comme le père capucin, *mentiris impudentissimè*. Car que répondrait-on autre chose, quand votre père Brisacier dit, par exemple, que ceux contre qui il écrit « sont des portes d'enfer, des pontifes du « diable, des gens déchus de la foi, de l'espérance et « de la charité ; qui bâtissent le trésor de l'ante- « christ ? Ce que je ne dis pas (ajoute-t-il) par « forme d'injure, mais par la force de la vérité. » S'amuserait-on à prouver qu'on n'est pas « porte

« d'enfer, et qu'on ne bâtit pas le trésor de l'ante-« christ? »

Que doit-on répondre de même à tous les discours vagues de cette sorte, qui sont dans vos livres et dans vos avertissements sur mes Lettres? par exemple : « Qu'on s'applique les restitutions, en « réduisant les créanciers dans la pauvreté : qu'on a « offert des sacs d'argent à de savants religieux qui « les ont refusés : qu'on donne des bénéfices pour « faire semer des hérésies contre la foi : qu'on a des « pensionnaires parmi les plus illustres ecclésiasti-« ques et dans les cours souveraines; que je suis « aussi pensionnaire de Port-Royal, et que je faisais « des romans avant mes Lettres, » moi qui n'en ai jamais lu aucun, et qui ne sais pas seulement le nom de ceux qu'a faits votre apologiste? Qu'y a-t-il à dire à tout cela, mes pères, sinon, *mentiris impudentissimè*, si vous ne marquez toutes ces personnes, leurs paroles, le temps, le lieu? Car il faut se taire, ou rapporter et prouver toutes les circonstances, comme je fais quand je vous conte les histoires du père Alby et de Jean d'Alba. Autrement, vous ne ferez que vous nuire à vous-mêmes. Toutes vos fables pouvaient peut-être vous servir avant qu'on sût vos principes; mais à présent que tout est découvert, quand vous penserez dire à l'oreille « qu'un homme d'honneur, qui désire cacher son « nom, vous a appris de terribles choses de ces « gens-là, » on vous fera souvenir incontinent du *mentiris impudentissimè* du bon père capucin. Il n'y a que trop long-temps que vous trompez le monde, et que vous abusez de la créance qu'on avait en vos impostures. Il est temps de rendre la réputation à tant de personnes calomniées. Car quelle innocence peut être si généralement reconnue, qu'elle ne souffre quelque atteinte par les impostures si

hardies d'une Compagnie répandue par toute la terre, et qui sous des habits religieux couvre des ames si irréligieuses, qu'ils commettent des crimes tels que la calomnie, non pas contre leurs maximes, mais selon leurs propres maximes? Ainsi l'on ne me blâmera point d'avoir détruit la créance qu'on pourrait avoir en vous; puisqu'il est bien plus juste de conserver à tant de personnes que vous avez décriées, la réputation de piété qu'ils ne méritent pas de perdre, que de vous laisser la réputation de sincérité que vous ne méritez pas d'avoir. Et comme l'un ne se pouvait faire sans l'autre, combien était-il important de faire entendre qui vous êtes! C'est ce que j'ai commencé de faire ici, mais il faut bien du temps pour achever. On le verra, mes pères, et toute votre politique ne vous en peut garantir; puisque les efforts que vous pourriez faire pour l'empêcher ne serviraient qu'à faire connaître aux moins clairvoyants que vous avez eu peur, et que, votre conscience vous reprochant ce que j'avais à vous dire, vous avez tout mis en usage pour le prévenir.

SEIZIÈME LETTRE.

Calomnies horribles des jésuites contre de pieux ecclésiastiques et de saintes religieuses.

Du 4 décembre 1656.

Mes révérends pères,

Voici la suite de vos calomnies, où je répondrai d'abord à celles qui restent de vos *Avertissements*. Mais comme tous vos autres livres en sont également remplis, ils me fourniront assez de matière pour vous entretenir sur ce sujet autant que je le jugerai nécessaire. Je vous dirai donc en un mot, sur cette fable que vous avez semée dans tous vos écrits contre M. d'Ypres, que vous abusez malicieusement de quelques paroles ambiguës d'une de ses lettres, qui, étant capables d'un bon sens, doivent être prises autrement que selon l'esprit de votre Société. Car pourquoi voulez-vous qu'en disant à son ami, « Ne « vous mettez pas tant en peine de votre neveu; je « lui fournirai ce qui est nécessaire de l'argent qui « est entre mes mains, » il ait voulu dire par-là qu'il prenait cet argent pour ne le point rendre, et non pas qu'il l'avançait seulement pour le remplacer? Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudents d'avoir fourni vous-mêmes la conviction de votre mensonge par les autres lettres de M. d'Ypres que vous avez imprimées, qui marquent visiblement que ce n'était en effet que des *avances* qu'il devait remplacer? C'est ce qui paraît dans celle que vous rapportez, du 30 juillet 1619, en ces termes qui

vous confondent : « Ne vous souciez pas DES AVANCES, « il ne lui manquera rien tant qu'il sera ici. » Et par celle du 6 janvier 1620, où il dit : « Vous avez « trop de hâte ; et quand il serait question de rendre « compte, le peu de crédit que j'ai ici me ferait « trouver de l'argent au besoin. »

Vous êtes donc des imposteurs, me pères, aussi-bien sur ce sujet que sur votre conte ridicule du tronc de saint Merri. Car quel avantage pouvez-vous tirer de l'accusation qu'un de vos bons amis suscita à cet ecclésiastique que vous voulez déchirer? Doit-on conclure qu'un homme est coupable parce qu'il est accusé? Non, mes pères : des gens de piété comme lui pourront toujours être accusés tant qu'il y aura au monde des calomniateurs comme vous. Ce n'est donc pas par l'accusation, mais par l'arrêt qu'il en faut juger. Or l'arrêt qui en fut rendu le 23 février 1656 le justifie pleinement ; outre que celui qui s'était engagé témérairement dans cette injuste procédure, fut désavoué par ses collègues, et forcé lui-même à la rétracter. Et quant à ce que vous dites au même lieu de ce « fameux directeur qui se fit « riche en un moment de neuf cent mille liv., » il suffit de vous renvoyer à MM. les curés de saint Roch et de saint Paul, qui rendront témoignage à tout Paris de son parfait désintéressement dans cette affaire et de votre malice inexcusable dans cette imposture.

En voilà assez pour des faussetés si vaines. Ce ne sont là que des coups d'essai de vos novices, et non pas les coups d'importance de vos grands profès. J'y viens donc, mes pères ; je viens à cette calomnie, l'une des plus noires qui soient sorties de votre esprit. Je parle de cette audace insupportable avec laquelle vous avez osé imputer à de saintes religieuses et à leurs directeurs « de ne pas croire le mystère de

« la transsubstantiation, ni la présence réelle de Jésus-« Christ dans l'Eucharistie. » Voilà, mes pères, une imposture digne de vous. Voilà un crime que Dieu seul est capable de punir, comme vous seuls êtes capables de le commettre. Il faut être aussi humble que ces humbles calomniées, pour le souffrir avec patience, et il faut être aussi méchants que de si méchants calomniateurs, pour le croire. Je n'entreprends donc pas de les justifier; elles n'en sont point suspectes. Si elles avaient besoin de défenseurs, elles en auraient de meilleurs que moi. Ce que j'en dirai ici ne sera pas pour montrer leur innocence, mais pour montrer votre malice. Je veux seulement vous en faire horreur à vous-mêmes, et faire entendre à tout le monde qu'après cela il n'y a rien dont vous ne soyez capables.

Vous ne manquerez pas néanmoins de dire que je suis de Port-Royal; car c'est la première chose que vous dites à quiconque combat vos excès; comme si l'on ne trouvait qu'à Port-Royal des gens qui eussent assez de zèle pour défendre contre vous la pureté de la morale chrétienne. Je sais, mes pères, le mérite de ces pieux solitaires qui s'y étaient retirés, et combien l'Église est redevable à leurs ouvrages si édifiants et si solides. Je sais combien ils ont de piété et de lumières. Car encore que je n'aie jamais eu d'établissement avec eux, comme vous le voulez faire croire, sans que vous sachiez qui je suis, je ne laisse pas d'en connaître quelques-uns, et d'honorer la vertu de tous. Mais Dieu n'a pas renfermé, dans ce nombre seul, tous ceux qu'il veut opposer à vos désordres. J'espère avec son secours, mes pères, de vous le faire sentir; et, s'il me fait la grace de me soutenir dans le dessein qu'il me donne d'employer pour lui tout ce que j'ai reçu de lui, je vous parlerai de telle sorte que je vous ferai peut-être regretter de

n'avoir pas affaire à un homme de Port-Royal. Et pour vous le témoigner, mes pères, c'est qu'au lieu que ceux que vous outragez par cette insigne calomnie se contentent d'offrir à Dieu leurs gémissements pour vous en obtenir le pardon, je me sens obligé, moi qui n'ai point de part à cette injure, de vous en faire rougir à la face de toute l'Église, pour vous procurer cette confusion salutaire dont parle l'Écriture, qui est presque l'unique remède d'un endurcissement tel que le vôtre : *Imple facies eorum ignominiâ, et quærent nomen tuum, Domine.*

Il faut arrêter cette insolence, qui n'épargne point les lieux les plus saints. Car qui pourra être en sûreté après une calomnie de cette nature? Quoi! mes pères, afficher vous-mêmes dans Paris un livre si scandaleux avec le nom de votre père Meynier à la tête, et sous cet infâme titre : « *Le Port-Royal et* « *Genève d'intelligence* contre le très-saint Sacre- « ment de l'autel, » où vous accusez de cette apostasie, non seulement M. l'abbé de Saint-Cyran et M. Arnauld, mais aussi la mère Agnès, sa sœur, et toutes les religieuses de ce monastère, dont vous dites p. 96, «que leur foi est aussi suspecte touchant « l'Eucharistie, que celle de M. Arnauld, » lequel vous soutenez, p. 4, être effectivement calviniste!» Je demande là-dessus à tout le monde s'il y a dans l'Église des personnes sur qui vous puissiez faire tomber un si abominable reproche avec moins de vraisemblance? Car, dites-moi, mes pères, si ces religieuses et leurs directeurs étaient « d'intelligence « avec Genève contre le très-saint Sacrement de « l'autel, » ce qui est horrible à penser, pourquoi auraient-elles pris pour le principal objet de leur piété ce Sacrement qu'elles auraient en abomination? Pourquoi auraient-elles joint à leur règle l'institution du Saint-Sacrement? Pourquoi auraient-

elles pris l'habit du Saint-Sacrement, pris le nom de Filles du Saint-Sacrement, appelé leur église l'Église du Saint-Sacrement? Pourquoi auraient-elles demandé et obtenu de Rome la confirmation de cette institution, et le pouvoir de dire tous les jeudis l'office du Saint-Sacrement, où la foi de l'Église est si parfaitement exprimée, si elles avaient conjuré avec Genève d'abolir cette foi de l'Église? Pourquoi se seraient-elles obligées, par une dévotion particulière, approuvée aussi par le pape, d'avoir sans cesse, nuit et jour, des religieuses en présence de cette sainte Hostie, pour réparer, par leurs adorations perpétuelles envers ce sacrifice perpétuel, l'impiété de l'hérésie qui l'a voulu anéantir? Dites-moi donc, mes pères, si vous le pouvez, pourquoi de tous les mystères de notre religion elles auraient laissé ceux qu'elles croient, pour choisir celui qu'elles ne croient pas? Et pourquoi elles se seraient dévouées d'une manière si pleine et si entière à ce mystère de notre foi, si elles le prenaient, comme les hérétiques, pour le mystère d'iniquité? Que répondez-vous, mes pères, à des témoignages si évidents, non pas seulement de paroles, mais d'actions; et non pas de quelques actions particulières, mais de toute la suite d'une vie entièrement consacrée à l'adoration de Jésus-Christ résidant sur nos autels? Que répondez-vous de même aux livres que vous appelez *de Port-Royal,* qui sont tous remplis des termes les plus précis, dont les Pères et les conciles se soient servis pour marquer l'essence de ce mystère? C'est une chose ridicule, mais horrible, de vous y voir répondre dans tout votre libelle en cette sorte : M. Arnauld, dites-vous, parle bien de *transsubstantiation,* mais il entend peut-être, *une transsubstantiation significative.* Il témoigne bien croire la *présence réelle;* mais qui nous a dit qu'il ne

l'entend pas d'une *figure vraie* et *réelle*? Où en sommes-nous, mes pères? et qui ne ferez-vous point passer pour calviniste quand il vous plaira, si on vous laisse la licence de corrompre les expressions les plus canoniques et les plus saintes, par les malicieuses subtilités de vos nouvelles équivoques? Car qui s'est jamais servi d'autres termes que de ceux-là, et surtout dans de simples discours de piété, où il ne s'agit point de controverses? Et cependant l'amour et le respect qu'ils ont pour ce saint mystère leur a tellement fait remplir tous leurs écrits, que je vous défie, mes pères, quelque artificieux que vous soyez, d'y trouver ni la moindre apparence d'ambiguité, ni la moindre convenance avec les sentimens de Genève?

Tout le monde sait, mes pères, que l'hérésie de Genève consiste essentiellement, comme vous le rapportez vous-mêmes, à croire que Jésus-Christ n'est point enfermé dans ce sacrement; qu'il est impossible qu'il soit en plusieurs lieux; qu'il n'est vraiment que dans le ciel, et que ce n'est que là où on le doit adorer et non pas sur l'autel; que la substance du pain demeure; que le corps de Jésus-Christ n'entre point dans la bouche ni dans la poitrine; qu'il n'est mangé que par la foi, et qu'ainsi les méchants ne le mangent point; et que la messe n'est point un sacrifice, mais une abomination. Écoutez donc, mes pères, de quelle manière « Port-Royal est d'intelligence avec Genève « dans leurs livres. » On y lit, à votre confusion : « Que la chair et le sang de Jésus-Christ sont contenus « sous les espèces du pain et du vin, » 2e *Lettre* de M. Arnauld, p. 259; « Que le Saint des saints est « présent dans le sanctuaire, et qu'on l'y doit ado- « rer, » *ibid.*, pag. 243 : Que Jésus-Christ « ha- « bite dans les pécheurs qui communient, par la pré- « sence réelle et véritable de son corps dans leur

« poitrine, quoique non par la présence de son esprit « dans leur cœur, » *Fréq. Com.*, 3e part. chap. 16; « Que les cendres mortes des corps des saints tirent « leur principale dignité de cette semence de vie qui « leur reste de l'attouchement de la chair immortelle « et vivifiante de Jésus-Christ, » 1re part., ch. 40 : « Que ce n'est par aucune puissance naturelle, mais « par la toute-puissance de Dieu, à laquelle rien n'est « impossible, que le corps de Jésus-Christ est en- « fermé sous l'hostie, et sous la moindre partie de « chaque hostie, » *Théolog. fam.* leç. 15; « Que la « vertu divine est présente pour produire l'effet que « les paroles de la consécration signifient, » *ibid.* : « Que Jésus-Christ, qui est rabaissé et couché sur « l'autel, est en même temps élevé dans sa gloire; « qu'il est, par lui-même et par sa puissance ordi- « naire, en divers lieux en même temps, au milieu « de l'Église triomphante, et au milieu de l'Église « militante et voyagère, » *de la Suspension*, rais. 21; « Que les espèces sacramentales demeurent suspen- « dues, et subsistent extraordinairement sans être « appuyées d'aucun sujet : et que le corps de Jésus- « Christ est aussi suspendu sous les espèces; qu'il ne « dépend point d'elles, comme les substances dépen- « dent des accidents, » *ibid.*, 23 : « Que la substance « du pain se change en laissant les accidents immua- « bles, » *Heures*, dans la prose du Saint-Sacrement : « Que Jésus-Christ repose dans l'Eucharistie avec « la même gloire qu'il a dans le ciel, » *Lettres* de « M. de Saint-Cyran, tr. 1, let. 93; « Que son huma- « nité glorieuse réside dans les tabernacles de l'Église, « sous les espèces du pain qui le couvrent visiblement; « et que, sachant que nous sommes grossiers, il nous « conduit ainsi à l'adoration de sa divinité présente « en tous lieux, par celle de son humanité présente « en un lieu particulier, » *ibid*; « Que nous rece-

« vons le corps de Jésus-Christ sur la langue, et « qu'il la sanctifie par son divin attouchement, » *Lettre* 32; « Qu'il entre dans la bouche du prêtre, » *Lettre* 72 : « Que, quoique Jésus-Christ se soit « rendu accessible dans le saint Sacrement, par un « effet de son amour et de sa clémence, il ne laisse « pas d'y conserver son inaccessibilité, comme une « condition inséparable de sa nature divine; parce « qu'encore que le seul corps et le seul sang y soient « par la vertu des paroles, *vi verborum*, comme parle « l'école, cela n'empêche pas que toute sa divinité, « aussi-bien que toute son humanité, n'y soit par « une conjonction nécessaire, » *Défense du chapelet du Saint-Sacrement*, pag. 217; Et enfin, « que « l'Eucharistie est tout ensemble sacrement et sacri- « fice, » *Theol. fam.*, leç. 15; « Et, qu'encore que « ce sacrifice soit une commémoration de celui de la « croix, toutefois il y a cette différence, que celui « de la messe n'est offert que pour l'Église seule, et « pour les fidèles qui sont dans sa communion; au « lieu que celui de la croix a été offert pour tout le « monde, comme l'Écriture parle, » *ibid.*, p. 153. Cela suffit, mes pères, pour faire voir clairement qu'il n'y eut peut-être jamais une plus grande impudence que la vôtre. Mais je veux encore vous faire prononcer cet arrêt à vous-mêmes contre vous-mêmes. Car que demandez-vous, afin d'ôter toute apparence qu'un homme soit d'intelligence avec Genève? « Si M. Ar- « nauld, dit votre père Meynier, pag. 83, eût dit « qu'en cet adorable mystère il n'y a aucune substance « du pain sous les espèces, mais seulement la chair « et le sang de Jésus-Christ, j'eusse avoué qu'il se « serait déclaré entièrement contre Genève. » Avouez-le donc, imposteurs, et faites-lui une réparation publique de cette injure publique. Combien de fois l'avez-vous vu dans les passages que je viens de citer!

Mais de plus, la *Théologie familière* de M. de Saint-Cyran étant approuvée par M. Arnauld, elle contient les sentiments de l'un et de l'autre. Lisez donc toute la leçon 15, et surtout l'article second, et vous y trouverez les paroles que vous demandez, encore plus formellement que vous-mêmes ne les exprimez. « Y a-« t-il du pain dans l'hostie, et du vin dans le calice ? « Non ; car toute la substance du pain et celle du « vin sont ôtées pour faire place à celle du corps et « du sang de Jésus-Christ, laquelle y demeure seule « couverte des qualités et des espèces du pain et du « vin. »

Eh bien, mes pères ! direz-vous encore que le Port-Royal n'enseigne rien *que Genève ne reçoive,* et que M. Arnauld n'a rien dit, dans sa seconde Lettre, *qui ne pût être dit par un ministre* de Charenton ? Faites donc parler Mestrezat comme parle M. Arnauld dans cette lettre, pag. 237 et suiv. Faites-lui dire : « Que « c'est un mensonge infâme de l'accuser de nier la « transsubstantiation : qu'il prend, pour fondement « de ses livres, la vérité de la présence réelle du fils « de Dieu, opposée à l'hérésie des calvinistes : qu'il « se tient heureux d'être en un lieu où l'on adore « continuellement le Saint des saints présent dans « le sanctuaire ; » ce qui est beaucoup plus contraire à la créance des calvinistes que la présence réelle même ; puisque, comme dit le cardinal de Richelieu, dans ses Controverses, pag. 536 : « Les nouveaux « ministres de France s'étant unis avec les luthériens, « qui croient la présence réelle de Jésus-Christ dans « l'Eucharistie, ils ont déclaré qu'ils ne demeurent « séparés de l'Église, touchant ce mystère, qu'à cause « de l'adoration que les catholiques rendent à l'Eu-« charistie. » Faites signer à Genève tous les passages que je vous ai rapportés des livres de Port-Royal, et non pas seulement les passages, mais les traités

entiers touchant ce mystère, comme le livre de la Fréquente communion, l'Explication des cérémonies de la messe, l'Exercice durant la messe, les Raisons de la suspension du saint Sacrement, la Traduction des hymnes dans les Heures de Port-Royal, etc. Et enfin faites établir à Charenton cette institution sainte d'adorer sans cesse Jésus-Christ enfermé dans l'Eucharistie, comme on fait à Port-Royal, et ce sera le plus signalé service que vous puissiez rendre à l'Église, puisqu'alors le Port-Royal ne sera pas *d'intelligence avec Genève,* mais Genève d'intelligence avec le Port-Royal et toute l'Église.

En vérité, mes pères, vous ne pouviez plus mal choisir que d'accuser le Port-Royal de ne pas croire l'Eucharistie; mais je veux faire voir ce qui vous y a engagés. Vous savez que j'entends un peu votre politique. Vous l'avez bien suivie en cette rencontre. Si M. l'abbé de Saint-Cyran et M. Arnauld n'avaient fait que dire ce qu'on doit croire touchant ce mystère, et non pas ce qu'on doit faire pour s'y préparer, ils auraient été les meilleurs catholiques du monde, et il ne se serait point trouvé d'équivoques dans leurs termes de *présence réelle* et de *transsubstantiation*. Mais, parce qu'il faut que tous ceux qui combattent vos relâchements soient hérétiques, et dans le point même où ils les combattent, comment M. Arnauld ne le serait-il pas sur l'Eucharistie, après avoir fait un livre exprès contre les profanations que vous faites de ce sacrement? Quoi! mes pères, il aurait dit impunément : « Qu'on ne doit point donner le corps « de Jésus-Christ à ceux qui retombent toujours « dans les mêmes crimes, et auxquels on ne voit au- « cune espérance d'amendement; et qu'on doit les « séparer quelque temps de l'autel, pour se purifier « par une pénitence sincère, afin de s'en approcher « ensuite avec fruit? » Ne souffrez pas qu'on parle

ainsi, mes pères; vous n'auriez pas tant de gens dans vos confessionnaux. Car votre père Brisacier dit, « que, si vous suiviez cette méthode, vous n'appli- » queriez le sang de Jésus-Christ sur personne. » Il vaut bien mieux pour vous qu'on suive la pratique de votre Société, que votre père Mascarenhas rapporte dans un livre approuvé par vos docteurs, et même par votre révérend père général, qui est : « Que « toute sorte de personnes, et même les prêtres, peu- « vent recevoir le corps de Jésus-Christ le jour même « qu'ils se sont souillés par des péchés abominables : « que, bien loin qu'il y ait de l'irrévérence en ces « communions, on est louable au contraire d'en user « de la sorte : que les confesseurs ne les en doivent « point détourner, et qu'ils doivent au contraire « conseiller à ceux qui viennent de commettre ces « crimes, de communier à l'heure même; parce « qu'encore que l'Église l'ait défendu, cette défense « est abolie par la pratique universelle de toute la « terre. » *Mascar.*, tr. 4, disp. 5, n. 284.

Voilà ce que c'est, mes pères, d'avoir des jésuites par toute la terre. Voilà la pratique universelle que vous y avez introduite et que vous y voulez maintenir. Il n'importe que les tables de Jésus-Christ soient remplies d'abominations, pourvu que vos églises soient pleines de monde. Rendez donc ceux qui s'y opposent hérétiques sur le saint Sacrement : il le faut, à quelque prix que ce soit. Mais comment le pourrez-vous faire après tant de témoignages invincibles qu'ils ont donnés de leur foi? N'avez-vous point de peur que je rapporte les quatre grandes preuves que vous donnez de leur hérésie? Vous le devriez, mes pères, et je ne dois point vous en épargner la honte. Examinons donc la première.

« M. de Saint-Cyran, dit le père Meynier, en « consolant un de ses amis sur la mort de sa mère,

« tom. 1, lett. 14, dit que le plus agréable sacrifice « qu'on puisse offrir à Dieu dans ces rencontres, « est celui de la patience : donc il est calviniste. » Cela est bien subtil, mes pères, et je ne sais si personne en voit la raison. Apprenons-la donc de lui. « Parce, dit ce grand controversiste, qu'il ne croit « donc pas le sacrifice de la messe. Car c'est celui- « là qui est le plus agréable à Dieu, de tous. » Que l'on dise maintenant que les jésuites ne savent pas raisonner. Ils le savent de telle sorte, qu'ils rendront hérétique tout ce qu'ils voudront, et même l'Écriture sainte. Car ne serait-ce pas une hérésie de dire, comme fait l'Ecclésiastique : « Il n'y a rien de « pire que d'aimer l'argent, *nihil est iniquius quàm* « *amare pecuniam ;* » comme si les adultères, les homicides et l'idolâtrie n'étaient pas de plus grands crimes? Et à qui n'arrive-t-il point de dire à toute heure des choses semblables; et que, par exemple, le sacrifice d'un cœur contrit et humilié est le plus agréable aux yeux de Dieu; parce qu'en ces discours on ne pense qu'à comparer quelques vertus intérieures les unes aux autres, et non pas au sacrifiee de la messe, qui est d'un ordre tout différent et infiniment plus relevé? N'êtes-vous donc pas ridicules, mes pères? et faut-il, pour achever de vous confondre, que je vous représente les termes de cette même lettre où M. de Saint-Cyran parle du sacrifice de la messe comme du *plus excellent* de tous, en disant : « Qu'on offre à Dieu tous les jours et en tous lieux « le sacrifice du corps de son fils, qui n'a point « trouvé DE PLUS EXCELLENT MOYEN que celui-là « pour honorer son père? » Et ensuite : « Que Jé- « sus-Christ nous a obligés de prendre en mourant « son corps sacrifié, pour rendre plus agréable à « Dieu le sacrifice du nôtre, et pour se joindre à

« nous lorsque nous mourons, afin de nous fortifier « en sanctifiant par sa présence le dernier sacrifice « que nous faisons à Dieu de notre vie et de notre « corps. » Dissimulez tout cela, mes pères, et ne laissez pas de dire qu'il détournait de communier à la mort, comme vous faites, page 33, et qu'il ne croyait pas le sacrifice de la messe : car rien n'est trop hardi pour des calomniateurs de profession.

Votre seconde preuve en est un grand témoignage. Pour rendre calviniste feu M. de Saint-Cyran, à qui vous attribuez le livre de *Petrus Aurelius*, vous vous servez d'un passage où Aurelius explique, page 89, de quelle manière l'Église se conduit à l'égard des prêtres, et même des évêques qu'elle veut déposer ou dégrader. « L'Église, dit-il, ne pouvant « pas leur ôter la puissance de l'ordre, parce que le « caractère est ineffaçable, elle fait ce qui est en « elle ; elle ôte de sa mémoire ce caractère qu'elle « ne peut ôter de l'âme de ceux qui l'ont reçu : elle « les considère comme s'ils n'étaient plus prêtres ou « évêques ; de sorte que, selon le langage ordinaire « de l'Église, on peut dire qu'ils ne le sont plus, « quoiqu'ils le soient toujours quant au caractère : « *Ob indelebilitatem characteris.* » Vous voyez, mes pères, que cet auteur, approuvé par trois assemblées générales du clergé de France, dit clairement que le caractère de la prêtrise est ineffaçable, et cependant vous lui faites dire tout au contraire, en ce lieu même, « que le caractère de la prêtrise n'est « pas ineffaçable. » Voilà une insigne calomnie, c'est-à-dire, selon vous, un petit péché véniel. Car ce livre vous avait fait tort, ayant réfuté les hérésies de vos confrères d'Angleterre touchant l'autorité épiscopale. Mais voici une insigne extravagance. C'est qu'ayant faussement supposé que M. de Saint-

Cyran tient que ce caractère est effaçable, vous en concluez qu'il ne croit donc pas la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

N'attendez pas que je vous réponde là-dessus, mes pères. Si vous n'avez point de sens commun, je ne puis pas vous en donner. Tous ceux qui en ont se moqueront assez de vous, aussi-bien que de votre troisième preuve, qui est fondée sur ces paroles de la *fréq. Comm.*, 3e p., ch. 11 : « Que Dieu nous « donne dans l'Eucharistie LA MÊME VIANDE qu'aux « saints dans le ciel, sans qu'il y ait d'autre diffé- « rence, sinon qu'ici il nous en ôte la vue et le goût « sensible, réservant l'un et l'autre pour le ciel. » En vérité, mes pères, ces paroles expriment si naïvement le sens de l'Église, que j'oublie à toute heure par où vous vous y prenez pour en abuser. Car je n'y vois autre chose, sinon ce que le concile de Trente enseigne, sess. 13, c. 8, qu'il n'y a point d'autre différence entre Jésus-Christ dans l'Eucharistie et Jésus-Christ dans le ciel, sinon qu'il est ici voilé, et non pas là. M. Arnauld ne dit pas qu'il n'y a point d'autre différence en la manière de recevoir Jésus-Christ, mais seulement qu'il n'y en a point d'autre en Jésus-Christ que l'on reçoit. Et cependant vous voulez, contre toute raison, lui faire dire par ce passage qu'on ne mange non plus ici Jésus-Christ de bouche que dans le ciel : d'où vous concluez son hérésie.

Vous me faites pitié, mes pères. Faut-il vous expliquer cela davantage? Pourquoi confondez-vous cette nourriture divine avec la manière de la recevoir? il n'y a qu'une seule différence, comme je le viens de dire, dans cette nourriture sur la terre et dans le ciel, qui est qu'elle est ici cachée sous des voiles qui nous en ôtent la vue et le goût sensible : mais il y a plusieurs différences dans la manière de

la recevoir ici et là, dont la principale est que, comme dit M. Arnauld, 3e part., ch. 16, « il entre « ici dans la bouche et dans la poitrine, et des bons « et des méchants; » ce qui n'est pas dans le ciel.

Et si vous ignorez la raison de cette diversité, je vous dirai, mes pères, que la cause pour laquelle Dieu a établi ces différentes manières de recevoir une même viande, est la différence qui se trouve entre l'état des chrétiens en cette vie et celui des bienheureux dans le ciel. L'état des chrétiens, comme dit le cardinal Du Perron après les Pères, tient le milieu entre l'état des bienheureux et l'état des Juifs. Les bienheureux possèdent Jésus-Christ réellement, sans figure et sans voile. Les Juifs n'ont possédé de Jésus-Christ que les figures et les voiles, comme était la manne et l'agneau pascal : et les chrétiens possèdent Jésus-Christ dans l'Eucharistie véritablement et réellement, mais encore couvert de voiles. « Dieu, « dit saint Eucher, s'est fait trois tabernacles : la « synagogue, qui n'a eu que les ombres sans vérité ; « l'Église, qui a la vérité et les ombres ; et le ciel, « où il n'y a point d'ombres, mais la seule vérité. » Nous sortirions de l'état où nous sommes, qui est l'état de foi, que saint Paul oppose tant à la loi qu'à la claire vision, si nous ne possédions que les figures sans Jésus-Christ, parce que c'est le propre de la loi de n'avoir que l'ombre, et non la substance des choses. Et nous en sortirions encore, si nous le possédions visiblement; parce que la foi, comme dit le même apôtre, n'est point des choses qui se voient. Et ainsi l'Eucharistie est parfaitement proportionnée à notre état de foi, parce qu'elle enferme véritablement Jésus-Christ, mais voilé. De sorte que cet état serait détruit, si Jésus-Christ n'était pas réellement sous les espèces du pain et du vin, comme le prétendent les hérétiques : et il serait détruit en-

core, si nous le recevions à découvert comme dans le ciel; puisque ce serait confondre notre état, ou avec l'état du judaïsme, ou avec celui de la gloire.

Voilà, mes pères, la raison mystérieuse et divine de ce mystère tout divin. Voilà ce qui nous fait abhorrer les calvinistes, comme nous réduisant à la condition des Juifs; et ce qui nous fait aspirer à la gloire des bienheureux, qui nous donnera la pleine et éternelle jouissance de Jésus-Christ. Par où vous voyez qu'il y a plusieurs différences entre la manière dont il se communique aux chrétiens et aux bienheureux, et qu'entre autres on le reçoit ici de bouche, et non dans le ciel; mais qu'elles dépendent toutes de la seule différence qui est entre l'état de la foi où nous sommes et l'état de la claire vision où ils sont. Et c'est, mes pères, ce que M. Arnauld a dit si clairement en ces termes : « Qu'il faut qu'il « n'y ait point d'autre différence entre la pureté de « ceux qui reçoivent Jésus-Christ dans l'Eucharistie « et celle des bienheureux, qu'autant qu'il y en a « entre la foi et la claire vision de Dieu, de laquelle « seule dépend la différente manière dont on le « mange sur la terre et dans le ciel. » Vous devriez, mes pères, avoir révéré dans ces paroles ces saintes vérités au lieu de les corrompre pour y trouver une hérésie qui n'y fut jamais, et qui n'y saurait être; qui est qu'on ne mange Jésus-Christ que par la foi, et non par la bouche, comme le disent malicieusement vos pères Annat et Meynier, qui en font le capital de leur accusation.

Vous voilà donc bien mal en preuves, mes pères; et c'est pourquoi vous avez eu recours à un nouvel artifice, qui a été de falsifier le concile de Trente, afin de faire que M. Arnauld n'y fût pas conforme, tant vous avez de moyens de rendre le monde hérétique. C'est ce que fait le père Meynier en cinquante

endroits de son livre, et huit ou dix fois en la seule page 54, où il prétend que, pour s'exprimer en catholique, ce n'est pas assez de dire : Je crois que Jésus-Christ est présent réellement dans l'Eucharistie; mais qu'il faut dire : « Je crois, AVEC LE CON-« CILE, qu'il y est présent d'une vraie PRÉSENCE « LOCALE, ou localement. » Et sur cela il cite le concile, sess. 13, can. 3, can. 4, can. 6. Qui ne croirait, en voyant le mot de *présence locale* cité de trois canons d'un concile universel, qu'il y serait effectivement? Cela vous a pu servir avant ma quinzième lettre; mais à présent, mes pères, on ne s'y prend plus. On va voir le concile, et on trouve que vous êtes des imposteurs. Car ces termes de *présence locale, localement, localité,* n'y furent jamais. Et je vous déclare de plus, mes pères, qu'ils ne sont dans aucun autre lieu de ce concile, ni dans aucun père de l'Église. Je vous prie donc sur cela, mes pères, de dire si vous prétendez rendre suspects de calvinisme tous ceux qui n'ont point usé de ce terme? Si cela est, le concile de Trente en est suspect, et tous les saints pères sans exceptions. N'avez-vous point d'autre voie pour rendre M. Arnauld hérétique, sans offenser tant de gens qui ne vous ont point fait de mal, et entre autres saint Thomas, qui est un des plus grands défenseurs de l'Eucharistie, et qui s'est si peu servi de ce terme, qu'il l'a rejeté au contraire, 3 *p. quæst.* 76. a. 5, où il dit : *Nullo modo corpus Christi est in hoc sacramento localiter?* Qui êtes-vous donc, mes pères, pour imposer, de votre autorité, de nouveaux termes dont vous ordonnez de se servir pour bien exprimer sa foi? comme si la profession de foi dressée par les papes, selon l'ordre du concile, où ce terme ne se trouve point, était défectueuse, et laissait une ambiguité dans la créance des fidèles, que vous seuls eussiez découverte. Quelle témérité de

prescrire ces termes aux docteurs mêmes! Quelle fausseté de les imposer à des conciles généraux! Et quelle ignorance de ne savoir pas les difficultés que les saints les plus éclairés ont fait de les recevoir! *Rougissez*, mes pères, *de vos impostures ignorantes*, comme dit l'Écriture aux imposteurs ignorants comme vous : *De mendacio ineruditionis tuæ confundere*.

N'entreprenez donc plus de faire les maîtres; vous n'avez ni le caractère, ni la suffisance pour cela. Mais si vous voulez faire vos propositions plus modestement, on pourra les écouter. Car encore que ce mot de *présence locale* ait été rejeté par S. Thomas, comme vous avez vu, à cause que le corps de Jésus-Christ n'est pas en l'Eucharistie dans l'étendue ordinaire des corps en leur lieu, néanmoins ce terme a été reçu par quelques nouveaux auteurs de controverse, parce qu'ils entendent seulement par-là que le corps de Jésus-Christ est vraiment sous les espèces, lesquelles étant en un lieu particulier, le corps de Jésus-Christ y est aussi. Et en ce sens M. Arnauld ne fera point de difficulté de l'admettre, puisque M. de Saint-Cyran et lui ont déclaré tant de fois que Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est véritablement en un lieu particulier, et miraculeusement en plusieurs lieux à la fois. Ainsi tous vos raffinements tombent par terre, et vous n'avez pu donner la moindre apparence à une accusation qu'il n'eût été permis d'avancer qu'avec des preuves invincibles.

Mais à quoi sert, mes pères, d'opposer leur innocence à vos calomnies? Vous ne leur attribuez pas ces erreurs dans la créance qu'ils les soutiennent, mais dans la créance qu'ils vous nuisent. C'en est assez, selon votre théologie, pour les calomnier sans crime, et vous pouvez, sans confession ni péni-

tence, dire la messe en même temps que vous imputez à des prêtres qui la disent tous les jours de croire que c'est une pure idolâtrie : ce qui serait un si horrible sacrilége, que vous-mêmes avez fait pendre en effigie votre propre père Jarrige sur ce qu'il avait dit la messe *au temps où il était d'intelligence avec Genève.*

Je m'étonne donc, non pas de ce que vous leur imposez avec si peu de scrupule des crimes si grands et si faux, mais de ce que vous leur imposez avec si peu de prudence des crimes si peu vraisemblables. Car vous disposez bien des péchés à votre gré; mais pensez-vous disposer de même de la créance des hommes? En vérité, mes pères, s'il fallait que le soupçon de calvinisme tombât sur eux ou sur vous, je vous trouverais en mauvais termes. Leurs discours sont aussi catholiques que les vôtres; mais leur conduite confirme leur foi, et la vôtre la dément. Car, si vous croyez aussi-bien qu'eux que ce pain est réellement changé au corps de Jésus-Christ, pourquoi ne demandez-vous pas comme eux que le cœur de pierre et de glace de ceux à qui vous conseillez de s'en approcher soit sincèrement changé en un cœur de chair et d'amour? Si vous croyez que Jésus-Christ y est dans un état de mort, pour apprendre à ceux qui s'en approchent à mourir au monde, au péché et à eux-mêmes, pourquoi portez-vous à en approcher ceux en qui les vices et les passions criminelles sont encore toutes vivantes? Et comment jugez-vous dignes de manger le pain du ciel ceux qui ne le seraient pas de manger celui de la terre?

O grands vénérateurs de ce saint mystère, dont le zèle s'emploie à persécuter ceux qui l'honorent par tant de communions saintes, et à flatter ceux qui le déshonorent par tant de communions sacriléges!

Qu'il est digne de ces défenseurs d'un si pur et si adorable sacrifice de faire environner la table de Jésus-Christ de pécheurs envieillis tout sortant de leurs infamies et de placer au milieu d'eux un prêtre que son confesseur même envoie de ses impudicités à l'autel, pour y offrir, en la place de Jésus-Christ, cette victime toute sainte au Dieu de sainteté, et la porter de ses mains souillées en ces bouches toutes souillées! Ne sied-il pas bien à ceux qui pratiquent cette conduite *par toute la terre*, selon des maximes approuvées de leur propre général, d'imputer à l'auteur de la *Fréquente Communion* et aux Filles du Saint-Sacrement de ne pas croire le saint Sacrement?

Cependant cela ne leur suffit pas encore. Il faut, pour satisfaire leur passion, qu'ils les accusent enfin d'avoir renoncé à Jésus-Christ et à leur baptême. Ce ne sont pas là, mes pères, des contes en l'air comme les vôtres; ce sont les funestes emportements par où vous avez comblé la mesure de vos calomnies. Une si insigne fausseté n'eût pas été en des mains dignes de la soutenir, en demeurant en celles de votre bon ami Filleau par qui vous l'avez fait naître: votre Société se l'est attribuée ouvertement; et votre père Meynier vient de soutenir, *comme une vérité certaine*, que Port-Royal forme une cabale secrète depuis trente-cinq ans, dont M. de Saint-Cyran et M. d'Ypres ont été les chefs, « pour ruiner « le mystère de l'incarnation, faire passer l'évangile « pour une histoire apocryphe, exterminer la reli- « gion chrétienne, et élever le déisme sur les ruines « du christianisme. » Est-ce là tout, mes pères? Serez-vous satisfaits si l'on croit tout cela de ceux que vous haïssez? Votre animosité serait-elle enfin assouvie, si vous les aviez mis en horreur, non-seulement à tous ceux qui sont dans l'Église, par *l'in-*

telligence avec Genève, dont vous les accusez, mais encore à tous ceux qui croient en Jésus-Christ, quoique hors l'Église, par le *déisme* que vous leur imputez?

Mais à qui prétendez-vous persuader, sur votre seule parole, sans la moindre apparence de preuve, et avec toutes les contradictions imaginables, que des prêtres qui ne prêchent que la grace de Jésus-Christ, la pureté de l'évangile et les obligations du baptême, ont renoncé à leur baptême, à l'évangile et à Jésus-Christ? Qui le croira, mes pères? Le croyez-vous vous-mêmes, misérables que vous êtes? Et à quelle extrêmité êtes-vous réduits, puisqu'il faut nécessairement ou que vous prouviez qu'ils ne croient pas en Jésus-Christ, ou que vous passiez pour les plus abandonnés calomniateurs qui furent jamais! Prouvez-le donc, mes pères. Nommez *cet ecclésiastique de mérite,* que vous dites avoir assisté à cette assemblée de Bourg-Fontaine en 1621, et avoir découvert à votre Filleau le dessein qui y fut pris de détruire la religion chrétienne. Nommez ces six personnes que vous dites y avoir formé cette conspiration. Nommez *celui qui est désigné par ces lettres A. A.* que vous dites, pag. 15, *n'être pas Antoine Arnauld,* parce qu'il vous a convaincus qu'il n'avait alors que neuf ans, « mais un autre « que vous dites être encore en vie, et trop bon « ami de M. Arnauld pour lui être inconnu. » Vous le connaissez donc, mes pères; et par conséquent, si vous n'êtes vous-mêmes sans religion, vous êtes obligés de déférer cet impie au roi et au parlement, pour le faire punir comme il le méritait. Il faut parler, mes pères : il faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'être plus regardés que comme des menteurs indignes d'être jamais crus. C'est en cette manière que le bon père Valérien

nous a appris qu'il fallait *mettre à la gêne* et pousser à bout de tels imposteurs. Votre silence là-dessus sera une pleine et entière conviction de cette calomnie diabolique. Les plus aveugles de vos amis seront contraints d'avouer « que ce ne sera point un « effet de votre vertu, mais de votre impuissance ; » et d'admirer que vous ayez été si méchants que de l'étendre jusqu'aux religieuses de Port-Royal ; et de dire, comme vous faites, pag. 14, que *le Chapelet secret du saint Sacrement*, composé par l'une d'elles, a été le premier fruit de cette conspiration contre Jésus-Christ ; et dans la page 95, « qu'on « leur a inspiré toutes les détestables maximes de « cet écrit » qui est, selon vous, une instruction *de déisme*. On a déjà ruiné invinciblement vos impostures sur cet écrit, dans la défense de la censure de feu M. l'archevêque de Paris contre votre P. Brisacier. Vous n'avez rien à y repartir, et vous ne laissez pas d'en abuser encore d'une manière plus honteuse que jamais, pour attribuer à des filles d'une piété connue de tout le monde le comble de l'impiété. Cruels et lâches persécuteurs, faut-il donc que les cloîtres les plus retirés ne soient pas des asiles contre vos calomnies ! Pendant que ces saintes vierges adorent nuit et jour Jésus-Christ au saint Sacrement, selon leur Institution, vous ne cessez nuit et jour de publier qu'elles ne croient pas qu'il soit ni dans l'Eucharistie, ni même à la droite de son père, et vous les retranchez publiquement de l'Église, pendant qu'elles prient dans le secret pour vous et pour toute l'Église. Vous calomniez celles qui n'ont point d'oreilles pour vous ouïr, ni de bouche pour vous répondre. Mais Jésus-Christ, en qui elles sont cachées pour ne paraître qu'un jour avec lui, vous écoute et répond pour elles. On l'entend aujourd'hui cette voix sainte et terrible, qui

étonne la nature et qui console l'Église. Et je crains, mes pères, que ceux qui endurcissent leurs cœurs, et qui refusent avec opiniâtreté de l'ouïr quand il parle en Dieu, ne soient forcés de l'ouïr avec effroi quand il leur parlera en juge.

Car enfin, mes pères, quel compte lui pourrez-vous rendre de tant de calomnies, lorsqu'il les examinera, non sur les fantaisies de vos pères Dicastillus, Gans et Pennalossa, qui les excusent, mais sur les règles de sa vérité éternelle et sur les saintes ordonnances de son Église, qui, bien loin d'excuser ce crime, l'abhorre tellement, qu'elle l'a puni de même qu'un homicide volontaire? Car elle a différé aux calomniateurs, aussi-bien qu'aux meurtriers, la communion jusqu'à la mort, par le 1er et 2e concile d'Arles. Le concile de Latran a jugé indignes de l'état ecclésiastique ceux qui en ont été convaincus, quoiqu'ils s'en fussent corrigés. Les papes ont même menacé ceux qui auraient calomnié des évêques, des prêtres, ou des diacres, de ne leur point donner la communion à la mort. Et les auteurs d'un écrit diffamatoire, qui ne peuvent prouver ce qu'ils ont avancé, sont condamnés par le pape Adrien *à être fouettés*, mes révérends pères, *flagellentur* : tant l'Église a toujours été éloignée des erreurs de votre Société si corrompue qu'elle excuse d'aussi grands crimes que la calomnie, pour les commettre elle-même avec plus de liberté.

Certainement, mes pères, vous seriez capables de produire par-là beaucoup de maux, si Dieu n'avait permis que vous ayez fourni vous-mêmes les moyens de les empêcher, et de rendre toutes vos impostures sans effet. Car il ne faut que publier cette étrange maxime qui les exempte de crime, pour vous ôter toute créance. La calomnie est inutile, si elle n'est jointe à une grande réputation

de sincérité. Un médisant ne peut réussir, s'il n'est en estime d'abhorrer la médisance, comme un crime dont il est incapable. Et ainsi, mes pères, votre propre principe vous trahit. Vous l'avez établi pour assurer votre conscience. Car vous vouliez médire sans être damnés, et être *de ces saints et pieux calomniateurs* dont parle saint Athanase. Vous avez donc embrassé, pour vous sauver de l'enfer, cette maxime, qui vous en sauve sur la foi de vos docteurs : mais cette maxime même, qui vous garantit, selon eux, des maux que vous craignez en l'autre vie, vous ôte en celle-ci l'utilité que vous en espériez : de sorte qu'en pensant éviter le vice de la médisance, vous en avez perdu le fruit : tant le mal est contraire à soi-même, et tant il s'embarrasse et se détruit par sa propre malice.

Vous calomnieriez donc plus utilement pour vous, en faisant profession de dire avec saint Paul que les simples médisants, *maledici,* sont indignes de voir Dieu; puisqu'au moins vos médisances en seraient plutôt crues : quoiqu'à la vérité vous vous condamneriez vous-mêmes. Mais, en disant, comme vous faites, que la calomnie contre vos ennemis n'est pas un crime, vos médisances ne seront point crues, et vous ne laisserez pas de vous damner. Car il est certain, mes pères, et que vos auteurs graves n'anéantiront pas la justice de Dieu, et que vous ne pouviez donner une preuve plus certaine que vous n'êtes pas dans la vérité, qu'en recourant au mensonge. Si la vérité était pour vous, elle combattrait pour vous, elle vaincrait pour vous; et, quelques ennemis que vous eussiez, *la vérité vous en délivrerait,* selon sa promesse. Vous n'avez recours au mensonge que pour soutenir les erreurs dont vous flattez les pécheurs du monde, et pour appuyer les calomnies dont vous opprimez les personnes de piété qui

s'y opposent. La vérité étant contraire à vos fins, il a fallu mettre *votre confiance au mensonge,* comme dit un prophète. Vous avez dit : « Les malheurs qui « affligent les hommes ne viendront pas jusques à « nous : car nous avons espéré au mensonge, et le « mensonge nous protégera. » Mais que leur répond le prophète ? « D'autant, dit-il, que vous avez mis « votre espérance en la calomnie et au tumulte, « *sperastis in calumnia et in tumultu,* cette ini- « quité vous sera imputée, et votre ruine sera sem- « blable à celle d'une haute muraille qui tombe « d'une chute imprévue, et à celle d'un vaisseau de « terre qu'on brise et qu'on écrase en toutes ses « parties, par un effort si puissant et si universel, « qu'il n'en restera pas un test avec lequel on puisse « puiser un peu d'eau, ou porter un peu de feu : » parce que (comme dit un autre prophète) « vous « avez affligé le cœur du juste, que je n'ai point « affligé moi-même ; et vous avez flatté et fortifié la « malice des impies. Je retirerai donc mon peuple « de vos mains, et je ferai connaître que je suis « leur Seigneur et le vôtre. »

Oui, mes pères, il faut espérer que si vous ne changez d'esprit, Dieu retirera de vos mains ceux que vous trompez depuis si long-temps, soit en les laissant dans leurs désordres par votre mauvaise conduite, soit en les empoisonnant par vos médisances. Il fera concevoir aux uns que les fausses règles de vos casuistes ne les mettront point à couvert de sa colère ; et il imprimera dans l'esprit des autres la juste crainte de se perdre en vous écoutant et en ajoutant foi à vos impostures ; comme vous vous perdez vous-mêmes en les inventant et en les semant dans le monde. Car il ne s'y faut pas tromper : on ne se moque point de Dieu, et on ne viole point impunément le commandement qu'il nous a

fait dans l'évangile, de ne point condamner notre prochain sans être bien assuré qu'il est coupable. Et ainsi, quelque profession de piété que fassent ceux qui se rendent faciles à recevoir vos mensonges, et sous quelque prétexte de dévotion qu'ils le fassent, ils doivent appréhender d'être exclus du royaume de Dieu pour ce seul crime, d'avoir imputé d'aussi grands crimes que l'hérésie et le schisme à des prêtres catholiques et à de saintes religieuses, sans autres preuves que des impostures aussi grossières que les vôtres. « Le démon, dit M. de Genève, est sur la « langue de celui qui médit, et dans l'oreille de ce- « lui qui l'écoute. Et la médisance, dit saint Bernard, « *Serm.* 24, *in cant.*, est un poison qui éteint la « charité en l'un et en l'autre. De sorte qu'une seule « calomnie peut être mortelle à un infinité d'âmes, « puisqu'elle tue non-seulement ceux qui la pu- « blient, mais encore tous ceux qui ne la rejettent « pas. »

Mes révérends pères, mes lettres n'avaient pas accoutumé de se suivre de si près, ni d'être si étendues. Le peu de temps que j'ai eu a été cause de l'un et de l'autre. Je n'ai fait celle-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. La raison qui m'a obligé de me hâter vous est mieux connue qu'à moi. Vos réponses vous réussissaient mal. Vous avez bien fait de changer de méthode; mais je ne sais si vous avez bien choisi, et si le monde ne dira pas que vous avez eu peur des bénédictins.

Je viens d'apprendre que celui que tout le monde faisait auteur de vos apologies les désavoue, et se fâche qu'on les lui attribue. Il a raison, et j'ai eu tort de l'en avoir soupçonné. Car, quelque assu-

rance qu'on m'en eût donnée, je devais penser qu'il avait trop de jugement pour croire vos impostures, et trop d'honneur pour les publier sans les croire. Il y a peu de gens du monde capables de ces excès qui vous sont propres, et qui marquent trop votre caractère, pour me rendre excusable de ne vous y avoir pas reconnus. Le bruit commun m'avait emporté. Mais cette excuse, qui serait trop bonne pour vous, n'est pas suffisante pour moi, qui fais profession de ne rien dire sans preuve certaine, et qui n'en ai dit aucune que celle-là. Je m'en repens, je la désavoue, et je souhaite que vous profitiez de mon exemple.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

ÉCRITE AU R. P. ANNAT, JÉSUITE.

On fait voir, en levant l'équivoque du sens de Jansénius, qu'il n'y a aucune hérésie dans l'Église. On montre par le consentement unanime de tous les théologiens, et principalement des jésuites, que l'autorité des papes et des conciles œcuméniques n'est point infaillible dans les questions de fait.

Du 23 janvier 1657.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre procédé m'avait fait croire que vous désiriez que nous demeurassions en repos de part et d'autre, et je m'y étais disposé. Mais vous avez depuis produit tant d'écrits en peu de temps, qu'il paraît bien qu'une paix n'est guère assurée quand elle dépend du silence des jésuites. Je ne sais si cette rupture vous sera fort avantageuse; mais, pour moi, je ne suis pas fâché qu'elle me donne le moyen de détruire ce reproche ordinaire d'hérésie dont vous remplissez tous vos livres.

Il est temps que j'arrête, une fois pour toutes, cette hardiesse que vous prenez de me traiter d'hérétique, qui s'augmente tous les jours. Vous le faites dans ce livre que vous venez de publier d'une manière qui ne se peut plus souffrir, et qui me rendrait enfin suspect, si je ne vous y répondais comme le mérite un reproche de cette nature. J'avais méprisé cette in-

jure dans les écrits de vos confrères, aussi bien qu'une infinité d'autres qu'ils y mêlent indifféremment. Ma quinzième lettre y avait assez répondu, mais vous en parlez maintenant d'un autre air, vous en faites sérieusement le capital de votre défense; c'est presque la seule chose que vous y employez. Car vous dites « que, pour toute réponse à mes « quinze lettres, il suffit de dire quinze fois que je « suis hérétique, et qu'étant déclaré tel, je ne mérite « aucune créance. » Enfin vous ne mettez pas mon apostasie en question, et vous la supposez comme un principe ferme, sur lequel vous bâtissez hardiment. C'est donc tout de bon, mon père, que vous me traitez d'hérétique; et c'est aussi tout de bon que je vous y vas répondre.

Vous savez bien, mon père, que cette accusation est si importante, que c'est une témérité insupportable de l'avancer, si l'on n'a pas de quoi la prouver. Je vous demande quelles preuves vous en avez. Quand m'a-t-on vu à Charenton? Quand ai-je manqué à la messe et aux devoirs des chrétiens à leur paroisse? Quand ai-je fait quelque action d'union avec les hérétiques, ou de schisme avec l'Église? Quel concile ai-je contredit? Quelle constitution de pape ai-je violée? Il faut répondre, mon père, ou...... Vous m'entendez bien. Et que répondez-vous? Je prie tout le monde de l'observer. Vous supposez premièrement « que celui qui écrit les « lettres est de Port-Royal. » Vous dites ensuite « que le Port-Royal est déclaré hérétique; » d'où vous concluez « que celui qui écrit les lettres est dé-« claré hérétique. » Ce n'est donc pas sur moi, mon père, que tombe le fort de cette accusation, mais sur le Port-Royal; et vous ne m'en chargez que parce que vous supposez que j'en suis. Ainsi je n'aurai pas grande peine à m'en défendre, puisque je n'ai qu'à

vous dire que je n'en suis pas, et à vous renvoyer à mes lettres, où j'ai dit « que je suis seul, » et en propres termes, « que je ne suis point de Port-« Royal, » comme j'ai fait dans la seizième qui a précédé votre livre.

Prouvez donc d'une autre manière que je suis hérétique, ou tout le monde reconnaîtra votre impuissance. Prouvez par mes écrits que je ne reçois pas la constitution. Ils ne sont pas en si grand nombre ; il n'y a que seize lettres à examiner, où je vous défie, et vous, et toute la terre, d'en produire la moindre marque. Mais je vous y ferai bien voir le contraire. Car, quand j'ai dit, par exemple, dans la quatorzième : « Qu'en tuant, selon vos maximes, ses frères « en péché mortel, on damne ceux pour qui Jésus-« Christ est mort, » n'ai-je pas visiblement reconnu que Jésus-Christ est mort pour ces damnés, et « qu'ainsi il est faux qu'il ne soit mort que pour « les seuls prédestinés, » ce qui est condamné dans la cinquième proposition? Il est donc sûr, mon père, que je n'ai rien dit pour soutenir ces propositions impies, que je déteste de tout mon cœur. Et quand le Port-Royal les tiendrait, je vous déclare que vous n'en pouvez rien conclure contre moi, parce que, grâces à Dieu, je n'ai d'attache sur la terre qu'à la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, et dans la communion avec le pape son souverain chef, hors de laquelle je suis très-persuadé qu'il n'y a point de salut.

Que ferez-vous à une personne qui parle de cette sorte, et par où m'attaquerez-vous, puisque ni mes discours ni mes écrits ne donnent aucun prétexte à vos accusations d'hérésie, et que je trouve ma sûreté contre vos menaces dans l'obscurité qui me couvre? Vous vous sentez frappé par une main invisible, qui

rend vos égarements visibles à toute la terre; et vous essayez en vain de m'attaquer en la personne de ceux auxquels vous me croyez uni. Je ne vous crains ni pour moi, ni pour aucun autre, n'étant attaché ni à quelque communauté, ni à quelque particulier que ce soit. Tout le crédit que vous pouvez avoir est inutile à mon égard. Je n'espère rien du monde, je n'en appréhende rien, je n'en veux rien; je n'ai besoin, par la grace de Dieu, ni du bien, ni de l'autorité de personne. Ainsi, mon père, j'échappe à toutes vos prises. Vous ne me sauriez prendre de quelque côté que vous le tentiez. Vous pouvez bien toucher le Port-Royal, mais non pas moi. On a bien délogé des gens de Sorbonne, mais cela ne me déloge pas de chez moi. Vous pouvez bien préparer des violences contre des prêtres et des docteurs, mais non pas contre moi, qui n'ai point ces qualités. Et ainsi peut-être n'eûtes-vous jamais affaire à une personne qui fût si hors de vos atteintes et si propre à combattre vos erreurs, étant libre, sans engagement, sans attachement, sans liaison, sans relation, sans affaires; assez instruit de vos maximes, et bien résolu de les pousser autant que je croirai que Dieu m'y engagera, sans qu'aucune considération humaine puisse arrêter ni ralentir mes poursuites.

A quoi vous sert-il donc, mon père, lorsque vous ne pouvez rien contre moi, de publier tant de calomnies contre des personnes qui ne sont point mêlées dans nos différends, comme font tous vos pères ? Vous n'échapperez pas par ces fuites; vous sentirez la force de la vérité que je vous oppose. Je vous dis que vous anéantissez la morale chrétienne en la séparant de l'amour de Dieu, dont vous dispensez les hommes; et vous me parlez de *la mort du père Mester,* que je n'ai vu de ma vie. Je vous dis que vos auteurs permettent de tuer pour une pomme,

quand il est honteux de la laisser perdre : et vous me dites « qu'on a ouvert un tronc à saint Merri. » Que voulez-vous dire de même, de me prendre tous les jours à partie sur le livre *de la Sainte-Virginité*, fait par un père de l'Oratoire que je ne vis jamais, non plus que son livre? Je vous admire, mon père, de considérer ainsi tous ceux qui vous sont contraires comme une seule personne. Votre haine les embrasse tous ensemble, et en forme comme un corps de réprouvés, dont vous voulez que chacun réponde pour tous les autres.

Il y a bien de la différence entre les jésuites et ceux qui les combattent. Vous composez véritablement un corps uni sous un seul chef; et vos règles, comme je l'ai fait voir, vous défendent de rien imprimer sans l'aveu de vos supérieurs, qui sont rendus responsables des erreurs de tous les particuliers, « sans qu'ils puissent s'excuser en disant qu'ils « n'ont pas remarqué les erreurs qui y sont ensei- « gnées, parce qu'ils les doivent remarquer » selon vos ordonnances, et selon les lettres de vos généraux Aquaviva, Vitelleschi, etc. C'est donc avec raison qu'on vous reproche les égarements de vos confrères, qui se trouvent dans leurs ouvrages approuvés par vos supérieurs et par les théologiens de votre Compagnie. Mais, quant à moi, mon père, il en faut juger autrement. Je n'ai pas souscrit le livre *de la Sainte-Virginité*. On ouvrirait tous les troncs de Paris sans que j'en fusse moins catholique. Et enfin je vous déclare hautement et nettement que personne ne répond de mes lettres que moi, et que je ne réponds de rien que de mes lettres.

Je pourrais en demeurer là, mon père, sans parler de ces autres personnes que vous traitez d'hérétiques pour me comprendre dans cette accusation. Mais comme j'en suis l'occasion, je me trouve en-

gagé en quelque sorte à me servir de cette même occasion pour en tirer trois avantages; car c'en est un bien considérable de faire paraître l'innocence de tant de personnes calomniées. C'en est un autre, et bien propre à mon sujet, de montrer toujours les artifices de votre politique dans cette accusation. Mais celui que j'estime le plus, est que j'apprendrai par-là à tout le monde la fausseté de ce bruit scandaleux que vous semez de tous côtés, « que l'Eglise « est divisée par une nouvelle hérésie. » Et comme vous abusez d'une infinité de personnes en leur faisant accroire que les points sur lesquels vous essayez d'exciter un si grand orage sont essentiels à la foi, je trouve d'une extrême importance de détruire ces fausses impressions, et d'expliquer ici nettement en quoi ils consistent, pour montrer qu'en effet il n'y a point d'hérétiques dans l'Eglise.

Car n'est-il pas vrai que, si l'on demande en quoi consiste l'hérésie de ceux que vous appelez jansénistes, on répondra incontinent que c'est en ce que ces gens-là disent « que les commandements de « Dieu sont impossibles : qu'on ne peut résister à la « grace, et qu'on n'a pas la liberté de faire le bien et « le mal : que Jésus-Christ n'est pas mort pour « tous les hommes, mais seulement pour les prédes- « tinés; et enfin qu'ils soutiennent les cinq proposi- « tions condamnées par le pape? » Ne faites-vous pas entendre que c'est pour ce sujet que vous persécutez vos adversaires? N'est-ce pas ce que vous dites dans vos livres, dans vos entretiens, dans vos catéchismes, comme vous fîtes encore, les fêtes de Noël à Saint-Louis, en demandant à une de vos petites bergères : « Pour qui est venu Jésus-Christ, « ma fille? — Pour tous les hommes, mon père. — « Et quoi, ma fille! vous n'êtes donc pas de ces « nouveaux hérétiques qui disent qu'il n'est venu

« que pour les prédestinés ? » Les enfants vous croient là-dessus, et plusieurs autres aussi ; car vous les entretenez de ces mêmes fables dans vos sermons, comme votre père Crasset à Orléans, qui en a été interdit. Et je vous avoue que je vous ai cru aussi autrefois. Vous m'aviez donné cette même idée de toutes ces personnes-là. De sorte que, lorsque vous les pressiez sur ces propositions, j'observais avec attention quelle serait leur réponse ; et j'étais fort disposé à ne les voir jamais, s'ils n'eussent déclaré qu'ils y renonçaient comme à des impiétés visibles. Mais ils le firent bien hautement. Car M. de Sainte-Beuve, professeur du roi en Sorbonne, censura dans ses écrits publics ces cinq propositions long-temps avant le pape ; et ces docteurs firent paraître plusieurs écrits, et entre autres celui *de la grace victorieuse* qu'ils produisirent en même temps, où ils rejettent ces propositions, et comme hérétiques, et comme étrangères. Car ils disent, dans la préface, « que ce sont des propositions hérétiques « et luthériennes, fabriquées et forgées à plaisir, qui « ne se trouvent ni dans Jansenius, ni dans ses dé- « fenseurs ; » ce sont leurs termes. Ils se plaignent de ce qu'on les leur attribue, et vous adressent pour cela ces paroles de saint Prosper, le premier disciple de saint Augustin, leur maître, à qui les semi-pélagiens de France en imputèrent de pareilles pour le rendre odieux. « Il y a, dit ce saint, des « personnes qui ont une passion si aveugle de nous « décrier, qu'ils en ont pris un moyen qui ruine « leur propre réputation. Car ils ont fabriqué à « dessein de certaines propositions pleines d'im- « piétés et de blasphèmes, qu'ils envoient de tous « côtés pour faire croire que nous les soutenons au « même sens qu'ils ont exprimé par leur écrit. « Mais on verra par cette réponse, et notre inno-

« cence, et la malice de ceux qui nous ont imputé « ces impiétés, dont ils sont les uniques inven- « teurs. »

En vérité, mon père, lorsque je les ouïs parler de la sorte avant la constitution; quand je vis qu'ils la reçurent ensuite avec tout ce qui se peut de respect; qu'ils offrirent de la souscrire, et que M. Arnauld eut déclaré tout cela, plus fortement que je ne le puis rapporter, dans toute sa seconde lettre, j'eusse cru péché de douter de leur foi. Et en effet, ceux qui avaient voulu refuser l'absolution à leurs amis avant la lettre de M. Arnauld, ont déclaré depuis qu'après qu'il avait si nettement condamné ces erreurs qu'on lui imputait, il n'y avait aucune raison de le retrancher ni lui, ni ses amis, de l'Église. Mais vous n'en avez pas usé de même. Et c'est sur quoi je commençai à me défier que vous agissiez avec passion.

Car, au lieu que vous les aviez menacés de leur faire signer cette constitution, quand vous pensiez qu'ils y résisteraient, lorsque vous vîtes qu'ils s'y portaient d'eux-mêmes, vous n'en parlâtes plus. Et quoiqu'il semblât que vous dussiez après cela être satisfait de leur conduite, vous ne laissâtes pas de les traiter encore d'hérétiques; « parce, disiez-vous, « que leur cœur démentait leur main, et qu'ils « étaient catholiques extérieurement, et hérétiques « intérieurement, » comme vous-même l'avez dit dans votre *Rép. à quelques demandes*, p. 27 et 47.

Que ce procédé me parut étrange, mon père! Car de qui n'en peut-on pas dire autant? Et quel trouble n'exciterait-on point par ce prétexte! « Si l'on re- « fuse, dit saint Grégoire pape, de croire la confes- « sion de foi de ceux qui la donnent conforme aux « sentiments de l'Église, on remet en doute la foi « de toutes les personnes catholiques. » *Regist. l. 5,*

ep. 15. Je craignis donc, mon père, « que votre des-« sein ne fût de rendre ces personnes hérétiques sans « qu'ils le fussent, » comme parle le même pape sur une dispute pareille de son temps ; « parce, dit-il, « que ce n'est pas s'opposer aux hérésies, mais c'est « faire une hérésie que de refuser de croire ceux qui « par leur confession témoignent d'être dans la « véritable foi : *Hoc non est hæresim purgare, sed* « *facere. Ep.* 16. » Mais je connus en vérité qu'il n'y avait point en effet d'hérétiques dans l'Église, quand je vis qu'ils s'étaient si bien justifiés de toutes ces hérésies, que vous ne pûtes plus les accuser d'aucune erreur contre la foi, et que vous fûtes réduit à les entreprendre seulement sur des questions de fait touchant Jansenius, qui ne pouvaient être matière d'hérésie. Car vous les voulûtes obliger à reconnaître « que ces propositions étaient dans Jansenius, mot « à mot, toutes, et en propres termes, » comme vous l'écrivîtes encore vous-même : *Singulares, individuæ, totidem verbis apud Jansenium contentæ*, dans vos *Cavilli*, p. 39.

Dès-lors votre dispute commença à me devenir indifférente. Quand je croyais que vous disputiez de la vérité ou de la fausseté des propositions, je vous écoutais avec attention, car cela touchait la foi : mais quand je vis que vous ne disputiez plus que pour savoir si elles étaient *mot à mot* dans Jansenius ou non, comme la religion n'y était plus intéressée, je ne m'y intéressais plus aussi. Ce n'est pas qu'il n'y eût bien de l'apparence que vous disiez vrai : car de dire que des paroles sont *mot à mot* dans un auteur, c'est à quoi l'on ne peut se méprendre. Aussi je ne m'étonne pas que tant de personnes, et en France et à Rome, aient cru sur une expression si peu suspecte que Jansenius les avait enseignées en effet. Et c'est pourquoi je ne fus pas peu surpris d'apprendre que

ce même point de fait, que vous aviez proposé comme si certain et si important, était faux, et qu'on vous défia de citer les pages de Jansenius où vous aviez trouvé ces propositions *mot à mot,* sans que vous l'ayez jamais pu faire.

Je rapporte toute cette suite, parce qu'il me semble que cela découvre assez l'esprit de votre Société en toute cette affaire, et qu'on admirera de voir que, malgré tout ce que je viens de dire, vous n'ayez pas cessé de publier qu'ils étaient toujours hérétiques. Mais vous avez seulement changé leur hérésie selon le temps. Car, à mesure qu'ils se justifiaient de l'une, vos pères en substituaient une autre, afin qu'ils n'en fussent jamais exempts. Ainsi, en 1653, leur hérésie était sur la qualité des propositions. Ensuite elle fut sur le *mot à mot.* Depuis vous la mîtes dans le cœur. Mais aujourd'hui on ne parle plus de tout cela, et l'on veut qu'ils soient hérétiques, s'ils ne signent « que le sens de la doctrine de Jansenius se trouve « dans le sens de ces cinq propositions. »

Voilà le sujet de votre dispute présente. Il ne vous suffit pas qu'ils condamnent les cinq propositions, et encore tout ce qu'il y aurait dans Jansenius qui pourrait y être conforme et contraire à saint Augustin; car ils font tout cela. De sorte qu'il n'est pas question de savoir, par exemple, « si Jésus-Christ n'est mort « que pour les prédestinés, » ils condamnent cela aussi bien que vous; mais si Jansenius est de ce sentiment-là ou non. Et c'est sur quoi je vous déclare plus que jamais que votre dispute me touche peu, comme elle touche peu l'Église. Car, encore que je ne sois pas docteur non plus que vous, mon père, je vois bien néanmoins qu'il n'y va point de la foi; puisqu'il n'est question que de savoir quel est le sens de Jansenius. S'ils croyaient que sa doctrine fût conforme au sens propre et littéral de ces proposi-

tions, ils la condamneraient ; et ils ne refusent de le faire que parce qu'ils sont persuadés qu'elle en est bien différente : ainsi quand ils l'entendraient mal, ils ne seraient pas hérétiques, puisqu'ils ne l'entendent qu'en un sens catholique.

Et pour expliquer cela par un exemple, je prendrai la diversité de sentiments qui fut entre saint Basile et saint Athanase, touchant les écrits de saint Denis d'Alexandrie, dans lesquels saint Basile, croyant trouver le sens d'Arius contre l'égalité du père et du fils, il les condamna comme hérétiques : mais saint Athanase, au contraire, y croyant trouver le véritable sens de l'Église, il les soutint comme catholiques. Pensez-vous donc, mon père, que saint Bazile, qui tenait ces écrits pour Ariens, eût droit de traiter saint Athanase d'hérétique, parce qu'il les défendait? Et quel sujet en eût-il eu, puisque ce n'était pas l'arianisme qu'Athanase défendait, mais la vérité de la foi qu'il pensait y être? Si ces deux saints fussent convenus du véritable sens de ces écrits, et qu'ils y eussent tous deux reconnu cette hérésie, sans doute saint Athanase n'eût pu les approuver sans hérésie : mais, comme ils étaient en différend touchant ce sens, saint Athanase était catholique en les soutenant, quand même il les eût mal entendus; puisque ce n'eût été qu'une erreur de fait, et qu'il ne défendait, dans cette doctrine, que la foi catholique qu'il y supposait.

Je vous en dis de même, mon père. Si vous conveniez du sens de Jansenius, et que vos adversaires fussent d'accord avec vous, qu'il tient, par exemple, *qu'on ne peut résister à la grace*, ceux qui refuseraient de le condamner seraient hérétiques. Mais lorsque vous disputez de son sens, et qu'ils croient que, selon sa doctrine, *on peut résister à la grace,* vous n'avez aucun sujet de les traiter d'hérétiques, quelque hérésie que vous lui attribuiez vous-même, puisqu'ils

condamnent le sens que vous y supposez, et que vous n'oseriez condamner le sens qu'ils y supposent. Si vous voulez donc les convaincre, montrez que le sens qu'ils attribuent à Jansenius est hérétique ; car alors ils le seront eux-mêmes. Mais comment le pourriez-vous faire, puisqu'il est constant, selon votre propre aveu, que celui qu'ils lui donnent n'est point condamné ?

Pour vous le montrer clairement, je prendrai pour principe ce que vous reconnaissez vous-même, « que la doctrine de la grace efficace n'a point été « condamnée, et que le pape n'y a point touché par « sa constitution. » Et en effet, quand il voulut juger des cinq propositions, le point de la grace efficace fut mis à couvert de toute censure. C'est ce qui paraît parfaitement par les avis des Consulteurs auxquels le pape les donna à examiner. J'ai ces avis entre mes mains, aussi-bien que plusieurs personnes dans Paris, et entre autres M. l'évêque de Montpellier, qui les apporta de Rome. On y voit que leurs opinions furent partagées ; et que les principaux d'entre eux, comme le maître du sacré palais, le commissaire du saint office, le général des augustins, et d'autres, croyant que ces propositions pouvaient être prises au sens de la grace efficace, furent d'avis qu'elles ne devaient point être censurées : au lieu que les autres, demeurant d'accord qu'elles n'eussent pas dû être condamnées si elles eussent eu ce sens, estimèrent qu'elles le devaient être ; parce que, selon ce qu'ils déclarent, leur sens propre et naturel en était très-éloigné. Et c'est pourquoi le pape les condamna, et tout le monde s'est rendu à son jugement.

Il est donc sûr, mon père, que la grace efficace n'a point été condamnée. Aussi est-elle si puissamment soutenue par saint Augustin, par saint Thomas et toute son école, par tant de papes et de conciles, et

par toute la tradition, que ce serait une impiété de la taxer d'hérésie. Or tous ceux que vous traitez d'hérétiques déclarent qu'ils ne trouvent autre chose dans Jansenius que cette doctrine de la grace efficace. Et c'est la seule chose qu'ils ont soutenue dans Rome. Vous-même l'avez reconnu, *Cavill.*, p. 35, où vous avez déclaré « qu'en parlant devant le pape, ils ne « dirent aucun mot des propositions, *ne verbum* « *quidem*, et qu'ils employèrent tout le temps à « parler de la grace efficace. » Et ainsi, soit qu'ils se trompent ou non dans cette supposition, il est au moins sans doute que le sens qu'ils supposent n'est point hérétique, et que par conséquent ils ne le sont point. Car, pour dire la chose en deux mots, ou Jansenius n'a enseigné que la grace efficace, et en ce cas il n'a point d'erreurs; ou il a enseigné autre chose, et en ce cas il n'a point de défenseurs. Toute la question est donc de savoir si Jansenius a enseigné en effet autre chose que la grace efficace; et si l'on trouve que oui, vous aurez la gloire de l'avoir mieux entendu, mais ils n'auront point le malheur d'avoir erré dans la foi.

Il faut donc louer Dieu, mon père, de ce qu'il n'y a point en effet d'hérésie dans l'Eglise, puisqu'il ne s'agit en cela que d'un point de fait qui n'en peut former. Car l'Eglise décide les points de foi avec une autorité divine, et elle retranche de son corps tous ceux qui refusent de les recevoir. Mais elle n'en use pas de même pour les choses de fait. Et la raison en est que notre salut est attaché à la foi qui nous a été révélée, et qui se conserve dans l'Église par la tradition; mais qu'il ne dépend point des autres faits particuliers qui n'ont point été révélés de Dieu. Ainsi on est obligé de croire que les commandements de Dieu ne sont pas impossibles; mais on n'est pas obligé de savoir ce que Jansenius a enseigné sur ce sujet.

C'est pourquoi Dieu conduit l'Église dans la détermination des points de la foi, par l'assistance de son esprit qui ne peut errer; au lieu que, dans les choses de fait, il a laissé agir par les sens et par la raison, qui en sont naturellement les juges. Car il n'y a que Dieu qui ait pu instruire l'Église de la foi : mais il n'y a qu'à lire Jansenius pour savoir si des propositions sont dans son livre. Et de là vient que c'est une hérésie de résister aux décisions de foi, parce que c'est opposer son esprit propre à l'esprit de Dieu. Mais ce n'est pas une hérésie, quoique ce puisse être une témérité, que de ne pas croire certains faits particuliers, parce que ce n'est qu'opposer la raison, qui peut être claire, à une autorité qui est grande, mais qui en cela n'est pas infaillible.

C'est ce que tous les théologiens reconnaissent, comme il paraît par cette maxime du cardinal Bellarmin, de votre Société : « Les conciles généraux et « légitimes ne peuvent errer en définissant les « dogmes de foi; mais ils peuvent errer en des « questions de fait. » Et ailleurs : « Le pape, « comme pape, et même à la tête d'un concile uni- « versel, peut errer dans les controverses particu- « lières de fait, qui dépendent principalement de « l'information et du témoignage des hommes. » Et le cardinal Baronius de même : « Il faut se sou- « mettre entièrement aux décisions des conciles « dans les points de foi; mais pour ce qui concerne « les personnes et leurs écrits, les censures qui en « ont été faites ne se trouvent pas avoir été gardées « avec tant de rigueur, parce qu'il n'y a personne « à qui il ne puisse arriver d'y être trompé. » C'est aussi pour cette raison que M. l'archevêque de Toulouse a tiré cette règle des lettres de deux grands papes, saint Léon et Pélage II : « Que le propre « objet des conciles est la foi, et que tout ce qui

« s'y résout hors de la foi peut être revu et examiné « de nouveau; au lieu qu'on ne doit plus examiner « ce qui a été décidé en matière de foi; parce que, « comme dit Tertullien, la règle de la foi est seule « immobile et irrétractable. »

De là vient qu'au lieu qu'on n'a jamais vu les conciles généraux et légitimes contraires les uns aux autres dans les points de foi, « parce que, « comme dit M. de Toulouse, il n'est pas seule- « ment permis d'examiner de nouveau ce qui a été « déja décidé en matière de foi ; » on a vu quelquefois ces mêmes conciles opposés sur des points de fait où il s'agissait de l'intelligence du sens d'un auteur » « Parce que, » comme dit encore M. de Toulouse, après les papes qu'il cite, « tout ce qui se « résout dans les conciles hors de la foi peut être « revu et examiné de nouveau. » C'est ainsi que le quatrième et le cinquième concile paraissent contraires l'un à l'autre, en l'interprétation des mêmes auteurs : et la même chose arriva entre deux papes, sur une proposition de certains moines de Scythie. Car, après que le pape Hormisdas l'eut condamnée en l'entendant en un mauvais sens, le pape Jean II, son successeur, l'examinant de nouveau, et l'entendant en un bon sens, l'approuva et la déclara catholique. Diriez-vous, pour cela, qu'un de ces papes fut hérétique? Et ne faut-il donc pas avouer que, pourvu que l'on condamne le sens hérétique qu'un pape aurait supposé dans un écrit, on n'est pas hérétique pour ne pas condamner cet écrit, en le prenant en un sens qu'il est certain que le pape n'a pas condamné, puisque autrement l'un de ces deux papes serait tombé dans l'erreur?

J'ai voulu, mon père, vous accoutumer à ces contrariétés qui arrivent entre les catholiques sur des questions de fait touchant l'intelligence du sens

d'un auteur, en vous montrant sur cela un père de l'Église contre un autre, un pape contre un pape, et un concile contre un concile, pour vous mener de là à d'autres exemples d'une pareille opposition, mais plus disproportionnée. Car vous y verrez des conciles et des papes d'un côté, et des jésuites de l'autre, qui s'opposeront à leurs décisions touchant le sens d'un auteur, sans que vous accusiez vos confrères, je ne dis pas d'hérésie, mais non pas même de témérité.

Vous savez bien, mon père, que les écrits d'Origène furent condamnés par plusieurs conciles et plusieurs papes, et même par le cinquième concile général, comme contenant des hérésies, et entre autres celle « de la réconciliation des démons au « jour du jugement. » Croyez-vous sur cela qu'il soit d'une nécessité absolue, pour être catholique, de confesser qu'Origène a tenu en effet ces erreurs, et qu'il ne suffise pas de les condamner sans les lui attribuer? Si cela était, que deviendrait votre père Halloix, qui a soutenu la pureté de la foi d'Origène, aussi-bien que plusieurs autres catholiques qui ont entrepris la même chose, comme Pic de la Mirande, et Genebrard, docteur de Sorbonne? et n'est-il pas certain encore que ce même cinquième concile général condamna les écrits de Théodoret contre saint Cyrille, « comme impies, contraires à la vraie foi, « et contenant l'hérésie nestorienne? » Et cependant le père Sirmond, jésuite, n'a pas laissé de le défendre, et de dire dans la vie de ce père « que ces « mêmes écrits sont exempts de cette hérésie nesto- « rienne. »

Vous voyez donc, mon père, que, quand l'Église condamne des écrits, elle y suppose une erreur qu'elle y condamne, et alors il est de foi que cette erreur est condamnée; mais qu'il n'est pas de foi

que ces écrits contiennent en effet l'erreur que l'Église y suppose. Je crois que cela est assez prouvé; et ainsi je finirai ces exemples par celui du pape Honorius, dont l'histoire est si connue. On sait qu'au commencement du septième siècle l'Église étant troublée par l'hérésie des monothélites, ce pape, pour terminer ce différend, fit un décret qui semblait favoriser ces hérétiques, de sorte que plusieurs en furent scandalisés. Cela se passa néanmoins avec peu de bruit sous son pontificat : mais, cinquante ans après, l'Église étant assemblée dans le sixième concile général, où le pape Agathon présidait par ses légats, ce décret y fut déféré; et après avoir été lu et examiné, il fut condamné comme contenant l'hérésie des monothélites, et brûlé en cette qualité en pleine assemblée, avec les autres écrits de ces hérétiques. Et cette décision fut reçue avec tant de respect et d'uniformité dans toute l'Église, qu'elle fut confirmée ensuite par d'autres conciles généraux, et même par les papes Léon II, et Adrien II qui vivait deux cents ans après, sans que personne ait troublé ce consentement si universel et si paisible durant sept ou huit siècles. Cependant quelques auteurs de ces derniers temps, et entre autres le cardinal Bellarmin, n'ont pas cru se rendre hérétiques pour avoir soutenu contre tant de papes et de conciles que les écrits d'Honorius sont exempts de l'erreur qu'ils avaient déclaré y être; « Parce, dit-il, que, des conciles généraux « pouvant errer dans les questions de fait, on peut « dire en toute assurance que le sixième concile « s'est trompé en ce fait-là; et que, n'ayant pas « bien entendu le sens des lettres d'Honorius, il a « mis à tort ce pape au nombre des hérétiques. »

Remarquez donc bien, mon père, que ce n'est pas être hérétique de dire que le pape Honorius ne l'é-

tait pas, encore que plusieurs papes et plusieurs conciles l'eussent déclaré, et même après l'avoir examiné. Je viens donc maintenant à notre question, et je vous permets de faire votre cause aussi bonne que vous le pourrez. Que direz-vous, mon père, pour rendre vos adversaires hérétiques? Que le pape Innocent X a déclaré que « l'erreur des « cinq propositions est dans Jansénius? » Je vous laisse dire tout cela. Qu'en concluez-vous? « que « c'est être hérétique de ne pas reconnaître que « l'erreur des cinq propositions est dans Janse- « nius? » Que vous en semble-t-il, mon père? N'est-ce donc pas ici une question de fait, de même nature que les précédentes? Le pape a déclaré que l'erreur des cinq propositions est dans Jansenius, de même que ses prédécesseurs avaient déclaré que l'erreur des Nestoriens et des Monothélites était dans les écrits de Théodoret et d'Honorius. Sur quoi vos pères ont écrit qu'ils condamnent bien ces hérésies, mais qu'ils ne demeurent pas d'accord que ces auteurs les aient tenues : de même que vos adversaires disent aujourd'hui qu'ils condamnent bien ces cinq propositions, mais qu'ils ne sont pas d'accord que Jansenius les ait enseignées. En vérité, mon père, ces cas-là sont bien semblables; et, s'il s'y trouve quelque différence, il est aisé de voir combien elle est à l'avantage de la question présente, par la comparaison de plusieurs circonstances particulières qui sont visibles d'elles-mêmes, et que je ne m'arrête pas à rapporter. D'où vient donc, mon père, que dans une même cause vos pères sont catholiques et vos adversaires hérétiques? Et par quelle étrange exception les privez-vous d'une liberté que vous donnez à tout le reste des fidèles?

Que direz-vous sur cela, mon père? « Que le « pape a confirmé sa constitution par un bref? » Je

vous répondrai que deux conciles généraux et deux papes ont confirmé la condamnation des lettres d'Honorius. Mais quel fond prétendez-vous faire sur les paroles de ce bref, par lesquelles le pape déclare « qu'il a condamné la doctrine de Jansenius « dans ces cinq propositions? » Qu'est-ce que cela ajoute à la constitution, et que s'ensuit-il de là? sinon que, comme le sixième concile condamna la doctrine d'Honorius, parce qu'il croyait qu'elle était la même que celle des monothélites; de même le pape a dit qu'il a condamné la doctrine de Jansenius dans ces cinq propositions, parce qu'il a supposé qu'elle était la même que ces cinq propositions. Et comment ne l'eût-il pas cru? Votre Société ne publie autre chose; et vous-même, mon père, qui avez dit qu'elles y sont *mot à mot*, vous étiez à Rome au temps de la censure; car je vous rencontre partout. Se fût-il défié de la sincérité ou de la suffisance de tant de religieux graves? Et comment n'eût-il pas cru que la doctrine de Jansenius était la même que celle des cinq propositions, dans l'assurance que vous lui aviez donnée qu'elles étaient *mot à mot* de cet auteur? Il est donc visible, mon père, que, s'il se trouve que Jansenius ne les ait pas tenues, il ne faudra pas dire, comme vos pères ont fait dans leurs exemples, que le pape s'est trompé en ce point de fait, ce qu'il est toujours fâcheux de publier: mais il ne faudra que dire que vous avez trompé le pape; ce qui n'apporte plus de scandale, tant on vous connaît maintenant.

Ainsi, mon père, toute cette matière est bien éloignée de pouvoir former une hérésie. Mais comme vous voulez en faire une à quelque prix que ce soit, vous avez essayé de détourner la question du point de fait pour la mettre en un point de foi; et c'est ce que vous faites en cette sorte: « Le pape, dites-vous,

« déclare qu'il a condamné la doctrine de Jansenius « dans ces cinq propositions : donc il est de foi que « la doctrine de Jansenius touchant ces cinq pro- « positions est hérétique, telle qu'elle soit. » Voilà, mon père, un point de foi bien étrange, qu'une doctrine est hérétique telle qu'elle puisse être. Et quoi ! si, selon Jansenius, *on peut résister à la grace intérieure ;* et s'il est faux, selon lui, *que* Jésus-Christ *ne soit mort que pour les seuls prédestinés*, cela sera-t-il aussi condamné, parce que c'est sa doctrine? Sera-t-il vrai, dans la constitution du pape, *que l'on a la liberté de faire le bien et le mal?* et cela sera-t-il faux dans Jansenius ? Et par quelle fatalité sera-t-il si malheureux, que la vérité devienne hérésie dans son livre ? Ne faut-il donc pas confesser qu'il n'est hérétique qu'au cas qu'il soit conforme à ces erreurs condamnées ? puisque la constitution du pape est la règle à laquelle on doit appliquer Jansenius pour juger de ce qu'il est selon le rapport qu'il y aura, et qu'ainsi : on résoudra cette question, *savoir si sa doctrine est hérétique,* par cette autre question de fait, *savoir si elle est conforme au sens naturel de ces propositions;* étant impossible qu'elle ne soit hérétique, si elle y est conforme, et qu'elle ne soit catholique, si elle y est contraire. Car enfin, puisque, selon le pape et les évêques, *les propositions sont condamnées en leur sens propre et naturel,* il est impossible qu'elles soient condamnées au sens de Jansenius, sinon au cas que le sens de Jansenius soit le même que le sens propre et naturel de ces propositions, ce qui est un point de fait.

La question demeure donc toujours dans ce point de fait, sans qu'on puisse en aucune sorte l'en tirer pour la mettre dans le droit. Et ainsi on n'en peut faire une matière d'hérésie; mais vous en pourriez

bien faire un prétexte de persécution, s'il n'y avait sujet d'espérer qu'il ne se trouvera point de personnes qui entrent assez dans vos intérêts pour suivre un procédé si injuste, et qui veuillent contraindre de signer, comme vous le souhaitez, *que l'on condamne ces propositions au sens de Jansenius* sans expliquer ce que c'est que ce sens de Jansenius. Peu de gens sont disposés à signer une confession de foi en blanc. Or ce serait en signer une en blanc, que vous rempliriez ensuite de tout ce qu'il vous plairait; puisqu'il vous serait libre d'interpréter à votre gré ce que c'est que ce sens de Jansenius qu'on n'aurait pas expliqué. Qu'on l'explique donc auparavant, autrement vous nous feriez encore ici un pouvoir prochain, *abstrahendo ab omni sensu*. Vous savez que cela ne réussit pas dans le monde. On y hait l'ambiguité, et surtout en matière de foi, où il est bien juste d'entendre pour le moins ce que c'est que l'on condamne. Et comment se pourrait-il faire que des docteurs, qui sont persuadés que Jansenius n'a point d'autre sens que celui de la grace efficace, consentissent à déclarer qu'ils condamnent sa doctrine sans l'expliquer : puisque, dans la créance qu'ils en ont, et dont on ne les retire point, ce ne serait autre chose que condamner la grace efficace, qu'on ne peut condamner sans crime? Ne serait-ce donc pas une étrange tyrannie de les mettre dans cette malheureuse nécessité, ou de se rendre coupables devant Dieu s'ils signaient cette condamnation contre leur conscience, ou d'être traités d'hérétiques, s'ils refusaient de le faire.

Mais tout cela se conduit avec mystère. Toutes vos démarches sont politiques. Il faut que j'explique pourquoi vous n'expliquez pas ce sens de Jansenius. Je n'écris que pour découvrir vos desseins, et pour les rendre inutiles en les decouvrant.

Je dois donc apprendre à ceux qui l'ignorent que votre principal intérêt dans cette dispute étant de relever la grace suffisante de votre Molina, vous ne le pouvez faire sans ruiner la grace efficace, qui y est tout opposée. Mais comme vous voyez celle-ci aujourd'hui autorisée à Rome, et parmi tous les savants de l'Église, ne la pouvant combattre en elle-même, vous vous êtes avisés de l'attaquer sans qu'on s'en aperçoive, sous le nom de la doctrine de Jansenius. Ainsi il a fallu que vous ayez recherché de faire condamner Jansenius sans l'expliquer; et que, pour y réussir, vous ayez fait entendre que sa doctrine n'est point celle de la grace efficace, afin qu'on croie pouvoir condamner l'une sans l'autre. De là vient que vous essayez aujourd'hui de le persuader à ceux qui n'ont aucune connaissance de cet auteur. Et c'est ce que vous faites encore vous-même, mon père, dans vos *Cavill.*, p. 23; par ce fin raisonnement : « Le pape a condamné la doctrine de Jansenius; or le pape n'a pas condamné « la doctrine de la grace efficace : donc la doctrine « de la grace efficace est différente de celle de Jansenius. » Si cette preuve était concluante, on montrerait de même qu'Honorius, et tous ceux qui le soutiennent, sont hérétiques en cette sorte : Le sixième concile a condamné la doctrine d'Honorius; or le concile n'a pas condamné la doctrine de l'Église : donc la doctrine d'Honorius est différente de celle de l'Église; donc tous ceux qui la défendent sont hérétiques. Il est visible que cela ne conclut rien : puisque le pape n'a condamné que la doctrine des cinq propositions, qu'on lui a fait entendre être celle de Jansenius.

Mais il n'importe; car vous ne voulez pas vous servir long-temps de ce raisonnement. Il durera assez, tout faible qu'il est, pour le besoin que vous

en avez. Il ne vous est nécessaire que pour faire que ceux qui ne veulent pas condamner la grace efficace, condamnent Jansenius sans scrupule. Quand cela sera fait, on oubliera bientôt votre argument, et, les signatures demeurant en témoignage éternel de la condamnation de Jansenius, vous prendrez occasion d'attaquer directement la grace efficace, par cet autre raisonnement bien plus solide, que vous formerez en son temps : « La doctrine de Jansenius, direz-« vous, a été condamnée par les souscriptions uni-« verselles de toute l'Eglise ; or cette doctrine est « manifestement celle de la grace efficace ; » et vous prouverez cela bien facilement : « donc la doctrine « de la grace efficace est condamnée par l'aveu « même de ses défenseurs. »

Voilà pourquoi vous proposez de signer cette condamnation d'une doctrine sans l'expliquer. Voilà l'avantage que vous prétendez tirer de ces souscriptions. Mais si vos adversaires y résistent, vous tendez un autre piége à leur refus. Car, ayant joint adroitement la question de foi à celle de fait, sans vouloir permettre qu'ils l'en séparent, ni qu'ils signent l'une sans l'autre, comme ils ne pourront souscrire les deux ensemble, vous irez publier partout qu'ils ont refusé les deux ensemble. Et ainsi, quoiqu'ils ne refusent en effet que de reconnaître que Jansenius ait tenu ces propositions qu'ils condamnent, ce qui ne peut faire d'hérésie, vous direz hardiment qu'ils ont refusé de condamner les propositions en elles-mêmes, et que c'est là leur hérésie.

Voilà le fruit que vous tirerez de leur refus, qui ne vous sera pas moins utile que celui que vous tireriez de leur consentement. De sorte que si l'on exige ces signatures, ils tomberont toujours dans vos embûches, soit qu'ils signent, ou qu'ils ne signent pas ; et vous aurez votre compte de part ou d'autre :

tant vous avez eu d'adresse à mettre les choses en état de vous être toujours avantageuses, quelque pente qu'elles puissent prendre !

Que je vous connais bien, mon père ! et que j'ai de douleur de voir que Dieu vous abandonne, jusqu'à vous faire réussir si heureusement dans une conduite si malheureuse ! Votre bonheur est digne de compassion, et ne peut être envié que par ceux qui ignorent quel est le véritable bonheur. C'est être charitable que de traverser celui que vous recherchez en toute cette conduite ; puisque vous ne l'appuyez que sur le mensonge, et que vous ne tendez qu'à faire croire l'une de ces deux faussetés : ou que l'Église a condamné la grace efficace, ou que ceux qui la défendent soutiennent les cinq erreurs condamnées.

Il faut donc apprendre à tout le monde, et que la grace efficace n'est pas condamnée par votre propre aveu, et que personne ne soutient ces erreurs; afin qu'on sache que ceux qui refuseraient de signer ce que vous voudriez qu'on exigeât d'eux, ne le refusent qu'à cause de la question de fait; et qu'étant prêts à signer celle de foi, ils ne sauraient être hérétiques par ce refus ; puisqu'enfin il est bien de foi que ces propositions sont hérétiques, mais qu'il ne sera jamais de foi qu'elles soient de Jansenius. Ils sont sans erreur, cela suffit. Peut-être interprètent-ils Jansenius trop favorablement ; mais peut-être ne l'interprétez-vous pas assez favorablement. Je n'entre pas là-dedans. Je sais au moins que, selon vos maximes, vous croyez pouvoir sans crime publier qu'il est hérétique contre votre propre connaissance ; au lieu que, selon les leurs, ils ne pourraient sans crime dire qu'il est catholique, s'ils n'en étaient persuadés. Ils sont donc plus sincères que vous, mon père : ils ont plus examiné Jansenius que vous : ils ne sont pas moins intelligents que vous : ils ne sont donc pas

moins croyables que vous. Mais quoi qu'il en soit de ce point de fait, ils sont certainement catholiques, puisqu'il n'est pas nécessaire pour l'être de dire qu'un autre ne l'est pas; et que, sans charger personne d'erreur, c'est assez de s'en décharger soi-même.

A la fin de cette lettre, dans la première édition, se trouvent ces mots :

Mon révérend père, si vous avez peine à lire cette lettre, pour ne pas être en assez beau caractère, ne vous en prenez qu'à vous-même. On ne me donne pas des priviléges comme à vous. Vous en avez pour combattre jusqu'aux miracles; je n'en ai pas pour me défendre. On court sans cesse les imprimeries. Vous ne me conseilleriez pas vous-même de vous écrire davantage dans cette difficulté; car c'est un trop grand embarras d'être réduit à l'impression d'Osnabruck.

DIX-HUITIÈME LETTRE.

ÉCRITE AU R. P. ANNAT, JÉSUITE.

On fait voir encore plus invinciblement, par la réponse même du père Annat, qu'il n'y a aucune hérésie dans l'Eglise : que tout le monde condamne la doctrine que les Jésuites renferment dans le sens de Jansenius, et qu'ainsi tous les fidèles sont dans les mêmes sentiments sur la matière des cinq propositions. On marque la différence qu'il y a entre les disputes de droit et celles de fait, et on montre que dans les questions de fait on doit plus s'en rapporter à ce qu'on voit qu'à aucune autorité humaine.

Du 24 mars 1657.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Il y a long-temps que vous travaillez à trouver quelque erreur dans vos adversaires ; mais je m'assure que vous avouerez à la fin qu'il n'y a peut-être rien de si difficile que de rendre hérétiques ceux qui ne le sont pas, et qui ne fuient rien tant que de l'être. J'ai fait voir, dans ma dernière lettre, combien vous leur aviez imputé d'hérésies l'une après l'autre, manque d'en trouver une que vous ayez pu long-temps maintenir ; de sorte qu'il ne vous était plus resté que de les en accuser, sur ce qu'ils refusaient de condamner le sens de Jansenius, que vous vouliez qu'ils condamnassent sans qu'on l'expliquât. C'était

bien manquer d'hérésies à leur reprocher que d'en être réduits là. Car qui a jamais oui parler d'une hérésie que l'on ne puisse exprimer ? Aussi on vous a facilement répondu, en vous représentant que, si Jansenius n'a point d'erreurs, il n'est pas juste de le condamner ; et que, s'il en a, vous deviez les déclarer, afin que l'on sût au moins ce que c'est que l'on condamne. Vous ne l'aviez néanmoins jamais voulu faire ; mais vous aviez essayé de fortifier votre prétention par des décrets qui ne faisaient rien pour vous, puisqu'on n'y explique en aucune sorte le sens de Jansenius, qu'on dit avoir été condamné dans ces cinq propositions. Or ce n'était pas là le moyen de terminer vos disputes. Si vous conveniez de part et d'autre du véritable sens de Jansenius, et que vous ne fussiez plus en différend que de savoir si ce sens est hérétique ou non, alors les jugements qui déclareraient que ce sens est hérétique, toucheraient ce qui serait véritablement en question. Mais la grande dispute étant de savoir quel est ce sens de Jansenius, les uns disant qu'ils n'y voient que le sens de saint Augustin et de saint Thomas ; et les autres, qu'ils y en voient un qui est hérétique, et qu'ils n'expriment point ; il est clair qu'une constitution qui ne dit pas un mot touchant ce différend, et qui ne fait que condamner en général le sens de Jansenius sans l'expliquer, ne décide rien de ce qui est en dispute.

C'est pourquoi l'on vous a dit cent fois que votre différend n'étant que sur ce fait, vous ne le finiriez jamais qu'en déclarant ce que vous entendez par le sens de Jansenius. Mais comme vous vous étiez toujours opiniâtré à le refuser, je vous ai enfin poussé dans ma dernière lettre, où j'ai fait entendre que ce n'est pas sans mystère que vous aviez entrepris de faire condamner ce sens sans l'expliquer, et que votre dessein était de faire retomber un jour cette condam-

nation indéterminée sur la doctrine de la grace efficace, en montrant que ce n'est autre chose que celle de Jansenius, ce qui ne vous serait pas difficile. Cela vous a mis dans la nécessité de répondre. Car, si vous vous fussiez encore obstiné après cela à ne point expliquer ce sens, il eût paru aux moins éclairés que vous n'en vouliez en effet qu'à la grace efficace ; ce qui eût été la dernière confusion pour vous, dans la vénération qu'a l'Église pour une doctrine si sainte.

Vous avez donc été obligé de vous déclarer ; et c'est ce que vous venez de faire en répondant à ma lettre, où je vous avais représenté « que si Jansenius « avait, sur ces cinq propositions, quelque autre « sens que celui de la grace efficace, il n'avait point « de défenseurs ; mais que, s'il n'avait point d'autre « sens que celui de la grace efficace, il n'avait point « d'erreurs. » Vous n'avez pu désavouer cela, mon père ; mais vous y faites une distinction en cette sorte, p. 21 : « Il ne suffit pas, dites-vous, pour « justifier Jansenius, de dire qu'il ne tient que la « grace efficace ; parce qu'on la peut tenir en deux « manières : l'une hérétique, selon Calvin, qui con- « siste à dire que la volonté mue par la grace n'a pas « le pouvoir d'y résister : l'autre orthodoxe, selon « les thomistes et les sorbonnistes, qui est fondée sur « des principes établis par les conciles, qui est que « la grace efficace par elle-même gouverne la volonté « de telle sorte, qu'on a toujours le pouvoir d'y ré- « sister. »

On vous accorde tout cela, mon père, et vous finissez en disant : « que Jansenius serait catholique, « s'il défendait la grace efficace selon les thomistes ; « mais qu'il est hérétique, parce qu'il est contraire « aux thomistes et conforme à Calvin, qui nie le « pouvoir de résister à la grace. » Je n'examine pas ici, mon père, ce point de fait ; savoir, si Jansenius

est en effet conforme à Calvin. Il me suffit que vous le prétendiez, et que vous nous fassiez savoir aujourd'hui que, par le sens de Jansenius, vous n'avez entendu autre chose que celui de Calvin. N'était-ce donc que cela, mon père, que vous vouliez dire ? N'était-ce que l'erreur de Calvin que vous vouliez faire condamner sous le nom du sens de Jansenius? Que ne le déclariez-vous plus tôt ? vous vous fussiez épargné bien de la peine. Car, sans bulles ni brefs, tout le monde eût condamné cette erreur avec vous. Que cet éclaircissement était nécessaire ! et qu'il lève de difficultés ! Nous ne savions, mon père, quelle erreur les papes et les évêques avaient voulu condamner sous le nom du sens de Jansenius. Toute l'Église en était dans une peine extrême, et personne ne nous le voulait expliquer. Vous le faites maintenant, mon père, vous que tout votre parti considère comme le chef et le premier moteur de tous ses conseils, et qui savez le secret de toute cette conduite. Vous nous l'avez donc dit, que ce sens de Jansenius n'est autre chose que le sens de Calvin condamné par le concile. Voila bien des doutes résolus. Nous savons maintenant que l'erreur qu'ils ont eu dessein de condamner sous ces termes du *sens de Jansenius* n'est autre chose que le sens de Calvin, et qu'ainsi nous demeurons dans l'obéissance à leurs décrets en condamnant avec eux ce sens de Calvin qu'ils ont voulu condamner. Nous ne sommes plus étonnés de voir que les papes et quelques évêques aient été si zélés contre le sens de Jansenius. Comment ne l'auraient-ils pas été, mon père, ayant créance en ceux qui disent publiquement que ce sens est le même que celui de Calvin?

Je vous déclare donc, mon père, que vous n'avez plus rien à reprendre en vos adversaires, parce qu'ils détestent assurément ce que vous détestez. Je suis

seulement étonné de voir que vous l'ignoriez, et que vous ayez si peu de connaissance de leurs sentiments sur ce sujet, qu'ils ont tant de fois déclarés dans leurs ouvrages. Je m'assure que si vous en étiez mieux informé, vous auriez du regret de ne vous être pas instruit avec un esprit de paix d'une doctrine si pure et si chrétienne, que la passion vous fait combattre sans la connaître. Vous verriez, mon père, que non-seulement ils tiennent qu'on résiste effectivement à ces graces faibles, qu'on appelle excitantes, ou inefficaces, en n'exécutant pas le bien qu'elles nous inspirent, mais qu'ils sont encore aussi fermes à soutenir contre Calvin le pouvoir que la volonté a de résister même à la grace efficace et victorieuse, qu'à défendre contre Molina le pouvoir de cette grace sur la volonté, aussi jaloux de l'une de ces vérités que de l'autre. Ils ne savent que trop que l'homme, par sa propre nature, a toujours le pouvoir de pécher et de résister à la grace, et que, depuis sa corruption, il porte un fonds malheureux de concupiscence, qui lui augmente infiniment ce pouvoir; mais que néanmoins, quand il plaît à Dieu de le toucher par sa miséricorde, il lui fait faire ce qu'il veut et en la manière qu'il le veut, sans que cette infaillibilité de l'opération de Dieu détruise en aucune sorte la liberté naturelle de l'homme, par les secrètes et admirables manières dont Dieu opère ce changement, que saint Augustin a si excellemment expliquées et qui dissipent toutes les contradictions imaginaires que les ennemis de la grace efficace se figurent entre le pouvoir souverain de la grace sur le libre arbitre, et la puissance qu'a le libre arbitre de résister à la grace. Car, selon ce grand saint, que les papes et l'Eglise ont donné pour règle en cette matière, Dieu change le cœur de l'homme par une douceur céleste qu'il y répand, qui, surmontant la

délectation de la chair, fait que l'homme, sentant d'un côté sa mortalité et son néant, et découvrant de l'autre la grandeur et l'éternité de Dieu, conçoit du dégoût pour les délices du péché qui le séparent du bien incorruptible. Trouvant sa plus grande joie dans le Dieu qui le charme, il s'y porte infailliblement de lui-même, par un mouvement tout libre, tout volontaire, tout amoureux; de sorte que ce lui serait une peine et un supplice de s'en séparer. Ce n'est pas qu'il ne puisse toujours s'en éloigner, et qu'il ne s'en éloignât effectivement, s'il le voulait; mais comment le voudrait-il, puisque la volonté ne se porte jamais qu'à ce qui lui plaît le plus, et que rien ne lui plaît tant alors que ce bien unique, qui comprend en soi tous les autres biens? *Quod enim ampliùs nos delectat, secundùm id operemur necesse est,* comme dit saint Augustin.

C'est ainsi que Dieu dispose de la volonté libre de l'homme sans lui imposer de nécessité; et que le libre arbitre, qui peut toujours résister à la grace, mais qui ne le veut pas toujours, se porte aussi librement qu'infailliblement à Dieu, lorsqu'il veut l'attirer par la douceur de ses inspirations efficaces.

Ce sont là, mon père, les divins principes de saint Augustin et de saint Thomas, selon lesquels il est véritable que « nous pouvons résister à la grace, » contre l'opinion de Calvin; et que néanmoins, comme dit le pape Clément VIII, dans son écrit adressé à la congrégation *de Auxiliis:* « Dieu forme « en nous le mouvement de notre volonté, et dis- « pose efficacement de notre cœur, par l'empire que « sa majesté suprême a sur les volontés des hommes « aussi-bien que sur le reste des créatures qui sont « sous le ciel, selon saint Augustin. »

C'est encore selon ces principes que nous agis-

sons de nous-mêmes; ce qui fait que nous avons des mérites qui sont véritablement nôtres contre l'erreur de Calvin; et que néanmoins Dieu étant le premier principe de nos actions, et « faisant en nous « ce qui lui est agréable, » comme dit saint Paul, « nos mérites sont des dons de Dieu, » comme dit le concile de Trente.

C'est par-là qu'est détruite cette impiété de Luther, condamnée par le même concile : « Que nous « ne coopérons en aucune sorte à notre salut, non « plus que des choses inanimées : » et c'est par-là qu'est encore détruite l'impiété de l'école de Molina, qui ne veut pas reconnaître que c'est la force de la grace même qui fait que nous coopérons avec elle dans l'œuvre de notre salut : par où il ruine ce principe de foi établi par saint Paul : « Que c'est Dieu « qui forme en nous et la volonté et l'action. »

Et c'est enfin par ce moyen que s'accordent tous ces passages de l'Écriture, qui semblent les plus opposés : « Convertissez-vous à Dieu : Seigneur, con- « vertissez-nous à vous. Rejetez vos iniquités hors « de vous : C'est Dieu qui ôte les iniquités de son « peuple. Faites des œuvres dignes de pénitence : « Seigneur, vous avez fait en nous toutes nos œu- « vres. Faites-vous un cœur nouveau et un esprit « nouveau : je vous donnerai un esprit nouveau, et « je créerai en vous un cœur nouveau, etc. »

L'unique moyen d'accorder ces contrariétés apparentes qui attribuent nos bonnes actions, tantôt à Dieu, et tantôt à nous, est de reconnaître que, comme dit saint Augustin, « nos actions sont nôtres, « à cause du libre arbitre qui les produit; et qu'elles « sont aussi de Dieu, à cause de sa grace qui fait « que notre arbitre les produit. » Et que, comme il dit ailleurs, Dieu nous fait faire ce qu'il lui plaît,

en nous faisant vouloir ce que nous pourrions ne vouloir pas · *A Deo factum est ut vellent quod nolle potuissent.*

Ainsi, mon père, vos adversaires sont parfaitement d'accord avec les nouveaux thomistes mêmes; puisque les thomistes tiennent comme eux, et le pouvoir de résister à la grace, et l'infaillibilité de l'effet de la grace, qu'ils font profession de soutenir si hautement, selon cette maxime capitale de leur doctrine, qu'Alvarez, l'un des plus considérables d'entre eux, répète si souvent dans son livre, et qu'il exprime, *disp.* 72, n. 4, en ces termes : « Quand la « grace efficace meut le libre arbitre, il consent in- « failliblement, parce que l'effet de la grace est de « faire qu'encore qu'il puisse ne pas consentir, il « consente néanmoins en effet. » Dont il donne pour raison celle-ci de saint Thomas, son maître : « Que « la volonté de Dieu ne peut manquer d'être accom- « plie; et qu'ainsi, quand il veut qu'un homme « consente à la grace, il consent infailliblement, et « même nécessairement, non pas d'une nécessité « absolue, mais d'une nécessité d'infaillibilité. » En quoi la grace ne blesse pas le « pouvoir qu'on a de « résister si on le veut ; » puisqu'elle fait seulement qu'on ne veut pas y résister, comme votre père Pétau le reconnaît en ces termes, tom. 1, p. 602 : « La « grace de Jésus-Christ fait qu'on persévère infail- « liblement dans la piété, quoique non par néces- « sité. Car on peut n'y pas consentir si on le veut, « comme dit le concile; mais cette même grace fait « que l'on ne le veut pas. »

C'est là, mon père, la doctrine constante de saint Augustin, de saint Prosper, des Pères qui les ont suivis, des conciles, de saint Thomas, et de tous les thomistes en général C'est aussi celle de vos adversaires, quoique vous ne l'ayez pas pensé. Et c'est en-

fin celle que vous venez d'approuver vous-même en ces termes : « La doctrine de la grace efficace, qui « reconnaît qu'on a le pouvoir d'y résister, est or- « thodoxe, appuyée sur les conciles, et soutenue « par les thomistes et les sorbonnistes. » Dites la vérité, mon père : si vous eussiez su que vos adversaires tiennent effectivement cette doctrine, peut-être que l'intérêt de votre Compagnie vous eût empêché d'y donner cette approbation publique : mais, vous étant imaginé qu'ils y étaient opposés, ce même intérêt de votre Compagnie vous a porté à autoriser des sentiments que vous croyiez contraires aux leurs ; et par cette méprise, voulant ruiner leurs principes, vous les avez vous-même parfaitement établis. De sorte qu'on voit aujourd'hui, par une espèce de prodige, les défenseurs de la grace efficace justifiés par les défenseurs de Molina : tant la conduite de Dieu est admirable pour faire concourir toutes choses à la gloire de sa vérité !

Que tout le monde apprenne donc, par votre propre déclaration, que cette vérité de la grace efficace, nécessaire à toutes les actions de piété, qui est si chère à l'Église, et qui est le prix du sang de son Sauveur, est si constamment catholique, qu'il n'y a pas un catholique, jusques aux jésuites mêmes, qui ne la reconnaisse pour orthodoxe Et l'on saura en même temps, par votre propre confession, qu'il n'y a pas le moindre soupçon d'erreur dans ceux que vous en avez tant accusés. Car, quand vous leur en imputiez de cachées sans les vouloir découvrir, il leur était aussi difficile de s'en défendre qu'il vous était facile de les en accuser de cette sorte ; mais maintenant que vous venez de déclarer que cette erreur qui vous oblige à les combattre est celle de Calvin, que vous pensiez qu'ils soutinssent, il n'y a personne qui ne voie clairement qu'ils sont exempts

de toute erreur, puisqu'ils sont si contraires à la seule que vous leur imposez, et qu'ils protestent, par leurs discours, par leurs livres, et par tout ce qu'ils peuvent produire pour témoigner leurs sentiments, qu'ils condamnent cette hérésie de tout leur cœur, et de la même manière que font les thomistes, que vous reconnaissez sans difficulté pour catholiques, et qui n'ont jamais été suspects de ne le pas être.

Que direz-vous donc maintenant contre eux, mon père? Qu'encore qu'ils ne suivent pas le sens de Calvin, ils sont néanmoins hérétiques, parce qu'ils ne veulent pas reconnaître que le sens de Jansenius est le même que celui de Calvin? Oseriez-vous dire que ce soit là une matière d'hérésie? Et n'est-ce pas une pure question de fait qui n'en peut former? C'en serait bien une de dire qu'on n'a pas le pouvoir de résister à la grace efficace; mais en est-ce une de douter si Jansenius le soutient? Est-ce une vérité révélée? Est-ce un article de foi qu'il faille croire sur peine de damnation? Et n'est-ce pas malgré vous un point de fait pour lequel il serait ridicule de prétendre qu'il y eût des hérétiques dans l'Église?

Ne leur donnez donc plus ce nom, mon père, mais quelque autre qui soit proportionné à la nature de votre différend. Dites que ce sont des ignorants et des stupides, et qu'ils entendent mal Jansenius; ce seront des reproches assortis à votre dispute; mais de les appeler hérétiques, cela n'y a nul rapport. Et, comme c'est la seule injure dont je les veux défendre, je ne me mettrai pas beaucoup en peine de montrer qu'ils entendent bien Jansenius. Tout ce que je vous en dirai, est qu'il me semble, mon père, qu'en le jugeant par vos propres règles, il est difficile qu'il ne passe pour catholique : car voici ce que vous établissez pour l'examiner.

« Pour savoir, dites-vous, si Jansenius est à couvert, il faut savoir s'il défend la grace efficace à la « manière de Calvin, qui nie qu'on ait le pouvoir « d'y résister ; car alors il serait hérétique : ou à la « manière des thomistes, qui l'admettent ; car alors « il serait catholique. » Voyez donc, mon père, s'il tient qu'on a le pouvoir de résister, quand il dit, dans des traités entiers, et entre autres au tom. 3, liv. 8, c. 20 : « Qu'on a toujours le pouvoir de ré- « sister à la grace, selon le concile : QUE LE LIBRE « ARBITRE PEUT TOUJOURS AGIR ET N'AGIR PAS, « vouloir et ne vouloir pas, consentir et ne consen- « tir pas, faire le bien et le mal ; et que l'homme en « cette vie a toujours ces deux libertés, que vous « appelez de contrariété et de contradiction. » Voyez de même s'il n'est pas contraire à l'erreur de Calvin, telle que vous-même la représentez, lui qui montre, dans tout le chap. 21, « que l'Église a condamné cet « hérétique, qui soutient que la grace efficace n'agit « pas sur le libre arbitre en la manière qu'on l'a cru « si long-temps dans l'Église, en sorte qu'il soit en- « suite au pouvoir du libre arbitre de consentir ou « de ne consentir pas : au lieu que, selon saint Au- « gustin et le concile, on a toujours le pouvoir de « ne consentir pas, si on le veut ; et que, selon saint « Prosper, Dieu donne à ses élus mêmes la volonté « de persévérer, en sorte qu'il ne leur ôte pas la « puissance de vouloir le contraire. » Et enfin jugez s'il n'est pas d'accord avec les thomistes, lorsqu'il déclare, c. 4, « que tout ce que les thomistes « ont écrit pour accorder l'efficacité de la grace « avec le pouvoir d'y résister est si conforme à son « sens, qu'on n'a qu'à voir leurs livres pour y ap- « prendre ses sentiments. *Quod ipsi dixerunt, dictum puta.* »

Voilà comme il parle sur tous ces chefs, et c'est

sur quoi je m'imagine qu'il croit le pouvoir de résister à la grace; qu'il est contraire à Calvin, et conforme aux thomistes, parce qu'il le dit, et qu'ainsi il est catholique selon vous. Que si vous avez quelque voie pour connaître le sens d'un auteur autrement que par ses expressions, et que, sans rapporter aucun de ses passages, vous vouliez soutenir, contre toutes ses paroles, qu'il nie le pouvoir de résister, et qu'il est pour Calvin contre les thomistes, n'ayez pas peur, mon père, que je vous accuse d'hérésie pour cela : je dirai seulement qu'il semble que vous entendez mal Jansenius; mais nous n'en serons pas moins enfants de la même Église.

D'où vient donc, mon père, que vous agissez dans ce différend d'une manière si passionnée, et que vous traitez comme vos plus cruels ennemis, et comme les plus dangereux hérétiques, ceux que vous ne pouvez accuser d'aucune erreur, ni d'autre chose, sinon qu'ils n'entendent pas Jansenius comme vous? Car de quoi disputez-vous, sinon du sens de cet auteur? Vous voulez qu'ils le condamnent, mais ils vous demandent ce que vous entendez par-là? Vous dites que vous entendez l'erreur de Calvin; ils répondent qu'ils la condamnent : et ainsi, si vous n'en voulez pas aux syllabes, mais à la chose qu'elles signifient, vous devez être satisfaits. S'ils refusent de dire qu'ils condamnent le sens de Jansenius, c'est parce qu'ils croient que c'est celui de saint Thomas. Et ainsi ce mot est bien équivoque entre vous. Dans votre bouche il signifie le sens de Calvin : dans la leur, c'est le sens de saint Thomas : de sorte que, ces différentes idées que vous avez d'un même terme causant toutes vos divisions, si j'étais maître de vos disputes, je vous interdirais le mot de Jansenius de part et d'autre. Et ainsi, en n'exprimant que ce que

vous entendez par-là, on verrait que vous ne demandez autre chose que la condamnation du sens de Calvin, à quoi ils consentent; et qu'ils ne demandent autre chose que la défense du sens de saint Augustin et de saint Thomas, en quoi vous êtes tous d'accord.

Je vous déclare donc, mon père, que, pour moi, je les tiendrai toujours pour catholiques, soit qu'ils condamnent Jansenius, s'ils y trouvent des erreurs, soit qu'ils ne le condamnent point quand ils n'y trouvent que ce que vous-même déclarez être catholique; et que je leur parlerai comme saint Jérôme à Jean, évêque de Jérusalem, accusé de tenir huit propositions d'Origène. « Ou condamnez Origène, « disait ce saint, si vous reconnaissez qu'il a tenu « ces erreurs; ou bien niez qu'il les ait tenues: « *aut nega hoc dixisse eum qui arguitur; aut, si* « *locutus est talia, eum damna qui dixerit.* »

Voilà, mon père, comment agissent ceux qui n'en veulent qu'aux erreurs, et non pas aux personnes; au lieu que vous, qui en voulez aux personnes plus qu'aux erreurs, vous trouvez que ce n'est rien de condamner les erreurs, si on ne condamne les personnes à qui vous les voulez imputer.

Que votre procédé est violent, mon père, mais qu'il est peu capable de réussir! Je vous l'ai dit ailleurs, et je vous le redis encore, la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. Jamais vos accusations ne furent plus outrageuses, et jamais l'innocence de vos adversaires ne fut plus connue: jamais la grace efficace ne fut plus artificieusement attaquée, et jamais nous ne l'avons vue si affermie. Vous employez les derniers efforts pour faire croire que vos disputes sont sur des points de foi, et jamais on ne connut mieux que toute votre dispute n'est que sur un point de fait. Enfin vous remuez toutes

choses pour faire croire que ce point de fait est véritable, et jamais on ne fut plus disposé à en douter. Et la raison en est facile. C'est, mon père, que vous ne prenez pas les voies naturelles pour faire croire un point de fait, qui sont de convaincre les sens, et de montrer dans un livre les mots que l'on dit y être. Mais vous allez chercher des moyens si éloignés de cette simplicité, que cela frappe nécessairement les plus stupides. Que ne preniez-vous la même voie que j'ai tenue dans mes lettres pour découvrir tant de mauvaises maximes de vos auteurs, qui est de citer fidèlement les lieux d'où elles sont tirées? C'est ainsi qu'ont fait les curés de Paris; et cela ne manque jamais de persuader le monde. Mais qu'auriez-vous dit, et qu'aurait-on pensé, lorsqu'ils vous reprochèrent, par exemple, cette proposition du père Lamy : « Qu'un religieux peut tuer celui qui « menace de publier des calomnies contre lui ou « contre sa communauté, quand il ne s'en peut dé- « fendre autrement, » s'ils n'avaient point cité le lieu où elle est en propres termes; que, quelque demande qu'on leur en eût faite, ils se fussent toujours obstinés à le refuser; et qu'au lieu de cela, ils eussent été à Rome obtenir une bulle qui ordonnât à tout le monde de le reconnaître? N'aurait-on pas jugé sans doute qu'ils auraient surpris le pape, et qu'ils n'auraient eu recours à ce moyen extraordinaire que manque de moyens naturels que les vérités de fait mettent en main à tous ceux qui les soutiennent? Aussi ils n'ont fait que marquer que le père Lamy enseigne cette doctrine au tom. 5, disp. 36, n. 118, p. 544 de l'édition de Douai; et ainsi tous ceux qui l'ont voulu voir l'ont trouvée, et personne n'en a pu douter. Voilà une manière bien prompte de vider les questions de fait où l'on a raison.

D'où vient donc, mon père, que vous n'en usez

pas de la sorte? Vous avez dit dans vos *Cavilli* que « les cinq propositions sont dans Jansenius mot à « mot, toutes en propres termes, IISDEM VERBIS. » On vous a dit que non. Qu'y avait-il à faire là-dessus, sinon ou de citer la page, si vous les aviez vues en effet, ou de confesser que vous vous étiez trompé? Mais vous ne faites ni l'un ni l'autre; et, au lieu de cela, voyant bien que tous les endroits de Jansenius, que vous alléguez quelquefois pour éblouir le monde, « ne sont point les propositions condam- « nées, individuelles et singulières » que vous vous étiez engagé de faire voir dans son livre, vous nous présentez des constitutions qui déclarent qu'elles en sont extraites, sans marquer le lieu.

Je sais, mon père, le respect que les chrétiens doivent au saint siége, et vos adversaires témoignent assez d'être très résolus à ne s'en départir jamais. Mais ne vous imaginez pas que ce fût en manquer que de représenter au pape avec toute la soumission que des enfants doivent à leur père, et les membres à leur chef, qu'on peut l'avoir surpris en ce point de fait; qu'il ne l'a point fait examiner depuis son pontificat, et que son prédécesseur Innocent X avait fait seulement examiner si les propositions étaient hérétiques, mais non pas si elles étaient de Jansenius. Ce qui a fait dire au commissaire du saint Office, l'un des principaux examinateurs, « qu'elles « ne pouvaient être censurées au sens d'aucun au- « teur : *non sunt qualificabiles in sensu proferen-* « *tis*, parce qu'elles leur avaient été présentées « pour être examinées en elles-mêmes, et sans con- « sidérer de quel auteur elles pouvaient être : *in* « *abstracto, et ut præscindant ab omni proferente,* » comme il se voit dans leurs suffrages nouvellement imprimés : que plus de soixante docteurs, et un grand nombre d'autres personnes habiles et pieuses

ont lu ce livre exactement sans les y avoir jamais vues, et qu'ils y en ont trouvé de contraires : que ceux qui ont donné cette impression au pape pourraient bien avoir abusé de la créance qu'il a en eux, étant intéressés, comme ils le sont, à décrier cet auteur, qui a convaincu Molina de plus de cinquante erreurs : que ce qui rend la chose plus croyable, est qu'ils ont cette maxime, l'une des plus autorisées de leur théologie, « qu'ils peuvent calomnier sans crime « ceux dont ils se croient injustement attaqués; » et qu'ainsi, leur témoignage étant si suspect, et le témoignage des autres étant si considérable, on a quelque sujet de supplier sa Sainteté avec toute l'humilité possible, de faire examiner ce fait en présence des docteurs de l'un et de l'autre parti, afin d'en pouvoir former une décision solennelle et régulière. « Qu'on assemble des juges habiles, » disait saint Basile sur un semblable sujet, ep. 75; « que « chacun y soit libre : qu'on examine mes écrits : « qu'on voie s'il y a des erreurs contre la foi : qu'on « lise les objections et les réponses, afin que ce soit « un jugement rendu avec connaissance de cause et « dans les formes, et non pas une diffamation sans « examen. »

Ne prétendez pas, mon père, de faire passer pour peu soumis au saint siége ceux qui en useraient de la sorte. Les papes sont bien éloignés de traiter les chrétiens avec cet empire que l'on voudrait exercer sous leur nom. « L'Eglise, dit le pape saint Gré- « goire, *in Job. lib.* 8, *cap.* 1, qui a été formée dans « l'école d'humilité, ne commande pas avec au- « torité, mais persuade par la raison ce qu'elle en- « seigne à ses enfants qu'elle croit engagés dans « quelque erreur : *recta quæ errantibus dicit, non* « *quasi ex autoritate præcipit, sed ex ratione* « *persuadet.* » Et bien loin de tenir à déshonneur

de réformer un jugement où on les aurait surpris, ils en font gloire au contraire, comme le témoigne saint Bernard, ép. 180. « Le siége apostolique, dit-il, « a cela de recommandable, qu'il ne se pique pas « d'honneur, et se porte volontiers à révoquer ce « qu'on en a tiré par surprise : aussi est-il bien « juste que personne ne profite de l'injustice, et « principalement devant le saint siége. »

Voilà, mon père, les vrais sentiments qu'il faut inspirer aux papes, puisque tous les théologiens demeurent d'accord qu'ils peuvent être surpris, et que cette qualité suprême est si éloignée de les en garantir, qu'elle les y expose au contraire davantage, à cause du grand nombre de soins qui les partagent. C'est ce que dit le même saint Grégoire à des personnes qui s'étonnaient de ce qu'un autre pape s'était laissé tromper. « Pourquoi admirez-vous, dit-il, « l. 1, c. 4, Dial., que nous soyons trompés, nous « qui sommes des hommes? N'avez-vous pas vu « que David, ce roi qui avait l'esprit de prophétie, « ayant donné créance aux impostures de Siba, « rendit un jugement injuste contre le fils de Jonathas? Qui trouvera donc étrange que des imposteurs nous surprennent quelquefois, nous qui ne « sommes point prophètes? La foule des affaires « nous accable ; et notre esprit, qui, étant partagé « en tant de choses, s'applique moins à chacune en « particulier, en est plus aisément trompé en une. » En vérité, mon père, je crois que les papes savent mieux que vous s'ils peuvent être surpris ou non. Ils nous déclarent eux-mêmes que les papes et que les plus grands rois sont plus exposés à être trompés que les personnes qui ont moins d'occupations importantes. Il les en faut croire. Et il est bien aisé de s'imaginer par quelle voie on arrive à les surprendre. Saint Bernard en fait la description dans la lettre

qu'il écrivit à Innocent II, en cette sorte: « Ce n'est « pas une chose étonnante, ni nouvelle, que l'esprit « de l'homme puisse tromper et être trompé. Des « religieux sont venus à vous dans un esprit de « mensonge et d'illusion. Ils vous ont parlé contre « un évêque qu'ils haïssent, et dont la vie a été « exemplaire. Ces personnes mordent comme des « chiens, et veulent faire passer le bien pour le mal. « Cependant, très-saint Père, vous vous mettez en « colère contre votre fils. Pourquoi avez-vous donné « un sujet de joie à ses adversaires? Ne croyez pas à « tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de « Dieu. J'espère que, quand vous aurez connu la « vérité, tout ce qui a été fondé sur un faux rap- « port sera dissipé. Je prie l'esprit de vérité de « vous donner la grace de séparer la lumière des té- « nèbres, et de réprouver le mal pour favoriser le « bien. » Vous voyez donc, mon père, que le degré éminent où sont les papes ne les exempte pas de surprise, et qu'il ne fait autre chose que rendre leurs surprises plus dangereuses et plus importantes. C'est ce que saint Bernard représente au pape Eugène, *de Concid. lib.* 2, *c. ult.*: « Il y a un autre dé- « faut si général, que je n'ai vu personne des grands « du monde qui l'évite. C'est, saint Père, la trop « grande crédulité, d'où naissent tous les désordres. « Car c'est de là que viennent les persécutions vio- « lentes contre les innocents, les préjugés injustes « contre les absents, et les colères terribles pour des « choses de néant, *pro nihilo.* Voilà, saint Père, « un mal universel, duquel si vous êtes exempt, je « dirai que vous êtes le seul qui ayez cet avantage « entre tous vos confrères. »

Je m'imagine, mon père, que cela commence à vous persuader que les papes sont exposés à être surpris. Mais, pour vous le montrer parfaitement, je vous

ferai seulement ressouvenir des exemples que vous-même rapportez dans votre livre, de papes et d'empereurs que des hérétiques ont surpris effectivement. Car vous dites qu'Apollinaire surprit le pape Damase, de même que Celestius surprit Zozime. Vous dites encore qu'un nommé Athanase trompa l'empereur Heraclius, et le porta à persécuter les catholiques; et qu'enfin Sergius obtint d'Honorius ce décret qui fut brûlé au 6e concile, *en faisant*, dites-vous, *le bon valet auprès du pape*.

Il est donc constant par vous-même que ceux, mon père, qui en usent ainsi auprès des rois et des papes les engagent quelquefois artificieusement à persécuter ceux qui défendent la vérité de la foi, en pensant persécuter des hérésies. Et de là vient que les papes, qui n'ont rien tant en horreur que ces surprises, ont fait d'une lettre d'Alexandre III une loi ecclésiastique, insérée dans le droit canonique, pour permettre de suspendre l'exécution de leurs bulles et de leurs décrets quand on croit qu'ils ont été trompés. « Si quelquefois (dit ce pape à l'archevêque de Ravenne), nous envoyons à votre Fraternité des décrets qui choquent vos sentiments, ne vous en inquiétez pas. Car ou vous les exécuterez avec révérence, ou vous nous manderez la raison que vous croyez avoir de ne le pas faire; parce que nous trouverons bon que vous n'exécutiez pas un décret qu'on aurait tiré de nous par surprise ou par artifice. » C'est ainsi qu'agissent les papes qui ne cherchent qu'à éclaircir les différends des chrétiens, et non pas à suivre la passion de ceux qui veulent y jeter le trouble. Ils n'usent pas de domination, comme disent saint Pierre et saint Paul après Jésus-Christ : mais l'esprit qui paraît en toute leur conduite est celui de paix et de vérité. Ce qui fait qu'ils mettent ordinairement dans

leurs lettres cette clause, qui est sous-entendue en toutes : *Si ita est : Si preces veritate nitantur :* « Si « la chose est comme on nous la fait entendre : Si « les faits sont véritables. » D'où il se voit que, puisque les papes ne donnent de force à leurs bulles qu'à mesure qu'elles sont appuyées sur des faits véritables, ce ne sont pas les bulles seules qui prouvent la vérité des faits; mais qu'au contraire, selon les canonistes mêmes, c'est la vérité des faits qui rend les bulles recevables.

D'où apprendrons-nous donc la vérité des faits? Ce sera des yeux, mon père, qui en sont les légitimes juges, comme la raison l'est des choses naturelles et intelligibles, et la foi des choses surnaturelles et révélées. Car, puisque vous m'y obligez, mon père, je vous dirai que, selon les sentiments de deux des plus grands docteurs de l'Église, saint Augustin et saint Thomas, ces trois principes de nos connaissances, les sens, la raison et la foi, ont chacun leurs objets séparés, et leur certitude dans cette étendue. Et comme Dieu a voulu se servir de l'entremise des sens pour donner entrée à la foi, *fides ex auditu*, tant s'en faut que la foi détruise la certitude des sens que ce serait au contraire détruire la foi que de vouloir révoquer en doute le rapport fidèle des sens. C'est pourquoi saint Thomas remarque expressément que Dieu a voulu que les accidents sensibles subsistassent dans l'Eucharistie, afin que les sens, qui ne jugent que de ces accidents, ne fussent pas trompés : *Ut sensus à deceptione reddantur immunes.*

Concluons donc de là que, quelque proposition qu'on nous présente à examiner, il en faut d'abord reconnaître la nature, pour voir auquel de ces trois principes nous devons nous en rapporter. S'il s'agit d'une chose surnaturelle, nous n'en jugerons ni par

les sens, ni par la raison, mais par l'Écriture et par les décisions de l'Église. S'il s'agit d'une proposition non révélée, et proportionnée à la raison naturelle, elle en sera le propre juge. Et, s'il s'agit enfin d'un point de fait, nous en croirons les sens, auxquels il appartient naturellement d'en connaître.

Cette règle est si générale, que, selon saint Augustin et saint Thomas, quand l'Écriture même nous présente quelque passage, dont le premier sens littéral se trouve contraire à ce que les sens ou la raison reconnaissent avec certitude, il ne faut pas entreprendre de les désavouer en cette rencontre pour les soumettre à l'autorité de ce sens apparent de l'Écriture : mais il faut interpréter l'Écriture, et y chercher un autre sens qui s'accorde avec cette vérité sensible; parce que, la parole de Dieu étant infaillible dans les faits mêmes, et le rapport des sens et de la raison agissant dans leur étendue étant certain aussi, il faut que ces deux vérités s'accordent : et, comme l'Écriture se peut interpréter en différentes manières, au lieu que le rapport des sens est unique, on doit, en ces matières, prendre pour la véritable interprétation de l'Écriture celle qui convient au rapport fidèle des sens. « Il faut, dit saint Thomas, « 1er p., q. 68, a. 1, observer deux choses, selon « saint Augustin : l'une, que l'Écriture a toujours « un sens véritable : l'autre que, comme elle peut « recevoir plusieurs sens, quand on en trouve un « que la raison convainc certainement de fausseté, « il ne faut pas s'obstiner à dire que c'en soit le « sens naturel, mais en chercher un autre qui s'y « accorde. »

C'est ce qu'il explique par l'exemple du passage de la Genèse où il est écrit « que Dieu créa deux « grands luminaires, le soleil et la lune, et aussi les « étoiles; » par où l'Écriture semble dire que la

lune est plus grande que toutes les étoiles : mais, parce qu'il est constant, par des démonstrations indubitables, que cela est faux, on ne doit pas, dit ce saint, s'opiniâtrer à défendre ce sens littéral, mais il faut en chercher un autre conforme à cette vérité de fait, comme en disant : « Que le mot de grand lumi-« naire ne marque que la grandeur de la lumière de « la lune à notre égard, et non pas la grandeur de « son corps en lui-même. »

Que si l'on voulait en user autrement, ce ne serait pas rendre l'Écriture vénérable, mais ce serait au contraire l'exposer au mépris des infidèles ; « parce, comme dit saint Augustin, que, quand ils « auraient connu que nous croyons dans l'Écriture « des choses qu'ils savent certainement être fausses, « ils se riraient de notre crédulité dans les autres « choses qui sont plus cachées, comme la résurrec-« tion des morts, et la vie éternelle. » Et « ainsi, « ajoute saint Thomas, ce serait leur rendre notre « religion méprisable, et même leur en fermer l'en-« trée. »

Et ce serait aussi, mon père, le moyen d'en fermer l'entrée aux hérétiques, et de leur rendre l'autorité du pape méprisable, que de refuser de tenir pour catholiques ceux qui ne croiraient pas que des paroles sont dans un livre où elles ne se trouvent point, parce qu'un pape l'aurait déclaré par surprise. Car ce n'est que l'examen d'un livre qui peut faire savoir que des paroles y sont. Les choses de fait ne se prouvent que par les sens. Si ce que vous soutenez est véritable, montrez-le ; sinon, ne sollicitez personne pour le faire croire, ce serait inutilement. Toutes les puissances du monde ne peuvent par autorité persuader un point de fait, non plus que le changer; car il n'y a rien qui puisse faire que ce qui est ne soit pas.

C'est en vain, par exemple, que des religieux de Ratisbonne obtinrent du pape saint Léon IX, un décret solennel, par lequel il déclara que le corps de saint Denis, premier évêque de Paris, qu'on tient communément être l'aréopagite, avait été enlevé de France et porté dans l'église de leur monastère. Cela n'empêche pas que le corps de ce saint n'ait toujours été et ne soit encore dans la célèbre abbaye qui porte son nom, dans laquelle vous auriez peine à faire recevoir cette bulle, quoique ce pape y témoigne avoir examiné la chose « avec toute la diligence « possible, *diligentissimè,* et avec le conseil de « plusieurs évêques et prélats : de sorte qu'il oblige « étroitement tous les Français, *districtè præcipientes,* de reconnaître et de confesser qu'ils « n'ont plus ces saintes reliques. » Et néanmoins les Français, qui savaient la fausseté de ce fait par leurs propres yeux, et qui, ayant ouvert la châsse, y trouvèrent toutes ces reliques entières, comme le témoignent les historiens de ce temps-là, crurent alors, comme on l'a toujours cru depuis, le contraire de ce que ce saint pape leur avait enjoint de croire, sachant bien que même les saints et les prophètes sont sujets à être surpris.

Ce fut aussi en vain que vous obtîntes contre Galilée un décret de Rome, qui condamnait son opinion touchant le mouvement de la terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure en repos; et, si l'on avait des observations constantes qui prouvassent que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheraient pas de tourner, et ne s'empêcheraient pas de tourner aussi avec elle. Ne vous imaginez pas de même que les lettres du pape Zacharie pour l'excommunication de saint Virgile, sur ce qu'il tenait qu'il y avait des antipodes, aient anéanti ce nouveau monde; et qu'en-

core qu'il eût déclaré que cette opinion était une erreur bien dangereuse, le roi d'Espagne ne se soit pas bien trouvé d'en avoir plutôt cru Christophe Colomb qui en venait, que le jugement de ce pape qui n'y avait pas été; et que l'Eglise n'en ait pas reçu un grand avantage, puisque cela a procuré la connaissance de l'évangile à tant de peuples qui fussent péris dans leur infidélité.

Vous voyez donc, mon père, quelle est la nature des choses de fait, et par quels principes on en doit juger : d'où il est aisé de conclure, sur notre sujet, que, si les cinq propositions ne sont point de Jansenius, il est impossible qu'elles en aient été extraites, et que le seul moyen d'en bien juger et d'en persuader le monde, est d'examiner ce livre en une conférence réglée, comme on vous le demande depuis si longtemps. Jusque-là, vous n'avez aucun droit d'appeler vos adversaires opiniâtres : car ils seront sans blâme sur ce point de fait, comme ils sont sans erreurs sur les points de foi, catholiques sur le droit, raisonnables sur le fait, et innocents en l'un et en l'autre.

Qui ne s'étonnera donc, mon père, en voyant d'un côté une justification si pleine, de voir de l'autre des accusations si violentes ! Qui penserait qu'il n'est question entre vous que d'un fait de nulle importance, qu'on veut faire croire sans le montrer? Et qui oserait s'imaginer qu'on fît par toute l'Église tant de bruit pour rien, *pro nihilo*, mon père, comme le dit saint Bernard? Mais c'est cela même qui est le principal artifice de votre conduite, de faire croire qu'il y va de tout en une affaire qui n'est de rien; et de donner à entendre aux personnes puissantes qui vous écoutent qu'il s'agit dans vos disputes des erreurs les plus pernicieuses de Calvin, et des principes les plus importants de la foi; afin que, dans cette per-

suasion, ils emploient tout leur zèle et toute leur autorité contre ceux que vous combattez, comme si le salut de la religion catholique en dépendait : au lieu que, s'ils venaient à connaître qu'il n'est question que de ce petit point de fait, ils n'en seraient nullement touchés, et ils auraient au contraire bien du regret d'avoir fait tant d'efforts pour suivre vos passions particulières en une affaire qui n'est d'aucune conséquence pour l'Église.

Car enfin, pour prendre les choses au pis, quand même il serait véritable que Jansenius aurait tenu ces propositions, quel malheur arriverait-il de ce que quelques personnes en douteraient, pourvu qu'ils les détestent, comme ils le font publiquement? N'est-ce pas assez qu'elles soient condamnées par tout le monde sans exception, au sens même où vous avez expliqué que vous voulez qu'on les condamne? En seraient-elles plus censurées, quand on dirait que Jansenius les a tenues? A quoi servirait donc d'exiger cette reconnaissance, sinon à décrier un docteur et un évêque qui est mort dans la communion de l'Église? Je ne vois pas que ce soit là un si grand bien, qu'il faille l'acheter par tant de troubles. Quel intérêt y a l'État, le pape, les évêques, les docteurs et toute l'Église? Cela ne les touche en aucune sorte, mon père; et il n'y a que votre seule Société qui recevrait véritablement quelque plaisir de cette diffamation d'un auteur qui vous a fait quelque tort. Cependant tout se remue, parce que vous faites entendre que tout est menacé. C'est la cause secrète qui donne le branle à tous ces grands mouvements, qui cesseraient aussitôt qu'on aurait su le véritable état de vos disputes. Et c'est pourquoi, comme le repos de l'Église dépend de cet éclaircissement, il était d'une extrême importance de le donner; afin que, tous vos dégui-

sements étant découverts, il paraisse à tout le monde que vos accusations sont sans fondement, vos adversaires sans erreurs, et l'Église sans hérésie.

Voilà, mon père, le bien que j'ai eu pour objet de procurer, qui me semble si considérable pour toute la religion, que j'ai de la peine à comprendre comment ceux à qui vous donnez tant de sujet de parler peuvent demeurer dans le silence. Quand les injures que vous leur faites ne les toucheraient pas, celles que l'Église souffre devraient, ce me semble, les porter à s'en plaindre : outre que je doute que des ecclésiastiques puissent abandonner leur réputation à la calomnie, surtout en matière de foi. Cependant ils vous laissent dire tout ce qu'il vous plaît ; de sorte que, sans l'occasion que vous m'en avez donnée par hasard, peut-être que rien ne serait opposé aux impressions scandaleuses que vous semez de tous côtés. Ainsi leur patience m'étonne, et d'autant plus, qu'elle ne peut m'être suspecte ni de timidité, ni d'impuissance, sachant bien qu'ils ne manquent ni de raisons pour leur justification, ni de zèle pour la vérité. Je les vois néanmoins si religieux à se taire, que je crains qu'il n'y ait en cela de l'excès. Pour moi, mon père, je ne crois pas pouvoir le faire. Laissez l'Église en paix, et je vous y laisserai de bon cœur. Mais, pendant que vous ne travaillerez qu'à y entretenir le trouble, ne doutez pas qu'il ne se trouve des enfants de la paix qui se croiront obligés d'employer tous leurs efforts pour y conserver la tranquillité.

FIN.



ONGUENT

POUR

LA BRULURE.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
RUE DU COLOMBIER, N. 30.

ONGUENT

POUR

LA BRULURE.

POEME,

Par Barbier d'Aucourt,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

◎◎◎

DEUXIÈME ÉDITION.



Paris.

TOUQUET ET COMPAGNIE,

GALERIE VIVIENNE.

1826.

LETTRE A UN AMI,

SUR L'ONGUENT POUR LA BRULURE.

MONSIEUR,

J'apprends par votre lettre que quelques personnes disent que mon *Onguent* blesse le Pape ; et jamais rien ne m'a plus surpris, parce que jamais rien n'a été plus éloigné de mes sentimens. Serait-il possible que j'eusse fait ce que je n'ai pas seulement pensé, et ce qui est si contraire à mon intention, que je n'aurais jamais cru qu'on pût en soupçonner mes paroles ? Mais, monsieur, les Jésuites peuvent tout ; et le bruit que vous avez ouï est sans doute un effet du ressentiment qu'ils ont de voir que je me suis moqué de leur nouvelle hérésie, qui est que le Pape est infaillible, comme Jésus-Christ même, dans le jugement des faits non révélés.

Ils s'imaginent qu'on doit avoir du respect pour cette ridicule erreur, parce qu'ils y mêlent toujours le nom du Pape, qui est vénérable à tous les Chrétiens. Mais s'ils se trompent, les autres ne se tromperont pas ; et il n'y a personne qui ne sépare aisément l'autorité légitime du Pape d'avec cette infaillibilité prétendue. Les Jésuites n'en pouvaient mieux faire voir la différence qu'en les joignant ensemble ; et ces deux contraires, étant unis, se font si parfaitement connaître, que je n'avais garde de les prendre l'un pour l'autre. Je sais que le Pape étant le successeur de saint Pierre, et le premier de tous les ministres de Jésus-Christ, il doit être considéré comme le centre de cette heureuse union par laquelle tous les Chrétiens sont enfans de la même Église.

Dieu m'a fait la grâce de toujours vivre dans cette foi ; et j'espère de sa miséricorde que j'au-

rai le bonheur d'y mourir. Mais avec le même cœur et le même esprit que je proteste être enfant de l'Eglise romaine, je déclare aussi n'être point partisan de la cour de Rome, que ces deux choses sont opposées, et qu'il est nécessaire d'en connaître l'opposition, puisque c'est le seul moyen que nous ayons pour défendre l'Eglise contre les accusations des hérétiques. On sait qu'ils examinent, avec des yeux d'ennemis, tous ceux qui sont entrés dans la succession de saint Pierre; on sait aussi qu'ils en accusent plusieurs d'erreur, de vanité, d'ambition, d'avarice, de simonie : et comme on ne peut pas désavouer ce que toutes les histoires prouvent, il reste seulement à dire à ces accusateurs que ce qu'ils reprochent à l'Eglise romaine est le crime de la cour de Rome; que ce n'est point l'Eglise qui le fait, mais que c'est elle qui le pleure; et qu'ainsi, dans ce jugement, ils font une double injustice, puisqu'ils épargnent la coupable et qu'ils condamnent l'innocente.

Ils pouvaient, avec saint Bernard, parler contre la cour de Rome, se railler de sa vanité et de son ambition, lui reprocher qu'elle est toute pleine d'intrigues, et que chaque jour en naissant y fait naître un nouveau procès (*Dies diei eructat lites, et nox nocti indicat malitiam*); mais ils devaient reconnaître, avec le même saint Bernard, que l'Eglise romaine est l'épouse du saint Esprit et la mère de tous les fidèles.

Il n'est rien de plus juste que cette conduite qui rend à chacun ce qui lui appartient, à la vérité la déférence qui lui est due, et à la vanité la raillerie qu'elle mérite. Les Prophètes ont agi dans ce même esprit; et comme ils ont adoré le vrai Dieu, ils se sont moqués des fausses divinités. Elie disait aux prêtres des idoles qu'ils criassent bien haut, parce que, leurs dieux étant de pierre, ils ne pouvaient manquer d'avoir l'oreille un peu dure.

Ne voit-on pas, dans ces exemples, qui font si bien le discernement du vrai et du faux, que tout ce qu'on appelle du nom de Pape n'est pas digne de nos respects. comme tout ce qu'on appelle du nom de Dieu n'est pas digne de nos adorations? Qu'y avait-il de plus bête que ce veau d'or que les Israélites appelèrent le Dieu d'Israël? et qu'y a-t-il de plus ridicule que ce nouvel homme, infaillible comme Jésus-Christ même, que les Jésuites appellent Pape? Ne faut-il pas mépriser ces chimères, et faire voir, en s'en moquant, qu'elles ne méritent pas le nom qu'on leur donne?

Il me semble qu'on ne saurait parler du Pape avec plus de respect que par rapport à Dieu même : et comme Dieu ne veut point qu'on fasse d'autres dieux (*non habebis Deos alienos*), je ne crois point que le Pape souffre qu'on fasse d'autre Pape (*neque omnem similitudinem*). Qui pourrait donc voir, sans indignation et sans mépris, cette fausse image d'un Pape infaillible dans les faits non révélés, que les Jésuites élèvent à la face du souverain pontife, et qu'ils veulent établir dans la place de celui qui est établi par Jésus-Christ même? C'est ainsi qu'ils se sont éloignés de la vérité, et que, s'égarant volontairement dans leurs erreurs, ils méritent d'en être punis par une juste raillerie.

En effet, qui ne rirait de voir ce grand corps, qui embrasse tout le monde, se resserrer ici et se presser, pour mieux soutenir une infaillibilité prétendue? Et qui ne rirait encore davantage d'entendre les raisons avec lesquelles les Jésuites défendent une prétention de cette qualité?

Ils mettent d'abord trois personnes dans leur Pape infaillible. Il est homme comme les autres, il est docteur particulier, il est docteur universel : et ces trois personnes sont trois prétextes pour éluder toutes les raisons que l'histoire, l'expérience et le sens commun apportent contre leurs desseins.

Ils disent ensuite : L'homme est menteur, le docteur particulier est suspect, le docteur universel est infaillible. Après cela, ils remêlent ces trois personnes qu'ils avaient seulement démêlées à dessein de les brouiller davantage ; et dans cette brouillerie, où l'on sait qu'il y a trois personnes que l'on ne connaît point distinctement, il est facile aux Jésuites de rejeter la faute sur celle qu'ils veulent rendre coupable. Ainsi, l'homme demeure toujours menteur, le docteur particulier toujours suspect, et le docteur universel toujours infaillible.

Mais dites-moi, monsieur, au cas qu'une de ces personnes fût condamnée au jugement de Dieu, que deviendraient les deux autres ?

Croyez-vous qu'en même temps que l'homme et le docteur particulier seraient punis de leurs mensonges, le docteur universel serait récompensé de son infaillibilité ? Pour moi, tout ce que j'en puis dire, c'est que si l'on souffrait que ce triumvirat s'établît, il deviendrait aussi funeste à l'Eglise que le fut à la république romaine celui qui fit tant de proscrits et de malheureux.

Il y a bien de l'apparence que celui-ci finirait comme l'autre, duquel Tacite écrit que, les armes de Lépide et d'Antoine étant entre les mains d'Auguste, il usurpa le nom d'empereur et fit un empire de la république.

On voit bien que les Jésuites voudraient en faire autant de l'Eglise ; ils voudraient changer le patrimoine de Jésus-Christ en la succession de César : et c'est principalement dans ce grand dessein qu'ils sont tous inséparablement unis (*omnes in causâ unum sumus*), dit le jésuite Suarez ; c'est le but de leurs prétentions, c'est la fin de leurs desseins, c'est le principe de leurs actions ; mais ce ne sera jamais pour moi qu'un sujet de raillerie. Je ne crois point devoir parler sérieusement d'une chose si ridicule. Il me semble qu'on ne saurait frapper fortement sur une matière si molle, et qui, ne pouvant résister aux grands

coups, n'en reçoit aucune impression. On a bien vu que tant de raisons si fortes et si convaincantes n'ont rien produit contre les Jésuites, et que tout ce qu'on a tiré des conciles, des Pères, de la tradition et de l'Ecriture, n'a pu que les faire ployer pour un moment. Mais leur politique est encore plus souple que les roseaux qui se baissent quand le vent passe, et qui se relèvent aussitôt qu'il est passé.

L'on a cité contre eux tant de passages, qu'il y en a, non seulement pour convaincre, mais pour accabler l'esprit; on leur a fait voir que cette puissance générale qu'ils veulent introduire dans l'Eglise a été condamnée par saint Cyprien, saint Jérôme, saint Isidore, saint Bernard, saint Augustin, généralement par tous les Pères, et surtout par saint Grégoire-le-Grand, qui assure que quiconque prend le nom de prêtre universel, ou désire qu'on lui donne ce nom, est un précurseur de l'Antechrist. (*Ego autem fidenter dico quia quisquis se sacerdotem universalem vocat, aut vocari desiderat, in elatione sua Antichristum præcurrit.*) On leur a montré les suites pernicieuses de cette dangereuse autorité. On a compté d'une part les Papes qui se la sont attribuée, et de l'autre les Princes qui en ont ressenti l'injustice; mais les Jésuites font leurs raisons de ces exemples. Et quand on leur reproche que seize ou dix-sept Rois et Empereurs ont été déposés par l'arrogance de cette puissance générale, ils répondent froidement que ce qui s'est fait se peut bien faire; et comme ils ne distinguent point le fait et le droit, ils supposent toujours que les Papes ont eu droit de faire ce qu'ils ont fait effectivement.

Vous remarquerez donc, monsieur, que ce n'est pas seulement dans la cause de Jansénius qu'ils tiennent le fait inséparable du droit : ils portent cette maxime bien plus loin, et l'étendent à des questions bien plus importantes, jusque là que c'est la principale raison de Bellarmin pour éta-

blir la principauté souveraine des Papes sur les Rois ; car il remarque que jamais les Rois n'ont déposé des Papes, et que souvent les Papes ont déposé des Rois. Ainsi, passant tout d'un coup du fait au droit : « les Papes, dit-il, ont déposé des » Rois, donc ils ont eu droit de les déposer ; ils l'ont » fait, donc ils ont pu justement le faire. » Je sais bien que ces maximes des Jésuites sont encore plus horribles que ridicules ; mais puisque la vanité de ceux qui les font est insensible à la raison, il la faut piquer par la raillerie :

Ridiculum acri
Fortius et melius magnas plerumque secat res.

Je rirai donc, malgré qu'ils en aient, du fol amour qu'ils ont pour leur nouvelle hérésie, et des efforts prodigieux qu'ils font afin d'y engager tout le monde, ne s'étant pas contentés d'en faire un point de foi pour y obliger les fidèles, mais encore un principe de mathématiques pour y attacher les autres hommes. Cela me fait souvenir d'Archimède, qui se vantait de soulever toute la terre, si on lui donnait seulement un point dans l'air. Certes, le P. Darouy a été plus ingénieux qu'Archimède : il a trouvé ce qu'Archimède cherchait ; et cette nouvelle autorité de l'inquisition, que ce père mathématicien établit sur rien, est véritablement un point en l'air, où il commençait de lever une machine capable de renverser tous les états, si l'on ne s'était opposé à son entreprise.

Mais ce que je trouve ici de plus ridicule, c'est qu'ils font toutes ces choses dans la pensée qu'elles sont avantageuses au Pape. Ils ne voient pas que rien n'est plus contraire à l'autorité légitime du saint Siége que cette autorité supposée, et qu'en les proposant toutes deux comme également justes, ils les rendent également odieuses. Il n'y a point de Prince qui ne regarde cet empire universel comme un ennemi d'état, et qui n'ait autant d'aversion pour cette puissance étrangère

qu'il a d'attachement à sa propre couronne. C'est ce qui fait le plus d'obstacle à la réunion de tant de Princes hérétiques; car quand on leur dit que, pour être fils de l'Eglise, il faut devenir sujets du Pape, il arrive qu'au lieu de lui baiser les pieds, ils lui baisent les mains, et font protestation de n'avoir jamais affaire avec un tel homme.

Comment donc les ramener dans le giron de l'Eglise, sinon en leur montrant, malgré les Jésuites, que ce Pape effroyable qui leur fait tant de peur n'est pas le véritable Pape, qui est le vicaire de l'amour aussi bien que de la puissance de Jésus-Christ? On ne vaincra jamais leur erreur qu'en leur faisant voir l'étrange différence qu'il y a entre ces deux Papes: l'un est institué par Jésus-Christ, l'autre est inventé par les Jésuites; l'un est établi pour gouverner l'Eglise, l'autre n'est fait que pour la détruire; l'un se nomme *Servus servorum*, l'autre *Dominus dominantium*: de sorte que, dans ce discernement si juste et si nécessaire, il est impossible d'avoir de l'indignation et du mépris pour l'un, sans avoir en même temps du respect et de la vénération pour l'autre.

Après ces éclaircissemens, je ne crois pas qu'on se fâche à Rome, si l'on se moque à Paris du nouveau Pape des Jésuites; et comme le Roi ne s'intéresse point pour un roi de théâtre, je ne pense pas que le Pape prenne parti pour un pape de collége. Je ne saurais non plus m'imaginer que l'inquisition se mette en peine de ce que j'en ai dit; et si j'en ai dit quelque chose qui semble un peu trop libre, c'est que je n'ai pu avoir plus de patience que Moïse, qui rompit les tables de la loi, quand il vit l'idole que les Israélites avaient élevée.

Il n'y a donc que les Jésuites qui ont fait ce Pape, qui seront fâchés de le voir défait; mais que n'empêchaient-ils sa ruine? et quand ils le firent infaillible, que ne le faisaient-ils aussi incorruptible et immuable, puisque l'un n'eût pas

plus coûté que l'autre ? Mais enfin l'espérance de le rétablir est tombée avec lui ; les Jésuites en sont au désespoir ; et n'osant pas se plaindre de leur propre mal, parce qu'il est honteux, ils se plaignent de celui qu'ils m'accusent d'avoir fait au Pape. Mais personne ne pouvait me faire ce reproche avec moins de raison ; car s'il est vrai, comme ils disent, que le Pape est infaillible dans l'intelligence des sens, et s'il connaît les intentions des auteurs telles qu'elles sont, je puis bien jurer qu'il ne se tiendra point offensé de ce que j'ai dit, parce qu'il verra bien que j'ai seulement voulu parler de cette fausse idée de Pape qui n'a nul rapport avec lui, et qui a été censurée par la Sorbonne comme une erreur, condamnée par le Parlement comme une chimère, détestée par saint Grégoire comme une injustice, et moquée de tout le monde comme une chose ridicule. Pour moi, je n'ai point d'autre intention que celle du Parlement, de la Sorbonne, et de saint Grégoire. C'est là mon dessein, c'est ma pensée, c'est mon sens ; et les Jésuites ne peuvent l'obscurcir comme le sens de Jansénius ; je suis encore au monde pour l'expliquer, et je puis le faire en deux mots, si clairement qu'ils seront fâchés de voir une vérité si évidente et si contraire à leurs desseins. Ils feraient mieux sans doute de ne blâmer point ce que j'ai dit, que de m'obliger à faire voir les raisons que j'ai eues de le dire ; mais puisqu'ils m'accusent, il faut que je me justifie.

Ils sauront donc que tout cet endroit de mon poème où il est parlé du Pape n'est point de mon esprit particulier ; je n'y ai que l'expression : s'il y a des fautes de grammaire, j'en suis coupable ; mais s'il y a quelque erreur dans le sens, j'en suis innocent : ce n'est point moi qui parle ; ce sont les Français et les Jésuites qui disputent, chacun dans ses principes, et qui se pressent l'un l'autre sur les questions présentes. Tout ce que disent les Jésuites est pris de leurs auteurs, Molina,

Mariana, Suarez, Vasquez, Azor, Salmeron, Eudemon, Santarel, Bellarmin, Osorius, Scribanius, Lessius, Filliutius, Gretzer, Becan, Bauny, etc. Tout ce que répondent les Français est tiré des libertés de l'Eglise gallicane, et particulièrement d'un acte qui fut dressé par tous les états du royaume de France contre les bulles de Boniface VIII.

« A vous, très noble Seigneur notre Sire, par » la grâce de Dieu, Roi de France, supplie et re- » quiert le Peuple de votre royaume, parcequ'il » lui appartient que ce soit fait, que vous gardiez » la souveraine franchise de votre royaume, que » vous ne reconnaissiez de votre temporel souve- » rain en terre sinon Dieu, et que vous fassiez » déclarer (si que tout le monde le sache) que le » Pape Boniface erra manifestement et fit péché » mortel notoirement, en vous mandant, par let- » tres bullées, qu'il était souverain de votre tem- » porel, et que ceux qui croyaient le contraire il » tenait pour *hereges* (hérétiques); *item*, que » vous fassiez déclarer que l'on doit tenir ledit » Pape pour herege, et non pas vous, bon Roi, et » toute la gent de votre royaume, qui tous di- » sent, toujours ont cru et croient le contraire. »

Tout le monde entend bien une déclaration si ouverte; et c'est une voix publique qui n'est inconnue à personne. Que les Jésuites comparent donc maintenant ce que les Français ont dit avec ce que je leur fais dire, toute la différence qu'ils y trouveront est que je les fais parler au présent. et qu'il y a long-temps que cet acte est passé; mais quoiqu'une telle remarque ne mérite point de réponse, je veux bien leur dire que cette déclaration de tout le royaume de France ne fut pas seulement faite à Philippe le Bel, mais à toute la postérité, que c'est une déclaration toujours présente, qu'elle est aujourd'hui confirmée par tous les Français, et que tous ceux qui ont le bonheur de vivre sous le règne glorieux de Louis XIV

disent, avec la même fidélité que ceux qui vivaient sous le règne de Philippe le Bel, qu'en effet le Pape Boniface VIII s'était injustement attribué une puissance temporelle sur le royaume de France. Il n'y a que les Jésuites qui ne l'avouent pas, et qui, au contraire, ayant fait imprimer au Louvre la collection des conciles de Binnius, y ont laissé ces paroles si outrageuses à toute la France : *Philippum pulchrum, Galliæ regem, justè excommunicavit.* (Il excommunia justement Philippe le Bel, Roi de France.)

Je ne m'étonne donc plus si les Jésuites ne trouvent pas bon ce que j'ai dit, puisque c'est tout le contraire de ce qu'ils disent ; mais je ne voudrais pas avoir mérité leur approbation par la conformité de mes sentimens avec les leurs, et je ne voudrais pas leur avoir plu en disant que les Papes ont justement entrepris sur les Rois. Il me semble qu'il est bien plus chrétien de remontrer respectueusement aux Papes que la puissance temporelle n'est pas de la succession de saint Pierre, et que Jésus-Christ, en lui donnant les clefs des cieux, ne lui donna pas celles de la terre. *In his successisti non Petro sed Constantino*, dit saint Bernard en l'écrivant même à un Pape. Mais comme les Jésuites n'osent pas témoigner leur ressentiment contre ce grand saint et les autres Pères de l'Eglise, ils n'ont pu faire autre chose que de tourner leur rage contre de célèbres théologiens qu'ils appellent *Jansénistes*, leur imputant tout ce qu'ils s'imaginent être mauvais, et les accusant même d'avoir fait mon *Onguent pour la brûlure*. Mais je veux les tirer de cette erreur, et leur montrer encore une fois que le fait et le droit ne sont pas une même chose, puisqu'ils connaissent bien ce que c'est que cet *Onguent*, et qu'ils ne connaissent pas qui en est l'auteur : ils savent de quelle force il est, voilà le droit ; et ils ne savent pas de quelle main il vient, voilà le fait : ils ne pouaient se tromper davantage qu'en l'at-

tribuant à ces messieurs qu'ils appellent Jansénistes, car il est impossible qu'ils y aient eu aucune part, puisque je n'ai l'honneur ni de les connaître, ni d'en être connu. Je ne vois pas même qu'il y eût sujet de les soupçonner; et leur style est si différent du mien, qu'il faut ne le connaître point du tout pour ne le pas distinguer tout-à-fait. Ces pieux et savans écrivains ont toujours proposé la vérité d'une manière qui pût seulement la faire croire; et moi j'ai reconnu que ce n'était pas assez pour les Jésuites, et qu'il fallait encore la leur faire sentir. Je crois qu'ils ont eu raison, mais je ne pense pas avoir tort; car enfin la vérité même, quoiqu'elle soit immuable, nous paraît quelquefois douce et quelquefois terrible, et l'Evangile est partout mêlé d'amour et de crainte.

Mais après tout, je voudrais bien savoir pourquoi les Jésuites attribuent aux Jansénistes généralement tout ce qui se fait pour la défense de l'autorité royale, comme si les seuls Jansénistes étaient bons Français. S'imaginent-ils que leur nouvelle hérésie de l'infaillibilité dans les faits, soit d'une subtilité si grande que personne ne puisse en parler que ceux qu'ils nomment Jansénistes? Je ne vois pas pour moi que ce soit une chose si difficile à connaître; et chacun juge assez par soi-même que tout homme est menteur, et qu'ainsi l'infaillibilité prétendue ne peut être qu'une occasion de faillir plus que jamais.

Aussi, depuis que le Parlement a traité de chimère cette nouvelle idée d'infaillible, il n'y a plus que les Jésuites qui l'adorent; mais ils lui font encore tous les jours des sacrifices publics, et lui offrent en holocauste tous les livres composés pour l'autorité du Roi et pour la défense des libertés de l'Eglise gallicane, en lui sacrifiant aussi l'honneur et la liberté de tous ceux qui ne veulent pas l'adorer. Car il est vrai que, depuis que les Jésuites ont fait ce nouveau Dieu sur la terre, ils ne craignent plus d'offenser le ciel, ni commettre contre lui des injustices et des blasphèmes.

En peut-on voir une preuve plus convaincante que leur grand ballet dansé publiquement dans la cour du collége de Clermont, où (pour tout dire en un mot) l'on fit autant de postures impudiques que le jésuite Sanchez en décrit dans son *Traité du Mariage?*

On parle bien différemment de la description que j'ai faite de cette ballade: et je ne puis mieux répondre à ceux qui m'accusent d'en avoir trop dit, qu'en leur opposant ceux qui me reprochent d'en avoir dit trop peu. Je crois, monsieur, que vous auriez été du sentiment des derniers, si vous aviez assisté à ce spectacle: car vous auriez vu d'abord les Jésuites dans d'étranges postures: les uns qui tenaient les barricades, et prêtaient main-forte aux Suisses; les autres qui allaient dans le parterre, et faisaient faire place au bal; les plus intéressés étaient sur le théâtre, où ils couraient perpétuellement d'un bout à l'autre, sans savoir ce qu'ils y allaient faire; les uns disaient aux violons, *Jouez;* les autres, *Ne jouez pas;* et de temps en temps, on en voyait qui venaient faire de petits prologues, et crier comme à la foire Saint Germain: *Messieurs, on va commencer*. Enfin, tous ces incidens ensemble composèrent un *inpromptu* qui fit rire les plus sérieux; mais au reste l'impureté de leur ballet fit rougir les plus impudens. Vous auriez dit, à voir leurs postures honteuses, qu'ils avaient perdu toute connaissance; vous auriez dit, à voir leurs étranges convulsions, que c'était des gens désespérés; et vous auriez avoué que, pour un mal aussi violent qu'était le leur, il fallait un *Onguent* aussi fort qu'est le mien. J'espère que Dieu bénira ce remède, et qu'enfin les Jésuites pourront être guéris de la passion de faire des énigmes infâmes et des ballets impudiques. Je vous remercie de l'avis que vous m'avez donné, et je suis, etc.

Barbier d'Aucourt.

Ce 1er avril 1664.

ONGUENT

POUR

LA BRULURE.

CHANT I.

Des Jésuites qui brûlent, et des différentes espèces de feux qu'ils allument.

—

Je sais que, pour bien vous écrire,
Et d'un air que vous dussiez lire,
Il faudrait, par quelque moyen,
Que votre esprit réglât le mien:
Sans cela, comment m'y prendrais-je?
Et dans quels termes vous dirais-je
Que ces livres si renommés
Et de tant d'esprit animés,
Ces livres si pleins de science,
Ces protecteurs de l'innocence,
Ces témoins de la vérité,
Ces défenseurs de l'équité,
Livrés enfin à l'injustice,
Ont souffert le dernier supplice?
Oui, dans la place où les bourreaux
Plantent leurs infâmes poteaux,

Une haine horrible à comprendre
A pu les mettre tous en cendre;
Mais leur supplice est glorieux,
Et leur cendre va jusqu'aux cieux.
Tant de cruautés si tragiques
Les rendent presque canoniques;
On les nomme avec dignité
Les martyrs de la vérité:
Et maintenant ce qui nous reste
D'un embrasement si funeste
Porte un caractère de saint,
Qui nous paraît bien mieux empreint,
Et que la piété publique
Conserve comme une relique.

Mais de peur qu'un feu si fatal
Ne recommence un nouveau mal,
J'ai, pour dompter sa flamme impure,
Un peu d'*Onguent pour la brûlure*.

Je vous en dirai le secret,
Et jusqu'au moindre petit trait.
Mais, pour agir avec méthode,
Et d'une manière commode,
Il faut premièrement parler
De ces gens qui font tant brûler;
Après, faire un petit sommaire
De ce qu'on brûle d'ordinaire;
Et puis nous empêcherons bien
Que jamais on ne brûle rien.

Vous savez qui sont les Jésuites,
Ces admirables casuites.

Regardez-les bien : ce sont eux
Qui partout répandent ces feux ;
C'est ainsi que ces gens répondent
Aux ouvrages qui les confondent,
Brûlant avec impunité
L'innocence et la vérité.

On le voit que toutes les pages
Les plus justes et les plus sages,
Par une réprobation
Qui précède toute action,
A la flamme sont condamnées
Avant même que d'être nées ;
Et (dit-on) l'on en brûlera
Tout autant que l'on en fera.
C'est la sentence extravagante
Prononcée en la chambre ardente
D'Annat, plus brûlant qu'un tison,
Et plus fort en bois qu'en raison.
O l'agréable rhétorique !
O la merveilleuse logique,
Où, sans écrire et sans parler,
On ne travaille qu'à brûler !
Se peut-il rien de plus commode
Que cette nouvelle méthode,
Qui, pour décharger les esprits,
Met dans le feu tous les écrits ?
A-t-on de plus belles manières
Pour bien éclaircir les matières,
Que cette source de rayons
Qui nous les fait voir jusqu'au fonds ?

Certes, les méthodes communes
Sont bien autrement importunes:
Elles sont pleines d'embarras;
Il y faut aller pas à pas,
Bien prendre toutes les mesures,
Bien reconnaître les figures;
Mais ici, sans raisonnement,
On résout tout en un moment.
Car enfin c'est bien tout résoudre
Que de réduire tout en poudre;
Et c'est la vraie invention
De sortir hors de question.
On n'en a point d'inquiétude,
Tout cela se fait sans étude;
Et sans apporter tant d'*ergos*,
Il n'en coûte que des fagots.
  Mais afin que le feu s'excite,
Et que le bois brûle plus vite,
Les Pères soufflent nuit et jour,
Et dans la ville, et dans la cour;
Et soufflant à perte d'haleine,
Autant que peut souffler leur haine,
On ne voit, dans ce corps fumeux,
Que souffleurs et que boute-feux,
Qui tous, par de noirs artifices,
Attisent les flammes des vices.

—

CHANT II.

Du feu de vanité allumé par les Jésuites.

Le premier feu qu'ils ont jeté
C'est le feu de la vanité;
Et vous le voyez qui pétille,
Qui pirouette et qui sautille
Dans ce grand livre aventureux
Qu'ils ont fait eux-mêmes pour eux,
Où brille en de grands caractères
Le premier siècle de ces Pères.
  Ce livre n'a pas un feuillet
Qui ne soit plein d'un feu follet;
Et l'on voit courir sur ces pages
De certaines flammes volages,
Qui, faisant égarer l'auteur,
Donnent bien à rire au lecteur.
  Là, par des lumières suprêmes,
Ces Pères, se peignant eux-mêmes,
Se donnent la vive couleur
D'une flamboyante valeur;
Là, n'étant ni maigres ni pâles,
Ils se vantent d'être *francs mâles* [1];

[1] Ils sont tous des hommes mâles, ou plutôt des lions généreux qui ne sont étonnés d'aucun péril. (*Image du premier siècle de la Société*, pag. 401.)

Et, sans disputer sur ce cas,
Les femelles n'en doutent pas.
  Pensez-vous que ce soient des hommes
Comme ceux du siècle où nous sommes?
Non, non: ce sont des *champions*,
Bien plus, des *aigles* [1], des *lions*,
Des *phénix* [2], en un mot des bêtes,
Tant à longs poils qu'à hautes crêtes.
Et certe, après ces noms divers
Dont eux-mêmes se sont couverts,
Leur troupe à bon droit se récrie:
« Quelle fleur de chevalerie!
» O grand Dieu! quels hommes choisis [3]!
» Quels protecteurs et quels appuis!
» Quels anges [4]! quels foudres de guerre,
» Pour défendre l'Eglise en terre! »
  Voilà certe un bel air de cour;
Je veux le chanter à mon tour.
O plaisante bouffonnerie!
Quelle fleur de chevalerie!
O grand Dieu! quels hommes choisis!
Quels protecteurs et quels appuis!

[1] Les Jésuites sont tous des esprits d'aigle. (*Premier siècle de la Société*, pag. 406.)

[2] C'est une troupe de phénix, un auteur ayant montré depuis peu qu'il y en a plusieurs. (*Préface.*)

[3] Quels hommes choisis, ô Dieu immortel! quels foudres de guerre! quelle fleur de chevalerie! quels appuis! quels génies tutélaires et protecteurs de l'Eglise! (*Ibid.* pag. 410.)

[4] C'est une troupe choisie d'anges. P. 410.

Quels anges! quels foudres de guerre,
Pour défendre l'Eglise en terre!
Ces Pères sont tous des héros [1],
Tous d'intrépides généraux;
Ils sont tous faits pour la conquête,
Ils sont tous nés le casque en tête [2],
Les bras armés et le cœur haut,
Tous prêts à monter à l'assaut.
Dans cette troupe renommée,
« Un seul homme vaut une armée [3],
» Et met plus d'ennemis à bas
» Que ne feraient vingt mille bras. »
O le beau discours pour apprendre!
Et qu'on a de plaisir d'entendre
Que les Jésuites de ce temps
Parlent comme les vieux Titans!
Mais quoi, c'est ainsi que ces Pères
Traitent de toutes les matières,
Depuis qu'ils se sont entêtés
De vouloir faire des traités:

[1] Ce sont des héros (p. 401). Les Jésuites sont tous des héros intrépides. (*Ibid.*)

[2] Je crois que tous ceux de cette Société sont nés le casque en tête (p. 30).

[3] J'ose dire que chacun d'eux est capable des plus grandes choses, et vaut lui seul une armée (p. 410). Chacun d'eux vaut une armée, et un seul de cette Société est quelquefois victorieux de tant d'ennemis, que vous jureriez qu'une grande armée n'en pourrait pas aisément autant vaincre qu'il en surmonte lui seul (p. 419).

Entêtement épouvantable,
Et de telle sorte indomptable,
Qu'en vain l'on croit que ces esprits
Puissent jamais être guéris;
Car enfin leur intempérance,
De peur de garder le silence,
Brouille, écrit, et parle sans choix
A toute la terre à la fois.

Leurs livres, pleins de cris de guerre,
Imitent le bruit du tonnerre,
Et leur style artificiel
Est un tocsin perpétuel.
Ils n'écrivent rien que de poudres,
De canons, de bombes, de foudres,
D'exercices, de campemens,
De lignes, de retranchemens,
D'embuscades, de stratagème,
Et prêchent aussi tout de même.

Écoutons Bernage à loisir;
Son sermon est fait à plaisir;
Le sujet passe l'excellence;
C'est le grand Augustin : silence.

« Ce saint (dit-il) fut autrefois
»Un grand ennemi de la croix;
» Son cœur, à la grâce infidèle,
» Se retranchant toujours contre elle [1],

[1] Comme saint Augustin s'est retranché dans tous ses forts contre la grâce! combien de fois il s'est gabionné, fraisé, palissadé, afin de relever la victoire par l'opiniâtreté du combat!... Comme tous ces vices avaient

» S'était fraisé, gabionné,
» Palissadé, contreminé;
» Mais enfin la grâce animée,
» Donnant fort sur son gros d'armée,
» Sur tous ses vices faisant corps,
» Elle sut gagner les dehors,
» Si bien qu'avec cet avantage,
» Redoublant encor son courage,
» Elle attaqua si vivement,
» Qu'elle enfonça l'entendement,
» Tant qu'enfin s'étant efforcée,
» La volonté fut enfoncée. »
Le beau langage que voilà !
Qu'il est propre ! qu'il sied bien là !
Fraise ! gabion ! palissade !
Les beaux mots ! la belle enfilade !
Que cela marque bien l'esprit
Des Jésuites qui l'ont écrit !
On les connaît à ce génie ;
Ces soldats en théologie,
Qui, tout remplis de bastions,
De fascines, de gabions,
Ne distinguant nulle matière,
Traitent tout à la cavalière.

fait un gros d'armée, le combat y avait été bien plus rude ; et la grâce, après avoir gagné les dehors, après avoir enfoncé l'entendement, n'avait fait que l'ébranler ; et enfin saint Augustin ne se rendit qu'après que la volonté eut été aussi enfoncée. (*Sermon du P. Bernage, jésuite, dans la chapelle de Saint-Louis, le* 28 *août* 1650.)

Mais c'est bien pis de Brisacier,
Cet admirable aventurier,
Cet incomparable jésuite,
Devant qui l'on voit tout en fuite,
Ce fameux coureur de hasards,
Ce premier de tous les Césars,
Qui, sur tant d'exploits militaires,
Lui-même a fait des commentaires.
« Parmi, dit ce Père orgueilleux,
» Tant de services périlleux [1]
» Que l'on m'a vu rendre à la France,
» J'ai fait admirer ma vaillance;
» Et l'on sait assez que la peur
» N'a nul commerce avec mon cœur:
» C'est une passion de femme
» Qui n'approche point de mon âme,
» Et l'on a cru que dans l'emploi
» La peur même aurait peur de moi.
» Je vous presse en homme de guerre [2],
» Et vous ferai mordre la terre,
» Si vous piquez ma passion;
» Rendez-vous à discrétion,

[1] Parmi tant de services périlleux que j'ai rendus au public (*Jansénisme confondu*, p. 11), ceux qui me connaissent savent que la peur et moi n'ont point de commerce ensemble (*Avis au lecteur*).

[2] Mais si je vous presse en homme de guerre, il se faut rendre à discrétion, et confesser que je ne suis pas moins théologien que soldat (deuxième partie, p. 31).

» Autrement je vous perds sans trève,
» Après ce coup je vous achève [1],
» Et ce trait vous perçant le cœur
» Y grave le nom du vainqueur.
» Donne, tambour; sonne, trompette;
» Et que ce valeureux athlète,
» Ce grand théologien soldat [2]
» Soit couronné du nom de fat! »

[1] Je vous achève après ce coup (deuxième partie, p. 45). Je vous apprendrai que la guerre et la science ne sont pas incompatibles (quatrième partie, p. 11).

[2] Pressons de plus près notre adversaire, et qu'il sente qu'on n'attaque jamais un soldat impunément (deuxième partie, p. 36).

CHANT III.

Du feu de sédition allumé par les Jésuites.

Mais il s'élève un autre orage:
O Dieu, l'effroyable ravage!
Quelle étrange combustion!
C'est un feu de sédition!
Et c'est Darouy, le Jésuite,
Qui le soulève et qui l'excite.
Ce grand aventurier romain
A formé le vaste dessein
D'abattre sous le joug de Rome
Tout ce qui porte le nom d'homme.
Ce mathématique artisan,
Grand canonnier du Vatican,
Poussé d'une ardente furie,
Vient de planter sa batterie,
Et veut, en brûlant le Palais,
Mettre en cendre tous les arrêts.
Il veut, sur nos lois renversées,
Et sur nos libertés forcées,
Par une étrange invention,
Établir l'inquisition.
Il dit que c'est le saint office,
Le tribunal de la justice,
Et qu'elle ne prononce rien
Qui ne soit et juste et chrétien.

C'est elle pourtant qui prononce,
Par une funeste réponse,
En faveur du crime mortel
Du parricide Jean Chatel.
C'est ce saint office profane
Qui prostitue et qui condamne
L'arrêt si saint du parlement
Contre l'horrible emportement
Et l'exécrable violence
Du meurtrier de notre France.
Darouy sait cet attentat
Qu'elle a commis contre l'état;
Et lui qui le sait et l'avoue,
Y consent encore et la loue!
Il soutient, dans sa passion,
Qu'enfin cette inquisition
Est un oracle inviolable,
Toujours saint, toujours véritable,
Et qu'en un mot « tous les Français,
» Qui ne reçoivent pas ses lois
» Comme des règles canoniques [1],
» Sont moins chrétiens que politiques. »

[1] Præter accersitos è sacris paginis contra Copernicanam arcem canones, excutiunture è Vaticano fulmina; proferturque sententia congregationis cardinalium inquisitioni præfectorum, qui terræ mobilis non tam hypothesim quam thesim legitima in Galilæo censura proscripsere, cujus quidem censuræ auctoritas, ut nulla sit apud audaciores aliquot mathematicos quam religiosiores, magni tamen ponderis est apud eos, qui non tantùm quod ecclesia præcipiat, verumetiam quò propen-

Quel discours ! et qui l'eût pensé
Qu'un jour il serait prononcé,
Hardiment, sans honte, en présence
Du premier parlement de France ;
Que tant d'illustres sénateurs
En seraient un jour auditeurs ;
Et que, par le moyen oblique
D'une *thèse mathématique*,
Les Jésuites captieux,
Assemblant le sénat chez eux,
Lui feraient entendre à lui-même
L'insolence de ce problème ?
Certes, cet auguste sénat,
Juge et témoin de l'attentat,
Pourrait, par un droit bien solide,
Relever cette pyramide[1],
Que, par la plus sainte des lois,
Il leur fit dresser autrefois,
Lorsque leur perfide cabale
Eut blessé d'une main fatale
Ce roi digne de mille amours,
Et que nous pleurerons toujours,

deat observant accurate. An hæc vero censura controversiæ plane decretoria sit nihil hic puto necesse dicere; satis est ad rem nostram quod illa quale sit tenendum à nobis iter ostendat. (*Thèse de mathématique du P. Darouy*, *Jésuite*, *de l'année* 1665.)

[1] En 1594, le parlement fit dresser une pyramide à l'infamie des Jésuites complices de l'attentat commis par Jean Chatel en la personne du roi Henri le Grand.

Henri le grand, le bon, le juste,
Le fort, l'invincible, l'auguste,
Qui, malgré toute leur fureur,
Respire encor dans notre cœur,
Et qui, par sa gloire immortelle,
A rendu leur honte éternelle,
Quoique, par leurs soins assidus,
La pyramide ne soit plus.
Ah ! que le dessein serait sage
D'en refaire au moins une image,
Et là, d'un encre toujours frais
Et qui ne s'effaçât jamais,
D'une incorruptible écriture,
Marquer à toute la nature
Jusqu'où ces ennemis d'état
Osent porter un attentat;
Décrire leur perfide guerre
Dans la France et dans l'Angleterre :
Les alarmes de Commolet,
Les stratagèmes de Guéret,
Garnet incitant la Fougade,
Barrière animé par Varade,
Guinard..... mais je sens que l'horreur
M'arrête la main et le cœur.

CHANT IV.

Le feu d'avarice allumé par les Jésuites.

D'ailleurs un autre feu se glisse :
C'est le brasier de l'avarice,
Dont les prodigieux efforts
Leur causent d'horribles transports.
Ce feu terrestre et flegmatique
Les jette jusqu'en l'Amérique,
Les disperse de toutes parts,
Les expose à tous les hasards,
Les transforme en mille figures,
Leur donne encor plus de tortures ;
Et ce feu qui, toujours nouveau,
Ne s'éteint pas même dans l'eau,
Les fait d'une ardeur vagabonde
Courir toutes les mers du monde.
On les a vus dans un moment,
Par un funeste embrasement,
S'emparer des îles entières,
Du milieu jusques aux frontières;
Et là, ces hommes enflammés,
Et presque à demi consumés,
Par cette avarice intestine
Qui les tourmente et qui les mine,

Font cuire à des fourneaux fumans,
Dans de grands bassins écumans,
La moelle des cannes sucrées
Que l'on cueille dans ces contrées;
Et demeurant là nuit et jour
Y soufflent le feu tour à tour.

Les noms étranges de leurs drogues
Rempliraient trente catalogues;
Et vous y verriez d'un côté,
Tant le quinquina que le thé,
Le sucre avec la cassonade,
Le gingembre avec la muscade,
Le benjoin, le musc et l'iris,
La myrrhe, l'encens, l'ambre gris,
Le bézoard avec la bétoine,
Le séné près de l'antimoine,
Le camphre, l'alun, le cristal,
L'ambre, la perle et le corail,
Et, puisqu'il faut que je finisse,
Tout ce que leur âpre avarice
Peut tirer, par de longs travaux,
Du sein de la terre et des eaux.

Quand cette avarice tranchante
Se va jeter sur une plante,
Hélas! en moins d'un tour de main,
On n'en voit pas rester un brin!
Tout d'un coup elle vous butine
Bois, écorce, feuille, racine;
Et ce qui surprend plus encor,
C'est que tout cela devient or,

Et que cette avare infamie,
Plus heureuse que la chimie,
Ne veut quelquefois qu'un moment
Pour faire un si grand changement:
Tant ces théologiens droguistes,
Et ces confesseurs herboristes,
Sont savans à nous débiter
Ce qu'ils ont su nous apporter.
  Mais afin que leur avarice
Fût dans un plus libre exercice,
Et qu'ils eussent plus de moyens
De vendre leurs fruits indiens,
Ils jouèrent d'un stratagème
Au pape Grégoire treizième,
Obtenant, par un coup fatal,
Un certain bref médicinal [1],
Qui donne droit à leur lésine
De pratiquer la médecine.

[1] Omnibus et singulis præfatæ Societatis religiosis medicinæ peritis, nunc vel in futurum pro tempore existentibus, et de suorum superiorum licentiæ, quibuscumque personis infirmis sive illæ ejusdem Societatis religiosi, sive extranei et sæculares fuerint, absque aliquo conscientiæ scrupulo aut aliquarum censurarum et sententiarum vel aliarum pœnarum incursu, citra tamen aductionem et incisionem *per seipsos* faciendam, mederi liberè et licitè valeant, apostolicâ auctoritate tenore præsentium, quando tamen medici sæculares commodè haberi non possunt, indulgemus, et licentiam et facultatem eis concedimus et impertimur. Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, sub annulo piscatoris, die 11 februarii anno 1576, pontificatus nostri quarto.

Jugez donc si ces bonnes gens,
Qui sont médecins et marchands,
Savent bien ordonner de prendre
La drogue qui leur reste à vendre;
S'ils pensent bien, ces médecins,
A purger leurs gros magasins;
Et si ce qu'ils ont d'art s'empresse
A les renouveler sans cesse;
Puisque même on sait qu'à Lyon [1],
Ces médecins par faction
Disputaient aux apothicaires
Le droit de vendre des clystères,
Et vinrent jusqu'à cet excès,
Que d'en commencer le procès [2].
Enfin cette infâme lésine
Qui fait honte à la médecine,
Ce négoce pernicieux,
Si bas, si peu religieux,
Si honteux dans toute la suite,
Fit même rougir un Jésuite [3],
Et le força de condamner
Cette ardeur de tout rapiner.

[1] Argumentari præterea licet ex scandalo pharmacopolorum sæcularium qui hunc introitum in labores suos ferunt ægerrimè, et aliquando motâ apud judices lite, indemnitati suæ prospexere pro viribus. (Le P. Théophile Raynaud, Jésuite, dans son livre intitulé : *Hypparcus de religioso negociatore*, pag. 172.)

[2] En 1649, il y eut procès entre les Jésuites de Lyon et les apothicaires de cette même ville.

[3] Le P. Théophile Raynaud, Jésuite.

Il fit un volume contre elle,
Où, d'un style juste et fidèle,
Il en décrit les mouvemens,
Les étranges accroissemens,
Les cruels effets qu'elle cause,
Les dangers auxquels elle expose,
L'imprudence qui la conduit,
Et le scandale qui la suit.
Il y traite de ridicules
Ces médecins fondés en bulles,
Ces religieux pervertis,
En Hippocrates travestis,
Ces Galiens missionnaires,
Et ces Riolans sermonnaires,
Que l'avarice seulement
Fait médecins en un moment.
Il y fait voir que la routine
De cette fausse médecine,
Qui n'est que de vente et d'achat,
Blesse cruellement l'état;
Qu'elle rompt cet ordre harmonique,
L'âme de tout corps politique,
Qui l'entretient, qui le nourrit,
Et sans qui tout état périt.
D'ailleurs la pureté chrétienne,
Que faudra-t-il qu'elle devienne?
Et quels sont enfin les desseins
De ces confesseurs médecins,
Qui, pour voir le mal dans ses causes,
S'en vont, sur des couches de roses,

Avec un vœu de chasteté,
Toucher une jeune beauté [1] ?
C'est ce qui blessait ce bon Père,
Et ce que son zèle sincère
Condamna si chrétiennement,
Mais non pas certe impunément.
Il fut découvert dans les suites
Par ces médecins de Jésuites,
Qui sur-le-champ trouvèrent bon
D'ordonner quinze ans de prison [2] :
Jugeant par beaucoup d'axiomes,
Et sur grand nombre de symptômes,
Qu'il était à l'extrémité
Malade de la liberté.
Ainsi mettent-ils à la chaîne,
Et chargent de toute leur haine,
Ceux d'entre eux qui n'approuvent pas
Leur avare et honteux tracas.
C'est en vain qu'on veut en écrire :
Ils savent fort bien ne point lire;

[1] Contrectatio femineorum corporum necessaria medicinam facientibus, sive ad explorandum pulsum, sive ad pertentandam ulceris non satis maturi qualitatem, ad incidendam venam.... omnis, inquam, hujusmodi contrectatio femineorum corporum per religiosos, quam sit illecebrosa, et periculi plena, norunt qui indè flammam in subjecto fomite concepisse dicuntur. (*Idem*, pag. 168.)

[2] Ce Jésuite fut tenu par ses confrères quinze ans en prison pour avoir fait ce livre.

Et malgré les plus justes lois,
Malgré toutes sortes de droits,
Malgré même le Décalogue,
Ces gens veulent vendre leur drogue;
Et pour un si digne sujet
Le contrat de Dieppe fut fait[1].
  C'est, sans mentir, un bel ouvrage;
Et l'on y voit, de page en page,
Les clauses de ce grand traité,
Si célèbre et si concerté,
Par lequel ces révérends Pères,
En se nommant *Missionnaires*,
Font de moitié, pour cette fois,
Avec les marchands dieppois.
  Ainsi leur morale s'exerce;
Et ce qui pour tous est commerce,
Par un détour d'intention,
Pour eux seuls devient mission:
Comme aussi, par ce même usage,
Le vaisseau de leur équipage,

[1] Contrat passé à Dieppe le jeudi 20e jour de janvier 1611, devant Thomas le Vasseur et René Bense, notaires: entre Thomas Robin et Charles de Biencourt, et les vénérables PP. Pierre Biard, supérieur de la mission de la Nouvelle-France, et Enemond Massé, de la compagnie de Jésus, présens et stipulans tant *pour eux* que pour la *province de France et ladite compagnie de Jésus*, pour la moitié de toutes et chacune les marchandises, victuailles, avancemens, et généralement en la totale cargaison du navire nommé *la Grâce de Dieu*, etc.

Selon leur esprit et leur vœu,
Fut nommé *la Grâce de Dieu* :
Chacun travaillant dans sa place,
A rendre la grâce efficace.
Encor si ces sortes de gens
Se contentaient d'être marchands,
S'ils voulaient emprunter et rendre,
S'ils ne se mêlaient que de vendre,
Et qu'étant marchands réguliers,
Ils suivissent les séculiers.
Mais non ; et ces hommes de proie,
Toujours ardens, toujours en voie,
Toujours tout prêts à s'acharner,
Cherchent partout à rapiner,
Courent les plus fameuses villes,
Les campagnes les plus fertiles,
Les prés, les forêts, les vallons,
Les plaines, les coteaux, les monts;
Et ces francs écumeurs de terre,
De tous côtés portant la guerre,
Battent les cloîtres, les défont,
Et souvent les coulent à fond,
Sans qu'un naufrage si funeste
Laisse après lui le moindre reste.
C'est par ces étranges excès
Qu'ils ont emporté Mélinais,
Se sont saisis de la Tenaille,
Dans la Couronne ont fait ripaille;
Et ces pirates trop heureux
Ont pris Belle-Branche pour eux.

Après toutes ces abbayes
A tant de saints ordres ravies,
Ces nouveaux soldats tonsurés
Ont attaqué les prieurés.
D'abord Saint-Jacques de La Flèche
Leur fut ouvert par une brèche ;
Ensuite ils prirent Rebestein,
Rangiport, Chantel et Bréguin,
Gagnant par le même artifice
Saint-Denis d'Amiens, Saint-Maurice ;
Portant leur empire fatal
Jusqu'à Pernos, et dans Noyal.
Ils tiennent Saint-Machaire en Guyenne,
Et Saint-Sauveur auprès de Vienne,
L'Eschenau, Madrian, Moissac,
Pamprou, Luire, Fliscourt, Chirac ;
D'un autre côté, Gargenville,
Notre-Dame de Braqueville,
Et Notre-Dame de Loudun,
Tombent dans ce débris commun.
De même Saint-Martin de Ligue
N'a pu résister à leur digue,
Non plus qu'Andance et Bardenas,
Et tous ceux que je ne sais pas.
Hélas ! ces pieux monastères,
Consacrés aux divins mystères,
Ces temples, ces saintes maisons,
Ne servent plus qu'à des larrons.
On a vu tomber en ruine
Les cloîtres et la discipline ;

Et parmi le débris confus
Des autels souillés et rompus,
Il ne paraît plus que l'image
De ce triste et sanglant pillage,
Qui ne laisse après sa fureur
Que du silence et de l'horreur.
O Dieu ! quelle métamorphose !
Et quelle en est l'étrange cause !
Autrefois, dans ces mêmes lieux,
De bons et saints religieux,
Joignant leur chœur aux chœurs des anges,
Chantaient les célestes louanges;
Et maintenant les noirs hiboux
Y répondent aux cris des loups.
Plus de prières, plus d'offices,
Plus d'encens, plus de sacrifices;
On trouve les livres sacrés,
Profanés, rompus, déchirés,
Et dans tous ces grands monastères,
Ces nouveaux abbés plagiaires,
De mille artifices instruits,
N'ont jamais pris soin que des fruits,
Des fruits semés par l'imposture,
Des fruits cultivés par l'usure,
Et cueillis par cet art fatal
Qui fait impunément le mal,
Qui sait voler sans défiance,
Usurper avec assurance,
Tromper la sagesse des rois,
Et jouer de toutes les lois.

Quelle preuve en faut-il plus claire
Que ce contrat imaginaire,
Ce ridicule mohatra [1],
Que nul avant eux ne nomma?
Mais certe ils en savent bien d'autres,
Ces hommes qui font les apôtres,
Et, par un commerce odieux,
Vendent les enfers et les cieux,
Les sacrements, les maléfices,
Toutes les vertus, tous les vices,
Chacun avec proportion,
Tant pour une absolution,
Tant pour un plaisir impudique [2],
Et tant pour un secret magique [3].
Par là tout s'y trouve compris;
Chez eux chaque chose a son prix;
Comme aussi par cette prudence,
Dans tous leurs cas de conscience,
On voit que, sans nulle façon,
Chez eux chaque chose a son nom.

[1] Le contrat *mohatra* est celui par lequel on achète des étoffes chèrement et à crédit pour les revendre au même instant, à la même personne, à bon marché et argent comptant (*Escobar*, trac. 3, ex. 3, n. 36.)

[2] Occultæ fornicariæ debetur pretium in conscientia, multo majore ratione quam publicæ. (*Filiutius*, Jésuite, trac. 31, c. 9, n. 123.)

[3] Si le devin est habile sorcier, et qu'il ait fait ce qu'il a pu pour savoir la vérité, alors la diligence d'un tel sorcier peut être estimée pour de l'argent. (*Sanchez*, lib. 2, c. 38, n. 94, 95 et 96.)

Mais puisqu'on est sur le commerce,
Et sur la foi dont on l'exerce,
Voyons ce qu'en écrit Bauny [1],
Ce Jésuite si bien fourni.
Il sait à combien tout se monte,
Lui qui, dans son livre de compte,
A fait la somme des péchés
Avec tant de soin recherchés.
Sans doute il entend l'artifice
De trafiquer en bénéfice;
Et jamais on ne vit docteur
Mériter mieux d'être facteur.
L'usure ni la simonie,
De l'air dont il vous les manie,
N'ont jamais rompu de marché,
Et jamais ne l'ont empêché.
Il sait accommoder les choses
Avec certaines douces clauses:
Par exemple, celui qui vend
N'ira pas dire *je veux tant;*
Mais voyant celui qui marchande
La chanoinie ou la prébende,
Il lui fera son compliment:
« Monsieur, lui dira-t-il, vraiment,
» Je crois que le ciel vous envoie.
» Ah! monsieur, que je sens de joie
» De voir en vous tant de vertu!
» Enfin mon cœur en est vaincu,

[1] Livre du P. Bauny, Jésuite.

» Et je veux me faire justice,
» En vous donnant mon bénéfice. »
Dans le même instant l'acheteur
Lui répondra d'un air flatteur :
« Monsieur, que pourrais-je vous dire!
» Je vois vos bontés, et j'admire
» Que vous ayez le cœur si prêt,
» De faire un bien sans intérêt.
» Il faut pour cela, je vous jure,
» Que la vertu soit toute pure;
» Mais cette bonté ne peut pas
» Trouver des cœurs qui soient ingrats. »
L'acheteur, après ce prélude,
Qui n'est que sur la gratitude,
Fait porter l'argent bien compté
Afin de payer la bonté.
Mais qu'ici rien ne nous effraie,
Ce n'est que la bonté qu'on paie:
De sorte que, par ce moyen,
La prébende ne coûte rien;
Et deux mots de cérémonie
Purgent toute la simonie.
C'est ce que ces bons Pères font;
Vous les voyez tous tels qu'ils sont;
Et cet inutile artifice,
Dont ils couvrent leur avarice,
Nous montre bien, par ses détours,
Qu'elle est semblable à ces feux sourds,
Qui, sans bruit, se coulant sous terre,
Fondent le métal et la pierre,

Et s'étant long-temps renfermés
Sous de grands rochers enflammés,
Dans des mines et des carrières,
Tout d'un coup rompent leurs barrières,
Et font voir des gouffres ouverts
Qui descendent jusqu'aux enfers.

CHANT V.

Du feu de la vengeance allumé par les Jésuites.

Pousse, perce, crève, romps, tue.
Bon Dieu! j'ai l'âme tout émue!
D'où vient donc cette voix de mort?
Ah! c'est de ces feux qu'elle sort!
Où sommes-nous? quelles tempêtes!
Il pleut des foudres sur nos têtes;
Tout fume, tout est enflammé;
L'air n'est plus qu'un soufre allumé;
Et c'est une injuste vengeance,
Qui fait ces feux et qui les lance.
Ce sont les Jésuites vengeurs
De leurs insolentes erreurs,
Qui, par des brigues criminelles,
Excitent ces flammes pour elles.
Ce sont eux qui, dans leurs écrits,
Jettent ces effroyables cris;
Ce sont ces docteurs homicides
Qui forment des desseins perfides;
Qui disent que, dans un procès,
Pour en avoir un prompt succès,
Il y faut, d'une main hardie,
Tuer juge, témoins, partie [1],

[1] Tentat falsis testibus mihi delictum imponere vel

Et, sans rien attendre du sort,
Se faire un plein droit par leur mort.
Ce sont eux (mais peut-on le croire ?)
Dont la doctrine sanguinaire
Enseigne les assassinats,
Les guet-apens, les attentats,
Et n'estime l'âme d'un homme
Qu'une pomme [2] : ô ciel ! une pomme !
Ce sont enfin ces imposteurs
Ces impitoyables auteurs,
Qui, par d'exécrables maximes,
Permettent d'imposer des crimes,
Et qui, s'étant rempli le cœur,
De fiel, d'amertume et d'aigreur,
Vont vomir ce cœur plein d'ordure,
Sur l'innocence la plus pure.
On voit, depuis plus de vingt ans,
Ces cœurs dans le mal si constans,
Tous, avec des bouches immondes,
Jeter leur fiel comme des ondes,
Et faire un torrent écumeux,
Toujours bouillant, toujours fumeux,

omninò occultum propalare. Possumne vel testes, vel adversarium, vel etiam judicem occidere quando aliam evadendi viam non habeo ? possum. (Tambourin, Jésuite *Explicatio Decalogi*, lib. 6, n. 16.)

[1] Il est permis de tuer pour un écu, et même pour une pomme (aut pro pomo), quand on estime qu'il est honteux de la perdre. (Lessius, n. 68.)

Dont le flux libre et sans obstacle,
Montant jusqu'au saint tabernacle,
Répand tout ce qu'il y a d'horreur
Sur les ministres du Seigneur.
Ils voudraient, ces malheureux Pères,
Effacer les saints caractères,
Et cacher les titres des cieux
Sous mille noms injurieux.
Toujours parlant de Jansénistes,
De Cyranistes, d'Arnaldistes,
Ils ne sauraient rien voir de bon
Sans le gâter par un faux nom.
Jusque là leur fureur s'échappe
Que lorsque l'on fit voir au pape
Ce juste écrit si modéré,
En trois colonnes séparé,
Annat aussitôt sur l'affaire
Trouva le nom de Colomnaire;
Et, par ce faux nom seulement,
Fit une secte en un moment.
De là tous ces noms d'hérétiques,
De scandaleux, de schismatiques,
D'excommuniés, d'imposteurs,
D'hypocrites, de novateurs,
De chiens muets et pleins de rage,
De loups qui cherchent le carnage;
Comme si, tout d'un même coup,
L'on pouvait être chien et loup.
Mais qu'importe à des cœurs parjures,
Pourvu qu'ils disent des injures!

Ils pensent peu, dans ce moment,
Si ce qu'ils disent les dément.
La preuve n'en est que trop claire
Dans ce Meynier si téméraire,
Dans ce Jésuite furieux,
Qui, par un discours odieux [1],
Plus cruel encor que le glaive,
Joint le Port-Royal à Genève,
Et le déclare insolemment
Ennemi du Saint-Sacrement.
O ciel! quelle horrible imposture!
O Dieu! l'insupportable injure!
Un Jésuite a-t-il mis son nom
A cet ouvrage d'un démon!
Et par quelle aveugle manie
N'a-t-il fondé sa calomnie
Que sur un livre si pieux [2],
Qui la ruine en cent et cent lieux?
Un livre où la foi de l'Église
Est si fidèlement comprise;
Un livre qui partout est plein
D'un culte entier et souverain,
D'un amour sincère et sans feinte,
Et de cette fidèle crainte

[1] Livre du P. Meynier, intitulé : *Le Port-Royal d'intelligence avec Dieu, avec Genève, contre le très-saint sacrement de l'autel.*

[2] Le livre *de la Fréquente Communion* par M. Arnauld, docteur de Sorbonne.

Que la présence du Seigneur
Doit faire naître au fond du cœur;
Un livre, enfin, dont la doctrine
Pure, inviolable, divine,
Jette de merveilleux éclats
Sous le nom de quinze prélats.
Cependant c'est ce livre même
A qui Meynier dit anathème,
A qui cet injuste écrivain
Impute l'erreur de *Calvin*,
Non point par un coup de colère,
Ou par une haine légère,
Mais par un crime concerté,
Écrit, imprimé, débité,
Aussi public, aussi lisible
Que le Catéchisme et la Bible:
Car les Jésuites, comme on voit,
Pèchent sans crainte et de plein droit.
La retenue et le silence
Feraient affront à leur puissance;
Et ces esprits présomptueux
Auraient honte d'être honteux.
Témoin l'extrême effronterie
De ce Vavasseur en furie,
Qui tempête, jure, maudit,
Crève de rage et de dépit,
Et dit tout ce qu'il sait d'horrible,
Contre un pasteur, prudent, paisible [1],

[1] M. Calaghan, docteur de Sorbonne.

Sans aigreur, et qui ne pensait
Qu'au petit troupeau qu'il paissait.
  Hélas ! ce pasteur sans envie,
Si réglé dans toute sa vie,
Était un pasteur sage et doux,
Qui ne haïssait que les loups.
  Mais c'est ce qui causa la rage
De ce Jésuite anthropophage ;
C'est ce qui lui troubla l'esprit
Dans cet abominable écrit,
Où, tout d'un coup, sans reconnaître
Ni le caractère de prêtre,
Ni l'emploi sacré de pasteur,
Ni la dignité de docteur,
Le premier mot qu'il ose écrire,
C'est : Si ce prêtre est un satyre [1].
Mais, bon Dieu ! nous dira-t-il bien
Si lui-même il est un chrétien ?
L'en croira-t-on sur ses blasphèmes,
Lui qui, sans crainte des cieux mêmes,
Fait un outrage si cruel
Au ministre du saint autel,
L'appelle reste de naufrage,
Monstre affreux vomi par l'orage,
Bourreau, scélérat, furieux,
Haï de la terre et des cieux,

[1] Écrit du P. Vavasseur, Jésuite, intitulé *Calaghanus an satyrus.*

Bête féroce, tête indigne,
Gros bouvier, brutal, âne insigne,
Mulet d'Auvergne, homme chétif,
Sordide, pendard, fugitif [1].
Et ces mots redoublant encore
Le feu caché qui le dévore :
Où sont donc, dit ce furieux,
Où sont les fers, où sont les feux,
Les prisons, les cachots, les chaînes?
Qu'on lui donne toutes les gênes !
Qu'il meure ! voilà son arrêt.
Quoi! le bourreau n'est-il pas prêt?
Vite, il faut fouetter, brûler, pendre,
Faire du sang et de la cendre.
Que tarde-t-on? n'est-ce pas fait?
Est-ce qu'on manque de gibet?
Tôt, qu'on en fasse un, je le paie ;
Et si, par un sort qui m'effraie,

[1] Furcifer atque transfuga (p. 4). Quid ais bellu
doctor es Sorbonicus? O monstrum! non patiar, no
feram, Calagane ; non admittit illustrissimus ordo ha
reticos ; non recipit damnatos; perditos, profligat
non patitur (p. 6). Quis te alienigena vili et abject
capite æquo animo ferat! quis non magis in hibernia
ad pecora relegandum pronuntie...... fra bellua, hom
ex hora productus, tu è tenebris emersus et sordidus.
absit ut te furciferum cum illius (Brisacier), laude con
feram (p. 20, 21). Quid est ergo, ô asine insignis (ni
potius velis te Alverniæ mulum) quam ob rem jubea
minus te credi arcadicum, quia tuas tibi sorbonic
petaso auriculas tegere licuerit (p. 14). Homo terri
cœloque inisus.... mare è sinu naufragum evomuerit
p. 6).

Les hommes ne le font mourir,
Que les dieux le fassent périr[1] !
  Les dieux! eh ! quel est ce langage?
Qui donc parle avec tant de rage?
Est-ce là la voix d'un chrétien?
Pour moi je n'entends qu'un païen,
Un barbare, un sauvage, un Scythe;
Et cependant c'est un Jésuite!
  Mais que lui répondre, après tout?
Comment commencer? par quel bout?
Puisqu'à peine l'on peut comprendre
Ce que sa fureur fait entendre,
Et que plus même on le comprend,
Plus l'étonnement en est grand,
Et plus l'horreur de ce qu'on pense
Force et réduit l'âme au silence.
  Que dire encore à Brisacier!
Cet homme de flamme et d'acier,
Qui forge, bat, trempe, manie
Tous les traits de la calomnie;
Qui fait de cent sortes de dards,
Et veut percer de toutes parts

[1] Quid erat promptius quam scelestam illam linguam et sacerrimam rescindere (pag. 5). Nullane Blesis vincula ? nullus in carceribus locus, nulla crux, nullus carnifex ? scribe quæso ; habemus hic omnia, ferrum, ignes, rotæ non desunt, vacui carceres, libera ergastula, otiosus tortor, ne dubites ; crucem, si desit, malim meis sumptibus impendere (pag. 20, 21).

Ceux dont la vertu trop sincère
Pique son injuste colère.
C'est lui qui, d'un style de fer,
Les nomme des portes d'enfer [1],
Et leur dit d'un ton effroyable
Qu'ils sont des pontifes du diable.
Mais que lui répondre en effet,
Sinon que l'outrage est parfait,
Et que, comme dans la gravure
De quelque fameuse figure
On met sur l'ouvrage achevé,
Un tel l'a fait ou l'a gravé;
De même à cette insigne injure,
Cet original d'imposture,
On n'a qu'à mettre d'un seul trait,
Le Père Brisacier l'a fait.
C'est encor Brisacier lui-même
Qui, sans chercher de stratagème,
Sans vouloir prendre aucun détour;
Hardiment, sans crainte, en plein jour,
Outrage des vierges sacrées,
Et les nomme désespérées:
Elles dont l'unique bonheur
Est d'espérer en leur Sauveur.
Il les appelle impénitentes,
Ces vierges vraiment innocentes,

[1] Il les fallait charger généreusement et dire sans scrupule et sans crainte que c'étaient *des pontifes du diable et des portes d'enfer*. (P. Brisacier, *Avis au lecteur*, pag. 8 dans son *Jansénisme confondu.*)

Qui n'aiment que l'austérité,
La retraite, la pauvreté,
Et qui, dans leur chaste innocence,
Font encor plus de pénitence
Pour y pouvoir persévérer,
Que s'il fallait la réparer.
  Ce sont, dit-il, des vierges folles;
Mais, après ces fausses paroles,
Qu'il sorte d'entre les chrétiens,
Qu'il s'en aille avec les païens,
Puisqu'avec eux sa voix publie
Que la croix est une folie.
  Ce sont, poursuit cet imposteur,
Ce lâche et fier persécuteur,
Ce sont des asacramentaires;
Étrange et faux nom de sectaires,
Qui, selon son emportement,
Veut dire être sans sacrement.
Sans sacrement [1], ces vierges saintes!
Ces âmes de la grâce empreintes,
Ces cœurs pleins d'un céleste amour,
Sans cesse adorant nuit et jour
Le sacrement saint et suprême
Où Dieu se renferme soi-même,

[1] Les filles de Port-Royal ont pour règle de mourir sans sacrements, pour imiter le désespoir de Jésus-Christ; et qu'observant ces règles, elles feront une nouvelle religion de filles *impénitentes, de désespérées, de vierges folles, et tout ce qu'il vous plaira.* (4 part.)

Et veut sur ses propres autels
Être immolé pour les mortels !
Leur vive foi les sacrifie
Avec cette adorable hostie,
Et là, dans une pure ardeur,
Chacune, en lui donnant son cœur,
Devient la victime fidèle
De cette victime immortelle.
Mais Brisacier, ce forcené,
Cet homme au crime destiné,
Ce ministre de l'injustice,
En fait un autre sacrifice,
Et d'un style plus outrageux
Ni que les fers ni que les feux,
Marque partout sa violence,
Et les immole à sa vengeance.
Comme on voit qu'un cruel vautour,
Chassant dès la pointe du jour,
Armé de ses serres mortelles,
Poursuit les chastes tourterelles,
Et fondant sur leurs pauvres nids,
D'un simple feuillage garnis,
Soûle sa meurtrière envie,
Et les mange toutes en vie,
Leur cœur n'ayant pas expiré
Lorsqu'il est déja dévoré :
Brisacier, encor plus farouche,
Ouvrant sa dévorante bouche,
Blesse l'inviolable honneur
Des saintes vierges du Seigneur,

De ces amantes plus fidèles
Que les plus chastes tourterelles,
Et qui, par des charmes si doux,
Font que Dieu même est leur époux,
Et qu'il se plaît à les entendre,
Dans l'excès d'un amour si tendre,
Remplir son temple des soupirs
Que poussent leurs chastes désirs.
Mais c'est là, c'est où ce Jésuite,
Avec son infidèle suite,
Va leur faire sentir les coups
D'un impitoyable courroux.
C'est où s'emporte sa vengeance,
A toute force, à toute outrance.
Et tant qu'enfin ce furieux,
Excitant le courroux des cieux,
Voit sur sa damnable entreprise
Tomber les foudres de l'église [1].
Ainsi les Jésuites, brûlans,
De toutes parts étincelans,
Jettent le feu de leur vengeance,
Non pas seulement dans la France,
Mais parmi cent peuples divers,
Ou plutôt dans tout l'univers.
L'Allemagne en sait une histoire
Qu'à peine certe on pourra croire.

[1] Censure de monseigneur l'archevêque de Paris contre le livre intitulé, *le Jansénisme confondu*, par le P. Brisacier, à Paris, le 29 décembre 1651.

Tant ces Brisaciers allemands
Ont d'étranges emportemens,
Jusqu'à battre avec violence [1]
Des vierges d'illustre naissance,
Et les traîner publiquement,
Sans respect, sans ressentiment,
Sans...Mais c'est un fait qu'il faut lire,
J'en suis trop touché pour l'écrire;
Et puis je vois d'autre côté
Un autre incendie excité.

[1] *Astrum inextinctum Patris Hay benedictini.*

/

CHANT VI.

Du feu d'impureté allumé par les Jésuites.

C'est un feu qui noircit les âmes
Par l'impureté de ses flammes ;
Mais cependant le moine en veut,
Et le souffle encor tant qu'il peut.
Voyez comme sa flamme éclate
Dans cette belle ode incarnate,
Où le rouge est si bien vanté
Pour la couleur de la beauté.
Le moine y dit à sa galante
Que sa rougeur est plus brillante
Que les feux sacrés et divins
Qui consument les chérubins.
Il y contemple sa Delphine,
La prend pour une chérubine ;
Et ce galant des Amadis
S'imagine être en paradis.
Mais je sens bien que mon génie
Ne peut point faire la copie
De cet ouvrage sans égal,
En voici donc l'original [1].

[1] *Peintures morales du P. le Moine*, liv. 7.

«Les chérubins, ces glorieux,
»Composés de tête et de plume,
»Que Dieu de son esprit allume
»Et qu'il éclaire de ses feux,
»Ces illustres faces volantes
»Sont toujours rouges et brûlantes,
«Soit du feu de Dieu, soit du leur;
»Et, dans leurs flammes mutuelles,
»Font du mouvement de leurs ailes
»Un éventail à leur chaleur....
Le Père, dans ce beau langage,
Renonce au céleste héritage,
Et ne veut point aller aux cieux
Y voir les esprits glorieux.
A son avis, les demoiselles,
Sans comparaison, sont plus belles;
Et leurs jolis corps si bien pris
Valent mieux que de purs esprits.
Ainsi, tous ses ouvrages brillent;
Il n'a que des vers qui pétillent,
Et ne trace tous ses discours
Qu'avec la flèche des amours.
Il flatte, il muguette, il cajole,
Affecte une vaine parole,
Cause de toutes les couleurs,
Fait un bouquet de mille fleurs,
Et veut bien se donner la peine
D'accommoder une sirène [1],

[1] Le P. le Moine, dans une lettre intitulée *Plaisance*.

De lui mettre sa chaîne d'or,
Sa coiffe, son *apretador*,
Après que, sur le bord de l'onde,
Il a peigné sa tresse blonde.
  Vîtes-vous jamais rien de tel,
De si beau, de si naturel?
Et ne faut-il pas que l'Orphée,
Qui chante ce galant trophée,
Et qui trouve ces doux accords,
Ait le démon des vers au corps?
  Aussi ce poëte par nature,
Charmé de sa propre imposture,
Nous assure que la belle eau
De cet agréable ruisseau,
Sur le bord duquel il compose
Quelque douce métamorphose,
Sait si bien inspirer des vers
Par le doux bruit de ses concerts,
Qu'encor, dit ce galant jésuite,
Que l'on en fît de l'eau bénite
(Écoutez, sont ses mots exprès),
Elle ne chasserait jamais
Le démon de la poésie [1].
Ainsi parle ce beau génie.
  Hé bien! dites-moi maintenant
Si cela n'est pas surprenant?

[1] L'eau de la fontaine au bord de laquelle j'ai composé mes vers, est si propre à faire des poëtes, que, quand

La pointe n'est-elle pas bonne?
Et le bel esprit qui la donne
Ne fait-il pas bien voir qu'il rit
De l'Eglise et de Jésus-Christ?
  Mais d'ailleurs il sait la méthode
De faire une église à la mode,
Une douce dévotion [1]
Conforme à l'inclination,
Une tendresse toute pure,
Qui ne force en rien la nature;
Certaines vertus du bel air,
D'un teint nourri, vermeil et clair,
Si charmantes dans les ruelles
Que les vices charment moins qu'elles,
Et ne sont pas si complaisans
Aux tendres désirs de nos sens.
Il plante de longues allées
De jasmin d'Espagne étoilées;
Et comme il est habile en tout,
Il met le paradis au bout.
  Selon sa morale nouvelle,
La route des cieux est si belle,
Et le temps si divertissant,
Que l'on y va tout en dansant.

on en ferait de l'eau bénite, elle ne chasserait pas le démon de la poésie. (Le P. le Moine, dans la préface des *Peintures morales.*)

[1] Voyez le P. le Moine : *Dévotion aisée.*

C'est même imiter les étoiles,
Qui, perçant les plus sombres voiles,
Et brillant d'un feu sans égal,
Sont toutes les nuits dans le bal.

CHANT VII.

Le feu d'impureté allumé par les Jésuites, dans leur énigme de l'année 1663.

C'est par de semblables maximes
Que ces gens, qui sont faits aux crimes,
Ont mis Cupidon sur l'autel,
A la place de l'Éternel.
Dans leur énigme épouvantable,
Tous les dieux de l'ancienne fable
Se jouaient sans habillement
A l'ombre du saint sacrement.
Jupiter, le maître des nues,
Avait les cuisses toutes nues,
Et l'on aurait franchement dit
Qu'il venait de sortir du lit.
Junon, cette déesse alerte,
Était librement découverte,
Et montrait de certains appas
Que la pudeur ne nomme pas.
Au côté droit de cette belle,
Le dieu Momus, aussi nu qu'elle,
Lui jetait un regard brillant,
Et cajolait tout en raillant.
Cependant Saturne le père,
Ayant une faux plus légère,

Et rajeuni de la moitié,
Lui coupait l'herbe sous le pié.
Parmi ces plaisantes figures
Et ces chatouilleuses postures,
Cupidon, ce petit vilain,
Était aussi nu que la main,
Impudent comme un petit singe,
Sans habillement et sans linge,
Et cet amour trop indiscret
N'avait rien du tout de secret.
Voilà cette effroyable image
A laquelle on rendit hommage,
Et que l'on mit publiquement
Plus haut que le saint sacrement!
Voilà cet indigne mystère
Qu'ils placent dans le sanctuaire!
Voilà ces chimériques dieux
Dont ils sont les religieux!
Pour ces faux dieux, auteurs des crimes,
Ils prennent de jeunes victimes,
Dont le tendre tempérament
Peut s'enflammer en un moment.
Ces enfans qu'on leur abandonne,
Et dans qui tout le sang bouillonne,
C'est ce que leur vœu criminel
Destine à ce profane autel.
Mais après ce faux sacrifice,
Tout plein d'ordure et d'injustice,
On vit ces dévots de Junon
Et ces prêtres de Cupidon

Faire une ballade impudique
Qui fut une honte publique,
Sous le nom tant de fois chanté
Du *Ballet de la vérité.*

⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛⊛

CHANT VIII.

Du feu d'impureté allumé par les Jésuites, dans leur ballet de l'année 1665, intitulé *Ballet de la Vérité.*

—

Ce fut où ces Pères coupables,
Pour paraître plus véritables,
Et montrer un cœur ingénu,
Mirent le crime tout à nu.
On vit une troupe enflammée,
De l'esprit d'enfer animée,
Qui, sortant des plus sombres lieux,
Tout d'un coup vint sauter aux yeux,
Et par des efforts impudiques,
Des sauts frisés, des pas lubriques,
Fit un épouvantable ébat
Qu'on n'a jamais fait qu'au sabbat.
Là, le sorcier et la sorcière,
Tant par devant que par derrière,
Montraient d'horribles passions,
Dans leurs infâmes actions.
Ils se donnaient des embrassades
Aussi rudes que des ruades,
Et, dans cet infâme haras,
Faisaient l'amour à tour de bras.
De plus en plus croissaient les flammes:
Les hommes excitaient les femmes,

Et tous, ennemis du repos,
Pied contre pied, dos contre dos,
Paraissaient, dans ces sales fêtes,
Bien moins des hommes que des bêtes;
Et l'on ne voyait rien d'humain
Sous ce masque indigne et vilain.
L'homme n'était plus connaissable,
Sous cette image épouvantable;
On n'y voyait plus un seul trait
De cet adorable portrait,
Par qui la bonté souveraine
S'est peinte en la nature humaine.
Ce n'était que feu, que fureur,
Que dérèglement et qu'horreur;
Et, dans ce malheureux orage,
Une luxurieuse rage
Poussait ces horribles momons
A contrefaire les démons.
Là, se donnant mille tortures,
Ils péchaient en mille postures,
Et faisaient, dans ces faux appas,
Autant de crimes que de pas.
De haut, de bas, à droite, à gauche,
Tout leur corps était en débauche,
Et dans leurs transports violens,
Dans leurs impétueux élans,
Dans leurs fougueuses pirouettes,
Leurs écarts, leurs tours, leurs courbettes,
Et tous leurs sauts précipités,
On eût dit qu'ils s'étaient frottés

De cette graisse ensorcelée
Qui donne une haute volée ;
Car enfin ces sorciers volaient,
Plutôt qu'ils ne capriolaient.

Dans un mouvement de tonnerre,
Ces danseurs ne touchaient pas terre,
Et semblaient porter jusqu'aux cieux
Des combats si luxurieux.
Enfin, ces monstres détestables,
Et dans le crime insatiables,
Après tant d'efforts et de coups,
Étaient las et n'étaient pas soûls.
La rage tenait lieu de force ;
Et par une dernière entorse,
Ils firent sous un sale joug
Tout ce qu'on fait autour du bouc.
Alors les passions immondes,
Sortant des nuits les plus profondes,
Vinrent, dans une grande cour,
Souiller la lumière du jour ;
Et là, les horreurs étalées
Et les saletés dévoilées
Forcèrent la terre et les cieux
De voir ce spectacle odieux.

Répondez maintenant, mes Pères ;
Mais parlez en termes sincères :
Faites-vous donc profession
D'une insolente passion,
Forçant l'honnêteté publique
Par une danse si lubrique ?

Parlez donc : vos arcs triomphaux
N'étaient-ils si grands et si hauts,
Et faits avec tant d'artifices,
Que pour le triomphe des vices ?
Et tout ce palais enchanté,
Était-ce pour l'impureté?
Répondez-nous, Pères infâmes :
N'aviez-vous invité les dames
Qu'afin de les faire rougir
Par vos sales façons d'agir?
Mes Pères, qu'avez-vous à dire?
Et que préparez-vous d'écrire,
Pour excuser une action
Si pleine d'exécration?
Ce n'est pas une promptitude :
C'est un emploi, c'est une étude,
C'est un conseil où le hasard
N'a point eu de lieu ni de part.
Ce ne sont pas de ces pensées
Qui viennent sans être forcées,
Et dont les cœurs et les esprits
Se trouvent tout-à-coup surpris.
Non, vos desseins sont trop grotesques;
Vos sentimens sont trop burlesques;
Et, pour en rencontrer quelqu'un,
Il faut sortir du sens commun.
Il faut aller prendre ces choses
Au-delà de toutes les causes;
Et ces fantasques faussetés
Coûtent plus que des vérités.

Oui, toutes ces vaines idées,
Dont vos âmes sont possédées,
Ne sauraient venir que de loin,
A force de temps et de soin;
Et comme jamais l'imposture
Ne se trouve dans la nature,
Il faut que, par un art exprès,
Vous ayez forgé ces faux traits.
Avouez-le, révérends Pères;
Combien ces vilaines chimères
Vous ont-elles causé d'ennuis,
Et donné de mauvaises nuits!
Car encor que ces sots mensonges
Ne soient que d'impertinens songes,
Vous savez trop certainement
Qu'on ne les fait pas en dormant.
Et si vous nous vouliez tout dire,
Vous nous diriez bientôt, sans rire,
Que ces sentimens vicieux
Portent leur supplice avec eux;
Que ces conceptions hideuses,
Comme des couches monstrueuses,
Donnent un tourment sans égal
Et ne produisent que du mal.
N'est-il pas vrai que cette danse
Vous a fait perdre contenance,
Et que, dans ce ballet gêné,
La tête vous a bien tourné?
O qu'une action si vilaine
Vous coûte de temps et de peine!

Il faut l'avouer entre nous :
Car enfin comment nieriez-vous
Que cette ballade emportée
Ne fut pas long-temps concertée,
Puisque c'étaient de longs concerts
Qui faisaient retentir les airs ?
Vingt violons, tous de mesure,
Par le son marquaient la figure ;
Et la figure et la façon
Aussitôt répondaient au son.
Tous vos danseurs et vos danseuses,
Dans ces mascarades honteuses,
D'un sot geste et d'un pas brutal,
S'accordaient à faire le mal.
D'autres que vous, dans cette affaire,
Ne sauraient que dire et que faire :
On les verrait tous confondus,
Et ce seraient des gens perdus.
Mais vous avez une morale
Dont l'autorité sans égale,
Par un détour d'intention,
Ou par quelque restriction,
S'en va faire un ouvrage insigne
De l'action la plus indigne ;
Et souvent l'on est étonné
Qu'après qu'elle a fait et tourné,
L'injuste devient légitime,
Les vertus renaissent du crime,
Et l'on doit enfin couronner
Ce que l'on voulait condamner.

Cette morale à toute guise,
Qui farde, qui peint, qui déguise,
C'est justement ce qu'il vous faut
Pour couvrir ce honteux défaut.
Elle louera votre magie,
Elle en fera l'apologie;
Ou plutôt c'en est déjà fait,
Puisque, sans former un seul trait,
Cette autre *Apologie* ancienne [1],
Si grande et si molinienne,
Que votre morale vous fit,
Est propre en ce cas, et suffit.
Elle permet d'être perfides,
Impurs, séducteurs, homicides,
Pourvu qu'on ait l'invention
De diriger l'intention.
Vous direz donc avec instance
Que, dans cette lubrique danse,
Tout votre esprit était porté
A nous prêcher la pureté;
Et que, par une sainte adresse,
Par une pieuse finesse,
Vous avez découvert aux yeux
Le crime le plus odieux,
Afin qu'étant vu dans lui-même,
On en prît une horreur extrême;

[1] *Apologie pour les Casuistes*, condamnée à Rome et par toute l'Église de France.

Rien n'étant plus ingénieux
Pour corriger les vicieux,
Que de leur exposer le vice
Dans tous les traits de sa malice;
Et c'est pourquoi fut inventé
Le *Ballet de la Vérité*.
Voilà quelles sont leurs répliques,
Qui sont d'autres flammes obliques;
Car, du premier au dernier bout,
Ce n'est enfin que feu partout.
Mais parmi des flammes si fortes
Et de tant de diverses sortes,
Tant de brasiers de vanité,
Tant d'éclairs d'impudicité,
Tant de tonnerres d'arrogance,
Et tant de foudres de vengeance,
Ces gens n'ont pas la moindre ardeur
Du chaste feu de la pudeur.
Soit qu'ils mentent, soit qu'ils trahissent,
On ne voit jamais qu'ils rougissent;
Et ces hommes si dangereux
Font rougir les autres pour eux.

CHANT IX.

Ce que c'est que le Jansénisme, que l'on prétend brûler dans tous les livres qu'on brûle.

J'aurais bien voulu pouvoir taire
Tous ces maux qu'ils ont osé faire;
Mais cette longue vérité
Était de la nécessité,
Pour bien connaître la nature
De cet *Onguent à la brûlure:*
Car, suivant l'ordre général,
Lorsque l'on veut guérir un mal,
Il faut d'abord, sur toutes choses,
En bien reconnaître les causes;
Et c'est pourquoi j'ai dû parler
De ces gens qui font tout brûler;
Comme aussi, par cet aphorisme,
Je dois parler du Jansénisme,
Puisqu'enfin c'est sous ce faux nom
Que l'on jette au feu la raison.
La grand'bande des Molinistes
Ne parle que de Jansénistes;
Et, depuis plus de quatorze ans,
En épouvante les enfans:
Leur faisant dire au catéchisme,
Dieu nous garde du Jansénisme,

De ce monstre que Lucifer
A vomi du creux de l'enfer !
 Un jour un Père tout en flamme [1],
Ayant long-temps appris sa gamme,
La vint chanter en un sermon,
Criant à force de poumon:
« Le Jansénisme est dans le monde,
» Comme l'hydre en poison féconde,
» Qui, d'une goutte de son sang,
» Faisait naître un nouveau serpent,
» Et qui n'eût point été vaincue,
» Sans Hercule et sans sa massue. »
 Certes, cette comparaison
S'accorde fort à la raison;
Car enfin cette hydre effroyable
Et ce Jansénisme exécrable
Ont beaucoup de conformité:
Et tous deux n'ont jamais été.
Tous deux ont cela de semblable
Qu'ils sont fort chantés dans la fable,
Et que les Pères fabuleux
Parlent très souvent de tous deux.
 Mais par là même il est visible
Que ce Jansénisme terrible
N'est qu'un spectre faible et nouveau
Formé dans le creux du cerveau;

[1] Le P. Brisacier, Jésuite, dans un sermon prêché dans l'église de Saint-Solenne, à Blois, le 29 mars 1651.

Que cette hérésie étonnante
N'est qu'une parole sonnante,
Un terme purement vocal
Qui n'a rien du tout de mental;
Car s'il en avait quelque chose,
Certes, depuis que l'on en glose,
Je crois qu'on aurait achevé,
Et qu'enfin quelqu'un l'eût trouvé.
D'ailleurs, les évêques, nos pères,
Interprètes des hauts mystères,
Auraient justement éclairci
Le mystère qu'on fait ici;
Mais puisque, dans leurs assemblées
Trois ou quatre fois redoublées,
Leur admirable jugement
Se termine au mot seulement,
Il faut tenir pour authentique
Que ce Jansénisme panique,
Que l'on faisait si dangereux,
N'est rien qu'un mot qui sonne creux,
Une question de grammaire
Qui ne vaut pas qu'on délibère,
Enfin n'est qu'une erreur en jus
Qu'on appelle Jansénius.
Mais si ce nom que chacun nomme,
Et qu'on a tant maudit à Rome,
N'est pas borné par un objet,
Ni resserré dans un sujet,
Sachez que c'est un artifice
De ces professeurs en malice.

Et que, par un dessein caché,
Ils l'ont finement détaché,
Afin que leur esprit l'applique
Quand le voudra la politique;
Perdant, sous ce nom malheureux,
Quiconque parlera contre eux.
Ces gens naissans avec le casque,
Font de ce nom comme d'un masque:
Ils en déguisent l'équité;
Ils en morguent la vérité;
Ils en font une momerie,
Un faux jeu de bouffonnerie,
Où, comme tout Paris connaît,
Ils se sont servis de Cornet.
Cornet, le malheureux organe
De cette bande si profane,
Fut pris pour l'exécution
De cette horrible invention.
Cet artisan mélancolique,
Au fond de sa noire boutique,
Forgea cinq dogmes principaux,
Qui sont cinq crimes capitaux;
Et ces cinq maximes, tournées
Exprès pour être condamnées,
Faisaient voir tant de fausseté
Que d'abord le Pape irrité
Lança fortement de sa chaire
Tous les foudres de sa colère.
Ainsi, l'on doit peu s'étonner
Si, d'abord on ouït tonner,

Et si, du premier coup de foudre,
Rome les réduisit en poudre;
Mais certes, les plus grands esprits
Ne sauraient être trop surpris
Qu'un prélat auquel on impose,
Et qui ne fut point dans la cause,
Au bout de cet évènement,
Se trouve dans le jugement;
Et qu'une trop prompte sentence
Dise anathème à ce qu'il pense,
Même sans qu'elle ait prononcé
Ce que ce prélat a pensé.
  Alexandre, par ses censures,
Condamne les cinq impostures,
Comme un œuvre d'iniquité,
D'erreur et de témérité;
Et de plus ce pontife insiste
Que c'est dans le sens janséniste:
Mais ce grand vicaire de Christ
Touchant ce sens n'a rien écrit,
Sachant bien que dans cette affaire
Jésus-Christ n'a point de vicaire,
Et que, pour voir au fond du cœur,
Il faut en être créateur.
Aussi, par un art fort commode,
Chacun fait un sens à sa mode;
Et même on sait que, pour le choix,
On en a fait sept à la fois,
Dans lesquels des gens assez bêtes
S'imaginaient voir les sept têtes

De ce monstre horrible à l'esprit,
Que l'Apocalypse décrit.
D'autres personnes scrupuleuses,
Après mille opinions creuses,
Demandaient à tous les passans
Quel était donc ce mauvais sens.
Et voyant qu'en cette matière,
Chacun parlait à sa manière,
Ces dévots ont cru bonnement
Qu'on leur cachait pieusement,
Et que ce sens illégitime
Était ce détestable crime,
Ce crime qu'on n'ose exprimer,
Et que Paul défend de nommer.
Mais s'il faut que l'on s'en rapporte
A cette peinture si forte
Qu'en a fait la Société
Dans son Almanach [1] si vanté,
On connaîtra, par la gravure
De cette fameuse figure,
Que ce Jansénisme embrouillant
N'est qu'un songe fait en veillant,
Une peinture vagabonde
Qui long-temps a couru le monde,
Un renversement du cerveau,
Un chaos horrible et nouveau,
Et semblable en beaucoup de choses
Au chaos des métamorphoses.

[1] Almanach fait par les Jésuites en l'année 1654, intitulé *la Déroute des Jansénistes.*

On y voit un prélat dépeint,
Avec son habit le plus saint:
Cette robe qu'il avait mise
Au jour qu'il épousa l'Eglise.
Et ce prélat presque rampant
A les ailes d'un vieux serpent.
C'est ainsi que le Moliniste
Nous dépeint le sens janséniste.
Mais pouvait-il dépeindre mieux
Un spectre superstitieux?
Et les hommes ont-ils des ailes
Autre part qu'aux faibles cervelles?
Donc, à le considérer bien,
Ce sens est un peu plus que rien:
Une glose sans aucun texte,
Un prétexte sans nul prétexte,
Et qu'on peut nommer justement
L'art de médire impunément.
Peut-être nos nouveaux apôtres,
Qui sont si différens des autres,
Voyant qu'un apôtre a dicté
Que la sincère charité,
Lorsqu'elle n'a point d'artifices,
Couvre obligeamment tous les vices:
Ils n'ont pas jugé qu'il fût bon
De pratiquer cette leçon.
Mais, par un esprit tout contraire,
Ils se sont efforcés de faire
Un certain sophisme confus
Qui couvrît toutes les vertus;

Et cette espèce de sophisme,
Est le faux nom de Jansénisme.
En effet, qu'un homme de bien
Tâche d'être vraiment Chrétien,
Qu'il tienne son âme soumise
A toutes les lois de l'Eglise,
Qu'il rejette les fictions;
Qu'il chasse les préventions;
Qu'il suive l'ordre hiérarchique,
Et le chemin évangélique:
C'en est fait, l'arrêt est donné,
Ses actions l'ont condamné;
Et selon l'esprit moliniste,
C'est un pur et franc Janséniste.
D'ailleurs, quand un prédicateur,
Qui ne veut point être flatteur,
Prêche, malgré la complaisance,
Une sincère pénitence;
Quand, par une sainte union,
Au discours il joint l'action,
Quand sa conduite instruit et touche,
Quand le cœur enseigne la bouche,
Et que, parlant selon l'esprit,
Il est la voix de Jésus-Christ,
Vous le croiriez un Jean-Baptiste;
Cependant c'est un Janséniste;
Et les Pères ont résolu
De nommer ainsi la vertu.
De plus, une femme modeste,
Qui, n'affectant point d'être leste,

Pare seulement sa beauté
Des traits de sa pudicité;
Une humble fille de l'Eglise,
Sage, obéissante, soumise,
Qui ne porte point en ruban
Ces vaines pompes de Satan
Qui déshonorent les chrétiennes
Et les déguisent en païennes,
Mais qui s'habille simplement,
Et pour se couvrir seulement;
Il ne faut pas qu'on y résiste,
C'est une double Janséniste.
Tous les Jésuites le diront,
Et, s'il le faut, le signeront.

Tout de même un sujet fidèle,
Qui, portant un cœur plein de zèle,
Grave, avec plaisir, au milieu,
Qu'il n'a qu'un roi, non plus qu'un Dieu,
Et que tout ce que Rome jape
Des prétendus pouvoirs du Pape,
Du droit de déposer les Rois,
De rompre et d'abolir leurs lois;
Tout cela n'est qu'une erreur vaine,
Et pour dire encor plus romaine.
Mais certes, prenons garde ici,
Car quiconque ose écrire ainsi
Est un.... et sans nulle dispense
Un Janséniste par essence.

Enfin, c'est un point arrêté
Par la grande Société,

Que l'amour de la pénitence,
L'humble et la solide science,
L'étude de la vérité,
Le respect de l'antiquité,
L'imitation des saints Pères,
La révérence des mystères,
La soumission pour les lois,
La fidélité pour les rois,
La discipline canonique,
Et la morale évangélique;
Tout cela, si l'on vient au fait,
Est un Jansénisme parfait;
Et c'est comme ces politiques
Nomment les vertus catholiques.
Ils ont trop peur qu'en les nommant
Par leurs propres noms seulement,
Ces noms, dont la gloire est si pure,
Ne confondent leur imposture;
Et, par cette injuste raison,
Ils les couvrent de ce faux nom.
Mais quand ensuite on leur demande
Ce qu'il faut par là qu'on entende:
« C'est, vous disent-ils hardiment,
» Un funeste dérèglement,
» Une erreur en erreurs féconde,
» Et le plus grand vice du monde. »
Mais n'attendez pas que jamais
Ils vous disent en mots exprès,
Sans y rien mêler de sophiste,
En quoi ce grand vice consiste.

Point du tout, et parmi leurs cris
On demeure enfin tout surpris
De voir que ce vice exemplaire,
A tous les autres si contraire,
Est d'un véritable Chrétien
Qui n'agit que pour le vrai bien,
Et que même il a pour complice
Le pur esprit de la justice.
C'est aussi de quoi s'étonner,
Lorsque, venant à raisonner,
On voit que ceux que l'on accuse
De ce faux nom dont on abuse,
Ne sauraient être convaincus
Que des plus solides vertus.
Pour moi, je le crois, plus j'y pense:
Oui, l'on verra tourner la chance;
Et sans doute que les auteurs
De ces procédés imposteurs
Et de ces lâches stratagèmes
Y seront attrapés eux-mêmes.
Je vois déjà que le grand cours
C'est de douter de leurs discours;
On n'en croit plus leur calomnie,
Et le monde qui se méfie
Ne veut plus juger sans raison
De la personne par le nom;
Mais, comme la raison l'ordonne,
Juger du nom par la personne:
De sorte qu'on peut espérer,
Et même l'on peut assurer

Qu'enfin le nom de Janséniste,
Malgré la haine moliniste,
En tous lieux sera reconnu
Comme le nom de la vertu,
Puisque c'est, au temps où nous sommes,
Le nom des plus vertueux hommes.
  Cependant, que n'a-t-on point fait
De ce nom tant de fois extrait!
Et quelles bizarres chimères
N'en ont point formé les bons Pères!
  Tantôt, c'est un affreux serpent
Qu'ils ont vu volant ou rampant,
Sur les sables ou dans la nue,
Suivant que leur tête s'est mue.
Tantôt, c'est un fleuve infecté,
Où toujours l'orage excité
Fait un débordement funeste,
Mêlé de poison et de peste.
Tantôt, c'est un camp de mutins,
Qui, de même que des lutins,
Donnent les coups les plus sensibles,
Avec de longs bras invisibles.
  Que vous dirai-je ici de plus!
Ils ont tourné ce nom confus,
De tant de sortes surprenantes,
En tant de choses différentes,
Qu'après tout leur vaste cerveau
En a fait un pays nouveau,
Et, suivant toujours leur génie,
L'ont appelé la *Jansénie* [1].

[1] Livre intitulé *le Pays de Jérémie*.

Avec un moment de loisir,
Vous en aurez tout le plaisir;
Vous verrez bois, montagnes, plaines,
Prés, champs, vallons, ruisseaux, fontaines,
Bourgs, villes, villages, déserts,
Torrens, rivières, fleuves, mers:
Et de tout cela les bons Pères
Sont seuls et vrais propriétaires,
Non point injustes ravisseurs,
Mais légitimes possesseurs,
Sans qu'on puisse en rien contredire
Le droit qu'ils ont dans cet empire:
Puisqu'enfin, qu'est-il de plus net?
Ce sont eux-mêmes qui l'ont fait.
Qui l'ont fait! ô grandeur extrême!
Puissance invincible et suprême!
Le plus grand de tous les travaux,
Qui fait pâlir tous les héros,
Et qui, par l'éclat de sa gloire,
Efface toute leur histoire!

Quoi, les Jasons et les Hylas,
Dont on nous conte tous les pas,
Les Hercules et les Orphées,
Les Télamons et les Thésées,
Tous ces gens qu'on prend pour des dieux
N'ont que découvert quelques lieux,
Quelques solitaires contrées
Au-delà des mers retirées;
Mais les Jésuites, plus experts,
Ont fait un nouvel univers.

Quelle différence de causes
Entre faire et trouver les choses,
Entre le sort d'un inventeur
Et le pouvoir d'un créateur!
  Aussi, dans ces nouvelles terres
Qu'ils tiennent, non point par des guerres,
Ni par droit de succession,
Mais bien plus de création,
Ils ont établi l'exercice
D'une haute et basse justice,
Où, par un droit universel,
Ils jugent de tout sans appel.
  Malheur aux pauvres Jansénistes,
Car les souverains Molinistes,
Régnant dans ces pays nouveaux,
Leur font faire d'étranges sauts;
Noyant les uns, pendant les autres,
Tout cela sous le nom d'apôtres,
Et, même après ces maux soufferts,
Les jetant tous dans les enfers.
  Mais, trêve ici de raillerie!
Il n'est pas possible qu'on rie
Lorsqu'on voit des cœurs enragés,
Des cœurs par la haine rongés,
Cœurs qui jamais ne s'assouvissent,
S'ils ne damnent ceux qu'ils haïssent.
Est-il rien de plus odieux?
Quoi! des hommes, ô justes cieux!
Avec leurs faiblesses mortelles
Forment des haines éternelles!

Ils veulent damner qui leur plaît,
Et ne le pouvant en effet,
Au moins leur exécrable envie
Les fait damner en effigie.
Encor une fois, quelle horreur!
Et jusqu'où va cette fureur!

Ce n'est pas, puisqu'il faut tout dire,
Que cette fureur puisse nuire.
Non, jamais ces vœux imposteurs
Ne font du mal qu'à leurs auteurs.
Être ainsi damné par figure,
Ce n'est que souffrir en peinture;
Et les heureux prédestinés
Pourraient tous être ainsi damnés.
On dit même que saint Ignace
Eut cette petite disgrâce,
Si c'est disgrâce que cela,
Car pour moi je n'en vois point là.
Mais, quoi qu'il en soit, lorsqu'à Rome
On canonisait ce saint homme,
Et que les Jésuites romains,
Toujours remplis de beaux desseins,
Donnaient, dans les places publiques,
De grands spectacles magnifiques,
Où tout le peuple curieux
Allait voir l'enfer et les cieux,
Il arriva que saint Ignace,
Qui dans le ciel avait pris place,
Tout d'un coup et comme un éclair
Tomba dans le fond de l'enfer;

Et par cette chute imprévue,
De tant de nations connue,
Le portrait du saint fut damné,
Tandis que l'esprit couronné
Et comblé d'un bonheur suprême
Reposait au sein de Dieu même.
Ces Pères par là verront bien
Que tout ce qu'ils ont fait n'est rien;
Que toutes ces terres perdues
A tous les humains inconnues,
Ces pays, ce monde nouveau,
Sont de grands vides de cerveau;
Et qu'enfin, si leur beau génie
Parle ainsi de la *Jansénie,*
On peut juger après cela
De leurs contes du Canada.
Mais leur orgueilleuse imprudence
Ne prévoit nulle conséquence;
Et ces gens vains et factieux,
Conduits seulement par les yeux,
N'excitent leurs flammes fougueuses
Que par des figures trompeuses,
Que par de fabuleux travaux
Exprimés dans de longs tableaux,
Où leur science peinturée,
Convainc une erreur figurée,
En même temps que leur valeur
La frappe de toute couleur.
Tout cela leur charme la vue;
Ils en ont l'âme tout émue;

Et c'est avec ce sot esprit
Qu'ils nous ont tant de fois écrit
Que le Jansénisme effroyable
Est un monstre presque indomptable,
Flattant ainsi leurs faibles cœurs
D'en être les fameux vainqueurs.
  Voilà comme ils font les Hercules,
Avec des monstres ridicules,
Des visions sans nul objet,
Des fictions sans nul sujet !
Et ces héros imaginaires,
Échauffés contre leurs chimères,
Après s'en être bien donné,
Ou pour mieux dire imaginé,
Font enfin courir une histoire
Qui célèbre leur vaine gloire,
Chante leur étrange vertu,
Et dit partout qu'ils ont vaincu.
Car du bruit, ils en savent faire
Dans l'un et dans l'autre hémisphère.
Et quand il s'agit seulement
De crier sans raisonnement,
De clabauder à pleine tête,
D'exciter partout la tempête,
Pensez-vous le beau bruit que font
Trente mille bouches qu'ils ont?
Quel concert, quand chacune crie,
A l'imposture, à l'hérésie !
Et que de grands peuples surpris
Répondent encor à leurs cris !

En un moment tout est en armes ;
Tout est plein de fausses alarmes ;
Partout on appelle aux combats;
Partout on craint ce qui n'est pas.
Et cependant nos politiques ,
Auteurs de ces terreurs paniques ,
Se font grand honneur de calmer
Les faux bruits qu'ils ont su semer;
Faisant comme les démons mêmes
Qui pratiquent ces stratagèmes,
Et qui ne guérissent jamais
Que les maux qu'eux-mêmes ils ont faits.
  Après cela nul n'y résiste :
C'est le faux nom de Janséniste ,
Qui sert d'unique fondement
A ce fatal dérèglement.
En effet, quoi qu'il puisse naître
De monstrueux, de faux, de traître,
De scandaleux et d'emporté,
Aussitôt la Société
Est sûre d'en trouver la cause
Dans ce nom dont elle dispose;
Et pour moi, je croirais quasi
Que ces grands philosophes-ci
L'ont formé sur l'idée oblique
De cette matière physique
De laquelle, en argumentant,
Les philosophes parlent tant.
Car , en effet, cette matière ,
Qu'Aristote appelle première,

N'étant, dit-il, ni quantité,
Ni figure, ni qualité,
Est pourtant la source féconde
De tout ce que l'on voit au monde,
De toutes les corruptions,
De toutes les productions,
De tout ce qu'enfin la nature
Conçoit, produit, forme et figure.
De même, ce nom général
Dont ces gens se servent si mal,
Ce nom d'intrigue et de mystère,
N'est rien quand on le considère ;
Mais je ne sais par quels destins,
Ce rien devient tout dans leurs mains,
Exil, prison et maladie,
Bannissement, perte, incendie ;
Et pourra peut-être dans peu
Mettre toute la terre en feu,
Si l'on ne trouve en la nature
Quelque remède à la brûlure.

CHANT X.

Ce qu'il faut faire pour éteindre le feu des Jésuites, ou pour empêcher qu'ils ne le rallument; avec les objections et les réponses.

En voici, de l'Onguent très bon,
Contre la braise et le charbon!
En voici même de deux sortes,
Contre les flammes les plus fortes!
Le premier peut, en un moment,
Apaiser un embrasement;
Mais il a pourtant quelque chose,
Parmi tout ce qui le compose,
A quoi je puis bien pressentir
Que vous ne pourrez consentir.
Cependant je vais vous écrire
Tout ce, je crois, qui s'en peut dire,
Ses propriétés, ses effets;
Et puis nous verrons l'autre après.
Donc, en un mot, ce qu'il faut faire,
C'est de signer le formulaire,
Le croire d'une ferme foi,
Sans dire comment ni pourquoi;
Et sans distinguer Dieu de l'homme,
Jurer sur tout ce que dit Rome.

Première objection.

Vous m'allez objecter ici,
Que l'on ne peut pas croire ainsi:

Que toute la puissance humaine,
Fût-elle cent fois plus romaine,
A l'esprit ne fait point de loi,
Et n'en peut exiger la foi;
Que la foi, ce culte suprême,
Ne se doit rendre qu'à Dieu même;
Que lui seul il en est l'objet,
Comme la cause et le sujet.

Réponse.

En vérité, je vous admire,
Quand je vous entends ainsi dire;
Savez-vous que c'est là parler
D'un ton à faire tout brûler;
Et que ces excellens ouvrages,
Si regrettés de tous les sages,
Ont causé leur embrasement,
En s'expliquant moins librement?
Il faut donc se radoucir l'âme,
Si l'on veut éviter la flamme;
Il faut se rendre complaisant,
S'accommoder au temps présent,
Signer purement et sans glose
Tout ce que le Pape propose,
Soit que sa Sainteté l'ait dit,
Ou de sa chaire, ou de son lit.
Cette distinction subtile
Est une finesse inutile,
Hors de sujet, hors de saison,
Contraire à la juste raison,

Inconnue à tous les saints Pères,
Et qui vient des têtes légères;
Mais, pour ne jamais s'égarer,
Il ne faut point délibérer,
Et toujours être, quoi qu'on die,
De l'avis de la Compagnie.

Deuxième objection.

Oui, sans doute, me direz-vous,
Quand la Compagnie est pour nous,
Qu'est-ce qui pourrait être contre?
Tout fléchit dès qu'elle se montre;
Tout cède à son autorité,
Espérance, foi, charité;
Et, comme ils disent, c'est par elle
Que l'Église est universelle.
Ce point-là n'est plus contesté;
Et l'on voit la Société,
Si fructueuse et si féconde,
Se répandre par tout le monde,
Dans le fond du Pérou pour l'or,
Au Canada pour le castor,
Partout enfin où l'avarice
Va chercher ce qui l'enrichisse.

Réponse.

Vous raillez, mais il n'est pas temps.
Garde que des feux éclatans,
Ne viennent venger ces bons Pères,
De vos paroles trop sincères!

Je vous dis ici tout de bon
Qu'à moins d'être mis en charbon,
Il faut que pour leurs révérences
On ait de grandes complaisances;
Et soit qu'ils fassent mal ou bien,
On ne doit les blâmer en rien.
Suffit qu'ils sont dans une estime [1]
Qui peut justifier le crime;
Jusque là que si l'un d'entre eux
Avait fait quelque crime affreux,
On croirait le crime équitable,
Plutôt que le Père coupable.
  Et tout ce qu'ici je vous dis
Est bien marqué dans leurs écrits.
  Il faut donc, sans que l'on insiste,
Condamner le sens janséniste,
Et ne point craindre une action
Dont les Pères sont caution.
Voyez tant de prélats de France,
Qui, sans prendre aucune assurance,
Ont soumis leur autorité
Au sens de la Société,

[1] On croit communément qu'être du sentiment des Jésuites, c'est être orthodoxe. On fera aisément recevoir à plusieurs, pour légitimes sentimens et pour résolutions sans reproche, ce qu'on aura persuadé être dans le commun sentiment des Pères de cette Compagnie......: attribuant une mauvaise doctrine aux Jésuites, il la rend probable. (*Première Réponse aux Lettres des Jansénistes*, pag. 11 et 12.)

Jusqu'à ce point que, pour lui plaire,
Ils ont signé le Formulaire.
Imitons ces fameux prélats;
Marchons après eux sur leurs pas;
Signons comme eux sans nous restreindre;
Faisons tout enfin sans rien craindre.
Le prélat qu'on accuse est mort;
Et pourquoi n'aurait-il pas tort,
Puisque tant de prélats qui vivent
Le condamnent et le proscrivent?
Si le temps le veut aujourd'hui,
Il faut le vouloir avec lui;
Car enfin, comme dit le sage,
Chaque chose au monde a son âge.

Troisième objection.

Mais, direz-vous avec vos gens,
Faut-il s'abandonner au temps?
N'est-ce pas la foi qu'il faut suivre,
Et par son esprit qu'on doit vivre?
La quittera-t-on lâchement,
Pour suivre avec emportement
Des prélats qui le sont sans l'être,
Et qui ne savent pas connaître,
Ni le caractère qu'ils ont,
Ni l'indigne abus qu'ils en font,
Des âmes toutes courtisanes,
Des évêques plus que profanes,
Des soldats crossés et mitrés
A la fortune consacrés,

Et qui, par de lâches services,
Adorent ses plus vains caprices?
Suivons plutôt l'exemple heureux
De ces prélats si généreux,
De ces guides si charitables,
De ces pasteurs infatigables,
Qui, toujours veillant leurs troupeaux,
Comme les célestes flambeaux,
Leur communiquent leur lumière,
Sans quitter jamais leur carrière.
Mais quel regret, ô justes cieux!
Pour tant de prélats si pieux,
De voir aujourd'hui que leurs frères,
Éloignés des sacrés mystères,
Blessent, par tant de lâchetés,
La plus sainte des dignités,
Et se consument d'un faux zèle
Pour une pure bagatelle;
Qu'après avoir fait et refait
Leur étrange et nouveau décret,
Ils ont encor pu le refaire
Par une lettre circulaire,
Laquelle, à parler franchement,
Est circulaire doublement!
Cette machine d'éloquence,
Qui ne recule et qui n'avance,
Est un grand cercle de discours,
Qui tourne et retourne toujours,
Et qui veut toujours que l'on signe,
Sans vouloir que l'on examine.

Réponse.

Tout cela, c'est la vérité :
Mais ce n'est pas la sûreté;
Et sachez qu'un sens véritable
En ce temps est un cas brûlable;
Qu'il faut prendre un esprit flatteur,
Même au hasard d'être menteur;
Qu'il ne faut point tenir si ferme,
Mais, sans se prescrire aucun terme,
Être du côté le plus fort,
Toujours se joindre avec le sort,
Afin que, suivant la rencontre,
On fasse le pour et le contre.
C'est se mettre en captivité
Que de servir la vérité;
Et par une adresse nouvelle,
Il vaut bien mieux se servir d'elle,
La dissimuler, la fléchir,
La détourner, et la gauchir,
En faire des tours de souplesse,
Et n'être point tout d'une pièce,
Comme ces gens qui créveraient,
Bien plutôt qu'ils ne mentiraient.
Ah! qu'un esprit si catholique
Fera rire la politique!
Rien ne peut mieux la divertir
Qu'un homme qui craint de mentir,
Et qui, vaincu par un scrupule,
N'ose signer une formule.

Que s'il fallait la commenter,
Encor pourrait-on résister;
Car, après tout, un commentaire
Coûterait quelque peine à faire :
Mais enfin, puisque tout est fait,
Puisqu'il n'y manque pas un trait,
Puisque, pour cette signature,
Il ne faut qu'un mot d'écriture,
Puisqu'en cette heureuse saison,
Bien loin d'exiger la raison,
L'assemblée en donne dispense,
Et, par sa secrète prudence,
Lorsqu'elle ordonne de signer,
Défend à tous de raisonner;
Pourquoi se rendre difficile
A mettre un mot en apostille,
Que l'on peut écrire aisément,
Sans esprit et sans jugement?

Quatrième objection.

Des discours de cette manière,
Je pense, ne vous plaisent guère;
Car je connais bien votre humeur,
Et j'entends dire à votre cœur :
Ne faisons rien sans connaissance,
De crainte que, dans l'ignorance,
Une aveugle témérité
Ne trahisse la vérité;
Car enfin la vérité même
Souffrit la mort et le blasphème,

Parce que ceux qui l'accusaient
Ne savaient point ce qu'ils faisaient.
L'ignorance est une infidèle,
Une lâche, une criminelle,
Et qui couvre la vérité
D'une honteuse obscurité.
Hélas! si l'on voyait les charmes
Dont la vérité fait ses armes,
Tous les cœurs et tous les esprits
Tout d'un coup en seraient épris,
Et la reconnaissant si belle,
N'auraient plus de vœux que pour elle.
Mais, par un voile injurieux,
L'ignorance cache à nos yeux
Cette beauté sainte et suprême,
Le divin portrait de Dieu même.
Peut-on donc, avec jugement,
La suivre en son aveuglement,
Surtout lorsqu'avec évidence
On voit qu'il est dans l'ignorance,
Et que tout ce qu'on sait d'un point,
Est qu'on sait qu'on ne le sait point?
Est-il homme au monde assez bête,
Qui n'ait une réponse prête,
Et ne décide absolument
Qu'il faut de l'éclaircissement?
Donnez-en donc, révérends Pères;
Donnez du jour à ces matières;
Parlez, on vous écoutera;
Dites vrai, l'on s'étonnera;

Et sachez, pères Molinistes,
Que les prétendus Jansénistes
Sont trop savans dans leur devoir,
Pour souscrire sans rien savoir.
Non, non; quoi que vous pussiez dire,
Ce n'est point leur façon d'écrire;
Et l'on voit bien par ces écrits,
Qui leur gagnent tous les esprits,
Et par leur manière si nette,
Qu'ils n'écrivent pas aveuglette.
Cependant votre esprit guerrier,
Dans vos triomphes de papier,
Et dans vos peintures profanes,
Leur donne des oreilles d'ânes:
Mais certes vous les bâteriez,
Ou du moins les étrilleriez,
S'ils avaient assez d'ignorance
Pour souscrire sans connaissance.
Non, non, ne le prétendez pas,
Et gardez pour vous tous vos bâts.

Réponse.

A tout ce que vous pouvez dire,
Je réponds qu'il ne faut point rire,
Et qu'on doit songer seulement
A souscrire présentement.
On ne peut trop tôt s'y résoudre:
Ou garde d'être mis en poudre!
Voyez-vous, c'est là le vrai but:
Hors de cela point de salut.

Si la signature n'est mise,
On n'est point enfant de l'Église;
Et l'on doit souscrire ce fait,
Fût-il mille fois plus secret:
Car c'est comme un nouveau baptême,
Où l'on ne dit rien de soi-même;
Les Jésuites, comme parrains,
Y marquent si bien leurs desseins,
Et font si bien ce qu'il faut faire,
Que même il n'est pas nécessaire,
Dans une telle occasion,
D'avoir l'usage de raison;
Et le meilleur ce serait d'être
Comme l'enfant qui vient de naître.

Cinquième objection.

Je sais bien qu'à tous ces discours
Vous me répliquerez toujours
Que vous connaissez ces bons Pères,
Que vous entendez leurs mystères,
Et qu'après qu'on aura signé,
Sans que rien soit déterminé,
Ceux qui, trompés par la coutume,
Auront lâché ce trait de plume,
Verront trop tard avec regret
Sur qui sera tombé ce trait.

Ce Jansénius hérétique
Ne sera plus le chimérique;
Cet Augustin si déguisé
N'aura plus rien de supposé.

On reconnaîtra sans emblème,
Que c'était Augustin lui-même,
Et les Pères le soutiendront
Contre tous ceux qui le nieront.
Il ne faut, diront-ils, que lire;
Et l'on verra, sans contredire,
Qu'entre eux deux tout est si commun
Que leurs deux livres n'en font qu'un.
Lisez, ce sont mêmes passages,
Les mêmes mots, les mêmes pages;
Jansénius, on le voit bien,
Est un pur *augustinien :*
Comme aussi, quoique l'on insiste,
Augustin est franc Janséniste;
Et tous deux n'ont assurément
Qu'un seul et même sentiment.
Voilà comme leur perfidie
Dénouera cette comédie,
Où leur esprit plus que lutin
Prétend jouer saint Augustin.
On verra ces gens à grimace
Faire une farce de la grâce,
Comme ils ont fait en liberté
Un *Ballet de la Vérité.*
Maintenant Ferrier se fatigue
A nouer encor plus l'intrigue;
Et, pour augmenter l'embarras,
Dit ce qu'il sait, et ne sait pas.
Il donne aux crieurs de gazettes
Trois ou quatre pages mal faites;

Et quand cinq ou six gazetiers
Ont crié par tous les quartiers,
Le Père se vante et se pique
D'avoir pour lui la voix publique.
Laissons-le vanter à loisir
Et prendre ce faible plaisir,
Puisqu'il n'a pas plus à prétendre
De tout ce qu'il ose entreprendre.
Non certe, et ce nouvel auteur
S'est si bien déclaré menteur
Dans le cours de la Conférence [1],
Qu'il n'aura jamais de créance;
Et l'on ment inutilement
Quand on ment si publiquement.
On a découvert ses malices;
On a connu ses artifices;
Et l'on sait que ce faux prudent
Est une langue de serpent;
Qu'en désavouant il avoue,
Comme un serpent qui se renoue;
Et si, par ces mots tortueux,
Si, dans ces écrits monstrueux,
Si, par toutes ses fausses trames,
Il pouvait engager les âmes,
Lui-même après s'en moquerait,
Et comme un serpent sifflerait.

[1] Conférence du P. Ferrier et du P. Annat, avec MM. Girard et de la Lane, en présence de M. l'évêque de Comminge.

Dans ce faux espoir il éclate,
Et par ses discours il se flatte
De ce que son impression
Se fait avec permission [1].
Il a liberté de tout dire:
On ne peut l'empêcher d'écrire;
Mais lui-même empêche assez bien
Qu'on ne puisse le croire en rien.

Réponse.

Vous pouvez tout dire sans feindre,
Et je ne veux point vous contraindre;
Mais il serait plus à propos,
De signer seulement deux mots,
Puisqu'enfin c'est la signature
Qui peut empêcher la brûlure.
Certes, c'est trop délibérer;
Faut-il tant de fois différer?
Et n'est-il pas temps de se rendre
Aux bulles du Pape Alexandre?
Aussitôt qu'un Pape a conclu,
L'esprit doit être convaincu;
Sans doute, et ce qui reste à faire,
C'est seulement, ou de se taire,
Ou de chanter *Autos Epha* [2],
Sans jamais passer au-delà.

[1] Idée véritable des Jansénistes, dans l'*Avertissement*.
[2] Livre du P. Jésuite Théophile Raynaud, intitulé *Autos Epha*.

Sixième objection.

Vous me direz, la foi chrétienne
Serait donc pythagoricienne :
Car c'est ainsi qu'on disputait
Du temps que Pythagore était.
Les disciples de ce vieux maître,
Ne pouvant plus se reconnaître
Lorsqu'ils en étaient *à quia*,
Répondaient un *Autos Epha*.
La Société fait de même;
Et dans son indigence extrême,
N'ayant pas une autorité,
Pas un trait de l'antiquité,
Pas un concile, pas un Père,
Pas un raisonnement sincère,
Elle en est à l'*Autos Epha*,
C'est-à-dire *non plus ultrà*.
Ce beau dictum, cette sentence,
Est le précis de leur science;
Tous leurs livres sont en petit
Dans ces mots: *Le Pape l'a dit.*
Les plus beaux effets de leurs plumes,
Leurs grands cahiers, leurs gros volumes,
Tous leurs écrits étudiés,
Sont ces deux mots amplifiés;
Et quand ces admirables Pères
Veulent dépêcher les matières,
Retranchant tous autres propos,
Une affaire est faite en deux mots:

Et voici de quel air s'explique
Leur admirable politique.
Le Jansénisme empoisonné :
C'est ce que Rome a condamné ;
Et qu'est-ce qu'a condamné Rome ?
C'est ce que Jansénisme on nomme.
Voilà la foi du charbonnier,
Du premier point jusqu'au dernier ;
Et, par cette foi ridicule
Du charbonnier et de sa mule,
On veut même que le docteur
Captive son âme et son cœur ;
On veut que toutes les écoles
Jurent sur ces vaines paroles,
Et que, pour signer cet écrit,
Le monde s'arrache l'esprit.

Réponse.

Je comprends tout ce que vous dites,
Mais des raisons si bien déduites
Ne vous sauveront nullement
D'un effroyable embrasement.
Il faut signer le Formulaire :
C'est un article nécessaire ;
Il faut s'y rendre absolument,
Il faut l'avouer hautement,
Et croire le Pape infaillible,
Comme s'il était dans la Bible.
Pourquoi non ? c'est un point connu,
Qui par toute la terre est cru,

Sans restrictions, et sans modes :
On le croit même aux antipodes,
Où l'illustre Société
Va prêcher cette vérité,
Vérité toujours défendue,
Et dans toute son étendue,
Par Santarel, et Molina,
Vasquez, Azor, Mariana,
Suarez, Eudemon, Valence,
Qui l'ont mise dans l'évidence,
Avec Gretzer, Ozorius,
Bauny, Bellarmin, Lessius;
Et de tous ceux que je vous nomme,
Le moindre passe pour grand homme:
Car c'est par là qu'on s'agrandit,
Et qu'on a chez eux du crédit.
  Quel mal aussi que le saint Père
Possède une puissance entière,
Et que, par de suprêmes lois,
Il soit enfin le roi des rois.
  N'est-ce pas la pure justice
Que le corps à l'âme obéisse;
Et qu'enfin le matériel
Soit soumis au spirituel?
Ainsi donc le Pape adorable,
Étant un esprit immuable,
Doit mouvoir par ses divins bras,
La grande masse des Etats.
  Il est juste qu'il soit le maître
De tout ce que le ciel fait naître,

Et qu'il règle comme ses biens
Les sceptres des princes chrétiens;
Car comme l'Eglise est leur mère,
De même le Pape est leur père.
Et comme on n'en peut pas douter,
Un père peut déshériter,
Surtout quand ce père est de Rome :
Car enfin l'on sait qu'un simple homme,
En vertu du vieux droit romain,
Sur ses fils était souverain,
Et que la loi des douze tables
Rendait ses droits incontestables.

Septième objection.

Ici, comme tous les François,
Avec une commune voix,
Vous direz que cette puissance
N'est qu'une odieuse arrogance,
Et que c'est faussement qu'on croit
Qu'un Pape ait ce funeste droit.

Réponse.

Mais votre zèle en vain s'allume,
Car enfin, soit droit, soit coutume,
Déjà, quatorze ou quinze fois,
Le pape a déposé des rois,
Jusque là que le roi de France
Perd la Navarre à cette chance,
Et la perd de telle façon
Que même il n'en a pas le nom.

Si l'on ne me croit pas, qu'on lise
Les nouveaux articles de Pise;
On verra, dans ce grand traité,
Les bulles de sa Sainteté,
Où le Roi, de par la tiare,
N'est point nommé roi de Navarre.

Huitième objection.

Ici vous redoublez vos cris,
Avec tous les Français surpris.
Quel désordre! quelle injustice!
Quelle épouvantable police!
Ah! nous ne l'eussions jamais cru;
Mais l'apôtre l'a bien prévu:
Et c'est dans cette prévoyance
Qu'un jour Rome aurait l'insolence
De former des projets si vains,
Qu'il en écrivit aux Romains,
Et fit cette épître sacrée
Qui, par le ciel même inspirée,
Leur déclare à tous que les Rois
De Dieu seul reçoivent des lois:
Mais la Compagnie au contraire
Écrit d'un autre caractère,
Que le Pape tient dans ses mains,
Tous les Etats des Souverains,
Et soutient d'un effort terrible
Qu'enfin le Pape est infaillible.
Parle-t-il, dès le même instant,
La Société qui l'entend,

Crie, ô ciel! ô terre! ô miracle!
Et dit partout que c'est l'oracle.
Comme aussi, dans le sens commun,
On peut dire que c'en est un;
Au moins ce qu'on en voit paraître
Est assez ambigu pour l'être;
Et l'on ne l'entend guère plus
Que ces vieux oracles reclus,
Qui, d'une caverne profonde,
Ont long-temps abusé le monde,
Et dont les mots toujours douteux,
Au lieu d'un sens, en avaient deux.
Il est des bulles politiques
Qui sont encor bien plus mystiques,
Et dont les mots embarrassans,
N'ont pas seulement pour deux sens.
N'en a-t-on pas vu de certaines
Enfermer des sens à douzaines?
Et le moindre théologien
N'a-t-il pas cru trouver le sien,
Dans cette bulle qui fulmine
Contre un sens qu'il faut qu'on devine?
Après tout, un esprit bien sûr
Affecterait-il d'être obscur?
Et de quoi sert d'être infaillible,
Si l'on n'est pas intelligible?
Que si l'infaillibilité
Dans l'espoir du Pape eût été,
N'eût-il pas, en termes sincères,
Fait réponse aux prélats ses frères?

Mais il vit, s'étant consulté,
Que son infaillibilité
Ne pouvait être en assurance
Qu'au milieu d'un profond silence;
Ainsi, pour ne se tromper pas,
Il n'écrivit point aux prélats.

Réponse.

Certes, ceux dont le cœur s'emporte
A s'expliquer de cette sorte,
S'exposent bien imprudemment
A tomber dans l'embrasement.
Je le dis, ce n'est point pour feindre;
Mais quiconque voudra l'éteindre,
Doit croire que sa Sainteté
Est dans l'infaillibilité.
La chose d'ailleurs est très sûre:
Car, encor que par la nature
Chaque homme puisse bien sentir
Que l'homme est sujet à mentir;
Il est pourtant clair, et l'on prouve,
Que ce grand défaut ne se trouve
Que dans les hommes du commun;
Mais le Pape n'en est pas un:
Et dans lui la vertu rassemble,
Homme, Docteur, et Pape ensemble.
Comme Homme, il peut être menteur;
Il ment aussi comme Docteur:
Mais quand il parle comme Pape,
Jamais rien de douteux n'échappe:

Tout ce qu'il prononce est certain,
Et l'on doit en lever la main,
Afin par là de se défendre
De tomber tristement en cendre.

Neuvième objection.

Vous riez bien de tout cela;
Et je crois vous ouïr déjà
Faire cette prompte réplique :
O ciel ! que le Pape est mystique !
Que j'admire les nouveaux traits
Qui sortent de ces trois endroits !
Une tête sous trois couronnes !
Un homme seul en trois personnes !
Certe, une telle trinité
Est une adroite nouveauté !
Et, par ce moyen si plausible,
Tout Chrétien devient infaillible.
Car enfin, tant qu'il fera bien,
On dira qu'il fait en Chrétien ;
Et s'il va contre l'Évangile,
La réponse est toute facile :
On dira que, dans ce faux pas,
En Chrétien il n'agissait pas.

Qui ne voit que ce beau problème
Tombe et se détruit de soi-même !
Annat aussi veut que le Roi
Le soutienne par une loi;
Il veut que ce prince invincible
Déclare le Pape infaillible ;

Et c'est afin de l'y porter
Qu'il tâche de l'épouvanter
Par ce fantôme ridicule,
Qu'un Pape a fait dans une bulle.
Mais certe, un fantôme si vain
Ne peut alarmer qu'un Romain;
Et pour le monarque de France,
Dont la glorieuse vaillance
Vient de triompher tant de fois,
Il faut de plus nobles emplois.
  Peut-on croire qu'un Roi si juste,
Toujours vainqueur, toujours auguste,
Détruise ses propres bienfaits,
Et qu'ayant pour nous fait la paix,
Lui-même il puisse la défaire
Pour un sujet imaginaire?
Connaissons mieux dans ses travaux
Louis, le plus grand des héros;
C'est lui qui, tout couvert de gloire,
Marche de victoire en victoire;
C'est lui que l'univers a vu,
Après avoir toujours vaincu
Avec une valeur extrême,
Vaincre encor cette valeur même,
Et plus triomphant que jamais
La réduire à donner la paix.
Certes, la suite légitime
De cette vertu magnanime,
Ce n'est pas, comme Annat a cru,
Le Formulaire prétendu.

Mais ce qu'il faut que l'on attende
D'une âme si haute et si grande,
Ce qui peut occuper un cœur
Jusqu'ici tant de fois vainqueur,
C'est la juste et sainte entreprise
De rompre les fers de l'Eglise,
D'abattre ce trône où l'erreur
Commande avec tant de fureur,
D'enterrer ces hautes mosquées
Qu'un culte impie a fabriquées,
Et là, délivrant les saints lieux,
Et vengeant la terre et les cieux,
Cueillir ces palmes immortelles,
Et ces couronnes éternelles
Qui, changeant le sort des humains,
Des grands héros font de grands saints.

Réponse.

Ce discours sans doute est très sage;
Et j'attends beaucoup d'un présage
Fondé sur les heureux exploits
Du plus vaillant de tous les rois.
Que si, pour éviter l'injure
D'une dévorante brûlure,
Il fallait nécessairement
Former un autre sentiment;
S'il fallait obscurcir sa gloire,
La plus brillante de l'histoire;
S'il fallait nier ces hauts faits,
Aussi vastes que nos souhaits;

S'il fallait ne pas reconnaître
Qu'il est seul et souverain maître :
Certes, ce remède fatal
Serait pire encor que le mal ;
Et si l'on doit parler sans feindre ,
Il n'est point de mal plus à craindre.
Oui, c'est comme il faut s'énoncer ,
Et je ne puis plus me forcer ;
C'est assez faire le Jésuite ,
C'est même trop , et je le quitte.
Bon Dieu ! quel horrible tourment
De parler jésuitiquement !
Que la raison souffre de peine
De raisonner à la romaine ,
De faire des contes si sots ,
De chercher tant d'étranges mots ,
De mettre tant de faste en montre !
C'en est fait, je proteste contre ,
J'y renonce , et mon cœur souscrit
A tout ce que vous avez dit.

CHANT XI.

Seconde manière d'Onguent pour la brûlure.

Mais il est un autre remède
Auquel il faut que le mal cède.
Je l'espère. Et voici comment.
C'est que ce feu si véhément
Est un mal qui n'est qu'arbitraire,
Un mal purement volontaire,
Qui bientôt peut être apaisé
Par ceux même qui l'ont causé.
Ainsi j'ose dire, et sans feindre,
Qu'ils iront eux-mêmes l'éteindre,
Si l'on leur montre évidemment
Qu'ils se perdent en l'allumant,
Et qu'il n'est rien de plus contraire
A ce qu'ils ont dessein de faire.
En effet, que prétendent-ils,
Quand, par tant de secrets partis,
Tant de cabales, tant d'intrigues,
D'intérêts, de courses, de brigues,
S'unissant tous d'un même vœu,
Ils font jeter un livre au feu?
On le sait, ils brûlent d'envie
De lui faire perdre la vie;
Mais, malgré ce mortel effort,
Ce livre survit à sa mort.

Le feu qui le brûle, l'engendre;
On le voit qui sort de sa cendre,
Et qui, vainqueur de tant de maux,
Revient condamner ses bourreaux.
C'est ainsi, mes révérends Pères
(Car il faut que, sur ces matières,
Je leur parle sans nul détour);
C'est ainsi que le *saint Amour*,
Ce livre tout pur historique,
Brûlé par votre politique,
Durera tout brûlé qu'il est,
Sans qu'il s'en perde même un trait,
Et passant jusqu'au dernier âge,
Fera lire de page en page
A toute la postérité
Les tours de la Société,
Vos coups, vos fins, vos impostures,
Et même ces fausses censures [1]
Par où vous aviez fait dessein
D'abuser l'oracle romain;
Votre continuel sophisme
Sur l'affaire du jansénisme,
L'entêtement et le souci
Du bon monsignor Albisi [2],
Et cette longue extravagance
Que fit avec tant d'insolence,

1 *Journal de Saint-Amour*, part. 2, chap. 4.
2 *Ibid.* part. 1, chap. 5.

Instruit par le docteur Hallier,
Votre *capucin cordelier* [1].
Mais ce qu'ici je vous expose,
Ne sera que la moindre chose ;
Chaque livre en doit faire autant,
Et cet autre livre important,
Nommé les *Desseins des Jésuites*,
Aura pour vous les mêmes suites,
Puisque vos rigoureuses lois
L'ont fait brûler d'un même bois.
Le voilà qui sort de la braise,
Comme l'or sort de la fournaise,
Et, brillant par de nouveaux traits,
Nous marque encor mieux vos projets.
Vous pensiez que c'était tout faire
Que d'en brûler un exemplaire;
Mais, mes Pères, qu'avez-vous fait?
Vous nous avez donné sujet,
En nous brûlant cette copie,
De chercher avec plus d'envie,
Dans mille autres qui sont à nous,
Les causes d'un si grand courroux;
Et là nous découvrons sans peine
Que tout ce qui fait votre haine
Contre cet ouvrage innocent,
C'est le juste amour qu'il ressent,

[1] Le P. Mulard, cordelier vagabond, et qui avait été capucin, fut envoyé par M. Hallier à Rome, où il passa pour député de la faculté. (*Journal de Saint-Amour*, part. 3, chap. 9.)

Et qu'en tant de lieux il vous marque
Pour notre invincible monarque.
C'est le zèle sage et prudent
Avec lequel il le défend,
Soutenant les droits de la France
Contre la romaine arrogance.
C'est le reproche qu'il vous fait,
Avec un si juste sujet,
D'avoir, dans les derniers conciles,
Par d'injurieux apostilles,
Couvert d'un outrage immortel
Le nom de Philippe le Bel.
C'est par où ce livre sincère
A mérité votre colère:
Voilà la cause de sa mort.
Mais fallait-il, injuste sort!
Pour une mort si rigoureuse,
Une cause si glorieuse!
Mes Pères, vous l'avez voulu:
C'est votre pouvoir absolu
Qui, d'un livre si légitime,
A fait une ardente victime,
Sonnant cet exploit à grands cris,
Et l'affichant par tout Paris.
Sur quoi, si vous me voulez croire,
Vous retiendrez bien cette histoire.
A peine eûtes-vous affiché,
Que tout le peuple du marché
S'alla jeter à vos cartouches,
De même qu'un essaim de mouches;

D'abord tout le carfour est plein
De ce prompt et bruyant essaim,
Qui tourne, fourmille, bourdonne,
Demande qu'est-ce qu'on ordonne?
Que chante ce papier nouveau?
Est-ce quelque chose de beau?
Ce sont les *Desseins des Jésuites.*
Tant pis, dit-on, craignons les suites.
Mais c'est qu'on vient de les brûler.
Bon! pour cela, c'est bien parler.
Tous ceux qu'ils pourraient entreprendre,
Tous il faudrait les mettre en cendre;
Car leurs desseins ne valent rien.
Hélas! on s'en ressouvient bien,
Oui, vraiment, répondent cent autres;
On les connaît ces bons apôtres,
Ces Jésuites vendeurs de tout.
N'en viendra-t-on jamais à bout?
Toujours ils se font quelque affaire;
Mais peut-être, à force d'en faire,
Pourraient-ils bien à l'avenir
Se faire encor un coup bannir.

Mes Pères, je pourrais poursuivre;
Car l'erreur, où le nom du livre
Tout d'un coup les avait jetés,
Leur fit dire cent vérités;
Et ces vérités si vulgaires
Sont pour vous des leçons sincères,
Qui montrent bien que les effets
Répondent mal à vos projets.

Mais avouez, sans rien confondre,
Qu'ils ne doivent pas y répondre,
Puisque vous et vos beaux esprits
Ne répondez point aux écrits;
Et qu'enfin, pour toute réplique,
Votre puissante politique,
Intriguant beaucoup, parlant peu,
Prend plaisir à les mettre au feu.
Encor, si, de quelque censure,
On accompagnait la brûlure:
Ce prétexte, mauvais ou bon,
Tiendrait lieu de quelque raison.
Mais quoi! ces excellens ouvrages,
Réglés par des esprits si sages,
Bien loin d'être en rien censurés,
Sont publiquement honorés;
Chez tous les savans on les loue,
Toute l'école les avoue,
On n'y voit rien que d'innocent,
La Sorbonne même y consent;
Et, quoique contre eux on l'irrite,
Elle reconnaît leur mérite.
Mais vous, mes Pères, contre tous,
Vous seuls, faibles, lâches, jaloux,
Forts seulement dans les intrigues,
Savans seulement dans les brigues,
Découverts, convaincus, surpris,
Vous jetez au feu les écrits;
Et c'est, à parler sans figure,
La plus étrange procédure,

Et s'il faut marquer vos excès,
La plus folle qui fût jamais.
 Il n'est personne qui n'en rie;
Et ceux qui, dans la raillerie,
Ne savent point de meilleurs mots;
Vous appellent *Pères Fagots*.
 Ce n'est pas, et la chose est claire,
Que vous qui savez vous complaire,
Vous ne pensiez bien, par vos feux,
Mériter des noms plus pompeux;
Et peut-être jusqu'à prétendre
Au grand nom du grand Alexandre.
Car comme on nous remarque tant
Qu'il ne dénoua qu'en coupant,
Et fit ainsi ce beau miracle
Qui surprit et trompa l'oracle;
Vous, avec un pareil talent,
Vous ne répondez qu'en brûlant,
Et par ces rapports héroïques
Vous devenez alexandriques.
 Que si vous aimez les grands noms,
On vous donnera des plus longs;
Car à vous voir à la fournaise,
Jetant des livres sur la braise,
Et les y faisant consumer,
Il est aisé de vous nommer
Les théologiens alchimiques
Et les directeurs empiriques.
On fera tout cela pour vous.
Mais seulement apprenez-nous

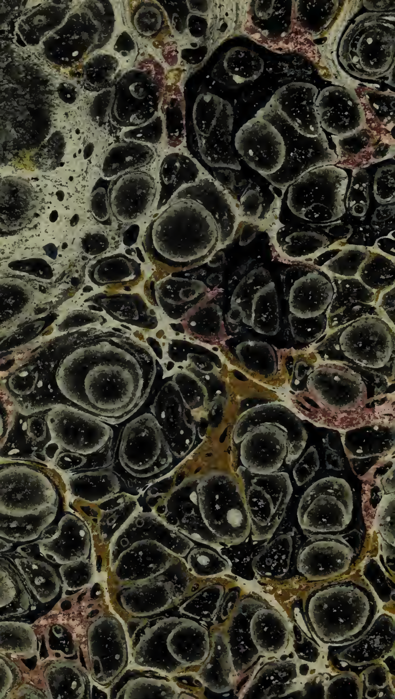
Si, durant toute votre vie,
Vous aurez la brûlante envie
De dresser un bûcher fatal
Aux ouvrages de Port-Royal?
Encor si c'étaient ceux des autres.
Mais eux, qui produisent les vôtres;
Eux qui, même avec tant d'égard,
Ont fait imprimer Escobard;
Eux qui, dans leurs *Provinciales*,
Ces lettres qui n'ont point d'égales,
Ont placé dans des jours si beaux
Vos auteurs anciens et nouveaux;
Et vous, pour toute récompense,
Vous les brûlez à toute outrance!
  Mais quoi! c'est que ce Port-Royal
Fut toujours un écueil fatal,
Où vos plus fameux argonautes,
Ces âmes chez vous les plus hautes,
Par un commun et triste sort,
Ont fait enfin naufrage au port.
Ce sont tous ces grands personnages
Péris dans ces tristes naufrages,
Qui, venant s'apparaître à vous,
Tout froissés et brisés de coups,
Vous recommandent leur mémoire,
Vous pressent de venger leur gloire,
Et vous conjurent à grands cris
De jeter au feu tant d'écrits.
Brûlez donc, mettez-les en cendre,
Autant que vous en pourrez prendre.

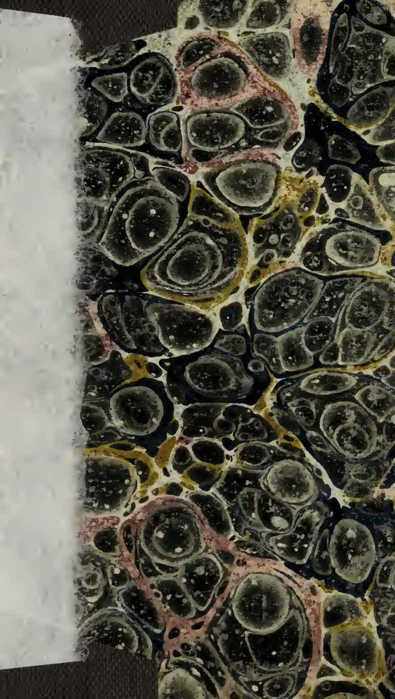
J'y consens, je n'empêche rien;
Mais seulement, pour votre bien,
Je veux encor un coup vous dire,
Que ce feu ne sert qu'à vous nuire;
Qu'il découvre de tous côtés
Jusqu'aux moindres infirmités;
Et qu'à la lueur de ses flammes
On lit jusqu'au fond de vos âmes.
On voit vos haines, vos courroux,
Vos sentimens les plus jaloux,
Le secret de vos stratagèmes.
Enfin, pensez-y bien vous-mêmes,
On voit tout : mais je ne veux pas
Faire ici de nouveaux éclats;
Et si vous m'en croyez, mes Pères,
Vous étoufferez ces lumières
Qui font qu'il ne se cache rien
De tout ce que vous savez bien,
Et qui sont pour vous plus funèbres
Que les plus épaisses ténèbres.
Cet avis, si vous y pensez,
Vous reviendra peut-être assez ;
Mais il faut que l'on le médite;
Adieu, songez-y; je vous quitte.
  Maintenant je reviens à vous,
Esprit des esprits le plus doux.
Recevez, je vous en conjure,
Tout cet *Onguent pour la brûlure*.
Aussi bien vous savez pourquoi
Il ne peut me servir à moi.

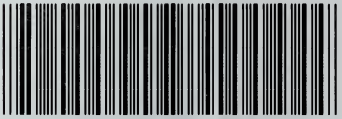
Le feu pur et sans artifice
Qui m'enflamme à votre service,
Jusqu'à ce point s'est allumé,
Qu'il faut que j'en sois consumé.
Je sens bien que sa flamme excède;
Mais, n'y cherchant point de remède,
J'y trouve un plaisir sans égal,
Et je veux mourir de ce mal.

FIN.








UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
N30112065683341A